



HAL
open science

**Gouvernance des aires protégées marines et côtières.
L'exemple du golfe de Californie (Basse Californie Sud,
Mexique) : acteurs et territoires**

Leïla Havard

► **To cite this version:**

Leïla Havard. Gouvernance des aires protégées marines et côtières. L'exemple du golfe de Californie (Basse Californie Sud, Mexique) : acteurs et territoires. Géographie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2013. Français. NNT : 2013BRES0069 . tel-01124246

HAL Id: tel-01124246

<https://theses.hal.science/tel-01124246>

Submitted on 6 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UBO

université de Bretagne
occidentale



THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Mention : Géographie

École Doctorale des Sciences de la Mer

présentée par

Leïla HAVARD

Préparée à l'Institut Universitaire Européen de la Mer, Laboratoire Géomer, LETG UMR 6554 CNRS

Gouvernance des aires protégées marines et côtières.

L'exemple du golfe de Californie (Basse
Californie Sud, Mexique) : acteurs et
territoires.

Thèse soutenue le 19 décembre 2013

devant le jury composé de :

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Professeure, Université de Limoges / *Rapporteur*

Louis BRIGAND

Professeur, Université de Bretagne Occidentale / *Directeur de thèse*

Micheline CARIÑO

Enseignante-chercheuse, Universidad Autónoma de Baja California Sur (Mexique) / *Co-directrice de thèse*

Gilbert DAVID

Directeur de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement / *Rapporteur*

François GAUTHIEZ

Docteur, Directeur du département « Appui aux politiques publiques » De l'Agence des Aires Marines Protégées / *Examineur*

Catherine MEUR-FÉREC

Professeure, Université de Bretagne Occidentale / *Examineur*



« Finalmente, quiero hacer hincapié en la necesidad, en la obligación ineludible de conocer el golfo de California, cuyas riquezas inexploradas son el más preciado filón en todo el litoral mexicano. [...] Ese mar, como esa península de la cual toma nombre, es la región más desconocida y abandonada del país. Exceptuando a los escasos hombres que viven a sus orillas o explotan parcialmente su potencialidad económica, nadie, en el resto de México, conoce el menor dato sobre su realidad. No hay mucha culpabilidad en ello, porque tampoco hay literatura alguna al respecto. Pero eso sí... ¡qué bien lo conocen los estadounidenses! Y cuánta literatura – aunque incompleta– se puede encontrar en idioma inglés. »

(Extrait de l'ouvrage *Mar Roxo de Cortés. Biografía de un golfo*, de Fernando Jordán (1920-1956), dont la première édition date de 1995.)

« Pour terminer, je veux insister sur la nécessité, l'obligation incontournable de connaître le golfe de Californie, dont les richesses inexploitées sont le plus précieux filon de tout le littoral mexicain. [...] Cette mer, comme cette péninsule dont elle prend le nom, est la région la plus méconnue et abandonnée du pays. A l'exception des quelques hommes qui vivent sur son rivage ou exploitent partiellement son potentiel économique, personne, dans le reste du Mexique, ne connaît la moindre donnée sur sa réalité. Il n'y a pas beaucoup de culpabilité à avoir, parce qu'il n'existe pas non plus de littérature sur ce sujet. Mais ça pourtant... Qu'est-ce qu'ils le connaissent bien les États-Uniens! Ô combien d'œuvres –bien qu'incomplètes– peut-on trouver en langue anglaise. »

(Traduction de l'extrait de l'ouvrage *Mar Roxo de Cortés. Biografía de un golfo*, de Fernando Jordán (1920-1956), dont la première édition date de 1995.)

Remerciements.

S'aventurer dans une thèse de doctorat, c'est embarquer avec soi tout un équipage ; dont les membres peuvent changer, être plus ou moins présents, être plus ou moins actifs. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes les personnes qui, en France et au Mexique, ont, d'une manière ou d'une autre, apporté leur pierre à ce manuscrit.

Le cœur de cette thèse s'est nourri des rencontres formelles et informelles, programmées et impromptues, avec les enthousiastes, les déçus, les favorisés, les laissés pour compte, les experts aux savoirs scientifique ou vernaculaire des aires protégées marines et côtières. Je leur exprime ici ma gratitude pour avoir trouvé le temps de *platicar, tomar un cafecito, compartir burritos y otras anécdotas*, et m'avoir permis de partager leurs histoires et leurs savoirs.

Je tiens bien sûr à remercier mes directeurs de thèse, Louis Brigand et Micheline Cariño, leur engouement pour une collaboration de recherche franco-mexicaine ayant ainsi donné naissance à cette thèse.

Cette expérience binationale, qu'ils ont accompagnée pendant quatre ans, a aussi reçu l'appui administratif d'Elisabeth Bondu, secrétaire de l'École Doctorale des Sciences de la Mer, que je tiens à remercier vivement.

Je remercie également Nathalie Bernardie-Tahir, Gilbert David, François Gauthiez et Catherine Meur-Férec d'avoir accepté et pris le temps d'examiner cette thèse.

Les conditions de travail et les petits coups de pouce qui se révèlent souvent être de grands coups de mains... jouent un rôle important dans la réalisation d'une thèse. Je remercie donc Marie Guiet de son appui pour des traductions, et ce depuis notre licence à Madrid. Je la remercie aussi, ainsi qu'Ana Luisa Castillo Maldonado, pour les transcriptions de certains entretiens. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des membres du laboratoire Géomer, notamment Laurence David pour ses conseils avisés et ses solutions « *idoines* » quant à la cartographie et aux illustrations, Adeline Maulpoix pour ses aides multiples, Emmanuel Giraudet et Mathias Rouan pour les dépannages informatiques ; et tous les docteurs et futurs docteurs au Mexique et en France, avec qui j'ai partagé ces nombreux moments où nos thèses furent le sujet de maintes conversations...

Les gestionnaires des aires protégées, notamment les chefs de secteurs Sergio Gonzalez Carillo et Ernesto Israel Popoca Arellano pour leur disponibilité face à mes multiples demandes, encore récentes, ainsi que les directeurs des parcs nationaux Everardo Mariano Meléndez, Javier Alejandro González Leija et Francisco Alvarez Alvarez qui m'ont facilité l'accès au terrain et ont pris le temps de me recevoir à plusieurs reprises, *muchas gracias!* Des membres des

organisations non gouvernementales environnementales mexicaines, ACCP et *Niparajá*, m'ont également facilité l'accès au parc national Cabo Pulmo et je les en remercie. De même, je remercie les membres de l'organisation non gouvernementale environnementale mexicaine CEMDA pour m'avoir fourni plusieurs documents sur les procédures juridiques dans le cas des litiges « *Balandra* ».

Créer un lien affectif avec un terrain à l'étranger implique souvent de nombreux ingrédients. Je soulignerai ici les relations avec les gens « *de là-bas* ». C'est notamment parce que l'accueil a toujours été chaleureux que j'ai pu créer une certaine familiarité avec La Paz et ses environs. Je remercie donc la famille Cariño-Monteforte pour avoir partagé leur quotidien à de nombreuses reprises et Chikis pour ses aides multiples et variées. J'adresse aussi ma profonde reconnaissance à Erendira Valle Padilla, Rosa Maria Padilla et Nathalie Germain pour leur accueil et pour avoir toujours su répondre présentes, même à des milliers de kilomètres, et parfois au pied levé !

Je terminerai ces remerciements par les plus proches, famille et amis de longue date, ceux qui m'ont toujours accompagnée ou avec qui je partage un bout de route depuis déjà quelques temps. Je remercie particulièrement Mathilde pour mon premier survol de l'Atlantique, mon père pour ses souvenirs d'Amérique latine et ses « *bouquins de fac* », mon frère pour sa curiosité, et ma mère pour ses précieuses relectures jusqu'à pas d'heures ! Et Tom, pour sa présence lors de tous les changements de cap, par mer calme ou agitée, merci !

Agradecimientos.

Aventurarse en la redacción de una tesis doctoral, es como embarcarse con una tripulación entera, cuyos miembros pueden cambiar, estar más o menos presentes, más o menos activos. Quiero expresar mi profundo agradecimiento a todas las personas que han aportado su grano de arena de una manera u otra a este manuscrito.

Encuentros formales e informales, programados o repentinos, con los apasionados, los decepcionados, los favorecidos, los desamparados, los especialistas de conocimientos científico o vernáculo de las áreas marinas y costeras protegidas han nutrido el corazón de esta tesis. Quisiera compartir mi gratitud por haber tenido el tiempo de platicar, tomar cafecitos, compartir burritos y otras anécdotas, y así haberme permitido conocer sus historias y sus saberes.

También quiero agradecer a mis directores de tesis, Louis Brigand y Micheline Cariño por el entusiasmo que pusieron en la colaboración de investigación franco-mexicana, lo cual dio lugar a esta tesis.

Dicha experiencia binacional que ambos acompañaron durante cuatro años ha recibido el apoyo administrativo de Elisabeth Bondu, secretaria de la Escuela Doctoral de Ciencias del mar, a quien deseo agradecer igualmente su colaboración.

Además, me gustaría agradecer a Nathalie Bernardie-Tahir, a Gilbert David, a François Gauthiez y a Catherine Meur-Férec por haber aceptado y haberse tomado el tiempo de revisar mi tesis.

Las condiciones de trabajo y todos los empujoncitos que al final resultan ser grandes ayudas... desempeñan un papel importante en la realización de una tesis. Por eso agradezco a Marie Guiet por su apoyo en las traducciones, y eso desde que hicimos la licenciatura en Madrid; también a Ana Luisa Castillo Maldonado, por la transcripción de algunas entrevistas.

Desde luego les doy las gracias a todos los miembros del laboratorio Géomer, específicamente a Laurence David, por los buenos consejos y sus soluciones « *idóneas* » sobre la cartografía y las ilustraciones, a Adeline Maulpoix por sus múltiples ayudas, a Emmanuel Giraudet y Mathias Rouan por los auxilios informáticos, y a todos los doctores y futuros doctores en México y en Francia, con los que he compartido muchos momentos durante los cuales nuestras tesis fueron el tema principal de muchas conversaciones...

A los manejadores de áreas protegidas: a Sergio Gonzalez Carillo y Ernesto Israel Popoca Arellano por su disponibilidad ante todas mis preguntas, aún recientes, así como a los directores de parques nacionales Everardo Mariano Meléndez, Javier Alejandro González Leija y Francisco

Alvarez Alvarez que me facilitaron la entrada y pudieron acogerme varias veces allí, ¡muchas gracias otra vez! Al igual que los miembros de organizaciones no gubernamentales del medio ambiente mexicanas, ACCP y *Niparajá* que me ayudaron a ir al parque nacional Cabo Pulmo. Igualmente, agradezco al personal de la organización de la sociedad civil mexicana CEMDA por darme varios documentos sobre las acciones legales en el caso de « *Balandra* ».

Crear un vínculo afectuoso por unas prácticas realizadas en el extranjero suele implicar varios ingredientes. Por eso quiero subrayar especialmente las relaciones con “la gente de allí”, porque siempre me dieron la bienvenida, y de esta manera pude sentir el cariño en la Paz y sus alrededores. Por eso agradezco a la familia Cariño-Monteforte por haber compartido conmigo lo cotidiano varias veces y a Chikis por sus múltiples ayudas. También a Erendirá Valle Padilla, a Rosa María Padilla y a Nathalie Germain por la ayuda y recibimiento siempre que lo he necesitado y por siempre apoyarme a pesar de la distancia.

Me gustaría acabar por agradecer a todos los más cercanos, a la familia y a los amigos de toda la vida, a todos los que siguen acompañándome o con quien sigo compartiendo desde hace algún tiempo, sobre todo a Mathilde, por mi primer vuelo en el Atlántico, a mi padre por sus recuerdos de América Latina y sus libros de la Universidad, a mi hermano por su curiosidad, y a mi madre por sus revisiones ¡hasta las tantas! A Tom por su presencia a pesar de todos los cambios de rumbo sopesados en mares tranquilos y agitados, ¡gracias!

Sommaire.

| | |
|---|-----|
| Remerciements..... | 1 |
| Agradecimientos..... | 3 |
| Sommaire..... | 5 |
| Liste des acronymes..... | 7 |
| Introduction générale..... | 11 |
| PARTIE I. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE..... | 17 |
| CHAPITRE I. Homme et Milieu à travers les projets de conservation..... | 18 |
| I. Évolution des relations Homme-Nature..... | 18 |
| II. Espaces protégés : pourquoi, comment, où, avec qui et pour qui ?..... | 29 |
| III. La gestion des projets de conservation au Mexique..... | 43 |
| CHAPITRE II. Gouvernance et Territoires : Définitions et enjeux actuels..... | 61 |
| I. Évolution du terme gouvernance..... | 61 |
| II. Gouvernance et environnement, gouvernance et géographie..... | 65 |
| III. Place accordée à la gouvernance dans l'étude des espaces marins et côtiers..... | 72 |
| CHAPITRE III. Sites d'étude et éléments méthodologiques..... | 92 |
| I. La zone d'étude..... | 92 |
| II. L'organisation et le déroulement du terrain..... | 130 |
| III. Les méthodes d'investigation..... | 132 |
| PARTIE II. JEUX D'ACTEURS ET D'ÉCHELLES..... | 149 |
| CHAPITRE IV. Création des APMC et élaboration des plans de gestion : Acteurs et processus..... | 150 |
| I. Le processus de création des APMC : primauté de la démarche ascendante ?..... | 150 |
| II. Plans de gestion : de l'innovation participative à la caducité du mécanisme ?..... | 172 |
| III. Problématiques des parcs..... | 197 |
| CHAPITRE V. État et ONGE : rôles et frontières..... | 207 |
| I. État et ONGE : rôles et interactions pour la gestion des APMC..... | 207 |
| II. La conservation, par les ONGE et l'État, à travers une approche régionale..... | 232 |
| PARTIE III. LA POPULATION LOCALE DANS LA GESTION DES APMC : RÔLES ET REPRÉSENTATIONS..... | 259 |
| CHAPITRE VI. Les activités alternatives génératrices de revenus : un outil pour intégrer la population locale ?..... | 261 |
| I. Aires protégées : un combat contre la pauvreté ?..... | 261 |
| II. Les AAGR au sein des APMC : évolution et thématiques..... | 270 |

| | |
|--|-----|
| III. Les AAGR : une incitation à la reconnaissance des APMC ?..... | 284 |
| CHAPITRE VII. De l'intégration de la population locale à la coresponsabilité ?..... | 297 |
| I. Représentations de la conservation et de ses bénéfices par les différents groupes d'usagers | 297 |
| II. Une gestion participative de l'aire protégée ?..... | 304 |
| III. De la concordance des aides vers une gestion soutenable et autonome de la pêche : le cas de la coopérative <i>Mujeres del Golfo</i> | 329 |
| Conclusion générale..... | 344 |
| Bibliographie..... | 351 |
| Liste des figures..... | 373 |
| Liste des tableaux..... | 376 |
| Liste des encadrés..... | 378 |
| Liste des photographies..... | 379 |
| Liste des cartes..... | 381 |
| Annexes..... | 382 |
| Table des matières..... | 427 |

Liste des acronymes.

AAGR : Activité Alternative Génératrice de Revenus.

ACCP : Amigos para la Conservación de Cabo Pulmo.

AIDA : Asociación Interamericana para la Defensa Ambiental.

ALCOSTA : Alianza para la sustentabilidad del Noroeste Costero Mexicano

ALÉNA : Accord de Libre Échange Nord-Américain.

AMP/APMC : Aires Marines Protégées/ Aires Protégées Marines et Côtières.

ANACDE : Accord Nord-Américain de Coopération dans le Domaine de l'Environnement.

ANP : Aires Naturelles Protégées.

APFF : Aire de Protection de la Flore et de la Faune.

API : Administration Portuaire Intégrale.

BCS : Basse Californie Sud.

BID : Banque Interaméricaine de Développement.

CAPAMP : Programme de création de capacités pour la gestion effective des aires marines protégées du golfe de Californie.

CCC : Centro de Colaboración Cívica.

CCE : Commission de Coopération Environnementale.

CDB : Convention sur la Diversité Biologique.

CEMDA : Centro Mexicano de Derecho Ambiental.

CEPAL(C) : Commission Économique pour l'Amérique Latine (et les Caraïbes).

CI : Conservation International.

CIBNOR : Centro de Investigaciones Biológicas del Noroeste.

CICIMAR : Centro Interdisciplinario de Ciencias Marinas.

CIMARES : Commission Interministérielle pour la Gestion soutenable des Mers et des Côtes.

COBI : Comunidad y Biodiversidad.

COFEMER : Commission Fédérale pour l'Amélioration de la Règlementation.

CONABIO : Commission Nationale pour la Connaissance et l'Usage de la Biodiversité (CONABIO).

CONANP : Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées.

CONAP : Conseil National sur les Aires Naturelles Protégées.

CONAPESCA : Commission Nationale d'Aquaculture et de Pêche.

CONAPO : Conseil National de Population.

CONEVAL : Conseil National d'Évaluation de la politique de développement social.

DAI : Development Alternatives Inc.

DAN : Defensa Ambiental del Noroeste.

DGIRA : Direction générale de l'impact et du risque environnemental.

DGPAIRS : Direction générale de la politique environnementale et de l'intégration régionale et sectorielle.

DOF : Journal Officiel de la Fédération.

EPI : Ecology Project International.

FANP : Fonds pour les Aires Naturelles Protégées.

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

FEDECOOP : Fédération des Coopératives de Pêche de Basse Californie Sud.

FEM : Fonds Mondial pour l'Environnement.

FMCN : Fonds Mexicain pour la Conservation de la Nature.

FMI : Fonds Monétaire International.

FONATUR : Fonds National pour le développement du Tourisme.

FONMAR : Fidécimmis pour la protection des ressources marines.

FUNDEA : Fundación Mexicana para la Educación Ambiental.

GEA : Grupo Ecologista Antares.

GECI : Grupo de Ecología y Conservación de Islas.

GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière.

GTC : Grupo Tortuguero de las Californias.

IFAI : Institut Fédéral d'Accès à l'Information et de Protection des Données.

IMRNR : Institut Mexicain des Ressources Naturelles Renouvelables.

INE : Institut National d'Écologie.

INEGI : Institut National de la Statistique et de la Géographie.

ISLA : Conservación del Territorio Insular Mexicano.

LGEEPA : Loi Générale pour l'Équilibre Écologique et la Protection de l'Environnement.

LGPAS : Loi Générale de Pêche et Aquaculture Soutenables.

MaB : Man and the Biosphere.

Niparajá : Sociedad de Historia Natural Niparajá.

NOAA : National Oceanic and Atmospheric Administration.

NRDC : Natural Resources Defense Council.

OEMGC : Plan d'Aménagement Environnemental Marin pour le Golfe de Californie.

ONG(E) : Organisation Non Gouvernementale (Environnementale).

PANDSOC : Politique Environnementale pour le Développement Sustainable des Océans et des Côtes.

PET : Programme d'Emploi Temporaire.

PN : Parc National.

PNAES : Parc National de l'Archipel Espiritu Santo.

PNANP : Programme National des Aires Naturelles Protégées.

PNBL : Parc National Baie de Loreto.

PNCP : Parc National Cabo Pulmo.

PNMC : Politique Nationale des Mers et des Côtes.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

POA : Plan d'Actions Annuel.

PROCOCES : Programme de Conservation pour le Développement Sustainable.

PRODERS : Programme de Développement Régional Sustainable.

PROFEPA : Instance juridique fédérale de protection à l'environnement.

PROMAANP : Programme d'aide pour la création et la modification des « Plans de Gestion des Aires Naturelles Protégées » de compétence fédérale.

PROVICOM : Programme de Surveillance Communautaire.

RB : Réserve de Biosphère.

RNAAMP : Réseau Nord-Américain d'Aires Marines Protégées.

SAGARPA : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Alimentation.

SARH : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques.

SCT : Ministère des Communications et des Transports.

SECTUR : Ministère du Tourisme.

SEDESOL : Ministère du Développement Social.

SEDUE : Ministère du Développement Urbain et de l'Écologie.

SEMAR : Ministère de la Marine.

SEMARNAP : Ministère de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Pêche.

SEMARNAT : Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

SIMEC : Système d'Information, de Suivi et d'Évaluation pour la Conservation.

SINAP : Système National des Aires Naturelles Protégées.

TNC : The Nature Conservancy.

UABCS : Universidad Autónoma de Baja California Sur.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

UMA : Unité de gestion pour la conservation de la vie sauvage.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International.

WDPA : World Database on Protected Areas.

WWF : World Wildlife Fund/ World Wide Fund for Nature.

ZEE : Zone Économique Exclusive.

ZOFEMAT : Zone Fédérale Maritime et Terrestre.

ZRRAMFS : Zone de Réserve et de Refuge d'Oiseaux Migrateurs et de la Faune Sauvage.

Introduction générale.

De par sa position géographique, le Mexique est directement touché par des problématiques de gestion du milieu marin. Ses 11 122 kilomètres de littoral sont bordés à la fois par l'Océan Pacifique, le golfe de Californie, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes (INEGI, 2010). Il est reconnu pour être un pays à forte biodiversité tant pour sa partie terrestre que marine (MITTERMEIER et MITTERMEIER, 1992 ; CONABIO., 2006 ; CONABIO, et al., 2007, REYES BONILLA, et al., 2012). L'espace marin et côtier, sous juridiction mexicaine, abrite différents types d'habitats comme les récifs rocheux, les zones hydrothermales, les récifs coralliens ou encore les mangroves qui hébergent de nombreuses espèces marines (REYES BONILLA, *et al.*, 2012).

La richesse de ces écosystèmes, mise à mal par des phénomènes naturels (El Niño, ouragans, etc.) l'est aussi par l'action anthropique, à l'instar de la contamination de l'eau (liée à certaines activités industrielles, à l'agriculture intensive...), de la surpêche ou encore des conséquences d'un tourisme de masse. La densité de population, en pleine expansion sur la bande côtière, et l'absence de planification territoriale, contribuent également à la dégradation de ces écosystèmes (FRAGA et JESUS, 2008).

Ce constat du déclin de la biodiversité marine et côtière n'est pas propre au Mexique. Dès la fin du XIX^e siècle, à l'échelle mondiale, des politiques de conservation vont voir le jour et la signification même du terme « *conservation* » évoluera. Aujourd'hui, on peut penser que la conservation devrait être envisagée comme une « *nouvelle façon d'habiter le monde* » (CHARTIER et RODARY, 2007, § 15). Les problématiques environnementales touchent l'espace mondial et sont accompagnées de crises concernant différents secteurs tels qu'économiques et financiers. (CHARTIER et DELEAGE, 2010). Denis Chartier et Estienne Rodary (2007, § 20) parlent d'« *un nouvel espace d'action [qui] s'impose alors, dépassant à la fois l'État-nation et le clivage nature/culture – un espace cosmopolitique* ».

Cette étude, sur les aires protégées marines et côtières du golfe de Californie, permet de mettre en relief ces enjeux de conservation qui soulèvent des questions d'ordre écologique mais aussi économique, social, culturel et politique. Reconnues pour être un outil de gestion des usages, les aires protégées marines et côtières peuvent permettre de ralentir, voire d'arrêter ce processus de dégradation de l'environnement. Ces « *pierres angulaires [... des] stratégies nationales et internationales de conservation* » (DUDLEY, 2008, p. 2) ont, pour l'espace marin et côtier, connu un fort engouement depuis le milieu des années 1990 (KELLEHER et BLEAKLEY, 1994 ; AGARDY, *et al.*, 2003 ; CHAPE, *et al.*, 2003 ; TOROPOVA, *et al.*, 2010). Aujourd'hui, elles

couvrent près de trois pour cent de l'océan mondial¹ et se caractérisent pour être un espace délimité, « *établi par des lois internationales, nationales, territoriales, tribales ou locales [et] désigné pour améliorer la conservation à long terme des ressources naturelles à l'intérieur de cet espace* » (CLAUDET, 2011). Le Mexique a bien évidemment recours à cet outil. Il fait partie, avec le Brésil et Cuba, des pays d'Amérique latine ayant le plus d'aires protégées marines et côtières (FAO, 2012).

Dans ces espaces, qui recouvrent une diversité de situations (NOËL et WEIGEL, 2007), l'objectif premier de protéger habitats et ressources est également lié à d'autres objectifs (CLAUDET, 2011). En effet, une partie des acteurs de la conservation souhaitent que ces espaces offrent des opportunités, notamment économiques. L'intégration « *conservation* »-« *développement* » ne cesse de faire débat.

Aujourd'hui, ces discontinuités spatiales où les usages sont règlementés et dont certains en sont exclus, sont à la fois des « *espaces repoussoirs* » et des « *espaces attractifs* » (CHABOUD, *et al.*, 2008, p. 60). De fait, au-delà de ces frontières, visibles ou non, reconnues ou non, ces espaces attirent, à la fois des touristes et des pêcheurs, des promoteurs immobiliers, des organisations non gouvernementales environnementales, ou encore des bailleurs de fonds. A titre d'exemple, parmi les 20 millions de touristes visitant le Mexique, environ 7 millions visitent des aires protégées terrestres et/ou marines (GUERRERO, 2011). Le Mexique est une des principales destinations touristiques au niveau mondial. Une multitude d'acteurs est donc concernée par ces espaces.

L'incitation à une conservation intégrée, à partir notamment des années 1980, va peu à peu se refléter dans les processus de création et de gestion des aires protégées marines et côtières et la participation des différentes parties-prenantes sera largement encouragée. Longtemps, l'étude de ces espaces délimités a été l'apanage de chercheurs issus des sciences dites « *dures* ». Même si les études sur les aires protégées marines et côtières par les sciences humaines et sociales ne cessent de croître, elles sont encore minoritaires. Ces objets interdisciplinaires ont ainsi intéressé des géographes à l'instar de Gilbert David (DAVID et THOMASSIN, 2007) sur la question de la dynamique des territoires, Aurélie Thomassin (THOMASSIN, *et al.*, 2009 ; THOMASSIN, *et al.*, 2010 ; THOMASSIN, 2011) sur la question de l'acceptation sociale par les usagers ou encore Laura Beretti (BERETTI, 2012) sur les processus participatifs à l'œuvre pour la création de parcs naturels marins. Récemment, le III^e Congrès International des Aires Marines Protégées (Marseille, octobre 2013) a de nouveau mis en exergue la place grandissante, octroyée par les acteurs de la conservation, à des thématiques telles que la gouvernance et notamment celle de la participation des différents acteurs concernés

¹ Voir le site internet (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www.impact3.org/fr/>

par la création et la gestion d'aires marines protégées. Ces thématiques, cruciales pour la pérennité de ces institutions, seront traitées dans le cadre de cette thèse.

La gouvernance est ici entendue comme se référant aux « *processus collectifs, formels et informels, qui déterminent, dans une société donnée et relativement aux affaires publiques, la manière dont les décisions sont prises et les normes et les institutions sociales élaborées* » (HUFTY, 2007b). La gouvernance des aires protégées marines et côtières prend des formes diverses et met en exergue la difficulté de parler de processus participatifs pour l'instauration et la gestion de ces dernières.

Les questionnements soulevés dans ce manuscrit de thèse ont, en partie, émergé d'une approche sur le terrain dans le cadre d'un projet de collaboration scientifique, entre l'*Université Bretagne Occidentale* et l'*Universidad Autónoma de Baja California Sur*, mêlant différentes disciplines, s'inscrivant ainsi dans des cultures différentes. Ce travail de terrain s'est déroulé sur le littoral oriental d'un des États mexicains qui bordent le golfe de Californie : la Basse Californie Sud. Cet État concentre de nombreuses organisations non gouvernementales environnementales nationales et internationales, plusieurs centres de recherche en sciences marines, une portion considérable de l'occupation du sol consacrée aux espaces protégés, une part relativement importante de la population active travaillant dans le secteur de la pêche en comparaison avec les autres États mexicains, et il se caractérise pour être une des principales destinations touristiques internationales du Mexique. Le littoral Est de la Basse Californie Sud abrite ainsi une diversité d'enjeux qui révèle la complexité de cet espace. Les principaux sites étudiés, représentés sur la carte ci-après, sont trois parcs nationaux : le parc national Baie de Loreto, le parc national de l'Archipel Espíritu Santo et le parc national Cabo Pulmo. Dans un second temps, nous nous sommes également intéressés à l'aire de protection de la flore et de la faune Balandra. Nous reviendrons sur le choix de ces sites d'étude au cours de la thèse.



Carte 1 : Localisation des sites étudiés.

Ce doctorat a les objectifs suivants :

- **Analyser les systèmes de gouvernance au sein des aires protégées marines et côtières étudiées.**

Cette approche permet d'appréhender l'emboîtement complexe des échelles (globale, nationale, régionale et locale) pour la création et la gestion de ces territoires règlementaires, s'insérant dans la dynamique d'un contexte de mondialisation.

Il s'agit également de s'interroger sur les interactions entre les différents groupes d'acteurs, leur(s) identité(s) et leur(s) représentativité(s). De même, on ne peut faire l'impasse de questionner la manière dont les acteurs participent : continue, ponctuelle, en connaissance de

cause, etc. Le positionnement des différents acteurs, dans les processus décisionnels quant à la gestion de ces espaces, est à mettre en relation avec les représentations qu'ils ont des aires protégées marines et côtières. Sont-elles clairement identifiées ? Sont-elles acceptées par tous les acteurs ? Quelle importance est octroyée au savoir vernaculaire ?

➤ **Évaluer la mise en place des activités alternatives à travers des programmes financés par l'agence mexicaine en charge des aires protégées.**

Ces programmes gouvernementaux, destinés à la population locale, sont orientés vers la promotion d'activités soutenables dans, ou à proximité, de l'aire protégée. Cela soulève certaines questions : quelles activités ces programmes favorisent-ils ? Permettent-ils de modifier et/ou de renforcer les liens qu'entretiennent les habitants avec l'aire protégée marine et côtière en tant qu'environnement « *naturel* » d'une part, avec les gestionnaires d'autre part ? Quelles en sont les limites ?

Afin de répondre à ces objectifs et aux questionnements sous-jacents, cette thèse a été divisée en trois parties.

La première partie, composée de trois chapitres, permettra de poser le cadre de cette recherche à travers une analyse rétrospective des politiques de conservation qui reposent sur les interactions homme-nature. Nous aborderons ces politiques à l'échelle internationale et nous nous focaliserons plus particulièrement sur celles du Mexique. Le choix ayant été fait de mettre en exergue les interactions entre les différentes échelles, ce premier chapitre apportera des clés de lecture sur l'émergence des aires protégées fédérales étudiées, ayant une composante marine (Chapitre I). S'intéressant aux modes de gouvernance au tournant des années 2010 et au vu de la polysémie accordée à ce vocable, le second chapitre permettra de préciser la définition retenue pour la gouvernance ainsi que les angles d'approche auxquels nous avons eu recours. Dans le champ de la géographie, le concept de territoire a déjà montré son utilité pour aborder le positionnement de groupes d'acteurs, concernant un espace protégé. Nous clarifierons donc également ce concept (Chapitre II). Ces deux premiers chapitres, reposant à la fois sur une analyse bibliographique de la littérature scientifique et sur celle des guides, notamment à l'usage des gestionnaires d'aires protégées, permettront de mieux appréhender le choix des sites d'étude et la méthodologie adoptée qui seront développés dans le chapitre III.

La seconde partie de cette thèse, sur deux chapitres, s'attachera à décrire, à travers l'identification des acteurs et des processus à l'œuvre, la création des sites étudiés et l'élaboration des plans de gestion. Cette approche historique apportera des pistes à la compréhension des jeux d'acteurs, observables au tournant des années 2010. Nous évoquerons également les problématiques auxquelles les aires protégées marines et côtières sont

confrontées (Chapitre IV). Le chapitre suivant sera dédié aux acteurs qui sont à l'interface de différentes échelles géographiques : le gouvernement et les organisations non gouvernementales. Nous y présenterons une étude approfondie de leurs rôles, au sein des espaces protégés (Chapitre V).

La troisième partie, incluant deux chapitres, questionnera la place des riverains dans ces aires protégées marines et côtières. Le chapitre VI présentera une critique des programmes d'aides de l'agence mexicaine chargée de la gestion des aires protégées. Cette critique s'appuiera sur une analyse de leurs orientations et sur les relations que cela induit entre les différents partenaires. Le chapitre VII privilégiera à la fois l'étude de la participation des acteurs locaux dans la gestion des sites d'étude et les représentations que les acteurs enquêtés ont des aires protégées.

Enfin, nous reprendrons les principales conclusions de ce travail afin de qualifier les modes de gouvernance des aires protégées marines et côtières étudiées. Nous en soulignerons également les limites et proposerons des perspectives de recherche.

PARTIE I. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.

La mise en place des projets de conservation, à l'instar des aires protégées marines et côtières, est source de nombreux questionnements concernant les relations existant entre l'Homme et la Nature. Dans le premier chapitre, l'évolution des représentations de l'environnement, dans la pensée occidentale, ainsi que celle des politiques de conservation, à l'échelle internationale et mexicaine, seront analysées afin de poser le cadre de cette recherche. Si aujourd'hui, la place de l'homme dans les espaces protégés semble être évidente et largement encouragée, cela n'a pas toujours été le cas. Face au constat d'un manque d'études en sciences humaines et sociales sur les aires protégées marines et côtières et à la nécessité d'une réflexion approfondie sur la gouvernance de ces espaces, le second chapitre permettra de préciser notre approche de la gouvernance. Nous nous intéresserons donc particulièrement à l'application de ce concept en ce qui concerne les aires protégées marines et côtières. Nous verrons ainsi comment la géographie, à travers par exemple la question des territorialités relatives aux aires protégées marines et côtières, a légitimement sa place dans l'étude de la gouvernance. Le dernier chapitre nous permettra, après avoir mis en valeur les principaux enjeux présents dans le golfe de Californie, de présenter les sites d'étude : le parc national Baie de Loreto, le parc national de l'Archipel Espiritu Santo, le parc national Cabo Pulmo et l'aire de protection de la flore et de la faune Balandra. En dernier lieu, nous préciserons la méthodologie utilisée pour répondre aux questionnements posés dans l'introduction de cette thèse.

CHAPITRE I. Homme et Milieu à travers les projets de conservation.

En guise de chapitre introductif, il nous a semblé important de revenir sur : l'histoire de la conservation, la prédominance de la pensée occidentale dans les politiques internationales, et la multiplication des espaces protégés. Nous présenterons ici la situation des aires protégées marines et côtières, particulièrement en Amérique latine et au Mexique. L'exemple du Mexique nous permettra de voir comment les décisions prises, à une échelle internationale, peuvent avoir des conséquences à l'échelle nationale et comment ce pays, de par ses choix politiques et l'organisation de ses institutions, s'en est différencié à certaines époques. Aujourd'hui, la prise en compte des populations dans les projets de conservation semble être un élément clé des discours politiques.

I. Évolution des relations Homme-Nature.

A. Les différents positionnements de l'Homme par rapport à la Nature.

Donald Worster, reconnu comme l'un des fondateurs de l'histoire environnementale, considère que « *la nature constitue un ordre et un processus que nous ne créons pas, et qui continuera d'exister en notre absence [...] cependant la nature est aussi une création de nos esprits* »*² (2006, p. 83). Ainsi, l'auteur souligne que, s'intéresser à la nature, c'est aussi réfléchir aux idées socialement construites, ce sur quoi nous reviendrons ultérieurement.

a. *Homme/Nature : regards et places.*

Mais comment se positionne-t-on par rapport à la Nature ? Catherine et Raphaël Larrère (2009 [1997], p. 18) notent que « *connaître la nature c'est d'abord se situer par rapport à elle* ». Nous présenterons, de manière très synthétique, les différentes éthiques environnementales, afin de mieux appréhender le discours des personnes enquêtées dans le cadre de cette recherche. Dans le rapport de l'homme à la nature, Catherine et Raphaël Larrère (2009 [1997]) identifient trois catégories (d'origine grecque, moderne, et actuelle) : l'homme, en position d'observation, se trouve au centre de la nature ; l'homme se situe à l'extérieur de la nature, en

² Traduction à partir du recueil d'essais publié en 2006 en langue espagnole, d'un extrait de l'appendice du livre *The Ends of the Earth. Perspective on Modern Environmental History* publié en 1989. Les citations suivies d'un astérisque ont été traduites par l'auteure.

position d'expérimentation et de maîtrise (séparation du sujet et de l'objet³) ; l'homme appartient à la nature, il est dans la nature, sans position privilégiée. L'anthropologue Philippe Descola, à partir, non pas d'une approche historique mais comparative de plusieurs cultures, démontre comment les représentations de la nature dans l'Occident moderne sont loin d'être partagées par tous, dans le monde. Cette possibilité de « *face-à-face entre l'individu et la nature* » (2005, pp. 94-95), ce « *dualisme de la nature et de la société* » (2011, p. 12), sont également soulignés par Catherine et Raphaël Larrère (2009 [1997]). En géographie, Augustin Berque (2009 [2000]) va s'employer à remettre en cause le dualisme Nature-Société à partir de la seconde moitié des années 1980. Ce géographe met en exergue que « *les milieux humains sont une relation, pas un objet* » (p. 142). Cependant, il précise que, hormis pour la géographie culturelle, en tant que « *mésologie* »⁴ ou étude des milieux humains, ce sont des objets au niveau « *conceptuel* ». Le milieu est ainsi marqué par l'empreinte humaine mais il marque également l'homme. Augustin Berque (p. 17) aura notamment recours, dans ses travaux de recherche, à la notion d'écoumène, « *demeure (oikos) de l'être humain [...], relation à la fois écologique, technique et symbolique de l'humanité à l'étendue terrestre [ne se bornant pas] à la matérialité de l'étant physique [...] ni à celle de sa population humaine* ». La raison du milieu présentée par Augustin Berque « *tend à repenser culturellement et socialement l'ensemble de la géographie humaine* » (TISSIER, 1992, p. 233). C'est donc l'approche relationnelle homme-nature qui est mise en avant.

Si l'on considère les points de vues philosophiques et environnementaux, nous pouvons distinguer : l'anthropocentrisme, l'écocentrisme et le biocentrisme. La vision anthropocentrique renvoie au premier rapport à la nature : la nature est au service de l'homme (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997]). Mais, Samuel Depraz (2008) souligne à juste titre qu'elle renvoie aussi à l'idée que l'homme est le seul pour qui une valeur morale est reconnue. Une action en faveur de la nature doit, en effet, avoir une utilité pour l'homme (en cela il s'agira plutôt d'une éthique de gestion de la nature). L'écocentrisme a souffert d'amalgames et a souvent été assimilé à l'écologie profonde (*deep ecology*)⁵. Catherine et Raphaël Larrère (2009 [1997], p. 308-310) argumentent que l'« *on a surtout confondu sous l'appellation d'écocentrisme, deux courants distincts des éthiques environnementales américaines : les théories biocentriques de la valeur intrinsèque (développées par Paul Taylor ou Holmes Rolston) et le courant, véritablement écocentré, qui se réclame d'Aldo Leopold (dont John Baird Callicott est le représentant le plus conséquent)* ». Le biocentrisme, lui, reconnaît une valeur intrinsèque à chaque être vivant, un égalitarisme entre ces êtres vivants, l'homme étant une espèce parmi d'autres. Des chercheurs latino-américains

³ Les principes de la nature répondraient à des lois mathématiques et physiques.

⁴ Du grec « *meson* » qui veut dire milieu.

⁵ Pour une critique de l'amalgame écologie profonde/militantisme écologique le plus radical, voir pp. 92-95 de l'ouvrage de Samuel Depraz (2008) où l'auteur précise que « *sa traduction dans l'action politique et sociale va procéder à des simplifications nécessaires pour donner de la force au message* ».

comme Alberto Acosta ou encore Eduardo Gudynas prônent une approche biocentrique. Selon Alberto Acosta, cela implique « *d'accepter que tous les êtres vivants ont la même valeur ontologique* » (ELBERS, 2011, p.204). Raphaël et Catherine Larrère, penchent eux pour l'écocentrisme. Cette dernière approche reconnaît que les hommes font partie de la communauté biotique et qu'ils en dépendent, mais ce courant se détache du principe égalitaire entre les êtres vivants et n'envisage pas de « *sacrifier l'humanité à des nécessités écologiques* ». Cette éthique s'appuie donc sur « *la connaissance fine du vivant et la re-connaissance d'une qualité esthétique de la nature* » (DEPRAZ, 2008, p. 16). Aldo Leopold (1887-1948), connu par les conservationnistes, notamment pour son ouvrage *Almanach d'un comté des sables*, est une des principales figures ayant inspiré la philosophie holiste de l'environnement⁶ (DESCOLA, 2005). Dans cet essai, il propose une *Éthique de la terre* où l'Homme passe du « *rôle de conquérant de la communauté-terre à celui de membre et de citoyen parmi d'autres de cette communauté* » (pp. 258-259), mais il endosse aussi une responsabilité face à la santé de la terre (LEOPOLD, 2000 [1949]). Depuis la même perspective, Robert Barbault (2006, p. 212) conclut qu'il faut « *composer avec la vie* » puisque l'homme n'est pas extérieur à la nature. Cet écologue précise que l'homme doit prendre en considération et acquérir la connaissance des processus naturels sur le long terme, adaptant ainsi son comportement.

b. Homme/Nature : principaux types de relations.

Au-delà du positionnement de l'homme par rapport à la nature, la question se pose des relations qu'il entretient avec elle. Philippe Descola (2005, p. 445-446) met en exergue six relations principales qui existent, entre les humains d'une part, entre l'humain et l'environnement non humain d'autre part, et qui structurent la vie des collectifs (Tableau 1, p. 21). Dans le cas de notre recherche, nous nous intéresserons tout particulièrement à la relation de protection existant entre les hommes et leur environnement non humain, puisque la mise en place d'un espace protégé implique l'instauration de règles et la gestion des usages dans un espace délimité. Cette relation de protection, Philippe Descola la définit comme « *une domination non réversible de celui qui l'exerce sur celui qui en bénéficie. [...] Mais même lorsqu'il y a intérêt réciproque, la relation demeure inégalitaire car elle est toujours fondée sur le fait que l'offre d'assistance et de sécurité par quoi elle se manifeste revient à l'initiative de celui qui est en*

⁶ Les éthiques holistes vont insister sur la « *nécessité de préserver le bien commun en ne bouleversant pas de façon inconsidérée les relations d'interdépendance qui unissent toutes les composantes organiques et abiotiques d'un environnement. [...] du fait de leur plus grande capacité perturbatrice, les humains sont investis d'une responsabilité morale décisive dans le maintien des équilibres écologiques, un rôle qu'ils ne peuvent remplir qu'à condition de pouvoir comprendre leur situation au sein de la chaîne trophique* » (DESCOLA, 2005, p. 273). Cependant, selon Augustin Berque (2009 [2000], p. 317), « *l'holisme écologique (du grec holon, tout) est une thèse qui met l'humain sur le même plan que tous les autres vivants, et place ce tout qu'est la biosphère au-dessus de ses parties (parmi lesquelles l'humanité)* ». Ce qui, pour cet auteur, peut amener au « *retour de l'humain à l'animal, c'est-à-dire sa suppression* ».

mesure de l'accorder ». Cette relation de protection, dans le naturalisme⁷, se borne, selon l'auteur, à un intérêt des humains pour la bonne conservation des non humains et non pour « leur inclusion de plein droit dans la sphère des interactions sociales » (p. 539). Les politiques internationales de protection de la nature s'appuient sur cette approche naturaliste qui a d'abord émergé en Europe (DESCOLA, 2008). C'est pourquoi nous nous y intéresserons tout particulièrement.

| Relation de similitude entre termes équivalents ⁸ | | Relation de connexité entre termes non équivalents ⁹ | |
|--|-----------|---|----------------------|
| Symétrie | Échange | Production | Connexité génétique |
| Asymétrie négative | Prédation | Protection | Connexité spatiale |
| Asymétrie positive | Don | Transmission | Connexité temporelle |

Tableau 1 : Distribution des relations selon le type de rapports entre les termes.
(Source : DESCOLA, 2005, p. 456).

B. Évolution des mesures de protection de la nature dans la pensée occidentale.

Dès l'Antiquité, on retrouve des préoccupations liées aux changements environnementaux (RODARY et CASTELLANET, 2003). Nous nous attarderons davantage sur la période allant du milieu du XIX^e siècle à nos jours pour la raison suivante : la pensée sur la nature sauvage, dont l'homme est exclu, va évoluer au cours du XX^e siècle vers l'idée que les populations locales doivent être intégrées dans l'élaboration et la mise en place de projets de conservation. Durant ce dernier siècle, l'ampleur des changements environnementaux¹⁰, amènera John R. McNeill à écrire *Du nouveau sous le soleil : Une histoire de l'environnement mondial au XX^e siècle*. Cet ouvrage est aujourd'hui considéré comme un classique de l'Histoire environnementale globale¹¹. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la problématique environnementale va être intégrée dans les politiques publiques internationales. Le XX^e siècle se caractérise également comme le siècle d'expansion des espaces protégés, phénomène qui continue encore en ce début de XXI^e siècle. Nous privilégierons, ici, l'étude historique des mesures de protection de la nature, diffusée dans

⁷ L'auteur identifie quatre grands types d'ontologie, modes de pensée : l'animisme (ressemblance des intériorités, différence des physicalités), le totémisme (ressemblance des intériorités, ressemblance des physicalités), le naturalisme (différence des intériorités, ressemblance des physicalités) et l'analogisme (différence des intériorités, différence des physicalités). Pour cela, il s'appuie sur la combinaison de l'identification d'autrui par rapport au « je » à partir des éléments d'intériorité (états affectifs et mentaux) et de physicalité (les corps et les processus matériels) (DESCOLA, 2005, voir pp. 163-180 et DESCOLA, 2011, voir pp. 85-89).

⁸ Les relations sont potentiellement réversibles et les sujets sont « équistatutaires ».

⁹ Philippe Descola précise que les relations sont orientées et irréversibles entre des termes non substituables car ils sont hiérarchisés.

¹⁰ Certains auteurs, à l'instar de Robert Barbault, Jean-Paul Deléage ou encore Denis Chartier, ont recours au terme « anthropocène » pour caractériser les deux derniers siècles de l'holocène afin de souligner « l'impact soutenu des sociétés humaines sur l'écologie de « notre » planète » (BARBAULT, 2006, p. 146).

¹¹ Fabien Locher et Grégory Quenet (2009) précisent que c'est une caractéristique de l'historiographie anglo-saxonne que de se focaliser sur le XX^e siècle.

la pensée occidentale ; arguant de la proximité des liens concernant les mesures de protection entre la gestion des sites étudiés dans le cadre de cette recherche et les standards internationaux influencés par la pensée occidentale (bien que l'on encourage désormais les pratiques traditionnelles).

a. De la nature sauvage.

Le XIX^e siècle, époque de la révolution industrielle, est marqué par le fait que « *l'on s'est délibérément employé à protéger la nature* » principalement en Amérique du Nord et en Europe. Les naturalistes remirent en cause les pratiques traditionnelles (chasse, pêche, etc.) et d'autres groupes (hygiénistes, urbanistes,...) se préoccupèrent des effets néfastes de certaines techniques industrielles (pollutions...) et de la concurrence économique (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997], p. 167).

Aux États-Unis, au milieu du XIX^e siècle, mêmes si certains étaient encore réticents au *wilderness*¹² (nature sauvage, vierge) celui-ci commence à être reconnu comme une « *ressource culturelle et morale* » et une base pour l'identité nationale (NASH, 2001 [1967], p. 67). Pour les colons, cette nature sauvage avait été le symbole de l'inconnu, de la dangerosité, de quelque chose d'incontrôlé par l'homme et qu'il avait fallu conquérir. Roderick Nash, spécialiste d'histoire environnementale aux États-Unis, souligne que ce changement dans la perception de la nature commence notamment avec l'arrivée du « *romantisme* » aux États-Unis. La nature sauvage devient attrayante aux yeux des hommes, une fois qu'« *elle n'est plus à craindre* » (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997], p. 183). À la fin du XIX^e siècle, on trouvait à la fois les partisans de la préservation, derrière la figure emblématique de John Muir, prônant une nature intacte, et les partisans de la conservation, tel Gifford Pinchot, qui louaient les mérites d'une exploitation raisonnable des ressources. Le courant du *wilderness* va finalement être représenté par les partisans de la préservation (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997] ; ARNOULD et SIMON, 2007). C'est à cette époque que naissent les premières grandes associations écologistes (par exemple aux États-Unis : la *Audubon Society* créée en 1886 et le *Sierra Club* créé en 1892) (DUMOULIN KERVRAN et RODARY, 2005).

Ainsi va émerger un secteur autonome de la conservation, avec des logiques, des finalités et des organisations professionnelles propres (RODARY et CASTELLANET, 2003). La période s'étalant du début du XX^e siècle jusqu'aux années 1970, sera caractérisée par la prolifération d'aires protégées, notamment à partir des années 1950, et marquera, selon Estienne Rodary et

¹² Voir chapitre III de l'ouvrage de Frederick Nash, *Wilderness and the American Mind* (NASH, 2001 [1967]).

Christian Castellanet (2003), le second temps de la conservation¹³. Dès lors, les activités de développement et de conservation vont être séparées. De manière générale, la mise en place de ces aires protégées, à partir de la fin du XIX^e siècle, eut pour conséquence l'exclusion des populations et restreignit l'accès de ces espaces à certaines catégories d'usagers (par exemple ceux bénéficiant d'un permis) (RODARY et CASTELLANET, 2003). Samuel Depraz parle d'une période caractérisée par un paradigme environnemental radical, alors que la période précédente relevait du paradigme naturaliste sensible. Ce paradigme environnemental radical correspond à une protection plus stricte de la nature qui « *acquiert une valeur intrinsèque et devient le champ réservé d'une élite naturaliste* ». On peut parler d'éthique biocentrée (DEPRAZ, 2008, p. 87). Aux États-Unis, la célèbre *Wilderness Act* sera promulguée en 1964¹⁴. En effet, elle considère l'homme, dans les aires sauvages, comme un visiteur qui passe et ne reste pas : l'homme doit être extérieur à la nature. Cette représentation d'une nature sans l'homme a été fortement critiquée, notamment pour « *être un luxe de pays riches et développés qui n'est pas accessible aux plus pauvres, et leur est nuisible quand elle leur est appliquée [...] le mythe américain du wilderness exalte le pionnier mais occulte l'Indien* » (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997], p. 186). Les populations indigènes qui précédaient l'arrivée des colons aux États-Unis sont oubliées. Ainsi, même au-delà des frontières des États-Unis, nombre de ces espaces de nature sauvage, perçus par les partisans du *wilderness* comme une « *fenêtre du passé, aux lointains commencements de l'humanité, bien avant les confort de la vie moderne* »*, ont pourtant été longuement façonnés par l'homme (GÓMEZ-POMPA et KAUS, 1992, p. 272). Arturo Gómez-Pompa et Andrea Kaus (1992, p. 273) évoquent que, pour certains groupes indigènes vivants sous les tropiques, la forêt tropicale ne représente pas une nature sauvage mais tout simplement « *leur maison* ». Ces divers points de vue montrent bien l'importance de tenir compte des différentes représentations possibles de l'environnement, en préalable à l'instauration d'un espace protégé.

b. Vers une montée en puissance des préoccupations environnementales à l'échelle internationale.

Ce secteur de la conservation va se consolider après la seconde guerre mondiale et la décolonisation. Un tournant va s'opérer et les sociétés de protection de la nature, réunissant les élites, vont laisser place aux Organisations Non Gouvernementales Environnementales (ONGE)

¹³ Estienne Rodary et Christian Castellanet (RODARY et CASTELLANET, 2003) vont identifier trois temps de la conservation : « *une intégration manquée* », « *l'imposition des aires naturelles protégées* » et « *l'émergence de la conservation intégrée* ».

¹⁴ Senate and House of Representatives of United States of America (1964).

telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, créée en 1948)¹⁵. Les « savants » de ces organisations « *voyagent, se rencontrent, constituent une communauté de pensée qui s'appuie sur leur expertise scientifique* » (CHARTIER et OLLITRAULT, 2005, p. 24). C'est également dans ces décennies que sont créées deux grandes ONGE internationales : *The Nature Conservancy* (TNC, créée en 1951¹⁶) et le WWF¹⁷ (créée en 1961). Ainsi, « *il apparaît clairement que la création de ces ONG¹⁸ répondait à la mise en place d'un nouveau rapport de force géopolitique entre anciennes puissances coloniales et nouveaux pays du tiers-monde, et donc au besoin d'une certaine autonomie d'action des ONG par rapport aux gouvernements* » (RODARY et CASTELLANET, 2003, p. 21). Cette émergence et cette multiplication des organisations environnementales se vérifient également sur l'ensemble du continent latino-américain. À partir des années 1970, face à la diversification des problèmes environnementaux, le nombre de militants ne va cesser de croître et certains pays comme le Mexique, le Brésil et le Venezuela, vont se distinguer par la mise en place de grands rassemblements environnementaux (GUDYNAS, 1992b).

À partir des années 1960-1970, l'environnement commence à être pris en compte dans les politiques publiques à l'échelle globale. Auparavant, seules quelques mesures ponctuelles, s'inscrivant dans un contexte particulier, visaient à régler, par exemple, la pollution, l'utilisation des sols, ou encore la pêche et concernaient peu l'échelle internationale (McNEILL, 2010 [2000]). Des ouvrages sur les dégradations environnementales vont recevoir un grand écho, tel celui de la zoologue de la vie aquatique, Rachel Carson (1907-1964) qui, dans le *Printemps silencieux (Silent Spring)* (1962), dénonce les dégradations environnementales et l'usage de pesticides aux États-Unis pour la santé humaine (McNEILL, 2010 [2000] ; WORSTER, 2006 ; DEPRAZ, 2008).

L'historien John R. McNeill (2010 [2000]) distingue deux périodes dans les stratégies et politiques environnementales de la fin de ce siècle. La première s'étend du milieu des années 1960 à la fin des années 1970. Elle concerne les pays « riches » et se caractérise par l'apparition

¹⁵ Cette organisation environnementale mondiale, au départ essentiellement européenne, sera, dans les années 1960, sous l'influence des États-Unis. Depuis les années 1970 elle s'est ouverte aux pays dits du « sud » (DEPRAZ, 2008). Aujourd'hui, elle compte plus de 1 200 organisations membres, dans 140 pays, dont 200 gouvernements ou organisations gouvernementales et 800 organisations non gouvernementales. Environ 11 000 scientifiques et spécialistes volontaires sont intégrés au sein de six Commissions.

¹⁶ En 1946, un groupe de scientifiques forme *The Ecologists Union* qui devient TNC en 1950. Mais c'est en 1951 que TNC devient une organisation à but non lucratif. À l'origine, elle a pour objet de rechercher des fonds pour acheter des terres aux États-Unis dans le but de créer des zones de conservation de la nature. Puis, elle diversifiera ses champs d'action à l'étranger (DUMOULIN KERVRAN et RODARY, 2005).

¹⁷ Le WWF est une « *émanation de l'UICN* » (ARNOULD et SIMON, 2007). Il cherche à lever des fonds pour réaliser ses objectifs à l'international, en entretenant des « *liens forts avec les réseaux décisionnels issus des sphères marchande et publique* » (DUMOULIN KERVRAN et RODARY, 2005, p. 64). À l'origine l'acronyme WWF signifiait *World Wildlife Fund* et devint, en 1986, *World Wide Fund for Nature*. Aujourd'hui on retient souvent uniquement l'acronyme.

¹⁸ Organisation Non Gouvernementale.

de mouvements écologistes, parfois de partis politiques verts, ainsi que par la création d'agences gouvernementales pour la protection de l'environnement. À titre d'exemple l'ONGE *Greenpeace* est créée en 1971. Cependant, durant cette période, les coopérations internationales en matière de protection environnementale restèrent limitées, malgré la conférence internationale pour l'environnement humain à Stockholm (Suède)¹⁹ en 1972 (McNEILL, 2010 [2000]). C'est aussi l'année de la publication du rapport Meadows : *Les limites à la croissance*²⁰ (*The Limits to Growth*), commandité par le Club de Rome²¹, ainsi que la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Vingt ans après la publication du rapport Meadows, les auteurs ont actualisé leurs scénarios et publié *Au-delà des limites* (*Beyond the Limits*), les conclusions resteront les mêmes, au détail près que « *l'humanité avait déjà dépassé les limites de la capacité de charge de la planète* ». C'est la question du « *dépassement* » écologique planétaire qui est au cœur de leurs travaux de recherche (MEADOWS, *et al.*, 2012 [2004], p. 17).

Dans les années 1970, le concept d'écodéveloppement fait son apparition. Au départ, il s'agissait d'une stratégie de développement concernant les zones rurales isolées du Tiers Monde. La définition de ce concept va évoluer, suite à la *Déclaration de Cocoyoc*²² en 1974. Ignacy Sachs la définit comme « *le synonyme d'un développement socio-économique endogène, reposant sur des forces vives et organisées de la société, conscientes de la dimension écologique et recherchant une symbiose, entre l'homme et la nature* » (SACHS, 1978, p. 16). La croissance, selon cet auteur, n'est pas incompatible avec les avancées sociales et une gestion « *saine* » de l'environnement. Ainsi, les questions de capacité de charge vont commencer à se poser et le seront d'ailleurs de plus en plus, notamment dans les sites protégés, qu'ils soient terrestres ou marins. L'historien Donald Worster (2006) rappelle qu'en 1970, aux États-Unis, les médias ont appelé la décennie à venir « *l'Ère de l'Écologie* », la nature devenant une victime, sans défense et vulnérable.

Durant la seconde phase, identifiée par John R. McNeill (2010 [2000]), à partir des années 1980, les agences gouvernementales pour la protection de l'environnement apparaissent également dans les pays les « *moins riches* ». Cette seconde période se caractérise aussi par un élargissement des préoccupations qui ne se limitent plus à la pollution ou à l'épuisement des

¹⁹ Précédée du *rapport Founex* (1971) rédigé pour cette occasion. La Conférence de Founex (Suisse) avait été animée par l'économiste canadien Maurice Strong.

²⁰ Les auteurs de ce rapport, fruit d'un travail de deux années, s'appuyaient sur « *la théorie de la dynamique des systèmes et de la modélisation informatique pour analyser les causes et les conséquences à long terme de la croissance sur la démographie et sur l'économie matérielle mondiales* » et cela dans un monde où il existe des limites écologiques (MEADOWS, *et al.*, 2012 [2004], voir p. 12).

²¹ Le Club de Rome, créé en 1968 suite à la période des Trente Glorieuses, est un groupe de réflexion qui réunit des scientifiques, des fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que des industriels.

²² Cette déclaration fait suite au symposium sur *les modèles d'utilisation des ressources : stratégies pour l'environnement et le développement*, du PNUE et de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, qui a eu lieu au Mexique. À cette occasion une liste de facteurs économiques et sociaux, entraînant des dégradations environnementales, avait été dressée.

ressources (notamment pétrolières), mais concernent également les forêts tropicales, le changement climatique et le rétrécissement de la couche d'ozone. Au-delà, la coopération internationale va se développer.

c. Avec une nécessaire conservation intégrée.

Les critiques quant à l'exclusion des populations locales dans les espaces protégés (on pense, par exemple, au parc Kruger²³ en Afrique du Sud) vont se multiplier. Ces habitants, contraints de se déplacer, ont été désignés par Charles Geisler (2003, p.73) comme des «*réfugiés pour cause d'opérations de conservation*». La perception de l'homme comme perturbateur de l'environnement est remise en cause. C'est le début du troisième temps de la conservation, identifié par Estienne Rodary et Christian Castellonet (2003) : celui de la conservation «*intégrée*», bien que, selon les auteurs, la conservation «*excluante*» domine jusqu'à la fin des années 1980. Dorénavant, il sera important de mettre en exergue les bénéfices économiques susceptibles d'être liés à l'instauration d'aires protégées et qui vont concerner des acteurs particuliers (tels que le personnel des départements des parcs au sein des institutions, les scientifiques, etc.) (RODARY et CASTELLANET, 2003). Il ne s'agit plus de prendre en compte uniquement des considérations écologiques, mais d'intégrer aussi les considérations sociales, économiques, culturelles et politiques. Les approches écocentrées vont mettre en valeur l'intégration de l'homme à la nature (DEPRAZ, 2008) et la participation va devenir un enjeu décisif. Cette nouvelle période correspond notamment à l'apparition d'une nouvelle catégorie d'aires protégées. En 1974, la création de Réserves de Biosphère (RB) est promue par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) dans le cadre du programme *Man and the Biosphere* (MaB)²⁴, afin de concilier la conservation de la biodiversité et l'usage soutenable des ressources présentes sur le territoire. Leur mise en place, à partir des années 1980, ainsi que l'élaboration de programmes intégrés de conservation et de développement au début des années 1990 (remplacés ensuite par des programmes de gestion communautaire des ressources), ne sont cependant pas exemptes de difficultés (RODARY et CASTELLANET, 2003). Ces deux chercheurs en concluent que l'intégration doit se développer autant sur le plan horizontal que vertical. Nous reviendrons, dans le chapitre II, sur l'importance de la prise en compte de ces deux types d'intégration.

C'est cette difficulté à intégrer conservation et développement qui fera émerger le concept de développement durable, dont les bases sont déjà formulées dans la notion d'écodéveloppement. Ce terme apparaît en 1980 dans la *Stratégie Mondiale de la Conservation*, publiée conjointement par l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le

²³ Réserve de faune en 1898 et parc national en 1926.

²⁴ Lancé en 1971.

Développement et l'ONGE internationale WWF. Il sera repris dans l'ouvrage de Lester R. Brown, *Building a Sustainable Society*, publié en 1981 par le *Worldwatch Institute*. En 1984, on retrouve le concept de développement durable au sein du livre édité par Norman Meyers et intitulé *Gaia : An Atlas of Planet Management*. Donald Worster rappelle, en 1993²⁵, que la notoriété de ce concept est née du rapport : *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, publié en 1987, et dirigé par Gro Harlem Brundtland, Première Ministre norvégienne et Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Dans ce rapport, le développement durable y est défini comme : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. [...] le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (BRUNDTLAND, 1987). Mais « au-delà de l'effet d'annonce, ni l'idée ni le terme ne sont vraiment nouveaux » (MANCENO, 2008, p. 23). Le concept de « rendement durable », déjà utilisé en Allemagne à la fin du XVIII^e siècle, concernait la gestion des ressources forestières (WORSTER, 2006, p 177). On peut également penser au « bon usage » que recommande Colbert dans son ordonnance de 1669 sur les forêts, proposant déjà des normes de gestion forestière (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997]). La nouveauté ne vient donc pas de l'emploi de ce terme, mais du fait qu'il soit appliqué à l'ensemble de la planète depuis le rapport Brundtland (WORSTER, 2006). Pour l'anthropologue mexicaine Leticia Durand (2008, p. 85), il ne faut pas limiter les recherches à l'étude de la soutenabilité, mais penser aux diverses soutenabilités qui émergent de « la multiplicité des perspectives environnementales qui caractérisent les sociétés humaines ». Le développement durable, bien que « rassembleur », a été critiqué pour différentes raisons qui, finalement, pourraient se résumer à sa définition. Que met-on derrière l'expression « développement durable » dont les deux termes paraissent s'opposer ? Ce concept est-il opérationnel ? Les critiques formulées par Donald Worster interrogent les fondements de ce concept basé sur le principe que le monde naturel est présent pour l'Homme et dépend de l'idée que l'on peut évaluer, avec facilité, la capacité de charge des divers écosystèmes. Pour George Rossi (2003, p. 59), le développement durable, au même titre que la surpopulation²⁶, « n'ont de sens que localement et temporairement, en fonction d'un certain instant de l'histoire des interactions permanentes entre, d'une part, des hommes, leur territoire, leurs techniques, leurs organisations et décisions politiques, sociales, économiques, et, d'autre part, leur environnement biophysique ». L'ambiguïté de ce terme semble toujours d'actualité (MEADOWS, et al., 2012 [2004]). À ces critiques, s'ajoutent celles de la traduction de « sustainable development » qui a donné lieu, en langue française, au « développement soutenable » et au « développement

²⁵ Dans son essai *The Shaky Ground of Sustainable Development*, intégré au recueil publié en 2006 par l'*Editorial Universidad Estatal a Distancia*.

²⁶ Le néomalthusianisme n'est pas partagé par tous les scientifiques, à l'instar du géographe George Rossi (2003).

durable », au même titre qu'en langue espagnole « *desarrollo sostenible* » et « *desarrollo sustentable* ». Selon François Mancebo (2008), le développement durable insisterait davantage sur le temps et donc l'équité intergénérationnelle alors que le développement soutenable mettrait davantage en valeur l'équité territoriale. Or, pour d'autres auteurs, à l'instar de la chercheuse mexicaine Antonina Ivanova (2008), le développement soutenable introduit la notion de générations futures ainsi qu'une haute qualité de vie aux habitants. Nous ne rentrerons pas davantage dans ces débats, mais nous précisons que, dans le cadre de cette thèse, nous retiendrons le terme soutenable, qui fut la première traduction du terme anglais et qui, aujourd'hui, est couramment utilisé au Mexique dans les travaux de recherche sur les politiques environnementales.

C'est seulement quelques années plus tard, en 1992, que le concept de développement soutenable va être légitimé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, connue sous le nom de « *Sommet Planète Terre* » ou encore « *Sommet de la Terre* » à Rio de Janeiro (Brésil). Le principe 4 de la Déclaration de Rio, souligne cette volonté d'allier conservation et développement²⁷. Parallèlement à la conférence se tient le Forum Global des ONG. Cette conférence internationale atteste que « *la crise environnementale est devenue l'objet d'une préoccupation commune et d'un débat public* » (LARRERE et LARRERE, 2009 [1997], p. 7). La Déclaration d'Heidelberg, signée par quatre cent vingt-cinq personnalités de la communauté scientifique, traduit certaines inquiétudes sur le fait que ces préoccupations environnementales ralentissent les progrès scientifiques et industriels et nuisent ainsi au développement (BARBAULT, 2006).

Cette conférence donna également lieu à la signature de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)²⁸ qui reconnaît, dans son préambule, une valeur intrinsèque à la biodiversité et qui promeut la gestion au niveau de l'écosystème²⁹ et non de l'espèce. C'est dans l'article 2 de la CDB (NATIONS UNIES, 1992) qu'est définie la diversité biologique comme la « *variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* ». L'érosion de la diversité biologique, ou biodiversité, reconnue comme un problème d'environnement global, va être à l'ordre du jour (AUBERTIN, *et al.*, 1998). Ce concept doit associer « *diversité écologique et diversité des pratiques anthropiques* » (AUBERTIN, *et al.*, 2008, p. 22). Il faut noter que, lors de la

²⁷ Principe 4 : « *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément* ».

²⁸ Elle entrera en vigueur en décembre 1993.

²⁹ L'approche par écosystème est définie comme : « *une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable* » (Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 2004b).

signature de la CDB, l'intégration des concepts de développement et de conservation posera problème et c'est la logique marchande qui va l'emporter (AUBERTIN, *et al.*, 1998 ; LEFF, 2003 ; BOISVERT et VIVIEN, 2010). D'ailleurs, dans les années 1990-2000, l'approche économique va se développer, notamment avec la diffusion de la notion de services écosystémiques, apparue dans les années 1980, où « *les impacts en termes de bien-être des services rendus par les écosystèmes* » sont valorisés (BOISVERT et VIVIEN, 2010, p. 26).

Concernant l'espace marin et côtier, c'est l'approche par l'écosystème et la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) qui permettront de mettre en œuvre le concept de développement soutenable (DE CACQUERAY, 2011). Un chapitre entier de l'Agenda 21 est dédié à la protection, à l'utilisation rationnelle et à la mise en valeur des ressources biologiques des océans, des mers et des zones côtières : la création d'espaces protégés y est encouragée. La mise en œuvre d'une gestion intégrée nécessite, comme le soulignent Gilbert David *et al.* (2009), de prendre en compte les trois niveaux de la notion d'intégration : l'intégration sectorielle, institutionnelle et spatiale.

Dans notre étude, nous nous concentrerons sur les questions de conservation et, plus particulièrement, sur le principal outil de conservation du XX^e siècle qu'est l'espace protégé et qui a oscillé entre succès et échecs, notamment auprès des populations vivant au sein de ces espaces ou aux alentours.

Dorénavant, il est reconnu, lors d'événements internationaux, que l'homme ne peut être considéré comme étant extérieur à la nature. Nous avons aussi souligné que les projets de conservation ont évolué dans le temps. Dans cette thèse, la définition du terme « conservation » est celle donnée par Estienne Rodary et Christian Castellonet (2003, p. 8), que nous reprendrons à notre compte, à savoir : « *une gestion prudente et mesurée des ressources naturelles, c'est-à-dire une utilisation de la nature avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs* » et donc l'intégrité des écosystèmes.

II. Espaces protégés : pourquoi, comment, où, avec qui et pour qui ?

À la fin de l'année 2010, les aires protégées couvraient 12,7 % des zones terrestres mondiales et 1,6 % du domaine océanique (NATIONS UNIES, . 2012). Si l'on considère la superficie marine comprise entre la ligne de rivage et la limite extérieure de la Zone Économique Exclusive (ZEE), les aires marines protégées (AMP), sous juridiction nationale, couvraient 4 % de cet espace (BERTZKY, *et al.*, 2012). Depuis 1990, le nombre des aires protégées marines et terrestres a augmenté de 58 % et leur superficie totale de 48 %. Cependant, leur répartition reste inégale et leur croissance varie selon les pays (NATIONS UNIES, . 2012). Les aires

protégées marines et terrestres ont vu leurs objectifs évoluer et se diversifier ces dernières années. Le programme de travail sur les aires protégées de la CDB³⁰ considère qu'elles « *contribuent à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable* » (Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 2004a, p. 1). Il convient donc de définir, dans un premier temps, le terme « *aire protégée* », ainsi que d'analyser son évolution dans le monde et, particulièrement, dans le cadre de notre recherche, en Amérique latine. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur la spécificité des aires protégées marines et côtières.

A. Espace protégé : un outil de stratégie pour la conservation.

a. **Définitions et évolutions.**

À l'échelle internationale, c'est la définition de l'aire protégée de l'UICN qui, de manière générale, sert de référence³¹. Il est donc intéressant d'analyser son évolution (DUDLEY, 2008, pp. 5 et 10) :

Définition de 1994

Une aire protégée est : « *Une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres* ».

Définition de 2008

Une aire protégée est : « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ».

Encadré 1 : Définition de l'aire protégée selon l'UICN.

La définition proposée en 1994 utilisait le terme « *protection* » et non « *conservation* » que l'on retrouve dans la définition de 2008. De plus, cette nouvelle définition insiste sur le fait que cet espace doit être délimité géographiquement et que cette « *nature* » peut rendre des services écosystémiques. Un doute subsiste quant à la « *nature* », aux espaces dits naturels. On peut en effet se demander qu'est-ce que l'on entend par « *naturel* » ? Cela revient à poser la question du positionnement de l'homme par rapport à la nature. L'UICN reconnaît cependant que « *peu, voire pas* » d'espaces, qu'ils soient marins ou terrestres, n'ont pas été modifiés de manière directe ou indirecte par l'activité humaine. Cette organisation considère que les aires « *naturelles ou inaltérées* » sont caractérisées par la présence importante d'espèces natives (DUDLEY, 2008, p. 14). Le géographe, Samuel Depraz (2008, p. 4), spécialiste des espaces protégés, propose de

³⁰ Adopté pour la première fois lors de la VII^e Conférence des Parties (COP 7) à Kuala Lumpur (Malaisie).

³¹ Cette définition est expliquée mot par mot dans le guide édité par Nigel Dudley (2008) : *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*.

dépasser la dualité nature/culture (cf. p. 18) et de considérer « *la surface terrestre comme un tout qui comporte des degrés variables d'artificialisation des milieux* ». Les espaces protégés sont donc des espaces artificialisés, ne serait-ce que par l'établissement d'un périmètre.

Parallèlement à la définition classique et institutionnelle de l'UICN, des géographes français³², travaillant sur les thématiques d'espaces protégés, proposent la définition suivante que nous reprendrons à notre compte : « *l'espace protégé peut-être qualifié d'étendue délimitée, socialement investie de valeurs, pouvant comporter plusieurs « zones » correspondant à un gradient de mise en valeur du territoire. Au sein de ces zones, les pouvoirs publics, des particuliers ou des associations décrètent des mesures de protection [...] en s'appuyant sur des réglementations. L'espace devient alors administré [...]. Pour autant, des groupes sociaux se sont appropriés ce territoire, le pratiquent et en disposent, ce qui peut se heurter à la « nécessité » politique de protection* » (LASLAZ, 2012, p. 6-7). La mise en place d'un espace protégé implique des « *discontinuités spatiales* » (GAY, 2003, DAVID, 2003 et GRENIER, 2003) et une « *transformation des usages de la nature* » (DEPRAZ, 2008, p. 4). Il devient dès lors difficile de parler de « *mise sous cloche* » d'un espace.

L'UICN identifie, selon les objectifs de gestion, six catégories³³ d'aires protégées (Annexe 1) qui représentent, pour cette organisation, « *une norme importante pour la planification, la création et la gestion des aires protégées* ». Cette classification peut également être hiérarchisée selon le degré de protection. Rappelons que l'augmentation et la diversité des aires protégées dans le monde ont été accompagnées, dès la Conférence internationale pour la protection de la faune et de la flore à l'état naturel (Londres, 1933), d'une volonté de cadre international où quatre catégories étaient déjà proposées (DUDLEY, 2008, p. 6).

Cependant, durant une grande partie du XX^e siècle, ce sont les Parcs Nationaux (PN) qui ont été les plus représentés. La notion de parc national va reposer sur trois principes : celui de la responsabilité étatique et du contrôle public, celui de l'exclusion des activités jugées incompatibles avec la protection, ainsi que celui de l'ouverture au public à des fins d'observation (ARNOULD et SIMON, 2007, p. 134-135). Pour mémoire, le premier parc national est celui de Yellowstone créé en 1872 aux États-Unis. Selon Samuel Depraz (2008, p. 77), la création de ce parc n'émane pas d'un « *discours préservationniste redoutant les atteintes futures à l'intégrité écologique du site* » comme cela a souvent été présenté, mais d'une « *réflexion fondée sur le couple intérêt privé/domaine public ou encore bien-être/profit économique* ». L'idée est d'éviter l'accaparement du site par un groupe d'intérêt particulier, ce qui n'empêche pas les membres d'une expédition réalisée en 1869 et à l'origine de la création du parc, de mettre en exergue

³² Lionel Laslaz, Samuel Depraz, Sylvain Guyot et Stéphane Héritier.

³³ Les réserves naturelles intégrales et zones de nature sauvage ; les parcs nationaux ; les monuments ou éléments naturels ; les aires de gestion des habitats ou des espèces ; les paysages terrestres ou marins protégés.

l'intérêt touristique de cet espace. Ainsi, comme le rappelle Samuel Depraz, c'est la combinaison de plusieurs éléments (sensibilité religieuse et romantique, discours sur la nation, etc.) qui donneront naissance au premier parc national. Par la suite, le modèle de grand parc va se diffuser dans certaines parties du monde (États-Unis, Canada, Australie, etc.), de même que les réserves de faunes dans les empires coloniaux. En Europe, des espaces protégés de taille réduite seront créés. Durant la seconde moitié du XX^e siècle, les décolonisations et l'internationalisation du tourisme vont encourager la création d'aires protégées pour des raisons essentiellement économiques (MILIAN et RODARY, 2010).

En 1962, la Commission des Parcs Nationaux³⁴, créée en 1958, participera à la première conférence mondiale sur les parcs nationaux à Seattle (États-Unis). Il est intéressant de noter qu'il faudra néanmoins attendre 1975 pour que la Commission des Parcs Nationaux devienne la Commission des Parcs Nationaux et des Aires Protégées et l'année 1996 pour que, lors du Congrès mondial de la nature, réuni à Montréal (Canada), les parcs nationaux ne soient plus mis en avant par rapport aux autres aires protégées. La Commission des Parcs Nationaux et des Aires Protégées devient alors la Commission Mondiale sur les Aires Protégées³⁵.

Désormais, il est préconisé que ces espaces protégés, quelle que soit la catégorie, ne soient pas envisagés comme des entités isolées, mais bien comme des éléments appartenant à des stratégies de conservation sur des échelles plus larges : « à l'échelle du paysage », « biorégionale », « par écosystème » (DUDLEY, 2008). En effet, à la fin du XX^e siècle, des méthodes de « priorisation » vont être développées. S'appuyant sur des critères purement écologiques, elles marginalisent les problématiques sociales. Parmi les méthodes les plus médiatisées, on peut citer : les *High-biodiversity wilderness areas* et les *Biodiversity Hotspots* développées par l'ONGE *Conservation International* (CI)³⁶ ; ainsi que les Global 200, promues par le WWF et qui se basent sur la division du monde en écorégions (MILIAN et RODARY, 2010). Catherine Aubertin *et al.* (2008, p. 24) soulignent que la place de la population locale dans les projets de conservation semble être critiquée face aux échecs de certains processus participatifs au début des années 2000. Les auteurs observent la remise en cause d'une réelle participation égalitaire, les limites de la décentralisation, et la place importante accordée aux ONGE internationales. La question de la gouvernance de ces espaces est donc cruciale et on peut s'interroger sur la conciliation de cette approche à petite échelle avec une approche locale et participative.

³⁴ La Commission des Parcs Nationaux a été créée sous le nom de Comité des Parcs Nationaux, et elle est devenue officiellement une commission en 1960.

³⁵ Aujourd'hui, la Commission Mondiale sur les Aires Protégées est un réseau mondial constitué d'experts. Ce réseau est géré par le programme de l'UICN sur les aires protégées. En 2012, il compte plus de 1 400 membres répartis sur 140 pays. La mission de la commission est d'« encourager la création et la gestion efficace d'un réseau représentatif à l'échelle mondiale d'aires protégées terrestres et marines » (IUCN, 2012).

³⁶ Initialement proposée par l'équipe de recherche de Norman Meyers. Quant à l'organisation non gouvernementale CI, elle est créée en 1987 par les dirigeants du bureau Amérique latine de TNC qui démissionnent de cette dernière (DUMOULIN KERVRAN et RODARY, 2005).

b. Amérique latine et espaces protégés.

Malgré la diversité qui caractérise le continent latino-américain, on peut dresser quelques traits communs concernant les espaces protégés.

Il est important de souligner que le nombre d'aires protégées diffère selon les études. L'entité Amérique latine ne regroupe pas toujours les mêmes pays³⁷. En outre, certaines études intègrent uniquement des aires protégées sous juridiction nationale, alors que d'autres prendront également en compte les aires protégées privées. Ainsi, selon Jörg Elbers, en 2011, 1 949 aires protégées (terrestres et marines) sous juridiction nationale ont été comptabilisées (de 2 aires protégées pour la Guyana à 304 pour le Brésil). En revanche, selon une étude publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2012), il existe plus de 4 000 espaces protégés en Amérique latine. Au-delà de cette guerre des chiffres, c'est l'évolution fulgurante de la place des aires protégées en Amérique latine qui est intéressante à relever.

Malgré cet engouement pour les aires protégées, l'idée de continuer à encourager des projets de développement ayant un coût écologique prévaut jusque dans les années 1970-1980 du fait de l'importance des ressources naturelles sur le continent. Il faut souligner qu'à la fin des années 1980, un tournant s'opère dans les discours politiques et le terme de « *développement soutenable* » devient courant (GUDYNAS, 1992a). Au Mexique, lors du tournant néolibéral et du fait de la négociation de l'accord tri national nord-américain (Mexique, États-Unis et Canada), à savoir l'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALÉNA³⁸), le Président Carlos Salinas de Gortari (1988-1994) devient « *un grand défenseur de l'environnement* » (DUMOULIN KERVRAN, 2005, p. 81).

La superficie dédiée aux aires protégées continuera d'augmenter pour les pays d'Amérique latine sur la période 1990-2000 (Figure 1, p. 34).

Dans les années 1990, sous l'influence des accords de Rio, la majorité des pays d'Amérique latine vont créer un ministère de l'environnement intégrant une commission spécialisée sur les aires protégées (DUMOULIN KERVRAN, 2005), ouvrant ainsi la voie vers une institutionnalisation des politiques environnementales. À cette époque, l'accent est mis sur l'importance de l'environnement dans l'économie : les ressources naturelles étant perçues comme des ressources économiques (« *le capital naturel* »), de nombreux projets seront financés par des institutions comme la Banque mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement

³⁷ Étant donné que les études n'intègrent pas les mêmes pays ou dépendances nationales pour l'Amérique latine et, afin d'éviter l'énumération, à chaque fois, des espaces géographiques inclus dans cette entité, nous renverrons le lecteur à la source bibliographique pour davantage de détails. Sauf mention contraire, le Mexique est inclus.

³⁸ TLCAN pour son acronyme en espagnol et NAFTA pour son acronyme en anglais.

(BID), etc. (GUDYNAS, 1992a ; FRAGA, *et al.*, 2008). Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)³⁹ jouera un rôle important dans la promotion de la conservation en Amérique latine (DUMOULIN KERVRAN, 2005 ; GUARDERAS, *et al.*, 2008 ; FAO, 2012 ; CONANP., 2012). C'est à partir de là que rencontres et accords vont se multiplier.

Néanmoins, à partir de la seconde moitié des années 2000, on peut noter un certain ralentissement (Figure 1, p. 34). Cette tendance à l'inflexion dans le taux de progression, que l'on peut également observer à l'échelle internationale depuis 1995, a amené Estienne Rodary et Johan Milian (RODARY et MILIAN, 2008, p. 34 et 51) à formuler l'hypothèse que « *l'âge d'or des aires protégées est sans doute derrière nous* » et à se demander si ce ralentissement traduirait « *une rupture dans les dynamiques d'extension mondiale* ». Ce qui n'est pas le cas concernant les aires marines protégées, comme nous le verrons ultérieurement.

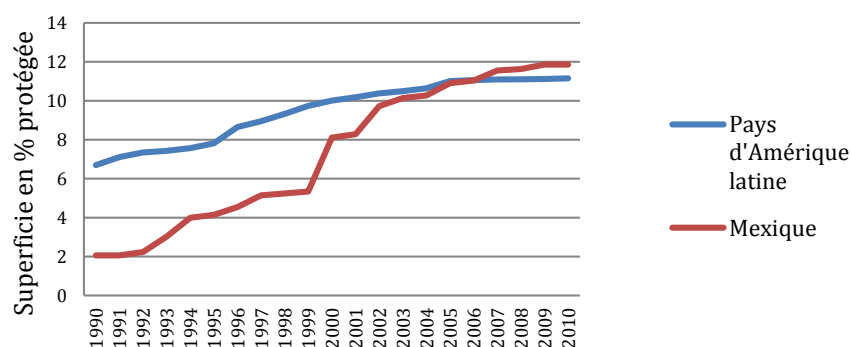


Figure 1 : Évolution de la superficie protégée (%) pour les pays d'Amérique latine de 1990 à 2010⁴⁰. (Graphique élaboré à partir des données de l'IUCN et de l'UNEP-WCMC (2011)).

Parallèlement à la volonté d'augmenter le nombre d'aires protégées, les recommandations internationales vont également plaider pour une meilleure gestion (plus efficace) des aires protégées existantes. En effet, une étude, menée en 2003, montre qu'à cette époque, très peu d'aires protégées ont un plan de gestion et que le personnel qui leur est assigné est très variable d'un pays à l'autre. Les méthodologies mesurant l'efficacité de gestion sont promues par des ONGE telles que WWF pour le Guatemala, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur ou encore la

³⁹ Le FEM (*General Environmental Facilities* en anglais) a été créé en octobre 1991, au sein de la Banque mondiale. Cette dernière a été créée dans le cadre des accords de Bretton Woods (1944) et fut destinée au départ à la reconstruction économique de l'Europe. Afin de devenir une entité distincte de la Banque mondiale, le FEM s'est détaché de cette dernière en 1994, néanmoins, la Banque mondiale gère toujours la caisse du FEM. Il est aujourd'hui composé des organisations suivantes : le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE, la Banque Mondiale, la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la BID et le Fonds International de Développement Agricole (FEM, 2010).

⁴⁰ Les données sur les pays d'Amérique latine comprennent : Antigua et Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République Dominicaine, Équateur, Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, St Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Uruguay.

Colombie, TNC pour la Bolivie, le FEM pour le Mexique⁴¹ ou encore l'UICN et l'UNESCO pour les sites répertoriés au patrimoine mondial. Les pays d'Amérique centrale et le Mexique ont également recours à la méthodologie élaborée par le PROARCA/USAID (UICN Sur et UICN Mesoamérica, 2003).

Depuis la fin des années 1990, deux événements régionaux vont permettre de dresser un panorama des aires protégées en Amérique latine.

En 1997, le premier Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées a lieu à Santa Marta en Colombie, dans le but de faire connaître les avancées concernant le plan d'action de Caracas⁴² (UICN Sur et UICN Mesoamérica, 2003). Sa mise en place est à l'initiative de la FAO, de l'UICN et du Ministère de l'Environnement du gouvernement colombien. La Déclaration de Santa Marta, à l'issue du Congrès, met en exergue l'importance des services écosystémiques, la reconnaissance des droits fondamentaux des communautés locales (territoires, formes d'autonomies, gestion des ressources) et la reconnaissance des valeurs esthétiques et spirituelles que les individus portent à la nature. Seront également mis en avant, pour l'ensemble de la région, une connaissance plus approfondie et une meilleure gestion, de la diversité biologique terrestre, par rapport à la diversité biologique marine et côtière. De plus, le libre accès à la majorité des ressources localisées dans cet espace incite les parties contractantes de la Déclaration à prioriser la création d'aires protégées marines et côtières (APMC), à partir d'une approche régionale. Cette dernière, tout en respectant la souveraineté nationale, favorise la coopération entre les pays (GUERRERO, *et al.*, 2007). De manière générale et malgré des résultats inégaux, on assiste au développement d'un cadre légal et institutionnel pour la gestion des espaces protégés (UICN Sur et UICN Mesoamérica, 2003).

En 2007, le second Congrès latino-américain, sur les parcs nationaux et autres aires protégées, a lieu à Bariloche (Argentine) ; les principales conclusions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

⁴¹ Voir aussi à ce sujet : BEZAURY-CREEL, 2005 ; McNEELY, *et al.*, 1994 et pour une étude spécifique sur l'efficacité des AMP au Mexique (qui s'appuie notamment sur le guide de l'UICN) : RIVERA, 2011.

⁴² Signé lors du IV^e Congrès mondial des parcs à Caracas (Venezuela) en 1992.

| Tendances déjà observées lors du Congrès de Santa Marta (1997) (GUERRERO, <i>et al.</i> , 2007). |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nécessité de prêter une plus grande attention aux APMC. ➤ Déséquilibre des connaissances entre les milieux terrestres et marins. ➤ Diminution des apports financiers. ➤ Participation grandissante du secteur privé dans la gestion des aires protégées. ➤ Manque d'attention porté sur les sites de patrimoines naturels et culturels. ➤ Augmentation des unités de conservation et d'aires protégées. |
| Nouvelles tendances observées lors du Congrès de Bariloche (2007) (GUERRERO, <i>et al.</i> , 2007 ; GUERRERO et SGUERRA, 2009) |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une plus forte pression sur les ressources naturelles des AP (exploitation de mines, d'hydrocarbures, production de biocombustibles, tourisme prédateur, occupation de terres, trafic de drogues, pêche illégale, etc.). ➤ Une meilleure connaissance des conséquences du changement climatique sur les aires protégées. ➤ Une plus grande participation sociale lors des phases de création et de gestion des aires protégées (cogestion, etc.). ➤ Un affaiblissement des institutions publiques responsables des aires protégées. ➤ Un encouragement à l'intégration et à la connectivité des aires protégées (politique de gestion intégrée, mise en place de corridors biologiques, planification territoriale). ➤ Une part des financements des aires protégées proviennent de ressources extérieures (création de fonds fiduciaires, de fonds nationaux pour l'environnement). Il est néanmoins souligné que les gouvernements du Mexique, du Guatemala ou encore, plus récemment, de Colombie, ont augmenté le budget consacré aux aires protégées. ➤ Une diversification des catégories des nouvelles aires protégées (aires privées⁴³, etc.). ➤ Un approfondissement théorique sur les systèmes intégrés d'aires protégées. ➤ Une amélioration des connaissances sur la gestion de la diversité biologique des systèmes marins et côtiers. ➤ Une tendance à la valorisation des catégories V et VI de l'UICN dont le degré de protection est inférieur aux catégories I à IV. |

Tableau 2 : Conclusions sur les tendances suivies par les aires protégées lors des Congrès de Santa Marta et Bariloche.

Lors du congrès, deux polémiques vont être soulevées : la première, sur la place accordée aux communautés locales et indigènes, que certains considèrent disproportionnée car leurs pratiques ne sont pas toujours compatibles avec l'environnement ; la seconde, sur l'importance de la place prise par les processus participatifs que certains considèrent comme ayant une durée trop longue. Une préoccupation soulevée pour les années à venir et qui, aujourd'hui, est toujours d'actualité, était celle de trouver un équilibre entre le développement et la conservation (GUERRERO, *et al.*, 2007).

B. Aire protégée marine et côtière : un outil de gestion en expansion, un bilan mitigé.

Traditionnellement, l'utilisation de l'espace marin, notamment l'activité de pêche, a été réglementée par les populations locales et les États afin de protéger les ressources. Face au constat de la diminution de la biodiversité marine et côtière, à partir notamment du dernier quart du XX^e siècle, les aires protégées marines et côtières vont commencer à se développer

⁴³ La croissance des aires protégées privées a été favorisée, à partir de la fin des années 1990 par des fonds internationaux (FEM, IUCN, etc.) (DUMOULIN KERVRAN, 2005 ; CONANP., 2012).

(Figure 2, p. 39). Et ce, même si l'on connaît très mal la biodiversité marine. On estime à seulement 5 % la surface des océans explorée de manière systématique (Census of Marine Life International, 2011).

a. Définitions et historique : un enjeu global.

Le terme aire marine protégée recouvre une diversité de situations ; l'AMP a ainsi pu apparaître comme un « *concept fourre-tout* » (NOËL et WEIGEL, 2007, p. 234).

En effet, l'AMP peut intégrer : soit un espace marin, soit un espace marin et/ou côtier. Ces espaces complexes (CHRISTIE, *et al.*, 2003 ; CHABOUD, *et al.*, 2008 ; JENTOFT, *et al.*, 2007 ; JENTOFT, *et al.*, 2011) sont tous organisés spatialement (CHRISTIE et WHITE, 2007). Il existe plusieurs modes de gestion de ces espaces avec des usages restreints, des zones de non pêche, voire des espaces où toute activité est interdite, hormis celles considérées comme scientifiques (et sous certaines conditions). En outre, signalons qu'il existe différents modes de gouvernance (Chapitre II). Ce sont, comme le soulignent Svein Jentoft *et al.* (2007, p. 612) des « *institutions sociales complexes dont le but est d'influencer le comportement humain, mais ce n'est jamais une simple affaire d'ingénierie technique* »*.

À l'échelle internationale, c'est la définition proposée par l'UICN, au début des années 1990, qui est couramment utilisée (KELLEHER et KENCHINGTON, 1992, p. 7) : « *Tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité* »⁴⁴. Cette définition n'apporte aucune précision sur le type de protection ; il faut donc se reporter aux catégories proposées par l'UICN. Dès 1996, la difficulté de faire correspondre les aires marines protégées à une seule des catégories proposées par l'UICN sera soulevée (AGARDY, *et al.*, 2003 ; DAY J., *et al.*, 2012). En effet, elles intègrent souvent une multitude d'usages. De plus, l'application des catégories s'est faite en fonction de la désignation de l'aire protégée et des usages observés et non pas en fonction de l'objectif pour lequel cet espace protégé a été créé. Il faudra attendre 2012 pour qu'un guide spécifique aux AMP vienne compléter le guide de 2008 sur l'application des catégories de l'UICN aux aires protégées (DAY J., *et al.*, 2012) (Annexe 1).

Depuis 2008, l'UICN considère que, désormais, c'est la définition générale des aires protégées (Encadré 1, p. 30) qui s'applique pour les AMP et ce, malgré la perte du caractère maritime dans la définition. Cette définition est d'ailleurs peu reprise dans les travaux scientifiques et c'est la première définition qui est encore largement utilisée. Dorénavant, selon l'UICN, pour être considérée comme une aire marine protégée, il faut donc que l'objectif premier

⁴⁴ Pour la traduction en langue française voir DUDLEY, 2008.

déclaré de l'espace en question soit un objectif de conservation de la nature (selon la règle des 75 %) (DUDLEY, 2008). Par exemple, en sont exclus les parcs éoliens et les plateformes pétrolières pouvant favoriser accessoirement le développement de la biodiversité autour des structures sous-marines ou les aires de gestion des pêches ne déclarant pas d'objectifs de conservation plus larges (DAY J., *et al.*, 2012). Cependant, il n'y a pas d'unanimités sur le sujet et la question de savoir si des éoliennes offshore peuvent se trouver dans une AMP s'est déjà posée (par exemple, le projet de parc éolien en mer de Fécamp, en Normandie, sur le site Natura 2000 en mer).

In fine, nous reprendrons à notre compte la définition de l'AMP, proposée par Joachim Claudet (2011, p.2) : un espace géographique délimité en mer, « *établi par des lois internationales, nationales, territoriales, tribales ou locales désigné pour améliorer la conservation à long terme des ressources naturelles à l'intérieur de cet espace. Cet objectif est rarement exclusif et il est souvent lié à l'usage et à la gestion durable des ressources marines ainsi qu'au développement socio-économique* »*. À l'instar de Christian Chaboud *et al.* (2008), il serait pertinent d'utiliser l'expression « *aires protégées marines et côtières* » lorsque la zone côtière est également intégrée. C'est ce que nous ferons dès que les informations nous permettront d'affirmer que les zones côtières sont incluses.

Une forme particulière d'AMP a longtemps été encouragée : les zones de non pêche (*no take-zone*)⁴⁵. Plusieurs publications scientifiques (HALPERN, 2003 ; ROBERTS, *et al.*, 2005 ; McCOOK, *et al.*, 2010 ; ABURTO-OROPEZA, *et al.*, 2011) ont montré comment, dans un contexte donné (économique, politique, etc.), on peut observer un recouvrement de la biomasse, notamment des requins et espèces de poissons cibles pour ce type d'AMP. On peut notamment citer le réseau des réserves marines de la Grande Barrière de Corail en Australie (McCOOK, *et al.*, 2010) ou le Parc National de Cabo Pulmo au Mexique (ABURTO-OROPEZA, *et al.*, 2011). Ces zones de non pêche ont cependant été critiquées par rapport aux conséquences négatives sur les revenus des pêcheurs, aux déplacements de l'effort de pêche, etc. Comme le soulignent Tundi Agardy *et al.* (2003), ce n'est pas la seule forme d'AMP, ni celle qui doit primer sur des AMP où les usages sont multiples ; les *no take-zone* peuvent être simplement intégrées à ces dernières.

Signalons que, depuis quelques décennies, le nombre d'AMP croît rapidement (Figure 2 et Tableau 3 ci-après).

⁴⁵ Parfois appelées réserves marines (*marine reserve*).

| Date | Nombre d'aires marines protégées/ couverture spatiale | Source |
|------|--|--|
| 1970 | 118 AMP dépendant de 27 pays. | (KELLEHER et BLEAKLEY, 1994) |
| 1985 | 430 AMP dépendant de 69 pays. | (Maynard E. Silva <i>et al.</i> cités par AGARDY, <i>et al.</i> , 2003) |
| 1994 | 1 182 AMP réparties sur plus de 120 pays. | (KELLEHER et BLEAKLEY, 1994) |
| 2003 | 4 459 aires protégées avec une composante marine et côtière soit 0,5 % de la superficie totale des océans. | (CHAPE, <i>et al.</i> , 2003) |
| 2010 | 5 878 AMP soit 1,17 % de la superficie totale des océans. | (TOROPOVA, <i>et al.</i> , 2010) |
| 2013 | Les AMP couvrent près de 3 % de l'océan mondial. | Donnée communiquée lors du III ^e Congrès international des aires marines protégées. |

Tableau 3 : Nombre d'AMP et couverture spatiale depuis 1970.

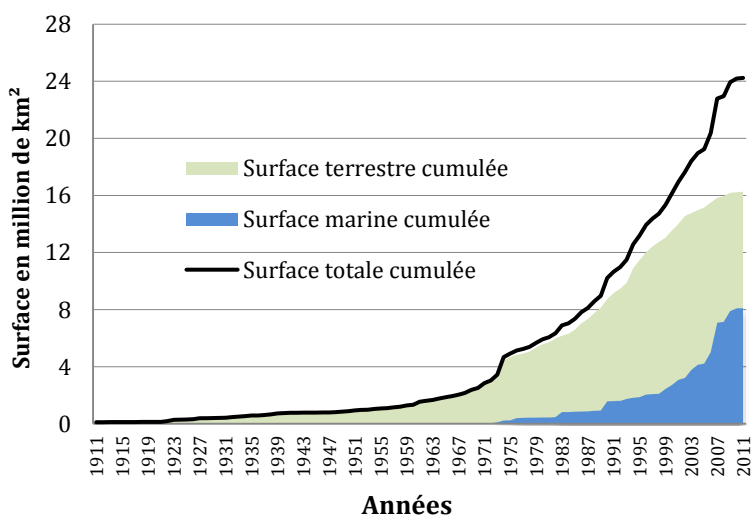


Figure 2 : Croissance de la superficie des aires protégées décrétées au niveau national de 1911 à 2011. (Source : IUCN et UNEP-WCMC (2012)).

Par rapport aux aires protégées terrestres, le retard des AMP peut s'expliquer par un rythme de rencontres internationales, concernant l'environnement marin et littoral, moins régulier et plus tardif. Rappelons que c'est seulement, en 1962, lors de la première Conférence mondiale sur les parcs nationaux, que sera évoquée la nécessité de protéger les espaces marins et côtiers (KELLEHER et BLEAKLEY, 1994). C'est à cette occasion que le terme d'AMP est consacré (NOËL et WEIGEL, 2007) ; alors que les premières bases du droit international de la mer ont été adoptées en 1958 lors des conventions de Genève⁴⁶ (Suisse).

Concernant les AMP, diverses initiatives vont alors se succéder : la conférence de l'UICN à Tokyo (Japon) sur les AMP en 1975, le III^e Congrès mondial des parcs nationaux à Bali

⁴⁶ La Convention sur la haute mer, la Convention sur le plateau continental, et la Convention internationale sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer.

(Indonésie) en 1982 suivi, en 1984, de la publication par l'UICN d'un guide qui deviendra une référence au niveau international pour les gestionnaires⁴⁷ (KELLEHER et BLEAKLEY, 1994).

En règle générale, avant les années 1980, les buts des APMC étaient, dans un premier temps, de préserver les habitats productifs d'un point de vue biologique des perturbations humaines ou de préserver des espèces clés. Parallèlement, ils favorisent la connaissance scientifique ainsi que l'éducation environnementale. L'augmentation des conflits entre usagers et gestionnaires va ouvrir la voie vers une approche intégrée (NOËL et WEIGEL, 2007). Ce qui, comme nous l'avons vu précédemment, correspond aussi à une évolution des politiques environnementales à l'échelle internationale. À partir des années 1980, de nouveaux buts vont être assignés aux AMP : la gestion des pêcheries (certaines techniques de pêche étant envisagées comme compatibles avec une AMP, à l'instar de la pêche à la ligne) ; l'offre d'activités récréatives (l'écotourisme sera largement encouragé) ; la GIZC. Pour Jean-François Noël et Jean-Yves Weigel (2007), la multiplicité des objectifs des AMP permet d'en faire un outil de développement soutenable répondant ainsi aux trois « fameux » piliers : social, environnemental et économique. Précisons que, dans le concept de développement soutenable, la place de la culture, jusqu'à récemment souvent oubliée, est de plus en plus soulevée. D'ailleurs, Carlos R. S. Milani et Chloé Keraghel (2009) soulignent que c'est une des principales critiques formulées sur le développement soutenable par les altermondialistes. Cet élément n'est pas sans rappeler que, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, le rapport homme-nature est évolutif et qu'il diffère également selon les cultures. D'où l'importance, comme le souligne le géographe Esoh Elamé (2009, p. 63) d'appréhender ces trois piliers à partir d'une « *perspective culturelle et interculturelle* ». La diversité des objectifs des APMC permettrait ainsi de mieux intégrer l'approche culturelle de la population locale.

Au-delà d'une diversification des buts, depuis une vingtaine d'années, l'accent n'est plus mis uniquement sur l'augmentation de la superficie protégée, en prenant en compte les différents écosystèmes, mais aussi sur l'instauration de réseaux de ces espaces règlementaires (on pense ici aux corridors biologiques et aux réseaux de gestionnaires), et sur l'efficacité des APMC⁴⁸. La CDB demande aux Parties contractantes de favoriser la conservation *in situ* en créant un système de zones protégées. Lors du Sommet Mondial sur le développement durable des Nations-Unies à Johannesburg (Afrique du Sud, 2002), un plan d'application a été adopté, encourageant la création d'aires marines protégées et de réseaux représentatifs avant 2012, ainsi que la fermeture de zones à certaines époques de l'année pour protéger les frayères⁴⁹.

⁴⁷ Ce guide, intitulé *Marine and Coastal Protected Areas : A Guide for Planners and Managers* de Rodney V. Salm et John R. Clark, sera réédité en 2000 et sert encore de référence comme nous le verrons dans le chapitre II.

⁴⁸ Cf. chapitre II de cette thèse en ce qui concerne la gouvernance.

⁴⁹ Point IV-32-c du Plan d'application intitulé *Protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social* (NATIONS UNIES, . 2002).

Aujourd'hui, on peut affirmer que cet objectif n'a pas été atteint et ce, malgré la course à la création de ces espaces ces dix dernières années⁵⁰ (Figure 2, p. 39). C'est, également, à partir des années 2000 que les premiers congrès internationaux spécifiques aux aires marines protégées vont être organisés. Lors de la réunion des parties contractantes de la CDB à Nagoya (Japon), en 2010 (COP 10), un plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, *Vivre en harmonie avec la nature*, est adopté. Parmi les 20 objectifs formulés (connus sous le nom des objectifs d'Aichi), l'un d'entre eux (l'objectif 11) mentionne que, d'ici à 2020, 10 % des zones marines et côtières doivent être conservées, notamment grâce à des réseaux écologiquement représentatifs et reliés d'aires protégées, gérées efficacement et équitablement. Cet objectif fut de nouveau encouragé lors du III^e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC 3) en octobre 2013 à Marseille. La proposition d'objectifs chiffrés avec des dates fixes est critiquée car la mise en place d'APMC peut être longue, surtout si l'on veut qu'elle soit participative. Certains arguent qu'il s'agit de faire pression sur les gouvernements pour encourager leur création et d'obtenir des fonds de la part de donateurs (GRAY, 2010). Ces objectifs sont donc largement soutenus par les grandes ONG internationales (BINGOs selon leur sigle en langue anglaise).

b. Amérique latine et aires protégées marines et côtières.

Analysant la base de données mondiales sur les aires protégées (WDPA)⁵¹, Sophie Marinesque *et al.* (2012, p. 735) démontrent qu'il existe, selon les pays, un fossé important concernant la distribution des AMP et ce, en fonction de leur développement socio-économique⁵² : « *les pays les plus pauvres sont largement laissés derrière dans la course à la construction d'un réseau mondial d'aires marines protégées* ». Les deux tiers environ du réseau global d'AMP dépendent de pays avec des « *économies avancées* ».

La création d'APMC en Amérique latine n'a pas été un processus continu. On peut néanmoins noter que, suite à la Conférence de Rio en 1992, une nouvelle impulsion sera engagée (GUARDERAS, *et al.*, 2008 ; ELBERS, 2011). Le FEM est décrit comme l'un des plus grands promoteurs de ces aires protégées (GUARDERAS, *et al.*, 2008 ; FAO, 2012). Selon une étude

⁵⁰ Objectifs chiffrés régulièrement repris lors de réunions à l'échelle internationale (recommandation 5.22 établie lors du V^e Congrès mondial des Parcs à Durban (Afrique du Sud) en 2003 ; I^{er} Congrès international des AMP à Geelong (Australie) en 2005 (IMPAC 1) ; Sommet de la Commission mondiale des aires protégées-biome marin à Washington (États-Unis) en 2007 ; II^e Congrès international des AMP à Washington en 2009 (IMPAC 2)). Récemment, dans le document adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+ 20 (2012), *L'avenir que nous voulons*, les États réaffirment la nécessité de créer des aires marines protégées comme instrument pour la conservation de la biodiversité et l'usage soutenable de ces espaces (article 177).

⁵¹ Créée en 1981 à l'initiative du Centre de surveillance de la conservation de la nature du PNUE et de la Commission Mondiale sur les Aires Protégées de l'UICN.

⁵² Les auteurs se sont appuyés sur quatre catégories de développement (« *les économies avancées* », « *les économies émergentes* », « *les pays les moins développés* », « *les États insulaires en voie de développement* ») choisies sur la base des systèmes de classification du Fonds Monétaire International (FMI) et de la division statistique des Nations Unies.

menée en 2011, il y aurait 683 APMC couvrant une superficie d'environ 700 000 kilomètres carrés (FAO, 2012). Ce sont les AMP avec des usages multiples qui couvrent la majorité du continent. Les pays possédant le plus d'aires protégées marines et côtières sont le Brésil (274 APMC), le Mexique (63 APMC)⁵³, suivis de Cuba (57 APMC). Quant aux pays ayant la plus forte couverture, il s'agit de l'Équateur, du Chili, du Mexique et du Brésil (FAO, 2012).

C'est seulement en 2011 qu'un premier atelier sur les APMC⁵⁴, au niveau régional, est organisé au Brésil par le réseau REDPARQUES/FAO et la Fondation forestière du Ministère de l'environnement du Gouvernement de Sao Paulo (Brésil), financé par l'Organisme autonome des Parcs Nationaux du Ministère de l'environnement, du milieu rural et marin d'Espagne⁵⁵.

c. Entre succès et échecs.

On admet aujourd'hui que de nombreux enjeux entrent en compte lors de la création d'une aire protégée, ne se résumant pas, loin s'en faut, aux enjeux écologiques (CHRISTIE, *et al.*, 2003 ; CHRISTIE et WHITE, 2007 ; CHRISTIE et POLLNAC, 2011) et nécessitent une approche interdisciplinaire fournissant ainsi un cadre scientifique robuste (FRAGA et JESUS, 2008 ; CHABOUD, *et al.*, 2008 ; CLAUDET, 2011). Les travaux de recherche concernant les aires protégées marines et côtières et leur mise en place ont connu, ces deux dernières décennies, une rapide augmentation au niveau mondial (McCAY et JONES, 2011). Les thématiques de recherches se sont diversifiées (au niveau des sciences économiques et sociales, des sciences politiques, etc.) (Annexe 2) bien que prédominent encore les études biologiques et écologiques.

Comme pour les aires protégées terrestres, plusieurs travaux de recherche ou encore rapports d'experts ont montré que le contexte social et politique dans la gestion des aires marines protégées est, dans de nombreux cas, peu pris en compte (CHRISTIE, *et al.*, 2003 ; MASCIA, *et al.*, 2010 ; McCAY et JONES, 2011).

De plus, le problème des « *parcs de papier* » touche encore un grand nombre d'AMP (SALE, 2008). La contestation de la contribution des espaces protégés au développement soutenable subsiste (MASCIA, *et al.*, 2010). Selon Camilo Mora (2011), la stratégie de conserver la biodiversité marine globale, à partir de la mise en place d'AMP, semble même irréaliste, et ce malgré l'effet parapluie et l'augmentation de leur nombre. Dans certains cas, on peut même constater un échec sur le plan écologique. Dans d'autres cas, cela peut être un succès sur le plan écologique (augmentation de l'abondance et de la diversité des poissons, amélioration de l'habitat, etc.) et néanmoins un échec sur le plan social (manque de participation sociale dans la

⁵³ Nous reviendrons sur ce chiffre par la suite.

⁵⁴ Intitulé *Gestion des aires marines et côtières protégées en Amérique latine : éléments pour sa planification et gestion*.

⁵⁵ De nombreux projets, à l'échelle régionale, ont été financés par le gouvernement espagnol.

gestion des espaces protégés, pas ou peu de partage des gains économiques, tensions entre les différents secteurs, etc.) (CHRISTIE, *et al.*, 2003 ; ORACIÓN, *et al.*, 2005). En outre, l'impact des AMP sur le plan social varie à l'intérieur et entre les groupes sociaux de pêcheurs (MASCIA, *et al.*, 2010). Il est regrettable que les études, menées en sciences sociales sur les aires marines protégées, aient été souvent tardives et minoritaires (CHRISTIE, *et al.*, 2003 ; PELLETIER, 2011), bien qu'elles soient aujourd'hui en expansion.

La récente prise en compte des populations locales nous amènent à nous interroger sur ce « bien public⁵⁶ » : « à quel public exactement appartient ce bien, et à qui il profite » ? (DESCOLA, 2008). De même, l'engouement concernant la mise en place de processus participatifs pour la création et la gestion des espaces protégés amène à s'interroger sur les différentes conceptions de la participation (« on nous a écouté, mais on ne nous a pas entendu »).

III. La gestion des projets de conservation au Mexique.

Nous avons précédemment analysé l'évolution des politiques concernant les projets de conservation et plus spécifiquement les APMC, à différentes échelles, et avons fait part des questionnements formulés par le monde de la recherche scientifique. Nous allons à présent développer cette analyse à une échelle plus fine : celle du Mexique (Figure 4, p. 60).

A. Historique de la politique environnementale.

a. ***Des mesures de gestion de l'environnement anciennes mais ponctuelles.***

Au Mexique, les premières mesures pouvant être qualifiées de conservationnistes ne sont pas récentes. Bien qu'elles remontent à l'époque préhispanique (avant la conquête de l'empire aztèque par les colons en 1521), nous analyserons seulement les politiques de conservation à partir de l'époque républicaine (1811-1917).

L'époque républicaine correspond, en Amérique latine, à l'indépendance politique des colonies et présente un fort décalage socio-économique avec l'Europe (DUMOULIN KERVRAN, 2009). Période où il faut construire les nouveaux États-nations, elle est marquée par des conflits internes entre conservateurs et libéraux, ainsi que par un mépris envers les populations indigènes. Au XIX^e siècle, le Mexique est un pays majoritairement rural et non industriel. Les libéraux prirent définitivement le pouvoir en 1867. Leur priorité étant l'ordre et le développement, si la conservation était perçue, elle l'était comme une entrave. Cependant, un petit groupe d'intellectuels va défendre les valeurs de la conservation, arguant de l'épuisement

⁵⁶ Bien que certaines de ces aires puissent être gérées de manière privée. Dans ce manuscrit, nous ne ferons pas une analyse des biens publics. L'idée est seulement de souligner les contradictions qui peuvent surgir entre la dimension nationale, voire mondiale, et un site géographique aux dimensions plus restreintes, dont dépendent des acteurs locaux.

des ressources naturelles (principalement des ressources forestières), nécessaires au développement économique, et de l'importance des cycles biologiques (insistant sur le rôle des forêts dans la régulation des cycles naturels) (SIMONIAN, 1999 [1995]). C'est à la fin du XIX^e siècle que sont créées la première Société Mexicaine d'Histoire Naturelle et la Commission géographique exploratrice (CONABIO., 2012).

Miguel Ángel de Quevedo (1862-1946), surnommé « *el Apóstol del árbol* »⁵⁷, fit partie de ces quelques personnes qui, de la fin du XIX^e siècle à la première moitié du XX^e siècle, ont joué un rôle important dans la conservation des ressources naturelles forestières (SIMONIAN, 1999 [1995] ; DUMOULIN KERVRAN, 2009). Il a activement participé aux prémices qui permettront l'instauration de lois pour une politique de conservation avant la fin de la révolution mexicaine⁵⁸. La Constitution mexicaine est établie en 1917. Dès lors, l'État fédéral, en tant que propriétaire des terres et des eaux, sous juridiction nationale, est en mesure d'en réguler ses usages dans l'intérêt public et peut, notamment, procéder à des expropriations. L'article 27 de la Constitution des États-Unis du Mexique⁵⁹ constitue encore aujourd'hui « *le socle juridique et idéologique* » de l'attribution des ressources naturelles (BONNEFOND, 2009, p. 179).

Cette même année, le premier parc national est décrété, le Parc national *Desierto de los Leones*. On peut cependant noter que la première mesure de protection concernant cet espace date de 1876, avec la création de la Zone de réserve forestière et d'intérêt public *Desierto de los Leones* (CHAVARRIA et VALDÉS, 1985).

b. Vers une politique alliant conservation et développement ?

Ce sont les années présidées par Lázaro Cárdenas⁶⁰ (1934-1940) qui marquent un réel tournant dans la création de parcs nationaux. Il considère que conservation et développement ne s'opposent pas. L'intégration de ces deux notions sera, plusieurs décennies après, à l'origine du concept de développement soutenable.

Les parcs nationaux, décrétés fréquemment sur des espaces privés et sous l'impulsion du Département des Forêts, de la Chasse et de la Pêche, avaient pour but premier la conservation

⁵⁷ L'Apôtre des forêts.

⁵⁸ La Révolution mexicaine s'étend sur la période 1910-1917.

⁵⁹ Traduction d'une partie de l'article 27 de la Constitution (dernière réforme publié dans le Journal Officiel de la Fédération (DOF) le 13/10/2011) : « *La propriété des terres et eaux comprises au sein des limites du territoire national, appartient originellement à la Nation, laquelle a eu et a le droit de transmettre le domaine de cette dernière aux particuliers, devenant ainsi propriété privée. Les expropriations pourront uniquement se faire pour cause d'utilité publique et en échange d'indemnisation. La Nation aura en permanence le droit d'imposer à la propriété privée les modalités qui dictent l'intérêt public, ainsi que celui de réguler, pour le bénéfice de la société, l'exploitation des éléments naturels susceptibles d'appropriation, avec pour objectif une distribution égalitaire de la richesse publique, de veiller à sa conservation, d'atteindre un développement équilibré du pays et une amélioration des conditions de vie de la population rurale et urbaine. [...] Sont propriété de la Nation : les eaux des mers territoriales, selon l'extension et les termes fixés par le Droit international ; les eaux marines intérieures ; celles des lagunes [...] dont la communication avec la mer est permanente ou intermittente* »*.

⁶⁰ Dernier président révolutionnaire du Parti National Révolutionnaire (PONCE, 2009).

des forêts et des sols (pour des raisons à la fois biologiques et socio-économiques) (CARDENAS, 1935). On peut signaler que cette première agence autonome de conservation, créée lors du mandat présidentiel de Lázaro Cardenas, est dirigée par Miguel Ángel de Quevedo (QUEVEDO, 1935). Ce qui explique que la reforestation occupa une place primordiale dans les objectifs de ce département (QUEVEDO, 1933). Concernant la création des parcs nationaux, le choix de ces derniers dépendait de trois critères : la beauté du paysage, le potentiel récréatif et la valeur écologique. À la fin des années 1930, Antonio H. Sosa (1939) dénombre 37 parcs nationaux depuis la création du Département des Forêts, de la Chasse et de la Pêche. Lane Simonian (1999 [1995], p. 125) souligne que, selon Miguel Ángel de Quevedo, le tourisme international des parcs permettrait de favoriser la coopération entre le Mexique et d'autres pays, et que cet essor des parcs nationaux permettrait au Mexique de se placer au rang des pays « *les plus civilisés* ». Ce lien entre tourisme et ANP est, aujourd'hui encore, très présent dans les discours du gouvernement.

Lors de cette période, les États-Unis et le Mexique se rapprochent par rapport aux politiques de conservation. Franklin D. Roosevelt (1933-1945) et Lázaro Cardenas partagent en effet le même point de vue sur l'usage rationnel des ressources naturelles qu'ils considèrent comme étant d'intérêt public (CARDENAS, 1935). Un premier effort de coopération a lieu lors de la rencontre, en 1935, entre une délégation mexicaine dirigée par Miguel Ángel de Quevedo et une délégation états-unienne, afin de créer une Commission Internationale des Parcs. Cette commission cherchera, l'année suivante, à promouvoir la création de parcs nationaux, de refuges de la faune sauvage et de réserves forestières le long de la frontière entre ces deux États. Néanmoins, seules des aires protégées nationales et non transnationales seront créées (SIMONIAN, 1999 [1995]) ; Lázaro Cardenas ayant fait le choix de suivre des lignes directrices partagées avec le gouvernement des États-Unis, mais de se distinguer en promouvant « *une conservation par et pour les paysans* »⁶¹ (DUMOULIN KERVRAN, 2009, p. 100). Deux traités internationaux ont été signés à cette époque : le Traité pour la protection des oiseaux migrateurs et des mammifères cynégétiques en 1936 entre les États-Unis et le Mexique ; la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays d'Amérique⁶² ratifiée en 1942 par le Mexique (SIMONIAN, 1999 [1995] ; DUMOULIN KERVRAN, 2009). Cette convention va consacrer la figure de parc national et affirmer le leadership des États-Unis (DUMOULIN KERVRAN, 2005).

Bien que soient prises, à cette époque, d'importantes initiatives conservacionnistes dans les politiques publiques, elles se soldent par la suppression du Département des Forêts, de la

⁶¹ Rappelons que la réforme agraire mexicaine s'étale sur la période 1915-1991. La loi de réforme agraire est inscrite dans la Constitution de 1917 et permet aux communautés rurales de recevoir des terres à titre collectif (*ejido*). La présidence de Lázaro Cardenas se caractérise par une mise en œuvre importante de la réforme agraire (MUSSET, *et al.*, 2012 [2006]) (Chapitre IV, voir la note de bas de page numéro 158).

⁶² Ouverte à la signature à l'Union Panaméricaine à Washington (États-Unis) dès le 12 octobre 1940.

Chasse et de la Pêche et le licenciement de Miguel Ángel de Quevedo par Lázaro Cárdenas (CARDENAS, 1940). Il semblerait que l'alliance entre ces deux hommes, autour de la conservation des ressources naturelles, se serait distendue sur des visées différentes « *pro* » et « *anti-paysan* » (SIMONIAN, 1999 [1995] ; DUMOULIN KERVRAN, 2009). Certains, font part de leur déception face à la disparition de ce Département, comme le journaliste Carlos Gonzalez Peña (1940) qui rédigea à ce sujet un article intitulé « *Le Retour à la Barbarie* ».

De 1940 à 1970, peu de mesures politiques ont été prises en faveur de la conservation. En effet, le Mexique, à cette époque, est caractérisé par une urbanisation, une démographie et une industrialisation croissantes, accompagnées d'une exploitation intense des ressources. On peut d'ailleurs parler, dans les années 1960, de transition démographique pour la majorité des pays latino-américains. Parallèlement, la Commission Économique pour l'Amérique Latine (CEPAL)⁶³ incite les États à une politique volontariste afin de développer le secteur industriel dès les années 1950. À la fin des années 1960, le Brésil, l'Argentine et le Mexique sont les pays latino-américains qui connaissent la plus forte progression quant à la production industrielle et sont qualifiés de « *pays semi-industrialisés* » (MUSSET, *et al.*, 2012 [2006], p.214). Ce contexte explique combien la protection de l'environnement était loin des préoccupations gouvernementales, rien ne devant entraver l'exploitation des ressources ainsi que la marche en avant vers l'industrialisation et le progrès. Les fonctionnaires, qui travaillaient dans la conservation, désignaient comme « *romantiques* » ceux qui plaidaient pour une protection stricte de la faune et de la flore pour des raisons esthétiques, éthiques ou biologiques. Toutefois, les hommes politiques vont se préoccuper des phénomènes d'érosion liés, en partie, à la déforestation (SIMONIAN, 1999 [1995]).

D'autre part, à la différence de la forte alliance existant entre le Président Cardenas et Miguel Angel de Quevedo, il n'y a pas eu d'alliance de cette ampleur durant les années 1940-1970 entre un homme d'État et un conservationniste. Cependant, au cours de cette période, trois personnalités majeures se détachent : Enrique Beltrán, Miguel Alvarez del Toro et Gertrude DUBY Blom. Enrique Beltrán pensait que la conservation ne devait pas être stricte, mais permettre un usage prudent des ressources naturelles, s'opposant en ce sens à la politique, selon lui trop restrictive et donc inefficace, de Miguel Ángel de Quevedo (SIMONIAN, 1999 [1995]). En 1952, grâce notamment à des fonds de la fondation états-unienne : *Charles Lathrop Pack Forest Foundation*, Enrique Beltrán participa à la création de la première ONG environnementale : l'Institut Mexicain des Ressources Naturelles Renouvelables (IMRNR), dont la diffusion scientifique était l'une des principales activités (BELTRAN, 1964). Il contribua également à la

⁶³ Créée en 1948, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, à Santiago de Chile (Chili), afin d'encourager le développement économique de la région et sortir les pays du « *sous-développement* ». En 1984, elle devient la CEPALC (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes).

mise en place de l'UICN et il est, à l'époque, et selon David Dumoulin Kervran (2009, p. 105), le « *seul homme de premier plan, tant face à l'État mexicain qu'aux organisations internationales* ». Miguel Alvarez del Toro et Gertrude Duby Blom œuvrèrent principalement dans l'État du Chiapas.

c. Conservation et mondialisation.

La période allant de 1972 à 1992 est marquée par la construction d'une politique publique sectorielle de la conservation qui est à rapprocher des événements mondiaux (DUMOULIN KERVRAN, 2009).

En effet, à partir des années 1970, on note des efforts quant à la protection environnementale. Cependant, le gouvernement donnant la priorité à l'industrialisation, l'application des lois est faible et l'environnement continue à se dégrader (SIMONIAN, 1999 [1995]). La Révolution verte⁶⁴, qui s'inscrit sur la période 1960-1990, sera fortement critiquée par les conservationnistes qui en déplorent les conséquences néfastes sur l'environnement.

Quant aux avancées des politiques environnementales, la Présidence de Luis Echeverría (1970-1976) se résume à la première loi fédérale pour prévenir et contrôler la contamination d'origine industrielle. Son successeur, le Président José López Portillo (1976-1982), dut faire face à la chute des prix du pétrole en 1980 et à la crise économique. La principale mesure prise lors de son mandat fut de nommer un de ses parents, Manuel López Portillo y Ramos, à la tête du « *sous-ministère* » pour l'Amélioration de l'Environnement qui promulgua la Loi Fédérale de Protection à l'Environnement (1982). Le Président Miguel de la Madrid (1982-1988), quant à lui, créa le Ministère du Développement Urbain et de l'Écologie (SEDUE) en 1982. Grâce au travail des fonctionnaires de la SEDUE, en 1988, la Loi Générale pour l'Équilibre Écologique et la Protection de l'Environnement (LGEEPA) fut promulguée. Celle-ci est la principale loi de protection de l'environnement de l'histoire du Mexique ; elle a, depuis, été révisée. Elle obligera le gouvernement à intégrer un volet environnemental dans les plans nationaux et octroiera aux fonctionnaires d'État et municipaux une marge de manœuvre plus grande quant à la gestion de l'environnement (SIMONIAN, 1999 [1995]). L'année suivante, en 1989, l'Institut National d'Écologie (INE) est créé.

Le mouvement conservationniste mexicain encourage le concept d'écodéveloppement, puis de développement soutenable. Parallèlement, l'idéologie liée aux réserves de biosphère

⁶⁴ La Révolution verte marque l'introduction de la technologie dans l'agriculture (mécanisation de l'agriculture, utilisation d'engrais, irrigation intensive) et l'introduction de variétés à haut rendement (à l'instar du blé) dans certains pays, notamment en Amérique latine. Des chercheurs mexicains, à l'instar d'Enrique Leff, déplorent les conséquences de cette révolution verte : surproduction et sous-consommation d'aliments, perte de fertilité des terres, salinisation et érosion des sols, contamination des nappes aquifères, mais aussi polarisation sociale et augmentation de la pauvreté des populations rurales (LEFF, 2009 [2004]).

reçoit également un écho favorable de la part de ces derniers (ESCURRA, *et al.*, 2002). Certains scientifiques verront, dans ce type d'espaces protégés, une alternative aux parcs nationaux pour les « *pays en voie de développement* », qui sont, selon eux, un modèle importé des États-Unis ne s'adaptant pas à la réalité mexicaine.

« *Sans aucun doute, les possibilités (et les problèmes) de conservation des ressources naturelles sont totalement différents dans un pays en voie de développement et dans un pays industrialisé. [...] Au Mexique, notre système de parcs nationaux démontre une influence claire des États-Unis. Nous essayons de protéger les beaux espaces ou les aires d'intérêts dans lesquels la seule activité autorisée est le tourisme. [...] Les intérêts et le développement futur des populations locales n'ont jamais été pris en compte* ».* (HALFFTER, 1980, p. 3).

Les parcs nationaux sont donc décrits comme incompatibles avec le développement économique car excluant, dans de nombreux cas, les activités humaines extractives. Néanmoins, le biologiste Gonzalo Halffter ne prône pas la suppression des parcs ou bien leur transformation en réserves de biosphère, mais il les envisage comme un type d'aire protégée complémentaire. Ainsi, les deux éléments principalement mis en avant pour la création de réserves de biosphère sont, à cette époque, la participation de la population locale et la recherche pour le développement au sein de ces espaces protégés. La « *modalité mexicaine* » de la conservation, promue par Gonzalo Halffter depuis 1984, s'appuie sur deux exemples de réserves de biosphère de l'État de Durango : Mapimi et la Michilia, créées *in situ* avec la collaboration entre un homme d'État et un scientifique. Un des objectifs clés de cette « *modalité mexicaine* » est d'intégrer la population locale dans les activités et les programmes des réserves de biosphère, mais aussi de considérer les réserves de biosphère et les parcs comme faisant partie d'une stratégie globale (HALFFTER et EZCURRA, 1989). Soulignons que Gonzalo Halffter s'impliqua dans la coordination et la présidence du réseau international MaB de l'UNESCO. La décennie des années 1980 est également marquée par la promotion et la gestion d'aires protégées par des ONGE (McNEELY, *et al.*, 1994). Durant cette décennie, les ONGE vont en effet se multiplier. À titre d'exemple, *Pronatura*, une des principales ONGE mexicaines actuelles, fut créée en 1981.

En conclusion, durant la décennie 1970, les mesures prises au niveau gouvernemental sont encore peu importantes. David Dumoulin Kervran (2009) note ainsi que le Mexique se détache des dépendances internationales sur la période 1935-1980 et suit un rythme propre à la politique mexicaine. Et c'est, paradoxalement, lors de cette période où il n'y avait pas de réelle politique de la conservation que des experts mexicains (M. A. de Quevedo, E. Beltrán, et G. Halffter) ont joué un rôle influent dans la politique de conservation au niveau international. Les préoccupations environnementales deviennent plus importantes dans les années 1980. Des lois et des organismes publics sont donc créés, des milliers d'ONGE « *naissent (et disparaissent)* » (SOBERON MAINERO, 1999, p. 252), des filières en environnement se développent à l'université, de jeunes docteurs en écologie, formés à l'étranger, s'installent au Mexique, des agences de

consultants se créent. Tout cela de manière « *désarticulée, chaotique, avec des affrontements entre les différents acteurs* » (SOBERON MAINERO, 1999, p. 252).

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 sera moteur d'une forte évolution des politiques environnementales mexicaines. Ainsi, le Président Carlos Salinas de Gortari (1988-1994) tient un discours plus imprégné de valeurs environnementales, précisant que la protection de l'environnement n'est pas un obstacle pour le développement et faisant ainsi écho au discours de Lázaro Cardenas dans les années 1930. Néanmoins, comme pour les présidents précédents, les environnementalistes remirent en cause son réel engagement. David Dumoulin Kervran (2009, p. 113-114) précise qu'au Mexique « *malgré la domination internationale du paradigme « conservation intégrée » : les acteurs de ce secteur ont bien comme premier objectif la conservation [...] la priorité est ainsi donnée à la conservation de la nature stricto sensu plutôt qu'à d'autres expérimentations mexicaines de conservation [...] fondées sur la gestion durable des ressources par les paysans* ». Lane Simonian (1999 [1995]) conclut que Miguel de la Madrid et Salinas de Gortari ont au moins, dans le discours, accordé la même importance aux considérations écologiques et économiques.

Notons cependant que, l'année du Sommet de la Terre, deux institutions particulièrement importantes sont créées. D'une part, une Instance juridique fédérale pour la protection de l'environnement (PROFEPA), qui veille à l'application des normes environnementales, voit le jour. D'autre part, la Commission Nationale pour la Connaissance et l'Usage de la Biodiversité (CONABIO) est créée, dont le but est de « *promouvoir, coordonner, appuyer et réaliser des activités pour la connaissance de la diversité biologique, ainsi que de sa conservation et de son usage durable pour le bénéfice de la société* »*. Une des principales fonctions de la CONABIO est de gérer le système national de l'information sur la biodiversité (CONABIO, 2012). La SEDUE devient le Ministère du développement social (SEDESOL), qui commencera à mettre en œuvre les plans d'aménagement du territoire dans les villes côtières (*ordenamiento territorial urbano*) dont la planification avait été initiée par la SEDUE (TOVILLA, *et al.*, 2010). C'est également à l'occasion du Sommet de Rio que des ONGE nationales et internationales, ainsi que des autorités fédérales mexicaines, évoquent la nécessité de créer une organisation autonome qui puisse garantir la pérennité des fonds destinés à la protection de l'environnement mexicain et qui soit capable de capter des financements internationaux et nationaux. Le FEM, à cette occasion, fait un don de 25 millions de dollars au gouvernement mexicain destiné à certaines aires protégées⁶⁵ (ESCURRA, *et al.*, 2002). Deux ans plus tard, en 1994, le Fonds Mexicain pour la Conservation de la Nature (FMCN) est officiellement créé comme association civile non lucrative (FMCN, 2012). Cette même année est marquée par le début d'un nouveau mandat présidentiel, avec l'arrivée à

⁶⁵ Calakmul, El Triunfo, El Vizcaíno, Isla Contoy, Islas del Golfo de California, Mariposa Monarca, Montes Azules, Ría Lagartos, Sian Ka'an, et Sierra de Manantlán.

la Présidence du pays d'Ernesto Zedillo Ponce de León au mois de décembre. À la fin de ce mois, la création du Ministère de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Pêche (SEMARNAP) permet de mieux coordonner les politiques et les outils de protection de l'environnement⁶⁶. Mais cette période est aussi marquée par l'ouverture commerciale, la dérégulation, l'affaiblissement de l'État, le renvoi de nombreux fonctionnaires et l'annulation de programmes publics (ROBLES DE BENITO, *et al.*, 2008).

Concernant les aires protégées, un programme national (PNANP) est instauré, le premier couvrant la période 1995-2000. En avril 1996, un organe consultatif est créé par le gouvernement mexicain : le Conseil National sur les Aires Naturelles Protégées (CONAP). Composé de représentant d'ONG, d'universités et centres de recherche, d'organisations de producteurs, d'entrepreneurs et de fonctionnaires, cet organe consultatif est envisagé comme un appui au ministère de l'environnement concernant les politiques sur les aires protégées. En décembre de la même année, la réforme de la principale loi mexicaine sur l'environnement, la LGEEPA, permet notamment de renforcer la décentralisation de la gestion environnementale et d'encourager la participation sociale. En juillet 1997, le Fonds pour les Aires Naturelles Protégées (FANP) est créé (FMCN, 2012).

La décennie 1990 marque une étape de transition dans le monde de la conservation. Les différents groupes d'acteurs travaillent avec une plus grande coordination (SOBERON MAINERO, 1999). On constate une réelle institutionnalisation de ce secteur et de ses pratiques (élaboration de nouvelles règles, normes, institutions, financements réguliers, filières de formation, etc.) à la fois au Mexique et sur le continent latino-américain.

L'année 2000 est marquée par une réorganisation du secteur de la conservation. Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (SEMARNAT) est créé. Le secteur de la pêche va être intégré au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA). Parallèlement à la CONAP et afin de renforcer la partie institutionnelle concernant la gestion des ANP par l'État fédéral, la Commission Nationale sur les Aires Naturelles Protégées (CONANP) va être mise en place (cf. p. 53). Cette même année, le règlement de la LGEEPA en matière d'ANP est publié au Journal Officiel de la Fédération. Les critères de sélection pour qu'une ANP intègre le Système National des Aires Naturelles Protégées (SINAP) y sont précisés. Le SINAP était déjà envisagé dans l'article 76 de la LGEEPA publiée en 1988. Il est précisé dans cet article que les ANP « *d'intérêt pour la Fédération* » doivent en faire partie. On peut cependant s'étonner que toutes les ANP fédérales ne soient pas d'intérêt national. Ce n'est qu'à partir de l'année 2000 que certaines ANP (au total 34), vont faire

⁶⁶ De 1976 à 1994, le secteur de la pêche était géré par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (SARH).

l'objet d'un décret qui les intègre officiellement à ce système. Un second programme national de travail sur les ANP est élaboré pour la période 2001-2006, sous la présidence de Vicente Fox. C'est au début de cette nouvelle décennie qu'est mis en place le Système d'Information, de Suivi et d'Évaluation pour la Conservation (SIMEC). Le cadre conceptuel s'est notamment appuyé sur une méthodologie proposée par l'UICN⁶⁷ publiée en 2000. Une série d'indicateurs sont proposés afin d'évaluer les actions et la réalisation des objectifs des politiques publiques.

d. Une politique de conservation du milieu marin et côtier tardive et inaboutie.

Parallèlement, dans la seconde moitié des années 2000, les politiques publiques vont s'intéresser davantage à la perte de la biodiversité marine et côtière, bien que les alertes sur les différentes pressions que subissent les mers mexicaines ne soient pas récentes : exploitation du pétrole, surpêche, tourisme de masse, développement de projets immobiliers côtiers, pollutions industrielle et agricole, etc. (ORTIZ-LOZANO, *et al.*, 2005). La migration de la population vers le littoral ne cesse d'augmenter (CIMARES., 2012). La gestion et la législation des ressources marines et côtières sont néanmoins traitées de manière sectorielle (BEZAURY-CREEL, 2005 ; FRAGA et JESUS, 2008 ; TOVILLA, *et al.*, 2010 ; CIMARES., 2012). De plus, l'état des connaissances de la zone côtière reste faible, la gestion administrative limitée, certains mécanismes participatifs sont inadéquats et il y a un manque de personnel et de financements (FRAGA et JESUS, 2008). Il faut attendre 2003 (Tableau 4, p. 52) pour que les politiques publiques commencent à intégrer des propositions de GIZC, émanant de centres de recherche, à travers le Plan National de Développement.

⁶⁷ HOCKINGS, M., et al. 2008 [2000]. *Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*. Gland: UICN (2^e édition). xiii+105 p.

| Date | Avancées |
|------|--|
| 2003 | Présentation d'un projet de loi Littoral (<i>Ley de Costa</i>) (TOVILLA, <i>et al.</i> , 2010). |
| 2006 | La SEMARNAT présente la 1 ^{ère} politique environnementale pour le développement soutenable des océans et des côtes (PANDSOC). Publication du 1 ^{er} plan d'aménagement environnemental marin pour le golfe de Californie (<i>Ordenamiento Ecológico Marino del Golfo de California, OEMGC</i>). |
| 2007 | Publication le 24 juillet, dans le Journal Officiel de la Fédération, de la Loi générale de pêche et aquaculture soutenables (LGPAS) ⁶⁸ . L'article 9 de cette loi représente une grande avancée dans le cadre des aires marines protégées puisqu'elle incite, comme la LGEEPA, à des actions coordonnées avec d'autres ministères pour la mise en place, le suivi et la surveillance de la pêche dans les aires protégées (FRAGA et JESUS, 2008 ; RIVERA, 2011). |
| 2008 | Création de la Commission interministérielle pour la gestion soutenable des mers et des côtes (CIMARES) rassemblant dix ministères ⁶⁹ (Journal Officiel de la Fédération du 13 juin 2008). Ses principales actions sont la formulation et la promotion d'instruments de politiques publiques. |
| 2012 | Élaboration de la Politique Nationale des Mers et des Côtes (PNMC) par la CIMARES. |

Tableau 4 : Avancées vers un cadre institutionnel de la gestion des mers et du littoral.

Bien que ces dernières années, de nombreux efforts aient été fournis pour mettre en place une gestion intégrée de la mer et du littoral, pour enrayer l'approche sectorielle et pour instaurer un cadre institutionnel robuste, aucune Loi du Littoral n'a été décrétée à ce jour malgré le large soutien des scientifiques et des ONGE.

Actuellement, les deux principaux outils de gestion de l'environnement sont les plans d'aménagement environnementaux (*ordenamientos ecológicos*) et les espaces protégés. Les plans d'aménagement environnementaux sont encadrés par la législation nationale (LGEEPA, chapitre IV, section II) et peuvent se décliner à différentes échelles (nationale, régionale, locale ainsi que sur une zone marine). Cet outil de politique environnementale a pour vocation de réguler ou d'orienter l'occupation du sol et les activités productives avec, pour objectif, de trouver un équilibre entre la conservation et le développement (SEMARNAT., 2008). Nous nous attacherons, dans le cadre de notre recherche, à l'analyse des aires protégées.

B. La place accordée aux espaces protégés : « la conservation avec, par et pour les habitants » ?

Au Mexique, les espaces protégés sont désignés selon la législation nationale comme des « aires naturelles protégées » (ANP). Elles sont légiférées par la LGEEPA. L'article 45 de cette loi précise que les ANP sont créées afin de préserver les milieux naturels représentatifs et d'assurer l'utilisation soutenable de la biodiversité du territoire national. Il est intéressant de noter que le dernier paragraphe de l'article précise que les ANP doivent « protéger [...] les aires d'importance

⁶⁸ Ley General de Pesca y Acuicultura Sustentables (24 juillet 2007. En vigueur le 18 septembre 2013).

⁶⁹ SEMARNAT ; Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Relations Extérieures ; Ministère de la Marine (SEMAR) ; SEDESOL ; Ministère de l'Énergie ; Ministère de l'Économie ; SAGARPA ; Ministère des Communications et des Transports (SCT) ; Ministère du Tourisme (SECTUR).

pour les activités récréatives, la culture et l'identité nationale » (LGEEPA, 28 janvier 1988. Dernière réforme publiée au DOF le 1^{er} juin 2012).

a. La Commission des aires naturelles protégées.

Une des étapes clés de la gestion des ANP est la création, le 5 juin 2000, de la Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées. Cet organisme déconcentré⁷⁰ de la SEMARNAT est chargé de préserver et de promouvoir la conservation à travers la gestion et l'administration des ANP et l'emploi de divers outils dont des programmes ayant pour vocation d'aider et d'impliquer la population vivant dans les ANP (CONANP, 2013). Depuis 2007, la CONANP est divisée administrativement en neuf régions (Carte 2, p. 58) afin d'encourager le processus de déconcentration de l'État fédéral en matière de gestion d'ANP. Auparavant et ce, depuis 2002, la CONANP était divisée administrativement en sept régions.

En octobre 2013, elle gère 176 ANP avec un décret fédéral, ce qui représente 25 387 972 hectares, soit 12,92 % de la superficie totale du territoire national. Ces ANP sont classées en six catégories (article 46 de la LGEEPA) : les réserves de biosphère, les parcs nationaux, les monuments naturels, les aires de protection des ressources naturelles, les aires de protection de la flore et de la faune (APFF), et les sanctuaires. Les parcs nationaux sont les plus nombreux. En octobre 2013, 67 parcs nationaux ont été décrétés ; en revanche leur superficie ne représente que 0,74 % de la surface du territoire mexicain. Ce sont les réserves de biosphère qui occupent la moitié de la surface totale protégée (Annexe 3). Aujourd'hui, 61 ANP sont intégrées au SINAP (CONANP, 2013) mais, parmi les critères de sélection, il faut souligner qu'un seul critère relève d'une approche sociale et non écologique celui de la « *viabilité sociale pour sa [de l'ANP] préservation* »⁷¹.

Pourtant, la CONANP reconnaît que la conservation sans l'humain « *n'a aucun sens* » (CONANP, 2013). Les lignes directrices de la CONANP sont présentes dans le programme national des aires naturelles protégées et évaluées au sein du SIMEC. Le programme 2007-2012 précise la mission et la vision de la CONANP pour cette période (SEMARNAT et CONANP., 2007b), à savoir :

⁷⁰ Les organismes déconcentrés de l'État dépendent d'une administration centralisée. Ils sont soumis aux pouvoirs hiérarchiques étatiques et sont répartis sur le territoire national. Ils se différencient des organes décentralisés, à qui l'État a délégué certaines responsabilités/compétences (États fédérés, municipales*).

*Le municipale correspond à un territoire politique et administratif d'un État fédéré. La division administrative du territoire national est la suivante: État fédéral, États fédérés, municipales. Le municipale comprend plusieurs localités. La localité doit être comprise comme un lieu occupé par une ou plusieurs résidences, lesquelles peuvent être habitées ou non. Ces lieux sont reconnus par un nom donné par la loi ou par la coutume (INEGI, 2010).

⁷¹ Article 37, paragraphe 12 du *Reglamento de la Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente en Materia de Áreas Naturales Protegidas* (30 novembre 2000. Dernière réforme du 28 décembre 2004).

- Mission : « *Conserver le patrimoine naturel du Mexique à travers les Aires Protégées et d'autres formes de conservation, en promouvant une culture de la conservation et le développement soutenable des communautés installées dans cet environnement* »*.
- Vision : « *En six ans, la Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées (CONANP) mènera l'articulation et la consolidation du système national des aires protégées et d'autres formes de conservation des écosystèmes terrestres, aquatiques, marins, côtiers et insulaires et leur biodiversité. Le système [...] sera représentatif, systémique, fonctionnel, participatif, solidaire, subsidiaire et effectif* »*.

Le précédent Président, Felipe Calderón, a pris cinq engagements avec la CONANP pour cette même période (Encadré 2, p. 54). L'État considère qu'aujourd'hui, de manière générale, les régions avec un « *capital naturel important* » sont celles qui présentent des signes de pauvreté et de marginalisation. La conduite de la politique environnementale est désormais envisagée à travers la *Stratégie de conservation pour le développement*. Cette stratégie, appuyée par le discours présidentiel, met en exergue le lien existant entre le bien-être des personnes et le bien-être des écosystèmes ; la conservation devant générer des opportunités productives alternatives. La conservation est donc envisagée au service du développement. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point dans le chapitre VI.

Les cinq engagements du Président Felipe Calderón envers la CONANP pour 2007-2012 (SEMARNAT et CONANP., 2007b) :

- L'agrandissement et le renforcement du système national des aires protégées (SINAP) et autres modalités de conservation.
- La formulation et la mise en œuvre d'un programme de conservation des espèces en danger pour au moins 25 d'entre elles.
- La consolidation du tourisme dans les aires protégées permettant de tirer des bénéfices pour la population locale.
- L'augmentation de la couverture et l'efficacité de la stratégie de conservation pour le développement, stratégie garantissant aux communautés rurales, indigènes et propriétaires de recevoir des encouragements et des bénéfices grâce à sa participation.
- La contribution au maintien de la participation de la société à travers la stratégie nationale de culture pour la conservation.

Encadré 2 : Engagements du Président envers la CONANP pour la période 2007-2012.
(Source : SEMARNAT et CONANP., 2007b).

b. Les aires protégées marines et côtières.

Le Mexique a longtemps tourné le dos à la mer, bien que 17 de ses 32 entités fédératives soient contiguës à un espace maritime. Au Mexique, la gestion des ressources côtières et marines relève de l'État fédéral. Précisons également que, selon la Loi Générale des Biens Nationaux⁷², la

⁷² Ley General de Bienes Nacionales (20 mai 2004. Dernière réforme publiée au DOF le 16 janvier 2012).

Zone Fédérale Maritime et Terrestre (ZOFEMAT) est un bien national⁷³. La délimitation et l'usage de cet espace par des particuliers nécessitent un permis délivré par le Gouvernement fédéral par le biais de la SEMARNAT. La PROFEPA surveille l'application de ces mesures. Les États fédérés, ainsi que les municipes, peuvent signer des conventions avec la SEMARNAT afin d'administrer, surveiller et conserver eux-mêmes ces biens (article 120) ; ils peuvent ainsi octroyer des concessions pour divers usages (aquaculture, tourisme,...). Cristian Tovilla *et al.* (2010) soulignent que, dans la pratique, c'est le gouvernement fédéral qui exerce les compétences sur ces espaces, dont les actions sont notamment guidées par le Plan National de Développement, établi pour chaque sextennat. Cela ne facilite pas la participation des États fédérés et des municipes dans la gestion des zones maritimes et côtières. De plus, dans le cas des ANP fédérales, le processus de décentralisation n'est pas envisageable puisque la gestion des espaces côtiers dépend de la direction de l'ANP (FRAGA, *et al.*, 2008).

Le premier espace marin qui a bénéficié d'un décret fédéral de protection date de 1928 (Figure 3, p. 56). Cet espace protégé comprend les eaux entourant l'île Guadalupe, située dans l'Océan Pacifique (Carte 2, p. 58). En 1937, le parc national Lagunas de Chacahua, premier parc national côtier, est créé, afin de protéger une lagune située sur la côte Pacifique dans l'État de Oaxaca. On peut faire un parallèle avec l'évolution des politiques environnementales internationales et nationales abordées précédemment. En effet, il faudra attendre les années 1970-1976, présidées par Luis Echeverría, pour que soient décrétées de nouvelles aires protégées avec une composante marine. C'est également sous la présidence de Luis Echeverría qu'en 1976, que la ZEE de 200 miles est décrétée. C'est lors du mandat présidentiel d'Ernesto Zedillo Ponce de León (1994-2000), que le nombre de décrets d'AMP fédérales est le plus élevé, soit 11 AMP (Figure 3, p. 56). Rappelons aussi que c'est à cette même époque que la gestion du secteur halieutique et du secteur environnemental vont dépendre du même ministère : la SEMARNAP. Puis, la séparation de ces deux secteurs rendra plus difficile la création d'AMP. À cela, s'ajoute le besoin de consolider les aires protégées déjà existantes (avec l'emploi de personnel, la mise en place de plan de gestion, etc.) et le temps que prend la mise en place de processus participatifs, reconnus comme « indispensables » au niveau mondial. Selon Juan E. Bezaury Creel (2005), la RB Sian Ka'an, créée en 1986, serait la première APMC issue d'un processus incluant, à la fois des acteurs gouvernementaux de différents niveaux et des acteurs locaux.

⁷³ Elle comprend, lorsque la côte présente des plages (article 7 : les plages sont définies comme les zones de balancement des marées), les 20 mètres de large de terre ferme et contigus à ces plages ; la totalité des îlots rocheux et des récifs situés dans la mer territoriale ; dans le cas des lacs, des lagunes et des estuaires ayant une communication directe ou indirecte avec la mer, la frange des 20 mètres de la ZOFEMAT est comptabilisée à partir du point de la plus haute retenue d'eau annuelle (article 119, § I, II et III).

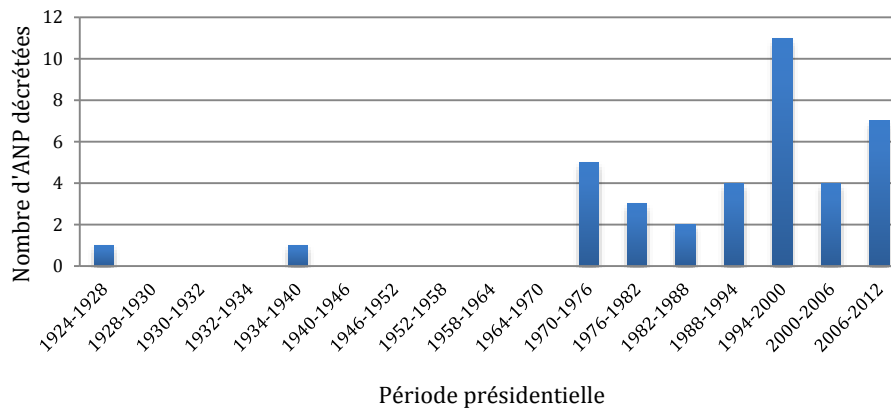


Figure 3 : Création des ANP avec une superficie marine et lagunes.

(Réalisation : Leïla Havard, mars 2013 à partir des données de la CONANP, 2013 et de INE-SEMARNAP, 2000.
 Méthodologie : nous avons retenu la date du premier décret présidentiel concernant les ANP avec une superficie marine et les lagunes qui ont toujours un statut légal en novembre 2012. De nouveaux décrets présidentiels ont été publiés pour certaines de ces aires (changement de catégorie, de superficie, etc.) (Annexe 4)).

Il n'existe pas, au Mexique, d'agence gouvernementale gérant spécifiquement les aires protégées comprenant une superficie marine, à l'instar de l'Agence des Aires Marines Protégées, créée en 2006, en France. L'ensemble des aires protégées sont gérées par la CONANP. Afin d'établir la liste des AMP fédérales, nous avons sélectionné, à partir des données de la CONANP, tous les espaces protégés ayant une superficie marine, ainsi que les lagunes (RIVERA, 2011). En octobre 2013, on peut dénombrer 34 aires protégées incluant une superficie marine et 4 lagunes⁷⁴ (Carte 2, p. 58). La majorité de ces aires intègrent à la fois un espace marin et côtier.

Ces 38 aires protégées couvrent une superficie marine totale de 4 226 592 hectares, soit 1,5 % de la ZEE du Mexique⁷⁵. Elles sont principalement localisées au sud du golfe du Mexique et des Caraïbes mexicains ainsi que dans le golfe de Californie. La majorité d'entre elles correspond soit à des réserves de biosphère, soit à des parcs nationaux. De manière générale, les réserves de biosphère et les aires de protection de la flore et de la faune ont été classées dans la catégorie VI de l'UICN, selon la base de données mondiale sur les aires protégées. On peut s'étonner que le cœur des réserves de biosphère ne soit pas enregistré dans cette base de données sous la catégorie I-a, qui regroupe les zones où les activités humaines sont contrôlées et limitées et qui sont des aires de référence pour la recherche scientifique et la surveillance continue (Annexe 1). Les parcs nationaux, quant à eux, ont été classés dans la catégorie II de l'UICN. La majorité des AMP recensées dépendent de la catégorie VI, ce qui laisse supposer que le degré de protection est moins élevé et que l'homme, de par ses actions, occupe une place dans cet environnement. Les écosystèmes marins qui bénéficient le plus d'un statut de protection sont les récifs coralliens, principalement localisés dans les Caraïbes mexicains. Ces espaces protégés sont par

⁷⁴ RB Complejo lagunar Ojo de Liebre, PN Lagunas de Chacahua, RB Ría Lagartos, APFF-Laguna Madre y Delta del Río Bravo.

⁷⁵ La ZEE est égale à 2 715 012 kilomètres carrés (CIMARES., 2012).

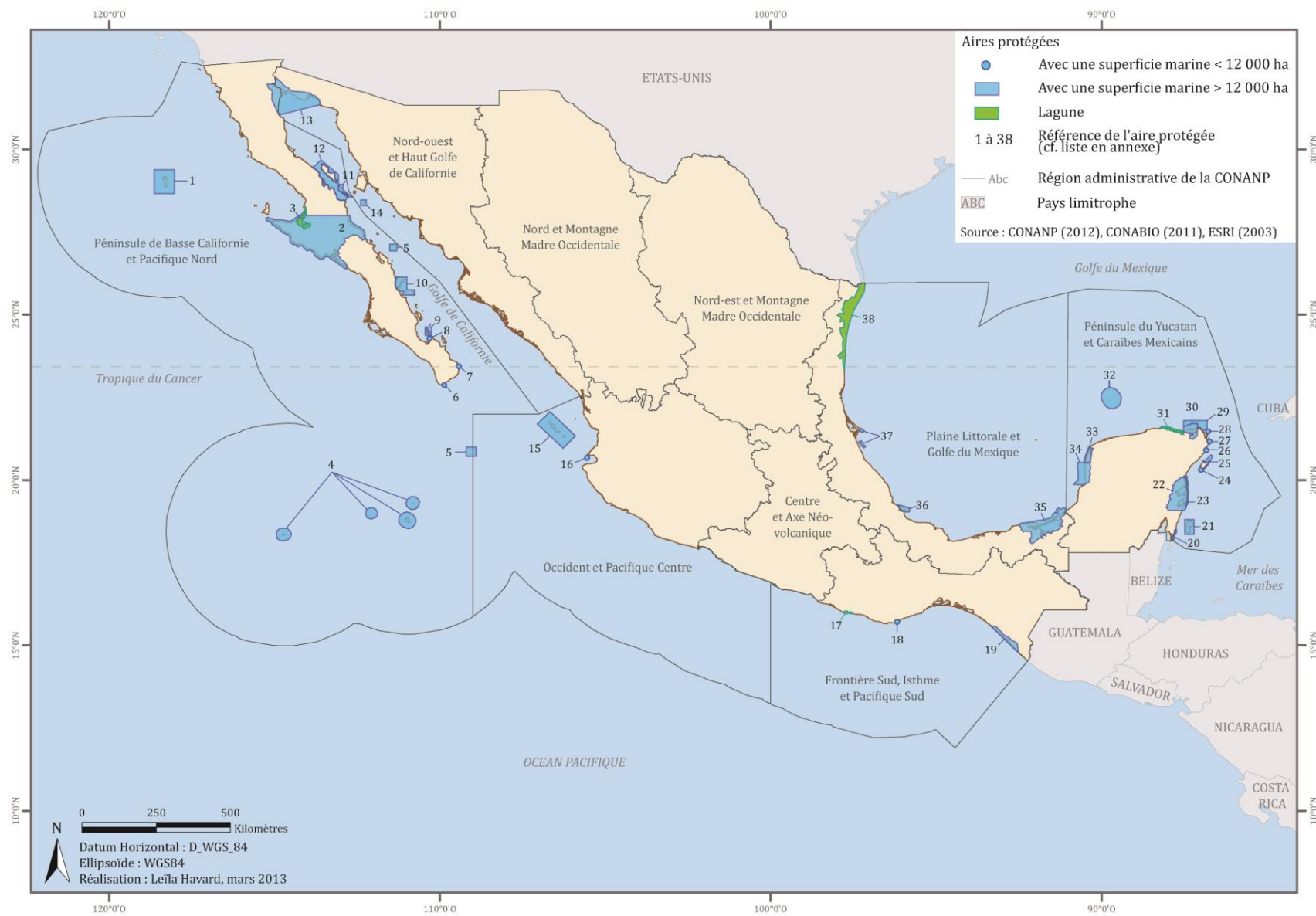
ailleurs intégrés au Système récifal méso-américain (Mexique, Belize, Guatemala, Honduras). Les sites d'alimentation et de reproduction, pour certaines espèces clés (baleines, marsouins du golfe de Californie, tortues marines, etc.) sont également protégés, ainsi que les mangroves (Annexe 4). Quant aux principales activités économiques recensées dans les AMP, il s'agit de la pêche et du tourisme (RIVERA, 2011). Il est important de noter que seulement 68 % de ces AMP ont un plan de gestion. Les premiers ont été publiés en 1996 pour la réserve de biosphère Alto Golfo de California y Delta del Rio Colorado située dans le golfe de Californie et pour la réserve de biosphère Sian Ka'an localisée dans les Caraïbes. Les efforts concernant la gestion de ces espaces sont relativement récents : parmi les plans de gestion publiés au Journal Officiel de la Fédération, 87,5 % l'ont été à partir des années 2000 (Annexe 4). Il s'agit d'effacer la tendance des « *parcs de papier* » des décennies précédentes.

On peut également mentionner qu'il existe 29 aires strictement côtières (BEZAURY-CREEL, 2005 ; FAO, 2012), ce qui fait un total de 67 APMC. Plusieurs de ces aires protégées côtières ont été décrétées en 1986 et reclassées en 2002 sous la catégorie sanctuaire, afin de protéger des zones où, notamment, différentes espèces de tortues marines sont présentes. Elles dépendent de la catégorie Ia de l'UICN, qui représente le degré de protection le plus élevé. Seules six d'entre elles ont un plan de gestion (Annexe 4).

À l'initiative d'*International Collective in Support of Fishworkers*, une série d'études a été menée dans six pays⁷⁶, dont le Mexique, afin d'intégrer la dimension sociale des APMC. En ce qui concerne le Mexique, cette étude souligne les principales difficultés rencontrées pour le bon fonctionnement des APMC : l'absence de plan de gestion ou leur caducité (selon la loi, celui-ci doit être révisé tous les cinq ans et pourra en conséquence être modifié)⁷⁷, le manque de processus participatifs ainsi que l'influence d'acteurs politiques et socio-économiques dont les intérêts peuvent aller à l'encontre de la conservation des ressources biologiques (FRAGA et JESUS, 2008). Cristian Tovilla *et al.* (2010) soulignent également la faible participation de la population dans la gestion des mers et du littoral. Julia Fraga et Ana Jesus (2008) mettent en avant qu'au Mexique peu d'études sur la mise en place et la gestion des APMC ont été réalisées depuis une approche des sciences sociales. On note donc bien l'importance de rendre compte des processus de gouvernance au sein de ces espaces. Nous avons vu précédemment que le même constat peut être fait à l'échelle internationale.

⁷⁶ Brésil, Inde, Mexique, Afrique du Sud, Tanzanie, Thaïlande.

⁷⁷ Article 77 et 78 du règlement de la LGEEPA sur les aires naturelles protégées (30 novembre 2000. Dernière réforme du 28 décembre 2004).



Carte 2 : Les Aires Naturelles Protégées fédérales mexicaines avec une superficie marine et les lagunes en 2013.

Conclusion.

Les politiques de conservation ont été, au départ, le produit d'une élite sociale. Elles sont aujourd'hui intégrées dans les agendas politiques. Ce sont les espaces protégés terrestres qui ont connu un essor fulgurant au cours du siècle passé. Le modèle d'aire protégée marine et côtière, considéré comme un outil clé de gestion des usages, est arrivé plus tardivement ; il est aujourd'hui encore considéré comme « *à la traîne* ». Sa création est largement encouragée, notamment à travers par exemple des déclarations, accords ou encore congrès, tant à l'échelle internationale qu'au Mexique. Le nombre d'aires protégées fédérales incluant une composante marine est en augmentation depuis les années 1970. C'est d'ailleurs à cette époque que les préoccupations environnementales apparaissent sur la scène internationale. Au Mexique, il faudra cependant attendre le début des années 1990, pour que le pays se dote d'institutions, de fonds financiers et de lois permettant de gérer les questions environnementales. Reste la question de l'intégration des différentes politiques concernant notamment le milieu marin. Au Mexique, la gestion intégrée de la mer et du littoral semble encore en être à ses prémises. Pourtant, ce pays est bien intégré dans les réseaux conservacionnistes latino-américains et nord-américains et fait figure de leader en matière de conservation en Amérique latine, eu égard à ses institutions, au nombre d'aires protégées, etc. La volonté affichée, dans les discours politiques, d'allier conservation et développement semble être difficile à mettre en place dans le cas des aires protégées marines et côtières. L'enjeu social, trop longtemps négligé, est pourtant crucial. C'est certainement pour cette raison que la Commission nationale des aires naturelles protégées a choisi pour slogan « *la conservation avec, par et pour les habitants* ».

La frise chronologique suivante reprend, de manière non exhaustive, l'évolution des politiques environnementales au niveau international et mexicain et, plus spécifiquement, concernant le domaine marin et côtier.

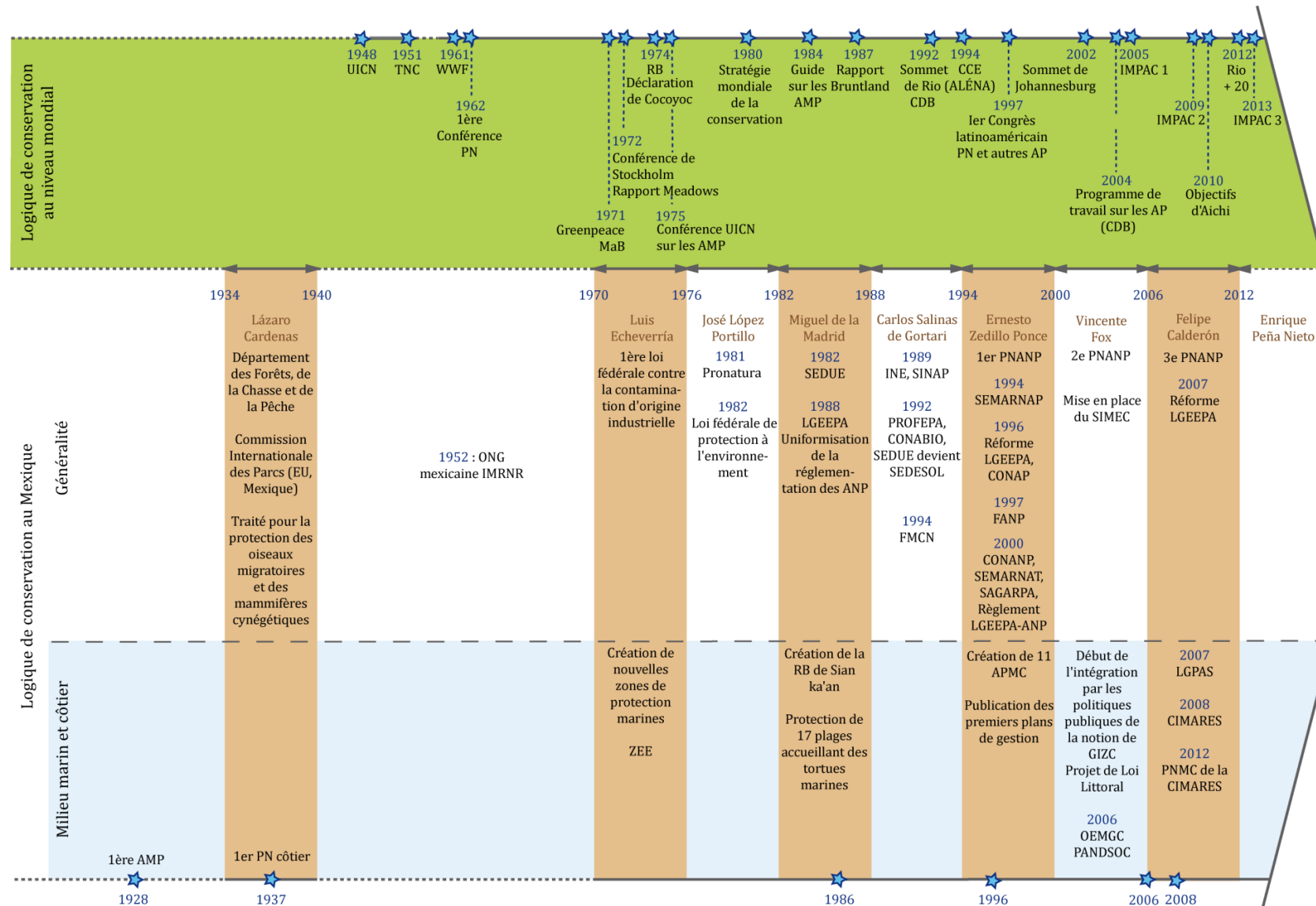


Figure 4 : Frise chronologique concernant les principaux événements du secteur de la conservation à l'échelle internationale et mexicaine. (Réalisation : Leïla Havard, mars 2013).

CHAPITRE II. Gouvernance et Territoires : Définitions et enjeux actuels.

L'état des lieux que nous avons dressé dans le chapitre précédent, concernant les politiques de conservation, notamment à partir d'une approche historique, a mis en exergue la nécessité d'analyser les espaces protégés marins et côtiers depuis la perspective des sciences sociales. Ce constat établi, il nous semble important de présenter dans ce chapitre, comment l'étude de la gouvernance, dans le domaine des politiques environnementales, ainsi que l'analyse de la territorialité au sein des APMC, s'avèrent être des éléments clés pour une meilleure compréhension de ces espaces.

I. Évolution du terme gouvernance.

A. De l'étymologie du terme.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'émergence du terme gouvernance avant de préciser quelle définition nous retiendrons dans le cadre de cette recherche. Selon un document de la Commission européenne qui retrace l'étymologie de ce mot, celui-ci proviendrait du grec *kubernân* : « *piloter un navire ou un char* ». Platon l'utilisa comme métaphore pour désigner le fait de « *gouverner les hommes* ». Ultérieurement, on retrouve le verbe latin *gubernare* dont la signification est identique. Le dérivé *gubernantia* a lui-même engendré plusieurs termes dans de nombreuses langues dont *gouvernance* en français et *gobernanza* en espagnol (OLIVEIRA BARATA (DE), 2002). Les historiens anglais, au Moyen-âge, avaient recours au terme de *governance* afin de définir le mode d'organisation du pouvoir féodal. En France, il fut utilisé, au bas Moyen-Âge, pour caractériser un système administratif particulier, celui des bailliages, dans les territoires de l'Artois et de la Flandre (MOREAU DEFARGES, 2011 [2003] ; HERMET, 2010). Associé à l'Ancien Régime, il tombe par la suite en désuétude. Si l'on se réfère à l'histoire de la philosophie politique au cours des XVII^e et XVIII^e siècle, la gouvernance serait « *un des éléments du débat relatif à l'équilibre entre les pouvoirs royaux et parlementaires. Et ce à une époque où la souveraineté du roi commence à devoir compter avec des principes nouveaux, d'où émergeront le droit des gens et l'idée de société civile* » (GAUDIN, 2002, p. 10). Ce terme réapparaîtra aux États-Unis, dès les années 1930, pour désigner, cette fois-ci, le mode de conduite des grandes entreprises (HERMET, 2010) : ces dernières sont envisagées comme une

totalité vivante et dynamique où les différents intérêts des protagonistes doivent être pris en compte (*corporate governance*).

B. Au tournant de la fin du XX^e siècle.

Ce terme, utilisé lors du dernier quart de siècle pour l'analyse des politiques publiques (notamment municipales), principalement en Grande-Bretagne, s'étend ensuite au domaine international et au mode de fonctionnement de l'Union Européenne (HERMET, 2010). Cette époque est également marquée par la dislocation du bloc communiste, la fin de la Guerre froide, l'universalisation de l'esprit démocratique et une « *machine à produire* » de plus en plus efficace (MOREAU DEFARGES, 2011 [2003]). Actuellement, la mondialisation donne une place de choix à la gouvernance globale. Nous reprendrons à notre compte la définition du géographe Olivier Dollfus (2007 [1997], p. 16) à propos de la mondialisation : « *La mondialisation, c'est l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète, l'espace mondial étant alors l'espace de transaction de l'humanité. Simultanément, croissances et changements accompagnent ce développement des échanges globaux* ».

À partir du début des années 1990, on retrouve les partisans du courant de la « *gouvernance des organisations* », comme James March et Johan Olsen, qui insistent sur un pilotage désormais plus horizontal que vertical des organisations (HUFTY, 2011b, 2007a, b). Les partisans de la « *gouvernance moderne* », à l'instar de Jan Kooiman, soulignent l'importance de la place prise par les réseaux d'acteurs, autonomes et interdépendants, au détriment de la rationalité hiérarchique de l'État. R.A.W. Rhodes (1996), s'appuyant sur le cas britannique des années 1980-1990, fait le constat d'une nouvelle gestion publique. Il en conclut que les réseaux d'acteurs sont devenus autonomes, s'auto-organisent et font preuve d'une certaine résistance envers les orientations gouvernementales, l'État n'est plus souverain. La mondialisation va amener les géographes à repenser les imbrications d'échelles face à la complexité des structures spatiales à laquelle ils doivent faire face, en insistant désormais sur le local et le global, et en donnant toute sa place aux configurations en réseaux (mobilités des personnes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, etc.) (ROBIC, *et al.*, 2006).

Patrick Le Galès (1995), dans son article *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, souligne lui aussi, que dans le cadre de l'action publique, la gouvernance permet de mettre en exergue autant les formes de coordination verticale (centres de gouvernement supranationaux et subnationaux) qu'horizontale (nouveaux secteurs d'intervention et nouvelles politiques publiques). Le politologue Guy Hermet (2010, p. 131) mentionne également cette relation horizontale : qui naît d'un manque de distinction entre le public et le privé « *dans la logique d'une relation horizontale et non plus hiérarchique ou verticale entre les « décideurs »* ».

Patrick Le Galès (1995, p. 90) définit le concept de gouvernance en termes de capacité à intégrer les intérêts locaux, les organisations et les groupes sociaux, mais aussi à les représenter à l'extérieur, en développant notamment des stratégies plus ou moins unifiées, en relation avec le marché et les différents niveaux gouvernementaux.

Actuellement, on assiste à un renforcement des partenariats publics-privés. En outre, la Commission sur la gouvernance mondiale⁷⁸, dans un de ses rapports en 1995, *Our Global Neighbourhood*, souligne l'importance de prendre en compte les arrangements formels entre différents types d'acteurs mais aussi informels. La définition qu'elle donne de la gouvernance est la suivante : « *L'ensemble des différents moyens par lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout autant que les arrangements informels auxquels les peuples et les institutions sont parvenus ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt* » (traduction de HUFTY, 2007b).

Marc Hufty précise que cet effacement de l'État n'est pas systématique, les études de cas ayant trop souvent concerné l'Europe et la Grande-Bretagne (HUFTY, 2011b, 2007b). D'autre part, cet affaiblissement de l'État, qui serait pour certains une des caractéristiques de la gouvernance actuelle, est perçu comme le fer de lance du néolibéralisme qui entraînerait la fin du pouvoir politique.

Ainsi, depuis les années 1990, l'on se rend compte que la gouvernance est devenue un terme très largement galvaudé par les politiques et les scientifiques, alors qu'il reste souvent peu ou mal défini. Cela a pour conséquence d'en renforcer, quelques fois, le caractère polysémique. C'est pourquoi l'on cherche de plus en plus à le préciser. On parlera alors de gouvernance territoriale (*territorial governance*), urbaine (*urban governance*), locale (*local governance*), globale/mondiale (*global governance*), etc. Cela peut aller jusqu'à l'idée de « bonne » gouvernance (*good governance*). Ce terme relève d'une conception un peu manichéenne, suggérant donc l'idée qu'il y aurait une « mauvaise » gouvernance. Ce critère de qualité, promu par les organisations financières internationales et utilisé au départ comme un moyen de

⁷⁸ En 1992, le Centre pour l'étude de la gouvernance mondiale est créé à Londres au sein de la *London School of Economics*. En 1995, les Nations Unies instaurent la Commission sur la gouvernance globale/mondiale (on retrouve les deux termes dans la littérature scientifique).

réforme des institutions des « *pays en développement* », devient une exigence⁷⁹. La gouvernance prend dès lors un caractère normatif, dans le sens où il y aurait une seule voie à suivre, qui pourrait s'appliquer à toutes les situations. Comme le rappelle Marc Hufty (2007b), cette dernière conception de la gouvernance n'a pas lieu d'être, dans le champ scientifique, puisque : « *son usage se réfère à ce qui « devrait être » et non à ce qui « est ». [...] à partir du moment où l'on juge le résultat obtenu « bon » ou « mauvais », on se situe dans un raisonnement irréfutable et normatif, lié à des choix philosophiques ou politiques* ». La gouvernance évoque ainsi, pour les « *pays en voie de développement* », un « *ensemble de « recettes »* » concernant des ajustements structurels⁸⁰ et des contraintes, émanant d'institutions internationales qui ne sont pas dénuées d'idéologies (HUFTY, 2011b, p. 166). L'approche promue par la Banque mondiale est une des approches les plus normatives de la gouvernance (KOOIMAN, *et al.*, 2008).

Malgré cette polysémie, certains arguent que la gouvernance traduit une nouvelle façon de penser le politique, une nouvelle approche publique de la cité où divers acteurs interagissent, dont le gouvernement. Selon Jean-Pierre Gaudin (2002), il faut cependant se méfier de cette idée de changement, de nouveauté, qu'évoquerait la gouvernance. Il s'agit souvent de négociations, devenues visibles sur des projets impliquant des processus de concertation. Ainsi, prend-t-il soin de placer entre guillemets la « *nouvelle action publique* » (p. 50) et de mettre en exergue que la gouvernance est aujourd'hui devenue « *le nouveau médium langagier* » dont la force est issue du fait qu'il concerne des pouvoirs et des rapports politiques. La gouvernance, dans ces usages actuels, apparaît ainsi comme « *un véritable brevet de modernité* » (p. 106-107). Marc Hufty (2007b) conforte cette réflexion, puisqu'il affirme que le processus de gouvernance n'est pas un

⁷⁹ Dans les années 1970-1980, on assiste à un rapprochement entre l'action de la Banque mondiale et celle du FMI, dans le cadre d'orientations néolibérales. À partir du milieu des années 1980, la Banque mondiale choisit peu à peu de changer d'interlocuteurs dans la politique d'aide internationale, passant ainsi de l'État à des ONG, dans l'idée de lutter contre le clientélisme et la bureaucratie. Ngain Woods souligne que, durant la dernière décennie du XX^e siècle, la Banque mondiale et le FMI ont fait de la « *bonne gouvernance* » un de leur principe pour « *les pays en voie de développement* », mais que ces deux organismes devraient appliquer les mêmes principes au sein de leur organisation (WOODS, 2000).

⁸⁰ En Amérique latine, le modèle autocentré (le marché intérieur devient primordial et l'industrialisation par substitution aux importations se développe), qui s'est diffusé dans la première moitié du XX^e siècle est progressivement abandonné dans les années 1980, suite à la crise de la dette de 1982. À l'initiative du FMI des politiques d'ajustement structurel sont mises en place et surtout imposées, où libéralisation et dérèglementation sont à l'ordre du jour. Il s'agit de réformes de la fiscalité, des marchés financiers, des prix, d'une ouverture extérieure et d'une rationalisation des dépenses publiques. Les pays souhaitant obtenir des prêts doivent appliquer les politiques d'ajustement structurel. Mais le bilan social et économique à la fin des années 1980 étant mauvais, une inflexion est donnée, à partir de 1989 : les politiques d'ajustement structurel ne disparaissent pas mais deviennent plus souples. Cela a généré de nouvelles formes de dépendance et d'extraversion. La mise en œuvre du plan Brady, en 1989, dans plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Mexique, initie « *une phase d'insertion des pays d'Amérique latine dans les flux financiers internationaux, contraignant désormais les États à des politiques libérales et monétaristes, afin d'assurer le maintien de flux internationaux vers les places boursières d'Amérique latine* ». En revanche, pour certains pays d'Amérique latine, les années 2000 marquent un nouveau tournant avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et la nationalisation de certaines richesses. Par exemple, en 2006 Hugo Chavez nationalise le pétrole (MUSSET, *et al.*, 2012 [2006], p. 218). À l'inverse, en 2013, au Mexique, le Président Enrique Peña Nieto, prévoit une réforme énergétique ouvrant la porte aux investissements privés dans le pétrole, ressource nationalisée depuis 1938.

phénomène propre à notre époque. Il entend cet objet d'étude comme se référant « *aux processus collectifs, formels et informels, qui déterminent, dans une société donnée et relativement aux affaires publiques, la manière dont les décisions sont prises et les normes et les institutions sociales élaborées* ». C'est cette définition que nous retiendrons.

II. Gouvernance et environnement, gouvernance et géographie.

La gouvernance est étudiée par divers champs disciplinaires (économie, sciences politiques, sociologie, géographie, etc.). Nous porterons ici une attention particulière à l'étude de la gouvernance appliquée au domaine de l'environnement, sur la base d'une approche géographique. Néanmoins, il est important de mentionner ici que, comme le souligne Alain Letourneau (2008, § 10), la transdisciplinarité est « *présente dans tout acte de connaissance* ». C'est-à-dire que le chercheur se nourrit également des apports d'autres disciplines, des échanges avec d'autres personnes, opérant ainsi un décentrement.

A. L'environnement comme laboratoire de la gouvernance.

L'étude de la gouvernance, dans le domaine de l'environnement, permet de mieux comprendre les enjeux actuels et, plus particulièrement dans le cadre de notre recherche la gestion des espaces protégés. Jacques Theys (2003, § 2) qualifie d'ailleurs ce domaine de « *laboratoire où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance* ». Le philosophe Alain Letourneau (2009, § 5) met également l'accent sur la dimension environnementale, en désignant la gouvernance comme un « *construit* » que l'on sollicite afin de « *régler en société des problèmes, notamment des problèmes environnementaux* ». Certaines auteures, à l'instar de Nathalie Dubus, Christine Voiron et Michelle Masson-Vincent (2012, § 1), définissent la gouvernance comme « *une composante majeure du versant social du principe de développement durable, lequel repose sur une participation effective des citoyens au débat démocratique, et ce à tous les niveaux* ».

Géraldine Froger (2006), quant à elle, interroge les processus de gouvernance dans le champ de l'environnement entre les pays dits « *développés* » et « *en développement* ». Dans les pays dits « *en développement* », l'élaboration des politiques publiques, en matière de conservation, est conditionnée par l'aide au développement (Banque mondiale, etc.). La crise de la gouvernance d'autorité renvoie à la fois à « *la remise en cause d'un État omniprésent et d'une centralisation de la gestion des affaires publiques, mais également et surtout, [à] la remise en cause des politiques d'ajustement structurel* » (p. 15). La Banque mondiale a reformulé son projet à la recherche d'une « *bonne* » gouvernance. Un des critères retenus sera la participation des communautés locales dans la conservation des écosystèmes. Ainsi, la gouvernance dans les pays

dits « *en développement* » peut apparaître comme un concept idéologique d'origine anglo-saxonne amenant à une réforme de l'appareil d'État, perçu comme inefficace, et donc à une valorisation du rôle de la société civile (CAZALET, 2007). Jean-Yves Weigel *et al.* (2007) relèvent également que, l'attention qui est portée à la gouvernance environnementale, ainsi qu'à la décentralisation de l'autorité et de la responsabilité, permet d'envisager une autre manière de gérer des AMP, mettant en exergue le rôle que peut jouer la société civile dans le processus décisionnel.

L'étude des processus participatifs implique de s'inscrire dans le champ du politique (CHLOUS-DUCHARME, 2010). Ce critère de participation dans la gestion des affaires publiques amène, bien évidemment, à s'intéresser aux interactions entre les experts, « *détenteurs du savoir* » ayant une « *légitimité scientifique* », et les citoyens qui « *possèdent la connaissance des usages de leur territoire de vie* » (MASSON VINCENT, *et al.*, 2012, § 9). Il est important d'identifier les parties-prenantes légitimes, ayant un rôle dans le processus de décision, ce qui permet ainsi de caractériser le système de gouvernance. De nombreux auteurs arguent que la participation de l'ensemble des parties-prenantes est nécessaire pour la mise en place de projet de territoire ; les enjeux des parties-prenantes devant être confrontés dès le départ, lors la mise en place de processus de concertation. Selon Jean-Eudes Beuret (2006), cela permet de prévenir certains conflits, et d'aboutir ainsi à des compromis entre acteurs de la conservation et acteurs qui vivent des ressources naturelles. Cette dimension de construction collective se retrouve dans la concertation mais pas forcément dans la consultation (BEURET, 2006). Catherine Meur-Férec (2006, p. 162) insiste sur l'idée que la concertation est à « *à la fois un facteur d'acceptation et un moteur d'autodiscipline ultérieure* ». C'est donc un « *processus volontaire : l'individu est acteur du processus* » (BEURET, 2006, p. 12).

Pour que cette participation porte ses fruits et que les processus de concertation soient effectifs, il est indispensable, comme le soulignent Michelle Masson Vincent *et al.* (2012), que l'ensemble des personnes concernées par des projets d'aménagement du territoire ait accès aux différents documents et outils mobilisés pour pouvoir s'impliquer, en connaissance de cause, dans le débat démocratique et donc prendre des décisions. Les auteurs soulignent que cela est désormais facilité par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Certes, ces systèmes d'information facilitent l'accès à ces derniers. Au Mexique, l'Institut Fédéral d'Accès à l'Information et de Protection des Données (IFAI) permet l'obtention de documents officiels ; néanmoins, dans le cadre de notre travail de recherche, sur les sites-ateliers, un grand nombre d'habitants n'ont pas accès à internet ou ne savent pas s'en servir. La communication de ces données doit donc passer par d'autres moyens et notamment via les échanges oraux et la diffusion des différentes représentations spatiales. La transparence, permettant l'accès à

l'information par tous, est souvent illusoire (MOREAU DEFARGES, 2011 [2003]). Ce critère de transparence va être largement repris dans les discours et directives internationaux. Frédérique Chlous Ducharme (2010, p. 20) insiste également sur la place centrale jouée par l'information dans le cadre de la « *participation des citoyens à l'exercice du politique, car en donner [de l'information], c'est concéder du pouvoir* ».

B. Une entrée par les acteurs et les enjeux territoriaux.

Précédemment, la gouvernance a été définie et l'intérêt que suscite son étude, appliquée au domaine de l'environnement, a été mis en exergue. De même, nous avons insisté sur la mise en place de processus participatifs pour la gestion de l'environnement nécessitant l'accès des citoyens à l'information. Ceci nous amène à étudier la place de la géographie dans l'analyse de la gouvernance, notamment à travers la question territoriale.

Certains auteurs, comme Michelle Masson Vincent *et al.* (2012), prônant une « *géogouvernance* » qu'ils décrivent comme un concept en construction et en expérimentation permanente, cherchent à asseoir la place des géographes dans l'analyse de la gouvernance. La géogouvernance est définie comme « *une gouvernance sur, pour et par les territoires* » (§ 12), éclairant ainsi la complexité territoriale et visant à faire émerger principalement les enjeux socio-spatiaux du territoire. Cela nous amène à poser la question des représentations spatiales des parties-prenantes sur la manière dont le territoire s'organise, ainsi que sur les attentes en matière d'aménagement futur. Nous conserverons ici la place accordée au territoire, mais nous pensons que l'ajout du préfixe géo- n'a pas lieu d'être. Ce serait cantonner la gouvernance à une approche disciplinaire or, cet objet d'étude permet justement une approche interdisciplinaire, notamment lorsqu'il s'agit de traiter de la question environnementale.

La gouvernance a particulièrement retenu l'attention de la géographie économique, par exemple des spécialistes des districts industriels. Aujourd'hui, face aux problématiques de développement local, les chercheurs mènent de nombreux travaux sur la gouvernance territoriale, envisagée comme un « *processus de coordination des acteurs publics et privés mais aussi de construction de la territorialité et d'appropriation des ressources* » (TOUPANE, 2009, p. 101).

Intervient donc un des concepts fondamentaux en géographie : le territoire. Rappelons que les objets géographiques sont : les formes et entités géographiques qui sont des agrégats de lieux, de points spatiaux contigus ou disposés en réseaux (à l'instar du territoire) ou encore qui désignent précisément un quartier, une vallée, etc. (dans notre recherche, il peut s'agir des parcs nationaux) ; les processus et flux spatialisés produisant, reproduisant, animant et modifiant ces formes (dans notre étude, c'est le cas de l'analyse des flux financiers pour les ONGE). Les formes

et les processus, inextricablement liés par le biais des acteurs, à travers leurs pratiques et représentations, sont intégrés dans un « système d'action » (GUMUCHIAN, *et al.*, 2003).

a. Le territoire : un concept toujours d'actualité ?

Il est important de toujours questionner les concepts et les notions promus au sein d'une discipline. Le concept de territoire, par exemple, fait débat. Dans les années 1990, les défenseurs du territoire, cherchent à démontrer sa pertinence au sein de la mondialisation. Par conséquent, aux sceptiques de l'approche géographique par le territoire, Joël Bonnemaïson (1997) répond que le système-monde⁸¹, au lieu de faire disparaître le territoire, le fait resurgir comme « *un antidote post-moderne* ». De même, Guy Di Méo (1998, p. 7) précise que, « *malmenées par la mondialisation, de nombreuses populations réagissent en lui opposant leur singularité territoriale* ». Bien que ce concept fondamental de la géographie puisse faire débat au sein de la discipline, il nous semble intéressant pour l'étude des processus de gouvernance, car il pose la question de la relation entre social et spatial.

L'usage du concept de territoire est relativement récent en géographie. C'est à partir des années 1980, et principalement au cours des années 1990, que ce terme va prendre une ampleur considérable dans le champ des sciences sociales. La notion de territoire va imprégner à la fois la géographie sociale, avec notamment l'ouvrage référent de Guy Di Méo *Géographie sociale et territoires* (1998), et la géographie culturelle avec, entre autres, les ouvrages de Joël Bonnemaïson et Paul Claval⁸². Cette notion va donc être valorisée dans cette « *nouvelle nouvelle* » géographie au détriment d'espace (du concept), trop lié à la « *géographie des modèles* » (ROBIC, *et al.*, 2006, p. 122). Ainsi, elle « *se précise par rapport à celle d'espace, elle permet de réintroduire le sujet et l'acteur, ses pratiques et représentations, que l'analyse quantitative et fonctionnelle font perdre de vue* » (OZOUF-MARIGNIER, 2009, p. 33). Hervé Gumuchian (1991, p. 18), au début des années 1990, pense que « *renoncer au terme « d'espace » pour retenir celui de « territoire », c'est admettre implicitement que les valeurs sociales jouent un rôle premier dans l'analyse du processus cognitif, en particulier dans toute lecture d'une étendue*

⁸¹ Expression utilisée par Olivier Dollfus, dès les années 1980, pour qui le « *Monde, c'est-à-dire l'humanité dans ses répartitions sur les continents, est pris ici comme un tout. [...] Le Monde, c'est l'humanité produisant son espace. Le Monde pris comme une totalité n'est pas la somme de ses parties ; c'est un ensemble dont les éléments interagissent et évoluent, à la fois en fonction de leurs déterminations et en fonction des flux, des impulsions et des chocs venus d'ailleurs* » (DOLLFUS, 1990 p. 274).

⁸² La promotion d'une nouvelle géographie française apparaît dans les années 1970, période où les nouvelles générations de géographes commencent à prendre connaissance de la *new geography*, mouvement qui émergea à la fin des années 1950 aux États-Unis et au milieu des années 1960 en Grande-Bretagne. Naît ainsi une géographie théorique et quantitative (modélisation, analyse spatiale, notion de système) qui s'oppose à la géographie dite traditionnelle (dont une des principales figures est Vidal de La Blache). D'autres sensibilités, qui ne rentrent pas dans le cadre de cette géographie théorique et quantitative, s'opposent également à la géographie traditionnelle ou encore appelée classique. C'est le rejet de cette dernière, considérée comme une « *pré- ou une non science* » (p. 112) face à son incapacité à produire des lois et à sa prédilection pour des études de cas, qui va unir les différents courants. « *La géographie s'est trouvée une nouvelle identité : la science de l'organisation spatiale des sociétés, ou la science de la dimension spatiale du social* » (p. 45) (ROBIC, *et al.*, 2006).

terrestre quelconque ». Les valeurs sociales étant entendues ici comme des qualités attribuées, de manière conscientes ou non, à un type de relation, à une représentation, etc.

Force est de constater que la notion de territoire a fait son chemin depuis les années 1980 et qu'elle est bien une porte d'entrée pour notre étude. Mais, comment les géographes la définissent-ils ?

Au départ, le territoire peut être défini comme une simple entité administrative, un maillage administratif, sur lequel on retrouve des objectifs de gestion ou d'aménagement. Jean Jacques Bavoux (2009 [2002], p. 19) précise que cette première définition a souvent été décrite par les géographes comme « *un déni de géographicit * ». Pourtant, il s'interroge sur le fait de savoir si, dans certains cas, avec le temps et la force des choses, ce territoire administratif ne peut  tre « *une r alit  g ographique forte, un facteur  minent de coh sion sociale et de solidarit s internes* ». Le territoire ne s'arr te donc pas, pour les g ographes,   cette entit  juridico-administrative. Jo l Bonnemaizon (1981, p. 249) met en avant la notion de « *g osymbole* » : *c'est- -dire un lieu, un itin raire, un espace, qui prend aux yeux des peuples et des groupes ethniques, une dimension symbolique et culturelle, o  s'enracinent leurs valeurs et se conforte leur identit * », c'est le territoire-identit , insistant davantage sur le lien que cr e le territoire que sur la d limitation de fronti re,   l'inverse du territoire-espace politique (BONNEMAISON, 1997). Herv  Gumuchian (1991, p. 20) revient sur cette dimension culturelle et symbolique puisque, pour lui, le territoire, au-del  d' tre une entit  spatiale, est   la fois « *enjeu politique,  conomique et social, mais dans le m me temps, il est imaginaire et utopie, id ologie et mythe* ». Herv  Th ry et Roger Brunet (2009 [1992], p. 480) mettent  galement l'accent sur la notion d'identit , le territoire impliquant toujours « *une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace. [...] Le territoire tient   la « projection » sur un espace donn  des structures sp cifiques d'un groupe humain* ». Maryvonne Le Berre (1995 [1992], p. 606) pr cise que cette appropriation de l'espace par un groupe social a lieu dans le but d'« *assurer sa reproduction et la satisfaction de ces besoins vitaux* ». Ce processus entra ne ainsi des ph nom nes de majorit  et de dominance, autant que d'exclusion et de marginalisation (DAUPHIN , 2011 [2001]).

b. Acteurs et actions.

L'action, par essence spatiale, prend une place non n gligeable. Selon Guy Di M o (2008), le territoire, « *en tant qu'espace de l'action, espace tiss  d'un entrelacs de transactions, de strat gies, d'intentionnalit s, de d bats, d'interactions innombrables est bien, essentiellement, une affaire d'acteurs* ». Donc, pas de territoires ni d'actions, sans acteurs. Le territoire ne peut cependant pas  tre envisag  uniquement comme support de l'action, puisqu'il rel ve   la fois de l'id el et du mat riel, de l'action et de l'intention, de la pratique et du discours (GUMUCHIAN, *et al.*, 2003). C'est une construction sociale (DI M O, 1998).

Ce constat de la place prise par le « *Sujet* » dans les problématiques et de la manière de penser l'« *Action* », est posé, dans le cadre des sciences sociales, depuis le milieu des années 1980. En géographie, c'est à partir des années 1970 et, surtout des années 1980, que les chercheurs commencent à considérer la place des acteurs (GUMUCHIAN, *et al.*, 2003 ; LUSSAULT, 2003b). Au tournant des années 2000, Marie-Vic Ozouf-Marignier résume que, parmi les essais de conceptualisation de la notion territoire, l'un d'entre eux est de mettre en valeur les logiques d'acteurs dans l'analyse de la spatialisation du social et « *c'est vers ces mêmes acteurs de la production de l'espace ou de l'aménagement, [...] que se tournent les politiques publiques d'aménagement et l'action politique au sens large, à travers l'idée de gouvernance.* » (OZOUF-MARIGNIER, 2009, p. 34).

De fait, des géographes comme Hervé Gumuchian et Romain Lajarge, insistent sur la place centrale du rôle des acteurs en soulignant que, malgré tout, la géographie les avait souvent boudés. Pourtant, « *le territoire est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes ; l'acteur y est donc omniprésent* » (GUMUCHIAN, *et al.*, 2003, p. 1). À partir d'une démarche constructiviste⁸³, ces auteurs proposent une définition de l'acteur territorialisé : « *un sujet agissant devient acteur territorialisé lorsqu'il se trouve en situation d'action ; la situation d'action se définit comme un cadre spatial et temporel [...] ; l'acteur territorialisé opère au sein de systèmes d'action concrets qui sont évolutifs et perméables les uns aux autres, qui permettent de construire la décision et de transformer collectivement des objets spatiaux ; l'acteur territorialisé négocie continuellement sa place par des jeux de pouvoir* » (p. 33-34). L'acteur participe « *de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales [...]. Cette participation peut indifféremment s'opérer dans le cadre de la défense d'intérêts particuliers et/ou collectifs* » (p. 110). Un des rares points communs entre les divers courants de la géographie, qui donnent une place de choix aux acteurs, est d'envisager l'action individuelle et collective comme « *organisatrice de et organisée par l'espace* » (LUSSAULT, 2003b).

Plusieurs géographes ont proposé une classification des acteurs. Par exemple, Michel Lussault (2003b) différencie les acteurs, les actants et les agents, en précisant que pour le géographe tout acteur est spatial, l'acte mettant en relation l'opérateur et l'espace. Partant du principe que les sociétés sont peuplées d'actants, définis comme une « *réalité sociale, humaine ou*

⁸³ Les auteurs entendent le constructivisme en géographie comme une approche pour décrire des objets, situés dans l'espace, qui « *sont caractérisés par leur permanente reconstruction et pour expliquer les processus qui prévalent à leur avènement [...] la démarche constructiviste s'efforcera de comprendre les mobiles de l'action (et en premier lieu la dimension spatiale de ses mobiles) pour expliquer, grâce à l'acteur, les logiques de l'action* » (p. 26). Le géographe Olivier Orain (2007) précise qu'au sein de la géographie française, durant les années 1990 marquées notamment par le concept de territoire, des « *thématiques typiques* », telles que les jeux d'acteurs et la construction sociale des territoires, vont alors se diffuser.

non-humaine⁸⁴, dotée d'une capacité d'action » (2003a), il définit l'acteur comme un « *actant pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative* ». Ce sont des individus socialisés (LUSSAULT, 2003b). Les acteurs pouvant devenir à un moment donné des agents, un « *actant humain non acteur* », car « *caractérisé par une défection de ces compétences* » de manière intentionnelle ou par obligation. Michel Lussault (2003b) prend l'exemple du juge qui, lorsqu'il interprète une loi, peut être défini comme un acteur, et lorsqu'il applique une loi est un agent. Si l'on revient sur l'action collective, elle est portée par un actant : le collectif. « *Les acteurs collectifs sont dotés de potentiels proche de ceux des individus à savoir : la compétence intentionnelle stratégique (i.e. d'élaborer et de réaliser une stratégie), la capacité linguistique d'énonciation et la réflexivité, mais l'exploitent selon d'autres registres que l'acteur individuel. Un opérateur collectif, ainsi ne parle que via des « porte-paroles », il n'est qu'un quasi-personnage, jamais une personne* ». Le géographe Guy Di Méo (1991) propose également une classification des acteurs : les acteurs endogènes, exogènes et transitionnels. En outre, la position d'un acteur, dans une de ces trois classes, peut varier. L'acteur endogène correspond à un acteur « *s'impliquant de l'intérieur dans une formation socio-spatiale, soit qu'il ait toujours vécu en son sein, soit qu'il vienne d'ailleurs mais adhère à ses valeurs (question de temps ?) et intègre les normes locales au point d'en imprégner ses représentations et ses comportements* » (p. 269). L'acteur exogène, quant à lui, est « *en retrait de la formation socio-spatiale qu'il a repérée et qu'il identifie comme un espace de jeu ou d'enjeu* » (p. 270), il investit le territoire de l'extérieur. L'acteur transitionnel lui, se situe entre l'acteur endogène ou exogène. L'auteur précise qu'un acteur exogène ayant un statut social plus élevé et plus dominant aura plus de facilité à s'intégrer dans une formation socio-spatiale. Nous notons que ces auteurs relèvent l'importance d'identifier et de classer les acteurs en fonction de différents critères.

La territorialisation des systèmes d'action, issus de la dynamique des acteurs, leurs discours et leurs pratiques permettent à ces systèmes de trouver « *leur régime de gouvernance et leur principe de régulation* ». Ils impliquent ainsi des « *jeux scalaires qui confrontent et articulent les interventions d'acteurs endogènes, exogènes et transitionnels [...]. Les systèmes d'action et d'acteur territorialisés jouent un rôle fondamental en matière de production de l'espace social⁸⁵ et de ses territoires* » (DI MÉO, 2008).

Peut-on parler alors de territoire pour l'espace marin ? Des acteurs se sont-ils approprié un espace maritime ? L'étude des processus de territorialisation de la mer a déjà démontré son

⁸⁴ Ici, Michel Lussault fait référence à ce qui n'appartient pas au genre humain *stricto sensu* (les animaux domestiques ou sauvages, le virus du sida, une ville, etc.). Prenons l'exemple d'un des sites étudiés dans le cadre de cette recherche, le parc national Cabo Pulmo : les récifs coralliens sont un des actants de la délimitation de l'aire protégée.

⁸⁵ L'espace social, chez les géographes, naît de l'imbrication des lieux et des rapports sociaux, se distinguant de l'espace vécu par l'absence d'une dimension psychologique et imaginative. Il revêt le caractère soit d'une étendue continue, soit de plusieurs aires organisées en réseau (DI MÉO, 1998).

intérêt. André Vigarié (1995, p. 21), abordant la question de la mer et de l'économie, souligne qu'« *il est des mers qui sont peuplées en permanence* » donnant ainsi l'exemple des plateformes pétrolières. Brice Trouillet (2004, p. 19) décrit les mers comme « *des espaces du quotidien, diversement perçus et représentés, et des espaces de vie diversement vécus : elles sont globalement humanisées* »⁸⁶. Il souligne que le phénomène de socialisation des espaces en mer s'observe principalement au voisinage des côtes du fait de leur proximité à la terre ferme et de leur richesse biologique. D'ailleurs la majorité des aires marines protégées se localise à proximité du littoral. Cette territorialisation des mers côtières ou de certains espaces maritimes a été mise en avant par certains géographes : TROUILLET, 2004 ; DAVID, *et al.*, 2006 ; DAVID et THOMASSIN, 2007 ; THOMASSIN, 2011 ; DE CACQUERAY, 2011 ; PARRAIN, 2012. La géographe Camille Parrain (2012, § 27) insiste sur le fait que le concept de territoire en mer diffère du concept de territoire à terre. Les caractéristiques particulières de l'océan (dont l'hypermobilité), en font un « *territoire éphémère* » que l'auteur qualifie de « *merritoire* ».

III. Place accordée à la gouvernance dans l'étude des espaces marins et côtiers.

Hélène Rey-Valette et Martine Antona (2009) ont recensé les recherches menées en France sur l'analyse de la gouvernance concernant les espaces littoraux, en lien avec la gestion intégrée de la zone côtière, la gestion de l'accès à la ressource en eau et/ou de sa qualité, la gestion des pêches, la gestion des risques, ainsi que la mise en place et le fonctionnement des aires marines protégées. Récemment, plusieurs chercheurs en France et à l'étranger, à l'instar de Stephen Bloye Olsen (2011), abordent la gouvernance du point de vue de la planification spatiale marine. Cette approche de gestion par l'écosystème nécessite une approche non sectorielle, considérée aujourd'hui comme un « *levier essentiel au service de la mise en œuvre des stratégies maritimes, c'est-à-dire d'une « gouvernance renouvelée » de la mer et des littoraux* » (HENOCQUE, 2010). Yves Hénocque précise que, parmi les mises en œuvre de l'approche par écosystème pour la gestion intégrée de la mer et des océans, on retrouve : les Grands Paysages Marins de l'ONGE CI, les Ecorégions Marines des ONGE WWF et TNC. Il est intéressant de noter que, parmi les

⁸⁶ L'espace vécu est une notion développée en géographie sociale par le géographe Armand Frémont, qui a recours à cette notion dès 1972 (FREMONT, *et al.*, 1984). Selon Armand Frémont *et al.* (1982), l'espace vécu est le concept qui intègre toutes les distances, à savoir la distance métrique, la distance-temps, la distance affective, la distance écologique et la distance structurale. Il est « *structuré en « espace de vie (ensemble des lieux fréquentés par un groupe, par une personne...), animé en « espace social » (ensemble des lieux fréquentés ainsi que les relations sociales qui les sous-tendent...), il se différencie aussi selon le prisme de la « distance écologique » et est porteur des valeurs distinguées par la « distance affective »... Il est donc tout à la fois champ et miroir de signes : champ, comme réseau de fréquentations sous-tendu par des réseaux de sociabilité... ; miroir de signes, comme expression des valeurs collectives* » (p. 27). La notion de distance écologique a été introduite par Jean Gallais pour les paysanneries tropicales, elle « *mesure et apprécie, selon un « prisme sélectif » propre à chaque homme et, par cumulation, à chaque société, toutes les finesses de l'environnement naturel* » (FREMONT, *et al.*, 1982, p. 26). La distance affective rapproche ou éloigne un homme et un lieu (FREMONT, *et al.*, 1982).

ONGE internationales les plus représentatives, certaines proposent des découpages différents de l'espace marin.

Ces dernières décennies, l'augmentation du nombre d'aires marines protégées a été accompagnée d'importants travaux de recherche (THORPE, FAILLER, *et al.*, 2011). Si l'on regarde les recommandations actuelles faites aux États et aux gestionnaires relatives aux aires protégées, on s'aperçoit que l'analyse de la gouvernance dans ces espaces est de plus en plus « préconisée », au point que les gestionnaires sont largement sollicités pour mettre en place ou appliquer des indicateurs de gouvernance tels que ceux formulés dans le guide de l'UICN sur l'évaluation de l'aire protégée qui seront abordés ultérieurement.

A. Orientations internationales : des rassemblements aux guides internationaux.

a. *Recommandations pour une « bonne gouvernance ».*

De nombreuses études sur les AMP portent sur la recherche d'une « bonne gouvernance ». Pour les raisons explicités précédemment, cet aspect ne sera pas l'objet de cette thèse. Il convient, en revanche, de montrer comment cette idée a été véhiculée au niveau international, plus particulièrement pour les espaces protégés et ce qui en découle.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a publié, en 1997, une liste de principes à mettre en œuvre pour atteindre une « bonne gouvernance » (Encadré 3, p. 73).

- Participation.
- Consensus.
- Vision stratégique qui tient compte du développement humain ainsi que des complexités historiques, culturelles et sociales.
- Réceptivité des institutions envers les parties-prenantes.
- Efficacité et efficacité.
- Responsabilité des institutions.
- Transparence.
- Équité.
- Régulation par les lois.

Encadré 3 : Principes de « bonne gouvernance » du PNUD.

On incite à l'application de plusieurs de ces principes pour les aires protégées (GRAHAM, *et al.*, 2003).

De même, les recommandations formulées lors du V^e Congrès mondial sur les parcs en Afrique du Sud (Durban, 2003), précisent qu'il existe une « gamme de modèles de gouvernance ». Ces recommandations incitent à une « bonne gouvernance », à une « gouvernance locale », à des

« *modèles de gouvernance novateurs* », c'est-à-dire des aires protégées créées et gérées par les populations autochtones et les communautés locales. La qualité de la gouvernance, selon ces recommandations, aurait une influence sur l'atteinte des objectifs de conservation et l'accès au bien-être de la société. Il est intéressant de noter que l'UICN est invitée à « *affiner son système de classification des aires protégées* » et encouragée à reconnaître, au minimum, quatre modèles principaux de gouvernance, à savoir : aires gérées par le gouvernement ; aires cogérées ; aires gérées par une entité privée ; aires gérées par les communautés locales et les populations autochtones (V^e Congrès Mondial sur les Parcs, 2003, p.189). Comme nous le verrons, ultérieurement, ces quatre modèles seront reconnus par l'UICN en 2008.

Parallèlement, la « *bonne gouvernance* » contribuerait à l'acceptation sociale des aires protégées (recommandation V.16). Cette notion de bonne gouvernance, véhiculée au départ par la Banque mondiale, est donc reprise par différentes institutions internationales et relayée lors de congrès internationaux, qui encouragent les travaux de recherche portant sur « *les caractéristiques de bonne gouvernance de tous les modèles de gouvernance des aires protégées (en incluant, notamment, des méthodes de recherche participatives)* » (V^e Congrès Mondial sur les Parcs, 2003, p. 189). Certains travaux soulignent que sans « *bonne gouvernance* », la mise en place de plans de gestion s'avère compromise (LEE et MIDDLETON, 2011).

Un an après le V^e congrès mondial sur les parcs, le plan de travail de la Convention sur la diversité biologique, adopté par la septième Conférence des Parties à Kuala Lumpur (Malaisie), intègre un axe traitant de la gouvernance, de la participation, de l'équité et du partage des bénéfices⁸⁷ (RIVAS TOLEDO, 2006). Cependant, à la fin des années 2000, la réalisation des objectifs de cet axe était en retard en comparaison avec, notamment, les objectifs de gestion efficace de la biodiversité des aires protégées, (IUCN-TILCEPA, 2010). L'analyse de la gouvernance des aires protégées continue à être encouragée lors des rassemblements internationaux, à l'instar de la Conférence des Parties de la CDB en 2012 (COP 11) (BORRINI-FEYERABEND, *et al.*, 2013).

⁸⁷ Les autres axes étant : actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées ; activités habilitantes ; normes, évaluations et surveillance (Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 2004a).

b. La gouvernance des aires protégées dans les publications de l’UICN.

L’UICN publie, en 2004, un guide spécifique⁸⁸ sur les AMP, destiné à évaluer l’efficacité de la gestion de ces espaces. Il est le fruit d’un partenariat entre l’ONGE internationale WWF, la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) des États-Unis et la Commission mondiale des aires protégées de l’UICN (programme pour le biome océanique). L’initiative avait été lancée en 2000 (EHLER, 2003). Les auteurs de ce guide, Robert S. Pomeroy *et al.*, proposent des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gouvernance. Il nous semble nécessaire de mentionner que la partie consacrée aux indicateurs de gouvernance ne donne pas de définition claire de la gouvernance des AMP. Il y est seulement précisé que, par définition, une AMP est un « *outil de gouvernance* », et que « *les AMP peuvent être gérées selon les trois principaux arrangements suivants : la gestion centralisée, la gestion communautaire (ou locale), et la gestion collaborative (ou cogestion)* » (POMEROY, *et al.*, 2006, p. 179). Cette « *définition* » qui se veut pragmatique et opérationnelle est, cependant, incomplète et participe, selon nous, au flou qui entoure le concept de gouvernance. L’accent n’est pas mis sur les processus, mais sur les types de gestion et le degré de participation des parties-prenantes. Or, les auteurs précisent que les indicateurs de gouvernance⁸⁹ vont être, dans de nombreux cas, des indicateurs de processus. La partie de ce guide consacrée aux indicateurs est divisée en trois sous-parties, correspondant aux trois catégories d’indicateurs. Avant de décrire les indicateurs, une introduction pour chaque catégorie d’indicateur est présentée et accompagnée d’une bibliographie générale, sauf pour les indicateurs de gouvernance. De même, chaque indicateur, quelle que soit la catégorie, est ensuite détaillé et accompagné d’une bibliographie. Sans aucun doute, ce guide permet aux gestionnaires d’aller plus loin concernant les dix indicateurs biophysiques proposés, accompagnés chacun en moyenne de dix références bibliographiques. En revanche, les seize indicateurs socio-économiques sont, chacun, accompagnés en moyenne de deux références bibliographiques et d’une seule pour chacun des seize indicateurs de gouvernance. La principale référence bibliographique pour les indicateurs de gouvernance est également un guide général⁹⁰

⁸⁸ Le guide est publié en 2006 pour la version française et espagnole. Ce guide a notamment été financé par la Fondation *David et Lucile Packard*, basée aux États-Unis, sur laquelle nous reviendrons au chapitre V.

⁸⁹ Les indicateurs de gouvernance proposés sont les suivants : niveau de conflit sur les ressources ; existence d’un organisme de décision et de gestion ; existence et adoption d’un plan de gestion ; compréhension locale des règles et réglementations de l’AMP ; existence et adéquation de la législation habilitante ; disponibilité et affectation des ressources administratives de l’AMP ; existence et utilisation d’études et de contributions scientifiques ; existence et niveau d’activité des organismes communautaires ; degré d’interaction entre les gestionnaires et les parties-prenantes, proportion des parties-prenantes formées aux usages soutenables ; niveau de formation assuré aux parties-prenantes en matière de participation ; niveau de participation des parties-prenantes aux processus et activités de gestion et niveau de satisfaction associé ; niveau d’implication des parties-prenantes dans la surveillance, le suivi et l’application de la réglementation ; procédures d’application de la réglementation clairement définies ; étendue des activités d’application de la réglementation ; degré de diffusion des informations visant à encourager la conformité des parties-prenantes.

⁹⁰ SALM, R. V., *et al.* 2000 [1984]. *Marine and Coastal Protected Areas: A guide for planners and managers*. Washington DC: UICN (3^e édition). xxi+ 371p.

sur les aires protégées marines et côtières adressé aux gestionnaires. Le terme gouvernance n'apparaît qu'à deux reprises dans l'ouvrage, dans le cadre de deux études de cas, dont une fois pour préciser que la gouvernance de ce site est « *pauvre* ». Rappelons que la première édition de l'ouvrage, 1984, résulte de la rencontre d'experts au sein d'un groupe de travail sur la gestion des aires protégées marines et côtières, lors du III^e Congrès mondial des parcs à Bali (Indonésie) en 1982. Précédemment, nous avons vu qu'à cette époque, il était peu fait référence à la gouvernance dans la cadre de l'environnement. Dans la troisième édition (2000), les auteurs précisent qu'une des évolutions relatives aux APMC concerne la mise en valeur des mécanismes de participation des communautés dans l'établissement et la gestion de ces espaces protégés. Ils notent l'émergence d'une gestion collaborative, et de partenariats entre l'État et les communautés, les ONG et le secteur privé.

Il convient de reconnaître que certains des paramètres proposés sont pertinents (Encadré 4, p. 76).

- Niveau de conflits, compréhension locale des règles et réglementations de l'AMP.
- Existence et utilisation d'études et de contributions scientifiques.
- Existence et niveau d'activité des organismes communautaires.
- Degré d'interaction entre les gestionnaires et les parties-prenantes.
- Proportion des parties-prenantes formées à l'utilisation soutenable.
- Niveau de formation assuré aux parties-prenantes en matière de participation.
- Niveau de participation des parties-prenantes aux processus et activités de gestion et niveau de satisfaction associé.
- Niveau d'implication des parties-prenantes dans la surveillance, le suivi et l'application de la réglementation.
- Degré de diffusion des informations visant à encourager la conformité des parties-prenantes.

Encadré 4 : Paramètres proposés par l'UICN pour évaluer la gouvernance.

Néanmoins, ces paramètres sont présentés de manière indépendante. Pour la majorité d'entre eux, le guide renvoie à la réalisation d'entretiens menés auprès d'acteurs clés, d'enquêtes avec questionnaires, et à l'analyse de documents officiels (exemple : le plan de gestion). C'est souvent dans le détail des indicateurs que se trouvent des éléments importants qui devraient être développés. Énumérés parmi d'autres, ils ne sont donc pas assez mis en exergue, alors qu'ils sont cruciaux : identification des parties-prenantes et leur importance respective sur les décisions, relations entre les groupes d'acteurs, accords informels qui concernent le plan de gestion ou non et qui se superposent à un plan de gestion formel. Dès la préface, il est précisé que le guide s'adresse aux gestionnaires d'AMP ou aux praticiens de la conservation et de la protection de la mer. Or, concernant les paramètres pour évaluer la gouvernance, certains, selon le guide, nécessitent de mener un entretien au personnel de l'AMP ou à la direction de cette dernière (Encadré 5, p. 77).

- Existence et adoption d'un plan de gestion.
- Disponibilité et affectation des ressources administratives de l'AMP.
- Existence et utilisation d'études et de contributions scientifiques.
- Proportion des parties-prenantes formées à l'utilisation soutenable.
- Niveau de formation assuré aux parties-prenantes en matière de participation.
- Procédures d'application de la réglementation clairement définies.
- Étendue des activités d'application de la réglementation.
- Degré de diffusion des informations visant à encourager la conformité des parties-prenantes.

Encadré 5 : Paramètres, proposés par l'UICN, pour évaluer la gouvernance et nécessitant la réalisation d'entretiens auprès du personnel de l'AMP.

Qui finalement doit mener cette étude ? À qui est destiné le guide ? Dans le cas des sites étudiés, nous avons participé à un atelier de sélection des indicateurs d'efficacité pour la gestion du Parc National de l'Archipel Espiritu Santo, qui a eu lieu à La Paz, en mai 2010. Cet atelier était organisé par la CONANP et l'ONGE *Sociedad de Historia Natural Niparajá (Niparajá)*. Il est intéressant de noter que ce guide servit de document de travail et qu'il était présenté par une personne de la NOAA venue animer le débat.

Au total, on retrouve dans ce guide 18 AMP pilotes, parmi lesquelles 4 sont situées au Mexique (la Réserve de biosphère Banco Chinchorro, la Réserve de biosphère Sian Ka'an, la Réserve de biosphère Alto Golfo de California et Delta du Rio Colorado et le Parc national Baie de Loreto⁹¹). Le Mexique est le seul pays qui comptabilise plusieurs sites pilotes. En revanche, à titre comparatif, l'Europe n'en a qu'un seul : l'aire marine protégée de Miramare en Italie. Précisons aussi que, parmi les « *exemples sur le terrain* » cités dans ce manuel pour l'ensemble des indicateurs (biophysique, socio-économique et de gouvernance), c'est une aire protégée mexicaine qui est la plus citée, la Réserve de biosphère de Sian Ka'an.

C'est donc à partir des années 2000, que l'UICN va publier plusieurs ouvrages portant sur la gouvernance. Ces publications insistent notamment sur l'importance de prendre en compte les populations autochtones, la participation de la société, etc.⁹²

Mais, la confusion sur le terme de la gouvernance persiste. Nous la retrouvons également dans divers travaux sur les aires protégées, publiées par l'UICN. Par exemple, en 2003, dans l'ouvrage intitulé *Áreas protegidas en Latinoamérica de Caracas a Durban : Un vistazo sobre su estado 1992-2003 y tendencias futuras*, la gouvernance est considérée comme un synonyme de gouvernabilité (UICN Sur et UICN Mesoamérica, p. 26). En 2006, un autre ouvrage concernant les aires protégées sur le continent américain, publié par l'UICN, *Gobernanza de los Sistemas*

⁹¹ Ce dernier fait partie des sites étudiés dans le cadre de cette recherche. Le représentant auprès de cette étude pour le Parc National Baie de Loreto est le Dr. Jorge Torre, directeur exécutif de l'ONG mexicaine *Comunidad y Biodiversidad A. C. (COBI)*.

⁹² À titre d'exemple, on peut citer l'ouvrage suivant :

RIVAS TOLEDO, A. [comp.] 2006. *Gobernanza de los Sistemas Nacionales de Áreas Protegidas en los Andes Tropicales : Diagnóstico regional y análisis comparativo*. Quito : UICN. ii + 68p.

Nacionales de Áreas Protegidas en los Andes Tropicales: Diagnóstico regional y análisis comparativo, souligne que le mot gouvernance fait référence à la pratique démocratique de l'exercice du pouvoir, et se différencie du terme gouvernabilité qui lui fait référence à la capacité d'un système à s'autogouverner. Ainsi, selon cette publication, sans démocratie, il ne peut y avoir de gouvernance, et sans participation sociale, il ne peut y avoir de « *bonne gouvernance* ». Dans cet ouvrage, la gouvernance dans les aires protégées est définie comme « *les cadres juridico-institutionnels, structures, systèmes de connaissance, valeurs culturelles qui déterminent la manière dont sont prises les décisions ainsi que les mécanismes de participation des différents acteurs et comment la responsabilité et le pouvoir sont exercés* » (RIVAS TOLEDO, 2006, p. 9). L'analyse de la gouvernance dans les espaces protégés de la région des Andes tropicales amène les auteurs à se demander où est la particularité de la « *bonne gouvernance* » par rapport à une gestion efficace des aires protégées, et insistent de nouveau sur le fait que, selon eux, la « *bonne gouvernance* » a un lien étroit avec les processus de démocratisation et de création d'une « *nouvelle citoyenneté plus active* » (p. 60).

En 2008, l'UICN publie les *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées* (DUDLEY, 2008, p. 31), dont l'un des chapitres est consacré à la gouvernance. Ce chapitre « *expose les types de gouvernance de l'UICN, explique comment ils sont liés aux catégories et examine comment une gouvernance, par des populations autochtones, des communautés et des organismes privés, peut contribuer aux systèmes d'aires protégées* ». On retrouve donc la reconnaissance des quatre types de gouvernance soulevés lors du V^e Congrès mondial sur les parcs en 2003 (Tableau 5, p. 78).

| | |
|--|--|
| Gouvernance par le gouvernement | Lorsqu'un organisme gouvernemental détient l'autorité et la responsabilité de la gestion de l'espace protégé et que l'information ou la consultation des parties-prenantes n'est pas obligatoire. |
| Gouvernance partagée | Lorsqu'il s'agit d'un partage de l'autorité et des responsabilités de gestion entre une pluralité d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, de manière formelle ou informelle. |
| Gouvernance privée | Lorsque l'espace appartient et/ou est contrôlé par un particulier, une ONG, une coopérative ou une société. |
| Gouvernance par les populations autochtones et les communautés locales. | Lorsque les aires et les territoires des populations autochtones sont établis et gérés par des populations autochtones et que les zones de conservation communautaire sont créées et gérées par les communautés. C'est pour ce type de gouvernance qu'est introduite la notion de droit coutumier. |

Tableau 5 : Les quatre types de gouvernance des aires protégées reconnues par l'UICN.
(Source : DUDLEY, 2008 ; BORRINI-FEYERABEND, *et al.*, 2013).

Néanmoins, il n'est pas toujours aisé de caractériser la gouvernance d'un espace protégé par un seul mode. A titre d'exemple, Jean Boncoeur *et al.* (2007), s'intéressant aux jeux d'acteurs et s'appuyant sur le cas du projet de parc marin d'Iroise (France) concrétisé depuis octobre 2007, soulignent que, malgré la pratique ou la soi-disant pratique de gouvernance partagée, le

processus de création du parc révèle sa complexité et donc la difficulté d'affirmer un type de gouvernance pour caractériser ce processus.

En 2013, Grazia Borrini-Feyerabend *et al.* reprennent, dans l'ouvrage *Governance of Protected Areas : From understanding to action* publié par l'UICN, la définition de la gouvernance donnée par Graham *et al.* (2003), à savoir : « *les interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent comment le pouvoir et la responsabilité sont exercés, comment les décisions sont prises et comment les citoyens ou autres parties-prenantes ont le droit de s'exprimer* ». L'UICN met en exergue la notion de pouvoir et de relations qui sont en jeu. Cette publication récente de l'UICN reconnaît désormais que « *la gouvernance des aires protégées n'est pas nouvelle* » (p. xiii) et qu'il s'agit davantage d'un « *processus* » (p. 10). Grazia Borrini-Feyerabend *et al.* (2013) admettent également qu'il n'y a pas un type de « *gouvernance idéale* » mais une série de principes de « *bonne gouvernance* » applicables aux différents modes de gouvernance⁹³. Les auteurs encouragent donc l'évaluation de la gouvernance à travers l'analyse du type de gouvernance de l'espace protégé et celle de la qualité de la gouvernance. Ils précisent que la majorité des espaces marins protégés sont la propriété de l'État (à l'instar du Mexique). Ce dernier les gère directement ou en partenariat avec d'autres acteurs (ONGE, population locale, etc.).

Néanmoins, il est intéressant de relever que certaines publications de l'UICN n'utiliseront pas le terme de « *bonne gouvernance* ». C'est, par exemple, le cas pour le guide sur l'évaluation de l'efficacité des AMP (POMEROY, *et al.*, 2006) ou celui des aires protégées de manière générale (HOCKINGS, *et al.*, 2008 [2000]). Marc Hockings *et al.* (2008 [2000], p. 23) exposent la pluralité des systèmes de gouvernance et soulignent que l'évaluation de la gouvernance, c'est l'évaluation des « *questions de propriété, de responsabilité du pouvoir et de la gestion, et de la façon dont ils se répartissent entre le gouvernement, d'autres organisations et différents secteurs de la communauté* ».

⁹³ Légitimité et droit à la parole (équité, respect mutuel, accès à l'information et recherche de consensus, etc.), orientation (suivre une vision stratégique sur le long terme, intégration des politiques élaborées à une plus petite échelle, etc.), performance (évaluation de l'efficacité de gestion, prise en compte de la résilience, etc.), responsabilité (transparence, partage approprié et clair des rôles au sein de l'espace protégé, etc.), équité et droits (partage équitable des coûts et bénéfices, impartialité dans les prises de décisions, respect des droits de l'homme et des peuples indigènes, etc.) (BORRINI-FEYERABEND, *et al.*, 2013, pp. 59-60). Cette série de grands principes a également été énumérée dans l'ouvrage édité par Nigel Dudley (2008, p. 34). De même, certains de ces principes avaient déjà été présentés par le PNUD en 1997 et repris par John Graham *et al.* (2003).

B. La question des pêcheries, une question cruciale et primordiale ?

a. ***L'échec de la gestion des pêcheries.***

À partir des années 1990, et notamment après 2000, le concept de gouvernance prend de l'ampleur en ce qui concerne la gestion des pêcheries et des océans (SUÁREZ DE VIVERO, *et al.*, 2008) et les travaux de recherche se multiplient (GRAFTON, 2005 ; GRAFTON, *et al.*, 2007 ; MIKALSEN, *et al.*, 2007 ; JENTOFT, 2007 ; JENTOFT et CHUENPAGDEE, 2009 ; JENTOFT, *et al.*, 2010). En effet, l'analyse de la gouvernance bénéficie, depuis quelques années, d'une approche pluridisciplinaire où les sciences sociales ont un rôle à jouer (SYMES, 2006).

Face au déclin des stocks de poissons, la gestion des pêcheries (théorique et pratique) va être remise en cause (KOOIMAN et BAVINCK, 2005). En introduisant la notion de « *wicked problem* » (problème pernicieux)⁹⁴, définie par Horst Rittel et Melvin Weber, Svein Jentoft et Ratana Chuenpagdee (2009) arguent que les problèmes identifiés dans le cadre des aires de pêche et côtières sont souvent : la pauvreté, les conflits sociaux, la désobéissance civile ou encore la corruption. Ces problèmes sont souvent traités au niveau symptomatique, ce qui s'avère, quelques fois, inefficace. L'origine de la dégradation des ressources marines et côtières n'est pas toujours très claire, elle peut être anthropique et/ou naturelle. Les preneurs de décision ne peuvent pas agir comme des agents externes pour mettre en œuvre des solutions, ils doivent tenir compte de leur implication et de leur responsabilité. À cela, Quentin Grafton *et al.* (2007) ajoutent que l'échec de la gestion des pêcheries provient, dans de nombreux cas, du recours à des instruments inefficaces car inadaptés aux objectifs formulés.

Quentin Grafton (2005), met également en exergue le rôle des réseaux sociaux dans la gouvernance des pêcheries. Les fortes attaches existant au sein des communautés de pêcheurs d'une part, entre les communautés de pêcheurs d'autre part, ainsi que les liens entre les pêcheurs et les gestionnaires ont une importance cruciale dans la gestion de la pêche. Il plaide pour une cogestion des pêcheries et la mise en place de droits d'usages pour les pêcheurs. Quentin Grafton *et al.* (2007, p.470) proposeront un cadre de référence pour évaluer et améliorer la gouvernance des pêcheries, à partir d'une approche écosystémique, dont nous avons vu, dans le premier chapitre, qu'elle est fortement recommandée. Pour cela, ils s'appuient sur ce qu'ils nomment des concepts clés de la gouvernance: la responsabilité (les personnes responsables doivent aussi être autorisées à prendre des décisions), la transparence (de l'information et des prises de décisions), les incitations (exemple: la mise en place de concessions), la gestion et l'évaluation des risques (à travers la modélisation et la simulation de

⁹⁴ Il n'y a pas de formulation définitive de ce type de problème et la solution envisagée dépend de la compréhension que l'on s'en fait.

scenarii), et l'adaptabilité (réceptivité et flexibilité des structures institutionnelles face à l'incertitude des événements).

b. La théorie de la gouvernance interactive.

Il est important de présenter ici la théorie de la gouvernance interactive dans le cas des pêcheries, mais aussi des APMC. En effet, c'est l'une des approches les plus développées et explicites dans laquelle un cadre conceptuel est proposé pour ces espaces.

Un réseau international de scientifiques, issus des sciences sociales et naturelles, FISHGOVNET (*Fisheries Governance Network*)⁹⁵ a été créé, afin de réfléchir à des méthodes qui permettraient de résoudre la crise du secteur des pêcheries et de l'aquaculture (KOOIMAN et BAVINCK, 2005). C'est dans ce cadre que le terme « *gouvernance interactive* » a été consacré (JENTOFT, *et al.*, 2007). Des auteurs comme Svein Jentoft, Ratana Chuenpagdee, ou encore Jan Kooiman travaillent sur la théorie de la gouvernance interactive : du système basé sur l'interaction entre le système gouvernant (*governing system*) et le système gouverné (*system-to-be-governed*) (Figure 5, p. 82). Selon Svein, Jentoft (2007), dans l'analyse de la gouvernance, le concept de système doit être envisagé comme un moyen heuristique et analytique, permettant de réfléchir sur les interrelations et les interactions entre la nature, les hommes et les institutions.

La théorie de la gouvernance interactive met en valeur les interactions entre les acteurs publics, privés et la société civile afin de « *résoudre les problèmes sociétaux*⁹⁶ et [de] *créer des opportunités sociétales* »* (KOOIMAN et BAVINCK, 2005, p. 17). L'interaction étant comprise comme une relation d'influence mutuelle entre deux ou plusieurs acteurs, avec une dimension intentionnelle et structurelle. La gouvernance interactive est une construction et un processus complexe ; les fervents de cette théorie soulignent que, dans les sociétés modernes, la gouvernance est généralement interactive et coopérative, du fait que les acteurs se consultent ou prennent en considération ce que les autres font, collaborent, voire établissent une stratégie d'action (JENTOFT et CHUENPAGDEE, 2009). Les trois éléments de la gouvernance identifiés par Jan Kooiman et Maarten Bavinck (2005) sont les images, les instruments et les actions.

Précisons que le système gouvernant est défini comme un système social composé d'institutions et de mécanismes de direction (lois, motivations économiques, etc.), il renvoie donc à une question de choix institutionnel et de planification. Le système gouverné est socio-naturel, c'est-à-dire qu'il comprend à la fois un écosystème et ses ressources et un système

⁹⁵ Ce réseau, dont le responsable est Jan Kooiman, est basé au Centre de Recherche Maritime (MARE) à l'Université d'Amsterdam.

⁹⁶ Les auteurs soulignent que l'adjectif sociétal s'oppose à l'adjectif privé, et qu'il est souvent remplacé par public.

intégrant les usagers et les parties-prenantes (Figure 5, p. 82). Les usagers et les parties-prenantes forment des coalitions politiques (JENTOFT, 2007). Les images du système gouverné, dans le cadre des pêcheries, sont traditionnellement représentées par une pyramide avec, en son sommet l'Homme et, à la base, la Nature, perçue uniquement au service de l'Homme, rappelant ainsi l'approche anthropocentrique. La représentation alternative est une pyramide inversée qui renvoie l'image d'un équilibre plus précaire, où il existe des interactions homme/nature. Pour que ce système soit moins vulnérable, des valeurs telles que la justice sociale, le principe de précaution, etc. doivent exister au sein de la société. Ces valeurs peuvent être véhiculées par des orientations internationales (exemple : Convention sur la diversité biologique). Elles peuvent être représentées par un cercle entourant la pyramide inversée soulignant ainsi la présence d'une responsabilité éthique (JENTOFT, *et al.*, 2010).

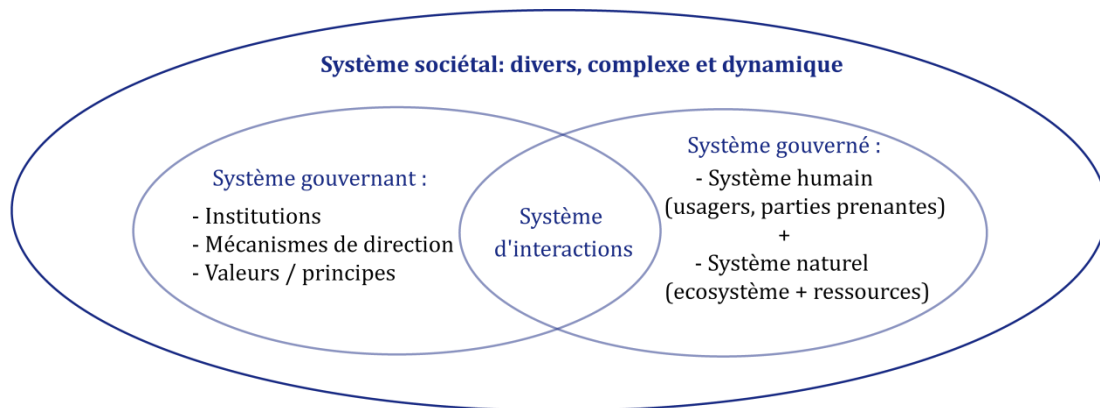


Figure 5 : Cadre pour la gouvernabilité d'un système sociétal.
(Schéma élaboré à partir des schémas issus des publications de JENTOFT et CHUENPAGDEE, 2009, KOOIMAN, *et al.*, 2008).

Selon la théorie de la gouvernance interactive, le système gouvernant et le système gouverné, ainsi que le système interactif qu'ils forment ensemble, partagent les caractéristiques suivantes : diversité, complexité et dynamisme (KOOIMAN et BAVINCK, 2005). La diversité correspond à la variabilité, dans l'espace, des conditions naturelles, sociales et culturelles (exemple : différentes professions, techniques et méthodes de pêche) ; la complexité comprend les interactions, superpositions et interdépendances des éléments du système (exemple : variété d'habitats et d'organismes marins qui interagissent, groupes multiples et hétérogènes d'acteurs avec des intérêts conflictuels ou compatibles) ; le dynamisme est le fait de changements, suite aux tensions au sein d'un système ou entre systèmes (KOOIMAN et BAVINCK, 2005 ; JENTOFT, *et al.*, 2007 ; JENTOFT, 2007). L'ensemble de ces caractéristiques fournissent les conditions de base pour la gouvernabilité. Néanmoins, le système gouvernant peut présenter des limites dans sa capacité à agir dans un contexte donné : manque d'outils de gestion, connaissance incomplète de l'écosystème et/ou du système social. Ces limites ne sont pas figées (amélioration des relations entre les parties-prenantes, apprentissage des gouvernants, etc.), bien qu'elles entraînent des

inquiétudes pour les gouvernants (JENTOFT, *et al.*, 2007). Afin de répondre à ces situations, le système gouvernant doit être : sensible, ouvert, flexible et prudent (JENTOFT, 2007). Il doit donc être adaptatif (JENTOFT, *et al.*, 2010).

Revenons sur le terme « gouvernabilité » : gouvernance, gouvernabilité, ou encore parfois gouvernement sont utilisés comme synonymes (comme nous l'avons vu précédemment dans certaines publications de l'UICN). Nous avons déjà précisé dans la première partie de ce chapitre en quoi la gouvernance se différencie de gouvernement. La gouvernance se distingue de la gouvernabilité qui, elle, « *fournit une base conceptuelle pour évaluer et améliorer la gouvernance du système des ressources naturelles* »* (KOOIMAN, *et al.*, 2008, p. 2). Renée Fregosi (2008, p. 204) souligne que deux sens ont été donnés au terme de gouvernabilité. Le premier renvoie « *à la capacité quasi physique de gouverner, c'est-à-dire d'imposer des actions politiques à l'ensemble de la société [...] cette gouvernabilité correspond en miroir à la capacité du peuple à accepter d'être gouverné* » ; on retrouve cette idée de réciprocité système gouvernant/système gouverné. Le second, plus récent, signifie « *la capacité à gouverner, pas tant du point de vue de la force et/ou de la persuasion, mais quant au savoir gouverner et au vouloir gouverner* ». La gouvernabilité fait référence à des questions telles que la stabilité, l'efficacité et la légitimité du système de gestion. C'est-à-dire, l'efficacité avec laquelle une panoplie d'acteurs sociopolitiques arrivent à des décisions et la capacité des institutions et du gouvernement à les appliquer et les mettre en place. En résumé, la gouvernabilité devrait être une capacité ou un attribut pour gouverner (associé aux pouvoirs publics ou à un système politique), alors que la gouvernance fait référence aux structures (règles du jeu) et aux processus qui conditionnent la participation et l'interaction des divers acteurs sociopolitiques (SUÁREZ DE VIVERO, *et al.*, 2008). Il convient aussi de distinguer gouvernance et gestion. Comme le soulignent Svein Jentoft et Ratana Chuenpagdee (2009), la gestion répond davantage à un problème technique où l'objectif est clair et les résultats mesurables. Du latin *gestio* (action de gérer), elle peut être définie comme « *le fait d'administrer, de s'occuper de quelque chose de manière suivie et attentive* » (HERITIER et LASLAZ, 2008, p. 19). Grazia Borrini-Feyerabend *et al.* (2013) précisent que la gestion concerne les moyens et les actions mises en œuvre pour atteindre des objectifs donnés. Ils la différencient de la gouvernance qui traite : des personnes impliquées dans la définition des objectifs donnés, de la manière dont les décisions sont prises et, des jeux de pouvoirs. La gouvernance, en tant que processus, intègre davantage la prise en compte de valeurs, de normes et de principes.

Ainsi, pour lutter contre la dégradation des écosystèmes côtiers et marins, il est nécessaire de mettre en place des stratégies et des mécanismes de gestion du système social, c'est-à-dire, de gérer les actions humaines. Nous nous concentrerons, à présent, sur les travaux scientifiques traitant de la gouvernance au sein des aires protégées marines et côtières.

C. Travaux de recherche portant sur la gouvernance et les aires protégées marines et côtières.

Andy Thorpe *et al.* (2011) ont élaboré un cadre analytique, afin d'évaluer les sujets des publications scientifiques sur les aires marines protégées, autour de trois domaines : biologique et écologique, économique et social, gestion et gouvernance (Annexe 2). Il en résulte que, bien que les publications⁹⁷ concernant le premier domaine, biologique et écologique, soient toujours majoritaires, les chercheurs ayant recours aux termes de gestion et/ou de gouvernance est en augmentation depuis le milieu des années 1990. Nous nous focaliserons ici sur la gouvernance. Précisons que, comme le soulignent Marc Hufty, puis Jean-Yves Weigel et Thuntada Mawongwai, il est nécessaire, pour analyser la gouvernance, de se détacher des approches prescriptives et normatives relatives à cette dernière.

a. *Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs interactions.*

Les travaux de recherche portant sur la gouvernance dans les AMP décrivent les acteurs et leur(s) rôle(s), avec plus ou moins de précision, concluant souvent par l'importance des interrelations entre les individus, sans toutefois les énumérer ou décrire ces interrelations et ces jeux d'acteurs. Ce qui peut, parfois, poser des difficultés pour élaborer des comparaisons avec d'autres sites, car certains acteurs sont peu ou pas mentionnés. Dès lors, la question est de savoir si cela est un choix de l'auteur (ne pas s'intéresser à un groupe d'acteurs) ou si, tout simplement, ce groupe d'acteurs a peu ou pas d'actions sur l'espace protégé.

Néanmoins, l'ouvrage *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : Gouvernance et politiques publiques*, dont les éditeurs sont Jean-Yves Weigel, François Féral et Bertrand Cazalet (2007), a le mérite de préciser, dès la préface, qu'il est nécessaire, dans un premier temps, d'identifier les acteurs et les processus décisionnels. Les acteurs énumérés sont : les habitants des APMC, les administrations des espaces protégés, les services déconcentrés des administrations publiques, les ONGE locales et internationales jouant un rôle dans la création, la mise en œuvre ou le financement de ces espaces protégés, les bailleurs de fonds internationaux ou des coopérations bilatérales. Souvent, ce sont de grandes catégories d'acteurs qui sont identifiées.

Certains auteurs, comme Knut H. Mikalsen *et al.* (2007, p.201), considèrent que « *le concept de gouvernance suggère de se tourner vers les partenariats public-privé et l'implication de la société civile comme remèdes à l'échec du gouvernement* ». Ces auteurs ne confondraient-ils pas mode de gouvernance et gouvernance ? Ils apportent, cependant, une critique pertinente au rôle de la société civile, en s'appuyant sur le cas de l'Association des Pêcheurs Norvégiens et sur les

⁹⁷ L'analyse a été menée sur 30 articles extraits de la base de Google Scholar.

travaux de R. Michels⁹⁸. Ils soulignent que la structure interne des associations civiles n'est pas toujours démocratique, leurs politiques pouvant favoriser certains de leurs membres plus que d'autres. Ceci étant dit, les auteurs n'en tirent, cependant, pas la conclusion que l'implication de la société civile doit être moindre, mais préconise de réorganiser les partenariats public-privé afin de les rendre plus démocratiques et interactifs. La question des interactions, entre les acteurs notamment l'apprentissage mutuel, est cruciale et ne se résume pas aux partenariats public-privé.

Il s'agit donc de se demander : qui sont les représentants ? Qui les désigne et comment ? Quels sont les enjeux ? Pour répondre à ces questions, Svein Jentoft (2007) prône une approche empirique : l'identification des parties-prenantes est nécessaire, mais il faut savoir ce que l'on cherche ; cela implique une démarche au cas par cas. En analysant la participation des parties-prenantes dans l'élaboration de la planification de la zone côtière en Norvège, Arild Buanes *et al.* (2005) caractérisent les parties-prenantes en tenant compte du pouvoir qu'elles détiennent dans une situation donnée, de l'importance de leurs inquiétudes et de la légitimité de leurs intérêts dans les processus de décision. La convergence de ces trois variables doit faciliter l'implication de la partie-prenante dans les processus de décision (JENTOFT, 2007).

De même, Hervé Gumuchian *et al.* (2003) mettent en avant que l'étude des acteurs, pour les géographes, est intéressante lorsqu'elle s'inscrit dans un contexte de production territoriale. Il faut donc contextualiser l'enjeu dans le temps et dans l'espace du projet de territoire car les stratégies territoriales des acteurs évoluent, leur rôle et leur statut peuvent également évoluer au cours du temps.

L'identification et la caractérisation des acteurs ainsi que leurs interactions sont également un des points clé du cadre d'analyse de la gouvernance proposé par Marc Hufty (2007b ; 2011a).

Dans les travaux menés dans le cadre de la gouvernance interactive, un focus est aussi fait sur les interactions avec l'environnement marin et côtier (Tableau 6, p. 86). En effet, le courant de recherche travaillant sur la gouvernance interactive, comme dans le cas des espaces côtiers et des pêcheries, a appliqué le cadre d'analyse aux APMC. Svein Jentoft *et al.* concluent qu'appréhender les APMC à partir de l'étude du système gouvernant et gouverné et du système interactif, permet de donner des pistes pour améliorer l'efficacité de ces dernières (JENTOFT, *et al.*, 2007 ; JENTOFT, *et al.*, 2011). Les AMP sont ainsi caractérisées simultanément par des

⁹⁸ La référence de l'ouvrage cité par les auteurs est le suivant : Michels R. 1962. *Political parties. A sociological study of the oligarchical tendencies of modern democracy*. New York : The Free Press.

systèmes ouverts, structurellement divers, complexes, dynamiques⁹⁹, et vulnérables¹⁰⁰ (Tableau 6, p. 86).

| | Système gouvernant | Système gouverné | | Système d'interactions (gouvernance interactive) |
|---------------|--|--|---|--|
| | Comment les AMP fonctionnent en tant qu'outils de direction ? | Nature : Comment les AMP maintiennent en bonne santé les écosystèmes marins ? | Social : Comment les AMP, en tant qu'organisations, fonctionnent-elles de l'intérieur ? | Comment les AMP sont reliées à leurs environnements socio-écologiques ? |
| Diversité | Les AMP ont des calendriers, des formes et des tailles différentes. | Les AMP doivent couvrir autant d'écosystèmes qu'il est possible, au sein d'une écorégion. | Les AMP prennent des formes diverses. | Les AMP ont plusieurs liens avec leurs environnements. |
| Complexité | Les AMP font partie de, interagissent avec, et dépendent d'autres systèmes de gouvernance. | Les AMP peuvent comprendre une biodiversité élevée avec des fonctions et des interactions complexes. | Les AMP ont des membres hétérogènes, avec des intérêts, des besoins et des aspirations qui peuvent être conflictuels. | Les AMP communiquent avec leurs environnements de telle manière qu'ils ont des impacts l'un sur l'autre. |
| Dynamiques | Les AMP apprennent de et s'adaptent à leurs environnements. | La productivité et la composition des espèces au sein des AMP changent avec le temps. | Les AMP sont des systèmes négociés avec des inquiétudes, des structures et des limites changeantes. | Les AMP ont des relations changeantes avec leurs environnements. |
| Vulnérabilité | Les AMP dépendent de la légitimité de leurs environnements afin d'être effectives. | Les AMP sont sensibles aux changements externes tels que le changement climatique et/ou les catastrophes naturelles. | Les AMP dépendent du soutien et de la participation des parties-prenantes. | Les AMP sont exposées à des demandes et des pressions externes. |

Tableau 6 : Matrice de gouvernabilité des aires marines protégées.
(Source : JENTOFT, *et al.*, 2007).

b. Acteurs et représentations.

Svein Jentoft (2007 ; 2012), citant R. Mahon *et al.* (2005)¹⁰¹, souligne l'importance de prendre en compte les représentations, dans l'analyse de la gouvernance. Elles peuvent, en effet, conduire les acteurs à un changement de comportement. Des idées largement diffusées dans le passé, comme l'idée que les ressources marines sont inépuisables, ont longtemps contribué à la surexploitation des mers et des océans.

La « *tragédie des communs* », énoncée par Garrett Hardin (1968), a été reprise par les politiques et les gestionnaires des pêcheries qui instaurent, par exemple, des quotas, et/ou des

⁹⁹ Voir précédemment les caractéristiques soulignées par Jan Kooiman et Maarten Bavinck (2005) pour l'étude de la gouvernance interactive des pêcheries et des zones côtières.

¹⁰⁰ Caractéristique ajoutée par Svein Jentoft *et al.*, 2007.

¹⁰¹ Svein Jentoft cite la référence suivante : Mahon R, Bavinck M, Roy RN. 2005. *Governance in action*. In Kooiman J, Bavinck M, Jentoft S, Pullin R (eds.). *Fish for life: interactive governance for fisheries*. Amsterdam : Amsterdam University Press.

programmes d'accès limité. Cet article, publié dans la revue scientifique *Science*, est l'un des plus cités de la seconde moitié du XX^e siècle (ALLAIN, 2011). En effet, Garrett Hardin, en s'appuyant sur l'exemple du libre accès des pâturages communs, fait la démonstration suivante : l'individu, considéré comme un être rationnel, va chercher à maximiser son gain, ce qui va mener à la surexploitation des ressources, à savoir la tragédie des communs. Concernant l'espace maritime, Garrett Hardin reprend S. McVay (1966) : le libre accès et la croyance aux ressources inépuisables des océans mènent les espèces marines au bord de l'extinction. Il prend également l'exemple des parcs nationaux et recommande, pour éviter la tragédie des communs, de les privatiser. Dans le cas où les parcs nationaux continueraient à être de l'ordre du domaine public, Garrett Hardin préconise d'allouer des droits d'entrée, ce qui est d'ailleurs le cas, aujourd'hui, dans plusieurs espaces protégés. Il précise que la tragédie des communs n'intervient pas dans le cas d'une faible densité de la population. Il s'agit donc de réguler l'exploitation et l'utilisation de ces espaces publics par les mécanismes de marché. L'anthropologue James R. McGoodwin (1990) souligne l'impact de la tragédie des communs dans les orientations formulées pour la gestion des pêcheries : contrôle total de la pêche par l'État, en réduisant l'effort de pêche, ou privatisation de la propriété commune. Il critique la représentation cynique des pêcheurs qui en est faite : « *prends tout ce que tu peux, et prends le maintenant* » (p. 94). À juste titre, James R. McGoodwin argue que, dans la réalité, les pêcheurs n'agissent pas toujours de façon aussi caricaturale. De même, Elinor Ostrom (2010 [1990], p. 21) met en exergue que, si l'on fait référence à cette tragédie, on « *se retranche derrière l'image d'individus impuissants pris dans un inexorable processus de destruction de leurs propres ressources* ». À partir d'études empiriques et d'une approche néo-institutionnaliste sur la gestion collective des biens communs, cette auteure montre que « *certaines individus se sont libérés du piège inhérent au dilemme des biens communs* » (p. 35). Face à la privatisation ou au contrôle par l'État, des institutions auto-organisées et autogérées peuvent voir le jour, dans le cadre de la gestion de ressources renouvelables. L'auteur identifie une série de principes communs aux institutions soutenables (Encadré 6, p. 87).

- Identification des limites : les personnes ayant le droit d'utiliser la ressource sont clairement définies, ainsi que l'état de la ressource.
- Les règles opérationnelles (de prélèvement) sont liées aux conditions locales.
- Les personnes utilisant une ressource commune, appelés « *appropriateurs* », élaborent eux-mêmes leurs règles opérationnelles.
- La surveillance de l'application des règles opérationnelles est assurée par les « *appropriateurs* » locaux ou des personnes qui leur rendent des comptes.
- Les sanctions diffèrent en fonction des délits.
- Des mécanismes de résolution des conflits existent (faciles d'accès et peu coûteux).
- L'organisation est reconnue à une échelle plus large (par des autorités externes).
- Prise en compte de l'intégration de différentes échelles dans le cas de ressources plus complexes.

Encadré 6 : Principes communs aux institutions soutenables énumérés par Elinor Ostrom (2010 [1990]).

Elinor Ostrom (prix Nobel d'économie en 2009) démontre que la tragédie des communs n'est pas inéluctable.

Il s'agit donc de travailler sur les représentations et les croyances. Le géographe Jean-Jacques Bavoux (2009 [2002], p. 188) définit la représentation comme « *à la fois processus et produit* » car c'est le « *moyen par lequel notre conscience appréhende la réalité et donc les formes que celle-ci prend lorsqu'elle est intériorisée et assimilée par notre pensée, à la suite d'une interprétation et parfois même d'une véritable reconstruction cognitive et affective* ». Bernard Debarbieux (2011 [2001], p. 200) rappelle que la représentation peut se référer également « *au possible, au souhaitable, à une conception idéale ou abstraite du réel* » ; ainsi le « *processus de représentation est constitutif de la relation, à la fois sensible et pratique, que les hommes établissent avec le monde qui les environne* ». L'analyse des représentations peut aider à comprendre les conflits, les coopérations, les consensus. Une prise en compte du contexte culturel des communautés de pêcheurs est nécessaire, des paradigmes¹⁰² ayant cours dans la science. Pour analyser la gouvernance, les chercheurs ne doivent pas uniquement s'attacher à l'identification du problème, mais aussi, en amont, aux représentations existantes qui font que l'on identifie un problème (JENTOFT, *et al.*, 2010). Dans le cas des APMC, leur remise en cause par les parties-prenantes dépend de la (ou des) représentations(s) qu'ils se font de cet objet spatial, ainsi que du contexte dans lequel elles existent. Dans le cadre de la gouvernance interactive, Svein Jentoft *et al.* (2012) soulignent que les parties-prenantes se font une représentation à la fois du pouvoir, du bien-être et de l'état de santé de l'écosystème dans le cadre des AMP. Elles ont aussi une opinion sur comment l'AMP travaille, en tant que système gouvernant (dimension institutionnelle), sur les valeurs (ce que les personnes considèrent comme important pour l'AMP, l'écosystème et la communauté), sur les normes (ce que les personnes pensent qu'elles doivent respecter ou éviter de faire, cela peut autant être intégré dans une loi qu'être institutionnalisé par des pratiques et des connaissances locales) et sur les principes (les codes de conduites pour ceux qui participent au système gouvernant de l'AMP et qui orientent la manière dont les AMP sont mises en place). C'est donc au travers de négociations permanentes sur les valeurs, les normes, les principes et les buts que les parties-prenantes exercent leur pouvoir (JENTOFT, *et al.*, 2011). Quant aux représentations (qu'ils

¹⁰² Le mot paradigme est aujourd'hui couramment utilisé dans l'Histoire des sciences. Il a été consacré par Thomas S. Kuhn en 1962. Dans la postface de l'édition de 1970, Thomas S. Kuhn, revient sur les deux sens donnés au terme paradigme, le premier sociologique, le second épistémologique : « *D'une part, il représente tout l'ensemble de croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné. D'autre part, il dénote un élément isolé de cet ensemble : les solutions concrètes d'énigmes qui, employées comme modèles ou exemples, peuvent remplacer les règles explicites en tant que bases de solutions pour les énigmes qui subsistent dans la science normale.* » (p. 238). Ainsi, les paradigmes sont étroitement liés à la science normale, comprise comme « *la recherche solidement fondée sur un ou plusieurs accomplissements scientifiques passés, accomplissements que tel groupe scientifique considère comme suffisants pour fournir le point de départ d'autres travaux* » (p. 29) (KUHN, 1983 [1970]). Le premier sens de paradigme, le plus global, est renommé dans la postface comme « *matrice disciplinaire* ».

appellent images) relatives au système d'interactions, elles concernent la pertinence et l'efficacité de l'AMP ainsi que l'équité entre les groupes. Toutes ces images vont jouer sur la légitimité de l'AMP (JENTOFT, *et al.*, 2012). Ainsi, « *plus diverses sont les images, plus grand est le défi de la gouvernabilité* » (JENTOFT, *et al.*, 2012, p. 186).

c. Une multitude d'acteurs, des espaces imbriqués : la question des jeux d'échelles.

Les aires marines protégées ont souvent été gérées comme des « *îles de protection* » (SALM, *et al.*, 2000 [1984], p. 107), sans tenir compte de l'imbrication des différentes échelles dans la gouvernance des océans et des zones côtières. Toutes les AMP sont affectées par des activités humaines qui ont lieu en dehors de leurs limites (EHLER, 2003). Une des conséquences de cette non prise en compte peut être le non accomplissement des objectifs émis pour ces espaces protégés (exemple : lutte contre la pollution, surpêche, destruction d'habitats) (SALM, *et al.*, 2000 [1984] ; EHLER, 2005 ; CICIN-SAIN et BELFIORE, 2005). Ainsi, il est important de lier la gestion de l'AMP à la gestion intégrée de la mer et du littoral (CICIN-SAIN et BELFIORE, 2005 ; ORTIZ-LOZANO, *et al.*, 2007), bien que les acteurs des AMP et ceux de la gestion des océans et des zones côtières se différencient de par leur culture, leurs réseaux et parfois, les ministères auxquels ils sont rattachés (CICIN-SAIN et BELFIORE, 2005). Mathilde De Cacqueray (2011, p. 57 et 59) souligne que les AMP aident à « *tester de nouvelles gouvernances* » et « *sont donc des outils qui permettent de mettre en œuvre concrètement le concept de développement durable, l'approche par écosystème et la GIZC* », confirmant ainsi la place des APMC comme « *un laboratoire de la gestion intégrée de la zone côtière* » (DAVID, 1998 in CHABOUD, *et al.*, 2008, p. 56). Il s'agit donc d'envisager la gouvernance des AMP en prenant en compte la gouvernance des océans et des zones côtières, puisque cela peut concerner les pêcheries, le commerce de poissons d'ornement, l'exploitation minière, les pollutions émanant des bassins versants, etc. (McCAY et JONES, 2011). Certains auteurs, à l'instar d'Yves Henocque (2010), prônent une gouvernance globale concernant l'environnement côtier et marin. Yves Henocque (2010) met ainsi en exergue que la résolution des problèmes complexes des systèmes marins et côtiers nécessite d'appréhender les processus et de « *s'assurer que les mécanismes de gouvernance sont non seulement adaptés mais coordonnés entre les différentes échelles d'intervention* ». Les systèmes de gouvernance doivent être flexibles et adaptatifs, au vue de nouvelles compréhensions du système côtier (SWANEY, *et al.*, 2012) ou marin. Marivic G. Pajaro *et al.* (2010) encouragent la création d'un réseau social d'institutions reconnu, qui intègre des acteurs de différents niveaux (vertical et transversal), et qui facilite la participation des acteurs locaux. Les jeux d'échelles sont donc cruciaux (SIEVANEN, *et al.*, 2011 ; JENTOFT et CHUENPAGDEE, 2009). Les AMP sont incluses dans un système

d'institutions, de règles, de normes, et de valeurs, à plus large échelle, et sont un des moyens par lesquels, la pêche et les autres activités côtières et maritimes sont gérées (JENTOFT, *et al.*, 2007).

Au-delà de la question des jeux d'échelles, c'est aussi la question de la prise en compte des contextes qui est posée. En effet, Christian Chaboud *et al.* (2008, p.57) notent que la performance des AMP ne peut être mesurée uniquement à partir de considérations biologiques, il s'avère donc nécessaire de tenir compte du contexte social, économique et institutionnel pour « *évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif de gouvernance que représente l'AMP* », mais aussi historique (CHRISTIE et WHITE, 2007) et culturel. Il s'agit de prendre en considération tant l'échelle spatiale que temporelle (KOOIMAN et BAVINCK, 2005).

Dans les APMC, à travers la question des jeux d'échelles et des jeux d'acteurs (qui sont-ils ? quel milieu habitent-ils ? etc.), c'est également la question des territoires, de la territorialité et des dynamiques territoriales qui est posée. Nous avons précédemment relevé que, plusieurs travaux de recherches en géographie du littoral et de la mer montrent que l'espace maritime peut, comme l'espace terrestre, être un espace territorialisé. Gilbert David *et al.* (2006) identifient, dans le cadre des AMP, trois types de constructions territoriales : le territoire des usages, celui de la règle et celui des représentations. L'analyse des concordances ou discordances inter-territoires permet d'en mesurer l'acceptabilité sociale et le respect des nouvelles règles imposées par l'AMP. En analysant la gouvernance à partir d'une entrée par le territoire, il est nécessaire de prendre en compte les différents contextes abordés précédemment (social, écologique, etc.), l'AMP pouvant être considérée comme « *une création territoriale, à l'interface entre les écosystèmes et les socio-systèmes du littoral* » (CHABOUD, *et al.*, 2008, p. 59). Jean-Yves Weigel et Tarik Dahou (2007) soulignent également l'importance de l'étude des dynamiques territoriales. Ils donnent l'exemple du Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie) où l'instauration de l'aire protégée a entraîné la sédentarisation des nomades dans les villages littoraux du parc, puisque les personnes bénéficiant du statut de résident de l'aire protégée ont un droit d'exclusivité sur les ressources halieutiques abondantes de l'AMP. À cela, les auteurs ajoutent qu'il leur semble pertinent d'étudier la question des droits d'usage, puisque ces derniers « *définissent des systèmes locaux marqués par des déterminants sociologiques ou institutionnels qui fondent la gouvernance de ces espaces* » (p. 141). Ainsi, dans les aires protégées marines et côtières d'Afrique de l'Ouest, l'appartenance tribale (Parc national du Banc d'Arguin, Mauritanie), les hiérarchies coutumières et des classes d'âge (Réserve de biosphère de l'Archipel des Bijagos), les hiérarchies lignagères et villageoises ou communales (Réserve de biosphère du delta du Saloum) vont jouer un rôle dans les droits d'usage des ressources naturelles.

Conclusion.

L'usage du terme gouvernance, dont l'étymologie remonte à l'antiquité, a été, à partir des années 1990, largement galvaudé. Nous retiendrons la définition suggérée par Marc Hufty (2007b), à savoir : un objet d'étude se référant « *aux processus collectifs, formels et informels, qui déterminent, dans une société donnée et relativement aux affaires publiques, la manière dont les décisions sont prises et les normes et les institutions sociales élaborées* ». De nombreuses institutions internationales, telles que la Banque mondiale, le FMI ou le PNUD, ont développé une approche normative de la gouvernance, promu une « *bonne gouvernance* » et financé de nombreux programmes portant sur l'environnement. Une des principales conditions reste la participation de l'ensemble des parties-prenantes. L'importance de la reconnaissance des différents modes de gouvernance des aires protégées fut cependant mise en exergue lors du V^e Congrès mondial sur les parcs à Durban en 2003. À partir des années 2000, les analyses sur la gouvernance des pêcheries et des APMC vont se multiplier. De manière générale, de nombreux travaux de recherche portant sur la gouvernance des APMC ont souligné l'importance d'identifier les parties-prenantes, les images véhiculées sur ces projets de conservation ainsi que les représentations que s'en font les acteurs. C'est pourquoi, l'historique des politiques de conservation et des relations homme-nature est essentiel. De même, la prise en compte de l'imbrication des différentes échelles (locale, nationale, globale) est cruciale, les APMC ne pouvant plus être appréhendées comme des « *îles* ». Nous avons vu d'autre part que, dans de nombreux travaux, une ambiguïté subsiste entre le « *concept* » de gouvernance et les « *modes* » de gouvernance.

Dans le cadre de cette recherche sur les espaces protégés marins et côtiers, il nous semble pertinent d'analyser le rôle des différents acteurs, à partir de l'entrée territoire.

CHAPITRE III. Sites d'étude et éléments méthodologiques.

Nous avons précédemment insisté sur l'importance de définir le contexte ainsi que de prendre en compte l'imbrication des échelles pour appréhender, notamment, les jeux d'acteurs en ce qui concerne la gestion d'un espace protégé et les représentations que ces acteurs ont de cet espace. Nous présenterons donc, dans la première partie de ce chapitre, les enjeux sur le domaine marin et côtier à différentes échelles spatiales : la plus petite étant celle de la région du golfe de Californie et la plus grande celle des aires protégées marines et côtières étudiées. Dans un second temps, nous nous concentrerons sur la place du chercheur sur le terrain, dans un environnement qui, au départ, lui est étranger. Cela nous permettra d'explicitier, dans un troisième temps, les méthodes choisies ainsi que leurs limites.

I. La zone d'étude.

À la fin des années 1960, le géographe Claude Bataillon, à partir d'une étude régionale du Mexique, soulignait que le milieu naturel du nord-ouest mexicain était caractérisé, à la fois par un ensemble de terres autour du golfe de Californie et par sa séparation, avec le reste du pays, par l'escarpement de la Sierra Madre Occidental (BATAILLON, 1967). L'anthropologue Victoria Chenaut (1985, p. 1) a écrit « *Mer et désert sont les éléments qui marquent le paysage de Basse Californie [presqu'île]* »*. Ces deux commentaires mettent en exergue les éléments qui composent le paysage de cette région : l'espace marin, le climat aride des terres adjacentes et les chaînes montagneuses, insistant par là-même sur la notion d'isolement.

Les ressources marines et côtières du golfe, à l'instar de l'huître perlière, attiraient, il y a quelques siècles, des usagers autres que la population indigène. Aujourd'hui, les usages au sein du golfe se sont diversifiés, les usagers sont plus nombreux, et différents enjeux se côtoient, amenant parfois à des conflits d'accès aux ressources. Notons que, depuis quelques dizaines d'années, l'isolement de la péninsule de Basse Californie est moins important, les voies de communication, notamment aérienne et portuaire, s'étant développées. Ces dernières décennies, la rapide croissance économique a favorisé la migration vers cette région, produisant une augmentation des pressions sur l'environnement (CARVAJAL-MORENO, *et al.*, 2010). Bien que le golfe soit réputé pour ses « *taux exceptionnellement élevés de biodiversité et de production*

primaire » (WILKINSON, *et al.*, 2009, p. 99), le constat d'une perte de la biodiversité due à des facteurs anthropiques (surpêche, pollution, etc.) et naturels (El Niño¹⁰³, etc.) est inquiétant.

Afin d'introduire les APMC étudiées, nous exposerons les principaux enjeux que concentre le golfe de Californie (liés à la conservation, à la pêche et au tourisme), présents également sur ces dernières. D'autre part, ces aires protégées étant limitrophes au littoral de Basse Californie Sud (BCS), nous aborderons brièvement le contexte sociodémographique de cet État.

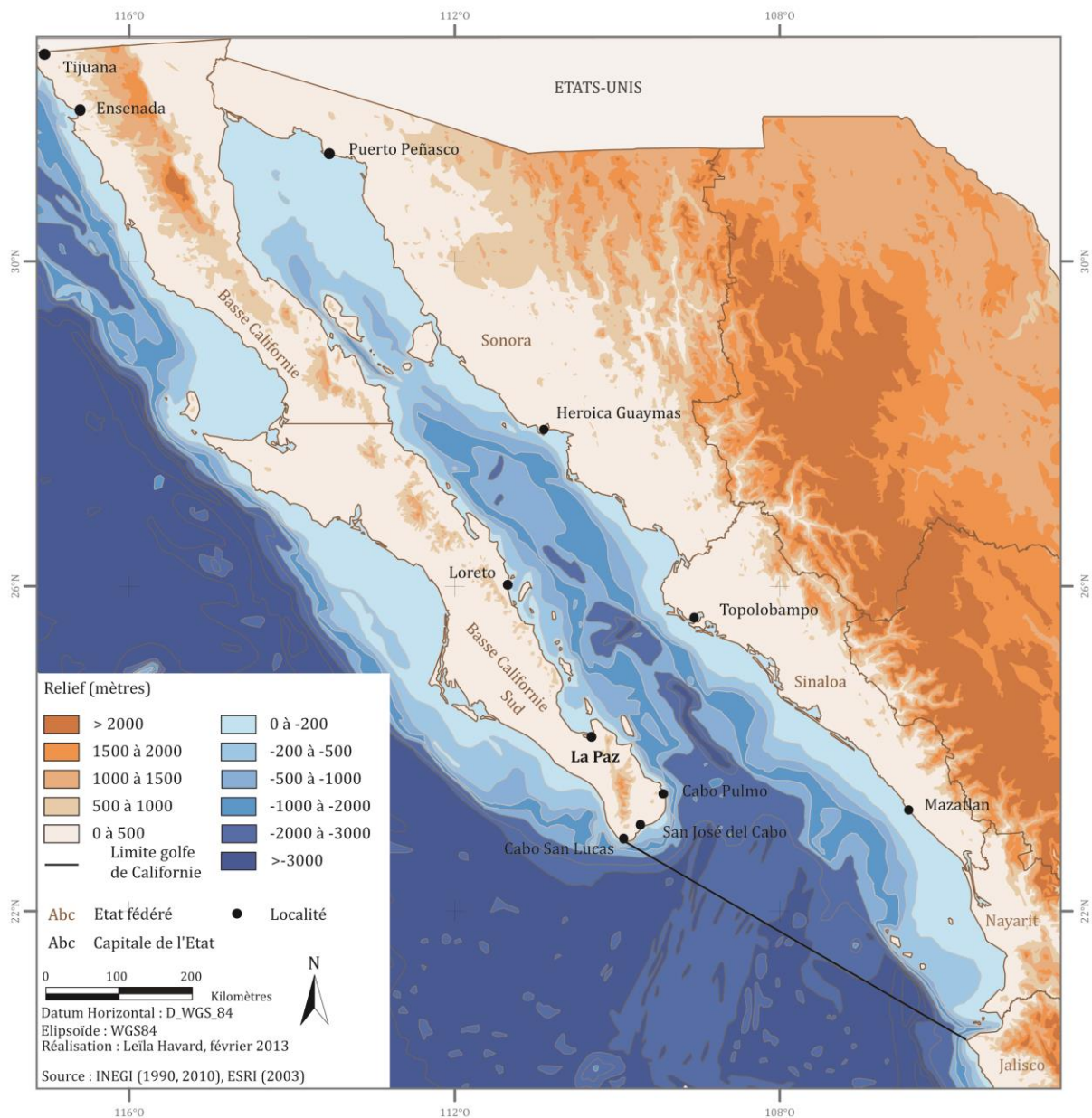
A. Le golfe de Californie et ses îles : un espace convoité.

Le golfe de Californie, appelé aussi Mer de Cortés (*Mar de Cortés*)¹⁰⁴ et, plus rarement, Mer de Vermeille (*Mar de Bermejo*), se localise au nord-ouest du Mexique, avec une orientation nord-ouest sud-est (Carte 3, p. 94). L'ensemble de ce corps d'eau semi-fermé, sous juridiction nationale, s'étale sur 265 894 kilomètres carrés (WILKINSON, *et al.*, 2009), depuis l'embouchure du fleuve Colorado, prenant sa source aux États-Unis, jusqu'à la zone de transition avec l'océan Pacifique. La limite sud, la plus communément acceptée, est une ligne imaginaire reliant Cabo San Lucas (BCS) à Cabo Corrientes (Jalisco) (CONANP., 2000b ; CONABIO, *et al.*, 2007) (Carte 3, p. 94). Certains auteurs, comme María de los Ángeles Carvajal-Moreno *et al.* (2010, p. 221) parlent de « *péninsule marine* » pour désigner le golfe. Les États fédéraux mexicains qui le bordent sont les États de Sonora, Sinaloa, Nayarit et ceux de la péninsule de Basse Californie (la Basse Californie Sud et la Basse Californie). Sa longueur est d'environ 1 500 kilomètres entre les parallèles 31°32'N et 20°31'N. Au sud du golfe, sa largeur est d'environ 200 kilomètres (entre la localité de Cabo Pulmo (État de BCS) et le littoral à hauteur de la ville de Culiacan (État de Sinaloa)). Sa partie la plus étroite se trouve au niveau de la région des grandes îles (environ 100 kilomètres, partie centre-nord du golfe).

En 1968, une partie du golfe de Californie fut reconnue comme mer territoriale. Le Président de l'époque, Gustavo Díaz Ordáz, promulgue le 28 août un décret précisant que la zone, située au nord des îles San Esteban, Tiburón et San Lorenzo, devient une mer intérieure sous juridiction mexicaine, d'une superficie de près de 48 000 kilomètres carrés. C'est en 1976, que la ZEE de 200 miles est décrétée (Figure 4, p. 60), le pays devient alors souverain des ressources marines se trouvant dans le golfe de Californie.

¹⁰³ Nom donné à une modification de la circulation océanique et atmosphérique dans l'océan Pacifique qui se produit tous les cinq à sept ans. La partie centrale et orientale de l'océan Pacifique devient alors chaude et humide.

¹⁰⁴ Du nom du conquistador espagnol Hernán Cortés (1485-1547).



Carte 3 : Le golfe de Californie et les États limitrophes.

a. Les enjeux liés à la conservation.

i. Une mer à la productivité élevée.

De manière non exhaustive, nous présenterons ici quelques caractéristiques biophysiques du golfe. La combinaison de divers facteurs fait du golfe de Californie une région riche en diversité biologique (WILKINSON, *et al.*, 2009 ; CIMARES., 2012). Les remontées d'eaux profondes, induites par le vent, la marée et la circulation thermohaline, sont les principaux mécanismes naturels qui apportent des nutriments dans le golfe (ÁLVAREZ BORREGO, 2002 ; ÁLVAREZ BORREGO, 2010).

Au sein de ce corps d'eau semi-fermé, on observe, à proximité des côtes, des *upwellings*. Au large de la côte orientale du golfe, les remontées d'eau profonde, riches en nutriment, sont dues

notamment à des vents soufflant du nord-ouest de décembre à mai. Concernant les côtes de la péninsule de Basse Californie, les remontées proviennent essentiellement des vents du sud-est de juin à octobre (ÁLVAREZ BORREGO, 2002 ; ÁLVAREZ BORREGO, 2010).

Sur l'ensemble du golfe, l'amplitude de la marée varie de un mètre jusqu'à sept mètres dans sa partie septentrionale (WILKINSON, *et al.*, 2009 ; ÁLVAREZ BORREGO, 2010). Le relief des fonds océaniques comprend des bassins profonds, notamment à l'entrée du golfe (supérieur à 3 000 mètres de profondeur), et des plateaux continentaux étroits (par exemple au sud-est du golfe) et larges (par exemple au nord) (Carte 3, p. 94).

Le golfe se caractérise comme un bassin d'évaporation, ayant peu d'échanges avec le Pacifique (ÁLVAREZ BORREGO, 2002). Les températures moyennes, établies à dix mètres de profondeur, sont comprises entre 13-21°C en hiver et 28-31°C en été (WILKINSON, *et al.*, 2009). Les îles et îlots du golfe de Californie, au même titre que les terres continentales adjacentes, présentent un climat de type aride, continental plus qu'océanique¹⁰⁵, avec des écarts de température autant diurnes qu'annuels (CONANP., 2000b). Certaines terres limitrophes présentent des conditions quasi désertiques (désert de Sonora et la majeure partie de la péninsule de Basse Californie) avec une pluviométrie annuelle inférieure à 100 millimètres. Les précipitations sont plus abondantes sur la partie continentale que sur la péninsule, essentiellement en été. Elles sont notamment liées à la fréquence des tempêtes tropicales et des ouragans (ÁLVAREZ BORREGO, 2002 ; ÁLVAREZ BORREGO, 2010).

Concernant la richesse biologique du golfe de Californie, l'ichtyofaune comprend 911 espèces dont environ 10 % sont endémiques à l'instar de l'Acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*). On compte près de 5 000 espèces connues de macroinvertébrés. Les 31 espèces de cétacés, présentes de manière permanente ou saisonnière dans le golfe de Californie, représentent 39 % des espèces de cétacés de la planète (WILKINSON, *et al.*, 2009). Le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*), espèce endémique du golfe, est le cétacé le plus menacé au monde (WILKINSON, *et al.*, 2009). Cinq des sept espèces de tortues marines identifiées dans le monde peuvent être observées dans le golfe de Californie (ENRÍQUEZ-ANDRADE, *et al.*, 2005). On doit noter que de nombreuses espèces ont été décrétées en danger (rorquals, tortues, grands mérours, requins, etc.) par le gouvernement mexicain à travers la norme juridique mexicaine¹⁰⁶ NOM-059-SEMARNAT-2010.

¹⁰⁵ La chaîne montagneuse parcourant la péninsule de Basse Californie diminue l'effet modérateur du Pacifique (ÁLVAREZ BORREGO, 2002 ; ÁLVAREZ BORREGO, 2010).

¹⁰⁶ La norme juridique se situe en dessous des Règlements, des Lois fédérales et de la Constitution mexicaine.

ii. *Des îles avec un statut de protection.*

Les 900 îles et îlots présents dans le golfe de Californie représentent 50 % du territoire insulaire mexicain et, selon les données dont dispose l'administration des aires protégées, ont une superficie totale équivalente à 3 000 kilomètres carrés. Elles sont généralement arides et abruptes, ayant une topographie et une superficie variables. Les îles du golfe de Californie sont, dans leur majorité, inhabitées ; la plus grande d'entre elles, l'île Tiburón, a une superficie de 1 208 kilomètres carrés et la plus petite, l'île Rasa, une superficie de 0,6 kilomètres carrés (CONANP., 2000b). Elles abritent des ports naturels, protégés des vents, très prisés des plaisanciers. Nombre d'entre elles jouent également un rôle d'escales pour les pêcheurs artisans, entre lieux de pêche et lieux de commercialisation, offrant ainsi un abri aux pêcheurs qui y installent leurs campements de manière temporaire. Nathalie Bernardie-Tahir et François Taglioni (2005, p. 20) précisent que l'escale est le niveau le plus élémentaire de la fonction de relai des îles, puisqu'elle « *correspondrait [...] à un point de relâche ou de halte momentanée pour le ravitaillement ou le débarquement de marchandises ou de passagers avant un nouveau départ* ».

La présence d'espèces endémiques, de colonies reproductrices d'oiseaux migrateurs et de lions de mer de Californie ont également attiré chercheurs et associations environnementales.

L'exploration de la péninsule et du golfe de Californie par des biologistes a réellement commencé au milieu du XIX^e siècle, avec une collection de plantes réalisée par I. G. Voznesenskii, préparateur au Musée Zoologique de l'Académie Impériale des Sciences de Saint Petersburg (LINDSAY et ENGSTRAND, 2002).

À partir des années 1970, des formations universitaires sur les aires côtières et marines sont créées au sein d'universités mexicaines (*Universidad Nacional Autónoma de México ; Universidad Autónoma de Baja California et l'Instituto Politécnico Nacional*). Dès les années 1980-1990, des stations de recherche sur les sciences de la mer sont établies à proximité de grands ports (Mazatlán, Ensenada, La Paz, etc.), notamment dans la région du golfe de Californie et de la péninsule du Yucatán (CICESE, CIBNOR, CICIMAR, CINVESTAV). Les programmes de recherche et d'études intègrent des échanges avec des universités aux États-Unis, notamment en Californie, en Arizona, au Texas ou encore en Floride (TOVILLA, *et al.*, 2010).

Dès le milieu du XIX^e siècle jusqu'à leur protection en 1978, les îles ont été largement exploitées, principalement afin d'en extraire le guano, de chasser les lions de mer et de collecter les œufs d'oiseaux marins (CONANP., 2000b). Les tentatives pour protéger ces îles ont commencé dans les années 1950 (ESCURRA, *et al.*, 2002 ; CARVAJAL-MORENO, *et al.*, 2010). Certaines d'entre elles ont bénéficié d'un statut de protection dès le début des années 1960. Le Président mexicain, Adolfo López Mateos, décréta, respectivement en 1963 et en 1964, l'île

Tiburón et l'île Rasa, localisées dans la région des grandes îles : Réserves Naturelles et Refuges pour les Oiseaux Migrateurs (LINDSAY et ENGSTRAND, 2002 ; ESCURRA, *et al.*, 2002). Le célèbre conservateur mexicain, Enrique Beltrán (Chapitre 1), a largement contribué à la protection de l'île Tiburón. Cependant, la population Serí qui habite l'île fut laissée pour compte jusqu'en 1975, date à laquelle des droits lui seront enfin reconnus. Afin de préserver l'île Rasa, des fonds états-uniens (*Belvedere Scientific Fund* connu également sous le nom de *Bechtel family*) ont financé, dès le début des années 1950, des chercheurs états-uniens (Lewis Wayne Walker) et mexicains (Bernardo Villa). Enriqueta Velarde (étudiante du biologiste Bernardo Villa), avec l'aide de George Lindsay et Daniel Anderson, chercheurs états-uniens, œuvrèrent pour la protection des autres îles du golfe. Ils reçurent le soutien technique et financier de l'ONGE TNC (ESCURRA, *et al.*, 2002 ; CARVAJAL-MORENO, *et al.*, 2010). C'est à la fin des années 1970, que l'ensemble des îles, situées face aux côtes des États de Sinaloa, Sonora, Basse Californie Sud et Basse Californie, sont placées sous le statut de protection de Zone de réserve et refuge d'oiseaux migrateurs et de la faune sauvage (ZRRAMFS)¹⁰⁷. Ce sont donc des acteurs mexicains et états-uniens qui sont à l'origine de la protection des îles du golfe. En 1995, les îles du golfe de Californie et la Réserve de biosphère Alto Golfo de California y Delta del Rio Colorado située au nord du golfe (Carte 2, p. 58) sont intégrées au programme MaB, permettant ainsi une reconnaissance internationale. En 2000, un accord publié dans le Journal Officiel de la Fédération, afin d'harmoniser les statuts de protection fédéraux, modifie la catégorie de protection des îles ; elles dépendent, dès lors, de la catégorie Aire de Protection de la Flore et de la Faune. Cette même année, un plan de gestion de cet espace protégé est publié. La gestion de ces îles est répartie entre les délégations de Basse Californie Sud, de Basse Californie, de Sinaloa et de Sonora. En 2005, l'UNESCO inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial les îles et aires protégées du golfe de Californie, leur octroyant ainsi une nouvelle reconnaissance internationale.

iii. Des espaces marins en cours de protection.

L'exploration marine la plus connue est celle menée par John Steinbeck et E. F. Ricketts en 1940 (LINDSAY et ENGSTRAND, 2002 ; SAGARIN, *et al.*, 2008) racontée par John Steinbeck dans le célèbre ouvrage *Dans la mer de Cortés* (1951). Dans les années 1950, plusieurs expéditions scientifiques ont été menées par des chercheurs états-uniens (*University of Stanford, University of California, San Diego Natural History Museum*) (LINDSAY et ENGSTRAND, 2002). On peut également citer l'expédition effectuée par Jacques-Yves Cousteau à bord d'Alcyone, dans le golfe de Californie en 1987, qu'il qualifia d'« *aquarium du monde* ».

¹⁰⁷ DOF, 2 de agosto de 1978.

La biodiversité marine dans le golfe de Californie a commencé à faire l'objet de mesures de protection tardives. En 1975, une espèce endémique du nord du golfe de Californie, l'Acoupa de MacDonald, fut interdite à la pêche (CHENAUT, 1985). Les conservationnistes qui encouragent, depuis de nombreuses années, la protection de cet espace, s'opposent au lobby important des pêcheries hauturières (ESCURRA, *et al.*, 2002). Certaines îles ont, peu à peu, été intégrées au sein d'ANP de superficies plus vastes, incluant une zone marine ; c'est le cas du Parc national Baie de Loreto (19 juillet 1996) ou encore de la Réserve de biosphère Alto Golfo de California y Delta del Río Colorado (10 juin 1993). Au-delà de ces deux sites, on dénombre, aujourd'hui, 11 aires protégées incluant une superficie marine : les Réserves de biosphère de l'île San Pedro Mártir, de la Baie Los Angeles Canales de Ballenas et Salsipuedes, du Vizcaíno, des Îles Marías ; les Parcs nationaux de Cabo Pulmo, de l'Archipel Espíritu Santo, de l'Archipel San Lorenzo et des Îles Marietas ; les Aires de protection de la flore et de la faune de Cabo San Lucas et de Balandra ainsi que le Sanctuaire de circulation hydrothermale du Bassin de Guaymas. Seuls, sept de ces espaces ont, à l'heure actuelle, un plan de gestion (Annexe 4). La majorité de ces espaces protégés se localisent du côté occidental du golfe de Californie, à proximité de la péninsule de Basse Californie (Carte 2, p. 58).

À la fin de l'année 2012, un grand projet de Réserve de biosphère de la « *Zone marine profonde du golfe de Californie* », incluant 9 polygones localisés dans le golfe de Californie, est soumis à la consultation publique par la CONANP.

Des projets de réseaux de réserves marines ou d'aires de conservation, à l'initiative de chercheurs (SALA, *et al.*, 2002) ou de grandes ONG, telles que TNC, WWF-Mexique (RODRIGUEZ-VALENCIA, 2007) ou encore *Greenpeace-Mexique* (ABURTO OROPEZA et LÓPEZ SAGÁSTEGUI, 2006) sont régulièrement discutés.

Dans ce type de projets, il est important que la partie sociale ne soit pas négligée (cf. p. 42) et cela concerne aussi les APMC du golfe de Californie. Ainsi, la proposition de modélisation pour un réseau de réserves marines dans le golfe de Californie, formulée par Enric Sala *et al.* (2002), fut critiquée parce qu'elle n'intégrait qu'une variable « *relevant* » d'une composante sociale (la densité des petites embarcations de pêcheurs) (CHRISTIE, *et al.*, 2003) et pour le manque de participation des communautés de pêcheurs (SAENZ-ARROYO, *et al.*, 2005).

On relève plusieurs initiatives de groupement de différents acteurs (notamment ONGE et scientifiques) dont l'objectif est la conservation du golfe de Californie. On peut citer la *Coalition pour la soutenabilité du golfe de Californie*, créée en décembre 1997, et dans laquelle se trouvent des ONGE, des fonctionnaires, des universités et des centres de recherche. Le projet mené par ce groupe, dont les appuis technique, financier et logistique provenaient en partie de TNC, WWF et CI, permit ainsi d'identifier d'importantes zones pour la conservation de la biodiversité et de

déterminer la pression d'origine anthropique exercée sur les ressources naturelles dans le golfe (ENRÍQUEZ-ANDRADE, *et al.*, 2005). Le document final est devenu une référence pour la planification territoriale et la délimitation d'aires prioritaires pour la conservation (CARVAJAL-MORENO, *et al.*, 2010).

b. Les enjeux liés à la pêche.

i. Définitions et organisation du secteur de la pêche.

Cette mer intérieure concentre également d'importants enjeux liés à la pêche. Il convient donc, dans un premier temps, de revenir sur les deux grands types de pêche :

- la pêche hauturière/pêche industrielle (*pesca de alta mar/ pesca industrial*) (Photographie 1, p. 99) : elle s'effectue à partir de bateaux de grand tonnage, équipés d'instruments de navigation et de matériels de pêche automatisés (ALCALÁ, 2003). La définition donnée par la Commission Nationale d'Aquaculture et de Pêche (CONAPESCA), dans son rapport annuel (données de 2011), est peu précise. Il y est seulement indiqué que la pêche hauturière intègre les captures réalisées par des embarcations en eau profonde et dont l'éloignement à la côte, peut aller au-delà de la ZEE. Les espèces cibles sont les crevettes, les thons, les sardines, les anchois, ainsi que plusieurs poissons osseux.



Photographie 1 : Embarcation de pêche industrielle dans la baie de La Paz.
(Source : Leïla Havard, avril 2010).

- la pêche côtière/pêche artisanale (*pesca ribereña/ pesca artesanal*) (Photographie 2 et Photographie 3, p. 100) : elle concerne les captures ou extractions réalisées dans les baies, les systèmes lagunaires ou estuariens et en mer jusqu'à une limite de 3 milles nautiques (soit 5,6 kilomètres) à partir de la côte. Elle est effectuée à partir d'embarcations de taille inférieure ou égale à 10 mètres et dont l'activité principale est la pêche commerciale (CONAPESCA, 2012). Ces embarcations

peuvent être des *pangas* (petites embarcations équipées d'un moteur souvent hors-bord), qui sont celles utilisées sur les sites d'étude, ou des *cayucos* (pirogues). Depuis 1976, la capacité maximum de charge des embarcations, pour la pêche artisanale, est passée de 3 à 10 tonnes (ALCALÁ, 2003). Les techniques et le matériel de pêche sont divers (pêche au filet maillant, à la palangre, avec des pièges, à la ligne). Les espèces cibles varient d'une époque à l'autre et d'une localité à une autre. Au total, elles concernent 80 espèces de poissons, crustacés et mollusques, dans le golfe de Californie (CISNEROS-MATA, 2010) ; on parle couramment de pêche multispécifique (PONCE DIAZ, BELTRAN MORALES, *et al.*, 2009). Ce type de pêche est pratiqué par la majorité des pêcheurs et « *fortement associé à des secteurs pauvres de la société* » (PONCE DIAZ, BELTRAN MORALES, *et al.*, 2009, p. 177).



Photographie 2 : Pêcheurs artisans à bord d'une *panga* à proximité de l'archipel Espíritu Santo. (Source : Leïla Havard, juin 2010).



Photographie 3 : Pêcheurs artisans sur l'île El Pardito. (Source : Leïla Havard, mai 2009).

On peut ajouter deux autres catégories : la pêche de subsistance et la pêche sportive-récréative (CISNEROS-MATA, 2010). Nous aborderons cette dernière dans les enjeux touristiques.

C'est surtout à partir des années 1950 que les changements, opérés dans le secteur de la pêche, sont marqués par des décisions présidentielles (ALCALÁ, 2003) (Annexe 5). Selon le géographe Joël Le Bail, l'implication de l'État dans le secteur halieutique, notamment dans les années 1970, est le résultat d'une combinaison de facteurs : manque de subsistances, augmentation du nombre de chômeurs et des inégalités spatiales, amenant à une politique de promotion des zones côtières. Depuis la fin des années 1980, le secteur montre des signes de faiblesses (LE BAIL, 1990) qui se confirment par la crise des années 2000 (CISNEROS-MATA, 2010).

L'État a subventionné, ou délaissé à l'initiative privée, le secteur de la pêche (LE BAIL, 1990 ; CHAUSSADE et CORLAY, 1990 ; ALCALÁ, 2003). À partir du premier quart du XX^e siècle, le

développement des pêcheries a été promu, dans un premier temps, à travers la création d'organisations sociales, dont les coopératives de pêche : des prêts leurs ont été accordés et des espèces leurs étaient réservées (LE BAIL, 1990 ; VÁZQUEZ-LEÓN, 2006), puis par le développement du secteur parapublic dans les années 1970 (LE BAIL, 1990). Cependant, en 1992, les coopératives ont perdu ce droit exclusif à l'exploitation de certaines espèces (ALCALÁ, 2003 ; VÁZQUEZ-LEÓN, 2006). L'État continue, en revanche, à encourager la création de coopératives en leur octroyant des permis de pêche, des concessions, etc. Il semblerait que cela soit la principale motivation institutionnelle pour créer des organisations sociales, dont les coopératives de pêche (RAMÍREZ SÁNCHEZ, *et al.*, 2011). En 2011, 73 % des coopératives de pêche existantes, dans les États limitrophes au golfe de Californie, rassemblent des pêcheurs artisans¹⁰⁸. Elles se situent principalement dans les États de BCS (258 coopératives de pêcheurs artisans), Sonora (307 coopératives de pêcheurs artisans) et Sinaloa (346 coopératives de pêcheurs artisans) (CONAPESCA, 2012).

Aujourd'hui, la CONAPESCA met en œuvre différents programmes d'aides, afin de favoriser le secteur de la pêche et de l'aquaculture, s'articulant autour de trois principaux axes « *organisation, croissance et compétitivité* ». Par exemple, il existe un programme qui permet aux pêcheurs artisans de remplacer leur moteur hors-bord ou encore des aides octroyées pour le retrait de chalutiers à crevettes, afin de diminuer l'effort de pêche (CONAPESCA, 2012, p. 277).

ii. Importance de la pêche dans le golfe de Californie.

La productivité élevée du golfe fait de cet espace la zone de pêche du pays la plus importante en termes de volume. Dans les années 1980, Victoria Chenaut (1985, p. 3) nomma la péninsule de Basse Californie « *une péninsule de pêcheurs* ». En 2011, d'après les statistiques fournies par la CONAPESCA, les États limitrophes au golfe de Californie¹⁰⁹, majoritairement Sinaloa et Sonora, concentraient 75 % du poids total débarqué des différentes pêcheries (Tableau 7, p. 102). Ces États représentent, en 2011, 60 % de la valeur totale des pêcheries mexicaines (Tableau 8, p. 102). Plus de 40 % de cette valeur totale est attribuée à la pêche déclarée dans les États de Sinaloa et Sonora. Il y a de cela quelques décennies, les géographes Claude Bataillon¹¹⁰ (1967), Jean Chaussade et Jean-Pierre Corlay¹¹¹ (1990) mettaient déjà en exergue l'importance et la prédominance régionale du golfe de Californie quant au volume des débarquements (notamment crevettes et thons).

¹⁰⁸ Soit 1 001 coopératives rassemblant des pêcheurs artisans sur 1 377 coopératives de pêche enregistrées pour les États riverains du golfe. À l'échelle nationale, 2 802 coopératives de pêche sont enregistrées (CONAPESCA, 2012).

¹⁰⁹ Mise en garde : certains États sont également riverains de l'océan Pacifique.

¹¹⁰ Cf. pp. 100-101 de l'ouvrage.

¹¹¹ Cf. pp. 182-183 de l'ouvrage.

D'une manière générale, les principales espèces pêchées dans ces eaux sont les crevettes, les thons et les sardines (CONAPESCA, 2012). Les requins, les raies ou encore plusieurs espèces de palourdes, de mérus et de serrans font également partie des espèces marchandes du golfe de Californie (WILKINSON, *et al.*, 2009). 90 % des *pangas* travaillent durant la saison de la pêche à la crevette (de septembre à mars), ce qui met en exergue l'importance de cette pêcherie (CISNEROS-MATA, 2010).

Aujourd'hui, les principales techniques de pêche ont recours aux filets maillants, aux palangres et aux chaluts (WILKINSON, *et al.*, 2009).

| Entités | Poids total débarqué (tonnes) | Poids total débarqué (%) | Rang national ¹¹² | Poids total vivant (tonnes) | Poids total vivant (%) | Rang national |
|---|-------------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------|
| Basse Californie Sud | 133 214 | 8,84 | 3 | 151 186 | 9,10 | 3 |
| Basse Californie | 119 730 | 7,94 | 4 | 135 619 | 8,17 | 4 |
| Nayarit | 36 943 | 2,45 | 9 | 37 869 | 2,28 | 9 |
| Sinaloa | 306 636 | 20,35 | 2 | 337 864 | 20,35 | 2 |
| Sonora | 538 763 | 35,75 | 1 | 610 706 | 36,78 | 1 |
| Sous-total États limitrophes au golfe de Californie | 1 135 286 | 75,33 | / | 1 273 244 | 76,68 | / |
| Total national | 1 507 179 | 100,00 | / | 1 660 475 | 100,00 | / |

Tableau 7 : Participation des États riverains du golfe de Californie au secteur de la pêche en volume de production, en 2011.

(Source : Tableau élaboré à partir des données de CONAPESCA).

| Entités | Valeur totale (en milliers de pesos ¹¹³) | Valeur totale (%) | Rang national |
|---|--|-------------------|---------------|
| Basse Californie Sud | 1 206 470 | 6,78 | 3 |
| Basse Californie | 1 019 565 | 5,73 | 6 |
| Nayarit | 933 721 | 5,25 | 7 |
| Sinaloa | 4 415 358 | 24,83 | 1 |
| Sonora | 3 102 913 | 17,45 | 2 |
| Sous-total États limitrophes au golfe de Californie | 10 678 027 | 60,04 | / |
| Total national | 17 785 719 | 100,00 | / |

Tableau 8 : Valeur de la production de la pêche, en poids débarqué, selon les États riverains du golfe de Californie en 2011.

(Source : Tableau élaboré à partir des données de CONAPESCA).

Parmi les principaux ports de pêche, on peut citer les villes de Guaymas, Mazatlán, Puerto Peñasco et Topolobampo (SEMARNAT., 2006) ; notons qu'ils sont localisés du côté du massif continental mexicain (Carte 3, p. 94). Si l'on compare les États limitrophes au golfe, les États de Sinaloa et Sonora concentrent la plus grande flotte de pêche hauturière. La part des embarcations pour la pêche côtière représente 92 % de la flotte des États riverains au golfe de Californie. Cependant, elle est peu importante par rapport à l'ensemble des États côtiers (à

¹¹² Le Mexique comprend le District Fédéral de Mexico et 31 États fédérés dont 17 sont côtiers. Les statistiques comparent les 31 États fédérés.

¹¹³ Le 17/09/2013, 1 euro équivaut à 17,24 pesos mexicains, selon le cours moyen.

l'exception de l'État de Sinaloa qui est classé second) (CONAPESCA 2012) (Tableau 9, p. 103). Les villages et campements de pêcheurs sont, quant à eux, répartis le long des côtes orientale et occidentale du golfe. Le nombre de pêcheurs et aquaculteurs mexicains s'élève, en 2011, à 271 434 ; ils ne sont pas majoritaires dans les États limitrophes du golfe. Cependant, si la comparaison est faite à partir du pourcentage de pêcheurs/aquaculteurs par rapport à la population active de chaque État, les États de Sinaloa, Basse Californie Sud et Nayarit ont un des taux les plus élevés (2-3 %) (Tableau 10, p. 104). Cette activité, notamment pour les petits pêcheurs, est cruciale pour la subsistance (apport de protéines) de plusieurs familles. Bien que la contribution historique du secteur de la pêche et de l'aquaculture au PIB national soit faible, c'est le rôle social (source de revenus et d'alimentation) qu'elle joue auprès des populations côtières qui revêt toute son importance (CIMARES., 2012).

Pourtant, les pêcheurs artisans du Mexique appartiennent à un groupe social peu reconnu dans le pays (à la différence des paysans), que ce soit par leurs concitoyens ou par les chercheurs en sciences sociales (ALCALÁ, 2003).

| Entités | Embarcations enregistrées (toute pêche confondue) | | | Embarcations enregistrées pour la pêche hauturière | | | Embarcations enregistrées pour la pêche côtière | | |
|---|---|----------|---------------|--|----------|---------------------|---|----------|---------------|
| | Nombre | Part (%) | Rang national | Nombre | Part (%) | Rang (sur 17 États) | Nombre | Part (%) | Rang national |
| Basse Californie | 1 964 | 2,4 | 15 | 256 | 8,0 | 6 | 1 708 | 2,2 | 15 |
| Basse Californie Sud | 3 000 | 3,7 | 13 | 61 | 1,9 | 9 | 2 939 | 3,7 | 12 |
| Sonora | 3 331 | 4,1 | 10 | 516 | 16,2 | 3 | 2 815 | 3,6 | 14 |
| Sinaloa | 9 936 | 12,1 | 1 | 759 | 23,9 | 1 | 9 177 | 11,6 | 2 |
| Nayarit | 3 302 | 4,0 | 11 | 24 | 0,8 | 14 | 3 278 | 4,2 | 10 |
| Sous total États limitrophes au golfe de Californie | 21 533 | 26,2 | / | 1 616 | 50,8 | / | 19 917 | 25,2 | / |
| Littoral Pacifique | 44 981 | 54,8 | / | 1 775 | 55,8 | / | 43 206 | 54,8 | / |
| Littoral du Golfe du Mexique et des Caraïbes | 33 523 | 40,8 | / | 1 406 | 44,2 | / | 32 117 | 40,7 | / |
| États non côtiers | 3 565 | 4,3 | / | 0 | 0,0 | / | 3 565 | 4,5 | / |
| Total national | 82 069 | 100 | / | 3 181 | 100 | / | 78 888 | 100,0 | / |

Tableau 9 : Nombre d'embarcations déclarées par type de pêche et selon les États riverains du golfe de Californie, en 2011.

(Source : Tableau élaboré à partir des données de CONAPESCA).

| Entités | Nombre total de pêcheurs/aquaculteurs | % de pêcheurs/aquaculteurs par rapport à la population active | Rang national | % de pêcheurs/aquaculteurs par rapport au nombre total de pêcheurs/aquaculteurs mexicains | Rang national |
|---|---------------------------------------|---|---------------|---|---------------|
| Basse Californie Sud | 8 180 | 3,04 | 3 | 3,01 | 15 |
| Basse Californie | 8 776 | 0,62 | 16 | 3,23 | 14 |
| Nayarit | 12 784 | 2,87 | 4 | 4,71 | 9 |
| Sonora | 12 740 | 1,17 | 10 | 4,69 | 10 |
| Sinaloa | 36 912 | 3,06 | 2 | 13,60 | 1 |
| Sous total États limitrophes au golfe de Californie | 79 392 | 1,80 | / | 29,25 | / |
| Total national | 271 434 | 0,59 | / | 100 | / |

Tableau 10 : Population de pêcheurs des États riverains du golfe de Californie en 2011. (Source : Tableau élaboré à partir des données de CONAPESCA datant de 2011 sauf pour les données sur la population active issues du recensement de 2010 de l'INEGI).

L'activité aquacole est, néanmoins, moins importante : durant la dernière décennie, elle a présenté un taux moyen de croissance de l'ordre de 3,44 % (CONAPESCA, 2012). En 2011, son volume représentait 15,83 % de la production des pêcheries mexicaines. Concernant les États riverains du golfe, l'aquaculture opère principalement dans les États de Sinaloa et Nayarit, qui concentrent le plus grands nombre d'unités aquacoles.

Ces statistiques sont intéressantes car elles permettent d'insister sur le poids de certains États côtiers dans le secteur de la pêche. Néanmoins, ces données officielles ne reflètent pas l'entière réalité : tous les poissons débarqués ne sont pas déclarés, toutes les embarcations utilisées pour cette activité n'y sont pas autorisées, et tous les pêcheurs ne possèdent pas de permis les autorisant à extraire des ressources marines.

Face au constat du déclin de la biodiversité dans le golfe de Californie (SALA, *et al.*, 2004 ; WILKINSON, *et al.*, 2009) et au fait que les captures de certaines espèces excèdent les niveaux viables (WILKINSON, *et al.*, 2009 ; CISNEROS-MATA, 2010), les réglementations sur la pêche (quotas, AMP, etc.), dans le golfe de Californie, sont nombreuses et complexes (ABURTO-OROPEZA, *et al.*, 2011). Le non-respect des différentes réglementations concernant les pêcheries peut être soulevé pour le golfe de Californie (RAMÍREZ SÁNCHEZ, *et al.*, 2011 ; AINSWORTH, *et al.*, 2012). Cameron H. Ainsworth *et al.* (2012), en ayant recours à un système de modélisation, mettent en exergue que, si ces dernières étaient respectées, et ce malgré le coût élevé estimé (environ 30 % du revenu brut annuel des pêcheurs), cela permettrait la conservation du milieu marin.

Le géographe Claude Bataillon (1967, p. 101), avant même le développement que connut ce secteur dans les années 1970, signale que « *les fonds de pêche ne sont d'ailleurs pas*

inépuisables : une exploitation exagérée a diminué les rendements de la région de Mazatlán ». María de los Ángeles Carvajal Moreno *et al.* (2010) soulignent toutefois que certaines communautés de pêcheurs font un usage soutenable de l'environnement marin et côtier.

c. Les enjeux liés au tourisme.

Sur la période 2003-2010, le secteur touristique participait à environ 8 % du PIB national (INEGI, 2013), ce qui est largement supérieur à la part du secteur pêche et aquaculture. Dans ce secteur, l'investissement privé est en constante augmentation au cours de la dernière décennie, excepté pour l'année 2002 (CIMARES., 2012). Au Mexique, le tourisme « traditionnel » est souvent opposé au tourisme « alternatif ». Reyna Ibañez et Ismael Rodriguez Villalobos (2012) précisent la distinction faite entre ces deux grands types de tourisme. Le tourisme traditionnel est décrit comme un tourisme de masse, dont le développement de grandes infrastructures immobilières et de distractions est réalisé par des acteurs exogènes (avec des investissements étrangers) (IBANEZ, 2008 ; IBANEZ et RODRIGUEZ VILLALOBOS, 2012). Dans le cas de la BCS, il est assimilé au tourisme balnéaire de masse. Quant au tourisme alternatif, il doit permettre aux touristes de participer à des activités récréatives soutenables, respectant le patrimoine naturel, culturel et historique du site qu'ils visitent. Reyna Ibañez et Ismael Rodriguez Villalobos mettent en avant que ce type de tourisme présuppose que les prestataires de services touristiques soient conscients de l'importance des valeurs naturelles et sociales et que les touristes aient envie d'interagir avec la population locale. De la théorie à la pratique, il existe parfois un fossé...

Le tourisme traditionnel a largement été encouragé par l'État mexicain, même si ces dernières années, le potentiel du tourisme alternatif impliquant des pratiques dites « *soutenables* » (notamment dans les espaces protégés) est de plus en plus reconnu. Ces deux grands types de tourisme se retrouvent autour du golfe de Californie.

i. Entre tourisme traditionnel et tourisme alternatif.

L'attrait touristique du golfe a fait naître des projets de grande envergure. En 2001, le Président mexicain, Vicente Fox, signa une convention pour réaliser le projet *Escalera náutica* avec les gouvernements de Basse Californie, Basse Californie Sud, Sonora, Sinaloa, le Ministère du Tourisme et le Fonds National du Tourisme (FONATUR)¹¹⁴ et ce, afin de développer le tourisme dans la région nord-ouest du pays et de convertir le golfe de Californie en une destination touristique internationale. Ce projet, qui entrevoyait une fréquentation des plaisanciers dans le golfe à 1,6 million de personnes (WILKINSON, *et al.*, 2009), s'appuyait notamment sur l'expérience du développement de pôles touristiques tels que Los Cabos, Cancún et Huatulco. Ce mégaprojet prévoyait 24 marinas, le long de la péninsule et des côtes de Sinaloa

¹¹⁴ Agence fédérale mexicaine de développement du tourisme (*Fondo Nacional de Fomento al Turismo*).

et Sonora, ainsi que le développement d'infrastructures routières et hôtelières. Il a suscité de nombreux débats dans la région (PESENTI et DEAN, 2003 ; ENRÍQUEZ-ANDRADE, *et al.*, 2005 ; GUTIÉRREZ MARISCAL, *et al.*, 2008 ; CARVAJAL-MORENO, *et al.*, 2010) et présentait un dilemme pour le secteur de la conservation. Selon María de los Ángeles Carvajal-Moreno *et al.* (2010, p. 227), le projet pouvait entraîner un changement dans l'économie de la région en passant d'une économie basée sur des « *pêcheries insoutenables* » et une « *agriculture intensive* » épuisant les ressources en eau, à une économie reposant sur le tourisme de plaisance. D'autre part, certains arguaient que le projet n'était pas viable, au regard d'expériences mexicaines passées concernant le développement de projets touristiques de grande envergure et qui avaient généré des dégâts environnementaux. De plus, dans une région aride, le développement du tourisme de masse soulève des préoccupations, notamment, quant à l'approvisionnement en eau. En effet, quinze aquifères sont surexploités dans les États limitrophes au golfe. Ils se localisent en Basse Californie Sud (La Paz, Los Planes, Santo Domingo, Mulegé, et Rosarito), en Basse Californie (Valle de Mexicali), et dans l'État de Sonora (la Mesa Arenosa de San Luis Río Colorado, Sonora, Caborca, Arivaipa, Costa de Hermosillo, Sahuaral, San José de Guaymas, Cocoraque et Fuerte-Mayo) (GEIGER VILLALPANDO et IBAÑEZ, 2012). L'alliance d'acteurs (ONG et scientifiques), nommée ALCOSTA (*Alianza para la sustentabilidad del Noroeste Costero Mexicano*), créée en 2002 pour réfléchir à des stratégies touristiques soutenables pour cette région côtière, fit part de ses préoccupations vis-à-vis de ce projet (CARIÑO, CORDERO SAUCEDA, *et al.*, 2008) et proposa de nouvelles orientations. À la fin de la décennie, le projet est finalement abandonné en de nombreux endroits et les neufs marinas en fonctionnement sont mises en vente.

Dans les années 1970-1980, le FONATUR a également investi pour développer des centres intégralement planifiés (avec terrains de golf, marinas, etc.), cherchant ainsi à attirer la clientèle étrangère de haut-standing. Certains de ces centres se localisent en bordure du golfe de Californie, tels ceux de Los Cabos et Loreto.

Aujourd'hui, parmi les ports accueillant les bateaux de croisières au sein du golfe, celui de Mazatlán (État de Sinaloa) et surtout celui de Cabo San Lucas (État de Basse Californie Sud) concentrent la majorité des arrivées. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur la période 2010-2012, les données concernant les années 2011 et 2012 sont encore préliminaires (diffusées par le Ministère des Communications et des Transports en janvier 2013)¹¹⁵. Néanmoins, il semblerait que le port de Cabo San Lucas reste largement en première position, tant au niveau du nombre d'arrivées de bateaux de croisière que de passagers débarqués. En 2010, 687 000 passagers en provenance de bateaux de croisière sont enregistrés dans ce port,

¹¹⁵ Disponible à l'adresse URL suivante (dernière consultation septembre 2013) : <http://www.sct.gob.mx/puertos-y-marina/direccion-general-de-puertos/estadisticas/>

soit 55 % du total de passagers de bateaux de croisière pour les ports de Cabo San Lucas, Loreto, Mazatlán, Pichilingue, Guaymas, Topolobampo (Figure 6 et Figure 7, p. 107 et Carte 3, p. 94).

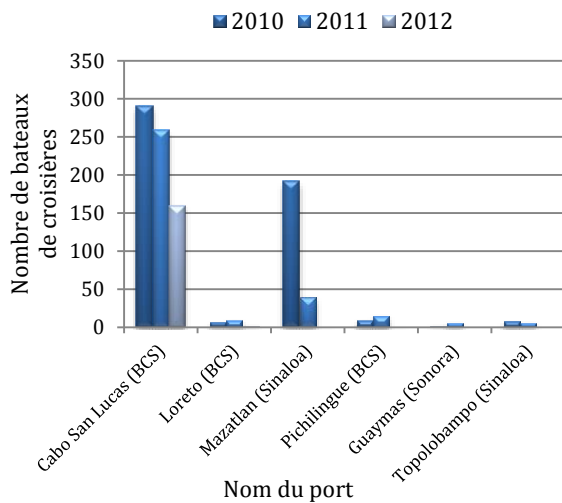


Figure 6 : Nombre d'arrivées de bateaux de croisière par port dans le golfe de Californie sur la période 2010-2012.
(Diagramme élaboré à partir des données préliminaires du SCT datant de janvier 2013).

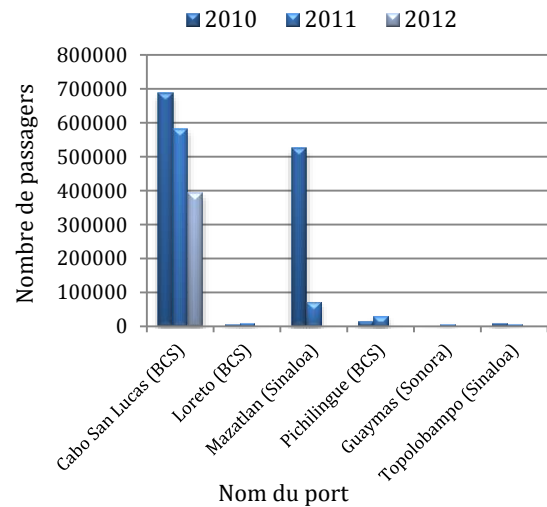


Figure 7 : Nombre de passagers de bateaux de croisière par port dans le golfe de Californie sur la période 2010-2012.
(Diagramme élaboré à partir des données préliminaires du SCT datant de janvier 2013).

Des modèles alternatifs à ce type de tourisme sont encouragés. Des activités (sub)aquatiques, telles que les promenades dans de petites embarcations, accompagnées de guides naturalistes, notamment autour d'îles, ou encore la plongée et le kayak vont se développer principalement dans les aires protégées marines et côtières. On peut également citer l'initiative de géotourisme¹¹⁶ pour le golfe de Californie et la péninsule de Basse Californie, impulsée par l'entreprise états-unienne *National Geographic Society*, en 2008, et soutenue par des chercheurs mexicains. Les exemples de géotourisme au Mexique sont encore rares, un des plus avancés se localise dans le désert de Sonora, au sein de la Réserve de biosphère El Pinacate y Gran Desierto de Altar, aujourd'hui patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est en son sein que le premier centre d'accueil et d'informations aux visiteurs, alliant tourisme et conservation, d'une réserve de biosphère dans le nord-ouest du pays a été créé (CARIÑO, *et al.*, 2012).

ii. Le cas de la pêche sportive-récréative.

Il est important de mentionner cette autre activité, pratiquée principalement au sud du golfe de Californie et à proximité de la péninsule. Au XX^e siècle, les premiers touristes à naviguer au sein du golfe ont été les pêcheurs sportifs-récréatifs, avant même les plaisanciers pratiquant l'activité de voile (CARVAJAL-MORENO, *et al.*, 2010). L'attractivité du golfe, pour cette pratique, est notamment due à la présence de différentes espèces de marlins et voiliers (Annexe 6). La pêche sportive-récréative est définie comme une pêche réalisée à des fins de loisirs, avec le

¹¹⁶ Défini comme un tourisme qui sauvegarde et valorise le caractère géographique d'une destination — son environnement, sa culture, sa valeur esthétique, son patrimoine et le bien-être de ses habitants.

matériel de pêche autorisé par la loi, les règlements et les normes officielles (Ley general de pesca y acuicultura sustentables. 24 juillet 2007. En vigueur le 18 septembre 2013). En 2011, 148 931 permis ont été délivrés au Mexique pour réaliser cette activité, ce qui a généré un revenu de plus de 27 millions de pesos (CONAPESCA, 2012). Il est intéressant de souligner l'importance de cette activité pour les États limitrophes au golfe de Californie, voire pour la Basse Californie Sud à elle seule.

| Entités | Nombre de permis délivrés | % de permis délivrés | Revenus (en pesos) | % de revenus |
|---|---------------------------|----------------------|--------------------|--------------|
| Basse Californie Sud | 126 920 | 85,2 | 20 427 218 | 74,6 |
| Basse Californie | 11 020 | 7,4 | 2 990 173 | 10,9 |
| Nayarit | 236 | 0,2 | 103 240 | 0,4 |
| Sinaloa | 679 | 0,5 | 267 574 | 1,0 |
| Sonora | 1 587 | 1,1 | 483 408 | 1,8 |
| Sous total États limitrophes au golfe de Californie | 140 442 | 94,3 | 24 271 613 | 88,6 |
| | | | | |
| Littoral Pacifique | 143 107 | 96,1 | 25 381 344 | 92,7 |
| Littoral du Golfe du Mexique et des Caraïbes | 3 456 | 2,3 | 973 301 | 3,6 |
| États non côtiers | 2 368 | 1,6 | 1 029 587 | 3,8 |
| Total national | 148 931 | 100 | 27 384 232 | 100 |

Tableau 11 : Permis de pêche sportive-récréative et revenus générés par l'achat de permis pour l'année 2011, selon les entités fédérales.

(Tableau élaboré à partir des données de CONAPESCA).

Les enjeux liés à la conservation, à la pêche et au tourisme, évoqués précédemment, amènent parfois à des conflits, à des représentations différentes du golfe de Californie et de son littoral. D'autres enjeux auraient pu être énumérés comme ceux de l'agriculture intensive et les pollutions générées par cette activité extractive, notamment dans les États de Sonora et Sinaloa. Comme nous l'avons déjà abordé dans le chapitre I, des politiques et des outils vont être créés afin de gérer les usages. Par exemple, le plan d'aménagement environnemental marin du golfe de Californie (*Ordenamiento Ecológico Marino del Golfo de California*), du fait d'avoir été le premier de ce type pour le Mexique (décrété en 2006 par le Président de l'époque), souligne l'importance de cette mer territoriale à l'échelle nationale. Cependant, c'est seulement après une troisième tentative, que le gouvernement mexicain est arrivé à mettre en place cet outil (GUTIÉRREZ MARISCAL, *et al.*, 2008). La première, en 1997, s'inscrivait dans le cadre du *Programme de Développement Soutenable de la Mer de Cortés* et ce fut un échec. C'était un document très préliminaire, rédigé dans les bureaux à Mexico, sans la participation des pêcheurs et des chefs d'entreprises de la région (entretien auprès d'un ancien fonctionnaire de la SEMARNAT¹¹⁷). Lors du second essai, au début des années 2000, deux projets ont simultanément vu le jour : *Bases pour le plan d'aménagement environnemental de la région Escalera Náutica* et un *Plan d'aménagement environnemental de la région Mer de Cortés : fenêtre micro-régionale*. La

¹¹⁷ Réalisé à La Paz, le 1/04/2009.

participation lors d'ateliers était, cette fois-ci, plus importante et concernait davantage d'acteurs. En 2003, l'échec de ce nouvel essai est, semble-t-il, lié d'une part à la simultanéité de ces deux programmes et, d'autre part, au manque de coordination entre les différentes instances du gouvernement fédéral (GUTIÉRREZ MARISCAL, *et al.*, 2008). Finalement, cet effort de planification servira de cadre pour l'application d'autres outils de gestion de l'environnement tels que les aires protégées.

B. La Basse Californie Sud.

La côte orientale de la BCS, où se localisent les sites d'étude, concentre ces mêmes enjeux. Cet État, d'une superficie terrestre de 73 922 kilomètres carrés, soit 3,7 % de la superficie totale nationale, avec 2 131 kilomètres de littoral, soit 19,2 % du littoral national (INEGI, 2013), appartient à la péninsule de Basse Californie.

Traversé par une chaîne montagneuse (Carte 3, p. 94), dont le plus haut sommet s'élève à 2 080 mètres (Sierra La Laguna), l'État de BCS est caractérisé par un climat aride. Les températures moyennes varient de 22° à 24,6°C selon les stations météorologiques de ses municipes¹¹⁸ (INEGI, 2012), et pouvant dépasser les 40°C en été. L'extrême méridional de la péninsule se situe sous le tropique du Cancer, ce qui lui confère des caractéristiques tropicales et subtropicales.

a. *Un espace aride faiblement peuplé.*

Il y a seulement neuf mille ans que la péninsule de Basse Californie a commencé à être peuplée par des groupes asiatiques. En effet, cherchant à s'installer près des lieux où l'eau et la faune sauvage étaient accessibles, la péninsule, de par ses caractéristiques biogéographiques, n'a pas retenu en premier lieu leur attention. À l'époque préhispanique, les groupes indigènes occupant la péninsule se comptent au nombre de trois : les *pericúes*, les *guaycuras* et les *cochimíes* (MATHES, 1988).

En 1535, Hernán Cortés prend possession, au nom du roi d'Espagne Charles V, de la baie de Santa Cruz, aujourd'hui appelée baie de La Paz. C'est en 1697 que le père jésuite Salvatierra fondera la première capitale de l'ancienne Californie, Loreto (Carte 4, p. 115). Avec l'autorisation de la Couronne espagnole, les jésuites vont dès lors exercer un contrôle strict sur la vie de la péninsule, puisqu'ils décidaient des mouvements migratoires et des activités économiques sur la péninsule. Ceux qui ne se pliaient pas aux règles étaient renvoyés sur le massif continental de la Nouvelle Espagne. Après l'expulsion des Jésuites, des pêcheurs de perles ainsi que des miniers et des *rancheros* ont réussi à s'implanter et à développer des activités économiques soutenues par la Couronne espagnole (GANSTER, *et al.*, 2007). La population native de la péninsule, en 1697,

¹¹⁸ Respectivement Mulegé, Ciudad Constitución, San José del Cabo, La Paz et Loreto.

était estimée à 40 000 personnes. Soixante-dix ans plus tard, le père Ignacio Lizassoain l'estima à 7 989 personnes. Ce déclin démographique¹¹⁹ continuera jusqu'au début du XIX^e siècle et les chasseurs-collecteurs disparaîtront (TREJO BARAJAS, 2004).

En 1777, afin de mieux administrer les missions, futurs centres de peuplement, un gouvernement distinct va être établi pour l'*Alta California* et la *Baja California*. Puis, en 1848, selon le *traité de Guadalupe-Hidalgo*, l'*Alta California* passa sous la juridiction des États-Unis d'Amérique. L'organisation administrative du territoire mexicain tarda à se mettre en place. En effet, en 1931, la péninsule de Basse Californie est divisée en deux territoires, par le parallèle 28 de latitude nord : *Baja California Territorio Norte* et *Baja California Territorio Sur*. En 1952, le Territoire du Nord devient l'État de Basse Californie et il faut attendre 1974 pour que le Territoire du Sud devienne un État, celui de Basse Californie Sud (MATHES, 1988). L'État de BCS est ainsi, avec le Quintana Roo, l'entité fédérale la plus jeune du Mexique¹²⁰. Les institutions gouvernementales se mettent peu à peu en place. Au départ, l'État de BCS est divisé en trois municipes (La Paz, Mulegé et Comondú), auxquels s'ajoutent Los Cabos en 1981 et Loreto en 1992 (GANSTER et GÁMEZ, 2012)(Carte 4, p. 115).

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Géographie (INEGI, 2013), en 2005, les aires urbaines¹²¹ ne couvrent que 0,2 % de cette entité administrative. Ces dernières décennies, la polarisation de la population autour des aires urbaines s'est accentuée. En effet, en 1950, selon cet institut, 67,10 % de la population résidaient dans une localité de moins de 2 500 habitants ; ce chiffre a continuellement diminué et s'élève, lors du dernier recensement en 2010, à 13,9 %. Il existe néanmoins un fort déséquilibre entre les localités urbaines et rurales concernant l'accès à divers services. Les cinq municipes de cet État comptabilisent au total 2 850 localités. Mais, seule la capitale de l'État, La Paz, dépasse 100 000 habitants en 2010 avec un total de 215 178 habitants. La Carte 4 (p. 115) met en exergue les quelques « *grandes villes* » situées au sud de l'État sur la côte, ce qui contraste avec le littoral des États de Sonora et Sinaloa où il existe en plus un réseau de petites villes. La densité de population est, en 2010, de 8,62 habitants par kilomètres carrés, ce qui confère à l'État de BCS la place d'État le moins densément peuplé du Mexique¹²². C'est également l'État le moins peuplé avec, en 2010, 637 026 habitants dont 48 % sont des femmes qui ne représentent, cependant, que 37 % de la population active. L'espérance de vie de ses habitants, en 2012, s'élève à 76,5 ans et place cet État au 5^e rang national. Le taux de mortalité à la naissance, en 2012, est l'un des moins élevés du

¹¹⁹ Dû notamment aux épidémies, à la faim, à la lutte contre la polygamie menée par les missionnaires.

¹²⁰ Gobierno de Baja California Sur (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www.bcs.gob.mx/>

¹²¹ Selon l'INEGI, l'aire urbaine est une zone comprenant au moins 2 500 habitants.

¹²² À titre de comparaison, la moyenne mexicaine du taux de densité s'élève à 57,3 habitants par kilomètres carrés. La BCS occupe la 9^e place à l'échelle nationale de par sa superficie.

pays (4,1 ‰). C'est une population jeune : en 2010, 66 % de la population appartenait à la tranche d'âge 15-64 ans et seuls 4,3 % des habitants avaient plus de 65 ans (INEGI, 2012).

L'État de BCS, dont la colonisation est relativement récente, reste donc peu peuplé. Ce qui peut expliquer que 30 % de sa superficie est protégée par un décret fédéral. En renforcement de la politique environnementale fédérale, une loi de protection à l'environnement a été décrétée, par l'État de BCS, en novembre 1991, et dont la dernière réforme date de juillet 2010 (*Ley del Equilibrio Ecológico y Protección al Ambiente del Estado de Baja California Sur*). Plusieurs articles de cette loi sont consacrés à la création et à la gestion d'ANP (articles 85 à 100). Seule une aire protégée d'État a été créée en 1994, l'estuaire de San José, dans la catégorie *Zone destinée à la Conservation Écologique*. La gestion et l'efficacité de cette aire, localisée dans le municipe de Los Cabos, est largement critiquée ; la priorité étant donnée au développement touristique.

Malgré ce chiffre élevé de superficie protégée fédérale, Micheline Cariño *et al.* (2008) soulignent que de nombreuses politiques publiques, menées en BCS, sont inadaptées aux conditions physiques, biologiques et culturelles de l'espace sudcalifornien. Les auteurs déplorent ainsi les dégradations de l'environnement, notamment côtier, et un manque de valorisation du patrimoine naturel auprès des sudcaliforniens, contrairement à la publicité qui en est faite à l'étranger (CARIÑO, MAYA DELGADO, *et al.*, 2008).

b. Soumis à un taux migratoire positif important.

Le territoire de BCS connaît une forte augmentation du nombre d'habitants (Figure 8, p. 112). Micheline Cariño *et al.* (2008, p. 141) évoquent trois causes historiques à l'origine du processus de migration et qui dépendent de l'histoire économique de la BCS : le développement agricole du municipe de Comondú, puis l'essor du commerce à La Paz et, ces dernières décennies, le « *développement explosif des activités associées au tourisme dans la zone de Los Cabos* » (CARIÑO, MAYA DELGADO, *et al.*, 2008). Le succès de cette destination, au niveau international, a donné, au secteur touristique, une place grandissante dans l'économie de BCS (GANSTER et GÁMEZ, 2012). En 2010, le principal secteur économique est le tertiaire, employant plus de 72 % de la population active occupée (INEGI, 2013). Cependant, le PIB de la BCS participe peu au PIB national du fait de ses particularités naturelles (manque d'eau, etc.), de son historique, de sa réalité économique (manque d'intégration économique, etc.), de l'occupation de l'espace (fortes disparités) ; son secteur tertiaire est en expansion, mais peu lié à l'économie de la BCS (CARIÑO, MAYA DELGADO, *et al.*, 2008).

C'est dans le dernier quart du XX^e siècle que la moitié sud de la péninsule va peu à peu se désenclaver. Rappelons, cependant, que c'est dans les années 1940 que l'aéroport de La Paz est créé. Au début de la décennie suivante, des premières pistes aériennes dans la région de Los

Cabos et des embarcadères privés sont également construits (CABRAL BOWLING, 1998 citée par LÓPEZ LÓPEZ et SÁNCHEZ CRISPÍN, 2002). Cette époque marque les débuts de la pêche sportive-récréative, qui est aujourd'hui une des principales attraction touristique de la région de Los Cabos et de Loreto (Tableau 11, p.108 et Annexe 6), attirant essentiellement des nord-américains (GÁMEZ, 2008a). Il faudra attendre les années 1970 pour que soit construite une route goudronnée, la *Transpeninsular* (inaugurée en décembre 1973), traversant la péninsule et reliant ainsi Tijuana à Cabo San Lucas. En 1974, le port de Cabo San Lucas est créé et une ligne de transport maritime rattacha le sud de la péninsule au reste du continent, reliant Cabo San Lucas à Puerto Vallarta (État de Jalisco). Mais en 1986, cette ligne nationale va être fermée, entraînant une perte de liens avec le continent mexicain. Parallèlement, on observe un renforcement des liens avec l'étranger (LÓPEZ LÓPEZ et SÁNCHEZ CRISPÍN, 2002). Deux autres lignes de transports de passagers reliaient également les villes de La Paz et de Santa Rosalía avec deux autres villes du reste du continent. En 1974, FONATUR, qui avait décidé de faire de Los Cabos un des pôles touristiques mexicains à développer, signe un accord avec l'organisme public *Aeropuertos y Servicios Auxiliares* pour la création d'un aéroport international à San José del Cabo. Les premiers vols, au départ de cet aéroport, datent de 1977 (LÓPEZ LÓPEZ et SÁNCHEZ CRISPÍN, 2002). Dans les années 1970, l'aéroport international de Loreto est aussi créé. L'aéroport de La Paz permettait, à l'époque, de relier la capitale de l'État à la ville de Mazatlán (Carte 3, p. 94).

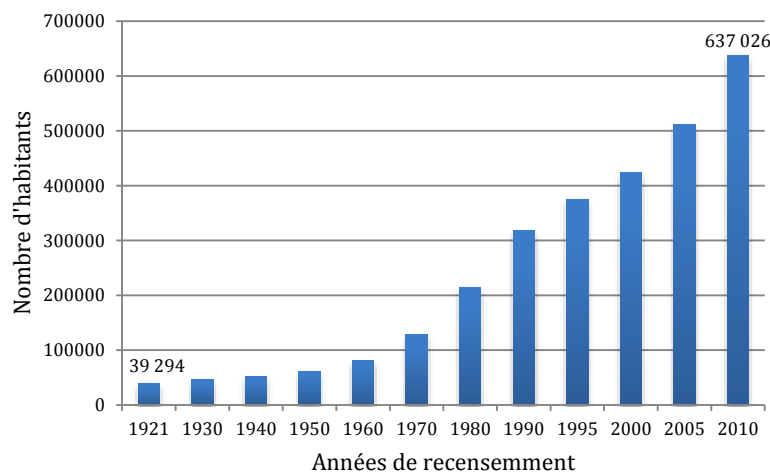


Figure 8 : Nombre d'habitants en BCS selon les années de recensement de la population. (Diagramme élaboré à partir des données de l'INEGI (2013)).

Aujourd'hui, la BCS avec la Basse Californie et le Quintana Roo, font partie des états côtiers ayant le taux annuel moyen de croissance de la population le plus élevé (CIMARES, 2012). D'environ 3 % en 1990, il atteignait 4 % en 2010 ; alors qu'à l'échelle nationale, il atteint seulement 1,4 %. Il est intéressant de noter que la BCS a le taux migratoire positif le plus élevé

(11,2 % en 2010) (INEGI, 2012). Ce taux positif peut s'expliquer par l'attraction du pôle touristique de Los Cabos, l'offre de travail généré par les exploitations agroindustrielles (CARIÑO, MAYA DELGADO, *et al.*, 2008), et peut-être aussi, par la « tranquillité » de l'État face à l'insécurité connue de certains États mexicains. Le taux de chômage s'élevait à environ 6 % en 2011 ; il a connu une forte augmentation depuis 2009 par rapport à la période 2000-2008, où il s'élevait entre 2 et 3 % (INEGI, 2012). Le niveau d'instruction de la population sudcalifornienne est élevé, en comparaison à de nombreux États de la fédération. Il y a de nombreux établissements d'éducation supérieure, des laboratoires et des centres de recherche, notamment spécialisés dans les sciences dites « dures » ainsi que dans les sciences de la mer.

Selon le Conseil National de Population (CONAPO), en 2010, le degré de marginalisation¹²³ des municipes de Los Cabos, La Paz et Loreto est très faible et celui de Comondú et Mulegé est faible.

C'est le municipe de Los Cabos, notamment le corridor « Cabo San Lucas-San José del Cabo », qui attire le plus grand nombre de touristes (Photographie 4 et 5, p. 114). En 2008, 1,7 million de touristes ont été recensés (GANSTER et GÁMEZ, 2012). À partir des années 1970, voire 1980, c'est devenu un lieu de vacances, attirant des touristes étrangers à hauts revenus (GÁMEZ, 2008a). Le municipe de Los Cabos concentre environ 86 % de l'offre de services touristiques et 77 % de l'offre de chambres d'hôtel (GEIGER VILLALPANDO et IBAÑEZ, 2012). Le tourisme de masse, traditionnel, encore appelé de « *sol y playa* », qui s'y développe, alarme de nombreux chercheurs (GÁMEZ, 2008a ; ARIZPE et GÁMEZ, 2011 ; GANSTER et GÁMEZ, 2012 ; REYES BONILLA, *et al.*, 2012) qui proposent des modèles de tourisme alternatifs (ARIZPE et GÁMEZ, 2011 ; CARIÑO, *et al.*, 2012).

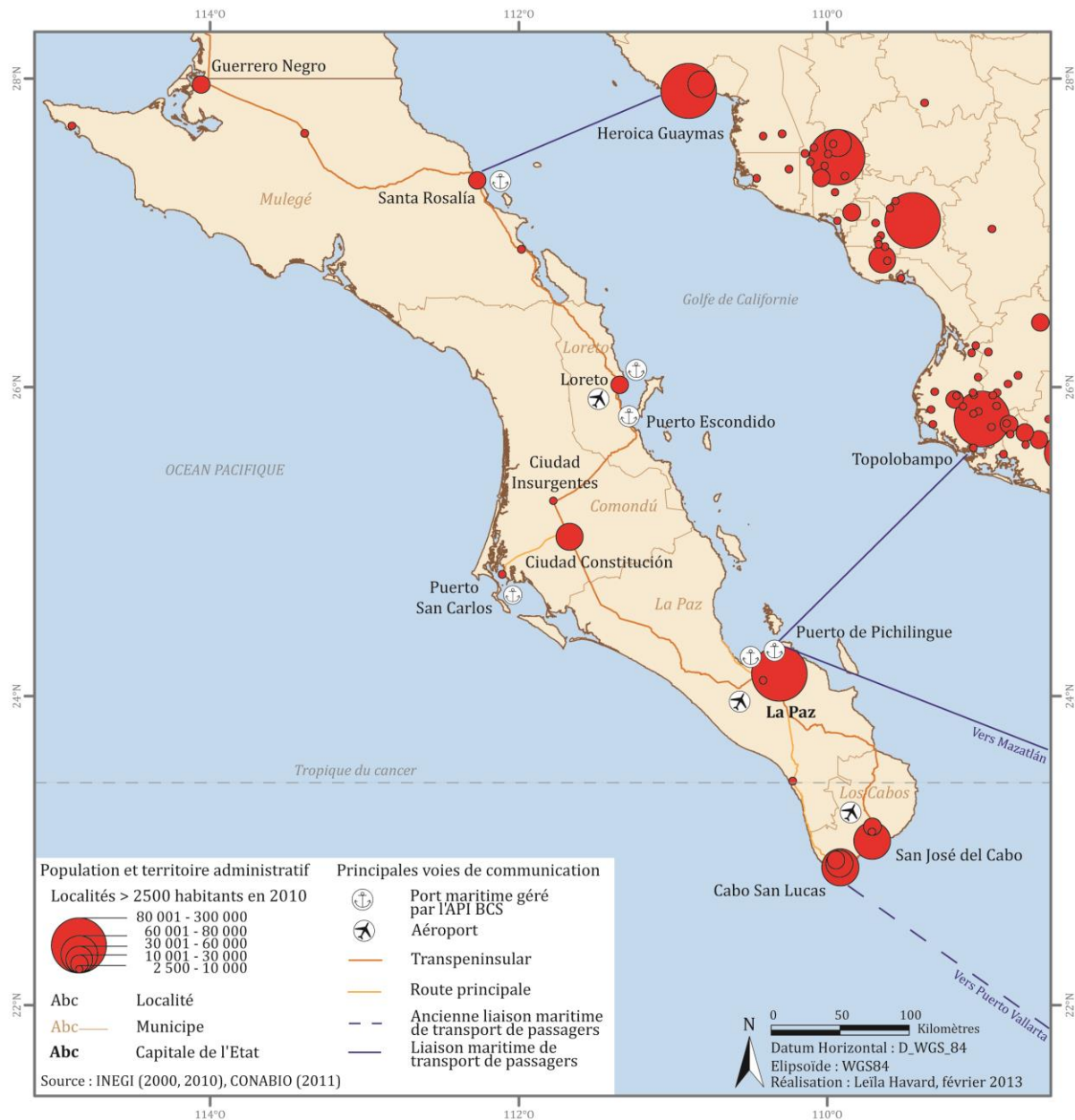
¹²³ Le CONAPO établit un indice de marginalisation socio-économique (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé) au niveau national. Ces « mesures-résumés » ont pour vocation de mettre en exergue les disparités entre les territoires administratifs et de souligner certaines caractéristiques, telles que l'accès à l'éducation, les conditions d'habitation et la possession de biens.

Il ne s'agit pas ici de débattre de ce qu'est la marginalisation, seulement de souligner que, selon les critères avancés par cette commission, la marginalisation est faible comparée à d'autres États mexicains à l'instar du Chiapas.



Photographie 4 et 5 : Marina de Cabo San Lucas.
(Source : Leïla Havard, mai 2010).

Micheline Cariño *et al.* (2008, p. 101) notent, cependant, que la communication avec le continent reste encore difficile et le caractérisent d'« *espace isolé* » (CARIÑO, MAYA DELGADO, *et al.*, 2008). En effet, les liaisons aériennes sont quotidiennes, mais peu nombreuses entre La Paz et Los Cabos et des villes sur le continent ou à l'étranger (notamment à destination des États-Unis). L'aéroport international de Loreto relie uniquement l'ancienne capitale des Californies à Los Angeles (États-Unis), même si, dans le passé, d'autres connexions existaient (Toronto, etc.). Aujourd'hui, seules des liaisons maritimes de transport de passagers (ferry) entre La Paz (Pichilingue) et respectivement Topolobampo et Mazatlán ainsi qu'entre Santa Rosalía (au nord de la BCS) et Guaymas ont lieu, plusieurs jours par semaine, entre le continent et la BCS. En revanche, il existe six ports maritimes (Puerto Escondido, Loreto, Pichilingue, La Paz, Santa Rosalía et San Carlos) gérés par l'Administration Portuaire Intégrale (API) de Basse Californie Sud. Les marinas, gérées à titre privé, ne sont pas prises en compte (exemple : les deux marinas de Los Cabos). Quant à la liaison terrestre, il faut parcourir la *Transpeninsular* et traverser un second désert, le désert de Sonora (Carte 4, p. 115). Les liens avec le continent mexicains sont donc difficiles. Néanmoins, l'isolement entre l'État de Californie aux États-Unis et la péninsule de Basse Californie semble désormais s'estomper. Cristian Tovilla *et al.* (2010, p. 22) considèrent que la péninsule de Basse Californie est, avec les États de Sinaloa, Sonora et Quintana Roo, en proie à une « *colonisation silencieuse* » suite au rachat de terres extensives en bordure du littoral par des étrangers.



Carte 4 : Principales localités et voies de communication en Basse Californie Sud.

C. Les parcs marins et côtiers.

Selon la Commission de Coopération Environnementale (CCE¹²⁴) nord-américaine, le golfe est décrit comme une écorégion marine, dans laquelle cinq zones ont été décrétées comme prioritaires pour la conservation. L'une d'entre elles comprend les sites étudiés : le Corridor Los Cabos¹²⁵-Loreto (WILKINSON, *et al.*, 2009). Cet espace est découpé en deux unités de gestion environnementale côtière selon le plan d'aménagement du golfe de Californie (OEMGC), celle de « Los Cabos-La Paz » et celle de « La Paz-Loreto » où le potentiel touristique et de conservation

¹²⁴ CCA pour son acronyme en espagnol et CEC pour son acronyme en anglais.

¹²⁵ L'expression Los Cabos désigne l'aire regroupant les villes de Cabo San Lucas et San José del Cabo à l'extrême sud de la péninsule.

est mis en avant. Nous présenterons ici les APMC étudiées, à savoir les parcs nationaux ayant une composante marine situés dans le golfe de Californie et à proximité des côtes de Basse Californie Sud.

a. Le Parc National Baie de Loreto

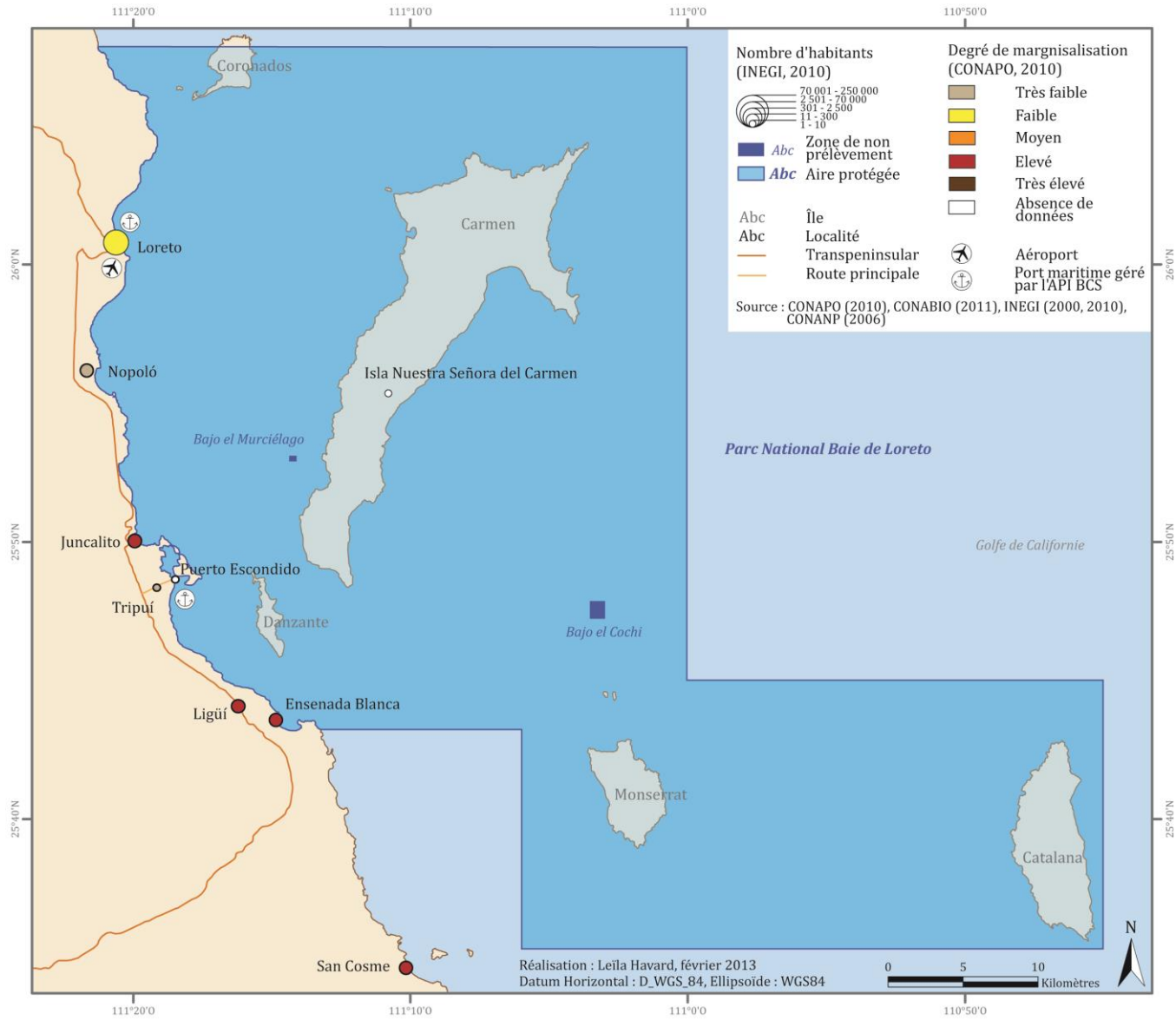
Le 16 juillet 1996, le Parc National Baie de Loreto (PNBL) est décrété au Journal Officiel de la Fédération¹²⁶ (Photographie 7 à Photographie 9, p. 119). Il protège la baie de Loreto et intègre cinq îles déjà protégées par le décret de 1978 : les îles Coronados, du Carmen, Danzante, Monserrat et Catalana. Elles appartiennent à la nation, hormis l'île du Carmen qui est privée (Carte 5, p. 117). Le 2 février 2004, le PNBL est inscrit sur la liste des sites RAMSAR.

Selon le décret de création, l'APMC a été créée afin de « *protéger et restaurer les conditions environnementales pour [...] encourager le développement soutenable, ainsi que planifier et administrer intégralement l'usage des ressources naturelles de la région* »*. Les principaux usages concernent la pêche, la recherche, la conservation, et le tourisme avec, notamment, les pratiques de voile, de kayak, de plongée, de pêche sportive-récréative ainsi que des ballades en bateau autour de l'île Coronados. Au printemps 2011, les dernières données sur le nombre de visiteurs, dont le parc disposait, correspondaient à 19 102 visiteurs pour une période de 12 mois (entre 2008 et 2009)¹²⁷. La majorité de ces visiteurs avaient réalisé des activités de pêche sportive-récréative (7 948) et/ou un « tour » comprenant la pratique de la plongée palmes-masque-tuba ainsi qu'une promenade en bateau et sur les îles (7 428). Concernant l'activité de pêche, aucune donnée n'a été communiquée sur le nombre de pêcheurs libres. Quant aux coopératives, 255 membres de coopératives de pêche artisanale avaient été recensés, mais, en mars 2011, des informations étaient encore manquantes pour certaines coopératives¹²⁸.

¹²⁶ DOF, 19 de julio de 1996.

¹²⁷ Les données pour l'année 2010 n'avaient pas encore été intégrées.

¹²⁸ De plus, ces données concernent uniquement les localités de Loreto, Juncalito, Ligüí, Ensenada Blanca.



Carte 5 : Population aux abords du PNBL.

La ville de Loreto est localisée à 359 kilomètres au nord de la capitale de l'État, La Paz. Le parc s'étend sur une superficie de 206 581 hectares (soit 2 065,81 kilomètres carrés) (Carte 5, p. 117), 89 % correspondent à un espace marin dont 0,07 % (*Bajo El Cochi* et *Bajo el Murciélago*) bénéficie d'une protection intégrale. Les villages qui le bordent se répartissent le long du littoral, la chaîne montagneuse Sierra La Giganta se localisant à l'ouest. La principale localité est la ville de Loreto, ancienne capitale des Californies, dont la population est de 14 724 habitants, selon le dernier recensement de l'INEGI en 2010. Pour la même année, le nombre d'habitants des villages limitrophes au PNBL varie de quelques individus à quelques centaines d'individus. Les villages les plus peuplés : Ligüí et Ensenada Blanca, respectivement 203 et 255 habitants, sont des villages principalement de pêcheurs artisans (Carte 5, p. 117). Il existe de grandes disparités entre les localités, selon certaines variables (Figure 9 à 12, p. 126). En effet, les localités de Nopoló, Tripuí et Juncalito accueillent une population plus âgée, puisque plus des 10 % de la population recensée ont 65 ans ou plus. Ce qui retient également l'attention, pour ces trois localités, c'est le taux d'occupation des résidences, qui varie de 6 à 30 % selon le dernier recensement (Figure 9, p. 126). Tripuí et Nopoló se distinguent également par le taux élevé de résidences occupées ayant accès à internet (supérieur à 75 %) ainsi qu'à l'électricité et à l'eau courante (supérieur à 95 %) (Figure 10 et Figure 11, p. 126). Soulignons que ces deux villages concentrent un fort taux (supérieur à 40 %) de personnes nées à l'étranger (Figure 12, p. 126). Cependant, de nombreux étrangers, notamment nord-américains, qui habitent une partie de l'année ces localités, ne sont pas recensés. À l'inverse, les localités de Ligüí, d'Ensenada Blanca et de San Cosme (Photographie 6, p. 119) ont une population jeune, avec un taux d'habitants âgés de moins de 65 ans supérieur à 95 % en 2010. Le taux d'occupation des résidences est supérieur à 75 % (Figure 9, p. 126). Pour ces trois localités, le taux de résidences occupées, ayant accès à internet, ne dépasse pas 2 % (Figure 10, p. 126), et celui des résidences occupées ayant accès à l'électricité et à l'eau courante est très faible (inférieur à 25 %) (Figure 11, p. 126). Ces différences entre les localités riveraines du parc apparaissent également dans le cadre des indices de marginalisation calculés par le Conseil National de Population (VEGA ESTRADA, *et al.*, 2012) (Carte 5, p. 117).



Photographie 6 : Localité de San Cosme.
(Source : Leïla Havard, novembre 2010).



Photographie 7 : Pêcheurs au port de Loreto.
(Source : Leïla Havard, janvier 2012).



Photographie 8 : Île del Carmen, plage « Luna de miel ».
(Source : Leïla Havard, novembre 2011).



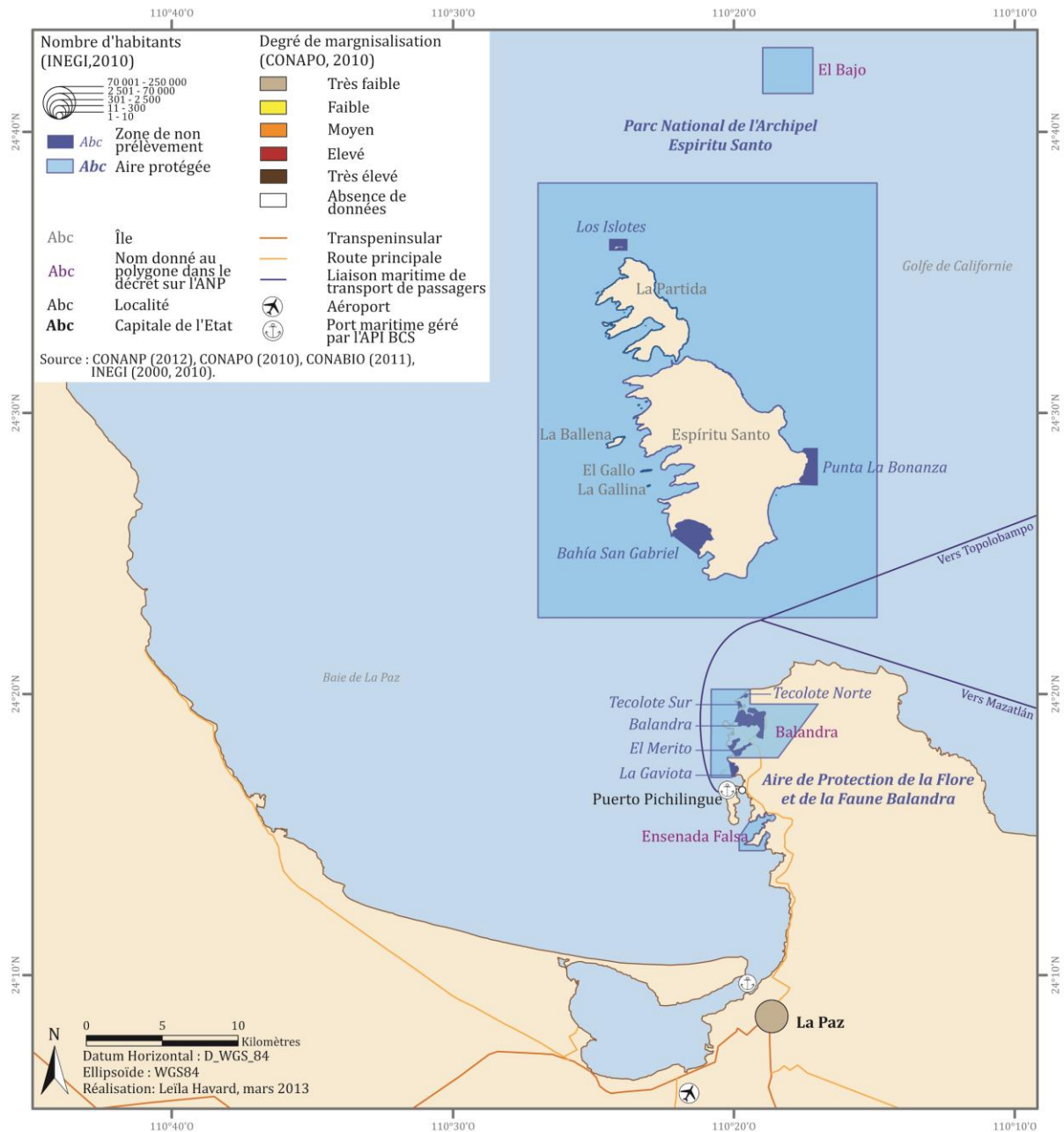
Photographie 9 : Voiliers amarrés dans l'anse de Puerto Escondido.
(Source : Leïla Havard, novembre 2011).

b. Le Parc National de l'Archipel Espiritu Santo et l'Aire de Protection de la Flore et de la Faune Balandra.

i. Le Parc National de l'Archipel Espiritu Santo.

Le décret du Parc National de l'Archipel Espiritu Santo (PNAES) a été publié au Journal Officiel de la Fédération le 10 mai 2007¹²⁹. Cet espace a pour vocation de conserver une grande diversité d'habitats (mangroves, récifs rocheux, baies, etc.), d'espèces (poissons, mammifères, oiseaux marins, invertébrés) dont certaines sont endémiques, ainsi que son paysage. Comme son nom l'indique, il encercle plusieurs îles et îlots, protégés depuis un décret présidentiel de 1978, mais qui ne sont pas intégrés à la superficie du parc : l'île Espiritu Santo, l'île La Partida, Los Islotes, La Ballena, El Gallo, et La Gallina. La superficie totale du parc est de 48 654 hectares (soit 486,54 kilomètres carrés), dont 1,36 % correspond à une zone de non prélèvement. Cet espace insulaire se localise à une vingtaine de kilomètres au nord de La Paz (Photographie 10 et Photographie 12, p. 122 et Carte 6, p. 120).

¹²⁹ DOF, 10 de mayo 2007.



Carte 6 : Population de La Paz et sa proximité au PNAES et à l'APFF Balandra.

La proximité de l'archipel Espíritu Santo à la capitale de l'État de BCS en fait l'espace insulaire le plus visité du golfe de Californie et en explique également l'usage intensif qui en a été fait (ESCURRA, *et al.*, 2002). Comme le souligne Nathalie Bernardie-Tahir (2011, p. 234) la mise en scène du tourisme insulaire joue sur « *les ressort spécifiques de l'imagerie robinsonne qui contribue à faire des îles d'excellents produits d'appel* ». Par exemple, les images servant à la promotion touristique de l'archipel Espíritu Santo montrent des plages vierges de sables fins et la richesse de ses fonds marins. Cette aire protégée a donc une vocation essentiellement touristique avec des pratiques (sub)aquatiques (voile, kayak, plongée, pêche sportive-récréative, promenade en bateau autour des îles Espíritu Santo et La Partida ainsi que des îlots Los Islotes

où se situe une colonie de lions de mer) et terrestres (camping et détente sur les plages du complexe insulaire), et dont le nombre de touristes par an est estimé entre 25 000 et 30 000 (CONANP., 2011). L'activité de pêche artisanale est toujours présente et neuf campements temporaires de pêcheurs sont autorisés et répartis sur son littoral (CONANP., 2000a). Cette activité ancestrale a connu des périodes de fort développement avec, par exemple, l'exploitation par les plongeurs d'huîtres perlières (notamment aux XVII-XVIII^e siècles pour les perles, et à partir du XIX^e siècle pour la nacre). La surexploitation de cette ressource, jusque dans la première moitié du XX^e siècle, a mené à l'épuisement de cette dernière. Courant 1940-1960, c'est la pêche aux requins (ailerons et foies) qui s'est développée (CARIÑO, 2000 [1996]). On estime à 120 le nombre de pêcheurs travaillant, de manière plus ou moins régulière, autour du complexe insulaire Espíritu Santo (Sociedad de Historia Natural Niparajá A.C., 2007). Actuellement, des activités de conservation et de recherche sont également menées dans le parc.

La ville de La Paz concentre les bureaux du personnel du parc et de la délégation régionale de la CONANP, des prestataires de services touristiques¹³⁰ travaillant dans le parc, et les résidences principales de la majorité des pêcheurs dont les zones de pêche se localisent dans le parc. Cette ville, de plus de 200 000 habitants en 2010 dont 95 % ont moins de 65 ans, réunit pouvoirs administratifs et politiques, de nombreux centres de recherche et universités, des centres culturels, etc. Plus de 80 % des résidences sont occupées, dont 95 % ont accès à l'électricité et à l'eau courante. Selon le CONAPO, le degré de marginalisation pour cette localité est très faible (VEGA ESTRADA, *et al.*, 2012).

ii. *L'Aire de Protection de la Flore et de la Faune Balandra.*

Dans le cadre de notre recherche, nous analyserons, dans une moindre mesure, l'aire protégée marine et côtière Balandra (Photographie 11, p. 122 et Carte 6, p. 120). Cette APMC ne répond pas aux critères de sélection initiaux des sites d'étude, à savoir d'être une APMC fédérale et de dépendre de la catégorie « parc national ». Ce choix relève du fait de sa proximité à La Paz (27 kilomètres de route goudronnée) et au PNAES, mais aussi du fait que c'était la seule aire protégée municipale de l'État. Le 22 juillet 2004, l'estuaire de Balandra a été décrété « Zone de conservation écologique et d'intérêt de la communauté » par la municipalité de La Paz. Depuis le 30 novembre 2012, un décret fédéral déclare cet espace « Aire de Protection de la Flore et de la Faune »¹³¹, d'une superficie de 2 512 hectares (soit 25,12 kilomètres carrés), dont 47 % correspondent à une superficie marine. Il s'agit notamment de protéger les zones de mangroves présentes sur ce site. Il est mis en avant dans l'étude justifiant la mise en place d'une aire protégée réalisée par l'organisation non gouvernementale *Sociedad de Historia Natural Niparajá*

¹³⁰ Même si un très faible nombre de prestataires de services touristiques se localisent à la plage Tecolote, les excursions s'organisent souvent depuis La Paz.

¹³¹ DOF, 30 de noviembre del 2012.

et la municipalité (. 2007) que les mangroves localisées dans une région aride, à l'instar des mangroves de l'estuaire de Balandra et du Merito, ont été seulement observées aux abords de la mer Rouge, du golfe du Persique et du golfe de Californie.



Photographie 10 : Vue panoramique de la baie de La Paz.
(Source : Leïla Havard, décembre 2011).



Photographie 11 : Plage centrale de Balandra.
(Source : Leïla Havard, juin 2010).



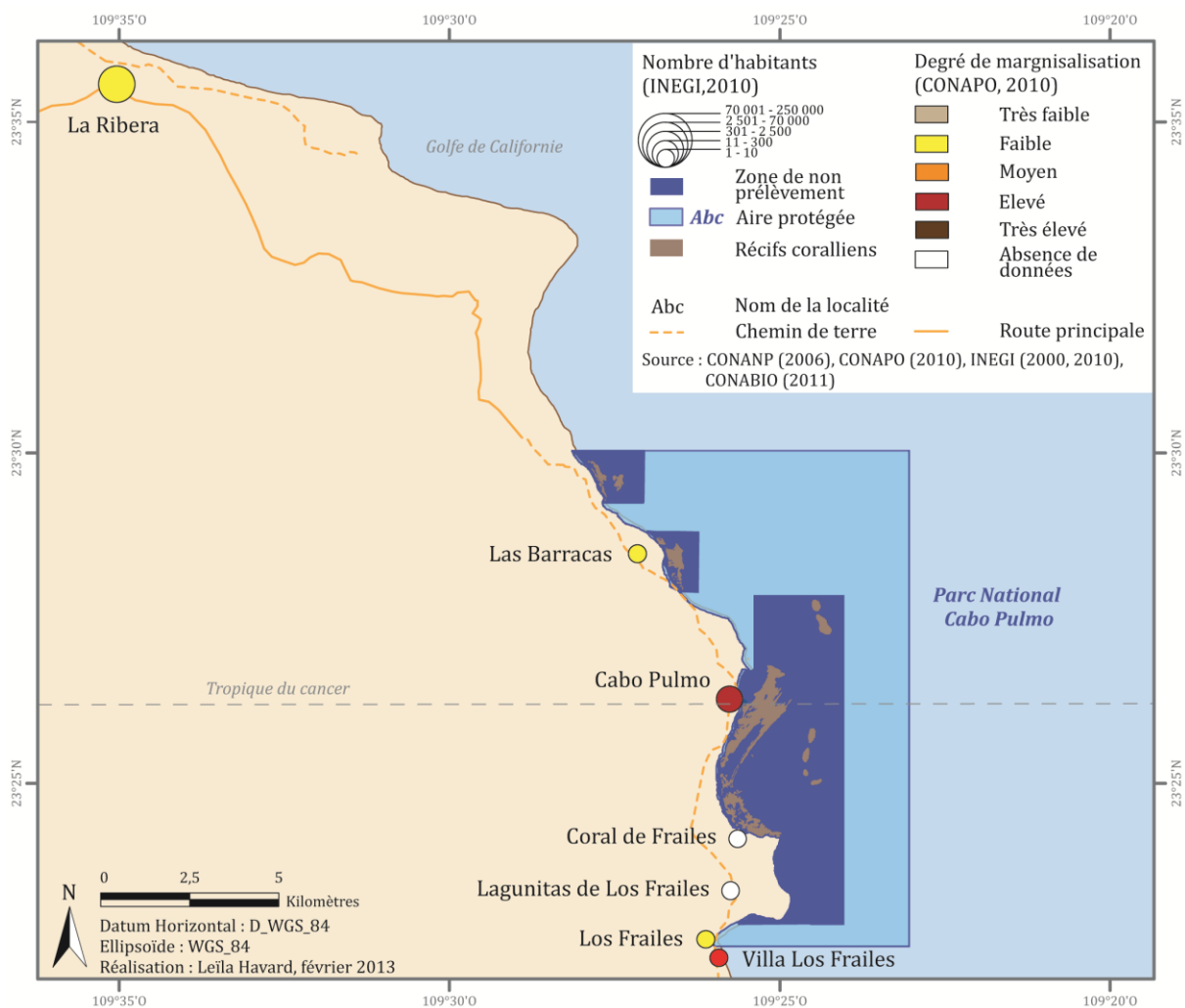
Photographie 12 : Anse de La Partida, PNAES.
(Source : Leïla Havard, juin 2010).

c. Le Parc National Cabo Pulmo.

Le récif corallien de Cabo Pulmo connaît une grande notoriété, car il a longtemps été et est souvent considéré comme le seul « *vrai* » récif corallien du golfe de Californie (BRUSCA et THOMSON, 1975) et comme le récif le plus septentrional du Pacifique oriental (ARIZPE, 2008), lui conférant ainsi un « *caractère unique* ». Puis, la baie de San Gabriel (Parc national de l'Archipel Espiritu Santo) va également être désignée comme abritant de « *vrais récifs coralliens* » (REYES BONILLA, 2003) ; le récif corallien de Cabo Pulmo restant le plus important et le plus étudié de tous (REYES BONILLA et LOPEZ PEREZ, 2009). Concernant les usages qui s'y

déroulent, la particularité de Cabo Pulmo est qu'aucun type de pêche et d'activité extractive ne sont autorisés sur 35,1 % de la superficie totale du parc (Carte 7, p. 123). La pêche de subsistance, la capture d'appâts (sardine), la pêche sportive-récréative et l'aquaculture sont autorisées dans certaines zones, mais à aucun moment la pêche commerciale n'est autorisée (CONANP., 2006b). Les usages de ce site sont touristiques (plongée notamment), de recherche scientifique ainsi que de développement communautaire. Le rapport d'activités du parc pour l'année 2010 mentionne qu'au total 7 937 visiteurs ont été enregistrés.

Afin de conserver cet écosystème corallien, le Parc National Cabo Pulmo (PNCP) (Photographie 16 p. 124) est créé et le décret paraît dans le Journal Officiel de la Fédération le 5 juin 1995¹³². Le 2 février 2008, il est inscrit sur la liste des sites RAMSAR.



Carte 7 : Population aux abords du PNCP.

Cet espace protégé, d'une superficie de 7 111 hectares (soit 71 kilomètres carrés), comprend une frange du littoral (ZOFEMAT) bordant le municipe le plus méridional de la péninsule et représentant seulement 1 % de l'aire protégée. Aux abords du parc, se trouvent

¹³² DOF, 6 de junio de 1995.

plusieurs petites localités, la principale étant celle de Cabo Pulmo (Photographie 15, p. 124), qui dépendent du municpe de Los Cabos. Les résidences : maisons en dur, campements et caravanes, sont concentrées autour de Cabo Pulmo et Los Frailes. Certaines sont parsemées sur le littoral (Photographie 13 à Photographie 15, p. 124).



Photographie 13 : Maisons en dur, Cabo Pulmo.
(Source : Leïla Havard, janvier 2012).



Photographie 14 : Caravane, Cabo Pulmo.
(Source : Louis Brigand, novembre 2010).



Photographie 15 : Allée centrale de Cabo Pulmo.
(Source : Leïla Havard, décembre 2011).



Photographie 16 : Vue panoramique de l'anse de Los Frailes.
(Source : Leïla Havard, janvier 2012).

Selon l'INEGI, lors du dernier recensement, en 2010, une population relativement jeune, composée de 50 personnes, a été recensée pour la localité de Cabo Pulmo, auxquelles on peut ajouter 23 personnes vivant dans les villages alentours. Hormis pour la localité de Las Barracas, le nombre d'habitants nés à l'étranger est très faible (Figure 16, p. 126). Pourtant, selon des enquêtés, il y aurait une centaine de mexicains qui vivrait aux alentours du parc ; ainsi qu'une centaine d'étrangers (principalement de nationalité nord-américaine) qui habiterait une résidence aux alentours du parc (notamment à Cabo Pulmo et à Los Frailes) plusieurs mois par an ou toute l'année¹³³. Le problème des critères de recensement, déjà soulevé dans l'analyse sur le PNBL, s'applique bien évidemment aussi aux localités des alentours du PNCP. À cela s'ajoute la présence « *intermittente* » de certaines personnes (GÁMEZ, 2008b). De nombreux travaux de recherche font état d'une population s'élevant à 150 habitants (ARIZPE et COVARRUBIAS, 2010). La majorité des services et infrastructures (santé, éducation, banques, accès à internet, etc.) se localisent dans la ville de La Ribera, à une vingtaine de kilomètres au nord de Cabo Pulmo. Parmi

¹³³ Communication personnelle d'un gestionnaire, par courriel, en février 2013 ; entretien avec un prestataire de services touristiques réalisé à Cabo Pulmo, le 17/11/2010.

les localités pour lesquelles il existe des données, Cabo Pulmo est la plus défavorisée quant à l'accès à l'eau courante et à l'électricité (Figure 15, p. 126). En réalité, il n'y a pas d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique publique ; les résidences sont équipées de panneaux solaires et, parfois, de générateurs fonctionnant au gasoil ou à l'essence. Certains habitants ont un pied à terre à La Ribera durant la semaine et vivent à Cabo Pulmo pendant le weekend. Le taux d'occupation des résidences est relativement faible, hormis pour Lagunitas de Los Frailes et Coral de Los Frailes (Figure 13, p. 126). Il faut compter 2 heures 15 en voiture (160 kilomètres environ), depuis La Paz ou une heure et demi (100 kilomètres environ) depuis San José del Cabo pour se rendre à Cabo Pulmo. Sur les derniers kilomètres, une dizaine, c'est un chemin de terre ; des projets de construction de route sont en discussion (Carte 7, p. 123).

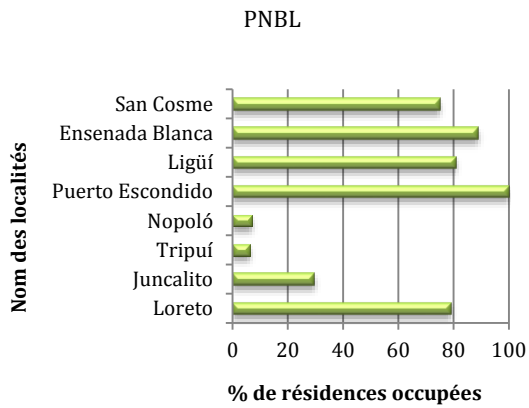


Figure 9 : Pourcentage de résidences occupées en 2010 pour les localités limitrophes au PNBL.

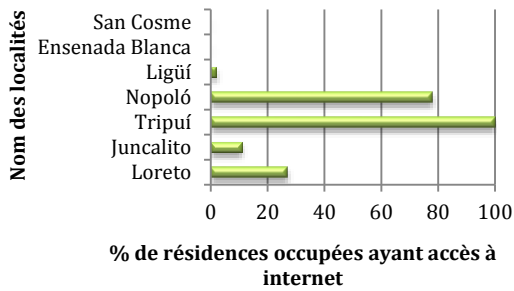


Figure 10 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à internet en 2010 pour les localités limitrophes au PNBL.

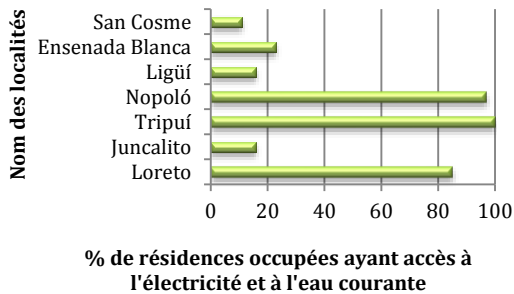


Figure 11 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à l'électricité et à l'eau courante en 2010 pour les localités limitrophes au PNBL.

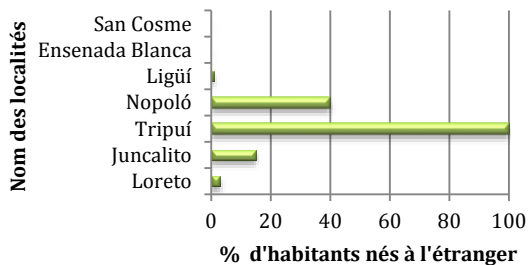


Figure 12 : Pourcentage d'habitants en 2010 nés à l'étranger selon les localités limitrophes au PNBL.

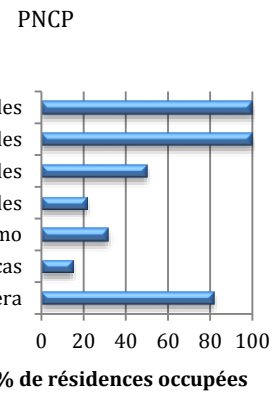


Figure 13 : Pourcentage de résidences occupées en 2010 pour les localités limitrophes au PNCP.

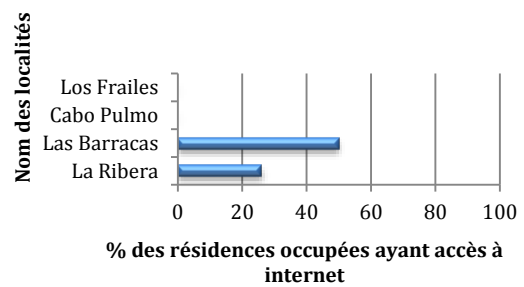


Figure 14 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à internet en 2010 pour les localités limitrophes au PNCP.

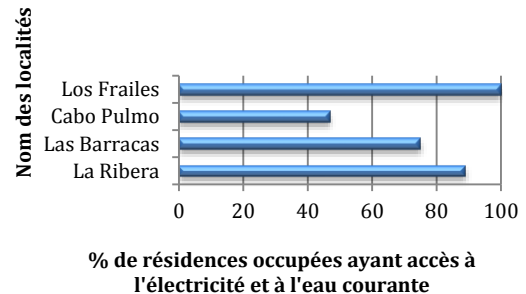


Figure 15 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à l'électricité et à l'eau courante en 2010 pour les localités limitrophes au PNCP.

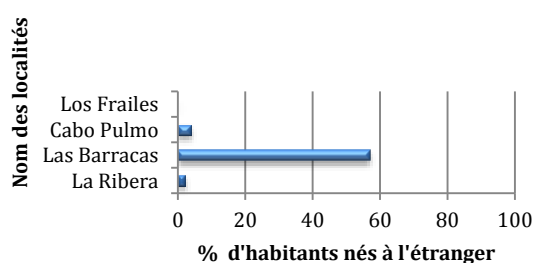


Figure 16 : Pourcentage d'habitants en 2010 nés à l'étranger selon les localités limitrophes au PNCP.

Nota bene : Ces diagrammes ont été élaborés à partir des données du recensement mené par l'INEGI en 2010. Seules les localités pour lesquelles la donnée était disponible (incluant ainsi les taux nuls) sont représentées. Précisons, que les localités ne sont pas un territoire politique et administratif et peuvent changer de nom, disparaître, se créer.

À partir de ces données relatives aux principales localités aux abords des sites d'études, nous avons élaboré une typologie (Tableau 12, p. 127). Sur certains sites d'études, les riverains ont accès à de nombreux services et les infrastructures sont développées ; ces localités sont des centres décisionnels, administratifs et financiers (type A). Mais certaines localités riveraines, désignées comme rurales par l'INEGI, sont marginalisées par rapport aux autres localités : peu de services sont à disposition des habitants, certaines infrastructures sont inexistantes, et la population, âgée de 15 ans et plus, a un niveau d'études peu élevé (type C). Un autre type de localités rurales se dessine (type B). Elles ont la particularité d'avoir un pourcentage très élevé d'habitants nés à l'étranger. La population est relativement âgée et le niveau de scolarité élevé. Les caractéristiques des résidences occupées (accès à l'eau, l'électricité et internet), par ailleurs très peu nombreuses, se rapprochent de celles des localités de type A. Ces inégalités spatiales posent des questions quant à l'intégration des habitants des différentes localités, et quant à la participation à la gestion des aires protégées et le regard qui y est porté.

| | Type A | Type B | Type C |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Nombre d'habitants | Localités urbaines (>2500 hab.). Localités rurales >2000 hab. | Localités rurales <260 hab. | Localités rurales <260 hab. |
| % d'habitants de plus de 65 ans | <6 % | >50 % | <10 % |
| % d'habitants nés à l'étranger | <5 % | >40 % | <5 % |
| Nombre moyen d'années d'études des personnes âgées de 15 ans et plus | Environ 9 ans | >14 ans | Environ 7 ans |
| % de résidences occupées | Environ 80 % | ≤15 % | Varie entre 20 et 90 % |
| % de résidences occupées ayant accès à l'eau et l'électricité | ≥85 % | ≥75 % | <50 % |
| % de résidences occupées ayant accès à internet | ≥25 % | ≥50 % | <5 % |

Localités de type A riveraines aux APMC étudiées : La Paz, Loreto et La Ribera.

Localités de type B riveraines aux APMC étudiées : Tripuí, Nopoló (sauf pour le % d'habitant de plus de 65 ans qui atteint cependant 16 %), Las Barracas (sauf pour le nombre moyen d'années d'étude qui est de 8,71 ans).

Localités de type C riveraines aux APMC étudiées : Cabo Pulmo, Los Frailes (sauf pour le % de résidences occupées ayant accès à l'eau et l'électricité qui est égal à 100%), Ensenada Blanca, Ligüí, San Cosme.

Autres : La localité de Juncalito remplit à la fois des critères attribués aux localités de type B et C. D'autres localités sont abordées dans cette partie mais, n'ayant pas de données hormis pour le nombre d'habitants, nous ne les avons pas intégrées dans cette typologie.

Tableau 12 : Typologie des localités limitrophes aux sites d'étude.

Hélène Marchand et Brigitte Lalo (2005) proposent une typologie des parcs, selon leur composition géographique : *parcs marins*, *parc littoraux*, *parcs insulaires*. En appliquant cette typologie, le parc national Cabo Pulmo s'apparente à la catégorie « *parc marin* » définie par ces auteures, à savoir : un espace, exclusivement ou presque, marin où les fonds ont une importance particulière (ici des récifs coralliens), et créé dès le départ avec un objectif de protection des

écosystèmes marins. Les parcs nationaux de l'Archipel Espiritu Santo (couplé avec le complexe insulaire Espiritu Santo bénéficiant du statut d'aire de protection de la flore et de la faune) et Baie de Loreto appartiennent d'une part à la catégorie « *parcs insulaires* » et plus précisément des « *parcs-archipels* ». Ils ne sont aujourd'hui peuplés que temporairement, bien que certaines de ses îles aient été occupées dans le passé et dont il reste encore certains vestiges (l'île Carmen du PNBL pour l'exploitation du sel ou l'île Espiritu Santo pour l'exploitation des huîtres perlières). On observe, pour ces deux parcs, des espèces endémiques liées à l'isolement géographique. D'autre part, ils rentrent dans la catégorie « *parc marin* », car les eaux contigües aux îles ont bénéficié d'un statut de protection dans un second temps. Quant à l'aire de protection de la flore et de la faune Balandra, ayant une composante à la fois marine et continentale, elle intègre la troisième catégorie proposée par Hélène Marchand et Brigitte Lalo (2005, p. 336) : celle des « *parcs littoraux* ». Ces auteurs soulignent que ce type de parc est « *souvent géré comme un parc terrestre* », mais la création récente de l'APFF Balandra ne permet pas encore d'affirmer ou d'infirmer cet élément. Le tableau récapitulatif suivant (Tableau 13, p. 129) résume différents éléments concernant les sites d'études.

| | PNBL | PNCP | PNAES | Balandra |
|--|---|--|---|---|
| Année de création | ≥15 ans 1996 | ≥15 ans 1995 | ≤6 ans 2007 | ≤6 ans 2012 |
| Rang au sein des APMC mexicaines (sauf lagunes) quant à la superficie marine | 8/34 (2 066 kilomètres carrés) | 29/34 (71 kilomètres carrés) | 18/34 (486 kilomètres carrés) | 34/34 (25 kilomètres carrés) |
| Aire de non prélèvement (%) par rapport à la superficie marine protégée | 0,07 % | 35,1 % | 1,36 % | 16 % |
| Type d'activités (peu diversifiées, moyennement diversifiées, diversifiées) | Activités diversifiées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêche (artisanale/aquaculture). ➤ Tourisme (kayak, plongée, ballade nautique, observation de la faune et de la flore, pêche sportive-récréative). ➤ Recherche (notamment en biologie et écologie marine et terrestre (sur les îles)). ➤ Conservation (activité réalisée par divers acteurs). | Activités moyennement diversifiées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme (principalement plongée, puis kayak). ➤ Pêche de subsistance (faible). ➤ Recherche (notamment en biologie et écologie marine). ➤ Conservation (activité réalisée par divers acteurs). | Activités diversifiées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêche (artisanale/aquaculture). ➤ Tourisme (kayak, plongée, ballade nautique, observation de la faune et de la flore, pêche sportive-récréative). ➤ Recherche (notamment en biologie et écologie marine et terrestre (sur les îles)). ➤ Conservation (activité réalisée par divers acteurs). | Activités diversifiées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêche (artisanale/aquaculture). ➤ Tourisme (kayak, ballade nautique, observation de la faune et de la flore, pêche sportive-récréative). ➤ Recherche (notamment en biologie et écologie marine). ➤ Conservation (activité réalisée par divers acteurs). |
| Accessibilité de l'APMC (facile, moyenne, difficile, impossible) | Accessibilité moyenne <u>Voie terrestre</u> : De facile à difficile. <ul style="list-style-type: none"> ➤ La <i>Transpeninsular</i> longe le parc. ➤ Parfois chemin de terre pour accéder à certaines localités. <u>Voie maritime</u> : facile. <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 ports dont 1 port de plaisance. ➤ Possibilité d'ancrer, les anses des îles servent d'abris aux voiliers. <u>Voie aérienne</u> : moyenne. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aéroport international, mais peu de lignes. | Accessibilité difficile <u>Voie terrestre</u> : difficile. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éloignée d'une voie rapide. ➤ Seulement accessible par un chemin de terre. <u>Voie maritime</u> : moyenne. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accessibilité facile, le parc est dans une zone de transit important. ➤ Débarquement difficile, pas de port et interdiction de jeter l'ancre. <u>Voie aérienne</u> : difficile. | Accessibilité moyenne <u>Voie terrestre</u> : impossible. <u>Voie maritime</u> : facile. <ul style="list-style-type: none"> ➤ À proximité des grands ports et marinas de La Paz. ➤ Possibilité d'ancrer, les anses des îles servent d'abris aux voiliers. <u>Voie aérienne</u> : impossible. | Accessibilité facile <u>Voie terrestre</u> : facile. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Route goudronnée. <u>Voie maritime</u> : facile. <ul style="list-style-type: none"> ➤ À proximité de grands ports et marinas de La Paz. ➤ Possibilité d'ancrer dans l'anse d'Ensenada. <u>Voie aérienne</u> : moyenne. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aéroport international de La Paz à quelques dizaines de kilomètres. |
| Types des localités riveraines à l'APMC | Une ville dont les villages alentours offrent peu de services et infrastructures. | Prédominance de petits villages avec peu d'infrastructures et services. | Capitale de la BCS dans la zone d'influence du parc. | Capitale de la BCS dans la zone d'influence du parc. |
| | <u>Taille et accès aux services des localités</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 ville > 10 000 hab., capitale du municpe, concentrant pouvoirs administratif, financier et décisionnel. ➤ Petits villages <260 hab., peu ou pas de services et infrastructures. | <u>Taille et accès aux services des localités</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Petits villages <260 hab., peu ou pas de services et infrastructures. ➤ 1 village >2 000 hab. situé à plusieurs kilomètres du parc, où sont concentrés divers pouvoirs, services et infrastructures. | <u>Taille et accès aux services des localités</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité de la capitale de la BCS où sont concentrés divers pouvoirs (administratif, financier et décisionnel), services et infrastructures. ➤ Petits villages <260 hab. | <u>Taille et accès aux services des localités</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité de la capitale de la BCS où sont concentrés divers pouvoirs (administratif, financier et décisionnel), services et infrastructures. ➤ Petits villages <260 hab. |

Tableau 13 : Tableau récapitulatif concernant les APMC étudiées.

Cette présentation des sites d'étude et des espaces dans lesquels ils sont inclus, permet de mieux appréhender la méthodologie employée que nous allons maintenant détailler.

II. L'organisation et le déroulement du terrain.

Pour les géographes, le terrain reste « *l'axe et le support fondamental de leur recherche* » (VIEILLARD-BARON, 2006, p. 147). Cependant, la réflexivité des géographes sur le terrain n'en demeure pas moins « *pauvre* », comparée à d'autres disciplines de terrain comme l'ethnologie ou l'anthropologie (LEFORT, 2012, p. 471). Or, il est évident que « *le terrain n'existe pas sans l'individu qui l'observe* » (VIEILLARD-BARON, 2006, p. 133).

A. Les missions en Basse Californie Sud.

Le cœur de cette thèse s'est construit à partir de plusieurs séjours au Mexique, plus précisément en BCS. C'est en mars 2009 qu'a eu lieu le premier travail de terrain à La Paz, lors d'un stage recherche de Master 2. Ce premier séjour, d'une durée de trois mois, m'a permis d'avoir une première approche de la « *réalité* » sudcalifornienne. Un premier mémoire a été rédigé, *État des lieux et enjeux autour de trois Aires Naturelles Protégées dans le golfe de Californie : Les îles El Pardito, Espíritu Santo et San José* (HAVARD, 2009), dont l'objectif était de réaliser une étude préliminaire pour la mise en place d'un observatoire des usages dans les îles du golfe de Californie, en s'appuyant sur un travail bibliographique et une trentaine d'entretiens. Cette étude s'inscrivait dans le cadre d'un projet franco-mexicain portant sur la création d'un observatoire des mers et des côtes « Jacques-Yves Cousteau »¹³⁴. Une première antenne a été inaugurée en 2009 à La Paz, une seconde antenne en 2010 à Mérida (État du Yucatán) et une troisième en 2012 à Tuxpan (État de Veracruz). Pour diverses raisons, ce travail de thèse ne s'est finalement pas inscrit dans le cadre du projet, dû notamment à la discordance entre le temps de la thèse et celui de la mise en place de ce type de structure d'une part et, d'autre part, celui d'une orientation actuelle de l'observatoire vers le suivi de données biophysiques.

¹³⁴ Le nom de Cousteau fait toujours couler de l'encre dans la région du golfe de Californie. L'expression d'« *aquarium du monde* », fut maintes fois reprise, par la presse et les conservationnistes mexicains, pour insister sur la richesse biologique du golfe de Californie. En novembre 2009, afin, peut-être, de renforcer la coopération entre la France et le Mexique et/ou d'encourager le tourisme, le Président Calderón a annoncé que l'île Cerralvo serait renommée l'île « *Jacques Cousteau* ». Cette île est située en face des côtes de Basse Californie Sud, à un peu moins de 40 kilomètres de l'archipel Espíritu Santo. Autant dire que cet acte est incompréhensible pour de nombreux mexicains, habitants dans les environs, ayant toujours connu cette île sous le nom de Cerralvo. Il semblerait pourtant que plusieurs îles dans le golfe n'aient pas de nom officiel. Après avoir passé plusieurs mois en Basse Californie Sud, j'ai pu constater que c'est toujours sous le nom de Cerralvo que les sudcaliforniens la nomment ; les titres d'articles de presse nationale et locale sont largement révélateurs de la polémique soulevée. Par exemple, le quotidien national *La Jornada* (24 novembre 2009) intitule un de ses articles : « *Borrar la historia ? El caso de la isla Cerralvo* » (« *Effacer l'histoire ? Le cas de l'île Cerralvo* »*); citons encore le quotidien *El Sol de Irapuato* (30 novembre 2009) : « *De la Isla Cerralvo y el despojo nominal del centralismo* » (« *À propos de l'île Cerralvo et du dépouillement nominal du centralisme* »).

Durant le doctorat, j'ai effectué trois autres séjours en BCS, afin de réaliser un travail bibliographique, de mener des entretiens et de collecter des données officielles sur la gestion des sites d'étude ainsi que sur les activités alternatives impliquant les habitants. Un premier travail de terrain a été très vite amorcé : de fin mars 2010 à fin juin 2010. Les deux suivants se sont déroulés de début novembre à début avril 2011 et de mi-décembre 2011 à fin janvier 2012. Lors de ces séjours, s'inscrivant dans le cadre d'échanges universitaires avec l'*Universidad Autónoma de Baja California Sur* (UABCS), j'étais principalement localisée à La Paz.

B. Les soutiens techniques et financiers.

Un travail de recherche à l'étranger nécessite un apport financier conséquent, la recherche de fonds s'avère être une étape incontournable. Ces missions de terrains en BCS ont pu se concrétiser grâce aux aides financières du laboratoire Géomer, de l'Institut des Amériques, du Pôle Ouest de l'Institut des Amériques, du Conseil Général du Finistère, du *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología* (CONACYT) et de l'Ambassade de France au Mexique.

Parallèlement, lors des divers séjours, j'ai également reçu, ponctuellement, un soutien technique (déplacements et logements sur les sites d'étude) de la CONANP à travers les directions du parc national Cabo Pulmo, du parc national de l'Archipel Espíritu Santo et du parc national Baie de Loreto ; des ONGE *Amigos para la Conservación de Cabo Pulmo* (ACCP) et *Niparajá*. Au-delà de l'aspect logistique de l'accès au terrain, il faut souligner qu'arriver sur un site accompagné de certaines catégories d'acteurs (scientifiques, gestionnaires, ONG, etc.) n'est pas neutre, surtout dans des petits villages. Nous sommes donc conscients que cela nous a ouvert des portes vers certains réseaux d'acteurs, mais nous en a également peut-être fermées. C'est pour cela que nous avons cherché à diversifier nos modes d'arrivée sur les sites. Je me suis donc rendue à Loreto distant de 359 kilomètres de La Paz, soit en autobus (une ligne quotidienne relie les deux villes), soit en voiture profitant des déplacements de chercheurs sur ce site. Sur place, nous sommes allés sur deux îles situées dans le parc (Danzante et Coronados) et avons navigué au sein du parc, accompagnés du personnel du parc ou de prestataires de services touristiques. Le centre-ville et le front de mer de Loreto étant relativement proches, il était possible de se déplacer sur les lieux d'entretiens à pied. Les allers-retours entre Loreto et certains villages de pêcheurs alentours (Ligüí et Ensenada Blanca) se sont fait en compagnie de chercheurs et parfois d'habitants de ces localités. L'accès au parc national de l'Archipel Espíritu Santo m'a été facilité par les gardes du parc se rendant sur le site ou par des prestataires de services touristiques. En revanche, pour ce site, les entretiens ont été réalisés à La Paz, le déplacement au lieu de rendez-vous s'est généralement fait en transports en commun ou en taxi. Concernant le parc national Cabo Pulmo, il a été possible de s'y rendre en profitant des

déplacements de chercheurs, d'étudiants de l'UABCS et d'ONG (*Niparajá* et ACCP) ou de façon plus « neutre » avec une voiture de location.

C. Une langue et une culture différente.

L'organisation de missions à l'étranger demande du temps. Une fois en BCS, une période d'adaptation fut nécessaire pour comprendre les rouages et délais administratifs, être en mesure d'échanger des « astuces » avec des habitants, etc. Comme le précise J.-P. Olivier de Sardan (1995), il faut avoir perdu du temps pour accepter « *que ces temps morts [soient] des temps nécessaires* », que « *la formation y est de l'ordre de l'« apprentissage »* » et que tout cela relève bien d'un « *savoir-faire* » auquel il faut ajouter un « *savoir-être* ». C'est bien une « *relation d'hospitalité par rapport aux lieux comme aux personnes* » qu'il s'agit d'instaurer (LEFORT, 2012, p. 474).

Mon parcours universitaire de double cursus en espagnol et en géographie m'a permis de lire avec aisance des écrits en langue castillane. Néanmoins, il m'a fallu quelques temps pour faire en sorte que le parler soit fluide et apprendre des expressions « locales » ou propres au Mexique. De même, outre la maîtrise de la langue, « *la familiarité issue d'une expérience de terrain* », le partage de la vie quotidienne, dans le cadre d'un séjour prolongé et les « *liens tissés avec les populations* » sont « *des premiers pas indispensables* » (SANJUAN, 2008, p. 7).

III. **Les méthodes d'investigation.**

Nous avons complété notre travail bibliographique (ouvrages et revues scientifiques, rapports gouvernementaux et d'ONGE) par trois sources principales de données : les données collectées lors d'enquêtes par entretien, les observations sur le terrain ainsi que les données issues de documents d'archives et administratifs (données officielles, articles de presse, etc.).

A. Les enquêtes par entretien.

a. **Le cadre général.**

Les entretiens ont constitué un corpus important de données. Ils permettent d'étudier « *les systèmes de représentations (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés)* » (BLANCHET et GOTMAN, 2007 [1992], p. 23). Le recours à ce type d'enquête est essentiel lorsqu'il s'agit d'« *analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent* » (BLANCHET et GOTMAN, 2007 [1992], p. 24). De même, cela nous a paru plus pertinent que les enquêtes par questionnaire, car l'entretien met davantage en avant les processus (BLANCHET et GOTMAN,

2007 [1992]), ce qui revêt toute son importance lors de l'analyse des systèmes de gouvernance. Notons qu'il n'y a pas de méthode clé pour mener des entretiens. C'est la pratique qui forme, et elle exige des questionnements permanents. L'entretien peut être défini comme « *une situation sociale de rencontre et d'échange et non pas un simple prélèvement d'information* », sa réalisation va donc différer d'un entretien à un autre (BLANCHET et GOTMAN, 2007 [1992], p. 15). Du fait de la situation d'« *interaction* » dont le déroulement est influencé par « *les stratégies des deux (ou plus) partenaires [...] leurs ressources cognitives [et le] contexte* » dans lequel elle évolue (OLIVIER DE SARDAN, 1995), tout l'art tient parfois dans celui de l'improvisation... L'enquêteur doit cependant garder le fil de l'entretien et essayer de discerner « *des stratégies actives visant à tirer profit de l'entretien (gain en prestige, reconnaissance sociale, [...]) ou des stratégies défensives visant à minimiser les risques de la parole (donner peu d'information ou des informations erronées, [...], faire plaisir en répondant ce qu'on croit que l'enquêteur attend...)* » (OLIVIER DE SARDAN, 1995). Par exemple, il est arrivé lors d'un entretien qu'un enquêté, précisons-le habitué aux situations d'entretien, cherche à faire « *passer un message* » et à « *mener l'entretien* » ; il fallait donc être très vigilant et arriver à rebondir sur certains points pour revenir aux thématiques à aborder. Ce qui ne veut pas dire qu'il s'agissait de mettre court, en permanence, aux « *digressions* » de l'enquêté, il s'agissait de ne pas « *perdre le fil* » et d'en tenir compte lors de l'analyse des entretiens. Un autre cas auquel nous avons été confronté fut celui de « *faire plaisir en répondant ce qu'on croit que l'enquêteur attend* » ou peut-être davantage d'essayer de donner la réponse « *idéale* », « *juste* », « *correcte* » que l'on croit que l'enquêteur aurait donnée, cherchant à conserver l'étiquette « *d'expert* ». Il était dès lors impératif d'essayer d'éviter que l'entretien ne se termine en interrogatoire.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés, certains formels d'autres informels. Nous entendons par entretiens formels, des entretiens pour lesquels des rendez-vous ont été fixés à cette fin, où l'enquêteur est muni d'un guide d'entretien et où l'enquêté avait connaissance de l'objet d'étude de cette recherche avant que l'entretien ne commence. Les personnes enquêtées ont toujours eu connaissance de ma situation d'étudiante, ce qui, je crois, m'a surtout ouvert des portes, a facilité la prise de rendez-vous lors de ces entretiens formels, et a pu « *détendre l'atmosphère* » lors d'entretiens informels. C'est dans le cadre d'entretiens formels que nombre d'entre eux ont été enregistrés, puis retranscrits. Nous avons abandonné très vite l'enregistrement des entretiens auprès des pêcheurs. En effet, lorsque la demande d'autorisation d'enregistrer a été formulée, plusieurs pêcheurs ont fait comprendre qu'ils seraient plus à l'aise sans le dictaphone. Au total, plus de 80 personnes ont été enquêtées de manière formelle (Annexe 7). La retranscription des entretiens a nécessité de nombreuses heures, quatre entretiens ont été retranscrits par une tierce personne. Si l'on prend le temps d'enregistrement ou celui de prises de notes, la durée des entretiens était comprise entre 45 minutes et un peu

plus de 3 heures. Mais est-ce véritablement à ce moment-là que commence l'entretien ? Que fait-on de tous les moments où un café est proposé avant de commencer ou après, les moments où les enquêtés se sont déplacés pour venir me chercher et m'amener sur leur lieu de travail, ceux où l'enquêté m'a emmené sur un site dont il m'avait parlé ? À chaque séjour, des entretiens ont été réalisés, quelques-uns ont été « *répétés* », du fait de la place que l'on a octroyé à certains acteurs (exemple : les gestionnaires), de l'évolution du contexte ou afin de compléter certains entretiens, suite à de nouveaux questionnements. Hormis quelques exceptions où l'enquêté a proposé que nous nous retrouvions en centre-ville pour me faciliter l'accès, les enquêtés ont très souvent choisi leur lieu de travail et parfois leur domicile pour l'entretien.

Bien que la majorité des personnes auprès desquelles nous avons sollicité un entretien ait accepté de suite, trois personnes ont, dans un premier temps, refusé le dialogue. Nous reviendrons précisément sur ces cas au chapitre IV car, ils sont révélateurs du contexte.

L'activité d'enquête par entretien va nous permettre de travailler sur les représentations qu'ont les différents groupes d'usagers des aires protégées marines et côtières, sur le « *sens* » donné à leur environnement physique et social, sur leur inclusion ou exclusion dans les processus décisionnels, ainsi que sur les modes de gouvernance.

Nous donnerons, à présent, des précisions quant aux choix des personnes à enquêter, le guide d'entretien et l'analyse des entretiens.

b. Délimitation de la population à enquêter.

Une des premières étapes fut d'identifier les groupes d'acteurs qui participent à la gestion de ces espaces. Précisons néanmoins que, l'identification des acteurs, l'estimation du poids de ces derniers et les interactions qu'ils entretiennent, ne se sont pas révélées du « *jour au lendemain* ».

Une liste d'acteurs a d'abord été élaborée lors du premier travail de terrain : identification des personnes en fonction de leur activité afin de savoir si certains secteurs étaient davantage « *moteurs* » ou s'ils avaient plus de poids dans la gestion de ces espaces. À cela s'ajoutent d'autres critères : la participation dans des instances « *décisionnelles* » (comme les conseils de gestion, les réunions « *à comité restreint* » traitant de la thématique de la conservation des ressources naturelles), ou encore la citation à plusieurs reprises de personnes dans la presse locale ou nationale concernant les sites de cette étude. Nous avons donc travaillé avec un corpus diversifié en fonction de variables liées à notre thématique de recherche. Certains acteurs avaient déjà été identifiés lors du stage de master 2.

Cette liste initiale a, par la suite, été largement complétée. En effet, il ne faut pas passer sous silence l'« *effet boule de neige* » (GUYOT, 2008), le choix par « *buissonnement* » ou

« *arborescence* » » (OLIVIER DE SARDAN, 1995). À savoir qu'un enquêté renvoie à d'autres interlocuteurs et ainsi de suite, effet qui permet également de rencontrer « *les acteurs significatifs* » et de faire « *apparaître les réseaux de connaissances et d'affinités des différents acteurs* » (GUYOT, 2008). Ainsi, certains enquêtés ont été désignés par plusieurs interviewés comme des acteurs « *clés* » et d'autres comme « *peu recommandables* », « *peu bavards* » ou n'étaient pas mentionnés, et pourtant se révélant parfois intéressants à enquêter. Hervé Gumuchian *et al.* (2003, p. 68) soulignent bien la nécessité de réaliser une catégorisation des acteurs, dans le cadre de l'action territorialisée, en prenant également en considération « *le rôle en tant que comportement et le rôle en tant que poids de l'individu dans un contexte particulier* ».

Certaines catégories ont pu varier d'un site à un autre (Tableau 14, p.138). À titre d'exemple, dans le cas du parc national Cabo Pulmo, aucune enquête n'a été réalisée auprès des pêcheurs, la pêche étant interdite depuis la création du site en 1995. Certains acteurs, qui se sont rendus de manière épisodique sur le terrain, ne sont pas à exclure dans cette recherche. Il ressort des entretiens que les femmes, hormis dans le cas des entretiens auprès d'organisations non gouvernementales, n'ont pas été majoritaires parmi l'ensemble des enquêtés. Il est également important de souligner que, parmi les catégories établies dans le cadre de cette étude, certains enquêtés appartiennent aujourd'hui à une autre catégorie. Ce fut notamment le cas pour des fonctionnaires ou des élus locaux qui ont changé de métier et travaillent désormais pour une ONGE. De même, quelques enquêtés ont également travaillé sur différents postes au sein d'organismes publics et/ou de différentes ONGE.

| Enquêté(e)s | | Types d'entretien | Motif de l'enquête et commentaires |
|--|--------------------------|--|--|
| Délégué-adjoint au ministère de l'environnement (SEMARNAT) en BCS. | | Entretien formel. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne impliquée dans la mise en œuvre de politiques nationales environnementales. ➤ Pouvoir décisionnel supérieur à celui de la direction des aires protégées. |
| Personnel de direction d'aire protégée à l'échelle du site et de la région. | | Entretiens formels et informels, répétés. | Acteurs clés concernant les orientations et techniques de gestion de ces espaces, et l'image qui en est véhiculée. |
| Personnel de gestion des APMC (gardes, chefs de secteur, etc.). | | Entretiens formels et informels, parfois répétés. | |
| Élus locaux de la municipalité de La Paz et Loreto. | | Entretiens formels. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs clés dans le cas de l'ANP municipale de Balandra. ➤ Pas d'entretien pour Cabo Pulmo (éloignement des structures administratives du municpe et rôle passif dans la gestion de l'APMC). |
| Délégué adjoint aux ressources naturelles de la PROFEPA de BCS. | | Échanges informels lors de la remise de données officielles. | Acteur en charge de la surveillance et de l'application de la législation environnementale. |
| Chef de département de la sous-délégation pêche du Ministère de la pêche (SAGARPA) en BCS. | | | Représentant de l'État fédéral au niveau du secteur de la pêche et présent aux réunions concernant les APMC. |
| Chargé de statistiques au sein du département de la pêche et de l'aquaculture de l'État de BCS. | | | Représentant de l'État de BCS pour la pêche. |
| Limite(s) | | | |
| Le statut de doctorante étrangère ayant une connaissance récente des enjeux pour les élus locaux et des gouvernements d'État successifs de Basse Californie Sud. | | | |
| Nombre total d'enquêté(e)s (seuls les entretiens formels ont été comptabilisés) | | | |
| 11 (2 femmes et 9 hommes). | | | |
| Nombre d'enquêté(e)s abordant un site d'étude | | | |
| PNCP | PNAES-Balandra | PNBL | 2 sites ou plus |
| 2 (2 hommes). | 3 (1 femme et 2 hommes). | 3 (3 hommes). | 3 (1 femme et 2 hommes). |

| Enquêté(e)s | | Type d'entretien | Motif de l'enquête et commentaires |
|---|--------------------------|---|---|
| Personnels d'ONGE présents à différentes échelles. Certaines ONGE nous ont paru, au début, « incontournables » pour l'enquête, d'autres ont été choisies au fil de notre étude. | | Entretiens formels et informels, parfois répétés. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rôle clé des ONGE dans la gestion directe/indirecte des APMC et leur travail avec la population locale. ➤ Critères de sélection : présence sur les sites (déroulement d'actions pro-environnementales) ou via le financement d'ONG locales, ainsi que leur reconnaissance par des pairs. |
| Limite(s) | | | |
| Certaines thématiques n'ont pas été développées lors des premiers entretiens, l'objet de recherche se construisant au fur et à mesure. | | | |
| Nombre total d'enquêté(e)s (seuls les entretiens formels ont été comptabilisés) | | | |
| 21 (11 femmes et 10 hommes). | | | |
| Nombre d'enquêté(e)s abordant un site d'étude | | | |
| PNCP | PNAES-Balandra | PNBL | 2 sites ou plus |
| 4 (3 femmes et 1 homme). | 3 (2 hommes et 1 femme). | 2 (2 hommes). | 12 (7 femmes et 5 hommes). |

| | | | | Enquêté(e)s | Types d'entretien | Motif de l'enquête et commentaires | | |
|---|--|--|----------------|-------------|----------------------------------|--|-----------------|--|
| Représentant(e)s de coopératives de pêche artisanale, pêcheurs et permissionnaires. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentants de coopératives de pêche artisanale (pas de pêche industrielle sur les sites étudiés). ➤ Liste des coopératives demandée à la direction du PNAES et du PNBL. <ul style="list-style-type: none"> ○ Une des deux directions nous a communiqué quelques noms, mais aucun registre n'était tenu. ○ L'autre direction renvoie sur l'ONG <i>RARE Conservation</i> avec laquelle elle travaille. Cette ONG nous a fourni une base de données. Lors d'un séjour ultérieur, quelques conseils nous ont été donnés par un agent du parc, pour les enquêtes auprès des représentants de coopératives d'une des localités. | | | | Entretiens formels et informels. | <p><i>Choix d'enquêter principalement les représentants de coopératives :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces dernières années, les pêcheurs se rassemblent de plus en plus au sein de ce type de structure. ➤ Ils représentent et défendent les intérêts des pêcheurs lors de processus de concertation. ➤ Certains sont présents aux conseils de gestion des parcs. <p>L'accent a davantage été mis sur le PNBL. Pour le PNAES, des études étaient en cours ou déjà menées auprès des pêcheurs par une ONGE régionale, travaillant régulièrement sur ce site : <i>Niparájá</i>. Quelques enquêtes ont cependant été réalisées sur ce site afin de ne pas être dépendant de l'ONGE.</p> | | |
| | Membres d'une coopérative de pêche artisanale, composée uniquement de femmes. | | | | Entretiens formels et informels. | La réalisation d'entretiens auprès de cette coopérative a été largement recommandée par divers acteurs (chercheurs, personnel d'ONGE, directeur du parc). | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permissionnaires¹³⁵. ➤ Pêcheurs sur les sites de La Paz, de Ligüí, d'Ensenada Blanca, au port de Loreto et en mer pour l'un d'entre eux. | | | | Entretiens formels et informels. | Comme le souligne J.-P. Olivier de Sardan (1995), « à l'intérieur d'un groupe stratégique, les « gens d'en bas », les « simples soldats », ne doivent pas être oubliés au profit des seuls leaders, animateurs plus ou moins charismatiques, ou porte-parole autoproclamés ». | | |
| | Limite(s) | | | | | | | |
| | À l'avenir, ce travail d'enquête pourrait être complété avec des pêcheurs libres ¹³⁶ . | | | | | | | |
| | Nombre total d'enquêté(e)s (seuls les entretiens formels ont été comptabilisés) | | | | | | | |
| | 30 (9 femmes et 21 hommes). | | | | | | | |
| | Nombre d'enquêté(e)s abordant un site d'étude | | | | | | | |
| | PNCP | | PNAES-Balandra | | PNBL | | 2 sites ou plus | |
| | 0 | | 6 (6 hommes). | | 24 (9 femmes et 15 hommes). | | 0 | |

¹³⁵ Le permissionnaire est une personne physique ou morale qui est en possession d'un ou plusieurs permis autorisant la réalisation d'activités de pêche ou aquacoles. Généralement, il n'est pas présent sur l'embarcation de pêche. Il joue plutôt un rôle de patron et rémunère des pêcheurs qui réaliseront les activités extractives à partir de l'(des) embarcation(s) pour laquelle (lesquelles) il possède un permis (RAMÍREZ SÁNCHEZ, *et al.*, 2011).

¹³⁶ Le pêcheur libre désigne le pêcheur qui n'est pas propriétaire du matériel de pêche, qui n'appartient à aucune coopérative et qui ne travaille pour aucun permissionnaire en particulier, même si, en règle générale, il travaille pour une coopérative ou un permissionnaire. Le pêcheur libre peut aussi avoir son propre matériel de pêche (CONANP., 2006a).

| | Enquêté(e)s | Types d'entretien | Motif de l'enquête et commentaires | |
|--|---|--|---|-----------------|
| Prestataires de services touristiques. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guides naturalistes, instructeurs de plongée, prestataires de services pour la pêche sportive-récréative, hôteliers, promoteurs immobiliers, restaurateurs. ➤ Liste des enquêté(e)s élaborée à partir de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Leur présence sur les sites. ○ Leur présence aux conseils de gestion. ○ Par « buissonnement ». | Entretiens formels et échanges informels (visites guidées, restaurants, etc.). | <i>Choix d'enquêter des prestataires de services touristiques :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils utilisent l'image de l'espace protégé comme un moyen de promotion. ➤ Ils font usage de ce dernier. ➤ Ils participent aux conseils de gestion des parcs. | |
| | Limite(s) | | | |
| | Par manque de disponibilité, aucun entretien n'a été réalisé auprès d'un employé du FONATUR. | | | |
| | Nombre total d'enquêté(e)s (seuls les entretiens formels lors du doctorat ont été comptabilisés) | | | |
| | 16 (1 femme et 15 hommes). | | | |
| | Nombre d'enquêté(e)s abordant un site d'étude | | | |
| | PNCP | PNAES-Balandra | PNBL | 2 sites ou plus |
| 7 (1 femme et 6 hommes). | 10 entretiens (3 femmes et 7 hommes) réalisés lors du stage de master. | 7 (7 hommes). | 2 (2 hommes). Les enquêtés abordent principalement le PNAES. | |

| | Enquêté(e)s | Types d'entretien | Motif de l'enquête et commentaires | |
|-------------|--|---------------------|---|--|
| Chercheurs. | Chercheurs de l'UABCS et du <i>Centro de Investigaciones Biológicas del Noroeste</i> (CIBNOR). | Entretiens formels. | <i>Choix d'enquêter des scientifiques :</i> Ils sont sollicités à toutes les étapes de gestion d'une ANP (mise en place, suivi scientifique de l'aire protégée, élaboration ou révision des plans de gestion), présents aux conseils de gestion. | |
| | Chercheurs de l'UABCS, du <i>Centro Interdisciplinario de Ciencias Marinas</i> (CICIMAR) et du CIBNOR. | Échanges informels. | | |
| | Limite(s) | | | |
| | Très peu de travaux sont menés par des chercheurs en sciences sociales sur les APMC étudiées (hormis ces dernières années pour Cabo Pulmo où les chercheurs se sont davantage impliqués dans l'analyse touristique de ce site). Les chercheurs enquêtés, entreprenant régulièrement des études sur les sites d'études et/ou dirigeant un laboratoire de recherche, sont biologistes ou écologues marins. Certaines recherches menées par des chercheurs étrangers ne sont pas accessibles et/ou connues par les chercheurs ou gestionnaires mexicains. | | | |
| | Nombre total d'enquêté(e)s (seuls les entretiens formels ont été comptabilisés) | | | |
| | 4 (4 hommes). | | | |
| | Nombre d'enquêté(e)s abordant un site d'étude | | | |
| PNCP | PNAES-Balandra | PNBL | 2 sites ou plus | |
| 0 | 0 | 1 (1 homme). | 3 (3 hommes). | |

Tableau 14 : La population enquêtée.

c. Le guide d'entretien.

Préalablement à la réalisation des enquêtes, un guide d'entretien a été rédigé. Il s'agit de reformuler des questions de recherche en questions destinées aux enquêtés. Le guide d'entretien a donc été élaboré de manière à répondre aux objectifs suivants :

- Connaître les acteurs et leurs pratiques sur les sites d'étude afin de mieux appréhender leur position vis-à-vis des APMC.
- Mettre en exergue le(s) rôle(s) et la (les) stratégie(s) des acteurs enquêtés dans la création et la gestion des APMC, ainsi que leurs interactions (alliances, rapports de force, négociations, conflits).
- Évaluer les changements liés à la mise en place d'un espace protégé dans les modes de vie et/ou les pratiques spatiales des acteurs sur ces APMC.
- Analyser les représentations des enquêtés sur les APMC et les potentiels bénéfiques de ces dernières pour la population locale.
- Avoir une première approche prospective pour ces sites à travers la manière dont les enquêtés conçoivent l'avenir des APMC.

Un guide général, divisé en thématiques, a donc été construit (Tableau 15, p. 140). Des questionnements plus ciblés ont été formulés en fonction des sites, de la catégorie des acteurs et du contexte. Les conditions des entretiens (disponibilité de l'enquêté, lieu de l'enquête, etc.) et la tournure de l'échange font que la totalité de ces questionnements n'a pas été abordée avec tous les enquêtés.

| Thèmes | Questionnements |
|--|---|
| Conservation des ressources naturelles et aires protégées : rôle, représentation | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir la conservation. ➤ Niveaux de protection : exploitation soutenable/préservation (ex : zone de non pêche comme outil de gestion des pêcheries ?). ➤ Rôle des APMC/représentativité. ➤ Enjeux/dangers auxquels les APMC sont exposées. ➤ Représentation(s) de ces espaces pour l'enquêté(e). ➤ Relation à l'espace (lieux appréciés, éléments remarquables du paysage). ➤ Interactions entre APMC (biologique, gestion, échanges d'informations). |
| Activité(s) de l'enquêté(e) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique(s) ancienne(s)/nouvelle(s), début de l'activité, parcours professionnel. ➤ Description/organisation de la pratique. ➤ Modification des modes de pratique de l'enquêté(e) : avant/ après APMC. ➤ Modification des lieux de pratique de l'enquêté(e) : avant/ après APMC. |
| Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Type(s) de relations entre les acteurs d'une même catégorie (Tableau 14, p. 138) (formelle/informelle, conflictuelle, pas d'échanges, projets en communs, convention(s), échanges d'informations, de données, etc.). ➤ Type(s) de relations entre les acteurs de catégorie différente (formelle/informelle, conflictuelle (conflits d'usage), pas d'échanges, projets en communs, échanges d'informations, de données, etc.). ➤ Participation à la mise en place de l'APMC (comment ? quelle participation ? pourquoi ? historique ? blocage de certains groupes d'acteurs, d'individus ?). ➤ Participation à l'élaboration/révision du plan de gestion (comment ? quelle participation ? pourquoi ? historique ? blocage de certains groupes d'acteurs, d'individus ?). ➤ Opinion et participation au conseil de gestion (membre ? sentiment d'être représenté ? problèmes exposés ? compromis ? diffusion de l'information, etc.). ➤ Mécanisme(s) de cogestion de l'aire protégée. |
| Aires protégées et opportunités | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sentiment que l'aire protégée apporte des bénéfices (lesquels ? comment ? pour qui ?). ➤ Les activités alternatives génératrices de revenus (fonctionnement ? diffusion de l'information ? participation ? quand ? combien de temps ? lesquelles ?). ➤ Futur de ces APMC et villages alentours (comment l'enquêté(e) aimerait l'avenir de ces espaces et comment il/elle pense qu'ils seront). |

Tableau 15 : Guide général d'entretien.

d. L'analyse du contenu par thématiques.

Dès le départ, nous avons décidé que nous analyserions les entretiens de manière thématique. Comme le souligne Alain Blanchet et Anne Gotman (2007 [1992], p. 93), l'analyse thématique « *consiste à découper transversalement tout le corpus. L'unité de découpage est le thème qui représente un fragment de discours. Chaque thème est défini par une grille d'analyse élaborée empiriquement. Le mode de découpage est stable d'un entretien à l'autre* ». Cette grille se construit après avoir relu l'ensemble des entretiens.

Nous présenterons ici un exemple de grille d'analyse (Tableau 16, p. 142) appliquée aux entretiens menés auprès de membres d'ONGE.

Nous avons volontairement pris différents entretiens pour remplir la grille. Ainsi, certains thèmes peuvent ne pas avoir été abordés par l'enquêté(e). De manière générale, nous avons complété cette grille d'analyse par des résumés du discours de l'enquêté(e), des citations et des

commentaires (attitude de l'enquêté(e) en abordant le thème identifié, parallèles qui peuvent être faits avec d'autres entretiens ou documents officiels, etc.). Lors de la rédaction, par souci d'anonymat, seul le statut de l'enquêté est mentionné. Dans le cas contraire, le nom est fictif.

| Thème | ONGE et territoires | | | | | | |
|------------------------------------|---|---|--|---|--|---|--|
| Paramètres | Ancienneté de l'ONG et de l'enquêté(e) dans la zone | Participation à la création de l'aire protégée | Participation à l'élaboration/révision du plan de gestion et/ou gestion de l'ANP | Présence dans les conseils de gestion et autres réunions | Alliance avec d'autres acteurs (accords informels, conventions) | Mise en place de modèles | Proximité de l'espace protégé |
| Extraits du tableau, Enquêté(e) A. | 2006 pour l'un des sites. | Non. | Extrait d'entretien : « <i>Nous sommes allés voir le directeur et nous lui avons dit « écoute [...] ce plan de gestion on ne le comprend pas beaucoup</i> »*. | Participe et organise des réunions pour la révision du plan de gestion. | Extrait d'entretien : « <i>Nous avons un modèle de travail reposant sur des alliances</i> »*. | Mise en valeur du parc, surtout d'une coopérative de pêche. | Bureau situé à des centaines de kilomètres du site. Trajet mensuel d'un employé. |
| Thème | Gestion de l'environnement | | | | | | |
| Paramètres | Opinions sur les modes de gestion de l'environnement | | Opinions sur la gestion de l'(ou des) APMC | Mise en réseaux | Suivi scientifique | Rôle des ONGE dans la conservation marine et côtière du golfe de Californie | |
| Extraits du tableau, Enquêté(e) D. | La conservation doit être flexible, mais il doit y avoir des zones de non pêche. Extrait d'entretien : « <i>Oui, je crois que ce [les aires de non pêche] sont d'excellents outils et qu'elles sont très nécessaires</i> »*. | | Ne travaille pas à cette échelle. | Projet de créer un réseau d'aires marines protégées. | / | Extrait d'entretien : « <i>Je crois que la région du golfe de Californie, ainsi que la péninsule du Yucatan par exemple, sont les deux régions au Mexique où se trouvent les ONG les plus importantes travaillant sur la conservation</i> »*. | |
| Thème | Espaces protégés et opportunités actuelles | | | | | | |
| Paramètres | Activités alternatives | Bénéfices économiques | | | Généralités | | |
| Extraits du tableau, Enquêté(e) E. | Développement de l'écotourisme. | Selon l'enquêté, les aires protégées ont l'avantage de permettre un développement économique avec un minimum d'investissements. | | | L'enquêté souligne que la création d'aires protégées permet d'améliorer les relations entre différents organismes publics. | | |
| Thème | Environnement et perspectives (le ou les futurs) | | | | | | |
| Paramètres | Efficacité de l'aire protégée | | Développement économique et opportunités de travail | | Sensibilisation à l'environnement | | Bien être |
| Extraits du tableau, Enquêté(e) F. | L'enquêtée imagine le parc dans 10 ans avec une meilleure infrastructure. L'enquêtée pense que « <i>le parc aura les moyens de faire face à l'augmentation de la pression touristique</i> »* sur l'aire protégée qu'elle imagine. | | L'enquêtée imagine que le site sera une île avec une économie différente. | | Extrait d'entretien : « <i>Des jeunes naissent pratiquement guides naturalistes</i> »*. | | L'enquêtée aimerait, dans le futur, une meilleure qualité de vie pour la communauté et l'accès généralisé aux soins. |
| Thème | Organisation de l'ONGE | | | | | | |
| Paramètres | Moyens humains | Localisation | Origine des financements | | | Types de projets | |
| Extraits du tableau, Enquêté(e) B. | Le nombre d'employés a quadruplé en l'espace de 7 ans. | La Paz. | Extrait entretien : « <i>Oui, elles [les fondations] peuvent dire qu'elles appuient seulement cette partie du projet. Et, plusieurs fois, les fondations, parce qu'elles ont un intérêt pour un site ou une thématique, nous ont demandé d'accepter l'argent pour réaliser un projet</i> »*. | | | Divisés par thématiques. Le programme marin a porté, par exemple, sur le renforcement des aires marines protégées. | |

Tableau 16 : Exemple de grille d'analyse des entretiens menés auprès de membres d'ONGE.

B. L'observation participante et directe.

a. *L'observation participante.*

Pour cette recherche, un autre mode de collecte de données a été, à certaines occasions, celle de l' « *observation participante* » ; l'objectif étant qu'« *en participant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques* » (SOULÉ, 2007, p. 128). C'est aussi un moyen de repérer « *des interlocuteurs pertinents et de donner aux entretiens avec eux un tour plus conversationnel* » (OLIVIER DE SARDAN, 1995). Il est important de préciser que c'est une observation participante « *« ouverte », transparente, déclarée* » (SOULÉ, 2007, p. 129) qui a été réalisée, hormis certaines fois lors de « *tours* » proposés par des prestataires de services touristiques (visites guidées d'une partie d'une île, sorties palmes-masque-tuba).

Cette observation participante « *déclarée* » n'a été qu'intermittente. Par exemple, elle s'est déroulée lors de suivis de tortues marines par la CONANP ou lors de certains ateliers de travail (Tableau 17, p. 143) et notamment lors du stage de master : sorties en mer avec des pêcheurs afin de poser ou récupérer leurs filets et leurs palangres.

| Organisée par | Type et thème de la réunion | Date et lieu | Implication du chercheur |
|--|---|---|---------------------------|
| <i>Niparajá.</i> | 1 ^{er} atelier pour l'élaboration du plan de gestion de l'ANP Balandra. | Centre de conventions, La Paz, 24 novembre 2010. | Observation participante. |
| CONANP, <i>Niparajá</i> , NOAA. | Atelier de Sélection d'Indicateurs d'Efficacité pour la gestion du parc national de l'Archipel Espíritu Santo où étaient invitées différentes catégories d'acteurs dont les actions peuvent influencer la gestion de l'espace protégé. | Centre de conventions, La Paz, 28 mai 2010. | Observation participante. |
| Direction du PNCP. | Réunion pour l'élaboration du programme d'usage public (avec des prestataires de services touristiques, des membres de l'ONG <i>Niparajá</i> , une chercheuse de l'UABCS). | Salle municipale de La Ribera, 14 février 2011. | Observation directe. |
| Direction du PNBL. | Réunion du conseil de gestion du PNBL. | Mairie de Loreto, 12 novembre 2010. | Observation directe. |
| Direction du PNAES et de l'APFF-Îles du golfe de Californie. | Réunion destinée aux prestataires de services touristiques pour faire un bilan, avec la PROFEPA, des activités illégales recensées pour l'année 2010, des règles à respecter, et de la dégradation par l'action anthropique de l'état des plages. | Siège de la SEMARNAT de B.C.S., La Paz, 25 mars 2011. | Observation directe. |
| ACCP et une consultante en environnement. | Atelier destiné aux habitants de Cabo Pulmo visant à faire un point sur les événements de l'année passée et la résolution de conflits. | Sous-délégation de Cabo Pulmo, 28 et 29 janvier 2011. | Observation participante. |

Tableau 17 : Observation et participation à des réunions portant sur la gestion des usages et des conflits au sein des sites d'études.

b. L'observation directe.

Mais, c'est aussi lors d'observations directes, où le chercheur ne s'implique pas dans les actions qu'il observe, que des données ont été collectées. Ces observations directes permettent de s'imprégner des lieux, de l'ambiance (Photographie 17 et Photographie 18, p. 144). Elles se sont déroulées de nombreuses fois et dans des situations différentes : lors de réunions (Tableau 17, p. 143), lors de sorties du personnel de la CONANP (gardes du parc, chefs de secteur, chargés de programme) sur les sites d'étude (surveillance des sites, suivi d'espèces clés) durant quelques heures, voire quelques jours ; lors du cycle de conférences organisé en l'honneur des 15 ans du PNCP en juin 2010 à La Paz (Figure 17, p. 144) ou encore à l'occasion de la fête d'anniversaire en juin 2010 à Cabo Pulmo (Figure 18 et Photographie 18, p. 144).

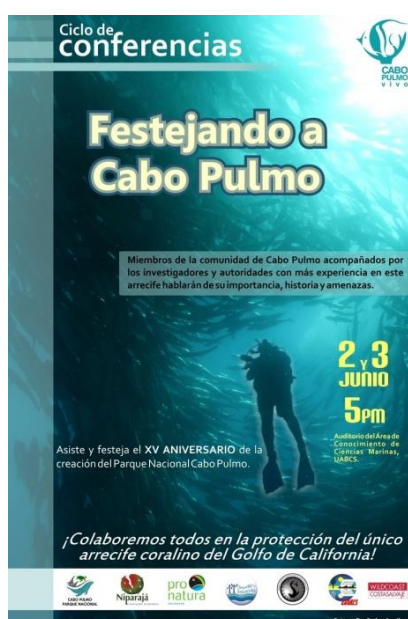


Figure 17 : Affiche de communication sur un cycle de conférences à La Paz, en juin 2010, portant sur le PNCP.

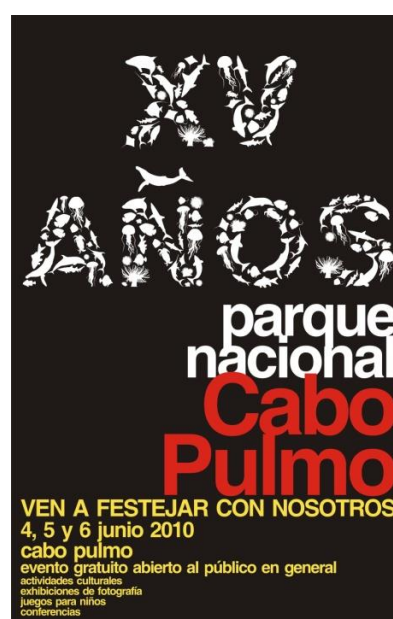


Figure 18 : Affiche de communication sur la réalisation d'activités à Cabo Pulmo, en juin 2010.



Photographie 17 : Un agent de la CONANP présentant le parc à des étudiants de l'UABCS en biologie marine. (Source : Leïla Havard, juin 2010).



Photographie 18 : Soirée à Cabo Pulmo organisée en l'honneur des XV ans du PNCP. (Source : Carlos Sanchez, juin 2010).

C. Recueil de données issues de documents administratifs et d'archives.

Le corpus de données, obtenu par l'enquête de terrain, a été complété et comparé, dans certains cas, avec des données collectées auprès des services de l'État et de la presse locale.

a. *Les données des organismes déconcentrés de l'État.*

Pour analyser les systèmes de gouvernance au sein des espaces protégés étudiés, il était nécessaire de faire un travail de collecte d'archives, notamment auprès de la CONANP. Nous avons donc sollicité les directions des parcs afin d'accéder à leurs données.

Dans un premier temps, afin d'investiguer les différences entre les trois structures étudiées (le PNCP, le PNAES et le PNBL), nous avons demandé, de manière officielle et par écrit, des données concernant l'organisation administrative actuelle et passée des parcs : nom et date d'entrée en fonction des directeurs, nombre et fonction des employés, budget annuel du parc depuis sa création, etc. Par la suite, les directions de parcs nous ont fait parvenir des rapports écrits et visés par la direction régionale de la CONANP.

Puis, dans le but d'identifier les parties-prenantes, le positionnement et le poids des membres du conseil de gestion, les problèmes de gestion ou autres auxquels font face les parcs, nous avons demandé aux directions des APMC la liste des membres des conseils de gestion, les comptes rendus de ces réunions et des informations concernant d'autres réunions en lien avec les parcs.

Force est de constater que, selon les administrations des parcs, nous avons obtenu des données exhaustives ou non exhaustives. Parfois, lorsqu'il s'agissait d'archives, l'administration nous a répondu « *esta Dirección no cuenta con esa información* ». ¹³⁷ Afin de porter un regard historique sur les parcs, il est regrettable que, dans certains cas, il n'ait pas été possible d'avoir accès aux rapports ou encore aux comptes rendus de réunions produits dans les premières années du PNCP et du PNBL. Le cas ne s'est pas posé pour le PNAES, créé une dizaine d'années plus tard, en 2007.

Nous avons également sollicité, auprès de la CONANP, des données afin d'identifier les prestataires de services touristiques, le nombre de touristes par an et les coopératives de pêche et d'aquaculture. Cela permet de savoir quel(s) type(s) d'informations les directions de parc avaient sur les pratiquants de l'aire protégée, comment et depuis quand ce type d'informations est systématisé. Concernant la pêche, les données obtenues ont été complétées avec celles demandées au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Alimentation.

¹³⁷ « *Cette Direction n'a pas cette information* »*.

L'administration des parcs planifie ses actions sur une année, au sein du plan d'actions annuel (POA), en suivant les axes stratégiques retenus au niveau national, à savoir : protection, restauration, connaissance, gestion administrative (concernant les moyens humains, financiers et matériels), gestion soutenable des activités et culture. Dans ce programme, les objectifs et les actions de l'administration y sont détaillés, ainsi que les moyens permettant de mesurer l'accomplissement de ces dernières. Chaque trimestre, un rapport est envoyé aux bureaux centraux de la CONANP, à Mexico, qui évalue les résultats. Nous avons donc sollicité pour le PNCP, le PNBL et le PNAES les données concernant le thème « *participation* », incluses dans l'axe « *culture* » du POA. Cependant, la participation n'y est évaluée qu'à travers : le nombre de volontaires engagés pour une période déterminée au sein du parc, le nombre de réunions et de présentations réalisées, ainsi que le nombre de participants par trimestre. Un autre élément qui y est abordé, c'est celui des réunions du conseil de gestion, mesuré également en nombre de réunions. Finalement, il s'avère que c'est à travers l'analyse de l'ensemble du POA, et donc de la description de ses six axes que nous avons pu connaître les interactions « officielles » entre divers groupe d'acteurs et le parc, ainsi que les stratégies des parcs pour intégrer la population locale (par exemple, à travers la formation de groupe de surveillance communautaire).

Concernant l'analyse des systèmes de gouvernance, il nous a aussi semblé intéressant de solliciter, auprès de l'instance juridique en charge de veiller au respect des normes environnementales, la PROFEPA, des données concernant le nombre et le type d'infractions constatés sur les aires protégées. Ces données sont à analyser avec prudence, nous reviendrons dessus au chapitre VII.

Une autre donnée a été demandée auprès des directions de parcs : celles qui concernent les activités alternatives génératrices de revenus et, plus précisément, les Programmes de conservation pour le développement soutenable (PROCOCODES), ainsi que les Programmes d'emplois temporaires (PET). L'objectif étant de savoir s'ils renforcent ou modifient la territorialité des habitants envers ces espaces protégés. Ces programmes sont largement mis en avant par la CONANP, c'est pourquoi nous avons également récolté des données sur les PROCOCODES à l'échelle du Mexique et de l'État de BCS depuis 2001, auprès des bureaux centraux de cet organisme localisés à Mexico.

b. La revue de presse.

Dans ce type de recherche, où il s'agit d'analyser les liens hommes-nature, les images véhiculées sur le parc, il est nécessaire de mener également un travail d'analyse à partir de la presse. Ainsi, pour chaque site d'étude, des revues de presse ont été constituées, à partir de quotidiens locaux (État de BCS) principalement : *El Sudcaliforniano*, *El Peninsular digital*, *Octavo Día*. Pour le site du parc national Cabo Pulmo, nous avons également travaillé à partir de la revue

du ministère de l'environnement (*Biosfera*), de quotidiens nationaux (*La Jornada* et *El Universal*) et du quotidien espagnol *El País*. Les articles intégrés dans la revue de presse sont mis en ligne sur le site internet des journaux.

Les objectifs de cette revue de presse étaient d'identifier :

- Les interactions entre les acteurs (actions communes, etc.).
- Les acteurs les plus présents sur la scène médiatique.
- Les conflits avérés entre les acteurs au niveau spatial ou des ressources (phases de blocage lors de l'élaboration des plans de gestion, etc.).
- Les principales thématiques auxquelles sont rattachées les aires protégées étudiées.

Une liste a été tenue à jour, jusqu'en janvier 2013, à partir des journaux cités précédemment (Annexe 8). Ainsi, 42 articles ont été répertoriés pour le site du parc national de l'Archipel Espiritu Santo, 63 dans le cas de Balandra, 435 pour le parc national Baie de Loreto et 296 pour le parc national Cabo Pulmo. Concernant l'analyse de la revue de presse, nous nous sommes appuyés sur les thématiques et les acteurs identifiés. Dans le cas du PNCP, le traitement a été différent, les articles ont été étudiés à partir d'une approche historique. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

Conclusion

Le golfe de Californie est un espace maritime fortement convoité, où la relation homme-nature revêt toute son importance. Sa productivité élevée attire plusieurs catégories d'acteurs, notamment ceux liés aux secteurs de la pêche, du tourisme et de la conservation. La combinaison de plusieurs facteurs fait également, du jeune État de Basse Californie Sud, un État à forte croissance démographique, bien qu'il soit le moins densément peuplé du Mexique. Le tourisme alternatif se développe dans les eaux côtières limitrophes. Néanmoins, le tourisme traditionnel, présent dans le corridor « Cabo San Lucas-San José del Cabo », n'est pas négligeable et alarme autant les scientifiques que les organisations non gouvernementales environnementales. Concernant la pêche, principalement artisanale en BCS, elle est importante tant par le volume débarqué, la valeur générée, le pourcentage de la population active comparé aux autres États, que par l'environnement social auquel elle est attachée. L'importance de la pêche sportive-récréative par les devises qu'elle génère, principalement au sud de la péninsule, doit également être soulignée. Quant à la conservation, les ONGE et les centres de recherche étudiant le milieu marin et côtier sont nombreux et se concentrent au sein des grandes villes.

Dès lors, la gestion soutenable des ressources est un enjeu clé pour la population locale, pour les autorités nationales, mais également pour la communauté internationale. Les APMC qui seront analysées dans cette recherche naquirent, pour certaines, il y a plus d'une quinzaine d'années, pour d'autres très récemment. Ceci montre bien l'engouement toujours présent pour cet outil de conservation de la biodiversité. Il nous semblait important, avant d'analyser les systèmes de gouvernance et le poids des activités alternatives, génératrices de revenus, aux abords des APMC, de présenter les contrastes sociaux et spatiaux de cette région. C'est donc l'approche qualitative qui a été retenue pour cette thèse de doctorat, les entretiens formant une partie importante du corps de données. Cependant, il est indispensable de croiser diverses sources, c'est pourquoi nous avons également eu recours aux documents produits par plusieurs organismes nationaux, principalement la CONANP, et nous avons tenu à jour une revue de presse. Au-delà de la collecte *stricto sensu* de données, un terrain à l'étranger, comme le souligne Jean-Louis Chaléard¹³⁸ (2008, p. 240), amène le chercheur, confronté à des cultures différentes, à se poser « *la question de l'universel et du singulier [...]. La solution est moins dans une voie moyenne, que dans des réponses complexes qui empruntent à la fois à l'universel et au particulier* ».

¹³⁸ Voir la conclusion de l'ouvrage dirigé par Thierry Sanjuan (2008, p. 233-242).

PARTIE II. JEUX D'ACTEURS ET D'ÉCHELLES.

La création et la gestion des aires protégées marines et côtières concernent un grand nombre de groupes d'acteurs, d'autant que le golfe de Californie concentre de multiples enjeux. Les parcs nationaux étudiés ont été créés il y a de cela plusieurs années. Cependant, l'approche historique est nécessaire pour comprendre la place qu'occupent certains acteurs dans les processus décisionnels quant à la gestion des aires protégées. Le chapitre IV présentera donc, dans un premier temps, les processus et les acteurs présents lors de la création de ces espaces. Ces aires, une fois décrétés, doivent être accompagnées d'un plan de gestion. C'est une étape clé pour analyser les interactions entre divers groupes d'acteurs qui se positionnent pour défendre leurs intérêts et mettre ainsi en lumière la non-participation de certains groupes. Pour une meilleure compréhension de ces espaces, il est également nécessaire de mentionner les principales problématiques auxquelles ces aires protégées marines et côtières sont confrontées au tournant des années 2010. Ces dernières, ainsi que les acteurs concernés par ces espaces, ne peuvent pas être abordés uniquement à l'échelle locale. Le chapitre V s'intéressera donc particulièrement aux deux acteurs qui sont à l'interface des différentes échelles : les organisations non gouvernementales environnementales et l'État. Les interactions (alliances et oppositions) entre ces deux groupes d'acteurs et au sein même de ces derniers seront mises en exergue.

CHAPITRE IV. Création des APMC et élaboration des plans de gestion : Acteurs et processus.

Dans ce chapitre, dans un premier temps, nous analyserons la création des parcs nationaux étudiés au regard des entretiens et des documents officiels. De fait, les conditions de création des espaces protégés, le contexte de l'époque, ainsi que l'identification des parties-prenantes à la construction de cette institution et du nouvel espace règlementaire qui en découle, sont fondamentaux pour appréhender les jeux d'acteurs et d'échelles au début des années 2010. Dans un second temps, nous détaillerons l'élaboration des plans de gestion, outils essentiels pour orienter les actions des gestionnaires. En dernier lieu, nous identifierons les problématiques actuelles des parcs nationaux étudiés, à travers l'analyse de la revue de presse, des comptes rendus des conseils de gestion et des entretiens formels.

I. Le processus de création des APMC : primauté de la démarche ascendante ?

A. Le parc national Cabo Pulmo : éloigner « *los de fuera* »¹³⁹ et se reconvertir.

Afin d'identifier les acteurs et de décrire les processus ayant permis la création du PNCP, nous nous appuyons sur la bibliographie existante ainsi que sur les entretiens menés dans le cadre de cette recherche. Au total, 17 enquêtés ont abordé la création du parc, parmi lesquels 11 étaient présents lors du processus de création du parc, nous avons donc accordé une attention particulière à ces entretiens (Tableau 18, p. 150).

| Catégorie d'enquêté(e) par activité | Nombre d'enquêté(e)s abordant la création du parc. | Nombre d'enquêté(e)s présents lors de la création du parc et abordant ce processus. |
|---------------------------------------|--|---|
| Fonctionnaires et élus locaux | 1 | 1 |
| Membres d'ONGE | 8 | 2 |
| Prestataires de services touristiques | 6 | 6 |
| Chercheurs | 2 | 2 |

Tableau 18 : Catégories et nombre d'enquêté(e)s commentant la création du PNCP lors d'entretiens formels. (*Nota bene* : Certains enquêtés sont également membres, à titre bénévole, d'une ONGE locale).

¹³⁹ Désigne ceux qui sont considérés comme extérieurs à un espace donné, qui ne sont pas désignés comme « locaux ».

a. Les acteurs territorialisés.

i. Une famille installée depuis le début du XX^e siècle.

On trouve des traces de présence humaine, aux abords du PNCP, qui remontent à la préhistoire (CARIÑO, VALLE, *et al.*, 2008). Comme précisé dans le chapitre précédent, aujourd'hui, cette partie du littoral est très peu peuplée (Carte 7, p. 123) alors que, plusieurs dizaines de kilomètres au sud, la population ne cesse d'augmenter. Dès le début du XX^e siècle, selon des enquêtés résidant à Cabo Pulmo, il n'existait que quelques familles de « *vrais éleveurs et pêcheurs* »¹⁴⁰ dans la zone adjacente au parc. L'une d'entre elles s'est installée à Cabo Pulmo. L'écrivain John Steinbeck, lors de son expédition dans le golfe de Californie au début des années 1940, décrit ainsi son arrivée à Cabo Pulmo :

*« Nous approchâmes du rivage autant que le permettait la sécurité et nous jetâmes l'ancre. À environ un mille, nous pouvions voir le récif même, que la marée descendante commençait à découvrir. Sur la rive, derrière la plage blanche, s'élevait une de ces petites rancherías¹⁴¹ qui devaient par la suite nous être familières. D'habitude un ou deux palmiers sont plantés à proximité et c'est grâce à ces arbres qui se dressent dans la brume qu'on peut repérer les maisons. À côté, en général, un petit corral, un ou deux ânes, quelques cochons et des poules maigres. Le bétail parcourt de grandes étendues pour se nourrir. Une pirogue repose sur la plage, car une grande partie de la nourriture provient de la mer ». (Extrait de l'œuvre *Dans la Mer de Cortez* (1951), p. 115).*

Ainsi, plusieurs générations de cette même famille vont faire usage de la zone marine et côtière. À la fin des années 1930, la pêche d'huîtres perlières fut abandonnée, suite à l'épuisement de cette ressource. Les décennies suivantes furent marquées par la capture des requins pour leur foie et leurs ailerons (CARIÑO, VALLE, *et al.*, 2008).

À partir des années 1960, le nombre de pêcheurs dans la zone augmenta. En effet, en dehors des membres de cette famille pratiquant la pêche (vraisemblablement que les hommes), se sont ajoutés des pêcheurs venus « *de l'extérieur* » ; certains en provenance des côtes de l'État de Sinaloa (remplissant leurs bateaux de diverses captures), d'autres arrivant des États-Unis et pratiquant notamment la pêche sportive-récréative dans le cadre de compétitions (CARIÑO, VALLE, *et al.*, 2008, p. 86). Il ne s'agissait plus uniquement de petites embarcations de pêche artisanale (*pangas*). De même, des poissons d'ornement étaient capturés dont certains étaient destinés à des aquariums aux États-Unis¹⁴².

Les données issues des recensements de la population des localités aux alentours du parc, montrent que certaines localités, comme Las Barracas ou Los Frailes, avaient, sur la période 1950-1980, un nombre d'habitants proche de celui de Cabo Pulmo à la même époque. Ces

¹⁴⁰ Entretien réalisé le 19/01/2012, à Cabo Pulmo, auprès d'un des habitants les plus âgés de cette localité.

¹⁴¹ En italique dans le texte.

¹⁴² D'après un entretien mené auprès d'un chercheur de l'UABCS le 20/01/2012, et d'après le compte rendu de la seconde et de la troisième réunions de consultation publique pour l'élaboration du plan de gestion réalisées, respectivement à La Paz le 4/05/2005 et, à San José del Cabo le 7/06/2005.

chiffres ont diminué lors des décennies suivantes pour ces deux localités (Tableau 19, p. 152), faisant ainsi de Cabo Pulmo la principale localité. Quelques autres localités sont apparues à partir des années 1980-1990, dont le nombre d'habitants varie entre 1 et 3 selon le dernier recensement¹⁴³.

| | 1950 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2010 |
|--------------|------|----------------------------|------|------|-------------|------|------|
| Las Barracas | 21 | 24 | 30 | 26 | 19 | 19 | 7 |
| Cabo Pulmo | 30 | 25 | 29 | 30 | 42 | 71 | 50 |
| Los Frailes | 19 | <i>n.d.</i> ¹⁴⁴ | 21 | 11 | <i>n.d.</i> | 4 | 9 |

Tableau 19 : Population des principales localités limitrophes au PNCP sur la période 1950-2010. (Source : INEGI).

C'est à partir des années 1970, qu'un membre de la famille, né en 1949, a commencé à se tourner vers les activités touristiques pour des raisons économiques : au début comme capitaine d'embarcations dédiées à la pêche sportive-récréative puis, dans les années 1980, comme capitaine d'embarcations dédiées à l'activité de plongée¹⁴⁵. Prenant conscience de l'état de santé de l'écosystème, il deviendra un acteur stratégique pour la mise en place de l'APMC :

*« D'ailleurs, sans avoir d'expérience, de connaissance quelconque sur les récifs coralliens... malgré tout, un jour j'ai pu voir qu'il y avait une énorme destruction. Moi, je n'avais jamais nagé dans ces zones et un jour je me suis jeté à l'eau avec des clients ».**

Un autre membre de la famille, issu de la génération suivante et aujourd'hui âgé d'une quarantaine d'années, peut également être considéré comme acteur stratégique, puisqu'il se formera, à la fin des années 1980, à San José del Cabo au sud de la péninsule, pour devenir le premier instructeur de plongée originaire de Cabo Pulmo¹⁴⁶. Cette notion de primauté, dans l'usage qu'ils font de cet espace, confère à ces deux acteurs une place non négligeable auprès des habitants, des scientifiques, des ONGE et des gestionnaires en ce qui concerne les problématiques de conservation et l'histoire du parc.

Les liens familiaux se révèlent également au fil des entretiens : « l'oncle », « mes frères », « mon papa », donnant ainsi une place de choix aux hommes lors de la création du parc et questionnant sur la place des femmes sur cet espace et à cette époque. L'étude des sociologues Lorella Castorena Davis *et al.* (2008), menées en 2006, met en exergue une séparation des activités selon le sexe : les hommes se dédient à des activités liées à la mer (guides touristiques, capitaines d'embarcation, etc.) et les femmes se dédient au travail domestique.

ii. Des universitaires en biologie et écologie marine.

Outre des pêcheurs, quelques prestataires de services touristiques et des touristes, un autre groupe d'individus fait usage de cet espace : les universitaires. L'étude des récifs coralliens

¹⁴³ L'année 2010 est abordée dans le chapitre III.

¹⁴⁴ *n.d.* : pas de données.

¹⁴⁵ Entretien réalisé le 19/01/2012 auprès de cet habitant, à Cabo Pulmo.

¹⁴⁶ Entretien réalisé le 29/01/2011 auprès de cet habitant, à Cabo Pulmo.

de Cabo Pulmo a, dans un premier temps, été mené par des scientifiques étrangers, notamment états-uniens (cf. l'expédition de l'écrivain John Steinbeck et de son ami Ed Ricketts, biologiste marin). Au milieu des années 1980, des chercheurs, principalement issus des sciences biologiques de l'*Universidad Autónoma de Baja California Sur*, créée en 1975, commenceront à leur tour, à étudier cet écosystème (CONANP., 2006b ; ARIZPE, 2008) et deviendront les principaux chercheurs sur ce site. Des travaux vont, dès lors, mettre en évidence l'impact des activités extractives sur la couverture corallienne, la densité des poissons, des mollusques et des autres espèces marines (ARIZPE et COVARRUBIAS, 2010 ; CONANP., 2006b). Cependant, rappelons que des causes environnementales existent aussi, à l'instar des ouragans et du phénomène El Niño (ARIZPE, 2008).

b. L'alliance d'acteurs territorialisés au début des années 1990.

Les entretiens et la littérature scientifique révèlent que le principal problème identifié, au début des années 1990, était la dégradation des récifs coralliens à proximité de la localité de Cabo Pulmo. Ce constat, partagé à la fois par des universitaires de l'UABCS (chercheurs et étudiants) et par quelques habitants de Cabo Pulmo tournés vers l'activité touristique, a permis une première alliance entre eux. Nous qualifierons ces acteurs de territorialisés, au sens défini par Hervé Gumuchian *et al.* (2003). Lors des enquêtes, les opinions sont divergentes concernant l'origine de l'alliance d'acteurs (qui a mobilisé qui ?), mais tous reconnaissent cette dernière et son objet. Dans un premier temps, les enquêtés présents lors de la création expliquent qu'il a fallu convaincre les pêcheurs locaux faisant usage de cet espace. L'extrait d'entretien ci-dessous en est un exemple.

« Ainsi entre 90-91, j'ai commencé un travail de réunions avec les pêcheurs [...] pour qu'ils se rendent compte de ce qui se passait et que le système ne pouvait plus supporter cette pêche, tant commerciale qu'artisanale, [...] que c'était nécessaire qu'ils changent de point de vue, d'activité... Cela n'a pas été facile évidemment. [...] Lorsqu'ils ont commencé à être convaincus de l'intérêt de la conservation, ils ont alors commencé à s'unir au processus de proposition d'ANP. Et cela, nous l'avons commencé, disons, fin 91, les réunions avant, mais de manière plus formelle en 91 ». (Extrait d'entretien, avec un chercheur en écologie marine de l'UABCS, réalisé le 20/01/2012, à La Paz).*

Cette alliance d'acteurs territorialisés, maintes fois mise en exergue et relatée¹⁴⁷, a abouti à la création de l'aire protégée.

c. L'arrivée d'acteurs extérieurs.

Il ne faut pas omettre de mentionner que dans un second temps¹⁴⁸, d'autres acteurs, sollicités par les précédents, ont intégré le processus de création du parc, participant également « *de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales* » (GUMUCHIAN, *et al.*,

¹⁴⁷ Voir également à ce propos l'introduction du plan de gestion du parc (CONANP., 2006b).

¹⁴⁸ D'après un entretien mené, à La Paz, auprès d'un chercheur de l'UABCS le 20/01/2012, ainsi que le compte rendu de la seconde réunion de consultation publique pour l'élaboration du plan de gestion réalisée, à La Paz, le 4/05/2005.

2003, p. 110). Il nous semble important d'apporter une nuance, entre les acteurs décrits précédemment et ceux dont nous souhaitons aborder le rôle à présent. En effet, nous intégrons, dans cette nouvelle catégorie d'acteurs, une ONGE nationale (*Pronatura*) et des institutions issues de différents échelons administratifs jusqu'à la Présidence du Mexique. Il est important de préciser, par exemple, que l'ONGE a un champ d'action national et des moyens financiers importants à la différence, par exemple, des habitants de Cabo Pulmo. De même, l'Institut National d'Écologie, qui aura entre les mains la demande de création de l'aire protégée, a son siège dans la ville de Mexico, centre décisionnel du pays.

Les enquêtés font pourtant peu ou pas référence à ces groupes d'acteurs. Le rôle qu'ils ont pu jouer pour la création du parc est souvent évacué ou inconnu des enquêtés, au profit de la mise en valeur de l'initiative d'acteurs locaux. C'est parfois aussi le cas dans la littérature scientifique. Ainsi, environ un an avant la création du PNCP, l'ONGE *Pronatura*, est intervenue afin d'appuyer la demande auprès des autorités gouvernementales¹⁴⁹.

*« Pronatura a joué un rôle important comme gestionnaire à Mexico. Ici, on faisait le nécessaire et on leur transmettait pour qu'ils parlent directement à... Par exemple, une fois, on récolta la signature de tous les habitants pour appuyer ce qu'on a fait [la proposition de création d'aire protégée] et on les donna à Pronatura pour qu'elle les transmette directement au responsable administratif [gérant les ANP depuis la ville de Mexico] ».**(Extrait d'entretien avec un chercheur de l'UABCS, le 20/01/2012 à La Paz).

La création de l'aire protégée étant sollicitée auprès du gouvernement fédéral, des fonctionnaires vont également être concernés et vont ainsi participer à la création du PNCP.

La première proposition de création d'une aire protégée, comme réserve de biosphère, a été soumise à la fin de l'année 1993 auprès de l'INE. Cet institut suggéra que la demande de création de cet espace soit formulée pour la catégorie « *parc marin national* » (CONANP, 2005 ; CARIÑO, VALLE, *et al.*, 2008). Il semblerait que l'intégration de la partie terrestre à l'aire protégée ne fut pas une priorité. De plus, il existait déjà des problèmes quant à la propriété de la terre aux abords du parc. L'idée de réserve de biosphère a donc été abandonnée¹⁵⁰. Une modification du parc a concerné ses limites : la proposition initiale s'étendait davantage au sud (Los Frailes). Un chercheur de l'UABCS¹⁵¹, souligne que le décret a tardé à être publié, car certaines terres alentours « *appartenaient à l'époque à un des enfants d'un ancien Président de la République qui semblait voir d'un mauvais œil la création du parc* » (CONANP, 2005). Ceci illustre bien que la création et la délimitation d'un espace protégé ne se base pas uniquement sur des connaissances relatives aux processus biologiques et physiques.

¹⁴⁹ Entretien réalisé le 11/06/2010, à La Paz, avec un membre de l'ONGE et entretien réalisé le 20/01/2012, à La Paz, avec un chercheur de l'UABCS ayant participé à la création de l'ANP.

¹⁵⁰ Entretiens réalisés le 18/05/2010 et le 13/05/2010 auprès d'un chercheur de l'UABCS et d'une ancienne directrice de l'ONGE locale.

¹⁵¹ Lors de la seconde consultation publique pour la mise en place du plan de gestion (CONANP, 2005).

En avril 1995, la proposition de création d'aire protégée, accompagnée d'une lettre signée par l'ensemble des habitants majeurs de Cabo Pulmo ainsi que par le Gouverneur de l'État de BCS, ont été remises à la SEMARNAP (CARIÑO, VALLE, *et al.*, 2008). Le 6 juin 1995, le décret présidentiel attestant de la création de l'aire protégée est publié au Journal Officiel de la Fédération.

d. Changements de mode de vie.

La publication de ce décret a encouragé un changement d'activités professionnelles des pêcheurs, initié par certains quelques années auparavant. Ce bouleversement entraîna également un déplacement des zones de pratiques et une évolution des représentations de cet environnement.

i. De l'extraction à l'observation ? Un temps d'adaptation long et difficile.

Comme précisé précédemment, lors de la création du parc, seule la pêche de subsistance a été autorisée pour les résidents des localités riveraines. Le décret précise que les autres activités extractives seront soumises aux réglementations élaborées dans le futur plan de gestion.

Plusieurs enquêtés résidant à Cabo Pulmo et des chercheurs de l'UABCS se souviennent que le changement de pratique, tant loué aujourd'hui, n'a pas été si simple pour les habitants :

« Je pense que toute la communauté n'était pas prête... Nous non plus, parce que, bien qu'on protégeait déjà l'aire, on pratiquait encore la pêche au sein de l'aire pour nourrir la famille et parfois pour vendre le poisson. Au départ, il y a eu de la flexibilité. Les changements ont eu lieu petit à petit ». (Extrait d'entretien, avec un habitant et prestataire de services touristiques de Cabo Pulmo, réalisé le 19/01/2012, dans cette localité).*

« Je me rappelle des gens de l'université. Il y a eu des pétitions. Les pêcheurs commerciaux devinrent prestataires de services touristiques... puis, ils se sont davantage orientés vers l'écotourisme. D'ailleurs, au début ils n'étaient pas prêts, ils n'avaient pas de matériel... Il y a une évolution positive, les gens sont plus conscients vis-à-vis du parc... ça a pris beaucoup de temps de s'adapter ». (Extrait d'entretien, avec un habitant et prestataire de services touristiques de Cabo Pulmo, réalisé le 17/11/2010, dans cette localité).*

« C'est-à-dire que le changement de vie de pêcheurs à prestataires de services touristiques implique d'apprendre l'anglais, d'apprendre à gérer une affaire. Le pêcheur, il y va, il vend et c'est terminé, non? Là tu dois avoir un comptable, il faut faire attention à ce que le fric soit comme ça et comme ça.... Cette dimension a changé, non? [...] D'ailleurs, certains ont demandé à ce que nous les aidions, par exemple à organiser leur affaire parce que bien sûr ils ne savaient pas. À cette époque, un gars, qui s'est formé au laboratoire, est allé là-bas, [...]. C'est lui qui les a professionnalisés « il faut faire ce type de trucs, il faut se rendre à tels endroits pour vendre les produits, faire la promotion, etc. ». (Extrait d'entretien, avec un chercheur de l'UABCS, réalisé le 18/05/2010, à La Paz).*

ii. Un espace de travail plus restreint.

Ce changement dans la profession des hommes de Cabo Pulmo, a entraîné un déplacement de leur espace de travail, une recomposition des territoires. En effet, l'activité de pêche des habitants de la zone avait lieu à Cabo Pulmo pendant six mois, puis les six mois restants dans le

Pacifique, notamment dans la baie de Magdalena (Carte 4, p. 115) pour la pêche à la langouste¹⁵². Cette nouvelle activité a permis aux habitants de s'ancrer davantage dans ce territoire et aux familles de vivre ensemble, puisque souvent les femmes, enfants et personnes âgées restaient au village¹⁵³. Désormais le territoire des prestataires de services touristiques de Cabo Pulmo est notamment composé d'un réseau de lieux (sites de plongée) au sein du PNCP.

iii. L'effet boule de neige.

Avec le temps, ces changements de pratiques et d'espaces de travail pour plusieurs hommes de la communauté ont eu des répercussions sur l'organisation de cette dernière, sur la culture et aussi sur l'éducation. Un chercheur de l'UABCS, lors d'un entretien¹⁵⁴, souligne la transmission intergénérationnelle de l'activité de pêche qui avait cours. L'enquête note que les générations suivantes envisagent leur avenir comme prestataires de services touristiques, et qu'il n'est pas étonnant que désormais des jeunes filles du village soient entrées à l'université dans des disciplines telles que la biologie marine ou le tourisme alternatif. Au sein des nouvelles générations, les femmes ont un rôle plus actif dans la gestion de l'aire protégée.

B. Le parc national Baie de Loreto : éloigner « los de fuera » et favoriser le tourisme.

Loreto fait partie des rares villes, de plus de 2 500 habitants, de l'État de BCS. Sa population et celle des villages alentours a nettement augmenté à partir de 1980 (année de recensement). Entre 1970 et 1980, elle a pratiquement doublé pour la ville de Loreto et a été multipliée par dix pour le village de pêcheurs de Ligüí (Tableau 20, p. 157). Dans les années 1970, et c'est encore le cas aujourd'hui, l'État accordait à l'activité touristique un rôle central dans l'économie. Le FONATUR commença à investir au niveau du « corridor Loreto Nopoló-Puerto Escondido », afin de développer le secteur touristique sur ce site (DE SICILIA MUÑOZ, 2000). De même, la *Transpeninsular*, reliant Tijuana à Cabo San Lucas en passant par Loreto, fut inaugurée (Carte 4, p. 115). Durant cette décennie et celle qui suivra, une autre activité se développe et s'intensifie dans cette zone : la pêche industrielle (ESCURRA, *et al.*, 2002).

¹⁵² Entretiens réalisés le 17/11/2010 et le 19/01/2012 auprès de deux habitants de Cabo Pulmo.

¹⁵³ Entretien réalisé le 18/05/2010 auprès d'un chercheur de l'UABCS, à La Paz.

¹⁵⁴ Entretien réalisé le 18/05/2010 auprès d'un chercheur de l'UABCS, à La Paz.

| | 1950 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2010 |
|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------|
| Loreto | 1 407 | 1 706 | 2 570 | 4 841 | 7 239 | 10 010 | 14 724 |
| Ensenada Blanca | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | 48 | 101 | 165 | 255 |
| Ligüí | 11 | 17 | 6 | 59 | 116 | 172 | 203 |
| Puerto Escondido | 5 | 6 | <i>n.d.</i> | 1 | 5 | <i>n.d.</i> | 2 |
| Nopoló | 6 | 3 | <i>n.d.</i> | 36 | 23 | 105 | 89 |
| Juncalito | 29 | 41 | <i>n.d.</i> | 81 | 92 | 38 | 40 |
| San Cosme | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | 13 | 28 |
| Tripuí | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> | 5 |

Tableau 20 : Population des principales localités limitrophes au PNBL sur la période 1950-2010. (Source : INEGI).

Au début des années 1990, selon la CONANP, face au constat d'une dégradation des habitats marins et côtiers, de la diminution de prises d'espèces commerciales ainsi que de la disparition de certaines espèces endémiques des îles à proximité de Loreto, pourtant protégées depuis 1978, des alertes furent envoyées au gouvernement fédéral (CONANP et SEMARNAT, 2002). Créé en 1996, le parc est présenté comme étant à l'initiative de la « *communauté locale* », au même titre que le PNCP. Il fut décrété un an après la création de ce dernier. L'étude préalable justificative (*estudio previo justificativo*), étape nécessaire pour créer des aires protégées¹⁵⁵, reprend la trame de celle de Cabo Pulmo, aussi élaborée par des universitaires de l'UABCS¹⁵⁶, mais la présence de ces derniers sur ce site est peu visible.

Afin d'analyser le processus de création du PNBL, nous nous appuyerons sur les entretiens menés dans le cadre de ce doctorat. Au total, 31 enquêtés (Tableau 21, p. 157) ont commenté la création du parc, précisant quelques fois qu'ils n'y ont pas participé.

| Catégorie d'enquêté(e) par activité | Nombre d'enquêté(e)s |
|---|----------------------|
| Fonctionnaires et élus locaux | 3 |
| Membres d'ONGE | 4 |
| Représentants de coopérative de pêche, pêcheurs et permissionnaires | 19 |
| Prestataires de services touristiques | 4 |
| Chercheurs | 1 |

Tableau 21 : Catégories et nombre d'enquêtés commentant la création du PNBL lors d'entretiens formels.

a. Une ONGE locale : un acteur moteur de la création de l'aire ?

Plusieurs enquêtés ont souligné le rôle joué par une ONGE locale, *Grupo Ecologista Antares* (GEA), dans la création de l'aire protégée. Cette organisation, créée en mars 1995, soit un peu plus d'un an avant la création de l'aire protégée, mène des actions de conservation de la faune, de la flore marine et terrestre dans la région de Loreto et propose aussi des prestations de services touristiques (observation de baleines). Lorsqu'il a été demandé à un des membres de cette ONGE la date à laquelle fut créée GEA, l'enquêté aborde alors le processus de création du parc. Il explique qu'ils étaient plusieurs à « *être tombés amoureux de la mer* ». Lui, par exemple,

¹⁵⁵ Selon le Règlement de la LGEEPA en matière d'ANP (articles 45, 46 et 47).

¹⁵⁶ Entretien mené auprès d'un chercheur le 20/01/2012, à La Paz.

est originaire de la ville de Mexico, il s'est installé à Loreto il y a de cela une trentaine d'années pour vivre en bord de mer. Au début des années 1990, il proposait des sorties, notamment de pêche sportive-récréative et de plongée. Observant le « désastre » et « l'absence de contrôle » en mer, un groupe de personnes sollicita les autorités concernant l'impact des chalutiers sur l'écosystème. Ils eurent pour réponse que ces pêcheurs industriels étant en règle, rien ne pouvait être fait. Selon l'enquêté, l'idée de créer un parc émergea de cette réponse pour rendre les activités de ces bateaux illégales. La mobilisation pour la création du parc a impliqué dès lors plusieurs acteurs au niveau local, ce qui, selon l'enquêté, suscita l'intérêt du gouvernement fédéral. De plus, le climat politique national de l'époque était favorable à la création d'aires protégées. L'enquêté soulève cependant certaines tensions entre les différents échelons politiques. Les extraits d'entretien ci-après mettent en avant la motivation d'acteurs locaux pour la création de l'aire protégée, le refus que l'espace marin et les îles de la baie de Loreto soient utilisés par des bateaux de pêche industrielle et par des pêcheurs dont le port d'attache n'est pas celui de Loreto, ainsi que l'importance du contexte politique au milieu des années 1990.

« Cette association, ceux qu'y appartiennent et d'autres qui n'y appartiennent plus, nous sommes ceux qui ont promu la création du parc, comme on dit nous sommes le « papa ». [...] Nous avons promu la création du parc national Baie de Loreto, quand, ici, il n'y avait rien. Il n'y avait pas... d'autorités, rien. C'était un vrai désastre. [...] À cette époque, il n'y avait personne d'autre ici, à Loreto, personne [comme ONGE]. Il y avait d'autres associations à La Paz, mais... Nous avons commencé à bouger car nous étions en train de voir tout ce qui se passait : des chalutiers à crevettes, des bateaux de pêche aux thons, des bateaux pêchant des requins. Tous les bateaux que tu puisses t'imaginer travaillant ici! Emportant tout ! Ici, ils ne laissaient rien localement et évidemment c'était des espèces commerciales. [...] Des bateaux arrivaient de partout, des bateaux de pêche provenaient du Pacifique, d'en face, de Sinaloa. Sur toutes les îles, il y avait des campements de gens qui ne sont pas d'ici [...].

À cette époque Loreto devint un municipio, avant ce n'était pas un municipio, nous étions... une simple coordination de ces amis de Comondú, ok ?¹⁵⁷ [...]. Et soudain, Loreto devint un municipio. Le président de municipio appuya l'initiative de parc national. Il y a donc, dès lors, un soutien des autorités gouvernementales, ce fut très bien. Et, à cette époque, en 1996, le président de la République c'était Ernesto Zedillo. Et, Ernesto Zedillo créa la SEMARNAP, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et de la pêche. À l'époque, il y avait la pêche [au sein de ce ministère], après ils l'ont enlevé. Et soudain, il y a un mouvement très fort en faveur de la conservation. Donc, nous avons sollicité le gouvernement, le ministre du tourisme de l'époque est venu ici. Il s'appelle Jesús Silva Herzog et on lui donna une lettre signée par la majorité des dirigeants des associations de Loreto. [...] De tous, les hôteliers, les restaurants, de tout le monde. Nous l'avons signé là pour qu'elle soit remise au président de la République. [...] C'était en 1995, on lui donna cette lettre où l'on demandait que ce soit une aire naturelle protégée. [...] Nous étions la première communauté dans le pays à demander au gouvernement fédéral la création d'un parc national. [...] Le gouverneur [de l'État de BCS] ne voulait pas. [...] Le gouverneur voulait nous piétiner. Ici, le Président de la République est venu une fois et dans un trajet dans leur minibus qui allait à l'aéroport, le gouverneur de l'État a commencé à dire de nous tout le mal qu'il pouvait, que nous ne voulions laisser personne travailler [sous-entend que selon le gouverneur la création d'une aire protégée allait entraîner la perte d'emploi]. Le président du municipio était là et dit « ce

¹⁵⁷ Pour rappel, le municipio de Loreto est le plus jeune municipio de l'État de BCS. Il fut créé en 1992. La ville de Loreto dépendait auparavant du municipio de Comondú, dont la capitale, Ciudad Constitución, est localisée à environ 150 kilomètres de Loreto.

n'est pas vrai, ce n'est pas vrai ». Finalement, le Président de la République [dit] « et bien qu'il se fasse » et il se fit. Donc, le 19 juillet 1996, le parc a été créé. [...]. Pour nous, l'important c'était que maintenant le parc fonctionne bien, car on le voyait comme un fils ». (Extrait d'entretien mené, le 17/03/2011, à Loreto).*

D'autres entretiens confirment la mobilisation, au départ, d'un petit groupe d'acteurs qui deviendront des leaders.

b. L'aval du secteur touristique.

Parmi les acteurs locaux ayant soutenu la création du parc, il y avait de nombreux prestataires de services touristiques. Seul un enquêté (un gestionnaire) a mentionné des difficultés concernant les activités touristiques en mer. Ce sont majoritairement les bateaux de pêche industrielle qui étaient désignés comme nuisibles au milieu marin. Les enquêtés, qui étaient favorables à la création du parc, ont parlé d'initiative de la communauté locale, précisant parfois que le développement de l'activité touristique était déjà envisagé pour cet espace :

« Ce parc est né d'une initiative des habitants [...]. Et leur principal argument était que certaines ressources halieutiques étaient surexploitées et qu'ils voulaient donner la priorité aux activités récréatives par rapport aux activités de pêche qui sont davantage déprédatrices ». (Extrait d'entretien avec un fonctionnaire d'État, le 28/02/2011, à La Paz).*

Lydia Ann Breunig (2006), dans son manuscrit de thèse de doctorat souligne que, dans un contexte politique de réformes néolibérales, le FONATUR a joué un rôle aussi important que la SEMARNAP dans la création de l'aire protégée. Cette auteure précise que l'idée sous-jacente n'était pas uniquement de sortir les chalutiers de la zone afin de préserver la biodiversité marine, mais aussi de garantir un lieu attractif pour les investisseurs touristiques sur le littoral.

Certes, le FONATUR avait acheté, plus de vingt ans auparavant, des terrains aux alentours du parc. D'ailleurs, à partir de la fin des années 1970, certaines terres *ejidales*¹⁵⁸ et propriétés privées ont été expropriées par l'État fédéral et remises au FONATUR (DE SICILIA MUÑOZ, 2000). Il est évident qu'une baie occupée par des bateaux de pêche industrielle n'attirerait ni les investisseurs, ni une clientèle touristique de haut standing¹⁵⁹. De plus, la construction d'un centre nautique était prévu aux abords de Puerto Escondido (DE SICILIA MUÑOZ, 2000). Cependant, l'ensemble du secteur conservationniste soutenant la création du parc, n'encourageait pas le développement du tourisme. Par exemple, en 1995, certains conservationnistes ont montré leur désaccord vis-à-vis du projet de construction d'un hôtel, par

¹⁵⁸ Adjectif construit à partir du nom *ejido*. L'*ejido* est un régime de propriété collective d'une terre octroyée aux paysans et dont les membres de l'*ejido*, ayant usufruit de cette dernière, sont appelés *ejidatarios*. Cette forme de propriété, donnant le droit d'usage et d'héritage, fut inscrite dans la loi sur la réforme agraire de 1915 du Président Venustiano Carranza Garza, puis intégrée à la Constitution de 1917. Son caractère inaliénable devait garantir la pérennité des *ejidos* et éviter la recomposition des grandes propriétés (MUSSET, *et al.*, 2012 [2006]).

¹⁵⁹ Fin 2011, lorsque j'ai voulu prendre contact avec le délégué régional du FONATUR basé à Loreto, j'ai appris que ce dernier avait été renvoyé en juillet 2011 et, à l'époque, il n'était toujours pas remplacé. Précisons que le délégué régional n'était autre qu'Alfredo García Green, premier président du municipio de Loreto, qui avait largement soutenu la création du PNBL.

des investisseurs italiens, sur l'île Coronados, une des cinq îles désormais incluses dans le PNBL (Carte 5, p. 117) et qui, à l'époque, étaient déjà protégées par le décret présidentiel de 1978. Le projet a finalement été abandonné (ESCURRA, *et al.*, 2002).

Outre des motifs de développement touristique sous-jacents, soulignés par Lydia Ann Breunig et confirmés par quelques enquêtés, les entretiens menés dans le cadre de cette thèse, mettent en exergue un autre élément qui nous semble important : éloigner ceux qui viennent d'ailleurs, dans le cas présent, éloigner les pêcheurs qui ne résident pas aux abords du parc. Cet objectif est clairement défini dans le plan de gestion, il s'agit d'interdire « *les activités qui portent atteintes à la flore et la faune terrestres et marines, incluant les activités de la pêche au chalut à crevettes et poissons, lesquelles sont réalisées [par des non locaux] en face des villages locaux* » (CONANP et SEMARNAT, 2002). L'aire protégée permet ainsi les discontinuités spatiales. Il nous semble que cet argument a permis, lors de la création du parc, l'adhésion d'acteurs à l'échelle locale, y compris de pêcheurs locaux. Les pêcheurs enquêtés ont évoqué ce point, comme nous allons le voir ci-après.

c. Hétérogénéité oubliée au sein du groupe de pêcheurs.

Lydia Ann Breunig (2006) et Saudiel Ramirez Sanchez (2007) soulignaient déjà dans leur thèse respective de doctorat que, lors de leur travail de terrain, au début des années 2000, ils se sont rendus compte que plusieurs pêcheurs appartenaient à « *cette communauté locale* », mais qu'ils n'ont pas appuyé le processus de création du parc, ce qui montre bien l'ambiguïté de cette idée de communauté.

Les entretiens menés dans le cadre de notre recherche sur la période 2010-2012 confirment bien cela. Douze enquêtés, appartenant à différents secteurs d'activité, ont évoqué les difficultés rencontrées au moment de la création du parc, voire l'opposition de pêcheurs artisans, comme le montrent les extraits ci-après.

« *Bien qu'il y eut... il y avait des opposants surtout ceux de la pêche* ». * (Extrait d'entretien avec un chercheur de l'UABCS, le 20/01/2012, à La Paz).

« *C'est avec la présence de chalutiers à crevettes dans la baie qu'est venue l'idée de créer un parc. [...] Mais, la population locale n'a pas été prise en compte. Ils n'ont pas intégré Agua Verde [village de pêcheur à l'extrême sud du parc]¹⁶⁰ ».* * (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Ligüí, le 1/03/2011).

De plus, dans un rapport de l'ONGE *Conservación del Territorio Insular Mexicano* (ISLA), il est précisé qu'« *en 1999, la nécessité d'avoir une présence quotidienne avec les communautés fut soulevée [... afin d'] essayer de répondre aux questions suivantes « Qu'est-ce qu'un parc national ? Que sont les ANP [...] »* (CRUZ AYALA et CANTÚ DÍAZ BARRIGA, 2002). On peut s'étonner que ces

¹⁶⁰ Que ce soit lors d'entretiens formels ou informels, plusieurs personnes ont parlé des pêcheurs du village d'Agua Verde au sud du parc, de « *leur pratique soutenable* » et de la non intégration des eaux limitrophes à ce village dans le parc malgré leur soutien. Nous n'avons cependant pas eu l'occasion de nous rendre sur ce site et d'échanger avec des habitants de ce village.

questions et l'action des ONGE soient, respectivement, posées et réalisées, après la création du parc.

Soulignons, cependant, que les pêcheurs enquêtés résidant à Loreto signalent avoir participé à la création du parc, notamment en signant des lettres de soutien et en se rendant à des réunions. En effet, il semblerait que davantage de pêcheurs favorables à la création du parc habitaient Loreto, la capitale du municipe, et non les villages de pêcheurs. Une enquêtée, ayant travaillé pour une ONGE lors de la mise en place du plan de gestion du parc, expose également que, durant les premières années suivant la création du parc, le désaccord des pêcheurs était beaucoup plus important dans les villages de pêcheurs qu'à Loreto :

« [Les conflits] Surtout, pas dans la ville, pas dans la ville, parce que... même si Loreto est très petit... Oui, il y a des différences entre les visions des gens qui sont de la ville, disons de la zone urbaine, si tu veux, de ceux qui sont des communautés... de pêcheurs ou éleveurs, surtout de pêcheurs, qui sont évidemment concernés par l'usage des ressources naturelles du parc, non ? Oui, il y avait beaucoup de résistance, beaucoup, beaucoup, beaucoup plus de résistance ». (Extrait d'entretien réalisé, le 27/05/2010, à La Paz).*

De même, l'anthropologue Denise Soares Moares (2003, p. 165 et 176) remarque aussi, à partir d'une étude menée au début des années 2000, que les pêcheurs de la localité de Loreto, ont une perception « *plus nuancée* » du parc. De plus, ils produisent un discours en faveur de la conservation des ressources pour les générations futures, à la différence, par exemple, de la localité de pêcheurs d'Ensenada Blanca où les habitants perçoivent le parc comme une restriction au développement de leurs activités productives.

En revanche, il nous semble important de revenir sur le fait que, si plusieurs pêcheurs enquêtés et ce, également lors d'entretiens informels, étaient en désaccord avec la création du parc ou le sont encore, ils reconnaissent, dans les entretiens menés au début des années 2010, que le parc a permis de sortir les chalutiers de la baie. L'entretien ci-après permet d'illustrer plusieurs points : l'idée que ce sont les chalutiers en provenance des côtes « *d'en face* » qui épuisaient les ressources marines de la baie, que cependant de nombreux pêcheurs des villages ruraux étaient opposés au parc, que certains le sont encore aujourd'hui et, que d'autres soutiennent aujourd'hui le parc et perçoivent différemment l'environnement :

« Cela a changé car, maintenant, seuls les natifs pêchent ici quotidiennement. Et avant, si tu allais à la plage, il y avait un tas de pangas... d'autres États. Oui, la vie quotidienne a changé, parce que nous ne devons pas... être avec eux, avec des...

D'où venaient-ils?

De Sinaloa, Sonora, Jalisco..., d'ici, des autres États qui sont ici [...]. Nous, ceux de cette communauté, de Ligüí, nous sentons que le parc a de l'importance pour nous, en tant que natifs d'ici et que conserver [les ressources naturelles] nous apporte à nous aussi des bénéfices.

Vous pensez donc que le parc vous apporte des bénéfices?

Oui, bien sûr!

Parce que ceux qui ne sont pas natifs sont partis?

Ceux qui ne sont pas natifs sont ceux qui nous portent préjudice.

Il y a d'autres raisons?... [Pause] C'est la plus importante ?

Et bien, c'est la plus importante [...]. Par exemple, d'autres gens, de Sinaloa, disent « Et bien, la Basse Californie m'intéresse, je vais aller l'exploiter et une fois que le produit [poissons commerciaux] est épuisé, alors je m'en irai ». Comme ils [les pêcheurs originaires d'autres États] l'ont épuisé chez eux, ils veulent venir en Basse Californie. Je te le dis car, avant-hier, un ami de mon époux l'a appelé « Tu sais quoi? Et bien, donne-moi un permis de ta coopérative car nous voulons venir pêcher le huachinango à Catalana [île intégrée dans le PNBL] ». Mon époux a répondu « la coopérative n'a pas de permis en ce moment, et moi je ne peux pas t'aider car je ne suis pas président [de la coopérative] ». Après, mon époux m'a dit « c'est ce que moi je ne veux pas. À moi, à nous, cela ne nous apporte pas de bénéfices [...] que des gens de Sinaloa emportent le poisson à Sinaloa et nous prennent le poisson d'ici. C'est ce que nous ne voulons pas. » Donc... Il y a... maintenant, des gens, des pêcheurs, mon époux faisait partie de ceux-là... Ici, il y a beaucoup de pêcheurs qui ne voulaient pas le parc. Ils détestaient le parc! Il y a encore des personnes qui ont une très mauvaise image du parc. Mais, maintenant, ce que je peux te dire, il reste un... il reste encore quelques... allez 40 % qui ne veulent pas du parc. Mais eux, ils... [veulent] aller en mer et sortir ce qu'il y a, et eux... ne rien donner à la mer, comme pour le concombre de mer. Le concombre tu peux le cultiver et le mettre dans des cages pour l'ostréiculture [l'holothuriculture] à Puerto Escondido où les juvéniles se fixent, et lorsque ils sont devenus de petits concombres de mer tu les prends et ensuite tu les déposes près de différentes îles et tu repeuples. Eux, ils ne veulent pas, ils veulent que la mer elle-même amène le concombre de Puerto Escondido à l'île Danzante. Et ces gens ont encore... Il y a une coopérative au sein de l'UMA¹⁶¹ [dédiée à l'exploitation] du concombre de mer et travailler avec cette coopérative, c'est ce qu'il y a de plus difficile ». (Extrait d'entretien avec un membre de coopérative de pêche, le 1/03/2011, à Ligüf).*

C. Le parc national de l'Archipel Espiritu Santo : s'organiser et éloigner « los de fuera » ?

Comme pour l'ANP présentée précédemment, c'est, en premier lieu, la partie terrestre, à savoir le complexe insulaire de l'Archipel Espiritu Santo puis, l'espace marin adjacent, qui ont été protégés. Dans ce cas précis, le statut de protection de la partie marine a été décrété environ trois décennies après celui de la partie terrestre. Afin de mettre en exergue le processus historique et les acteurs de la création des espaces protégés, nous analyserons, dans un premier temps, le cas de l'archipel Espiritu Santo, puis celui du parc national qui intègre seulement la portion marine.

a. Le complexe insulaire de l'Archipel Espiritu Santo : expropriation et gestion des usages.

i. Une aire protégée nationale avec un régime de propriété privée et ejidal.

Deux ans avant d'être décrétée par le Président mexicain Luis Echeverria, avec l'ensemble des îles et îlots du golfe, comme une Zone de réserve et de refuge d'oiseaux migrateurs et de la

¹⁶¹ L'UMA est une Unité de Gestion pour la conservation de la vie sauvage. Dans le cas présent, plusieurs coopératives de pêche sont rassemblées, au sein d'une unité de gestion localisée dans le PNBL, afin d'exploiter de manière soutenable les holothuries.

faune sauvage¹⁶², une partie du complexe insulaire de l'Archipel Espiritu Santo et une partie du municipe de La Paz vont être désignés comme terre *ejidal*, nommée *Alfredo Vladimir Bonfil*. Ce découpage est le fruit d'une résolution présidentielle datant du 5 octobre 1976 (CONANP., 2000a). En 1992, la modification de l'article 27 de la Constitution mexicaine, marquant la fin de la réforme agraire, autorise les *ejidatarios* à changer le régime de propriété de la terre des *ejidos*, pouvant dès lors les vendre ou les louer. Ainsi, les *ejidatarios* de l'*ejido Alfredo Vladimir Bonfil* sollicitèrent et obtinrent la parcellisation et la désincorporation de 90 hectares (soit environ 1 % de la superficie totale de l'*ejido*), localisés à proximité d'une des principales plages touristiques de l'île. En 1996, les propriétaires de ces parcelles reçoivent leur titre de propriété et certains procèdent à la vente de ces derniers (CANTÚ DÍAZ BARRIGA et MARTÍNEZ DELGADO, 2002).

Parallèlement, dans la décennie 1990, les actions se multiplient pour élaborer le plan de gestion de cet espace protégé qui, précisons-le, n'a pas été sollicité par les propriétaires de l'*ejido*. Ainsi, plusieurs membres d'institutions (UABCS, INE, etc.) et d'ONGE travaillant à différentes échelles (CI, *Niparajá*, ISLA, etc.) soulignent la nécessité de gérer les usages à l'aide d'un plan et de clarifier la situation juridique de l'archipel. En 1996, grâce notamment à une aide du FEM, la première structure administrative de l'aire protégée Îles du golfe de Californie est créée. Dix-huit ans après avoir été décrétée comme une ANP, la gestion de cet espace protégé est placée sous la responsabilité de cette structure (CONANP., 2000a). En 1997, l'ONGE TNC participe à la structuration de l'aire protégée à travers l'ONGE ISLA, implantée à La Paz (CANTÚ DÍAZ BARRIGA et MARTÍNEZ DELGADO, 2002). La direction de l'aire protégée recevra ainsi une aide financière de TNC sur la période 1997-2004 (CONANP., 2006a). En 1997, le processus d'élaboration du plan de gestion démarre officiellement (CONANP., 2000a).

Ces différents régimes de propriétés (*ejido* et propriété privée) et d'usage du sol (conservation, volonté de développement touristique) vont amener à des conflits d'intérêts. En 1997, sur une des parcelles, des cabanes furent installées illégalement à des fins commerciales, alarmant davantage le secteur de la conservation. À l'époque, l'archipel n'avait toujours pas de plan de gestion (CANTÚ DÍAZ BARRIGA et MARTÍNEZ DELGADO, 2002).

ii. Le processus d'expropriation.

La direction de l'aire protégée Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) et plusieurs ONGE ont formulé des propositions, recherchant des alternatives à ces conflits d'intérêts. Ce fut notamment le cas de l'ONGE ISLA, qui chercha à mettre en œuvre ce qu'elle nomme une « *expérience de développement communautaire* » avec l'*ejido*, proposant ainsi des activités

¹⁶² Pour rappel, suite à une modification des catégories d'aires protégées dans la législation mexicaine, en 2000, cette aire protégée fut désignée comme Aire de Protection de la Flore et de la Faune « Îles du golfe de Californie » (Chapitre III).

productives soutenables (CANTÚ DÍAZ BARRIGA et MARTÍNEZ DELGADO, 2002, p. 49). Dans un second temps, une autre ONG mexicaine interviendra, dont le rôle sera reconnu par plusieurs enquêtés, la *Fundación Mexicana para la Educación Ambiental* (FUNDEA).

Après environ trois ans de négociation, le dialogue mené avec les *ejidatarios* amena à un consensus entre les différentes parties (gestionnaires, ONGE, *ejidatarios*, chercheurs), les *ejidatarios* acceptant une expropriation indemnisée. Plusieurs enquêtés ayant participé au processus d'expropriation précisent que les fondations états-uniennes, telle que la fondation *David and Lucille Packard*, et mexicaines, ont contribué au financement de l'indemnisation d'expropriation.

Il ne s'agissait donc pas d'une décision que l'on pourrait qualifier de verticale où l'État aurait pris la décision de changer la nature de la propriété de la terre en évinçant du processus les *ejidatarios*. Le 23 février 2003, le Président de la République Vicente Fox Quesada, lors d'une cérémonie à La Paz, remit aux *ejidatarios* l'indemnisation qui avait été négociée pour l'expropriation concertée. Une fois achetées, les terres d'usage commun, soit 99 % de l'*ejido*, ont été données à la Nation, la CONANP devant assurer la gestion de ce site. La *Fundación Mexicana para la Educación Ambiental* acquit 33 des 36 parcelles privées qu'elle remit à la Nation (ARANGO et OGARRIO, 2010). Aujourd'hui, les trois parcelles restantes appartiennent toujours à des propriétaires privés. Précisons que les *paceños*¹⁶³ ont peu participé à cet effort conjoint d'ONGE, de chercheurs et d'autorités environnementales, permettant l'expropriation de l'île.

b. L'échec du premier effort de protection de la biodiversité marine : le retour de la primauté des experts scientifiques ?

En 2000, le plan de gestion de l'Aire de protection de la Flore et de la Faune Îles du golfe de Californie est publié, ainsi qu'un plan de gestion plus spécifique au complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo¹⁶⁴ (CONANP., 2000b ; CONANP., 2000a). Dans ce dernier, financé par le Fonds Mexicain pour la Conservation de la Nature, l'importance de l'aire marine protégée est reconnue. C'est un centre de recherches spécialisé dans le domaine marin, le CICIMAR, localisé à La Paz, qui fut chargé de la coordination de l'élaboration du plan de gestion avec la direction de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS). En 2000, le CICIMAR réalise une étude préalable justificative afin que soit créé le parc national de l'Archipel Espiritu Santo (CONANP., 2006a). Le 14 novembre 2000, un avis est publié au Journal Officiel de la Fédération, précisant que cette étude est à la disposition du public durant quinze jours ouvrables, pour ceux souhaitant émettre une opinion sur le document. Le secteur de la pêche, ayant été évincé du processus, a montré son mécontentement. Le processus s'est finalement soldé par un échec.

¹⁶³ Habitants de La Paz.

¹⁶⁴ Les avis d'élaboration des plans de gestion sont publiés dans le Journal Officiel de la Fédération en 2001.

c. L'intégration au processus de divers acteurs locaux.

i. Le processus de consultation publique.

En juillet 2004, l'étude pour décréter la zone marine adjacente au complexe insulaire reprend de manière officielle. En effet, un accord est signé entre la Direction de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) et une ONGE régionale, *Niparajá*, afin d'apporter des modifications à l'étude préalable justificative, réalisée quatre ans auparavant. Cette étude sera notamment financée par les ONGE internationales WWF et TNC. Il est intéressant de noter que l'accord prévoit, cette fois-ci, que le processus soit « *participatif* » et qu'il y ait « *une consultation publique* » (CONANP., 2006a, p. 3). La Commission nationale pour les aires naturelles protégées publia, en 2006, l'étude préalable justificative révisée et, un an plus tard, le parc sera officiellement créé. Un rapport de l'ONGE *Sociedad de Historia Natural Niparajá* (2005), destiné à la CONANP, documente le processus de consultation publique qui a eu lieu entre août 2004 et juillet 2005. Les principales étapes de ce dernier ont été : la réalisation d'entretiens à des acteurs clés, le déroulement de réunions sectorielles (pêcheurs artisans, prestataires de services touristiques, pêcheurs sportifs-récréatifs, universitaires et ONGE) et d'une réunion intersectorielle, ainsi que la présentation de l'étude pour la création du parc aux personnes ayant participé au processus. Parallèlement, des réunions ont eu lieu avec les institutions gouvernementales des différents niveaux, ces derniers n'ayant pas été conviés à assister aux réunions sectorielles des autres groupes. Lors d'un entretien, un gestionnaire met en exergue que, parfois, dans ce type processus, « *les choses se confondent* » ; il prend le cas d'une réunion qui traiterait de la gestion d'une ANP, où seraient présents le gouverneur de l'État et les pêcheurs. Il indique ainsi qu'il y aurait des chances que les objectifs de la réunion dérivent et que les pêcheurs commencent à demander, par exemple, des moteurs pour leurs embarcations au gouverneur.

Concernant la réalisation de la consultation publique, il est intéressant de relever certains points évoqués dans l'encadré ci-après.

Les groupes d'acteurs : poids et délimitation.

- Les ONGE et les universitaires ont été regroupés dans un même secteur, la frontière entre ces deux groupes d'acteurs serait-elle si floue ? Les universitaires présents sont rattachés à différents centres de recherches locaux (comme le CICIMAR ou le CIBNOR) et à l'UABCS. Quant aux ONGE, elles sont peu nombreuses mais travaillent à différentes échelles : régionale (comme *Niparajá* qui mène le processus), nationale (comme le *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (CEMDA) ou encore *Pronatura*), et internationale (TNC).
- La pêche sportive-récréative a été séparée du groupe des prestataires de services touristiques. Selon le rapport, ce serait pour des questions de sites de pratiques et d'intérêts de l'activité. Cela souligne également la difficulté de rattacher cette activité soit au secteur touristique, soit au secteur de la pêche.
- Les réunions avec le secteur de la pêche ont été les plus nombreuses, ce qui sous-entend des difficultés rencontrées avec ce secteur (avis divergents), mais aussi une volonté d'intégrer ces acteurs, du moins ceux présents aux réunions. Lors de la confrontation des différents secteurs (réunion intersectorielle), certains acteurs, appartenant notamment au secteur de la pêche, montrent leurs désaccords avec la création de l'aire protégée, d'autres signalent le manque d'études scientifiques.

La question des lieux : celles des réunions et celles des activités.

- Les réunions sectorielles ont eu lieu dans différents sites, en fonction des secteurs, ce qui est un point intéressant puisque le choix du lieu peut jouer un rôle dans la participation active et passive des différents acteurs. Néanmoins, plusieurs groupes d'acteurs ont soulevé la nécessité d'intégrer au processus davantage de *compañeros*¹⁶⁵ qui étaient absents lors des réunions.
- Un travail important de réalisation de cartes mentales, relatives aux usages et aux ressources, a été effectué par les enquêtés. À partir d'un fond de carte représentant le complexe insulaire, les enquêtés ont dessiné, à main levée, leurs zones d'usages, les zones d'importance écologique, etc. Les données ont été numérisées et ont donné lieu à des cartes thématiques. Lors des réunions sectorielles, un travail de cartographie, à main levée, a de nouveau été réalisé par différents groupes. Suite aux réunions sectorielles, différentes propositions de zonages ont été intégrées dans un système d'information géographique. Un comité technique fut chargé d'analyser les propositions de gestion « à partir de l'information scientifique disponible ». De nouveau, le zonage a été discuté lors de la réunion intersectorielle¹⁶⁶. La localisation des ressources et activités, à partir des dires d'acteurs, a constitué une base importante du travail. Trois zones de non pêche ont ainsi été désignées.
- Comme dans le cas du PNBL et du PNCP, la présence de chalutiers à crevettes est mentionnée comme un facteur de destruction des écosystèmes. Pourtant, la pratique de ce type d'engins est déjà interdite depuis plusieurs années dans la baie de La Paz, à travers la mise en application du Règlement de la Loi sur la pêche de 1992. Certains acteurs évoquent ainsi la possibilité d'une surveillance accrue avec la création d'une AMP.

Encadré 7 : Quelques éléments sur les acteurs et la consultation publique, documentée par l'ONGE *Niparajá*, pour la création du PNAES.

La fin du processus de consultation publique menée par *Niparajá* est, notamment, marquée par la divulgation de deux lettres d'appui à la création du parc. L'une est rédigée par des prestataires de services touristiques et adressée à la CONANP ; l'autre est rédigée par l'Alliance nationale de producteurs agricoles et halieutiques et dirigée vers les autorités gouvernementales des différents niveaux. La seconde revêt une importance particulière puisque, lors de la consultation publique, des pêcheurs avaient montré leur désaccord avec ce projet. Ces lettres servirent à appuyer le projet de création du parc déposé par la CONANP auprès de la

¹⁶⁵ Amis, collègues.

¹⁶⁶ Les cartes réalisées lors des réunions sectorielles sont consultables dans l'annexe 7 du rapport rédigé par la *Sociedad de Historia Natural Niparajá* (2005) et les différentes propositions de zonage peuvent être consultées à la page 8 de ce dernier.

Commission Fédérale pour l'Amélioration de la Règlementation (COFEMER). Cette commission, qui dépend du ministère de l'économie, donne son accord pour la publication d'un plan de gestion ou la création d'un espace protégé, avant toute validation par le Président de la République. Au-delà du soutien à la création du parc, chacune de ces lettres comprend une liste de recommandations qui devront être prises en compte lors de la création du parc. Par exemple, l'Alliance nationale de producteurs agricoles et halieutiques rappelle que les alentours de l'île Espiritu Santo sont un espace de travail pour le pêcheur artisan depuis des générations et affirme ainsi son droit à continuer d'exercer son activité dans cet espace. Un point commun aux deux lettres est celui de solliciter un droit d'usage et d'exclusivité de cet espace par et pour les acteurs locaux (Annexe 9) :

« [Si cette aire marine est protégée,] nous demandons l'exclusivité de la pêche artisanale pour le pêcheur riverain ».* (Demande formulée par l'Alliance nationale de producteurs agricoles et halieutiques, le 22 juillet 2005. Notons que c'est la première demande de la liste).

« Interdire la pêche commerciale à des pêcheurs provenant d'autres États de la République. Ne pas octroyer davantage d'autorisation d'opérer au sein de l'aire à des entreprises touristiques ».* (Demande formulée, le 23 juin 2005, par des prestataires de services touristiques).

Dans un deuxième temps, en 2006, la municipalité et le gouverneur de l'État de BCS appuyèrent également, à travers un courrier adressé à la CONANP, la création du parc¹⁶⁷.

ii. Retour sur les entretiens.

Parmi les entretiens formels menés dans la cadre du doctorat et du stage de master 2, dix-sept enquêtés, concernés par la création du PNAES, qu'ils y aient participé ou non, ont abordé le processus de mise en place de cet espace protégé (Tableau 22, p. 167).

| Catégorie d'enquêté(e) par activité | Nombre d'enquêté(e)s |
|--|----------------------|
| Fonctionnaires et élus locaux | 6 |
| Membres d'ONGE | 4 |
| Représentants de coopérative de pêche, pêcheurs et permissionnaire | 4 |
| Prestataires de services touristiques | 2 |
| Chercheurs | 1 |

Tableau 22 : Catégories et nombre d'enquêtés évoquant la création du PNAES lors d'entretiens formels.

D'une manière générale, les enquêtés pensent que le processus de création du parc a été participatif : déroulement de plusieurs réunions, présence des différents secteurs d'activité. Néanmoins, onze enquêtés soulignent que des difficultés ont eu lieu avec les pêcheurs. Parmi les pêcheurs/permissionnaire enquêtés, trois d'entre eux assurent que les pêcheurs n'étaient pas d'accord avec la création du parc, le quatrième reconnaît que les pêcheurs étaient mécontents, que les réunions leur enlevaient du temps de travail, mais que, finalement, ils approuvèrent la

¹⁶⁷ Compte rendu du conseil de gestion de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) qui a eu lieu le 1/09/2006.

création du parc. Les enquêtés mentionnent cependant qu'ils sont conscients que les ressources diminuent.

*« Le parc s'est fait au niveau du gouvernement. Ils ont monté le projet avec Niparajá. Nous n'étions pas d'accord avec le parc. Bien que je reconnaisse que la mer est surexploitée ».** (Extrait d'entretien avec un représentant de coopérative de pêche, le 16/01/2012 à La Paz).

*« Et bien... j'y ai été impliqué [dans le processus de création du PNAES]... je crois que c'est une des premières aires qui repose sur un processus participatif, non pas de consultation, mais de participation très, très grande, chère, longue et difficile ; finalement avec tout ce qu'implique la participation. Mais l'aire a reçu... beaucoup d'appui, pas entièrement, mais, oui, l'appui d'une partie du secteur de la pêche, avec l'appui du Maire, du Gouverneur... ».** (Extrait d'entretien avec un fonctionnaire, le 9/06/2010 à La Paz).

Il ne s'agit pas ici de quantifier le nombre de personnes qui ont soutenu le processus de création ou non, ou encore qui ont un avis mitigé sur le parc. Ces entretiens confirment que les difficultés rencontrées, lors de la création de l'aire protégée, ont notamment eu lieu avec des pêcheurs. Comme aux abords du PNBL, le groupe des pêcheurs est hétérogène. Ce point a bien été souligné dans le rapport réalisé par l'ONGE *Niparajá*.

Un autre élément qui ressort des entretiens, c'est le consentement des prestataires de services touristiques concernant la création du parc, bien qu'ils aient formulé certaines inquiétudes (par exemple, à propos de l'augmentation des droits d'entrée au parc).

D. Comparaison des sites d'études.

Ces trois études de cas montrent qu'une réelle mobilisation pour la conservation de ces espaces s'est formalisée dans les années 1990. Comme abordé dans le premier chapitre, le contexte du début des années 1990 avec, notamment, la conférence de Rio ainsi que l'institutionnalisation des politiques de conservation à l'échelle du Mexique, facilite l'émergence d'aires protégées et valorise les initiatives ascendantes et participatives. Ainsi, dans le cadre du PNCP et du PNBL, décrétés à un an d'intervalle (1995-1996), l'initiative locale est, aujourd'hui encore, largement louée dans les discours concernant ces deux parcs. Le PNAES créé, une dizaine d'années après, a pourtant essuyé un premier échec quant au processus participatif. Relancé une seconde fois, en donnant une place à l'ensemble des secteurs concernés, notamment lors de réunions sectorielles, il a enfin pu voir le jour.

Le rejet de la présence des chalutiers, dont les ports d'attache sont principalement localisés dans les États de Sinaloa et Sonora (Chapitre 3), a été un argument pour la création des trois sites d'étude. Mais, cette notion de frontière, de déplacement des limites, ainsi que du « *Nous* » et des « *Autres* », liés à la mise en place d'un espace protégé, est principalement mis en exergue dans le cas du PNBL.

Parmi les points communs au PNCP et au PNBL, on peut également relever celui de l'identification des leaders dans le processus de création de ces espaces protégés. Ces acteurs sont clairement désignés par leurs pairs et mettent en valeurs, lors des entretiens menés, leur forte appropriation de ces espaces. Outre leur implication, encore aujourd'hui, dans la gestion des parcs à travers les conseils de gestion ou encore dans la production de connaissances sur ces écosystèmes ; les leaders enquêtés ont mis en avant l'importance de leur rôle : « *certaines personnes me reconnaissent comme l'auteur du parc* »¹⁶⁸. Certains ont utilisé un vocabulaire relevant de la filiation pour décrire ce que représente le parc pour eux : « *mon fils (rires)* »¹⁶⁹, « *nous sommes son « papa »* »¹⁷⁰. Dans le cas du PNAES, nous avons pu constater que le contexte était différent. De fait, il existait déjà une structure pour la gestion des aires protégées à La Paz et des gestionnaires travaillaient sur le complexe insulaire Espíritu Santo. De par cette présence gouvernementale spécialisée sur les aires protégées, la configuration de l'émergence de l'aire protégée sera différente. À cela s'ajoute qu'officiellement une convention sera signée entre les gestionnaires et une ONGE régionale, basée à La Paz. Ces deux acteurs coordonneront le processus de consultation pour la création de l'aire protégée. De même, entre le milieu des années 1990 et les années 2000, l'institution portant et gérant les aires protégées au Mexique se consolide et, en 2000, la Commission nationale des aires protégées est créée (Chapitre I).

Bien que des processus participatifs aient été mis en place lors de la création des trois parcs, l'ensemble des acteurs n'a pas pris part à ces derniers. On peut constater la faible organisation du secteur de la pêche artisanale où interviennent de nombreux intermédiaires, mais aussi l'hétérogénéité de ce secteur. Ceci apparaît clairement à travers les entretiens et l'analyse des documents officiels, pour le PNAES et le PNBL. En revanche, dans le cas du PNCP, nous avons obtenu trop peu d'éléments à ce sujet pour en tirer des conclusions. En effet, le récit relayé par différentes autorités gouvernementales, par les ONGE, par les chercheurs et par les habitants de Cabo Pulmo, concernant la création du parc, est celui de la reconversion, parfois « *difficile* », des pêcheurs de Cabo Pulmo en prestataires de services touristiques. La réticence de certains pêcheurs, observée dans le cadre du PNBL et du PNAES, peut notamment s'expliquer par les conséquences qui surgissent de la mise en place d'une aire protégée : une surveillance accrue (s'il ne s'agit pas évidemment d'un « *parc de papier* »), la restriction des zones de pêche commerciale et/ou récréative ou d'autres types d'activités, la modification des pratiques (par exemple l'interdiction du recours à certaines techniques et engins de pêche). Rappelons que de nombreux pêcheurs traditionnels n'ont jamais eu de permis de pêche et que l'obtention de ces derniers est difficile.

¹⁶⁸ Entretien réalisé le 19/01/2012 auprès d'un habitant et prestataire de services touristiques de Cabo Pulmo.

¹⁶⁹ Entretien réalisé le 20/01/2012, à La Paz, auprès d'un chercheur dont les recherches ont notamment porté sur Cabo Pulmo.

¹⁷⁰ Entretien réalisé le 17/03/2011 auprès d'un membre d'une ONGE localisée à Loreto.

Certes, ces trois parcs émergent d'une initiative qui peut être qualifiée d'ascendante mais, ces espaces protégés, à caractère fédéral, sont nés de diverses interactions entre des acteurs dont le champ d'action s'étend sur plusieurs échelles spatiales (Figure 19, p. 170 et Figure 20, p. 171).

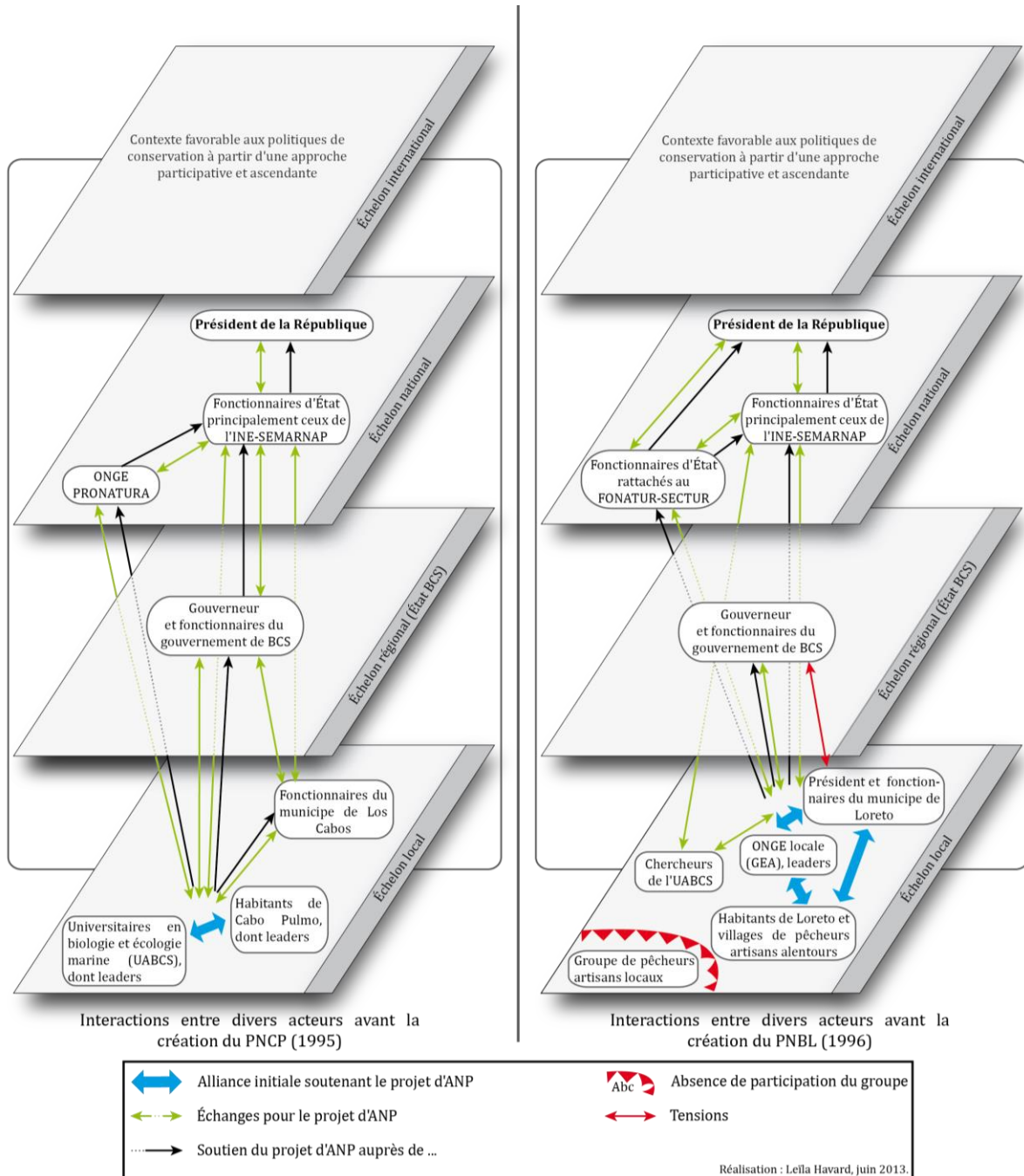


Figure 19 : Principales interactions entre divers acteurs précédant la création du PNCP et du PNBL.

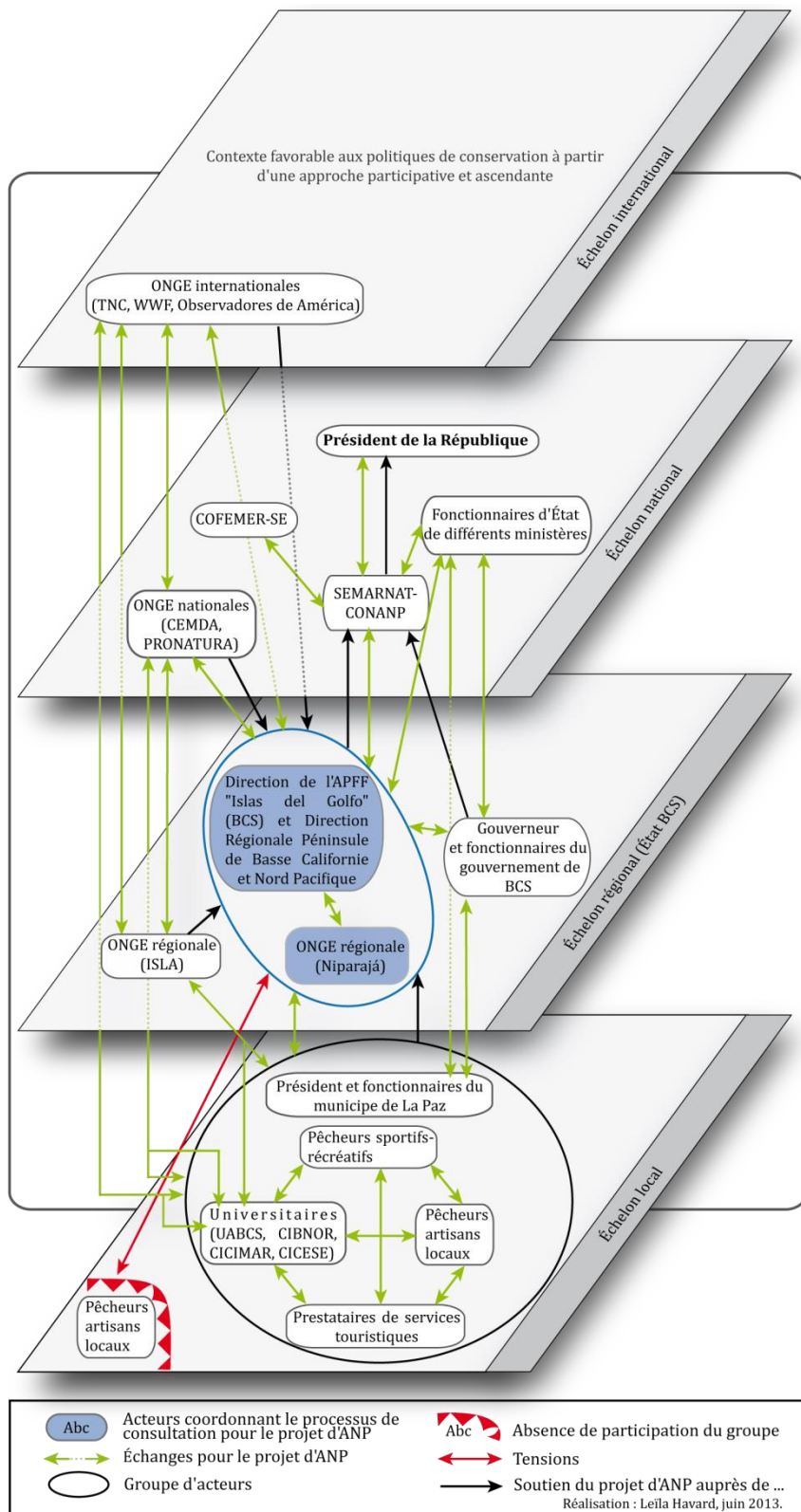


Figure 20 : Principales interactions entre divers acteurs précédant la création du PNAES.

II. Plans de gestion : de l'innovation participative à la caducité du mécanisme ?

Lorsque l'aire protégée est décrétée au Journal Officiel de la Fédération, la SEMARNAT doit, l'année suivante, proposer un plan de gestion dont l'élaboration s'effectuera avec la participation des habitants, des propriétaires, d'organisations privées des différentes autorités gouvernementales compétentes sur l'espace en question, etc. (article 65 de la LGEEPA). En résumé, toute personne et/ou institution intéressées doivent être invitées à participer. Dans le glossaire présent au début de ladite Loi sur l'environnement, le terme « *participation* » n'y est pas défini et il n'est pas davantage explicité dans la section concernant les aires naturelles protégées. Il est seulement précisé, dans plusieurs articles, que « *certaines décisions et actions doivent être participatives* ». Afin d'identifier les acteurs prenant part à l'élaboration des plans de gestion des sites étudiés et d'analyser les processus, nous nous appuyerons sur des documents d'archives, certains étant disponibles sur le site de la COFEMER, ainsi que sur les entretiens.

A. Les zones de pêche : un sujet de discorde au sein du parc national Cabo Pulmo.

L'élaboration du plan de gestion du PNCP s'est étalée sur de nombreuses années. Dans un courrier, la direction actuelle du parc nous a précisé ne pas avoir de données sur le nombre de réunions organisées pour l'élaboration du plan de gestion, les ONGE présentes, etc., nous avons donc analysé les processus d'élaboration du plan de gestion à partir des données issues des entretiens et des documents diffusés sur le site de la COFEMER.

Le décret de création du parc précise uniquement que certaines activités sont interdites, d'autres autorisées en fonction des conditions prédéfinies dans le plan de gestion (exemple : le matériel de pêche pour les habitants des localités riveraines au parc afin de réaliser une pêche de subsistance). Dans le cas présent, aucun zonage n'a été défini avant la mise en place du plan de gestion. Cette situation où les activités étaient conditionnées par le futur plan de gestion, signifia, comme l'ont signalé des enquêtés que le parc correspondait à une « *no take zone* » jusqu'à la publication du plan.

Son élaboration démarra officiellement en 2000-2001¹⁷¹. Certaines sources parlent d'un premier effort réalisé à la fin des années 1990 (CONANP, 2005). Dans un premier temps, un document a été rédigé par des chercheurs de l'UABCS, confirmant ainsi la place des biologistes et des écologistes de cette université locale dans la gestion de l'aire protégée. Entre 2004 et 2005, un document sera présenté à trois reprises, pour avis du public, par la CONANP et la direction du

¹⁷¹ D'après un entretien mené à La Paz, le 20/01/2012, auprès du chercheur de l'UABCS référent quant à l'élaboration du plan de gestion.

parc. Précisons que la direction du parc avait aussi, jusqu'en 2008, la charge d'une autre aire protégée à l'extrême sud de la péninsule de Basse Californie. Ces trois réunions de consultation publique se sont déroulées sur différents lieux (Cabo Pulmo, La Paz et San José del Cabo, parfois, éloignés de plus de cent kilomètres).

Nous avons eu accès, via le site de la COFEMER, aux listes des participants et aux transcriptions des deux dernières réunions qui ont eu lieu en mai et juin 2005. La transcription de ces dernières permet de prendre connaissance des commentaires qui furent formulés. On regrettera, cependant, que le compte rendu « *supposé* » et la liste des participants de la première consultation qui a eu lieu à Cabo Pulmo n'aient pas été communiqués sur le site de la COFEMER. En effet, le lieu permettait davantage l'expression et la présence des habitants riverains au parc, d'autant que les transcriptions des deux dernières réunions mettent en exergue une intervention accrue des institutions publiques et des chercheurs (UABCS, CIBNOR) et rarement celle des habitants de Cabo Pulmo. Il est difficile de juger également de leur présence, par exemple, la liste des participants à la deuxième réunion est incomplète. À l'époque, la responsable de la coordination des plans de gestion pour la région nord-ouest de la CONANP, présente la consultation publique comme un moyen de faire participer l'ensemble des secteurs concernés par les aires naturelles protégées, à l'élaboration et à la mise en place du plan de gestion :

*« [...] l'opportunité de faire part de ses opinions, de ses objections, d'enrichir le document afin que celui-ci soit réellement participatif, que personne ne soit exclu de l'élaboration de ce dernier. [...] Concernant le cas particulier du parc national Cabo Pulmo, nous avons eu trois ateliers de consultation [...] où ce que nous avons fait c'est élaborer une liste de présence qui est celle que nous remettons à la COFEMER comme la preuve que nous avons réalisé la consultation publique ».**

Les entretiens, menés dans le cadre du doctorat, ont montré que plusieurs enquêtés locaux désapprouvaient certains points du plan de gestion.

Parmi les problématiques soulevées lors des deux dernières réunions de consultation publique, certaines l'ont été à plusieurs reprises et par divers acteurs. Ainsi, il est souvent fait référence au problème de la délimitation du parc en mer, certains insistant sur un nécessaire marquage des limites par des bouées. Il est aussi intéressant de relever les questions posées quant aux limites avec des coordonnées précises d'un espace dynamique, où le phénomène d'érosion des plages est régulièrement observé. Comment sanctionner une infraction concernant les règles du parc lorsque la personne la commettant ne sait pas si elle se situe dans le parc ? Que savent « *les étrangers* » de la réglementation de cet espace ? Sont-ils informés de la vocation de cet espace ? En 2010, le directeur du parc nous signale que trois bouées ont été installées, néanmoins, un mois après, elles étaient volées. Étant donné le montant de ces dernières et le coût de leur installation, aucune autre bouée n'a été installée.

Un autre élément mis en avant fut la différenciation souhaitée, par plusieurs intervenants, entre les droits que l'on concède ou que l'on veut concéder aux « *gens du coin* », certains voulaient préciser « *originaires du lieu* » les différenciant ainsi de « *ceux qui viennent d'ailleurs* ». Et ce, notamment avec la question de la pêche de subsistance pour les résidents. Comment définit-on les résidents ? Cette question fait débat et aucune réponse claire n'est formulée lors de ces réunions. Précisons à ce propos une remarque formulée par un fonctionnaire du Ministère en charge de la pêche :

*« Je ne sais pas s'il existe un quelconque recensement de ceux qui sont les résidents de ce lieu. S'il existe une liste claire de ceux qui peuvent réaliser ces activités et ceux qui ne peuvent pas. Car, ailleurs, par exemple à Loreto, cela nous est très compliqué, à nous les autorités, de dire qui peut et qui ne peut pas. On consulte le comité de pêche de la localité qui, à partir de certains critères ou de la réglementation de l'ANP, [savent] qui a accès à certaines ressources ou certaines activités [...] Ce que certaines personnes cherchent à faire, c'est obtenir leur carte de résident du lieu en question et ils ont ainsi un laissez-passer automatique ».**

De plus, une inquiétude est également formulée à propos de la localisation de ce type de pêche. D'après le compte rendu des réunions, cette dernière ne semble pas si claire, bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs discussions. Il en va de même pour la zone où serait autorisée la capture d'appâts vivants, tels que les sardines, pour la pêche sportive-récréative. Lors des réunions, il est seulement précisé que des études complémentaires doivent être réalisées par la CONAPESCA pour en définir les modalités correspondantes.

En décembre 2006, le plan de gestion a été publié, dans un ouvrage édité par la CONANP-SEMARNAT. Néanmoins, la parution de ce dernier dans le Journal Officiel de la Fédération, sous forme de décret, document qui fait loi, date de novembre 2009, soit presque quinze ans après la création du parc et plus de quatre ans après les réunions de consultations publiques. Les entretiens, menés au début des années 2010, montrent que ces inquiétudes se sont transformées en problèmes pour les habitants de Cabo Pulmo¹⁷², considérés comme résidents de la localité¹⁷³. En effet, concernant le plan de gestion, tous les habitants de Cabo Pulmo enquêtés, dans le cadre d'entretiens formels, évoquent deux points sur lesquels ils sont en désaccord (les zones pour la pêche de subsistance et les zones pour la capture d'appâts vivants). Cela a été confirmé par des échanges informels, ainsi que par des entretiens formels auprès de l'ONGE locale ACCP et d'un chercheur. Ces points pourtant avaient déjà fait l'objet de discussion lors de la consultation publique. Quelle place a-t-on accordé aux remarques formulées à ce sujet ? Comment et qui a réalisé les études ayant entraîné une modification des zones de pratique ? Combien et comment les habitants de Cabo Pulmo ont-ils montré leur désaccord ? Il semblerait, cependant, que peu d'habitants se soient impliqués dans la réalisation du plan de gestion, même s'ils y furent

¹⁷² L'étude de l'ONG *Centro de Colaboración Cívica* (CCC), publiée en 2009, précise également le problème de la localisation des zones de pêche de subsistance.

¹⁷³ Les étrangers et les Mexicains ayant une résidence dans cette localité, mais n'ayant pas de carte de résident de cette dernière ne sont pas reconnus comme tels.

conviés. Les habitants ont-ils eu recours à d'autres canaux de communication, autres que les réunions de consultation publique, pour donner leur opinion ? Ont-ils saisi l'importance du plan de gestion et la modification des zones de pratiques qu'il pouvait entraîner ? Ces questions restent ouvertes. Après avoir croisé les types de données, nous pouvons seulement affirmer que les zones de pêche des résidents n'ont pas été prises en compte sur ce point, négligeant ainsi certaines traditions locales. Le changement de pratique concernant l'activité de travail des hommes, passant de pêcheurs commerciaux à prestataires de services touristiques, ne conditionne pas un changement total de la tradition. D'autre part, concernant la zone délimitée pour pêcher les appâts, des habitants concernés par ce problème ont sollicité l'université locale, l'UABCS, pour une étude au début des années 2010 afin de démontrer que la zone octroyée pour la pêche, n'est pas celle où les sardines se concentrent. Le chercheur responsable de l'étude¹⁷⁴ corrobore ce fait, il explique que la zone délimitée pour capturer cette espèce fut une erreur du parc : les conditions écologiques, les types de substrats, etc. ne sont pas favorables à la concentration de sardines. Un membre d'ACCP¹⁷⁵ précise que face à ce problème, un accord informel avec un inspecteur de la PROFEPA avait été instauré afin d'autoriser le prestataire de services touristiques pour la pêche sportive-récréative à capturer les appâts. Mais, cet accord informel a pris fin.

Le plan de gestion, au début des années 2010, n'est donc pas rejeté en bloc, seules quelques règles sont perçues comme « *erronées* », « *pas prises en compte* » et établies par des personnes ayant une méconnaissance du lieu. Se pose, dès lors, la question de l'intégration des savoirs locaux. Cette problématique amène à des tensions entre certains habitants et l'administration actuelle du parc qui applique le plan de gestion. Certains enquêtés soulignent qu'un accord implicite existait avec la précédente administration. Lors des entretiens, des habitants de Cabo Pulmo ont précisé qu'ils mettaient entre parenthèse, quelques temps, cette problématique afin de se concentrer sur les moyens de ralentir un mégaprojet touristique-immobilier à quelques kilomètres au nord du parc.

¹⁷⁴ Entretien réalisé le 18/05/2010 à La Paz.

¹⁷⁵ Entretien réalisé le 19/01/2011 à La Paz.

B. Le parc national Baie de Loreto : d'un plan de gestion excluant à un processus de révision participatif aujourd'hui en pause.

a. Le premier plan de gestion.

Le processus pour l'élaboration du plan de gestion du PNBL a commencé deux ans après la création du parc, en 1998. À cette époque, il existait un climat tendu entre la pêche sportive-récréative et la pêche commerciale (d'après les entretiens, la thèse de Lydia Ann Breunig (2006) et l'article de Karen Stamieszkin *et al.* (2009)). De fait, le directeur actuel du PNBL¹⁷⁶ souligne qu'après la création du parc, ce dernier a connu un conflit interne, « *un conflit de maison* »^{*177}.

Les études techniques portant sur les critères écologiques furent réalisées par l'UABCS. Des groupes conservacionnistes ont sollicité le FONATUR afin qu'il finance ces études. Le FONATUR participa ainsi financièrement à la réalisation du plan de gestion (BERMÚDEZ, 2007 ; BREUNIG, 2006).

Un premier décret sera publié à la fin de l'année 2000. Dans un document de la CONANP, adressé à la SEMARNAP et transmis à la COFEMER¹⁷⁸, la méthode employée pour réaliser le zonage des activités est considérée comme participative, puisque « *la société, dans son ensemble, a participé* » suite à « *une invitation publique* »*. Il est précisé qu'environ une vingtaine d'ateliers ont eu lieu dans différentes localités adjacentes au parc, où des cartes superposant des critères écologiques et d'usages ont notamment été présentées. Ainsi, selon la CONANP, le secteur touristique et le secteur de la pêche ont approuvé le plan de gestion, précisant, ce qui peut surprendre, que les zones de protection ne sont pas utilisées pour pêcher et qu'aucun produit n'en est extrait. De quoi et de qui les protège-t-on ? Les autorités environnementales reconnaissent, cependant, que les pêcheurs et les prestataires de services touristiques seront affectés par le fait qu'ils devront être en règle. La majorité d'entre eux réalisait, jusqu'alors, leur activité de manière illégale (Encadré 8, p. 177).

¹⁷⁶ Entretien réalisé le 10/11/2010, à Loreto.

¹⁷⁷ Les entretiens réalisés au début des années 2010 montrent que le conflit entre ces deux activités a fortement diminué.

¹⁷⁸ Rapport de la CONANP (N° SGPP 68), daté du 25/08/2000, adressé à la SEMARNAP et le rapport de la SEMARNAP (N° SSP/294/00), daté du 28/08/2000, adressé à la COFEMER.

« [...] Les opinions générales des deux principaux secteurs ont été le consentement et l'approbation, c'est-à-dire qu'autant le secteur touristique que le secteur de la pêche commerciale ont réussi à concilier leurs intérêts, de sorte que ces deux activités se consolident et aillent vers une planification.

Actuellement, environ 500 pêcheurs commerciaux et 500 prestataires de services touristiques [...] travaillent dans la zone, les mêmes qui durant des années ont réalisé leurs activités commerciales sans avoir : les permis de pêche, les déclarations des embarcations, les factures des produits, les permis pour proposer des services touristiques, les rapports d'activités, ce pourquoi, ils seront affectés, par la mise en œuvre de ce programme, car ils devront être en règle.

[...] Le zonage n'affecte aucun des secteurs puisque les zones proposées pour la protection sont des sites qui ne sont pas utilisés pour pêcher ou extraire un quelconque produit, tel est le cas pour les loberas [sites où se rassemblent les lions de mer], les zones de nidifications et les zones humides.

Ce qui explique qu'aucune activité ne soit affectée, mais seulement obligée d'être en règle [...]. »*

Encadré 8 : Extrait d'une correspondance de la CONANP adressée à la SEMARNAP, le 25/08/2000, concernant l'élaboration du plan de gestion du PNBL.

On note que les principaux problèmes « *mettant en danger la conservation du site* » relèvent autant d'un manque de contrôle du secteur touristique que du secteur de la pêche. L'accent n'est désormais plus mis uniquement sur le fait d'interdire l'accès aux chalutiers et autres bateaux de pêche industrielle au site mais, sur la planification des usages touristiques et l'absence de contrôle des activités de recherche.

Ce premier plan de gestion, publié dans un ouvrage à la fin de l'année 2000, aurait donc, été élaboré, selon les autorités environnementales, avec « *le consentement* » de la population locale et particulièrement des secteurs productifs.

Pourtant, il convient de rappeler certains blocages et le rejet, notamment par une partie du secteur de la pêche, du plan de gestion présenté par l'UABCS. Cette première étude semble avoir négligé les conséquences sociales que peut générer un nouveau zonage des activités, et/ou des restrictions quant à certaines techniques de pêche. Rappelons que comme, l'ont souligné Gilbert David et Aurélie Thomassin (2007), la mise en place des APMC entraîne des modifications territoriales qui peuvent être sujet de discorde. Parmi les 22 enquêtés qui se remémorent le processus d'élaboration du plan de gestion, plus des 70 % ont mentionné le désaccord des pêcheurs. Face au conflit créé autour du zonage du parc, le directeur du PNBL, au début des années 2000, va relancer un processus de concertation et de participation. Des dizaines de réunions ont été organisées, notamment dans les localités de pêcheurs (BERMÚDEZ, 2007).

Afin d'illustrer les conséquences, encore actuelles, de l'absence de processus participatif dès le départ avec l'ensemble des pêcheurs, nous reviendrons sur le premier refus de conversation auquel j'ai été confrontée dans le cadre de cette recherche doctorale. Lors d'un travail de terrain, nous étions deux doctorantes à mener des enquêtes auprès d'habitants de la localité de Ligüí. Nous sommes allées à la rencontre de pêcheurs sur la plage afin de discuter de

manière informelle sur le parc, en nous présentant comme étudiantes de l'UABCS. Dans un premier temps, ils ont refusé toute conversation. Un des pêcheurs précisa qu'il refusait de nous parler, mais il voulait savoir qui était « *derrière* » nos thèses, craignant les conséquences de notre recherche et de « *nos enquêtes* ». À quoi servent-elles ? À qui servent-elles ? Finalement, en insistant sur notre statut d'étudiantes et en expliquant davantage nos sujets de recherche et leurs objectifs, le climat s'est un peu détendu et nous permit de mieux comprendre la crainte formulée par ces pêcheurs vis-à-vis des chercheurs de l'UABCS. Ils nous expliquèrent, en restant sur leurs gardes, qu'ils s'étaient sentis trompés par les chercheurs ayant participé à l'élaboration du plan de gestion. On leur avait « *volé* » leur savoir. Ils se seraient prêtés à un jeu de questions, comme la localisation de certaines espèces, dont les réponses données auraient été utilisées pour leur porter préjudice, c'est-à-dire en limitant leur activité de pêche, en justifiant qu'ils « *perturbent la nature* »*. On retrouve ici la représentation véhiculée de l'« *homme perturbateur* » de l'environnement, abordée dans le premier chapitre. Ces enquêtés ont le sentiment que la création du parc les a « *obligés* » à rentrer dans une coopérative pour obtenir des permis, ils ne vont plus aux réunions organisées par le parc car ils n'y croient plus. Ils perçoivent le parc comme une contrainte et n'adhèrent pas aux discours conservacionnistes.

Les extraits d'entretiens formels ci-après illustrent aussi le rejet du document réalisé par l'UABCS et le désaccord de certains pêcheurs.

*« Il n'y a pas eu de consensus, l'université en a été la coupable. Ils n'ont pas consulté les pêcheurs. Il a donc fallu faire une modification ».** (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Loreto, le 19/03/2011).

*« L'étude était de l'UABCS, l'étude a été rejetée... Les chercheurs donnèrent des noms aux sites que les gens ne connaissaient pas. Je me souviens qu'il y avait là un conflit bien grand ».** (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Ligüí, le 2/03/2011).

*« Le plan de gestion a été un autre motif... de discussion très sérieuse, car la première proposition du plan de gestion réalisée par l'université... C'est-à-dire que, d'abord, une des premières choses dont je me souviens bien lorsqu'ils l'ont présentée, c'est qu'ils donnèrent des noms qu'ils sortirent... peut-être d'une carte publiée ? Mais, aucun nom avec lesquels les gens connaissaient les lieux ! Et bien, c'est dire ... « tu ne connais même pas le lieu, et tu veux m'apprendre à moi qui ai vécu, ai grandi, tout, ici ».** (Extrait d'entretien avec un membre d'ONGE régionale, le 27/05/2010 à La Paz).

*« En fait, il y a eu une période très fatigante pour arriver à des accords ».** (Extrait d'entretien avec un prestataire de services touristiques (pêche sportive-récréative) de Loreto, le 12/02/2011).

« Lorsque le plan de gestion de Loreto... a été élaboré, les spécialistes de l'université... réalisèrent une série d'exercices ... en délimitant des régions, d'accord? [...] pour chacune de ces petites régions au sein du parc, des valeurs lui ont été attribuées concernant la diversité, c'est-à-dire ses valeurs biologiques, de biodiversité, ses valeurs touristiques, paysagères, ses valeurs quant à la pêche, économiques, ses valeurs de services écosystémiques. Et, à partir de cette trame qui intégrait des couches dans un système de gestion de l'information, il en est ressorti les sites les plus importants [...]. Mais, ceux dont je me souviens, il en est ressorti que ces sites devraient être conservés sous un schéma de protection ! Cela signifie que rien ne peut y être fait, de protection intégrale. Et puis, les pêcheurs et les prestataires de services touristiques dirent « Et ! Université ! Non, tu fais erreur ! Tu me fermes toutes les possibilités de travail. Là où tu

es en train de dire qu'il faut protéger, c'est là où je pêche. Là où toi tu dis qu'il faut protéger, c'est là où j'amène des touristes. Là où tu dis qu'il faut protéger, c'est là où j'ai mes campements. Là où tu dis... Alors non, nous ne pouvons pas sacrifier notre économie, nous avons demandé ce parc pour nous. Tu dois donc nous laisser des possibilités de travailler.» Cela a été une négociation ouf... [...] avec de nombreuses réunions pour arriver à ça [le zonage actuel du parc], non ? Ouï, [...], nous avons pratiquement tout cédé, non ? Partout, on peut pêcher, sauf dans certains petits sites, où l'on ne peut pas pêcher. Partout le tourisme peut être réalisé». (Extrait d'entretien avec un fonctionnaire, le 26/05/2010 à La Paz).*

De même, il convient de souligner l'imbroglio administratif. Le 6 décembre 2000, la COFEMER autorise la publication du plan de gestion au Journal Officiel de la Fédération¹⁷⁹. Pourtant, ce n'est que deux ans plus tard, le 11 novembre 2002, que le plan de gestion est publié au Journal Officiel de la Fédération, avec des modifications par rapport à la version de 2000 ; suivi, le 6 janvier 2003, de la publication de nouvelles modifications. Ainsi, en mai-juin 2002, la SEMARNAT et la COFEMER vont reprendre leur correspondance afin de valider ce nouveau plan de gestion. La COFEMER rappelle alors, aux membres du conseil de gestion du parc, qu'elle avait déjà donné son aval : « depuis plus de 17 mois, la SEMARNAT était en mesure de publier, dans le DOF¹⁸⁰, l'avant-projet en question »¹⁸¹*. Après relecture du nouveau projet par la COFEMER, celle-ci l'approuve considérant que les modifications étaient mineures.

Néanmoins, une des modifications apportées au plan de gestion entre la version de 2000 et celle de 2002, concernant le zonage de l'espace protégé, a cependant une incidence sur les activités de pêche et peut en avoir une sur le plan écologique : l'établissement de zones de non prélèvement dans la partie marine. En effet, les deux zones de non prélèvement, *Bajo El Cochi* et *Bajo El Murciélago* (Carte 5, p. 117) n'existaient pas dans la version « livre » du plan de gestion. Leur superficie reste cependant négligeable (0,07 % de l'ANP). Les autres modifications concernent la réglementation sur les techniques de pêche et la délimitation des zones où certaines techniques de pêche sont interdites. Si l'on se réfère à un document élaboré par la CONANP¹⁸², les modifications apportées à la nouvelle version du plan de gestion émanent de quatre coopératives de pêche, une seule fois un pêcheur est mentionné à titre individuel. Les propositions ont émané d'une partie du secteur de la pêche et non de l'ensemble des pêcheurs, qui, de surcroît, était organisée en coopératives, or à l'époque de nombreux pêcheurs étaient « libres »¹⁸³. De plus, les entretiens font davantage ressortir un processus de négociation entre

¹⁷⁹ Selon le rapport COFEME/00/478 rédigé par la COFEMER et adressé à la SEMARNAT.

¹⁸⁰ Journal Officiel de la Fédération.

¹⁸¹ Selon le rapport COFEME/02/649 rédigé par la COFEMER et adressé aux membres du conseil de gestion du PNBL et selon le rapport COFEME/02/638 rédigé par la COFEMER et adressé à la SEMARNAT.

¹⁸² *Manifestación de Impacto Regulatorio* simplifiée de la COFEMER, remplie par la CONANP.

¹⁸³ Les données sur les coopératives de pêche transmises par l'ONGE *RARE Conservation*, en mars 2011, permettent de constater que pour les localités de Loreto, Juncalito, Ligüí et Ensenada Blanca, l'ONGE dispose de la date de création de dix-huit coopératives, dont douze ont été créées après 2002. De même, les données transmises par le Ministère de la pêche, en mars 2011, sur le nombre de permis opérant pour le municipio de Loreto, mettent en exergue que davantage de permissionnaires ont un permis sur la période 2000-2002 que de coopératives.

les acteurs, présents aux réunions, et issus de différents secteurs. Tous les enquêtés ne se souviennent pas que ce soit le secteur de la pêche qui soit à l'origine des zones de non pêche, certains évoquent une forte pression de la part d'ONGE pour l'établissement de zones de non pêche.

De fait, l'ONGE nationale COBI, chercha, à l'époque, d'une part à localiser les grands prédateurs (mérus, requins, etc.) et les habitats en danger ; d'autre part, cette organisation a réalisé plusieurs entretiens auprès de pêcheurs artisans afin d'évaluer leur perception concernant la création de zones de non pêche comme outil de gestion des pêcheries (CUDNEY-BUENO, *et al.*, 2009).

De manière surprenante, plusieurs enquêtés ont parlé de la richesse biologique de *Bajo El Cochi*, certains se sentant dépossédés d'un très bon site de pêche, mais aucun enquêté n'a évoqué l'attente de la réouverture du second site de non pêche, *Bajo El Murciélagu*.

b. La révision du plan de gestion.

La révision du plan de gestion était déjà à l'ordre du jour de la réunion du conseil de gestion du parc au début de l'année 2006 et les membres du conseil en reconnaissent la nécessité. Ils font part de leur souhait de convoquer tous les secteurs « *à une table de négociations afin de connaître l'ensemble des propositions et d'aboutir à des accords* ». Ils soulignent également que des fonds doivent être trouvés afin d'embaucher un tiers-facilitateur lors du processus¹⁸⁴. Lors d'une des réunions du conseil de gestion, des représentants du secteur de la pêche artisanale ont montré leur désaccord sur plusieurs points avec la réglementation de la pêche. Il semblerait qu'il y ait une méconnaissance de la réglementation par le secteur de la pêche et, de ce fait, un manque de communication. La question de nouvelles zones de non pêche suscitait la crainte d'un déplacement des zones de pratique des pêcheurs en dehors du parc¹⁸⁵ et les représentants de ce secteur demandent alors à ce que des réunions aient lieu dans les villages de pêcheurs. Un premier travail a donc été mené avec les membres du conseil de gestion et certains pêcheurs pour clarifier la situation de cette activité. Puis, fin 2007, la direction du parc et COBI, sollicitèrent l'ONG *Centro de Colaboración Cívica* pour mener à bien le processus de révision du plan de gestion. Cette dernière ONG est spécialisée dans la gestion des conflits et la mise en place « *d'espaces de dialogue* » pour une thématique donnée. L'ONG devait, selon un rapport publié en 2010¹⁸⁶, « *dessiner et faciliter un processus participatif et pluriel pour la nouvelle révision du plan de gestion* ». Selon cette étude, les différents secteurs intéressés par la gestion du parc « *ont manifesté leur préoccupation concernant la diminution des ressources de*

¹⁸⁴ Compte rendu du conseil de gestion du 13 mars 2007.

¹⁸⁵ Compte rendu du conseil de gestion du 28 juin 2007.

¹⁸⁶ Disponible à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) : www.colaboracioncivica.org/images/stories/descargas/publicaciones/loreto200510final.pdf

pêche » (p. 9). Ce qui sous-entend que le parc n'a pas, jusqu'alors, atteint son objectif de préservation et de restauration et que ces processus sont très longs. Parallèlement, lors des enquêtes que nous avons menées en 2011 et 2012, certains enquêtés notent une augmentation de certaines ressources. Les perceptions sont donc divergentes.

Des réunions sectorielles et intersectorielles ont été menées jusqu'en octobre 2009 où des acteurs clés, préalablement identifiés, étaient invités à participer. Néanmoins, les réunions étaient ouvertes à toutes les personnes intéressées pour y assister. À partir de ce moment-là, les remarques approuvées et validées lors du processus de concertation devaient être intégrées au plan de gestion. Ce document a été remis aux services juridiques de la CONANP, après validation par le conseil de gestion, et devait par la suite être examiné par la COFEMER. Comme pour la création du PNAES, les réunions auprès des pêcheurs ont été les plus nombreuses, dues à « *l'ampleur du secteur* », mais aussi à « *la diversité de ses intérêts* » (p. 11). Les réunions sectorielles ont été réalisées au sein des locaux de l'UABCS à Loreto. Ce n'est que, dans un second temps, qu'il a été décidé que l'équipe menant le processus de révision se rendrait également dans les villages de pêcheurs, prenant alors conscience de l'importance du lieu des réunions¹⁸⁷. Précisons que le processus d'élaboration du plan de gestion a été accompagné d'une campagne de communication autour du parc, afin d'encourager la participation.

Concernant le nouveau zonage du parc, c'est uniquement sur la partie marine que de nouvelles réglementations ont été proposées. La réouverture de zone de pêche et la fermeture d'autres zones couvrant une superficie plus grande ont été suggérées. De même, le redécoupage de cet espace prévoit des zones interdites à certains engins de pêche, à l'instar des filets de pêche. Les zones, délimitées par les différents secteurs lors des exercices réalisés dans le cadre des réunions sectorielles, sont à proximité des îles du parc¹⁸⁸.

Étant donné que le plan de gestion n'était pas encore publié lors de notre travail de terrain, le gestionnaire du parc a préféré ne pas nous communiquer la carte finale et les formats *shape*, bien qu'il nous l'ait montrée. Nous n'avons donc pas travaillé à partir de ce nouveau zonage. Il s'est avéré délicat, dans les entretiens, d'aborder la question du nouveau zonage issu du processus de révision du plan de gestion, certains disant ne pas être au courant, d'autres préférant s'abstenir avant d'être sûrs que les consensus, établis lors des réunions, se reflètent réellement dans le futur plan de gestion. La majorité des enquêtés ayant participé à ce processus¹⁸⁹, reconnaissent qu'il y a eu des consensus, un enquêté issu du secteur de la pêche

¹⁸⁷ Voir également le rapport du POA du 3^e trimestre 2009 pour les réunions à Agua Verde et à Ensenada Blanca.

¹⁸⁸ Les cartes, avec les propositions de zonage émanant des différents secteurs, ont été publiées dans l'étude du *Centro de Colaboración Cívica*. Elles peuvent être consultées à l'adresse (dernière consultation le 2/11/2013) : www.colaboracioncivica.org/images/stories/descargas/publicaciones/loreto200510final.pdf

¹⁸⁹ 26 enquêtés déclarent avoir participé à la révision du plan de gestion.

conclut : « *nous ne sommes pas tous sortis contents, nous sommes sortis avec des accords* »¹⁹⁰. Le processus de révision du parc est davantage perçu comme un processus participatif où tous les secteurs étaient présents, qui s'apparente à un processus de concertation plutôt que de consultation. Une formation à la « *négociation du plan de gestion* » a été dispensée, afin que chacun des représentants de secteur puissent faire part de leur opinion et la défendre lors du zonage de l'APMC. Il est indiqué dans le rapport du POA du 3^e trimestre que la présence à cette formation a été diminuée de moitié par rapport au nombre de participants attendus, pour des questions vraisemblablement d'emploi du temps. Cependant, deux critiques ont été formulées : sur la représentativité des secteurs présents et sur le choix des zones de non prélèvement. La première a été soulignée dans le rapport de l'ONG CCC. Cette organisation reconnaît avoir dû revoir la sélection d'acteurs clés pour l'élaboration du plan de gestion, se rendant compte que certains représentants des coopératives de pêche, ne représentaient pas les intérêts de l'ensemble de ces membres.

Quant à la seconde critique, plusieurs enquêtés ont émis des doutes sur la « *valeur écologique* » des sites désignés comme nouvelles zones de non prélèvement, d'autres ont regretté la superficie totale de ces zones :

« Nous les avons déjà trop agrandies [les zones de non pêche] avec la nouvelle révision du plan de gestion. Ce qu'il devrait y avoir c'est une rotation de ces zones... Nous n'allons pas conserver seulement pour conserver. En plus, nous ne pouvons pas tous travailler dans le tourisme ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Loreto, le 19/03/2011).*

« Moi, je sens qu'ils sont allés trop loin avec les zones de non pêche, il y a beaucoup plus de restrictions. Il y a plus de zones de non pêche dans la révision du plan de gestion, cela a été voté [...] Ce sont les écologistes qui ferment tout le parc ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Loreto, le 6/01/2012).*

« Ils ont fait des zones de non pêche dans des lieux où il n'y a pas beaucoup de population. Mais, ils devraient choisir des lieux où il y a beaucoup d'abondance. Il y a des accords entre les pêcheurs eux-mêmes, mais c'est comme si cela les effraie [les zones de non pêche]. Avec le temps, ils comprendront mieux les choses ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur d'Ensenada Blanca, le 26/03/2011).*

« Aujourd'hui, on a eu recours à une dynamique de participation sociale pour la révision du plan de gestion. Cependant, il a manqué... ou peut-être que la méthodologie appliquée a échoué. Car, l'action de réviser le plan de gestion s'est déviée vers l'accomplissement de ce que les ONG conservationnistes recherchaient, qui était d'avoir davantage d'aires de protection de non pêche dans le parc. Cela a été augmenté et je m'en réjouis, c'est bien qu'il y ait plus d'aires de non pêche. Ce qui est mauvais ici, c'est que les aires désignées à présent comme aires de non pêche ont été décidées ou proposées par les pêcheurs eux-mêmes car ce sont des zones où il n'y a pas de poissons. [...] On est en train de proposer des déserts marins ». (Extrait d'entretien avec un promoteur immobilier de Loreto, le 13/03/2011).*

Ce sont finalement les consensus entre les acteurs et les savoirs locaux qui ont primé pour l'établissement des zones de non pêche. Même si les ONGE étaient présentes lors de la révision du plan de gestion, peu de chercheurs y ont participé. Au-delà du manque d'études réalisées

¹⁹⁰ Entretien réalisé, le 19/03/2011, à Loreto.

dans le parc par les universités et les centres de recherche, les problèmes posés sont le manque de suivi biologique, des usages, etc. par les gestionnaires, ainsi que le manque de diffusion des résultats de ces exercices. Cette problématique est reconnue par la direction du parc qui confie qu'une des leçons qu'ils ont pu tirer de la révision du plan de gestion, c'est qu'il aurait été « *plus facile* » d'avoir pu présenter les données produites par les gestionnaires depuis la création du parc. Le directeur explique que ce n'est que depuis 2008, ce qui correspond à la date de sa prise de fonction, que les suivis réalisés par le parc sont intégrés dans un système d'informations géographiques, puis analysés¹⁹¹. Il est clair que les études menées sur le parc sont peu nombreuses et concernent, par exemple, une espèce en particulier. Ceci peut peut-être s'expliquer par la distance : 359 kilomètres séparent Loreto de La Paz, où sont localisés les centres de recherche et les universités. Une antenne de l'UABCS se trouve à Loreto, mais aucun laboratoire de recherche n'y est présent. Le rapport du POA du 4^e trimestre 2012 fait état d'une diminution du nombre de recherches et des visites des chercheurs au PNBL.

Concernant les nouvelles zones désignées comme zones de restauration¹⁹², la diffusion de cartes sur la diversité biologique, le substrat, etc., à partir de données récentes, pourrait permettre une meilleure acceptation de ces dernières. Dès lors, il pourrait être mis en avant la négociation relative aux zones de non pêche, entre les différents secteurs, effectuée lors de la révision du plan de gestion, ainsi que l'importance écologique de ces zones. Ceci permettrait une meilleure compréhension de la délimitation de ces dernières. À la lecture des propositions émanant des groupes d'acteurs présents lors de la révision du plan de gestion¹⁹³, nous pouvons constater que la localisation de certaines des zones de restauration proposées était commune à plusieurs secteurs. Concernant les zones de non pêche, qui sont encore en vigueur en octobre 2013, c'est l'ONGE nationale COBI qui y réalisait, depuis 2001 et jusqu'en 2012¹⁹⁴, un suivi et uniquement en ce qui concerne les espèces commerciales dont les invertébrés. D'après les deux personnes de cette organisation enquêtées, il y a une tendance à l'augmentation de la taille et de l'abondance de certaines espèces commerciales dans les zones de non pêche, mais les résultats

¹⁹¹ Les rapports trimestriels du POA de l'année 2011 montrent également que cela dépend du personnel du parc, l'absence d'une personne chargée du suivi biologique sur plusieurs mois « *met en pause* » le suivi biologique.

¹⁹² Correspondent à des zones de non prélèvement.

¹⁹³ Les groupes formés pour la révision du plan de gestion ont été les suivants : secteur de la pêche commerciale, secteur de la pêche sportive-récréative, secteur de la conservation et de la recherche, secteur de l'écotourisme.

¹⁹⁴ Communication personnelle d'un gestionnaire du parc, le 15/06/2013, par vidéoconférence.

n'ont pas encore été publiés¹⁹⁵, nous précise l'un des enquêtés, et ne peuvent donc pas être diffusés. Des premiers résultats partiels auraient été communiqués lors de la révision du plan de gestion¹⁹⁶. Parallèlement, entre 1998 et 2010 les chercheurs Alexis N. Rife et *al.* (2013) ont réalisé annuellement un suivi biologique. Ils démontrent qu'il y a une augmentation significative de la biomasse des poissons de récifs dans les zones de non pêche du PNBL en comparaison avec d'autres sites ouverts à la pêche au sein du parc. Ils ne concluent pas à un recouvrement de la biomasse sur l'ensemble du parc, l'état de l'écosystème s'est seulement maintenu depuis la création de l'aire protégée. Les auteurs plaident notamment pour un agrandissement des zones de non pêche au sein du parc et une meilleure surveillance de ces zones.

Les entretiens¹⁹⁷ montrent également qu'une des revendications soulevées lors de la révision du plan de gestion, c'est la demande de privilèges quant à l'octroi de permis pour les prestataires de services touristiques locaux, par rapport « *aux étrangers* ». Le président du conseil de gestion du parc insiste sur le dilemme posé par un espace protégé qui est un bien commun et la volonté des acteurs locaux originaires du lieu d'avoir des droits spécifiques sur ce lieu. Il est responsable d'un club de pêche sportive-récréative où tous les employés sont « *locaux* » et « *orgueilleusement Loretanos*¹⁹⁸ »*. Selon cet enquêté, un des dangers auxquels s'expose le parc « *c'est de ne pas protéger les résidents* »* locaux des « *Américains* » qui proposent des services touristiques avec leurs embarcations :

« Ici, nous avons une très grande colonie d'Américains, de gens qui viennent vivre ici, qui ont leurs maisons [...]. Ici, à Loreto, ici, ils ont leur maison, leur bateau, leur voiture et beaucoup de ces personnes sont en train de nous faire concurrence. [...] Maintenant, lors de la révision du plan de gestion, nous avons... nous avons fait plusieurs propositions. J'espère que cela va marcher et j'espère que... les autorités, enfin..., en ce moment les propositions [sont étudiées par le département juridique de la CONANP], qu'ils comprendront, qu'ils sachent la nécessité urgente de chercher des moyens, parce que légalement je crois que l'on peut négocier pour faire... quelque chose en faveur des gens locaux, parce que finalement le parc a été créé pour les gens locaux, non ? Et pas pour les gens qui viennent d'ailleurs. Qui sans payer de permis ni rien, jouissent du parc, c'est-à-dire que c'est contradictoire à l'essence du pourquoi du parc, non ? »(Extrait d'entretien réalisé, le 12/02/2011, à Loreto).*

Légalement, l'octroi de permis ne dépend pas du parc. Ce qu'il est intéressant de souligner, c'est que certains montrent un fort intérêt pour que soit réalisée une étude sur la capacité de charge, y voyant ainsi un moyen de limiter l'octroi de permis.

¹⁹⁵ Une première étude de l'ONGE COBI montre, sur la période 2001-2004, une diminution des espèces commerciales observées en dehors des zones de non pêche et une stabilité de la population au sein des zones de non pêche (SAENZ-ARROYO, *et al.*, 2005). Une abondance d'espèces supérieure dans les zones de non pêche est également soulignée dans la revue du parc, *El Pescador*, en octobre 2008, sans préciser la différence exacte entre les sites de pêche et de non pêche et pour quelles espèces une augmentation de l'abondance a été observée. Le rapport du parc pour le 4^e trimestre de l'année 2009, mentionne que « *les suivis biologiques ont montré un impact positif relatif à la récupération et à l'augmentation des poissons et des invertébrés.* »

¹⁹⁶ Entretiens réalisés le 24/02/2011 et le 16/01/2012.

¹⁹⁷ Voir aussi le POA de l'année 2010 (2^e trimestre) concernant la réunion du sous-comité de pêche du municipale par rapport aux permis de pêche sportive-récréative.

¹⁹⁸ Habitants de Loreto.

Le directeur du parc revient sur ce point, à travers la question des illégalités. Il précise que, les premiers temps après la création du parc, les illégalités observées provenaient principalement du secteur de la pêche ; elles auraient désormais diminué. En revanche, le secteur touristique connaît l'évolution inverse. Des « gens qui viennent d'ailleurs » proposent, de manière illégale, des services touristiques car ils ne possèdent pas les permis en question.

« Il y a chaque fois davantage de nouvelles personnes qui arrivent d'autres lieux et évidemment ils n'ont pas cet apprentissage, non? Des 10-13 ans [de gestion du parc, des problématiques du secteur de la pêche, etc.] et cela leur est très facile de dire « moi j'ai mon embarcation, moi je vous connais, je sais que vous venez de très loin », et j'en profite pour leur dire « Écoute, je t'offre un tour ? ». Au lieu que tu payes le tour au monsieur qui était posté là-bas [l'enquêté fait référence à des locaux qui se sont installés à l'entrée du port de Loreto et qui proposent d'emmener les touristes découvrir les îles du parc] [...]. Nous avons donc désormais détecté... Enfin, l'important c'est que les gens, les prestataires de services touristiques, treize ans à leur répéter « Respecte, respecte, respecte, paye, paye, paye », ils disent « Ok, moi ça y est j'ai payé, je respecte. Mais, maintenant, c'est eux qui sont illégaux ». Alors, maintenant, ils ont vu que leurs intérêts sont en train d'être,... affectés ». (Extrait d'entretien réalisé le 10/11/2010, à Loreto).*



Photographie 19 : Lieu d'accueil d'une coopérative proposant des activités touristiques (pêche sportive-récréative, promenade sur les îles, observations de baleines) à l'entrée du port de Loreto. (Source : Leïla Havard, janvier 2012).



Photographie 20 : Particuliers rentrant d'une ballade en mer, au port de Loreto. (Source : Leïla Havard, janvier 2012).

En octobre 2013, le plan de gestion n'a toujours pas été publié au Journal Officiel de la Fédération. Le zonage alors proposé lors de l'élaboration du plan de gestion s'adapte-t-il toujours au contexte actuel ? De nouvelles problématiques sont-elles apparues ? De nouveaux acteurs clés sont-ils présents ?

C. L'élaboration du plan de gestion du PNAES : entre participation et incompréhension.

a. L'élaboration du plan de gestion : lenteur du processus.

La mise en place de processus participatif nécessite que la direction du parc ait identifié les usagers de l'espace protégé. Comme en témoigne la version du plan de gestion soumise à la consultation publique, les données concernant les usages et usagers, notamment touristiques, ont principalement été récoltées et produites par la CONANP. En ce qui concerne l'usage de la

pêche, les données, communiquées dans le plan de gestion, ont été récoltées et créées par l'ONGE *Niparajá*. Cette organisation a également coordonné un rapport, publié en 2007, sur la caractérisation du secteur de la pêche (socio-économique et gouvernance) et des conditions biophysiques du site. Durant quelques années, elle hébergea, au sein de sa structure, une chargée de mission « pêche » de l'ONGE internationale *RARE Conservation*. Il est clair que c'est à travers cette ONGE que de nombreux pêcheurs sont liés au parc et qu'elle a permis à certains pêcheurs d'être intégrés au processus d'élaboration du plan de gestion. Le personnel du parc, considérant que le domaine de la pêche ne fait pas partie de ses compétences, mais de celles de CONAPESCA, se repose, de fait, sur cette ONGE.

L'année suivant le décret de création du parc (2007), des entretiens et des réunions vont avoir lieu avec différents groupes d'usagers (prestataires de services touristiques et pêche sportive-récréative ; pêcheurs artisans ; chercheurs et personnel d'ONG), avec les membres du conseil de gestion et avec un groupe technique spécialisé en matière de pêche (constitué pour l'élaboration du plan de gestion). Un tiers-facilitateur a été embauché pour mener le processus d'élaboration du plan de gestion de « *manière participative* »¹⁹⁹, ce processus restera néanmoins sous la direction de la CONANP et de l'ONGE *Niparajá*. Suite à l'analyse des résultats issus de ces réunions, par la direction du parc et *Niparajá*, la version préliminaire du plan de gestion a été envoyée aux bureaux centraux de la CONANP, à Mexico, en octobre 2009, afin qu'il soit validé, notamment par les services juridiques de la CONANP et par la COFEMER, avant d'autoriser la procédure de consultation publique.

En 2010, la COFEMER précise à la CONANP que le plan de gestion du parc doit être repris et synthétisé²⁰⁰ car les exigences communes à l'élaboration des plans de gestion ont changé. Parallèlement, en mai 2010, un atelier portant sur la mise en place d'un système de suivi et de gestion de l'information est organisé conjointement par la direction du parc et *Niparajá* ; il fut animé par un fonctionnaire de la NOAA. Durant trois jours, la direction du parc, des fonctionnaires, des chercheurs et des ONGE, se sont réunis afin de travailler sur les moyens d'évaluer l'efficacité de l'aire, en définissant des paramètres biophysiques, socioéconomiques et de gouvernance selon une série d'objectifs proposés pour chaque thématique. Le travail s'est effectué à partir de la sélection d'indicateurs proposés par le guide de l'UICN, *Comment va votre AMP ?* (Chapitre II). Nous avons participé à la dernière journée consacrée aux indicateurs de gouvernance. Environ un an après, en mars 2011, lors de notre deuxième séjour en BCS dans le cadre du doctorat, un membre de *Niparajá* explique que cette étape est « *en attente* », « *nous aimerions [continuer à travailler sur les indicateurs], mais nous avons besoin d'un plan de gestion*

¹⁹⁹ D'après le compte rendu de la réunion du conseil de gestion réalisée le 1/04/2008.

²⁰⁰ D'après les entretiens réalisés, à La Paz, le 9/03/2011 auprès d'un salarié de *Niparajá*, le 14/12/2011 auprès d'un gestionnaire ainsi que d'après le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 28/02/2010.

*pour pouvoir continuer ! »*²⁰¹. Le conseil de gestion du parc a envoyé une lettre, au responsable de la CONANP, afin d'accélérer la procédure concernant la publication du plan de gestion²⁰². C'est seulement en octobre 2011 que le plan de gestion a été soumis à la consultation publique.

²⁰¹ Entretien réalisé le 9/03/2011, auprès d'un membre de *Niparajá*, à La Paz.

²⁰² D'après le compte rendu de la réunion du conseil de gestion réalisée le 8/04/2011.

b. La consultation publique : non-participation ou oubli des consensus?

La réunion de consultation publique, à laquelle environ 160 personnes ont participé, a eu lieu fin novembre 2011.

Afin de la mettre en œuvre, *Niparajá* avait répondu à un appel d'offre publié en mai 2011 par la CONANP portant sur une aide financière pour la création ou la modification des plans de gestion des ANP fédérales (PROMAANP). Ce projet a été retenu et 80 000 pesos ont été obtenus pour réaliser la réunion publique²⁰³. Comme le montre le rapport du plan d'actions annuel²⁰⁴ du parc, plusieurs activités prévues par l'administration (formation, organisation de forum de discussion sur les résultats des suivis, etc.) ont été reportées, l'effort du parc se tournant alors vers la mise en œuvre de la consultation publique. Durant la période prévue pour l'ensemble de la consultation publique, plus d'une quarantaine de commentaires ont été reçus par la CONANP²⁰⁵. Après lecture de l'ensemble des commentaires et des réponses fournies par la CONANP, nous avons identifié les principales problématiques qui ont été soulevées (Tableau 23, p. 188). Même si certaines d'entre elles ne concernent pas directement le plan de gestion, les analyser permet de s'imprégner du contexte et des attentes des usagers.

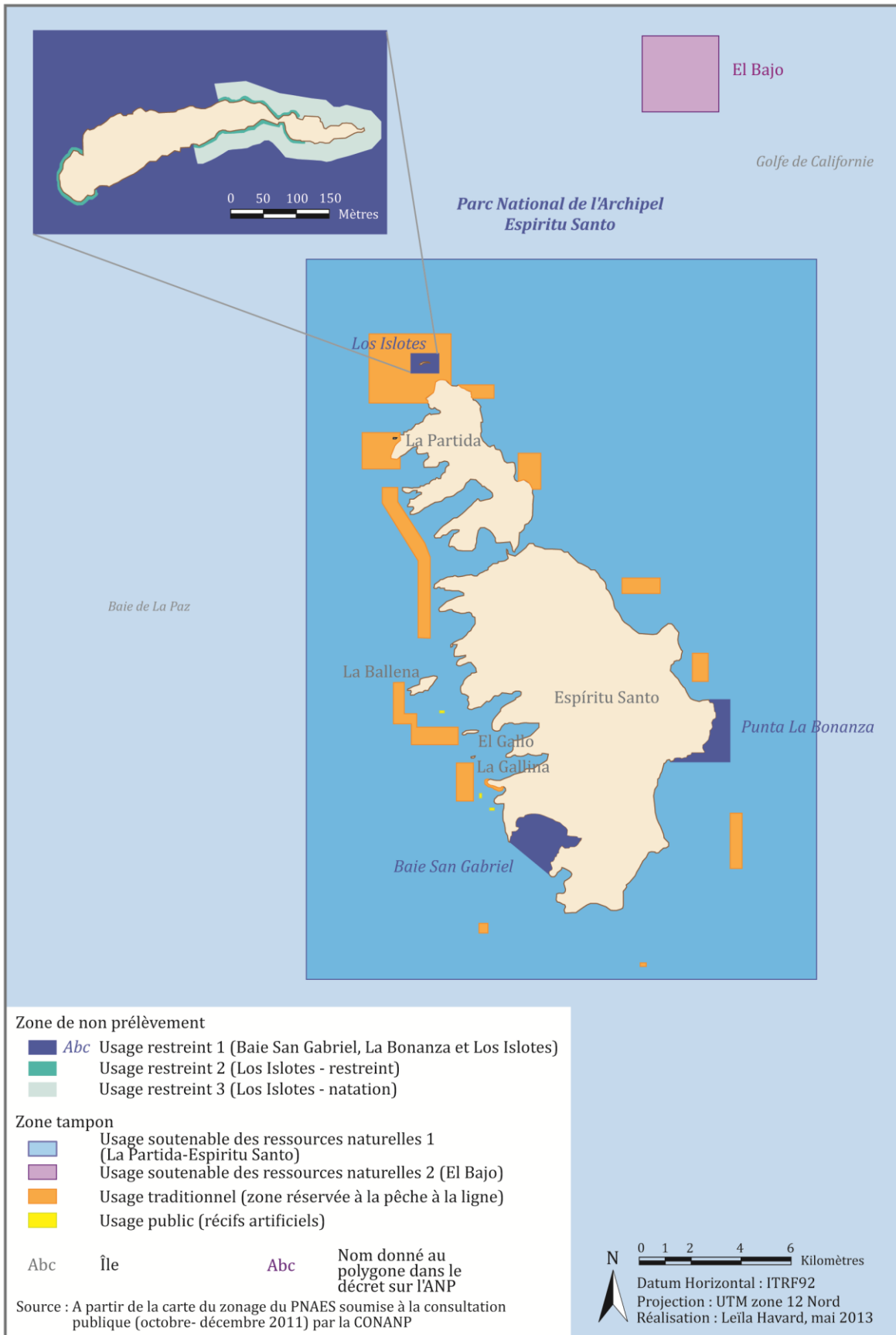
| Principales thématiques | Acteurs concernés | Nombre de commentaires abordant la thématique (sur 47 commentaires) |
|--|--|---|
| Délimitations de zones excluant la chasse sous-marine (usage de l'arbalète) (Carte 8, usage traditionnel). | Prestataires de services touristiques se dédiant à la pêche sportive-récréative. | 12 commentaires, formulés par 9 personnes. |
| Capacité de charge des sites les plus fréquentés. | Prestataires de services touristiques. | 9 commentaires. |
| Zones de non prélèvement (Carte 8, usage restreint 1). | Pêcheurs artisans et sportifs-récréatifs. | 1 commentaire, mais qui émane de plusieurs pêcheurs artisans. |
| Manque de surveillance de l'aire protégée. | Ensemble des secteurs ayant une action sur le parc. | 9 commentaires, formulés par 8 personnes. |

Tableau 23 : Principales thématiques identifiées dans les commentaires des usagers, destinés à la CONANP, lors de la période de consultation publique (octobre-décembre 2011).

²⁰³ Voir le compte rendu du conseil de gestion du parc du 13 septembre 2011. Les projets financés sont aussi consultables sur le site internet de la CONANP.

²⁰⁴ Concernant le 4^e trimestre.

²⁰⁵ Informations transmises par la SEMARNAT à la COFEMER, disponibles à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) : http://207.248.177.30/regulaciones/scd_expediente_3.asp?ID=04/0929/010213



Carte 8 : Zonage du parc national de l'archipel Espiritu Santo soumis à la consultation publique. (Source : CONANP, octobre 2011).

Ce sont les critiques concernant la restriction de la zone de pêche sportive-récréative qui sont les plus récurrentes : 25 % des commentaires abordent ce point. Ces pêcheurs sportifs-récréatifs ne comprennent pas, notamment, qu'ils ne puissent pas réaliser l'activité de chasse sous-marine dans les zones d'« *usage traditionnel* » proposées dans le plan de gestion (Carte 8, p. 189, surface orange), alors qu'ils peuvent réaliser dans ces mêmes zones la pêche à la ligne. La CONANP justifie la non prise en compte de cette demande, par le fait que le zonage a déjà été défini lors de précédentes réunions « *participatives* » avec les différents secteurs concernés et en fonction de données techniques fournies par des experts scientifiques. Au-delà, ce type de zone est définie dans la Loi sur l'environnement comme une zone où « *les ressources naturelles ont été exploitées de manière traditionnelle et continue, sans provoquer des altérations significatives à l'écosystème* »*, où seuls des usages « *pour satisfaire des nécessités économiques de base et d'autoconsommation des habitants, en utilisant des méthodes traditionnelles orientées vers la soutenabilité* »*, sont autorisés (article 47 bis, LGEEPA, 28 janvier 1988. Dernière réforme publiée au DOF le 1^{er} juin 2012). Plusieurs usagers, réalisant une activité de pêche sportive-récréative, sont donc en désaccord avec le zonage du parc. Peut-on dès lors parler de « *réunions participatives* » et de consensus ? Le problème qui se pose, c'est que la pêche sportive-récréative, activité qui génère de nombreuses devises (Chapitre III), est un secteur mal identifié par les autorités. Lors des entretiens, plusieurs enquêtés soulignent que de nombreux particuliers réalisent cette activité. Leur nombre est inconnu. Souvent, ils ne payent pas les droits d'entrée au parc et ne sollicitent pas de permis, ce qui rend difficile leur identification. Ce problème se pose également pour le PNBL. Si les acteurs ne sont pas identifiés, le processus « *participatif* » préalable à la consultation publique, pose question. À ce propos, la CONANP, dans les réponses rédigées aux personnes ayant formulé ce type de remarque, précise à ces interlocuteurs qu'ils ne sont pas enregistrés dans la base de données des prestataires de services touristiques du parc et qu'ils ne sont donc pas en règle, appuyant ainsi leur argumentaire sur l'illégitimité.

De même, 19 % des commentaires font part de la nécessité de connaître ou de réévaluer la capacité de charge des sites touristiques. Sur les neuf personnes, issues de divers secteurs, qui soulèvent ce problème, huit montrent leur désaccord quant au nombre maximum de personnes autorisées (180) aux alentours de Los Islotes, îlots occupés par la principale attraction de l'île : une colonie reproductrice de lions de mer (*Zalophus californianus californianus*) (Photographie 21, p. 191 ; Carte 8, p. 189). Ce nombre est considéré comme excessif, les propositions formulées concernant le nombre maximum de personnes varient entre 60 et 100. Pour la CONANP, le nombre maximum de personnes se base notamment sur une étude menée concernant les interactions entre l'homme et les lions de mer. De plus, elle ne concerne pas l'ensemble de la zone de non prélèvement Los Islotes (Carte 8, p. 189). Cette dernière a été divisée en plusieurs zones (correspondant sur la carte aux différents usages restreints 1, 2 et 3) où le nombre a été

au moins divisé de moitié (60 et 80 personnes) dans les zones de reproduction de l'espèce. Des études sur le comportement des lions de mer, menées par des chercheurs du CICIMAR (LABRADA-MARTAGÓN, *et al.*, 2005), recommandaient, et ce avant la création du parc, d'ordonner les activités humaines autour de Los Islotes en introduisant aussi la question de la distance devant séparer les activités humaines du site des colonies reproductrice de lions de mer. Il semblerait qu'il y ait une incompréhension de la règle correspondant à la capacité de charge de Los Islotes. Un responsable d'ONGE, ayant précédemment travaillé au sein du PNAES en tant que gestionnaire, reconnaît lors d'un entretien²⁰⁶ que le seuil maximum de personnes (plongeurs en bouteille et palmes-masque-tuba) a été difficile à établir. Les critères écologiques, reposant sur la modification des comportements des lions de mer due à une présence anthropique n'ont pas permis à eux seuls de déterminer un seuil maximum. Dès lors, le critère de la perception de la fréquentation par le secteur touristique a été intégré, les enquêtés trouvaient qu'il y avait « *beaucoup de monde* ». Cet ancien gestionnaire explique que, finalement, le seuil maximum de personnes a été fixé en comptabilisant les présents sur ce site durant la semaine sainte qui correspond au « *pic de fréquentation* » du complexe insulaire sur une année. Ce chiffre a ensuite été mis en parallèle avec le nombre de bouées présentes autour de Los Islotes. On peut, cependant, s'interroger sur la manière de veiller au non dépassement de la capacité de charge qui a été fixée, et ce en fonction des différents découpages de cet espace.



Photographie 21 : Embarcations touristiques venues observer les lions de mer à Los Islotes.
(Source : Leïla Havard, juin 2009).

Lors de la consultation publique, une lettre émanant de plusieurs pêcheurs artisans, intitulée « *Proposition, par le secteur de la pêche, d'une modification du plan de gestion de l'Archipel Île Espiritu Santo* », a été remise à la CONANP. Il est important de noter que c'est une

²⁰⁶ Entretien mené le 9/06/2010 à La Paz.

demande collective, car le secteur de la pêche est souvent réputé pour être peu et mal organisé. Précisons qu'au début du mois de novembre 2011, de nombreux pêcheurs, plus de 200 selon le journal local *Octavo día*²⁰⁷, ont manifesté leur mécontentement vis-à-vis du plan de gestion soumis à la consultation publique car ils se sentaient « déplacés ». Un gestionnaire du site relate rapidement cet épisode, lors d'un entretien :

« J'aimerais te commenter... comme un commentaire à part. Avant la réunion de la consultation, il y a eu certains commentaires contre le processus. Une fois les pêcheurs nous ont invités à une réunion, d'accord ? [...] Il y avait la presse et ce n'était pas vraiment en notre faveur, dans le sens où ils disaient que nous étions en train de promouvoir leur sortie de l'aire [protégée]. [...] Après ces déclarations nous avons été à la radio, à la télévision et nous avons éclairé chaque point. Nous avons discuté avec eux, on leur a rendu visite, chez eux, [...]. Finalement, tous ceux qui semblaient être contre nous, maintenant ils se joignent à nous. Bien sûr, il y aura toujours quelqu'un qui ne sera pas d'accord, ceux sont en général les personnes, les organisations, qui ne sont pas en règle ». (Extrait d'entretien réalisé le 14/12/2011, à Loreto).*

Lors de la consultation publique certaines inquiétudes persistent, comme le montre cette lettre, précédemment citée et portée par la Fédération des Coopératives de Pêche de BCS (FEDECOOP), ainsi que les quelques entretiens qui ont suivi. Ces pêcheurs demandent une prolongation de la période prévue pour la consultation publique, en réponse la CONANP a augmenté de 15 jours cette période.

²⁰⁷ Article, intitulé *Los pescadores protestan por l'Íle Espiritu Santo*, paru le 8/11/2011.

HOY
TALLER DE CONSULTA PÚBLICA

Programa de Manejo del Parque Nacional Zona Marina del Archipiélago de Espíritu Santo
Decreto de creación publicado en el Diario Oficial de la Federación el 10 de mayo de 2007



Con fundamento en el Artículo 65 de la Ley General del Equilibrio Ecológico y Protección al Ambiente, la Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas por conducto de la Dirección Regional de la Península de Baja California y Pacífico Norte **INVITA** a todos los usuarios visitantes, pescadores ribereños, prestadores de servicios turísticos, pescadores deportivos, académicos, miembros de organizaciones civiles, servidores públicos y demás interesados a participar en el **TALLER DE CONSULTA PÚBLICA** del Programa de Manejo del área natural protegida "Parque Nacional Zona Marina del Archipiélago de Espíritu Santo", a celebrarse el día de **HOY MARTES 22 DE NOVIEMBRE DEL PRESENTE** en el **HOTEL ARAIZA PALMIRA** en La Paz, Baja California Sur, a partir de las **8:30 DE LA MAÑANA**.

Los invitamos a todos a **CONSULTAR** dicho documento y participar en el **TALLER** para emitir sus opiniones y comentarios por medio de los mecanismos correspondientes.

CONVOCA
Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas
La Paz, Baja California Sur a 22 de noviembre de 2011

¡ Trabajemos juntos para su conservación !



AMPLIACIÓN
CONSULTA PÚBLICA

Programa de Manejo del Parque Nacional Zona Marina del Archipiélago de Espíritu Santo
Decreto de creación publicado en el Diario Oficial de la Federación el 10 de mayo de 2007



La Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas por conducto de la Dirección Regional Península de Baja California y Pacífico Norte informa a la población en general sobre la **AMPLIACIÓN DEL PERIODO DE CONSULTA PÚBLICA** del Programa de Manejo del área natural protegida Parque Nacional Zona Marina del Archipiélago de Espíritu Santo.

Dicho programa estará disponible hasta el **31 DE DICIEMBRE DE 2011** en las oficinas de la Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas ubicadas en Ave. Constituyentes S/N esq. Ave. Ballenas Fracc. Fidepaz, CP. 23094, La Paz, Baja California Sur; en las oficinas de la Delegación en Baja California Sur de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales ubicadas en Ocampo 1045 e/ Marcelo Rubio y Lic. Verdad, Col. Centro, CP. 23000, La Paz, Baja California Sur; así como en la página de internet de la comisión www.conanp.gob.mx en la sección Documentos para Consulta.

Invitamos a todos los usuarios pescadores ribereños, prestadores de servicios turísticos, pescadores deportivos, académicos, miembros de organizaciones civiles, servidores públicos y demás interesados a consultar dicho documento para emitir sus propuestas y comentarios antes de la fecha indicada.

Las opiniones deberán ser remitidas siguiendo cualquiera de los siguientes mecanismos:

- 1. ESCRITO:** Dirigido al Director Regional y entregado en las oficinas de la CONANP.
- 2. VÍA ELECTRÓNICA:** Dirigido al Director Regional al correo electrónico lapaz@conanp.gob.mx

¡ Trabajemos juntos para su conservación !

ATENCIÓN
Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas
La Paz, Baja California Sur a 14 de diciembre de 2011



Figure 21 : Avis de la réunion et de la prolongation de la consultation publique publiée dans les journaux locaux. (Source : CONANP, 2011, données disponibles sur le site de la COFEMER).

De nouveau, des préoccupations sont formulées, quant aux zones de non pêche (peur de l'augmentation de leur taille, absence de délimitation de ces zones, etc.), ainsi que sur les zones où certaines techniques de pêche sont interdites (par exemple le filet). Plusieurs pêcheurs sont préoccupés par un éventuel « *déplacement* » de leur zone de pêche. Concernant l'augmentation des zones de non pêche, il y a une incompréhension de la part des pêcheurs sur le plan de gestion, puisque les zones de non pêche ont, de fait, déjà été définies dans le décret de création du parc en 2007 et ne sont donc pas modifiables.

Parallèlement l'ONGE *Sea Watch*, dont le siège est aux États-Unis et dont certains de ses membres résident à La Paz, mène une campagne en bilingue (espagnol-anglais), « *Unis Pour Notre Île : pour une réelle protection* »*, pour modifier le plan de gestion durant la période de consultation. L'ONGE lance une pétition adressée à la CONANP demandant l'interdiction d'utiliser les filets de pêche sur les récifs à proximité du complexe insulaire Espíritu Santo (Figure 22 et Figure 23, p. 194).

| | |
|--|---|
| <p>Help stop use of gill nets on Isla Espiritu Santo.</p> <p>Gill nets kill marine wildlife indiscriminately.</p> | <p>Ayuda a detener el uso de redes de enmalle en La Isla Espiritu Santo</p> <p>Las redes matan a la vida marina indiscriminadamente</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Step 1. Send your letter to CONANP today. ■ Step 2. Commit to stop eating illegally caught parrot fish. If you don't know, ask. It's your right to know if the fish you eat are indirectly killing marine fish and wildlife around Isla Espiritu Santo. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Paso 1. Envía tu carta a la CONANP hoy. ■ Paso 2. Comprometerse a dejar de comer pescado capturado ilegalmente "perico". Si usted no sabe, pregunte. Es su derecho saber si el pescado que come de forma indirecta provoca la muerte de peces marinos y de vida silvestre en la Isla Espiritu Santo. |
| <p>ACT NOW!</p> | <p>ACTUA HOY!</p> |

Figure 22 : Extrait de la pétition contre l'usage de filets de pêche.
(Source : <http://islaespiritusanto.org/>, dernière consultation le 2/11/2013).



Figure 23 : Image de la campagne lancée par *Sea Watch* contre l'usage des filets de pêche dans le PNAES.
(Source : <http://islaespiritusanto.org/>, dernière consultation le 2/11/2013).

Protestan pescadores en contra de McGettigan, director de Seawatch



El Sudcaliforniano
31 de diciembre de 2011

Aracely Heernández Flores

La Paz, Baja California Sur.- Protestan pescadores ante las infundadas declaraciones de Mike McGettigan, director de Seawatch, quien pretende distorsionar la realidad de la pesca ribereña, ya que los trabajadores del mar cuentan con un plan sustentable en su actividad y en torno al cuidado y preservación de los recursos

Figure 24 : Extrait d'un article en ligne du journal *El Sudcaliforniano*, paru le 31/12/2011 et intitulé « *Les pêcheurs protestent contre McGettigan, directeur de Seawatch* »*.

Parmi les commentaires reçus par la CONANP, lors de la consultation publique, l'un d'entre eux provenait du directeur, à l'époque, de *Sea Watch*. Ce dernier fait part de son désaccord avec le plan de gestion : « *En conséquence, ce plan assure une nouvelle dégradation des pêcheries et favorisera le déclin de l'économie basée sur le tourisme à La Paz* »*. Ce commentaire, formulé en langue anglaise, recevra pour réponse de la part de la CONANP qu'il n'est recevable qu'en espagnol. Plusieurs pêcheurs s'insurgeront contre cette volonté d'interdire l'usage des filets de pêche (Figure 24, p. 194).

C'est dans ce contexte tendu entre les autorités environnementales, des ONGE et des pêcheurs commerciaux, qu'un second entretien m'a été, dans un premier temps refusé. Cette réunion de consultation s'est tenue quelques semaines avant le dernier travail de terrain en Basse Californie Sud. Lors du précédent séjour, des responsables de coopératives de pêche avaient été identifiés et un étudiant de l'UABCS devait mener des enquêtes auprès de ces acteurs. Pour diverses raisons, ces entretiens n'ont pas eu lieu. Dès mon arrivée, j'ai donc cherché à prendre contact avec ces pêcheurs. L'un d'entre eux, déjà enquêté dans le cadre du master et recommandé par plusieurs pêcheurs, refusa de m'accorder un entretien. Durant l'échange téléphonique, il précisa qu'il ne voulait pas parler avec une ONG, qu'il ne voulait pas parler à *Niparajá*. Je lui ai alors expliqué que j'étais étudiante et que je ne dépendais pas d'une ONG, mais sans succès. Face à son refus, je lui dis que je le rappellerai début janvier, une fois que la consultation publique serait terminée. Au mois de janvier, ce pêcheur a finalement accepté

l'entretien. Il m'explique alors que, durant la consultation publique, il n'était pas d'accord avec le zonage du plan de gestion : « *mais, maintenant, j'y ai réfléchi et je suis d'accord qu'il y ait uniquement des zones réservées à la pêche à la ligne* »*, il précise cependant que tous les pêcheurs ne sont pas d'accord sur ce point et qu'il ne veut pas que son discours soit généralisé. Ce pêcheur artisan, pratiquant la pêche à la ligne et n'utilisant pas d'autres engins de pêche, se trouve donc favorisé par le nouveau zonage. De fait, il répète, à plusieurs reprises et à cet égard, qu'un des dangers pour le PNAES, c'est l'usage des filets de pêche. Cette ambiguïté dans la position adoptée et les malentendus véhiculés autour du parc se retrouvent chez d'autres enquêtés. Le secteur de la pêche artisanale est un secteur fragile et diversifié. Cependant, les enquêtés en désaccord avec certaines techniques de pêche nuancent leurs propos, ces « *hommes de la mer* »* doivent bien vivre, alors quelles sont les alternatives ?

La consultation publique a ainsi mis en exergue les conflits d'usages sur un même espace (exemple : pêche sportive-récréative/pêche artisanale, ONGE/pêche au filet) et les inquiétudes quant aux « *déplacements* » de certains pêcheurs artisans et pêcheurs sportifs-récréatifs. La CONANP signale à la COFEMER que, bien que « *plusieurs doutes et commentaires aient été formulés concernant le plan de gestion dans son ensemble et l'aire protégée, aucune proposition concrète pouvant être incluse dans la version finale du projet, n'a été formulée* »*. Il est vrai que certains des commentaires formulés ne relevaient pas de la compétence de la SEMARNAT à travers la CONANP, que certains concernaient des points qui seraient développés en suivant les lignes directrices du futur plan de gestion (exemple : la capacité de charge) et que d'autres émanaient d'une incompréhension de la proposition de plan de gestion (exemple : les zones de non pêche et la capacité de charge de Los Islotes). Néanmoins, cela a permis de souligner, à nouveau, la difficulté d'identifier les prestataires de services touristiques pour la pêche sportive-récréative et l'importance d'y remédier. Car, l'on peut se demander qu'elle fût réellement la représentativité de ce secteur lors des réunions pour l'élaboration du plan de gestion ? Parallèlement, concernant le secteur de la pêche artisanale, le revirement de certains pêcheurs par rapport à leur adhésion au plan de gestion, marque un climat de méfiance et la nécessité d'un dialogue continu et régulier de la part de l'autorité du parc, même si elle n'est pas en charge des affaires de la pêche, avec ce secteur. Ceci est d'autant plus important que le processus pourra être long au sein des différents services des bureaux centraux de la ville de Mexico. Il sera important dans les mois et les années suivant la mise en œuvre du futur plan de gestion d'analyser si le zonage, permettant à des pêcheurs artisans d'avoir des espaces réservés à la pêche à la ligne, atténuera les désaccords internes à ce secteur, mais aussi améliorera l'état de santé de l'écosystème. Cette priorité, donnée aux pêcheurs artisans pratiquant la pêche à la ligne, signifie aussi que de nombreux usagers considèrent que les filets sont des engins de pêche davantage nuisibles à l'environnement. La même problématique fut posée lors de la révision du

plan de gestion du PNBL. Est-ce que ces mesures entraîneront un changement dans l'usage des techniques de pêche de certains pêcheurs, puisque ces espaces attirent nombre d'entre eux ? Ce processus fut aussi l'occasion d'insister sur le manque de surveillance du site.

En février 2013, la COFEMER autorise la publication du plan de gestion du PNAES au Journal Officiel de la Fédération, précisant qu'elle n'a reçu aucune remarque sur le projet lors de la période de mise en ligne sur le site officiel de la COFEMER²⁰⁸. Cependant, formuler un commentaire sur le site de la COFEMER nécessite une bonne connaissance de la procédure et de l'outil informatique. Fin octobre 2013, le plan de gestion n'est toujours pas publié.

c. Un encouragement au développement de l'économie locale ?

Concernant une possible priorité donnée aux prestataires de services touristiques résidant dans le municipio de La Paz pour exercer leur activité sur cet espace protégé, le plan de gestion du PNAES (CONANP., 2011), soumis à la consultation publique, incite mais n'oblige pas :

- les touristes qui réalisent des activités récréatives à choisir les services des guides locaux, « *comme une option pour un meilleur développement des activités en question* »* (règle 19, p. 106). Le touriste lit-il les règles du PNAES avant d'avoir engagé un prestataire de service touristique pour se rendre sur l'archipel Espíritu Santo ?
- les prestataires de services touristiques à engager des guides « *de préférence de la communauté environnante au parc* »* qui seront en charge des groupes de touristes (règle 18, p. 105).

Un autre élément est soulevé, lors des réunions pour l'élaboration du plan de gestion, celui d'accorder un privilège aux pêcheurs locaux. Ce point a déjà été mentionné lors de la création du parc, tant par les prestataires de services touristiques que par des pêcheurs. Ce fut aussi le cas pour les autres parcs. Richard Cudney-Bueno *et al.* (2009, p. 215), dans une étude portant sur la mise en place de zones de non pêche dans le golfe de Californie, affirment que les AMP peuvent être comprises comme des « *opportunités de négociation* » pour les parties-prenantes afin qu'elles obtiennent des droits d'accès aux ressources halieutiques et aux sites de pêche. Ces auteurs reconnaissent néanmoins que ces demandes de droits d'accès exclusifs soulèvent des questionnements : à qui ces droits doivent-ils être octroyés (population, secteur d'activités) et qui prend cette décision ?

La version préliminaire du plan de gestion du PNAES n'évoque pas ce point. Encore une fois, nous pouvons observer que la CONANP est limitée concernant la gestion des pêcheries. Néanmoins, l'article 43, de Loi Générale sur la Pêche et l'Aquaculture Soutenable²⁰⁹, précise que

²⁰⁸ Rapport de la COFEMER (N°COFEME/13/0727) disponible sur le site internet de cette dernière.

²⁰⁹ Disponible à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://info4.juridicas.unam.mx/ijure/tcfed/186.htm?s=>

la SAGARPA octroiera des permis de pêche ou des concessions de préférence « *aux habitants des communautés locales* », dans la mesure où ils utilisent des engins de pêche autorisés.

La lenteur de la publication des plans de gestion des ANP fédérales en BCS a incité la Commission permanente du Congrès de l'État de BCS à adresser un communiqué à la SEMARNAT²¹⁰, au printemps 2013, lui demandant de publier les plans de gestion des espaces protégés sous juridiction nationale.

III. Problématiques des parcs.

Précédemment, nous avons souligné que ces parcs ont été décrétés face au constat de la diminution des ressources et à la dégradation de l'environnement, excluant ainsi certaines activités (à l'instar des chalutiers) et cherchant à en gérer les usages. Les problématiques soulevées, lors de l'élaboration des plans de gestion, ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer les problèmes actuels auxquels sont confrontés les parcs, notamment en ce qui concerne les interactions entre les acteurs et entre les acteurs et leur environnement. C'est pourquoi, nous analyserons, ultérieurement, les thématiques récurrentes qui émergent des comptes rendus des conseils de gestion (quelles sont les préoccupations de l'institution et des membres des conseils de gestion ?), l'image des parcs qui est véhiculée à travers la presse locale (quels thèmes y sont traités ?) et les menaces identifiées, au tournant des années 2010, par les enquêtés pour ces sites d'études.

A. Les comptes rendus des conseils de gestion des parcs nationaux.

Les conseils de gestion ont pour vocation de réunir les représentants des différents secteurs concernés par la gestion de l'aire protégée et d'être un espace de participation et de débat.

Le diagramme en bâtons ci-après répertorie le nombre de comptes rendus obtenus, par année, pour les parcs nationaux étudiés. Les trois parcs étudiés n'ont pas été en mesure de nous fournir l'ensemble des comptes rendus. De même, en croisant le nombre de comptes rendus obtenus avec le nombre de réunions du conseil de gestion indiqué au sein des rapports d'état d'avancement du plan d'actions annuel, il manque quelques comptes rendus pour certains parcs. Précisons également que ces derniers sont plus ou moins détaillés en fonction des parcs et des administrations responsables de ces espaces protégés.

En vigueur le 18 septembre 2013.

²¹⁰ Communiqué daté du 11 avril 2013 et intitulé « *Le Congrès exhorte à la SEMARNAT de publier les plans de gestion des ANP* », disponible à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) : http://www.cbcs.gob.mx/index.php?option=com_content&view=article&id=2812:exhorta-el-congreso-a-semarnat-a-publicar-los-programas-de-manejo-de-las-areas-naturales-protegidas&catid=1:latest

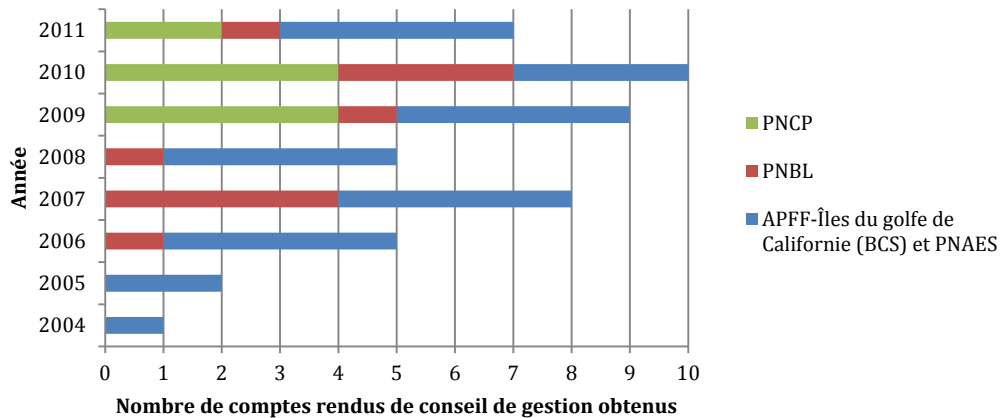


Figure 25 : Nombre de comptes rendus de conseil de gestion des parcs étudiés, obtenus auprès de la CONANP, pour la période 2004-2011.

Pour le PNAES créé en 2007, la CONANP a décidé que le conseil de gestion du parc soit le même que celui de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS). Le parc a ainsi bénéficié d'un conseil de gestion dès sa création et les comptes rendus pour l'APFF-Îles du golfe de Californie informent sur sa création.

Nous avons analysé, pour chaque parc les thèmes soulevés dans les comptes rendus des conseils de gestion obtenus. Se focalisant uniquement sur le complexe insulaire Espiritu Santo et son aire marine, nous avons exclu de notre analyse les thèmes liés aux autres îles gérées par la délégation de BCS de l'APFF-Îles du golfe de Californie. Les diagrammes en bâtons suivants représentent les thèmes abordés, pour chaque parc, dans au moins 20 % des comptes rendus obtenus (Figure 26 à Figure 28, p. 200).

Ainsi, pour le PNBL, la révision du plan de gestion (la démarche adoptée et les avancées) est une thématique récurrente lors des réunions du conseil de gestion (Figure 26, p. 199), ce qui témoigne de la lenteur du processus et de l'interaction entre la direction du parc et les membres du conseil à ce sujet. C'est également le cas pour le complexe insulaire Espiritu Santo et son aire marine protégée (Figure 28, p. 200). La question de la révision du plan de gestion du complexe insulaire, publié en 2000, est posée dès 2005. Puis, l'élaboration du plan de gestion de la jeune aire marine protégée, fit ombre à la révision du plan de gestion de l'île. De fait, en août 2009, il est annoncé dans un conseil de gestion que les travaux entamés pour la révision du plan de gestion de l'île sont interrompus jusqu'à la publication du plan de gestion de l'aire marine protégée. La gestion intégrée serait-elle oubliée au vue des priorités de la CONANP ?

Pourtant, la préoccupation de la mise en œuvre d'une gestion intégrée est parfois évoquée lors des conseils. Par exemple, lorsque la volonté de prendre en compte l'élaboration des plans d'aménagement environnant aux ANP est abordée : comme ceux de la baie de La Paz et du municipale de La Paz (*ordenamiento ecologico marino Bahía de La Paz, ordenamiento del territorio*

municipio de La Paz) ou encore la révision du plan d'aménagement du municipe de Los Cabos pour le PNCP (Figure 27 et Figure 28, p. 200). Ces plans d'aménagement sont, au début de l'année 2013, encore en cours d'élaboration. Concernant les thèmes liés à la gestion intégrée, un autre exemple peut être évoqué, dans le cas du PNBL et du PNCP : la gestion des déchets à terre et en mer et, de manière sous-jacente, celle de la qualité de l'eau (Figure 26 et Figure 27, p. 200).

Accompagnant l'outil planificateur et indispensable des espaces protégés qu'est le plan de gestion, d'autres activités de gestion du site sont abordées, telles que la nécessaire coordination de différentes institutions pour arriver à une surveillance efficace du site, le manque de financement de l'aire protégée, la diminution des budgets et la nécessité d'ouvrir le panel des sources de financement (Figure 26 à Figure 28, p. 200). La question du financement sera traitée au chapitre V.

Les conseils de gestion sont des éléments essentiels pour la participation des divers usagers à travers leurs représentants. Cependant, pour l'ensemble des sites d'étude, le fonctionnement de ce dernier et la représentation des différents corps d'usagers y sont régulièrement discutés (Figure 26 à Figure 28, p. 200). Nous développerons ce point au chapitre VII.

Le complexe insulaire Espiritu Santo et son aire marine se distinguent des autres parcs en ce qui concerne les thèmes abordés lors du conseil de gestion. En effet, que ce soit pour l'espace marin ou côtier, plusieurs membres du conseil de gestion vont montrer leur préoccupation quant à la présence d'espèces invasives dans ces aires protégées (Figure 28, p 200).

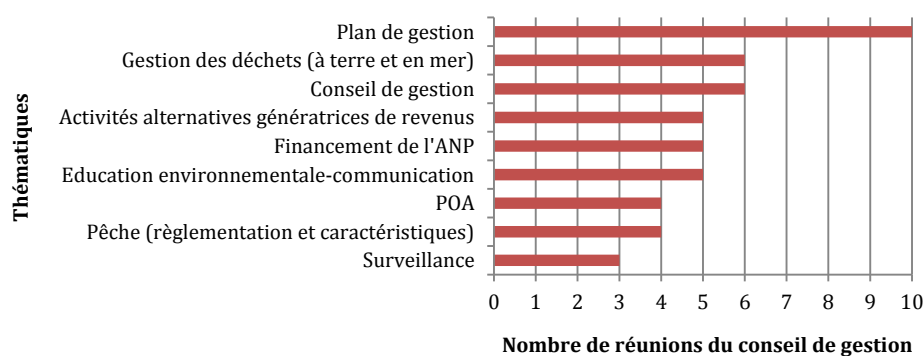


Figure 26 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNBL abordant les thématiques identifiées, sur la période mars 2006-juin 2011.

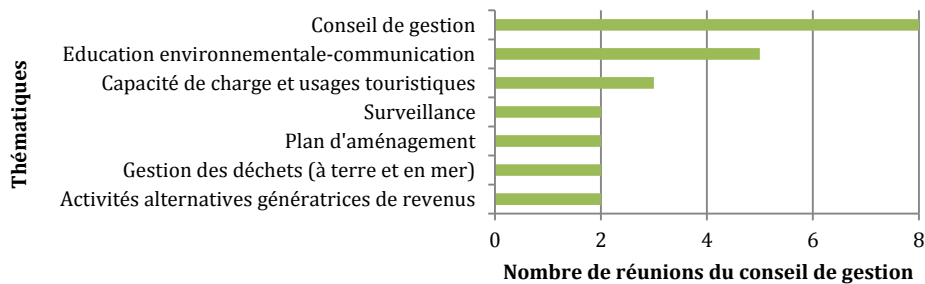


Figure 27 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNCP abordant les thématiques identifiées, sur la période juillet 2009-février 2011.

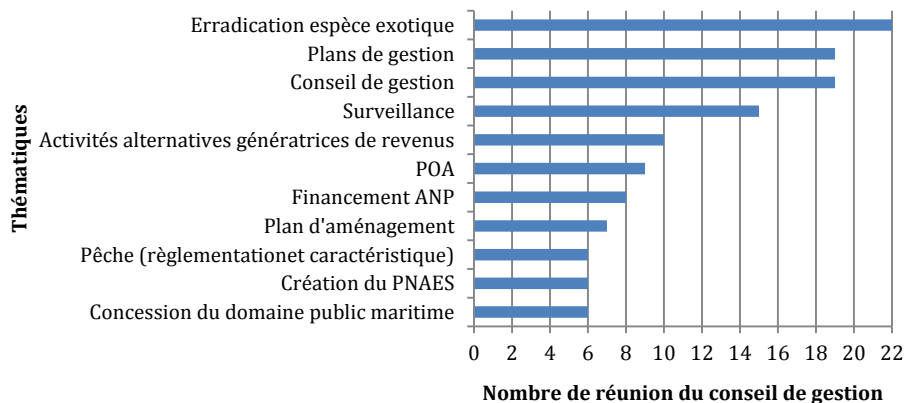
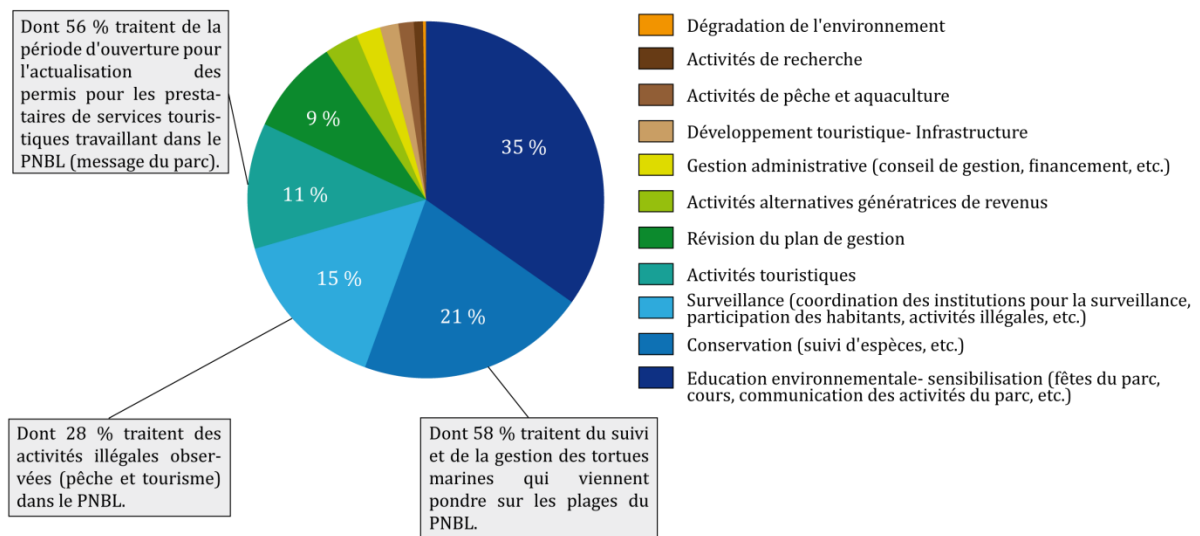


Figure 28 : Nombre de réunions du conseil de gestion de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) et du PNAES abordant les thématiques identifiées, sur la période novembre 2004-février 2012.

B. La revue de presse.

Quant aux articles de la presse locale (Annexe 8), on peut noter que le PNBL a fait l'objet de nombreux articles. Nous en déduisons que l'institution a su mobiliser les médias pour documenter les activités de ce dernier, par exemple, de conservation (suivi des sites de pontes des tortues marines). Rappelons, que la révision du plan de gestion, à la fin des années 2000, fut l'occasion, pour la direction du parc, de prendre conscience du manque crucial de diffusion des activités du parc auprès de la population locale. L'usage de la presse locale, par le parc, est aussi un moyen de communication auprès, notamment, des prestataires de services touristiques (en leur rappelant les délais pour formuler des demandes de permis) et des divers usagers, afin d'informer sur la coordination entre le parc et les diverses autorités, particulièrement la PROFEPA, concernant les rondes de surveillance. Cependant, le pourcentage le plus élevé (35 %) concerne la thématique éducation environnementale/sensibilisation. De fait, plusieurs activités à ce sujet ont été organisées par le parc, mais aussi par d'autres acteurs tels que des ONGE ou encore le département de l'UABCS localisé à Loreto. De nombreuses activités sont à destination des élèves et étudiants de Loreto. Bien qu'ils aient été peu nombreux, il nous semble important de mentionner que le directeur du parc a eu recours à la presse, afin de remercier l'ensemble des

usagers pour leur participation à certaines activités (par exemple lors de la fête du parc ou encore pour leur participation à la révision du plan de gestion) (Figure 29, p. 201).



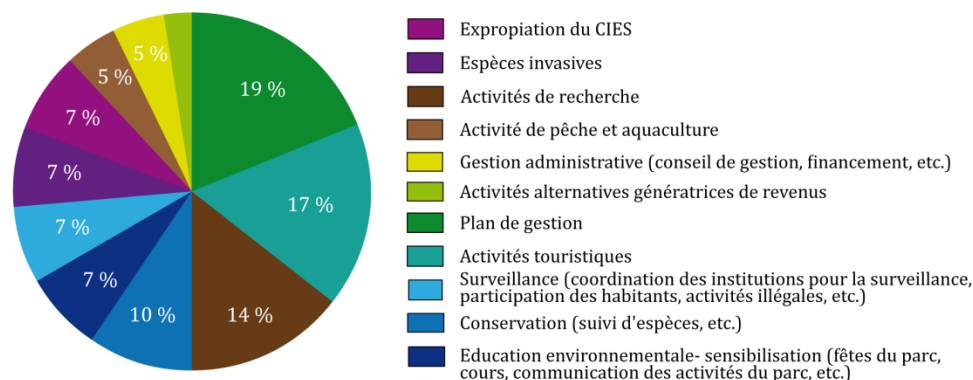
Thématiques des articles de presse du PNBL (435 articles)

Figure 29 : Thématiques des articles de presse consultés traitant du PNBL sur la période décembre 2007-janvier 2013. (Annexe 8).

Concernant le PNAES, nous avons recensé peu d'articles. Cela peut-être dû aux facteurs suivants :

- Le PNAES est rattaché à la direction de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS), la diffusion des activités de cette institution est, peut-être davantage tournée vers les îles.
- Le PNAES est à proximité de La Paz, les sujets à traiter par la presse pour ce municpe sont plus nombreux, ainsi que les acteurs.
- Le PNAES est relativement jeune et souvent assimilé au complexe insulaire Espiritu Santo.

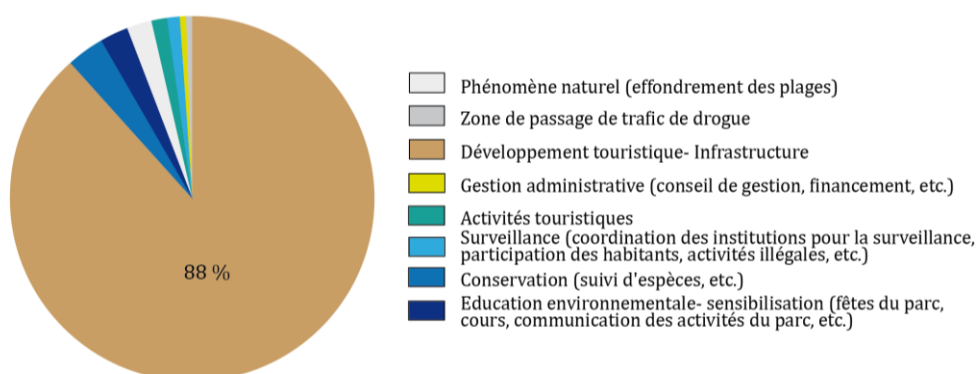
Les thèmes abordés sont divers. Les plus traités concernaient l'élaboration des plans de gestion (19 %), les activités touristiques (17 %) ainsi que la pêche et l'aquaculture (14%) (Figure 30, p. 202). Hormis pour l'élaboration du plan de gestion (les conflits entre des pêcheurs artisans et une ONGE ainsi que la faible acceptation du plan de gestion par des pêcheurs artisans), la revue de presse pour ce site n'a pu réellement être exploitée dans le cadre de cette recherche.



Thématisques des articles de presse du PNAES et du CIES (42 articles)

Figure 30 : Thématisques des articles de presse consultés traitant du PNAES sur la période janvier 2008-janvier 2013. (Annexe 8).

Le PNCP, quant à lui, se distingue par le monopole d'une seule thématique (88 % des articles recensés) : celle des projets de développement touristique-immobilier. Le parc en tant qu'institution est peu cité, c'est en tant qu'espace qu'il y est fait référence. Les principaux acteurs nommés dans les articles sont les ONGE, les habitants de la localité de Cabo Pulmo, la SEMARNAT et l'entreprise *Gre Hansa* représentant le projet *Cabo Cortés* (Figure 31, p. 202). Nous reviendrons sur ce cas dans le chapitre suivant.



Thématisques des articles de presse du PNCP (296 articles)

Figure 31 : Thématisques des articles de presse consultés traitant du PNCP sur la période mai 2007-janvier 2013. (Annexe 8).

C. Les entretiens.

Les entretiens ont permis de mettre davantage en lumière les menaces et les problèmes auxquels sont confrontés les parcs.

À partir des entretiens formels, nous avons listé ceux qui avaient été identifiées par les enquêtés. Nous avons créé trois groupes d'enquêtés en fonction du site d'étude qu'ils mentionnaient durant l'entretien (PNCP, PNBL, PNAES), auquel nous avons ajouté un quatrième groupe qui abordait les problèmes liés aux sites d'étude et non à un site d'étude. Cette dernière

catégorie intègre majoritairement des membres d'ONGE, des chercheurs et des fonctionnaires. Cela est dû à leur connaissance de l'ensemble des parcs étudiés. Les représentations graphiques, ci-après, mettent en évidence les problèmes cités par au moins 20 % des enquêtés pour chaque site d'étude.

On peut relever que pour le PNCP, ce sont les mégaprojets touristico-immobiliers, limitrophes à cet espace protégé, qui sont perçus comme une menace pour le parc par 100 % des enquêtés. L'autre élément qui est mentionné et qui, en fait, est une conséquence de la principale menace, c'est l'augmentation de la fréquentation au sein du parc (Figure 32, p. 203). Un parallèle peut donc être fait avec la principale thématique de la revue de presse sur le PNCP (Figure 31, p. 202). Nous avons également vu que la notion de capacité de charge et celle de l'organisation des usages touristiques ont été soulevées lors des réunions du conseil de gestion (Figure 27, p. 200). La demande croissante de définir des seuils d'acceptabilité (sociaux, environnementaux et économiques) pour des espaces où le tourisme et la conservation sont étroitement liés, n'est pas spécifique au cas mexicain (LE CORRE, *et al.*, 2011 ; BRIGAND et LE BERRE, 2007). Face au développement des activités nautiques de loisirs dans les aires marines protégées, les gestionnaires sont à la recherche de méthodes permettant de suivre la fréquentation (LE BERRE, *et al.*, 2013). Cependant, la définition même de « capacité de charge » ne fait pas encore l'unanimité chez les chercheurs.

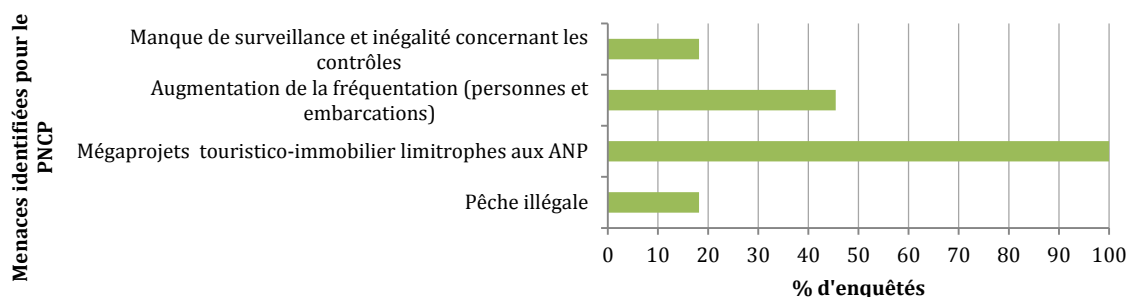


Figure 32 : Menaces identifiées pour le PNCP par les enquêté(e)s abordant uniquement cet espace. (Pourcentages réalisés sur 11 enquêté(e)s).

Quant au PNAES et au PNBL, on s'aperçoit que les principales menaces identifiées concernent le secteur de la pêche (pêche illégale, surpêche, certaines techniques de pêche) et le manque de surveillance (Figure 33 et Figure 34, p. 204). Rappelons que la pêche sportive-récréative²¹¹, réalisée par des particuliers, fait partie des activités que certains ont désigné sous le nom de « pêche illégale ». Ce problème a déjà été soulevé lors de la révision du plan de gestion du PNBL. Tant pour le PNAES que pour le PNBL, les enquêtés ont également fait allusion à la

²¹¹ Activité que nous avons rattachée au secteur touristique.

pêche illégale, effectuée de nuit, par les « *guateros* » ou « *pistoleros* »²¹². Lorsque j'ai accompagné les gardes, durant une action de surveillance du PNAES, nous sommes sortis de nuit. Au cours de cette sortie, des pêcheurs artisans ont été surpris en train de réaliser des activités de pêche illégales dans le parc. Apercevant l'embarcation du parc, ils ont fui et, malgré les tentatives des gardes pour les poursuivre, ils n'ont pas été retrouvés. Il s'en est suivi une discussion sur la surveillance et la protection des gardes. Le problème mis en exergue est que ces derniers ne sont pas assermentés et que, sans la présence de la SEMAR, de la PROFEPA et de la CONAPESCA, ils ne sont pas protégés. Pour certains pêcheurs qui travaillent sans permis, cette activité est une question de survie ; les sanctions concernant les infractions commises peuvent être très lourdes pour eux (amendes, retrait de l'embarcation, etc.). L'autre critique formulée concernant la surveillance est que certains usagers ont le sentiment d'une injustice : ils se sentent davantage contrôlés que les particuliers étrangers à bord de voiliers ou de yachts. Ces inquiétudes furent également soulevées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du PNAES.

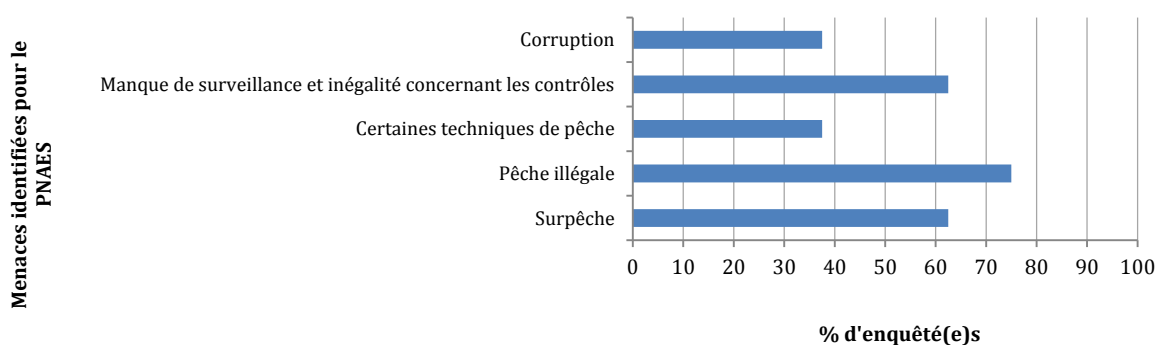


Figure 33 : Menaces identifiées, pour le PNAES, par les enquêtés abordant uniquement cet espace. (Pourcentages réalisés sur 8 enquêtés)²¹³.

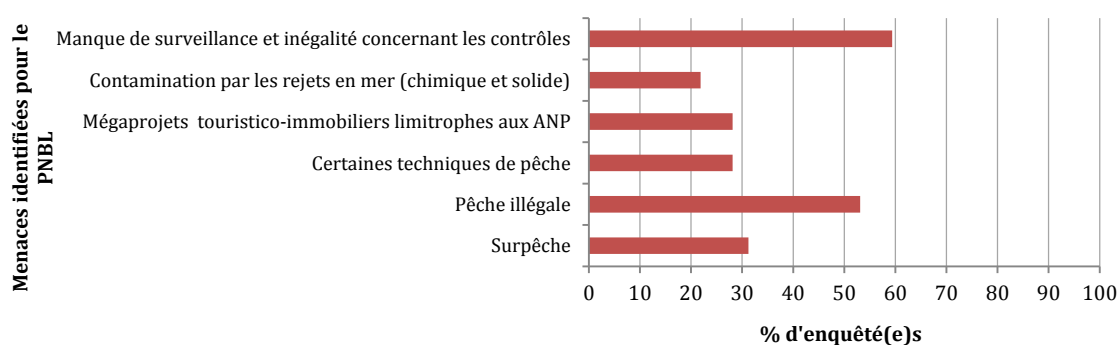


Figure 34 : Menaces identifiées, pour le PNBL, par les enquêtés abordant uniquement cet espace. (Pourcentages réalisés sur 32 enquêtés).

²¹² Pêcheurs illégaux qui réalisent leur activité principalement de nuit.

²¹³ Ce chiffre peu élevé dans le cadre du PNAES, peut s'expliquer par le fait que plusieurs enquêtés (personnel d'ONGE, fonctionnaires ou chercheurs qui travaillent sur ce site ont abordé la question des menaces aux APMC d'une façon plus générale et en ayant une connaissance des autres sites d'étude).

Concernant les enquêtés ayant abordé les menaces pour les APMC (Figure 35, p. 205), ce sont les mégaprojets touristico-immobiliers limitrophes au parc, comme pour le PNCP, qui ont été majoritairement désignés (par 85 % des enquêtés).

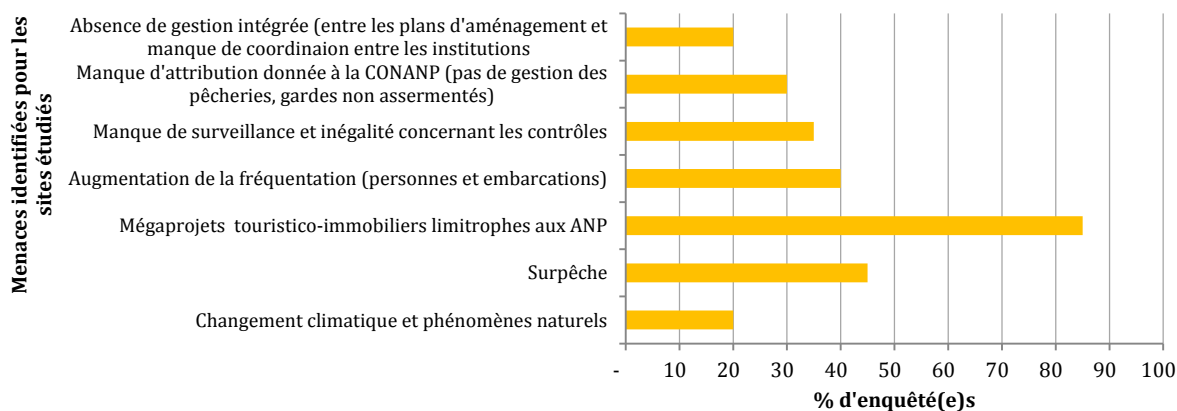


Figure 35 : Menaces identifiées, pour les sites étudiés, par les enquêté(e)s abordant uniquement cet espace. (Pourcentages réalisés sur 20 enquêté(e)s).

Nous avons également analysé les menaces identifiées par les enquêtés en fonction des catégories que nous leur avons assignées (Tableau 14, p. 138)²¹⁴.

Nous pouvons en conclure que, la surpêche est désignée comme une menace par 56 % des enquêtés appartenant à la catégorie des fonctionnaires et des élus locaux et par 48 % des enquêtés rattachés à une ONGE. De même, 52 % des enquêtés issus de la catégorie rassemblant des pêcheurs et un permissionnaire ont, quant à eux, mentionné la pêche illégale (Annexe 10).

Un autre problème identifié, à la fois par les enquêtés dépendant de la catégorie prestataires de services touristiques (56 %), et de celle réunissant des pêcheurs et un permissionnaire (64 %), fut le manque de surveillance et les inégalités concernant les contrôles (Annexe 10). Ce sont, finalement, les deux principaux usagers de ces espaces protégés, quotidiennement sur le terrain, qui mentionnent le plus ce problème.

La réalisation de mégaprojets touristico-immobiliers a également été identifiée comme une menace, pour l'état de santé de ces parcs et des communautés alentours, par plus de la moitié des enquêtés rattachés aux catégories suivantes : prestataires de services touristiques (81 %), fonctionnaires et élus locaux (56 %), membres d'ONGE (84 %) (Annexe 10).

²¹⁴ Aucune analyse n'a été réalisé pour la catégorie rassemblant les chercheurs, le nombre d'enquêtés étant trop faible.

Conclusion

Le PNCP et le PNBL ont été créés, au milieu des années 1990, dans un contexte qui devenait favorable aux initiatives ascendantes relatives à la création d'espaces protégés. Le PNAES, lui aussi, a été créé dix ans plus tard, suite à la mobilisation d'acteurs locaux. Cependant, comme pour l'élaboration des plans de gestion, il est important de tenir compte des jeux d'échelles spatiales. Nous avons également pu constater que certains acteurs locaux n'ont pas participé à la création de ces espaces protégés ou à l'élaboration des plans de gestion, notamment une partie du secteur de la pêche artisanale. Bien que l'on constate que de réels efforts aient été faits, afin d'inclure divers groupes d'utilisateurs et de « *cartographier des accords* »*, la non-participation de certains groupes d'acteurs (par choix ou par exclusion), ou leur mauvaise représentativité, posent ensuite des problèmes quant à l'élaboration des plans de gestion et au respect de la réglementation. La division et la fragilité du secteur de la pêche, soulignées par plusieurs usagers (ONGE, gestionnaires, etc.), rendent instable l'acceptation des décisions prises. De même, la méconnaissance de ce secteur et de celui de la pêche sportive-récréative affaiblit les processus participatifs. Au regard des processus ayant eu cours pour la création et l'élaboration des plans de gestion, nous pouvons nous demander si la participation à quelques réunions est suffisante pour que les différents acteurs concernés se sentent inclus et considèrent l'espace protégé comme « *leur territoire* » ? Nous avons pu mettre en avant, à ce propos, que de nombreux acteurs attendent de l'aire protégée, de cette « nouvelle frontière », qu'elle octroie des « *droits* », notamment aux pêcheurs artisans et aux prestataires de services touristiques locaux. Bien que la création des aires protégées ait été soutenue par des leaders locaux, de nombreuses interactions entre acteurs, appartenant à diverses échelles, ont eu lieu. Au-delà des particularités de chaque site d'étude, pour chaque époque et parc étudié, les chercheurs, notamment en biologie et en écologie marine, sont présents, même si cela peut être nuancé à l'heure actuelle pour le PNBL. On peut relever que les chercheurs en sciences sociales, en revanche, ne semblent pas avoir réellement investi les lieux ou alors, de manière ponctuelle. De même, nous avons mentionné le rôle des ONGE à plusieurs reprises. Quel est-il exactement ? Quelles interactions entretiennent-elles avec les autres acteurs concernés par les APMC ? Quelles réponses sont formulées face à la pêche illégale, à la surpêche, au manque de surveillance et au développement de projets touristico-immobiliers de grande envergure qui semble devenir la principale menace pour ces espaces protégés ? Nous développerons ces questionnements au fil des chapitres suivants.

CHAPITRE V. État et ONGE : rôles et frontières.

Dans ce chapitre, nous mettrons en lumière les rôles des Organisations Non Gouvernementales Environnementales au sein des APMC, ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec les organismes publics chargés des affaires environnementales pour la gestion de ces espaces. Dans un premier temps, nous analyserons la place de l'État dans la gestion de ces espaces et ce aux différents échelons administratifs. L'émergence et la présence accrue des ONGE dans la gestion de ces APMC feront l'objet d'un second point. Puis, nous mettrons en exergue les interactions entre ces deux principaux acteurs de la gestion d'APMC avec des acteurs localisés aux États-Unis. En dernier lieu, la contestation soulevée par les conservationnistes, concernant un projet de développement touristique-immobilier aux abords du PNCP, permettra d'illustrer ces propos.

I. État et ONGE : rôles et interactions pour la gestion des APMC.

A. L'État fédéral mexicain : un acteur indispensable pour la gestion du milieu marin.

a. L'exemple de Balandra : du mouvement citoyen au décret municipal jusqu'à la nécessité d'un décret présidentiel.

Comme précisé précédemment, l'aire protégée de Balandra (Carte 6, p. 120) ne rentrait pas, à priori, dans nos critères de sélection des sites d'études : c'est une aire protégée municipale n'incluant ni un espace marin, ni la zone fédérale maritime. Mais l'icône de la baie de La Paz, espace largement vendu par les agences touristiques de La Paz, met bien en exergue la nécessité d'un statut officiel pour la conservation, notamment face à la pression d'intérêts privés. Et ce, malgré une volonté affirmée des habitants et de la municipalité de conserver ce site en tant qu'espace public, et espace de détente pour les familles urbaines de La Paz (Photographie 22, p. 208).



Photographie 22: Plage principale de l'aire protégée Balandra.
(Source : Leïla Havard, janvier 2012).

Revenons à présent sur le processus historique de création de l'aire protégée Balandra, véritable épopée (de 2004 à 2012) où se superposent l'élaboration du décret municipal et du décret fédéral, rythmé par plusieurs procès contre la mise en place de l'ANP municipale.

Il s'agit, dans un premier temps, de poser le cadre juridique qui a permis la création de l'aire protégée municipale. La Loi d'Équilibre Écologique et de Protection de l'Environnement de l'État de BCS, publiée le 30 novembre 1991, donne les directives pour l'établissement d'aires protégées fédérales et municipales. S'appuyant sur ce texte de loi, en juillet 2004, la municipalité de La Paz décrète la première aire protégée municipale de l'État de BCS : la Zone de conservation écologique et d'intérêt pour la communauté, dans l'estuaire de Balandra. Cette aire protégée couvre des propriétés privées afin d'empêcher que, sur ces espaces encore « *vierges* », se développent des projets touristique-immobiliers. En effet, en 2002, un projet concernant la construction d'un complexe touristique-immobilier de grande envergure²¹⁵ menaçait le site de Balandra. Au-delà des conséquences sur le plan écologique (destruction des mangroves, etc.), il y avait la crainte de se diriger vers la privatisation d'une des plages les plus emblématiques de la baie. Certains propriétaires des terrains, concernés par la délimitation de l'aire protégée²¹⁶, utilisèrent la figure juridique de l'« *amparo* »²¹⁷ pour annuler le décret de 2004. Les propriétaires ayant gagné le procès, la municipalité a été obligée d'abroger le décret (juin 2005).

À la fin de l'année 2006, la municipalité, face à cet échec et à la pression sociale, proposa une modification de la Loi environnementale d'État au Congrès de BCS. L'objectif était de

²¹⁵ Donnée communiquée par la SEMARNAT et disponible sur le site internet de la COFEMER afin de justifier la création d'une aire protégée (dernière consultation le 2/11/2013) :

http://207.248.177.30/regulaciones/scd_expediente_3.asp?ID=04/0904/270912

Voir également CARIÑO, CORDERO SAUCEDA, *et al.*, 2008.

²¹⁶ L'un d'entre eux appartient à la famille de l'ancien Président du Mexique Miguel Aleman (1946-1952).

²¹⁷ La Constitution mexicaine concède des droits individuels aux citoyens. La procédure d'*amparo* permet à chaque citoyen de déposer un recours devant la Justice fédérale lorsque que ses droits constitutionnels ont été violés par un acte (administratif, etc.).

renforcer la solidité juridique pour la création d'ANP municipale. Une enquêtée, travaillant pour le Congrès lors de la réforme de cette loi explique le choix d'une aire protégée municipale et non d'une aire gérée par l'État de BCS :

« Nous n'avons pas voulu encourager la création de l'aire protégée du côté de l'État [de BCS] car il existe déjà une aire protégée de l'État. Et le gouvernement de l'État ne lui a manifesté aucun intérêt. C'est l'estuaire San José del Cabo. [...] Espérons que plus tard, ils [le gouvernement de BCS] se préoccupent davantage de l'élaboration de mesures de protection des ressources naturelles. Mais, pour le moment... ce n'est pas le cas ». (Extrait d'entretien réalisé, le 27/05/2010, à La Paz).*

Le Collectif Balandra (*Colectivo Balandra*) qui regroupe des organisations civiles (CEMDA, *Niparajá*, etc.) appuya le processus pour la création d'une nouvelle aire protégée municipale. La campagne de sensibilisation, intitulée *Balandra est à nous* (« *Balandra es nuestra* »), fut menée par le collectif et appuyée par des volontaires, afin de collecter des signatures en faveur de sa création :

« Il y a eu beaucoup de volontaires, énormément de volontaires, qui ont rendu possible, par exemple, la collecte de suffisamment de signatures pour montrer que derrière ces « organisations » comme parfois on les qualifiait, il y avait des gens en chair et en os, ok?... qu'il ne s'agissait pas de trois personnes qui s'opposaient au développement ! Non, il y avait des gens en chair et en os qui aimaient se rendre sur ce lieu, qui voulaient conserver leur patrimoine ». (Extrait d'entretien avec une fonctionnaire de la municipalité, le 25/05/2010, à La Paz).*

Parallèlement, en juin 2007, la réforme de la Loi environnementale de BCS est approuvée. À l'échelle du Mexique, en juillet 2007, le Sénat de la République encourage la CONANP à créer une aire protégée fédérale afin de protéger la partie marine et la ZOFEMAT²¹⁸. De fait, les mangroves ne sont pas protégées par le décret municipal.

La mobilisation citoyenne pour la création de l'aire protégée est clairement affirmée dès l'introduction de l'étude préalable justificative rédigée, par l'ONGE *Niparajá* et la municipalité de La Paz (. 2007, p. 1) :

*« Les éléments pour protéger Balandra ne sont pas seulement de nature scientifique. De nombreux citoyens ont exprimé leur intérêt pour que ce lieu garde ses attributs naturels et continue d'être un espace de récréation et de détente pour tous. Citoyens, universitaires, entrepreneurs, visiteurs et autorités municipales nous reconnaissons Balandra comme un symbole de La Paz qui doit être protégé, géré et faire l'objet d'attentions particulières ».**

Cette étude, justifiant la création de l'aire protégée municipale, fut soumise à la consultation publique. Au même titre et à l'échelon fédéral, en février 2008, une étude justifiant la création de l'Aire de Protection de la Flore et de la Faune de la zone connue comme Balandra a été publiée dans le Journal Officiel de la Fédération afin de la soumettre à la consultation publique (CONANP., 2008). Le même mois, le site de Balandra est inscrit sur la liste des sites RAMSAR. En mars 2008, la municipalité de La Paz émet un nouveau décret pour la création de

²¹⁸ Voir l'étude réalisée par : la *Sociedad de Historia Natural Niparajá A.C.* et du *XII ayuntamiento de La Paz* (. 2007).

l'aire protégée Zone de conservation écologique et d'intérêt pour la communauté Balandra. De nouveau, des procès vont avoir lieu avec des propriétaires. La procédure d'*amparo* déposée par certains propriétaires (*Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V.*) est rejetée en 2009 ; ces derniers vont alors déposer un recours.

En novembre 2010, malgré l'incertitude du devenir de l'aire protégée (litiges en cours), des ateliers de travail rassemblant différents secteurs sont organisés afin d'élaborer le plan de gestion de Balandra. À l'époque, l'idée était d'élaborer un plan de gestion commun, à la fois pour l'aire protégée municipale (qui couvre un espace terrestre), pour le site RAMSAR (qui couvre un espace marin et terrestre) et pour l'aire protégée fédérale (en attente de création et dont la proposition est de couvrir un espace marin et terrestre). Lors du premier atelier, auquel j'ai participé, l'objectif de ce plan de gestion commun a soulevé des interrogations et des doutes liés à la superposition des différents types de protection et, par là même, aux différentes autorités chargées de les appliquer. Parmi les organisateurs de l'atelier, certains ont insisté sur l'intérêt de planifier les activités maritimes en s'appuyant sur le support légal du site RAMSAR, même si le décret fédéral n'était pas publié.

En 2011, des propriétaires obtinrent gain de cause. C'est pourquoi, en avril 2011, la municipalité reconnaît dans un document officiel que le décret municipal ne s'appliquera pas à la *Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V.* (Annexe 11). Un enquêté de l'ONGE CEMDA (spécialisée dans la défense du droit environnemental), fait part du manque d'intérêt de la municipalité, selon lui, pour défendre l'aire protégée municipale, face aux pressions exercées par les propriétaires :

« On chercha à ce qu'elle [la zone connue sous le nom de Balandra] soit décrétée comme aire municipale. Mais, au moment où il l'aurait fallu, elle n'a pas été défendue par le municipe. Quand il y a eu des litiges, ils ont laissé filer l'aire protégée. Il y a eu une pression des citoyens pour qu'elle soit décrétée, pour qu'elle soit défendue. Mais, une fois décrétée, le municipe n'a pas voulu la défendre face aux pressions de la famille Alemán, qui est propriétaire de terrains ». (Extrait d'entretien réalisé, le 10/01/2012, à La Paz).*

Lors du procès, l'absence de défense de l'aire protégée municipale, par le municipe et par l'État, a également été soulevée par d'autres acteurs. Un autre avocat de CEMDA conclut :

« Oui, l'aire protégée existe, mais elle ne s'applique pas aux propriétaires terriens qui sont intéressés par des projets de développement [du site...]. L'aire protégée perd tout son sens, mais légalement, elle existe pour tous les autres. [...] Cela n'a pas de sens de la maintenir, si le décret ne s'applique pas aux propriétaires parce que c'est... ce que, principalement, on cherche à protéger ». (Extrait d'entretien réalisé, le 10/01/2012, à La Paz).*

À ce moment-là, les personnes en charge du dossier Balandra à la municipalité ainsi que des organisations environnementales comptent alors sur le Plan de Développement Urbain (*Plan de desarrollo urbano*) du municipe qui a identifié la zone de Balandra avec un usage du sol de conservation et de protection, ce qui permettrait de préserver cette zone face au développement

d'infrastructures touristique-immobilières. Cependant, cet usage du sol peut être changé lors d'une modification du Plan de Développement Urbain. Face à l'incertitude de l'aire protégée municipale (série d'*amparos* à laquelle la municipalité est confrontée), l'attente du décret fédéral est largement évoquée lors de plusieurs entretiens :

« *C'est en fait la volonté politique qui manque ici, car le décret [fédéral] est prêt pour être signé [...]. Rien de plus, mais ce sont des variables que, réellement, nous ne pouvons pas contrôler* ». * (Extrait d'entretien réalisé auprès d'un membre d'une ONGE, le 10/01/2012, à La Paz).

« *Dans l'idéal, c'est qu'elle [l'aire de protection de la flore et de la faune Balandra] ne tarde pas à être décrétée. Mais oui, cela peut encore tarder longtemps* ». * (Extrait d'entretien réalisé auprès d'un fonctionnaire d'État, le 28/02/2011, à La Paz).

« *Balandra, par exemple, n'a pas encore été décrétée ANP fédérale, cela a pris beaucoup de retard [...]. Car derrière, il y a des politiques ayant des intérêts dans la construction d'hôtels dans cette zone, qui font en sorte que cela prenne du retard* ». * (Extrait d'entretien avec un membre d'ONGE, le 29/02/2012, par vidéoconférence).

Précisons qu'une proposition de modification du projet initial concernant la délimitation de l'APFF, afin d'agrandir le périmètre de l'aire protégée, a eu pour effet de rallonger le temps de la procédure permettant de décréter l'ANP fédérale²¹⁹. Les actions médiatiques se multiplient pour que l'APFF soit décrétée par la Fédération (Photographie 23, p. 211).



Photographie 23 : Photographie parue dans le journal local *Peninsular digital* afin d'illustrer la demande citoyenne pour la publication du décret d'APFF-Balandra par le Président Felipe Calderón. (Source : article de presse du *Peninsular digital*, publié le 29/10/2012, sous le titre « *Qu'avant de s'en aller il « signe le décret de Balandra » demandent-ils [les groupes environnementalistes et les citoyens] au Président Calderón* ».*)

Le 30 novembre 2012, dernier jour du sextennat du Président Felipe Calderón Hinojosa, le décret de création d'Aire de Protection de la Flore et de la Faune Balandra est publié dans le Journal Officiel de la Fédération. Plusieurs journaux locaux ont souligné l'approbation du gouverneur de l'État de BCS, Marcos Covarrubias, suite à la publication du décret (Annexe 8). Le cas de Balandra permet de souligner le rôle de l'État aux différents échelons administratifs concernant les aires protégées au début des années 2010 et la volonté politique nécessaire pour la création d'aires protégées. Cet exemple montre bien que la pression des citoyens peut obliger le municipale, à certains moments, à encourager très fortement la création d'ANP, comme ce fut le

²¹⁹ Donnée communiquée par la SEMARNAT et disponible sur le site internet de la COFEMER afin de justifier de la création d'une aire protégée (dernière consultation le 2/11/2013) : http://207.248.177.30/regulaciones/scd_expediente_3.asp?ID=04/0904/270912

cas lors de la création du PNBL ou pour Balandra. Les ANP ne font pas partie des priorités de l'État de BCS, bien que le gouvernement de BCS ait soutenu la publication du décret fédéral et que le gouverneur se félicite de la création de Balandra en tant qu'aire protégée fédérale. C'est l'État fédéral qui, après plusieurs années d'attente, a finalement permis la création de Balandra comme aire protégée, face aux groupes de pressions qui voulaient y développer des projets immobiliers. La SEMARNAT, dans un document adressé à la COFEMER²²⁰, précise qu'après avoir analysé les différentes possibilités pour conserver l'aire de Balandra :

*« L'option de statu quo a été écartée puisque, sans l'intervention de l'État, naissent des espoirs d'investissements ainsi que de promotion et de développement d'activités qui tendent à modifier les caractéristiques de l'aire, ayant des impacts sur la vie sylvestre, entraînant la modification de l'environnement et des impacts sur la beauté paysagère de l'aire ainsi que sur la production de services environnementaux ».**

b. Fragilité des aires naturelles protégées fédérales.

Une fois décrétées, les aires protégées fédérales doivent se doter de personnel, d'un plan de gestion, de matériel et d'un budget afin de mener à bien les objectifs (formels et informels) de l'espace protégé, évitant ainsi de devenir des parcs de papier. Afin de comprendre la gouvernance de ces espaces, au début des années 2010, nous avons analysé leurs processus de création, l'élaboration des plans de gestion ainsi que les interactions entre acteurs. Il conviendrait, à présent, de présenter et de commenter certaines données concernant les moyens de fonctionnement de ces espaces. À l'échelle nationale, en 2012, la CONANP a un budget de plus de 1 000 millions de pesos, provenant de ressources fiscales (FAO, 2012 ; CONANP., 2012). Le budget fédéral alloué à la CONANP n'a cessé d'augmenter (hormis en 2012) mais, il est bien loin de couvrir les besoins de cet organisme pour gérer les aires protégées fédérales (CONANP., 2012 ; SEMARNAT et CONANP, 2013). En 2012, le budget annuel, pour les années à venir, nécessaire au bon fonctionnement de la CONANP et des ANP qu'elle gère, est estimé à 3 000 millions de pesos (CONANP., 2012). La CONANP complète ce budget fédéral avec des fonds d'ONGE, de fondations ou encore de gouvernement étrangers (à l'instar des États-Unis, de l'Allemagne²²¹, ou encore de l'Espagne et de la France) (FAO, 2012 ; CONANP., 2012). Afin d'obtenir des informations relatives au budget des trois parcs nationaux étudiés, nous avons transmis une demande écrite à la délégation régionale de la CONANP. Chaque direction de parc nous a fait part de celles dont elle disposait en 2011.

²²⁰ *Ibidem.*

²²¹ Récemment, le site de la CONANP dédié à la coopération internationale mentionne un projet de coopération bilatérale avec l'Agence de coopération technique et scientifique allemande concernant la « *Conservation et usage soutenable de la biodiversité marine et côtière dans le golfe de Californie* » (BioMar). <http://cooperacion-internacional.conanp.gob.mx/> (dernière consultation le 2/11/2013). Ce projet, approuvé en novembre 2011, doit s'inscrire dans une durée de six ans avec un apport total de plus de 11 millions de dollars et doit concerner notamment le PNCP, le PNBL et l'APFF-Îles du golfe de Californie (CONANP., 2012).

Ainsi, le PNCP et le PNBL, créés il y a plus de quinze ans, ont souffert d'un manque de moyens humains, en particulier jusque dans la seconde moitié des années 2000.

En effet, par manque de moyens, les directeurs des parcs nationaux devaient diriger deux aires protégées à la fois, hormis les huit premières années pour le PNBL. Le premier directeur de Loreto souligne l'absence considérable de moyens lors de la création de cet espace :

« Puis, quelques semaines après [la création du parc], ils me nommèrent donc. J'ai postulé, en suivant la démarche légale, pour pouvoir... [être] en charge du parc de Loreto. Je n'avais rien, ok? Je suis arrivé et j'étais le parc, j'étais tout. Je n'avais pas de véhicule, ni de bureau, ni de paye, ni rien, mais j'étais le directeur... Et ça a commencé comme cela, sans rien. Mais au bout de deux mois, j'avais déjà un petit véhicule là-bas, et puis, après, j'avais un peu d'argent. Les pêcheurs me prêtaient leur embarcation pour faire des rondes de surveillance. On a commencé comme cela ». (Extrait d'entretien réalisé le 26/05/2010, à La Paz).*

La direction actuelle du parc ne disposait d'aucun élément à propos du budget de fonctionnement pour la période 1996-2008 et pas davantage sur les moyens humains... On peut noter que le budget du parc varie entre 1,5 million et 2 millions de pesos entre 2008 et 2011²²². Quant aux dates de prise de poste des directeurs, elles ont été mentionnées au fil des entretiens²²³, et confirmées de manière informelle par un employé du parc. Peu de temps après la publication du premier plan de gestion, une seconde directrice est nommée qui a en charge deux aires protégées (PNBL et APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS)). La même année, c'est une autre personne qui prend la direction de ces espaces. L'année 2008 verra, de nouveau, plusieurs directeurs se succéder. Un enquêté, travaillant au parc, parla de « *la légende de ceux qui partent* » pour évoquer les changements, parfois rapides, concernant la direction. Néanmoins, à partir de cette année-là, le directeur sera de nouveau uniquement responsable de l'APMC de Loreto.

Concernant le PNCP, c'est un habitant et prestataire de services touristiques de Cabo Pulmo qui fut désigné comme le premier directeur de l'aire protégée en 1995. Il ne reçut aucun appui financier de la CONANP. Le second directeur prit ses fonctions en 2000, il avait également la responsabilité de l'Aire de Protection de la Flore et de la Faune Cabo San Lucas, localisée à l'extrême sud de la péninsule. D'ailleurs, jusqu'au nouveau changement d'administration, en 2008, les bureaux du parc étaient localisés à Cabo San Lucas (Carte 4, p. 115) à plus d'une heure de route du parc. C'est la résidence du directeur actuel, à La Ribera, qui fit office de bureau pour la nouvelle administration. De fait, ce n'est qu'à partir du premier semestre de l'année 2010 que le parc possède des installations propres, localisées à La Ribera, à vingt minutes de Cabo Pulmo (Carte 7, p. 123). Nous savons, grâce aux entretiens menés et aux documents concernant la consultation publique pour l'élaboration du plan de gestion, que le parc disposait de très peu de

²²² Selon les données transmises par la direction du PNBL, le budget s'élevait à 1 773 000 pesos en 2008, 1 812 000 pesos en 2009, 1 658 000 pesos en 2010 et 1 923 000 pesos en 2011.

²²³ Certains entretiens ont été réalisés auprès d'anciens directeurs.

matériel sur cette période. Par exemple, le parc devait se doter d'un bateau en 2005²²⁴. Mais, selon le rapport d'activité du second semestre de l'année 2009, c'est seulement cette année-là que le parc a obtenu, pour la première fois, une embarcation : les précédentes sorties en mer ayant eu lieu grâce à l'embarcation d'autres autorités. Étonnamment, la direction actuelle de l'APMC n'a pas connaissance des budgets alloués au parc, par la CONANP, sur la période 2000-2006, hormis pour l'année 2005. Un document, remis à la COFEMER pour la validation du plan de gestion, précise le montant du budget alloué au parc pour l'année 2006²²⁵ et qui est à peu près similaire à celui de l'année 2007 (824 300 pesos), communiqué par la direction actuelle du PNCP. Notons que le montant du budget de 2007 a été, au minimum, divisé par deux les années suivantes²²⁶. À partir de 2008, le parc a commencé à avoir des moyens matériels et humains plus importants.

Ceci peut d'ailleurs être mis en parallèle avec l'évaluation réalisée chaque année par la CONANP, concernant la mise en œuvre du plan d'actions annuel pour chaque direction d'ANP. Nous avons pu obtenir les rapports sur les espaces protégés qui dépendent de la région Péninsule de Basse Californie et Pacifique Nord²²⁷, de 2005 à 2009. On observe, sur le tableau suivant, un changement radical concernant le classement de l'unité responsable du PNCP avec, désormais, la mise à disposition de moyens humains spécifiques à cet espace protégé et la publication, en 2009, du plan de gestion au Journal Officiel de la Fédération. Quant au PNBL, bien que le directeur du parc soit responsable d'une autre aire protégée, une équipe travaillait au sein du parc depuis pratiquement la mise en place de l'aire protégée, ce qui peut, en partie, expliquer un meilleur classement. De même, cette aire a reçu davantage d'attention de la part des ONGE jusqu'à la fin des années 2000, comme nous le verrons ultérieurement. Le PNBL et le PNCP sont les aires protégées les mieux classées de la région en 2009²²⁸.

²²⁴ Voir la transcription de la troisième réunion de consultation pour l'élaboration du plan de gestion qui a eu lieu en juin 2005.

²²⁵ Voir sur le site de la COFEMER (dernière consultation le 2/11/2013) :

http://207.248.177.30/mir/inc_lectura_regionContentAll_text.asp?SubmitID=8194

²²⁶ Selon les données transmises par la direction du parc, le budget du parc s'élevait à : 384 450 pesos en 2008, 252 537 pesos en 2009, 350 000 pesos en 2010 et 400 000 pesos en 2011.

²²⁷ Jusqu'en 2007, les ANP de cette région dépendaient de la région *Nord-ouest*. Le redécoupage administratif des régions de la CONANP explique la diminution du nombre d'unités responsables pour la nouvelle région *Péninsule de Basse Californie et Pacifique nord*.

²²⁸ L'évaluation se fait au regard de l'accomplissement des objectifs que se fixe chaque aire protégée en début d'année. Jusqu'en 2013, le PNBL fait toujours partie des ANP les mieux classées (communication personnelle d'un des gestionnaires du parc, le 15/06/2013, par vidéoconférence). Nous n'avons pas les données pour les années suivantes concernant le PNCP. Bien que ces données nous aient été transmises en juillet 2012, les données communiquées s'arrêtent en 2009.

| | 2005 (rang sur 19 unités responsables) | 2006 (rang sur 22 unités responsables) | 2007 (rang sur 10 unités responsables) | 2008 (rang sur 14 unités responsables) | 2009 (rang sur 14 unités responsables) |
|------|--|--|--|--|--|
| PNCP | 10 | 19 | <i>n.d.</i> | 5 | 2 |
| PNBL | 4 | 2 | 1 | 3 | 1 |

Tableau 24 : Classement concernant les évaluations annuelles des plans d'actions (POA) des unités responsables du PNCP et du PNBL parmi les unités responsables d'ANP de la région Péninsule de Basse Californie et Pacifique nord, sur la période 2005-2009.
(Source : CONANP, 2012).

Quant au jeune parc national de l'Archipel Espiritu Santo, le directeur est aussi responsable de l'aire protégée APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS). Ceci est intéressant, dans la mesure où cette ANP intègre l'archipel Espiritu Santo, qui ne dépend pas du PNAES, ce qui peut permettre la mise en œuvre d'une gestion intégrée. En revanche, le responsable doit également veiller à la gestion de plusieurs îles et îlots à proximité de l'État de BCS. Bien que la CONANP semble avoir, ces dernières années, cherché à doter ses aires protégées de personnel, il est à noter que, sur la période fin 2009-mi 2012, lors de l'élaboration du plan de gestion, le PNAES n'avait pas de directeur. Pourtant, une dizaine de personnes étaient employées pour la gestion du PNAES et de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS). C'est le chef de secteur qui faisait office, avant qu'une directrice ne soit nommée en 2012. Cette même année, le budget du parc s'élevait à 580 000 pesos²²⁹. Aujourd'hui, le manque de moyens financiers pour gérer les APMC concerne de nombreux États et la question de la nécessité d'un financement soutenable (*sustainable financing*) est régulièrement posée.

La figure suivante représente les périodes de prise de poste des différents directeurs, les époques où le parc a bénéficié d'un budget de fonctionnement alloué par la CONANP, et la durée du processus d'élaboration des plans de gestion.

²²⁹ Montant communiqué par la direction du parc, suite à une demande via l'IFAI.

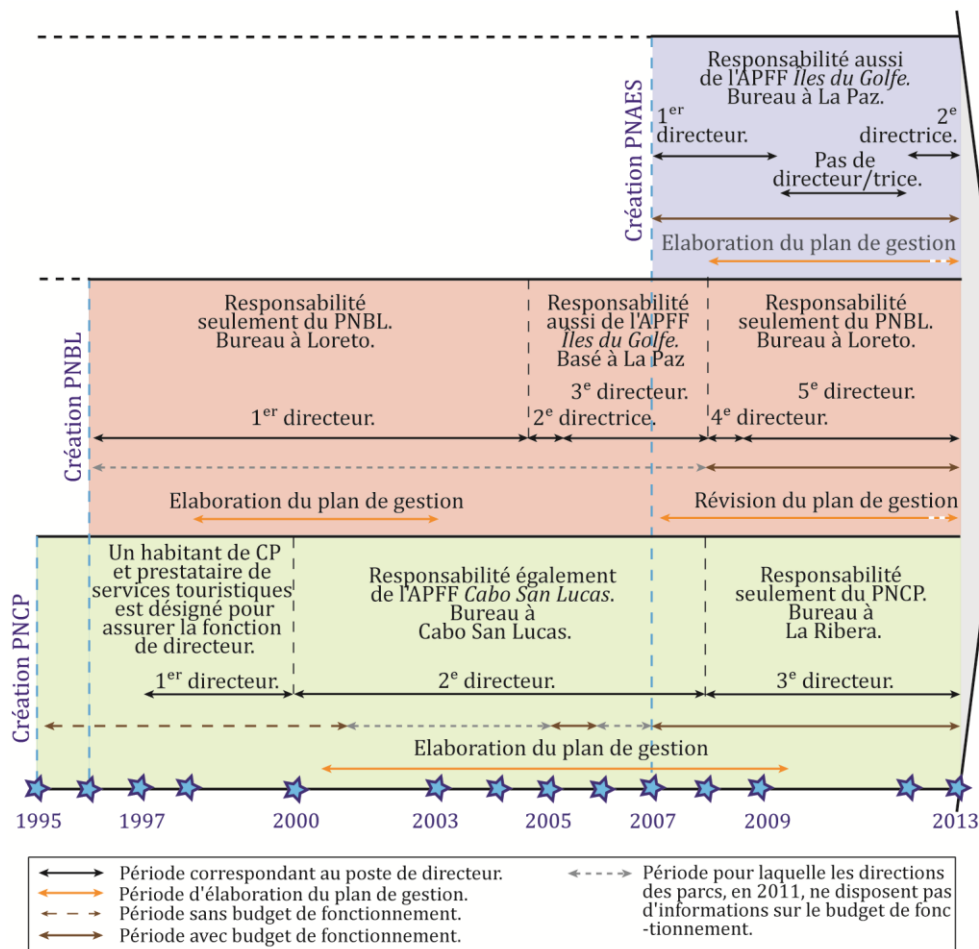


Figure 36 : Élaboration des plans de gestion, directions et financements des parcs sur la période 1995-2012. (Réalisation : Leïla Havard, avril 2013).

Face au manque de moyens humains (direction de plusieurs parcs, nombre de gardes peu élevé, départ de fonctionnaires pas toujours remplacé, etc.), financiers (budgets variables et insuffisants pour couvrir l'ensemble des nécessités du parc) ainsi que matériels (absence d'embarcation et de bureau sur une période donnée, etc.), la CONANP encourage, de fait, des partenariats avec d'autres organismes publics ou privés. Le travail d'observation, mené lors de nos différents séjours en BCS, nous amena à nous intéresser davantage à la place des organisations non gouvernementales environnementales dans la gestion des APMC du sud du golfe de Californie.

B. Les principales ONGE présentes sur les sites étudiés, au début des années 2010.

a. *Émergence des organisations non gouvernementales environnementales.*

C'est en 1945 que le terme d'ONG est apparu pour la première fois dans un texte officiel. Les critères de définition, repris le plus souvent sont : « *la notion de privé, d'indépendance à l'égard des sphères marchandes ou publiques, de non-lucrativité, d'officialité et de bénévolat* »

(CHARTIER et OLLITRAULT, 2005, p. 42). Denis Chartier et Sylvie Ollitrault (2005), en remettant en cause chacun de ces critères, montrent combien il est difficile de les définir. À titre d'exemple, et au vu du processus de professionnalisation des ONG, la notion de bénévolat est devenue obsolète pour les caractériser. Dans les années 1970, au Mexique et avant la professionnalisation de ce secteur, le bénévolat, au sens de « non-lucratif », était encore très représentatif (DUMOULIN KERVRAN, 2006). Dans l'ouvrage de référence en matière de bilan sur les aires protégées dans le monde au début des années 1990, coordonné par Jeffrey A. McNeely *et al.* (1994), il est précisé qu'en ce qui concerne le Mexique, la décennie des années 1980 est marquée par la promotion des aires protégées par des ONG qui, parfois, en ont la gestion. David Dumoulin Kervran (2006) caractérise la décennie suivante (1990 à 2001) de « véritable âge d'or des ONG en Amérique latine » qui deviennent « le canal privilégié des bailleurs de fonds du Nord » et ce, dans un contexte d'ouverture internationale.

Au Mexique, il faudra attendre l'année 2004 pour que la création et la gestion des ONG soient encadrées par une loi fédérale²³⁰, bien que les premières tentatives remontent à 1997. Auparavant, le cadre réglementaire des ONG se limitait à la Constitution et au Code civil établi par chaque État de la fédération (CARIÑO, CORDERO SAUCEDA, *et al.*, 2008). Cette loi permet aux ONG d'être inscrites dans un registre fédéral (*Registro federal de las organizaciones de la sociedad civil*), de pouvoir participer à l'élaboration des politiques publiques et d'obtenir des aides de l'administration fédérale²³¹. Micheline Cariño, Ninfa Leticia Cordero Saucedo *et al.* (2008) rappellent que les ONG, créées en BCS et travaillant dans le secteur de « la conservation et du développement soutenable » (p. 686), étaient, dans un premier temps, composées d'universitaires et de chercheurs. Ce n'est que plus récemment qu'elles ont intégré d'anciens fonctionnaires. Les auteurs précisent également que le nombre d'ONG composées d'« acteurs communautaires » ayant des objectifs de conservation, reste relativement faible (p. 687). La naissance d'ONG s'accompagne souvent de la disparition d'autres ONG, parfois due à des intérêts individuels trop divergents entre les différents membres de ces organisations. Il faut noter que la survie de nombreuses ONG locales est aussi fonction des ressources financières. En effet, elles ne réussissent pas toutes à obtenir suffisamment de fonds pour légaliser leur situation, avoir un siège social, du matériel informatique, ou avoir les compétences que nécessite la création et la mise à jour d'une page internet afin d'informer et d'attirer l'attention des donateurs, etc. (CARIÑO, CORDERO SAUCEDA, *et al.*, 2008).

²³⁰ *Ley Federal de Fomento a las Actividades Realizadas por Organizaciones de la Sociedad Civil.*

²³¹ Voir le site internet de la Commission interministérielle chargée du suivi des ONG (*Comisión de Fomento de las Actividades de las Organizaciones de la Sociedad Civil*, 2013) (dernière consultation le 2/11/2013).

b. Évolution du nombre d'ONGE présentes dans les parcs nationaux étudiés.

Au vu de la diversité des rôles des ONG, de leurs formes et de leurs échelles d'action (OLIVIER DE SARDAN, 1998 ; CHARTIER et OLLITRAULT, 2005 ; DUMOULIN KERVRAN et RODARY, 2005 ; DUMOULIN KERVRAN, 2006 ; DUMOULIN KERVRAN, 2008), nous préciserons quelques traits caractéristiques des principales ONG dont le champ d'action concerne la conservation des APMC étudiées. Pour cela, nous avons croisé des données issues des entretiens, de la presse locale, obtenues auprès de la CONANP et sur les sites internet des ONGE, ou encore collectées lors de l'observation.

Concernant les APMC étudiées, on peut noter que les ONGE menant des actions (ponctuelles ou non) ayant eu des conséquences sur la création et la gestion des parcs nationaux étudiés ont été créées à la fois pendant la décennie des années 1990 et celle des années 2000 (Figure 37, p. 220).

Une des fondatrices de l'ONGE *Niparajá* souligne l'ancienneté de cette organisation à La Paz, ainsi que la multiplication des organisations non gouvernementales lors de ces deux dernières décennies :

« Niparajá a été fondée en 1990. Nous sommes les plus anciens... ici [à La Paz]. Nous avons débuté avec de nombreuses personnes qui étaient très enthousiastes, il y avait beaucoup de profs de l'UABCS et d'autres. Mais, nous n'avions pas de fonds, nous n'avions rien. Au début, il fallait beaucoup travailler [...]. Et, finalement, l'organisation s'est rétrécie. Nous ne sommes restés que trois fondateurs [...]. Nous avons essayé de faire ce que l'on pouvait, on organisait des conférences [...] nous avons publié un livre et là encore nous n'étions que... nous trois, avec l'aide... d'une fondation qui s'appelait The Nature Conservancy. Puis, nous avons commencé à avoir un directeur. Nous étions trois conseillers et un directeur, et de là on a démarré. Au fur et à mesure nous avons grandi. [...] Quand nous avons commencé, il n'y avait que nous et maintenant il y a plusieurs autres organisations » (Extrait d'entretien réalisé, le 20/05/2010, à La Paz).

Créée en 1981, *Pronatura*, une des principales ONGE mexicaine, ne mènera ses premières actions dans la région nord-ouest du Mexique qu'en 1991. De même, les grandes ONGE : TNC et WWF ont multiplié leurs actions et assis leur présence dans le golfe de Californie durant les années 1990. La troisième grande ONGE, CI, créée plus tardivement, a notamment œuvré pour la protection des îles du golfe de Californie. CI-Mexique appuya notamment les travaux de recherches de Bernado Villa et Enriqueta Velarde dans la région des Grandes Îles du golfe, ainsi que l'élaboration du plan de gestion de l'APFF-Îles du golfe de Californie (SIMONIAN, 1999 [1995] ; CONANP et SEMARNAP, 2000). Concernant les parcs étudiés, elle a seulement été mentionnée par un enquêté qui abordait la coalition d'ONGE pour la conservation du golfe de Californie (ALCOSTA) (Chapitre III). Les actions de TNC et de WWF sont, quant à elles, évoquées dans différents documents et par plusieurs enquêtés, en ce qui concerne l'élaboration des plans de gestion des APMC étudiées ainsi que le soutien à divers projets relatifs à ces espaces protégés. Par son programme *Parcs en danger*, TNC a eu, dans le milieu des années 1990, une approche

par site dans le golfe de Californie, via des ONGE-partenaires mexicaines. Lancé en 1989, ce programme, largement financé par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), avait pour objectif de protéger certains espaces en Amérique du Sud et Centrale, ainsi que dans les Caraïbes, en aidant des ONG locales et des organisations gouvernementales dans la gestion de ces espaces et en essayant ainsi de mettre fin aux parcs de papier²³². C'est par le biais de ce programme que TNC est intervenue, dès le milieu des années 1990, sur le site du PNBL et du complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo, fournissant notamment un appui financier aux parcs et finançant des études menées par des ONGE régionales comme ISLA ou *Niparajá*.

Outre une multiplication des ONGE à partir des années 1990, la frise chronologique ci-après permet de faire le constat suivant :

- À la différence du PNBL et du PNCP, les principales ONGE, travaillant dans le PNAES et le complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo (hormis le *Grupo Tortuguero de las Californias*, GTC), ont débuté certaines actions avant que le PNAES ne soit décrété. Cependant, rappelons que le complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo, bénéficie depuis 1978 d'un statut de protection au même titre que les îles et îlots de la baie de Loreto.
- Dans le cas du PNBL, les ONGE ont commencé à y travailler à des moments clés de la vie du parc : sa création (milieu des années 1990), l'élaboration du plan de gestion (1998-2003), la naissance de grands projets immobiliers le long du littoral (au milieu des années 2000) ou encore la révision du plan de gestion (2007-2009).
- Le PNCP se distingue des autres parcs nationaux étudiés par l'absence d'ONGE sur une longue période. *Pronatura* est seulement intervenue de manière ponctuelle lors de la création du parc (1994). Une personne de cette ONGE explique, lors d'un entretien²³³, que l'organisation s'est ensuite davantage concentrée sur l'appui à des ANP dans le nord du golfe et qu'elle abandonna quelques temps ce site. C'est au début des années 2010 que *Pronatura* s'intéresse de nouveau au PNCP. De même, on peut s'étonner que le PNCP n'ait pas fait partie du programme *Parcs en danger* de TNC. À noter que ce n'est qu'en 2003 qu'ACCP, une ONGE locale, voit le jour ; comme pour Loreto, avec le cas de GEA, l'espace était libre pour qu'une ONGE locale soit créée et qu'elle y prenne racine. À la fin des années 2000 et au début des années 2010, on peut constater la multiplication du nombre d'ONGE s'intéressant au PNCP.

²³² Voir le site (dernière consultation le 2/11/2013) : www.nature.org

²³³ Réalisé le 11/06/2010 à La Paz.

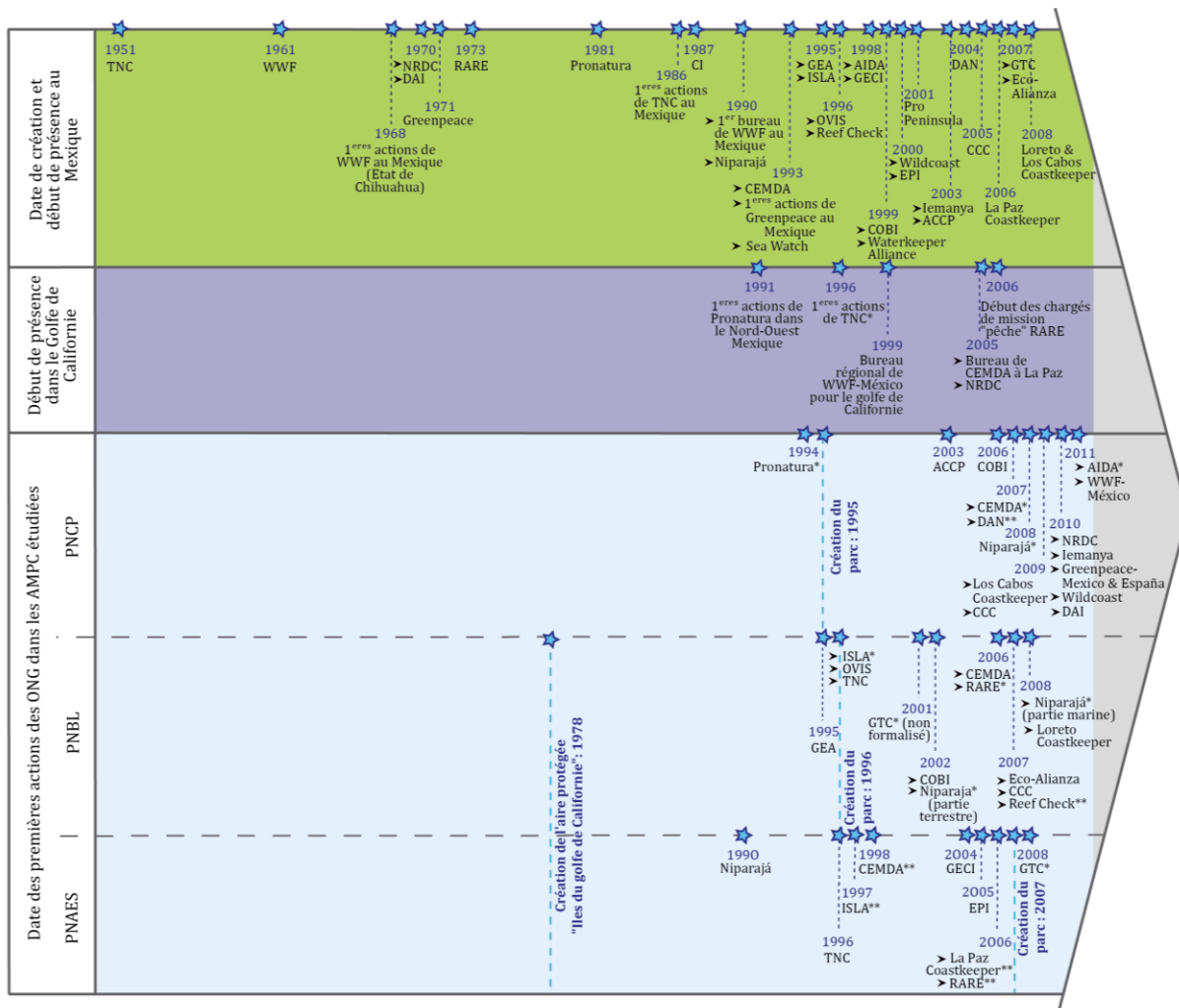


Figure 37 : Arrivée d'ONG, jusqu'en 2012, sur les AMPC étudiées pour y réaliser des actions relatives à la création, à la gestion et à la conservation de ces dernières²³⁴.
(Réalisation : Leïla Havard, août 2013).

Précisons que cette énumération d'ONGE n'est pas exhaustive : seules les organisations non gouvernementales environnementales, ayant travaillé dans la continuité ou mené une action phare pour un des sites d'étude, ont été mentionnées.

c. Principales organisations non gouvernementales par sites d'étude.

Au sein des parcs nationaux étudiés, plusieurs ONGE locales, régionales, nationales et internationales mènent des actions sur ces espaces. Les ONGE locales sont définies comme des

²³⁴ *Nota bene* : Lorsque le nom de l'ONG est suivi d'un astérisque, cela indique que la date a été communiquée lors d'un entretien avec un membre de ladite ONG, mais qu'aucun autre type de source n'a permis de valider ou d'infirmer cette donnée. Lorsque le nom de l'ONG est suivi de deux astérisques, cela signifie que la date a été estimée à partir de documents écrits où il est fait mention des actions de ladite ONG concernant le site étudié. Concernant le PNCP, certains enquêtés ont mentionné la présence du GTC, sur une courte période, à Cabo Pulmo au début des années 2000, mais nous n'avons pu connaître la date exacte. De même, un membre de l'ONGE états-unienne *Pro Peninsula* a travaillé, à plusieurs reprises, avec l'ONGE locale ACCP dans les années 2000. Depuis 2010, *Pro Peninsula* n'existe plus, elle a fusionné avec la fondation *The Ocean Foundation*. La date du début des actions de *Sea Watch* (présente notamment pour l'élaboration du plan de gestion du PNAES) et d'*Iemanya* pour le PNAES n'est pas connue.

associations dont les actions ne concernent qu'une petite portion de l'État de BCS. Les ONGE régionales travaillent à l'échelle de la BCS ou de la région de la péninsule de Basse Californie et du golfe de Californie. Les ONGE nationales travaillent dans différentes régions du Mexique. Enfin, les ONGE, désignées comme internationales, sont celles qui sont représentées dans plusieurs pays.

Le tableau ci-après présente les principales ONGE en fonction de leur échelle d'actions qui ont une quelconque implication dans les APMC étudiées, sur la période 2009-2011.

| ONGE locales | ONGE régionales | ONGE nationales | ONGE internationales |
|---|--|---|---|
| <i>Amigos para la Conservación de Cabo Pulmo (ACCP)**²³⁵</i> | <i>Conservación del Territorio Insular Mexicano (ISLA)**</i> | <i>Comunidad y Biodiversidad (COBI)**</i> | <i>Greenpeace-Mexique** Greenpeace-Espagne</i> |
| <i>Grupo Ecologista Antares (GEA)**</i> | <i>Grupo Tortuguero de las Californias (GTC)**</i> | <i>Centro Mexicano de Derecho Ambiental (CEMDA)**</i> | <i>Asociación Interamericana para la Defensa Ambiental (AIDA)**</i> |
| <i>Eco-Alianza-Loreto Coastkeeper**²³⁶</i> | <i>Sociedad de Historia Natural Niparáj (Niparáj)**</i> | <i>Pronatura**</i> | <i>Ecology Project International (EPI)</i> |
| <i>Los Cabos Coastkeeper</i> | <i>Defensa Ambiental del Noroeste (DAN)</i> | | <i>Natural Resources Defense Council (NRDC)</i> |
| <i>La Paz Coastkeeper</i> | <i>Iemanya Oceánica</i> | | <i>RARE Conservation** Reef Check Sea Watch²³⁷ The Nature Conservancy-Mexique (TNC)** Wildcoast World Wildlife Fund for Nature-Mexique (WWF)**</i> |

Tableau 25 : Principales ONGE travaillant, sur la période 2009-2011, dans les APMC étudiées.

Certaines ONGE peuvent apparaître sur la frise chronologique (Figure 37, p. 220), mais n'apparaissent pas dans le Tableau 25 (p. 221). Par exemple, le *Centro de Colaboración Cívica et Development Alternatives Inc. (DAI)* ne sont pas mentionnées dans ce tableau car ces organisations non gouvernementales n'ont pas pour mission première d'améliorer la conservation des écosystèmes. CCC a été sollicitée, de manière ponctuelle, par des ONGE et la CONANP, afin d'aider à la gestion du PNCP et du PNBL (Chapitre IV). DAI a été sollicitée par ACCP afin d'élaborer un plan stratégique alliant développement économique local et conservation des ressources naturelles, pour la localité de Cabo Pulmo. De même, le *Grupo de*

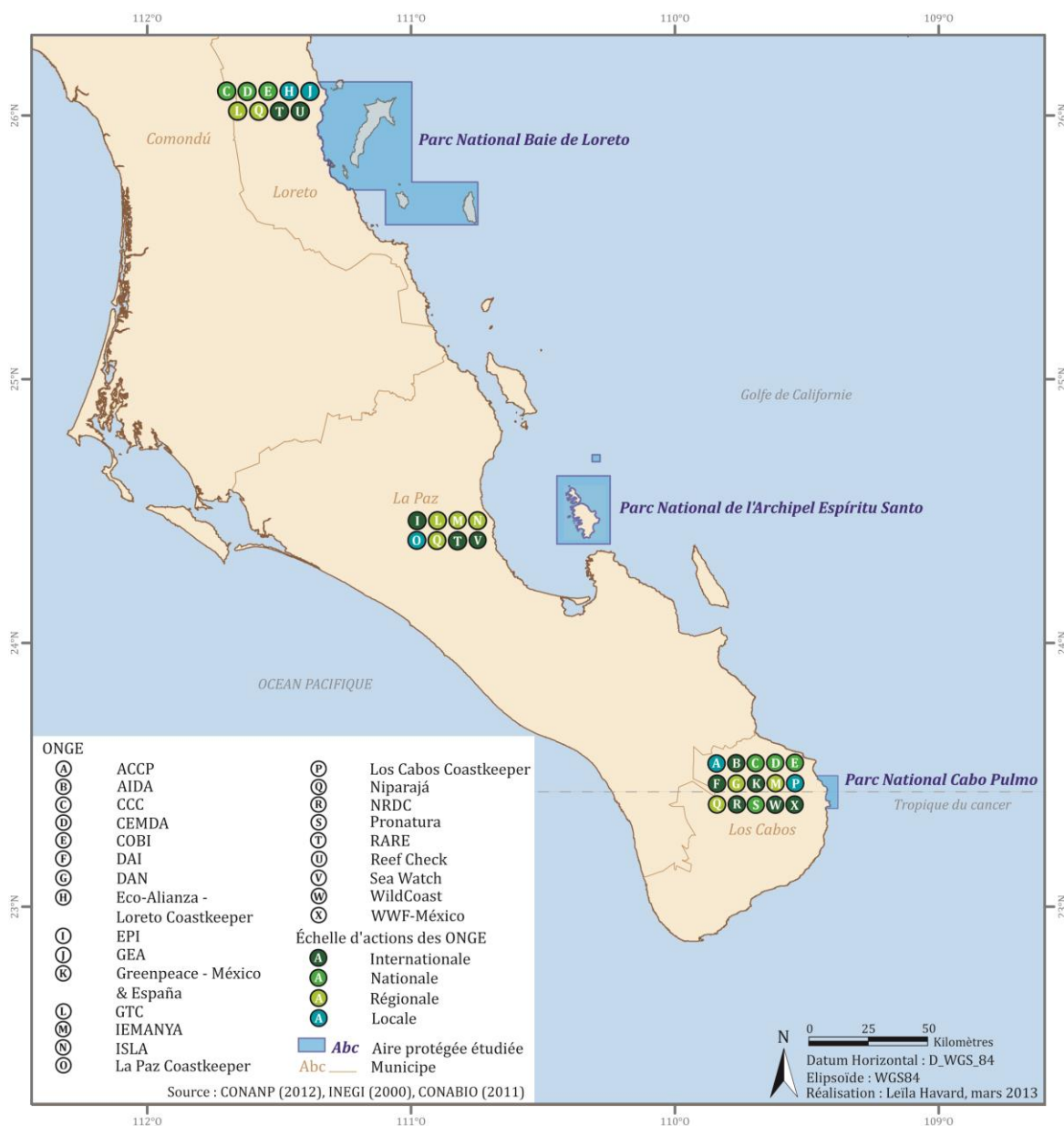
²³⁵ Pour les ONGE, dont le nom est suivi de deux astérisques, au moins un de leur personnel a été enquêté dans le cadre d'un entretien formel, hormis pour l'ONGE *RARE Conservation* où ce fut un entretien informel.

²³⁶ Le choix a été fait de classer *Los Cabos Coastkeeper*, *La Paz Coastkeeper* et *Loreto Coastkeeper* avec les ONGE locales, bien qu'elles soient membres de l'ONGE internationale *Waterkeeper Alliance* qui regroupe plus de 200 organisations locales dans le monde.

²³⁷ L'ONGE *Sea Watch* a été classée dans la catégorie ONGE internationale car son siège est aux États-Unis. Et ce, même si elle mène des actions dans le golfe de Californie et le Pacifique mexicain, et bien que certains de ses membres vivent à La Paz.

Ecología y Conservación de Islas (GECI) est seulement intervenu, il y a quelques années, pour des actions spécifiques d'éradication d'espèces exotiques, notamment sur l'archipel Espíritu Santo.

La carte ci-après reprend les principales organisations non gouvernementales, en fonction des sites d'étude qui, sur la période 2009-2011, ont mené des actions ayant des conséquences sur les APMC et les usagers. On peut noter que c'est le PNCP qui attire le plus grand nombre d'ONGE, bien que, quelques années auparavant, il n'y avait pas ou peu d'ONGE et que la présence de fonctionnaires du Ministère de l'environnement fut faible, voire nulle (Figure 36, p. 216 et Figure 37, p. 220). Pour le PNAES, peu d'ONGE y travaillent, même si La Paz, en tant que capitale de l'État de BCS est le siège de nombreuses ONGE, ce qui peut paraître paradoxal et laisse augurer la forte présence d'une ONGE sur diverses thématiques.



Carte 9 : Principales ONG menant des actions ayant des conséquences sur les aires protégées, selon les parcs nationaux étudiés, concernant la période 2009-2011.

C. Types d'actions des ONGE sur les APMC et types de relations avec la CONANP.

Les ONGE interviennent sur un large choix d'activités clés pour la CONANP. L'annexe 12 recense, en s'appuyant sur les informations du site officiel des ONGE (listées dans le Tableau 25, p. 221), leurs missions et leurs champs d'actions. Souvent, ces organisations ne portent pas que sur un seul champ d'action (CARIÑO, CORDERO SAUCEDA, *et al.*, 2008 ; CELNIK, 2012). On constate ainsi que, majoritairement, ces dernières n'évacuent pas le rôle et la place de l'homme dans la nature. L'encadré ci-après présente les principales actions menées par les ONGE et relatives aux parcs nationaux étudiés.

- Sensibilisation à l'environnement.
- Connaissance et suivi de l'état de santé de l'écosystème (ressources halieutiques, suivi des tortues, etc.).
- Connaissance et gestion des usages (diagnostic, planification spatiale, surveillance).
- Participation aux réunions concernant la gestion du parc (conseil de gestion, élaboration des plans de gestion, etc.).
- Soutien financier, humain et matériel, à l'administration de l'aire protégée pour diverses actions au sein du parc.

Encadré 9 : Principales actions, menées par les ONGE, relatives aux APMC étudiées.

Les rapports de l'administration des parcs, ainsi que les comptes rendus des conseils de gestion mettent en valeur les ONGE avec lesquelles l'administration de ces parcs entretient des relations régulières concernant la gestion des sites. Nous présentons, pour chaque parc national étudié, ces ONGE et le type d'actions qu'elles mènent.

Dans le cas du PNCP (Figure 38, p. 225), au début des années 2010, les principales ONGE que l'administration du parc qualifie d'« *alliées* » étaient : une ONGE locale (ACCP), une ONGE régionale (*Niparajá*) et une ONGE nationale (COBI).

« Nous avons participé à des espaces de discussion, nombreux et variés, avec principalement des autorités fédérales, avec des chercheurs et avec nos ONG alliées (Niparajá, ACCP et COBI) ». (Extrait du rapport d'activités du PNCP du 4^e trimestre de l'année 2010).*

Ce qui est peu au regard du nombre d'ONGE travaillant dans cette zone (Carte 9, p. 222). Seule ACCP a désormais un local à Cabo Pulmo. Le schéma ci-après permet de mettre en lumière la manière dont ces organisations participent à la gestion du PNCP. L'ONGE nationale COBI intervient sur une action précise qui est celle du suivi biophysique de certains sites, au sein du parc, avec l'aide de quelques habitants de Cabo Pulmo formés pour cette action. L'ONGE se positionne ainsi en tant qu'expert. Ce rôle d'expertise que peuvent jouer certaines ONGE est mis en exergue dans les rapports annuels des parcs étudiés. Notons que pour l'axe « *connaissance* » et la thématique « *promotion de la recherche scientifique dans le parc* », sont listés à la fois des

travaux de recherche émanant des universités et des centres de recherche tout autant que des travaux de suivis réalisés par certaines ONGE, à l'instar de COBI²³⁸ ou encore de *Niparajá* et du *Grupo Tortuguero de las Californias*.

En ce qui concerne l'ONGE régionale *Niparajá*, elle participe, notamment à travers un appui financier, à la surveillance du parc. Cette participation de *Niparajá*, au début des années 2010 concerne les trois parcs étudiés :

*« Le travail à Cabo Pulmo a commencé avec un projet... Pour faire court, ce sont les fondations Packard et Walton qui, en plus de notre subvention générale, ont fait un don pour deux ans, uniquement destiné à mettre en œuvre un projet... à renforcer la surveillance dans les aires naturelles protégées. Un projet très spécifique avec quatre zones spécifiques : une de ces zones était Cabo Pulmo, une autre Espiritu Santo, une autre était Loreto et la quatrième était l'île Natividad [...]. Ce projet avait un autre axe, qui ne concernait pas Niparajá, c'était avec COBI. COBI était en charge de l'implication des communautés. [...] COBI [évaluait] les aires de non pêche avec la communauté à l'exception d'Espiritu Santo. Pour Espiritu Santo, Niparajá se chargeait aussi de cette partie [suivi des zones de non pêche]. Donc, le travail a commencé avec la surveillance, mais de 2008 à aujourd'hui, ce travail s'est ouvert vers d'autres thématiques, à la fois pour Loreto et pour Cabo Pulmo »** (Extrait d'entretien réalisé avec un membre de *Niparajá*, le 9/03/2011, à La Paz).

Niparajá, au même titre qu'ACCP, mène plusieurs actions de sensibilisation à l'environnement auprès d'habitants de Cabo Pulmo. De manière conjointe, ces deux ONGE, ainsi que la direction du parc et les prestataires de services touristiques, ont participé à l'élaboration d'un plan de gestion des activités touristiques.

²³⁸ Plusieurs des membres de cette ONGE sont titulaires d'un doctorat.

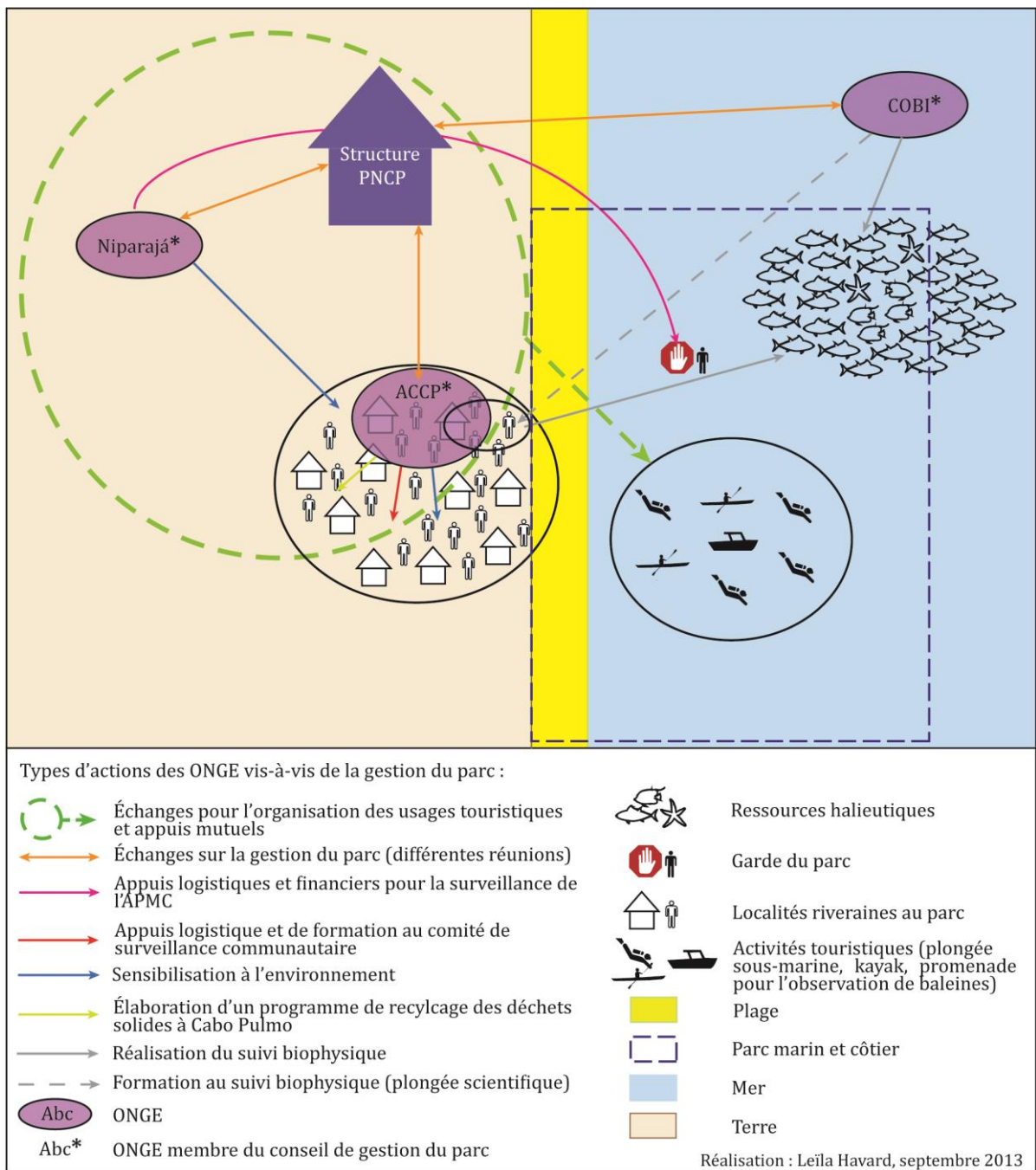


Figure 38 : Principales ONGE travaillant avec la CONANP pour le PNCP et types d'actions qu'elles mènent concernant la gestion du parc, sur la période 2009-2011.

Dans le cas du PNBL, les rapports d'activités du parc, sur la période 2009-2011, mentionnent principalement une ONGE locale (*Eco-Alianza*) et une ONGE nationale (COBI). Les autres ONGE les plus mentionnées travaillent à l'échelle régionale (GTC et *Niparajá*), ainsi qu'à l'échelle internationale (*RARE Conservation*). Il est surprenant que l'ONGE locale GEA, ayant participé activement à la création de l'aire protégée, soit très peu citée dans les rapports d'activités du parc. De même, les ONGE citent peu (ou pas) GEA lorsqu'elles abordent les relations qu'elles entretiennent avec d'autres ONGE, concernant la gestion du PNBL. De par sa forte présence au conseil de gestion du parc et sa présence dès la création du parc en appui à la

gestion de ce dernier, le choix a cependant été fait de la faire apparaître parmi les principales ONGE du site travaillant avec la CONANP (Figure 39, p. 227). Le directeur exécutif de l'ONGE a été élu Président du conseil de gestion du PNBL dès sa création. Puis, en 2011, il est de nouveau élu président du conseil de gestion, après y avoir participé quelques années en tant que membre. De même, le directeur du parc cite cette ONGE parmi celles avec lesquelles le parc travaille et plusieurs articles de la presse locale mentionnent les actions de cette organisation, en lien avec la conservation du parc. En 2011, il y avait seulement 3 employés à GEA²³⁹. Cette organisation, à la différence des autres ONGE, ne s'est pas développée. La seconde ONGE locale *Eco-Alianza*, créée plus tardivement, va quant à elle se développer, multiplier les alliances et compte, au sein de son conseil d'administration, de nombreuses personnalités du monde de la conservation de la péninsule de Basse Californie et du golfe de Californie travaillant, par exemple, dans des ONGE nationales. En 2010, il y a eu un changement de direction au sein d'*Eco-Alianza*. La précédente administration avait travaillé de manière conjointe avec COBI, notamment pour la révision du plan de gestion. Il est intéressant de noter que, suite au départ de la précédente directrice de l'ONGE, le projet de planification des usages en mer (*Mapa del mar*) porté par *Eco-Alianza* en 2009, a été transmis à COBI « *car il y avait des engagements auprès des donateurs* »²⁴⁰. *Eco-Alianza* était également porteur d'un projet d'aide à la surveillance pour le PNBL²⁴¹. La surveillance du parc a donc eu le soutien financier et matériel de *Niparajá*, d'*Eco-Alianza* et au début de la création du parc de GEA. De fait, un enquêté appartenant à cette ONGE, insiste sur le fait que :

*« Nous avons également "ouvert la porte" avec la mise en place d'un système de surveillance. Pendant sept ans nous avons payé le salaire d'inspecteurs de la PROFEPA. On leur a donné une embarcation, un moteur, deux véhicules, on a payé l'essence.... Afin de promouvoir la surveillance de nos ressources naturelles, pour qu'au moins les lois qui existent soient appliquées. Nous n'avons aucune surveillance. Et chaque fois que l'on protestait auprès du gouvernement, il nous répondait « nous n'avons pas d'argent ». Jusqu'à ce que l'on décide « on va les payer, c'est absurde ». On a obtenu des fonds [...] nous voulions faire une convention directement avec le gouvernement fédéral mais ils ont refusé car le gouvernement fédéral ne peut pas faire de convention directement avec des associations civiles. On est alors passé par le municipe qui est autonome et qui signa la convention avec la PROFEPA. Je reconnais que, sauf ce dernier [gouvernement du municipe] qui a été un désastre, les précédents étaient très bien. Même le municipe a payé un inspecteur. [...] Et après, [...] Niparajá s'est intéressée à la surveillance ».**
(Extrait d'entretien réalisé le 17/03/2011 à Loreto).

La Figure 39 (p. 227) met aussi en exergue les interactions entre la direction du parc et ces ONGE, concernant la gestion de ce dernier, notamment lors de la révision du plan de gestion. Pour le PNBL, COBI a davantage assis sa présence et diversifié ses actions par rapport au PNCP. Un travail important de sensibilisation et d'aide à la structuration du secteur de la pêche

²³⁹ Entretien avec un membre de l'ONGE réalisé le 17/03/2011 à Loreto.

²⁴⁰ Entretien avec un membre de l'ONGE réalisé le 11/02/2011 à Loreto.

²⁴¹ Entretien avec un membre de l'ONGE réalisé le 11/02/2011 à Loreto et rapport d'activités du PNBL de l'année 2009.

artisanale (notamment via la création de coopératives de pêche) a été menée par *RARE Conservation*, *COBI* et *Eco-Alianza*. Le suivi biologique (des produits halieutiques et des tortues marines) est réalisé par différentes ONGE, parfois avec l'aide de riverains préalablement formés (Figure 39, p. 227). Parmi ces six ONGE, seules *GEA*, *Eco-Alianza* et *RARE Conservation* avaient, au tournant des années 2010, une implantation institutionnelle à Loreto.

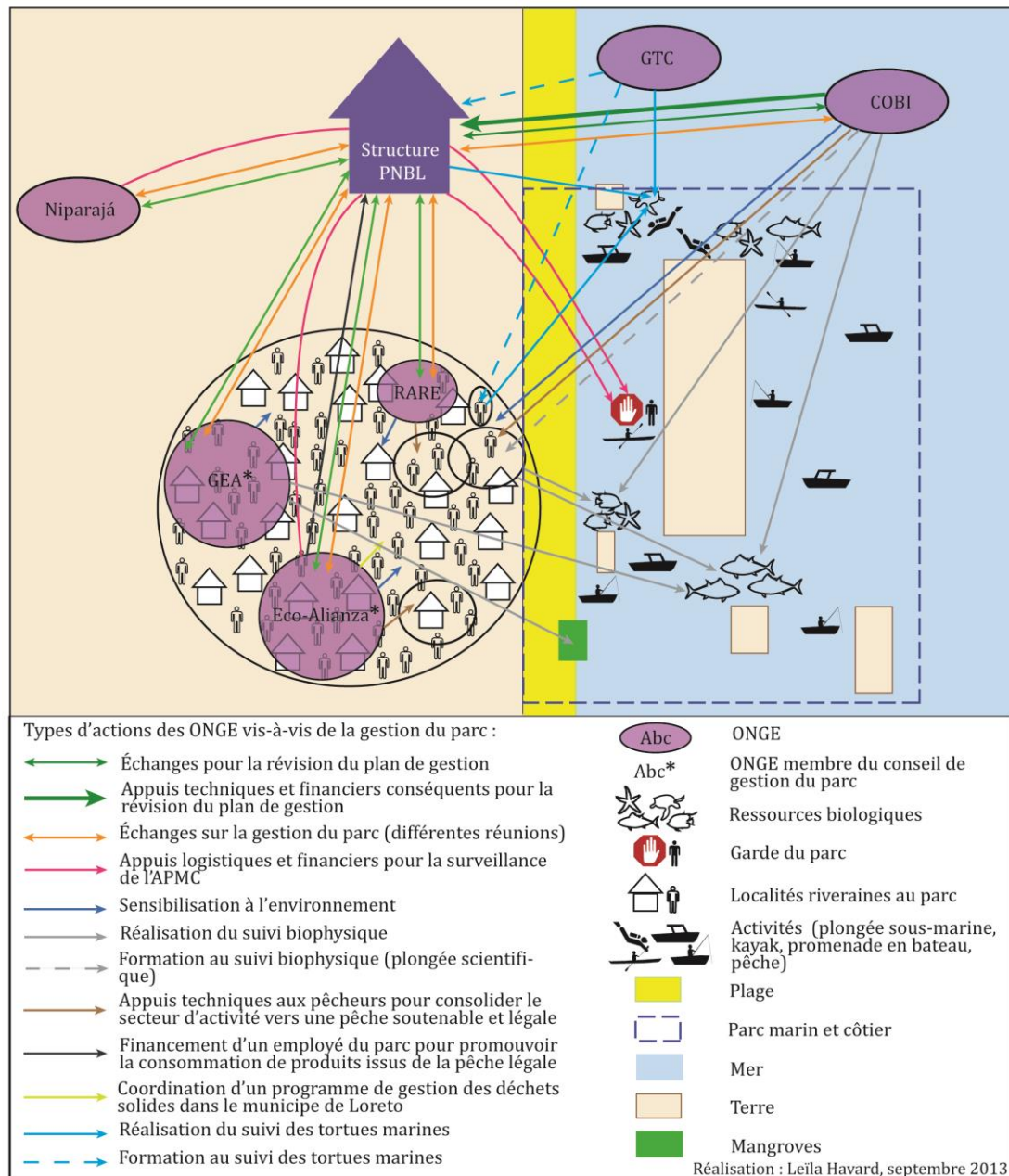


Figure 39 : Principales ONGE travaillant avec la CONANP pour le PNBL et types d'actions qu'elles mènent concernant la gestion du parc, sur la période 2009-2011.

Dans les rapports d'activités du PNAES, sur la période 2009-2011²⁴², l'ONGE régionale *Niparajá* est de loin la plus citée. Bien que le *Grupo Tortuguero de Las Californias* soit membre du

²⁴² Pour l'année 2011, seul le rapport du 4^e trimestre nous a été transmis par la direction du parc.

conseil de gestion (son conseiller ayant travaillé plusieurs années pour *Niparajá*) à l'instar de ISLA, le choix a été fait de représenter uniquement l'ONGE *Niparajá* dans le schéma suivant (Figure 40, p. 229). Cela s'explique par l'importance des liens existants entre *Niparajá* et la CONANP et par la présence régulière de cette ONGE dans la gestion de ce site. Pour le PNCP et pour le PNBL, nous avons noté la forte présence d'une ONGE strictement locale, travaillant en partenariat avec le parc dans le cadre d'actions spécifiques. Or, dans le cas du PNAES, il n'y a pas d'ONGE locale qui se consacre uniquement à la protection du complexe insulaire Espiritu Santo et du PNAES. *La Paz Coastkeeper*, tout comme *Los Cabos Coastkeeper* dans le cas du PNCP, ne se concentrent pas sur les aires protégées mais sur différentes actions de conservation pour la baie de La Paz ou le municipe de Los Cabos.

Nous exposerons brièvement le lien historique entre *Niparajá* et le complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo ainsi que sa partie marine. Les premières actions de cette organisation, basée à La Paz, se sont orientées vers la partie terrestre, en organisant des campagnes de nettoyage des plages. *Niparajá* a également participé, aux côtés d'ISLA, au processus d'expropriation de l'île Espiritu Santo (Chapitre IV). Bien qu'étant la première ONGE qui fut créée à La Paz, ce n'est qu'à partir des années 2000 qu'elle va se structurer et s'affirmer sur des thématiques précises. Il faut attendre 2001 pour qu'elle puisse salarier une première personne²⁴³ et commence à mettre en œuvre le programme de conservation terrestre. En 2004, c'est la première fois qu'un directeur exécutif est embauché. Le lien fort et continu, existant entre la CONANP et *Niparajá*, s'explique également par le fait que deux des anciens directeurs de ces aires protégées (APFF- complexe insulaire Espiritu Santo et PNAES) ont occupé, de manière successive et sur plusieurs années, le poste de directeur de l'ONGE.

Le programme de conservation marine de *Niparajá*, qui a débuté en 2004, n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, c'est le programme qui reçoit le plus d'attention au sein de cette ONGE, tant par le nombre de personnes dédié à ce dernier que par le nombre de projets. Parmi les projets marins, l'un d'entre eux est de renforcer la gestion du PNAES avec le but de « *créer une aire marine protégée modèle, où les objectifs de conservation et de soutenabilité des activités économiques présentes soient accomplis*²⁴⁴ »*. Pour cela, *Niparajá* réalise diverses actions au sein de cette APMC (Figure 40, p. 229).

²⁴³ En septembre 2013, il y a plus d'une vingtaine de salariés !

²⁴⁴ Extrait du site internet de l'ONGE (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www.niparaja.org/>

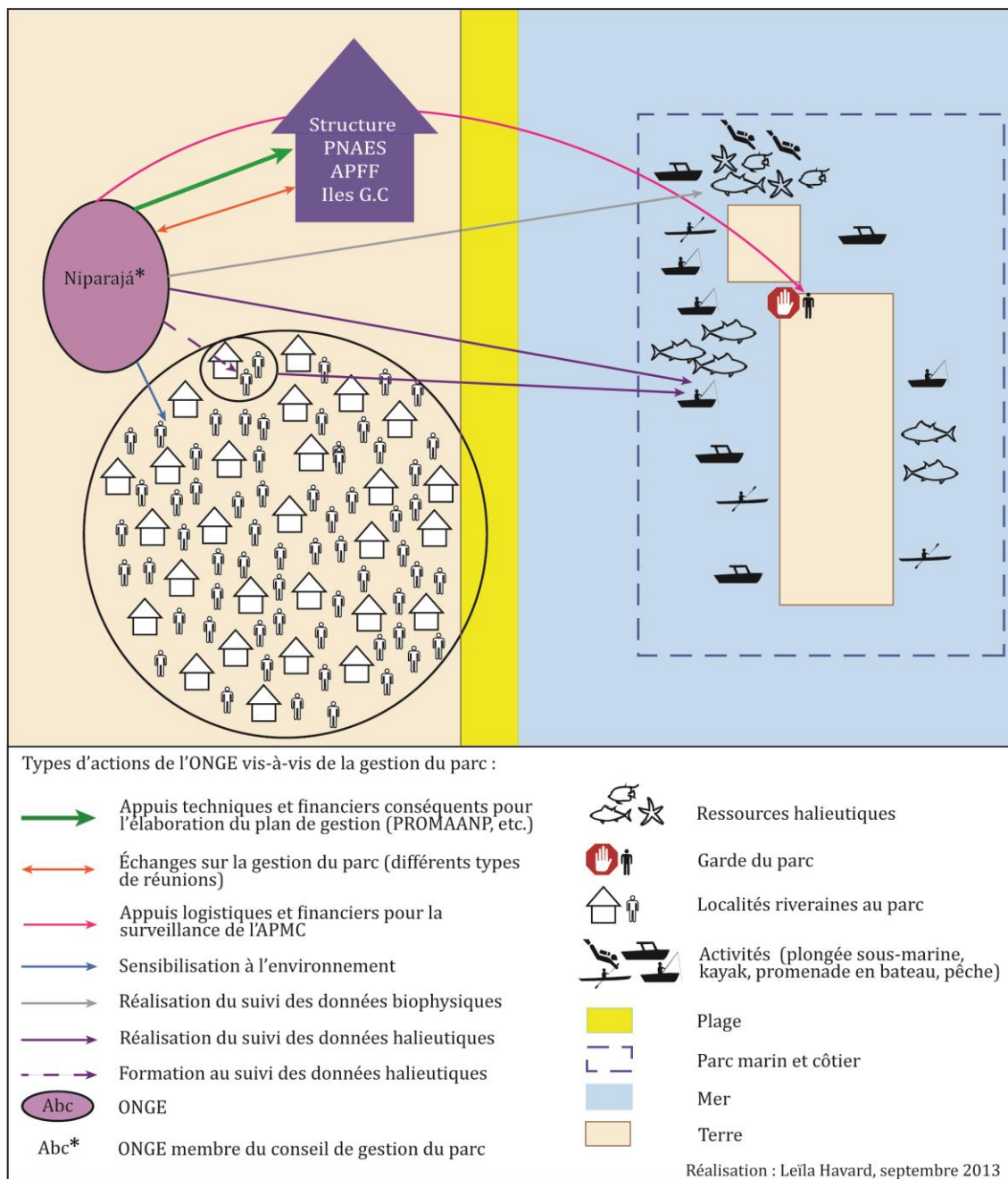


Figure 40 : Principale ONGE travaillant avec la CONANP pour le PNAES et types d'actions qu'elle mène concernant la gestion du parc, sur la période 2009-2011.

Ainsi, *Niparajá* cherche à faire du PNAES un exemple, comme ACCP souhaite que Cabo Pulmo « devienne un Sanctuaire de Mer, de Terre et de personnes »²⁴⁵ ou comme COBI essaye de diffuser les expériences de pêche soutenable présentes dans le PNBL.

« *Niparajá* travaille au sein des aires protégées... elle travaille pour promouvoir de nouvelles aires protégées et consolider les aires protégées qu'elle a promu ou qui existent déjà. [...] Le but, c'est de chercher à en faire des « aires modèles » où il existe un ordre, où il existe une gouvernance ou une gouvernabilité qui est en rapport avec le respect de la loi, et... que cela fonctionne comme un modèle d'usage soutenable et de conservation. [...] Dans le cas du PNAES] c'est consolider les activités de surveillance

²⁴⁵ Extrait du site internet de l'ONGE (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://cabopulmoamigos.org/>

pour que la loi soit respectée. Mais aussi, nous appuyons des projets de recherche ou de production d'informations sur les activités de pêche ». (Extrait d'entretien avec une personne de Niparajá, le 9/06/2010, à la Paz).*

“Pour moi, le parc national Baie de Loreto représente... D'abord, il me plaît beaucoup. C'est une des ANP qui, de par ses écosystèmes insulaires, a une grande diversité sous-marine. Il représente une opportunité pour l'organisation [l'ONGE]... d'élaborer des plans de gestion, qui puissent être reproduits dans d'autres endroits grâce à la confiance que les communautés ont vis-à-vis de l'organisation ». (Extrait d'entretien avec une personne de COBI, le 16/01/2012, à La Paz).*

Ces ONGE cherchent à faire de chaque site un lieu unique dont l'avenir peut avoir des conséquences mondiales. À titre d'exemple, on peut citer un court-métrage soutenu par l'ONGE nationale COBI en collaboration avec l'ONGE locale *Eco-Alianza*.

*« Loreto est unique dans le monde ! C'est un endroit rempli d'Histoire où le sable du désert devient du sel lorsque tu regardes une mer aussi riche qui a mérité le nom d'« aquarium du monde ». Mais, Loreto abrite plus que de la beauté. Et, l'Histoire qui, ici, s'écoule, peut avoir des conséquences non seulement pour le Mexique, mais aussi pour le reste du monde » (Extrait du début du court métrage *Loretanos : diseñando el Futuro del Mar*).*

Pour les trois sites d'études, plusieurs actions sont donc menées conjointement entre les ONGE et la CONANP. Ces partenariats sont parfois formalisés par des conventions de collaboration. En retour, la direction des parcs peut aider les ONGE à réaliser leurs activités via du personnel du parc, le prêt d'embarcation, etc. Cette collaboration peut aussi avoir lieu dans le cadre d'accords informels. Certaines ONGE préfèrent d'ailleurs ne pas avoir de convention de collaboration formelle, de façon à être autonomes vis-à-vis du gouvernement, comme l'ont mentionné un membre de *Greenpeace-Mexique* et un de CEMDA lors des entretiens²⁴⁶. Denis Chartier rappelle que *Greenpeace* a notamment commencé par s'opposer aux essais nucléaires des États-Unis. Ainsi, ces premiers conflits ont amené cette ONGE « à adopter une stratégie de non-collaboration directe avec les gouvernements et les multinationales » (CHARTIER 2002 in CHARTIER et OLLITRAULT, 2005, p. 51). Des membres de certaines ONGE (*Niparajá* et COBI), bien qu'ayant des conventions de collaborations formelles avec la CONANP, soulignent que leurs associations peuvent effectuer des pressions sur la CONANP, si cela s'avère nécessaire (par exemple pour la publication des plans de gestion), à travers notamment des actions de lobbying.

« En ce moment, nous travaillons sur trois axes prioritaires pour Loreto. Le premier c'est de faire en sorte que le plan de gestion soit publié, en exerçant une pression directement à la ville de Mexico [où se trouvent les bureaux centraux de la CONANP], parce que nous sommes dans la file d'attente avec vingt autres documents.[...] Si tu attends ici [sans exercer de pression auprès des institutions de prise de décision], tu peux attendre vingt ans ». (Extrait d'entretien avec une personne d'une ONGE nationale, le 24/02/2011, à La Paz).*

“Nous faisons partie du conseil de gestion et... justement cette semaine, un de nos objectifs a été de mettre la pression au conseil de gestion, d'envoyer une lettre aux bureaux centraux en demandant où ça en est. Et toutes les deux semaines, on appelle : « où est-ce que ça en est ? » Et toutes les deux semaines, on appelle aussi la direction du parc ici : « qu'est-ce que vous savez ? » Et même comme cela rien ne bouge. On est donc

²⁴⁶ Entretiens réalisés le 10/01/2012 à La Paz et le 1/12/2012 par vidéoconférence.

en train de voir comment on pourrait faire pression en ayant recours à davantage de voix ». (Extrait d'entretien avec une personne d'une ONGE régionale, le 9/03/2011, à La Paz).*

Outre des relations fortes entre certaines ONGE et la CONANP, où le rôle de chacun est parfois flou, certaines ONGE comme COBI, le GTC, *Niparajá* ou encore *Pronatura* mettent en place des ateliers de travail, notamment entre diverses communautés de pêcheurs²⁴⁷, incluant certains riverains des aires protégées étudiées. Cependant, le nombre de personnes concernées par ces programmes est faible, au regard de la population locale.

L'analyse, pour ces trois parcs nationaux, a aussi révélé des partenariats formels et informels entre les ONGE elles-mêmes. Certaines organisations vont jusqu'à partager leurs bureaux. Par exemple, l'ONGE internationale AIDA a une convention de partenariat avec l'ONGE nationale CEMDA et partagent les mêmes locaux à Mexico et à La Paz. De même, TNC et WWF ont emménagé dans des locaux communs en 2008 à La Paz, afin notamment de faciliter la mise en œuvre d'une planification commune pour le golfe de Californie. D'une manière générale, des processus de territorialisation par les ONGE, concernant les ANP, peuvent être observés. Chacun marque son territoire et/ou se spécialise. L'échelle d'actions des ONGE, tout comme l'ancienneté de ces dernières sur les espaces concernés, ont donc une réelle importance. Les ONGE régionales, nationales et internationales, lorsqu'elles arrivent sur un site, cherchent naturellement à créer des partenariats avec les ONGE locales. David Dumoulin Kervran et Estienne Rodary (2005, p. 69) rappellent qu'il y a deux modes de gestion des échelles d'intervention des ONGE internationales « *soit les grandes ONG créent des antennes au niveau national, régional et local ; soit elle s'appuient sur d'autres ONG de plus petite taille qui interviennent à chacun de ces niveaux* ». À ce propos, une enquêtée, membre de WWF-Mexique, précise que cette ONGE ne travaille pas directement avec des communautés :

« Nous sommes des intermédiaires entre les fondations qui donnent seulement de l'argent et les partenaires locaux [ONGE] ». (Extrait d'entretien mené le 16/03/2011, à La Paz).*

De même, sur le terrain, nous avons pu observer que, dans le cas des ONGE nationales et régionales, leur ancienneté sur un site peut faire d'elles des « ONGE locales », reconnues par des habitants comme des interlocuteurs (partenaires ou adversaires) pour la gestion d'un espace protégé. Un membre d'une ONGE nationale s'exprime à ce sujet :

« Si une ANP a déjà une histoire avec une association, nous préférons en appuyer une autre ». (Extrait d'entretien réalisé le 11/06/2010).*

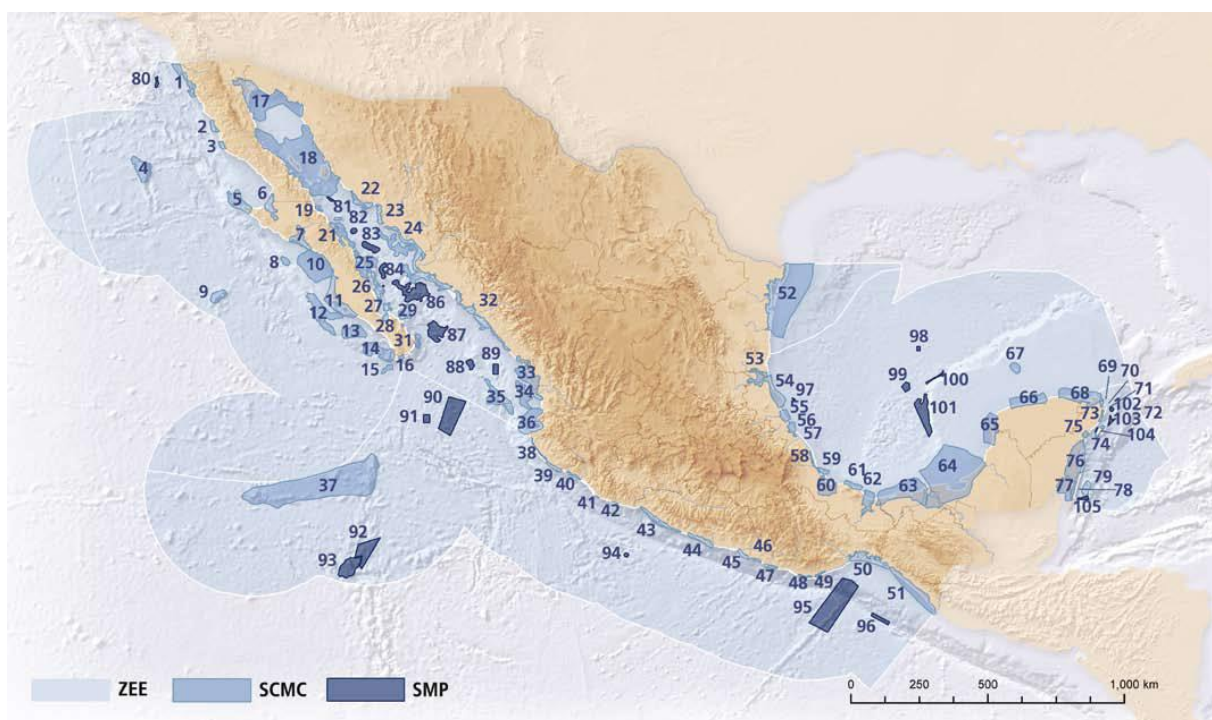
²⁴⁷ À titre d'exemple, les réunions, organisées par COBI (en 2003) ainsi que COBI et *Niparajá* (en 2006 et 2011), intitulées « *De pêcheur à pêcheur* » (*De pescador a pescador*) rassemblent des pêcheurs de divers littoraux. Dès 2003, des habitants de Cabo Pulmo, Loreto et La Paz ont aussi participé à ces échanges.

II. La conservation, par les ONGE et l'État, à travers une approche régionale.

A. La conservation du golfe de Californie et des sites d'étude : une priorité reconnue à la fois par des ONGE, l'État et les scientifiques.

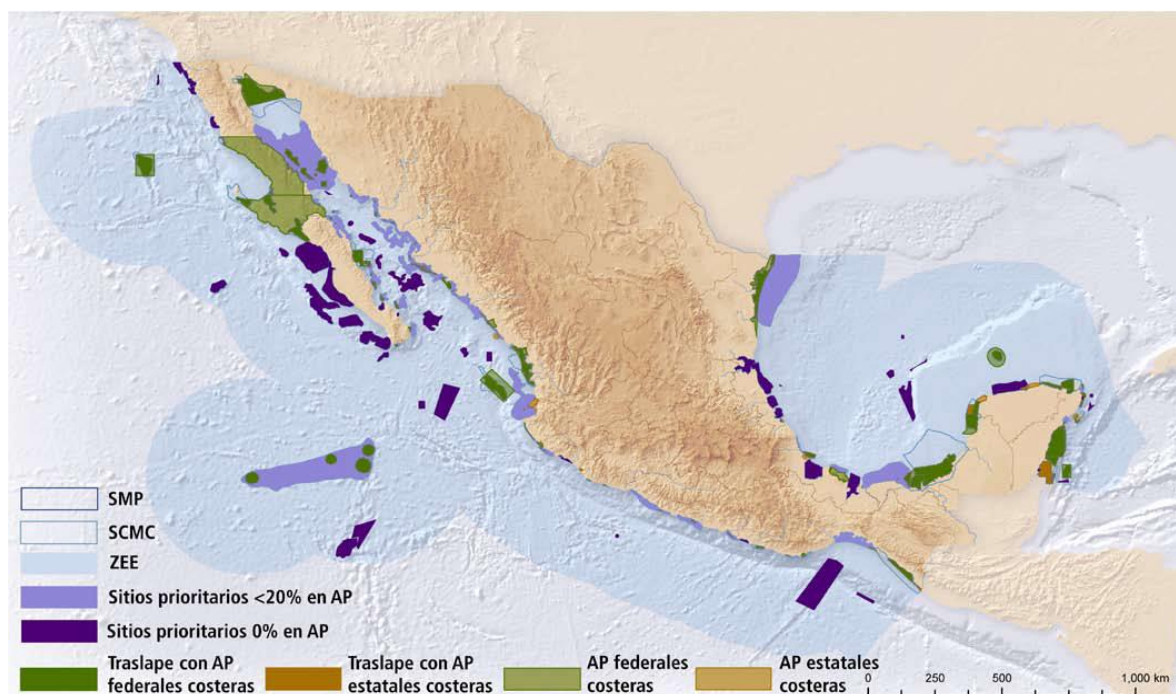
a. *Une reconnaissance commune des « oublis » de la conservation.*

Le Programme de travail sur les aires protégées (Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 2004a) recommandait aux Parties, l'analyse des lacunes en matière de conservation afin de tendre vers la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées complets et écologiquement représentatifs. En 2007, TNC et Pronatura se positionnent sur la conservation du milieu marin à l'échelle nationale, en participant, avec la CONABIO et la CONANP, à la publication d'un ouvrage portant sur l'analyse des vides et oublis relatifs à la conservation de la biodiversité marine, insulaire et côtière du Mexique (CONABIO, *et al.*, 2007). Aujourd'hui, cet ouvrage est devenu une référence pour les conservationnistes du milieu marin. À partir de la compilation et de la superposition de données biologiques, géologiques, physiques et chimiques dans un système d'information géographique, 105 sites ont été désignés comme prioritaires (Carte 10, p. 232).



Carte 10 : Localisation des 79 sites côtiers et sur la marge continentale (SCMC) désignés comme prioritaires ainsi que les 26 sites en mer profonde (SMP) considérés comme prioritaires en 2007.
(Source : CONABIO, *et al.*, 2007).

Le golfe de Californie concentre le plus grand nombre de sites prioritaires, représentant 28,5 % de la superficie totale des sites prioritaires. À l'échelle du Mexique, environ 70 % de la superficie totale des sites prioritaires ne sont pas couverts par une aire protégée marine et côtière (Carte 11, p. 233) (CONABIO, *et al.*, 2007).



Carte 11 : Coïncidence entre les sites prioritaires côtiers et sur la marge continentale, ainsi qu'en mer profonde avec les aires protégées fédérales et d'États. Mise en valeur des sites prioritaires qui ne sont pas couverts par une APMC²⁴⁸ et ceux dont la superposition avec une APMC est inférieure à 20 %²⁴⁹ en 2007. (Source : CONABIO, *et al.*, 2007).

Les trois parcs nationaux étudiés sont inclus dans la liste des 105 sites prioritaires marins. Pour chacun des sites prioritaires, un degré d'importance pour la conservation a été assigné : important (41 sites), très important (33 sites), d'une importance extrême (31 sites). L'île Espíritu Santo, la baie de Loreto ainsi que les talus continentaux associés, ont été classés comme très importants. En revanche, l'île Catalana, localisée dans la baie de Loreto, ainsi que le parc national de Cabo Pulmo et le canyon sous-marin limitrophe, ont été désignés d'une importance extrême (CONABIO, *et al.*, 2007).

Dans cet ouvrage, le golfe de Californie est considéré comme l'espace offrant « *les meilleures opportunités de conservation* » à la fois par l'importance des informations existantes (comparé à d'autres régions), par l'existence d'outils de politique environnementale (tel que le plan d'aménagement environnemental du golfe de Californie) ainsi que par le nombre d'aires

²⁴⁸ Correspond sur la légende à « *Sitios prioritarios 0 % en AP* ».

²⁴⁹ Correspond sur la légende à « *Sitios prioritarios <20 % en AP* ».

protégées (p. 65). Le prologue²⁵⁰ met l'accent sur « l'entière responsabilité » du Mexique vis-à-vis de la conservation des écosystèmes marins et côtiers du golfe de Californie qui, à la différence du golfe du Mexique, n'est pas partagé avec les États-Unis (CONABIO, *et al.*, 2007, p. 7). Cette mer territoriale, sous entière juridiction mexicaine, attire néanmoins les États-Unis. Concernant les actions de conservation, on peut notamment relever l'important soutien financier en provenance d'acteurs états-uniens et les activités communes entre le Mexique et les États-Unis, réalisées dans le cadre d'un accord trinational (incluant le Canada). Nous reviendrons sur ces éléments dans ce chapitre.

b. Une planification spatiale au cœur des stratégies des ONGE.

C'est cette particularité du golfe, quant aux projets de conservation existants et potentiels, qui explique, notamment, la présence de nombreuses ONGE. Des ONGE internationales, comme TNC et WWF, vont ainsi mettre en œuvre, sur cet espace, un plan stratégique pour pallier le manque de couverture des projets de conservation. Elles mettent en exergue leur approche globale des problèmes environnementaux ainsi que leur réseau global pour y parvenir. Cela corrobore bien ce que soulignaient Denis Chartier et Sylvie Ollitrault (2005, p. 23) : à la fin du XX^e siècle les ONG internationales « ont affirmé leur rôle dans les prises de décisions et se sont construit une identité : représentantes d'une société civile transnationale ». Ces « acteurs transnationaux » mènent des actions qui « impliquent la mobilisation de moyens puissants, car on n'opère pas à l'échelle du Monde comme à l'échelle locale, et elles exigent une cohérence dans l'action d'autant plus nécessaire que le dispositif est étendu et diversifié. Cette cohérence ou survie d'une stratégie suppose la maîtrise d'un bon réseau d'informations » (DOLLFUS, 1990, p. 386).

En s'appuyant sur l'analyse, publiée en 2007, des « *vides et oublis* », citée précédemment, TNC et WWF travaillent de manière conjointe à l'élaboration de stratégies qui vont de la formation de personnel pour gérer ces espaces à la recherche de financements pérennes²⁵¹.

« Notre principale stratégie, de TNC, pour le golfe, c'est de travailler avec des acteurs clés : cela peut être des ONG, des universitaires, le secteur privé, le gouvernement quel que soit l'échelon administratif, pour mettre en place ce réseau d'aires que nous appelons « réseau d'aires de conservation et de gestion » parce que [...] toutes ne pourront pas être des [APMC], si on réfléchit à quelque chose de flexible, toutes ne pourront pas être des refuges de pêche [zone de non pêche], et aussi nous parlons d'une grande quantité d'aires. [...]. Et, principalement, ce sur quoi nous nous focalisons c'est de s'assurer qu'il y a les... conditions favorables pour que l'on puisse y parvenir. Nous sommes donc en train de parler de financements pour créer ces aires et assurer, ensuite, leur gestion à long-terme. On parle de renforcement des capacités, s'assurer qu'il existe des ONG et d'autres acteurs clés, car on va travailler avec différents outils de gestion [...].

²⁵⁰ Rédigé par un chercheur en océanologie rattaché à un centre de recherche localisé sur la péninsule de Basse Californie.

²⁵¹ Lors de l'entretien, je n'ai pu obtenir la carte élaborée par ces ONGE, car c'était un document « interne », l'enquêtrice nous a précisé que c'était pratiquement la même que celle que TNC a élaboré en partenariat avec la CONABIO et *Pronatura* (Carte 11, p. 232).

L'autre composant serait de nous assurer qu'il y a le cadre légal nécessaire permettant ce type d'efforts de conservation ». (Extrait d'entretien, réalisé le 24/03/2011, à La Paz).*

La stratégie de TNC a donc évolué, elle ne s'intéresse plus à renforcer certains sites, comme cela a pu être le cas dans le cadre de son programme « *Parcs en danger* » :

« Ce qui a changé c'est le comment, comment on va arriver à ces 20 millions d'hectares en un temps relativement court. [...] Cela a changé au sein de l'institution, parce qu'au début, notre travail c'était d'appuyer la conservation au niveau des sites. On se focalisait donc sur les sites que tu as cités, par exemple Espiritu Santo et Loreto. On collectait des fonds, on les passait à nos partenaires locaux et, eux, ils réalisaient le travail de terrain. Maintenant, il y a beaucoup d'organisations assez consolidées, des ONG locales avec une grande expérience. Qu'est-ce qui manque? Nous travaillons désormais au niveau de la politique nationale avec une approche systémique ». (Extrait d'entretien, réalisé le 24/03/2011, à La Paz).*

D'autres ONGE, comme CEMDA, s'appuient également sur cette analyse et cherchent à participer à l'élaboration de politiques publiques offrant un cadre légal à la conservation de cet espace²⁵².

Un des axes de cette vision stratégique pour le golfe de Californie, concerne la mise en œuvre du Programme de création des compétences pour la gestion effective des aires marines protégées²⁵³, sur la période 2010-2014. Ce programme est porté par TNC, WWF-Mexique, la CONANP, NOAA Fisheries et le FMCN. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de la gestion des AMP du golfe de Californie en développant, à travers une série d'ateliers thématiques, les compétences du personnel de la CONANP et des autres acteurs clés de la région (ONGE, pêcheurs, entreprises écotouristiques, etc.). Ce type de programme a bien évidemment intégré les aires protégées marines et côtières étudiées. Ainsi des employés des PNBL, PNAES et PNCP ont participé à plusieurs reprises à ces ateliers, tout comme certaines ONGE qui travaillent sur les sites d'étude : ACCP (ONGE locale, présente dans plusieurs ateliers, ce qui lui confère une certaine importance auprès des autres acteurs), *Eco-Alianza* (ONGE locale), *Niparajá* (ONGE régionale qui a également, à plusieurs reprises, participé aux ateliers), ou encore *Pronatura-Noroeste* (représentation régionale de l'ONGE nationale *Pronatura*) et CEMDA (ONGE nationale). L'ONG CCC est également intervenue dans l'organisation de certains ateliers. Cette participation a permis aux différents acteurs de demander le financement de certains projets en fonction de thématiques prédéfinies. C'est ainsi que *Niparajá* a reçu des fonds pour mettre en œuvre certains projets dans le PNAES (atelier de sélection des indicateurs d'efficacité de l'AMP ; faciliter la participation des pêcheurs artisans dans la gestion du parc, élaboration d'un programme de planification des usages touristiques) ou encore pour mettre en œuvre une aide conjointe, avec le municipale de La Paz, pour l'élaboration du plan de gestion de Balandra. Deux ONGE locales, ACCP (pour élaborer une vision collective sur Cabo Pulmo) et *Eco-Alianza* (pour

²⁵² Entretien réalisé à La Paz, le 10/01/2012, auprès d'un membre de CEMDA.

²⁵³ *Programa de Creación de Capacidades para el Manejo Efectivo de las Áreas Marinas Protegidas en el Golfo de California* (CAPAMP). Voir le site internet (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://fmcn.org/capamp/>

produire des données concernant la pêche au sein du PNBL), ont également obtenu un soutien financier. De même, une coopérative de pêche travaillant dans le PNBL, la coopérative *Mujeres del Golfo* sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre VII, a reçu un appui financier pour un projet de pêche soutenable d'espèces d'ornement.

c. Le golfe de Californie : un espace convoité par les ONGE.

Nous avons précédemment souligné la multiplication des ONGE travaillant sur les sites d'étude ainsi que les stratégies de grandes ONGE pour le golfe de Californie. Pour comprendre la gouvernance de ces sites, il convient de mentionner la particularité du golfe, et pas uniquement des sites d'étude, quant au nombre d'ONGE présentes. Cette densité d'acteurs permet le développement de réseaux qui peuvent être mobilisés, par exemple, pour faire face à une « menace » pour un site donné. Lors des entretiens auprès des ONGE, les enquêtés ont largement reconnu cette singularité du golfe quant au rôle des ONGE, certains le comparant avec la région des récifs mésoaméricains, dont une partie se localise sur le territoire mexicain (en face de la péninsule du Yucatan) (Tableau 26, p. 237). C'est aussi à cet endroit, comme cela a été soulevé au chapitre I, que sont concentrées de nombreuses APMC. Les principales raisons, évoquées par les membres d'ONGE concernant la particularité du golfe quant à leur présence, sont listées dans l'Encadré 10.

- Réputation du golfe de Californie comme « *l'aquarium du monde* » (présence d'espèces menacées et charismatiques).
- Présence de nombreux centres et laboratoires de recherches spécialisés sur les milieux marins et côtiers au Mexique (Chapitre III), mais aussi aux États-Unis. De fait, plusieurs ONGE, travaillant sur les sites étudiés dans le cadre de cette recherche (*Pronatura-noroeste*, COBI, CEMDA, *Niparajá*, ACCP), sont partenaires du Programme marin sur le golfe de Californie, hébergé par le *SCRIPPS Institution of Oceanography (University of California- San Diego)*, qui regroupe chercheurs et étudiants de plusieurs institutions états-uniennes travaillant, en collaboration avec des chercheurs et techniciens mexicains et états-uniens, sur la conservation et la gestion des ressources naturelles du golfe de Californie²⁵⁴.
- Poids économique quant au secteur de la pêche et du tourisme.
- Facilité logistique avec des ONGE travaillant à différentes échelles (par exemple dans le cas de l'ONGE internationale AIDA, dont l'ONGE nationale partenaire (CEMDA) a des locaux à La Paz).
- Intérêt des bailleurs de fonds pour cette région.

Encadré 10 : Principales raisons de la présence d'ONGE dans le golfe de Californie, évoquées par des membres de ces dernières lors d'entretiens (2010-2012).

²⁵⁴ Voir le site internet dédié au programme (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www.gocmarineprogram.org/>

| Échelle d'action de l'ONGE | Comparaison avec une région marine | Extraits d'entretiens |
|----------------------------|---|--|
| Internationale | Non | « Définitivement, le golfe de Californie est un lieu privilégié où travaillent la majorité des organisations de protection de l'environnement ».* « Et la troisième [raison] et peut-être la plus importante, c'est parce que les donateurs veulent donner pour cette région ».* |
| Internationale | Non | « Je crois que dans le sud du Mexique, non ; c'est-à-dire que, même s'il y a des ONG, il n'y a pas la même impulsion que dans le nord-ouest, avec autant d'ONG, d'investissements financiers, d'activités... je ne l'ai pas vu autre part au Mexique. Oui, il y en a, mais dans une moindre mesure ».* |
| Internationale | Péninsule du Yucatan | « Je crois que c'est une question de capacités. Je crois que la région du golfe de Californie, tout comme la péninsule du Yucatan, sont les deux régions du Mexique où se trouvent les ONG de conservation les plus importantes. [...] Je crois que ce sont deux régions où énormément de ressources ont été investies. Ce sont des zones très importantes, aussi du point de vue économique. C'est-à-dire que tu as la péninsule du Yucatan qui est un des sites touristiques les plus importants du pays [...]. Et, ici, tu as le golfe de Californie, où nous avons 70 % des ressources de pêche de tout le pays ».* |
| Internationale | État du Quintana Roo | « Mais, sans aucun doute, je crois que le golfe est une région où travaillent beaucoup d'ONG ».* |
| Nationale | Non | « C'est une biorégion du Mexique très étudiée, très importante, les valeurs environnementales du golfe ont été historiquement célèbres. On ne questionne donc pas l'importance de cette aire. Il n'y a pas eu besoin de positionner la région comme importante sur l'aspect environnemental. Votre organisation non gouvernementale a-t-elle évolué, par rapport à sa structure, au nombre d'employés, depuis que vous y travaillez ? Oui, c'est surtout le bureau [régional] « nord-ouest » qui a connu une forte croissance. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'intérêts et de moyens financiers pour protéger cette région. [...] Pour le golfe de Californie, il y a une accumulation [de plusieurs facteurs] : une démographie relativement faible, de nombreux centres de recherche [...], il y a l'intérêt scientifique, il y a les valeurs environnementales, il y a les ressources humaines, et il y a aussi les moyens de financement. C'est donc une bénédiction du ciel. Et en même temps, nous avons aussi des conditions de... relative tranquillité pour travailler, ici, dans le golfe de Californie. [...] C'est très atypique, cette concentration, cette accumulation de conditions de travail ».* |
| Nationale | « Peut-être » le récif mésoaméricain | « Il y a beaucoup plus d'organisations [non gouvernementales] dans le golfe de Californie. La partie sud [pacifique], le littoral de Oaxaca, le Chiapas, il n'y a pas autant ce regard vers la mer, c'est davantage un regard sur le développement des communautés, par rapport à des questions sociales, qui y est porté. Et donc, ici [dans le golfe de Californie], énormément d'organisations travaillent. Peut-être comme dans aucune autre région. Cela ressemble un peu à ce qui se passe dans le récif mésoaméricain, il y a beaucoup d'intérêts, là-bas ce sont davantage des organisations nationales et internationales ».* |
| Régionale | État du Quintana Roo | « Toute la région du Quintana Roo où la société civile participe beaucoup aussi dans [la gestion] des parcs ».* |
| Régionale | Péninsule du Yucatan-récif mésoaméricain | « Le golfe de Californie est unique par rapport au financement et au nombre d'ONGE présentes ».* "Il y a des processus très similaires avec la péninsule du Yucatan et le récif mésoaméricain. Le tourisme là-bas est un problème énorme. Dans cette région, les sources de financement sont différentes ».* |
| Régionale | Non | « Je crois qu'il y a un boum [des ONGE]. Nous sommes une des organisations pionnières dans la région. Mais, je peux te dire qu'il y a un boum des organisations qui cherchent et ont trouvé une niche. [...] Je crois donc que dans ce contexte pour les organisations, il y a des spécialités. [...] Le golfe de Californie est l'aire la plus étudiée du Mexique. C'est l'aire qui concentre le plus grand nombre d'instituts de recherche. [...] Je considère donc que cette région est une région érudite, parce que beaucoup des organisations civiles sont composées de scientifiques avec un degré de connaissance élevé, une longue histoire dans la gestion des ressources naturelles et marines ».* |
| Locale | Péninsule du Yucatan-récif mésoaméricain. | « De ce que j'en sais, le seul lieu, en plus du notre, où il existe plusieurs organisations qui travaillent aussi avec la CONANP, c'est la zone sud-est du Mexique ».* |

Tableau 26 : Mise en valeur du golfe comparé avec une autre région mexicaine par les ONGE enquêtées.

B. États-Unis/Golfe de Californie : une frontière dans les politiques environnementales qui s'estompe ?

Dans les enquêtes, on note qu'à plusieurs reprises, les enquêtés ont fait référence aux États-Unis par rapport au tourisme, au système d'aires protégées, à des chercheurs de nationalité mexicaine travaillant aux États-Unis, à des instituts de recherche, aux organismes gouvernementaux chargés des affaires environnementales, aux organisations non gouvernementales environnementales nord-américaines, etc. Dès lors, il est nécessaire de mettre en exergue ces interactions autour des aires protégées mexicaines entre acteurs mexicains et états-uniens.

a. La commission de coopération environnementale.

L'Accord de Libre-échange Nord-Américain a été créé afin de faire face à la menace européenne du grand marché unique (MUSSET, *et al.*, 2012 [2006], p. 261) ainsi qu'à la montée en puissance des pays asiatiques (LEFÈVRE, 2012). Parallèlement, le Mexique, les États-Unis et le Canada mettent en œuvre l'Accord Nord-Américain de Coopération dans le Domaine de l'Environnement (ANACDE) (LEFÈVRE, 2012). Cet accord, entré en vigueur en 1994, est à l'origine de la création de la Commission de Coopération Environnementale, dont le but est de « *favoriser la coopération entre les pays signataires de l'ALÉNA en vue d'examiner les questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle nord-américaine, plus particulièrement les possibilités et les défis en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord* » (CCE, 2013). C'est en novembre 1999, sous les auspices de cette commission, que le Réseau Nord-Américain d'Aires Marines Protégées (RNAAMP²⁵⁵) a été créé. Le but de ce réseau est de renforcer la conservation de la biodiversité marine et de faciliter les échanges d'informations entre les experts. Lors d'un entretien, un fonctionnaire de la CONANP souligne les nombreux échanges entre les fonctionnaires des trois pays pour faire marcher le réseau d'AMP :

« Des échanges entre les directeurs ont commencé : les directeurs du Canada venaient au Mexique, ceux du Mexique nous allions aux États-Unis... Cela m'est arrivé d'aller de nombreuses fois aux États-Unis, au Canada... travaillant pour qu'enfin, les trois pays, nous signions l'engagement de mettre en œuvre le Réseau nord-américain d'aires marines protégées. [...] Et les premiers travaux que nous avons effectué ont été... d'identifier les régions marines prioritaires ». (Extrait d'entretien réalisé, le 26/05/2010, à La Paz).*

Le premier effort conjoint a concerné le littoral ouest de ces États et donc le golfe de Californie. En 2007-2008, une méthodologie a été appliquée à dix AMP pilotes du réseau pour évaluer l'état de santé de l'écosystème à partir de fiches d'évaluation communes. Parmi les AMP sélectionnées, il y a le parc national Baie de Loreto. En 2010, ce type d'exercice a été réalisé pour

²⁵⁵ RAMPAN pour son acronyme en espagnol et NAMPAN pour son acronyme en anglais.

deux sites supplémentaires : le PNCP et le PNAES²⁵⁶. Cela a permis de créer des liens entre le personnel des trois sites étudiés dans le cadre de cette recherche et le personnel des agences gouvernementales chargé des affaires environnementales aux États-Unis et au Canada²⁵⁷. Lors d'un entretien avec le directeur du PNCP²⁵⁸, ce dernier précise que cet exercice a nécessité le rassemblement de plusieurs chercheurs, afin de présenter des données scientifiques. De manière continue, c'est principalement avec la NOAA, sûrement de par la proximité du pays, que les échanges sont les plus nombreux concernant les acteurs de la conservation (ONGE, CONANP) travaillant dans le golfe de Californie. Cela a déjà été souligné avec l'expérience du programme CAPAMP.

b. Les fondations états-uniennes, un pilier incontournable pour les ONGE et l'État ?

Au-delà d'un cadre institutionnel commun, les liens entre le Mexique et les États-Unis, relatifs aux projets de conservation, se font par le biais de fondations états-uniennes qui financent des actions de gestion de l'environnement pour ces espaces protégés.

De fait, les membres d'ONGE enquêtés (Tableau 25, p. 221) mentionnent dépendre principalement de fondations états-uniennes. Lorsque nous demandons aux enquêtés de quelles fondations ils dépendent, certains précisent que ce sont les mêmes que pour les autres ONGE :

« Presque tout le monde dépend des mêmes fondations américaines. [...] C'est difficile, car ils veulent, dans un sens, un peu imposer leur façon de faire. Et puis, on a certains projets [...], je ne dirai pas que ça nous limite, mais on est un peu sujet à leurs décisions ». (Extrait d'entretien réalisé, le 20/05/2010, à La Paz).

*« Packard est la fondation qui aide le plus tout le monde. Je crois que c'est le principal financeur de l'ensemble de la zone nord du pays. En mai, Packard nous [les ONGE] a convoqués à une réunion à La Paz. Mais là, tu vois que toutes tes connaissances du monde de la conservation y sont. Et tous, nous nous disons la même chose, « qu'est-ce qui se passe avec Packard? » Si Packard s'en va, la majorité [des ONGE], nous allons avoir de graves problèmes économiques, parce que c'est celle qui nous aide le plus à tous. Bien sûr, Packard a diminué ses apports vers la Basse Californie. Mais, c'est la fondation qui continue à nous aider le plus ».** (Extrait d'entretien réalisé, le 17/03/2011, à Loreto).

Face à la concurrence auprès des bailleurs de fonds, il est important, pour les ONGE, « d'engranger des prix ou des récompenses labellisant leur sérieux » (CHARTIER et OLLITRAULT, 2005, p. 27). Ainsi *Niparajá* affiche le prix international qu'elle a reçu en 2008 à Dubaï pour *Bonnes pratiques pour améliorer les conditions de vie* et pour son rôle dans la mobilisation sociale pour que Balandra soit reconnue comme une aire protégée. On peut également citer CEMDA qui, parmi ses principales réussites mentionnées sur son site internet, rappelle notamment qu'elle fait partie des trente *think tanks* environnementales les plus importantes à l'échelle mondiale,

²⁵⁶ Voir le site internet (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www2.cec.org/nampan/>

²⁵⁷ Voir le rapport, du 1^{er} trimestre de l'année 2010, rédigé par la direction du PNCP (POA).

²⁵⁸ Réalisé le 15/12/2011 à La Ribera.

selon l'édition de 2011 du *Global Go To Think Tanks Rankings* de l'Université de Pennsylvanie aux États-Unis.

Les ONGE qui mènent des actions sur les sites étudiés dans le cadre de cette recherche, dépendent notamment de fonds privés. Sur 12 ONGE enquêtées²⁵⁹, quelle que soit leur échelle d'action, seule *Greenpeace* dépend presque exclusivement de dons individuels. Au tournant des années 2010, plus de 50 % des 11 autres ONGE enquêtées mentionnent comme principaux donateurs quatre fondations états-uniennes (*David & Lucile Packard Foundation*, *Walton Family Foundation*, *Marisla Foundation* et *International Community Foundation*), ainsi qu'une association civile mexicaine (*Fondo Mexicano para la Conservación de la Naturaleza*) (Carte 12, p. 243)²⁶⁰. Il convient de préciser que certaines fondations font un don aux ONGE mentionnées à travers l'*International Community Foundation*. Ainsi, WWF-Mexique et TNC-Mexique dépendent de dons individuels/privés, mais aussi de fondations. Des partenariats entre les ONGE et le secteur privé existent également, on peut citer, à titre d'exemple, le partenariat entre WWF-Mexique et l'opérateur de téléphonie *Telcel*. WWF-Mexique a également officialisé son Alliance avec la fondation *Carlos Slim*, fondée par l'homme d'affaires mexicain multimilliardaire détenant le monopole des télécommunications au Mexique. Cette alliance œuvre notamment sur le corridor La Paz-Baie de Loreto.

Rappelons qu'à l'échelle du Mexique, le Fonds Mexicain pour la Conservation de la Nature a été créé, en 1994, afin de doter le Mexique d'une « *organisation autonome et permanente* » qui garantisse « *un financement stable à long terme* » et qui soit en mesure de « *capter des ressources provenant de différentes sources nationales et internationales pour appuyer des projets de conservation de la biodiversité* »*²⁶¹. Le capital initial de cette organisation privée à but non lucratif provient du gouvernement du Mexique et des États-Unis (à travers l'USAID). En 1996, le FMCN commence à financer des projets. C'est à travers cette organisation, en créant en 1997 le *Fondo para Áreas Naturales Protegidas*²⁶², que le premier don du FEM fut destiné à la gestion de 10 aires protégées. Le patrimoine de ce fonds s'élève, en 2012, à presque 76 millions de dollars²⁶³. Les intérêts générés par ce patrimoine servent à renforcer la gestion des activités, prévues dans le plan d'actions annuel (POA) élaboré par les directions d'aires protégées sélectionnées pour ce programme (à l'instar de l'APFF-Îles du golfe de Californie). La mise en œuvre de ce fonds repose sur un schéma public-privé entre le FMCN en tant que responsable

²⁵⁹ TNC, WWF, AIDA, *Greenpeace-Mexique*, CEMDA, COBI, ISLA, GTC, *Niparajá*, ACCP, *Eco-Alianza*, GEA.

²⁶⁰ Afin de croiser les données issues des entretiens, nous avons vérifié si les fondations les plus citées étaient également mentionnées sur les sites internet des ONGE enquêtées et si elles-mêmes mentionnaient ces ONGE sur leur site internet. Certaines ONGE jouent la carte de la transparence et publient leur bilan comptable (nom des donateurs et montant du don associé).

²⁶¹ Voir le site internet du FMCN (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://fmcn.org/>

²⁶² Fonds pour les Aires Naturelles Protégées.

²⁶³ Voir le site internet du FMCN (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://fmcn.org/>

financier, et la CONANP en tant que responsable de la distribution des fonds vers les activités désignées comme prioritaires pour la conservation des ANP et qui sont incluses dans leur POA. Parallèlement, ce fonds sert à financer des ONGE qui mettent en œuvre des projets de conservation, considérés comme des « *projets innovants stratégiques* », au sein des ANP sélectionnés²⁶⁴.

Le golfe de Californie est très tôt positionné comme une région stratégique pour le FMCN. De fait, en 2000, le FMCN crée le *Fondo para la Conservación del Golfo de California*²⁶⁵. L'objectif étant d'alimenter ce fonds par les dons des touristes présents sur les bateaux de croisières de l'entreprise *Lindblad Expeditions*, ainsi que ceux du FMCN et de la fondation *David & Lucile Packard*²⁶⁶. En 2002, un fonds patrimonial pour la conservation de l'Île Espiritu Santo est créé. Géré par le FMCN, son apport initial est de 1,5 million de dollars par la fondation *David & Lucile Packard*. Les intérêts annuels, générés par ce fonds, sont utilisés pour salarier du personnel complémentaire à celui financé par la CONANP et pour financer diverses actions de gestion de l'ANP (CONANP., 2006a). En 2007, l'*International Community Foundation* octroie des fonds au FMCN pour qu'ils soient redirigés vers des ONGE locales, afin qu'elles obtiennent la concession de la ZOFEMAT pour différentes plages du golfe de Californie²⁶⁷. Ceci souligne bien les enjeux divergents (développement de projets touristique-immobiliers/ conservation) sur le littoral du golfe de Californie. La même année, le FMCN crée le *Fondo Marino para el Golfo de California*²⁶⁸ grâce, de nouveau, à un apport de la fondation *David & Lucile Packard* afin de soutenir financièrement des projets pour la conservation des AMP.

Le FMCN reçoit donc également des aides provenant des États-Unis, à la fois à travers des fondations, à l'instar des fondations *David & Lucile Packard Foundation*, *Marisla Foundation* et *International Community Foundation*, ou à travers le Fonds mondial pour l'environnement.

La carte ci-après localise le siège social des principales fondations citées par les ONGE enquêtées. Nous avons fait le choix d'y faire également figurer les antennes relais des bureaux de TNC et WWF au Mexique. En effet, ces deux ONGE ont également vocation à récolter des fonds et elles ont financé plusieurs projets sur les sites étudiés, dans le cadre du programme CAPAMP.

²⁶⁴ Voir le site internet du FMCN (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://fmcn.org/>

²⁶⁵ Fonds pour la Conservation du Golfe de Californie.

²⁶⁶ Voir le site internet du FMCN (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://fmcn.org/>

²⁶⁷ Voir le site internet du FMCN (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://fmcn.org/>

²⁶⁸ Fonds Marin pour le Golfe de Californie.

Trois principales conclusions peuvent être tirées de cette carte :

- L'État de Californie aux États-Unis abrite trois des quatre principales fondations qui soutiennent les ONGE menant des actions sur les APMC étudiées.
- TNC est davantage présente, dans les États limitrophes au golfe de Californie, que le WWF (plus grand nombre d'antennes).
- Hormis la ville de Mexico qui, en tant que capitale du Mexique, concentre les bureaux centraux de TNC et WWF, seules les villes Chihuahua et La Paz sont partagées par ces deux ONGE. Ce qui confirme l'emplacement stratégique qu'offre la Paz pour la mise en œuvre de projets de conservation dans le golfe de Californie. De même, le FMCN a également une présence institutionnelle à La Paz.

Ainsi, les ONGE se posent en tant qu' « *intermédiaires* » entre les bailleurs de fonds et les populations destinataires (OLIVIER DE SARDAN, 1998), mais aussi entre les bailleurs de fonds et un espace tel que les APMC. L'image du « *phénomène des perfusions sanguines* », évoqué par David Dumoulin Kervran (DUMOULIN KERVRAN, 2006) concernant la dépendance des ONG latino-américaines vis-à-vis des financements de donateurs localisés au Nord reste d'actualité, même si la recherche vers des financements mexicains tend à se développer :

*« Mais, maintenant, et cela a également été un des changements de l'année dernière, nous avons commencé à nous concentrer aussi sur la collecte de fonds au Mexique. Il y a six mois, une personne a été engagée à Mexico, au D.F., et elle se focalise sur la collecte de fonds exclusivement auprès de donateurs mexicains ».** (Extrait d'entretien avec une personne de TNC, le 24/03/2011 à La Paz).



Carte 12 : Financeurs les plus cités par les ONGE enquêtées au tournant des années 2010 et répartition géographique des bureaux de TNC et WWF.

C. Le projet touristique-immobilier *Cabo Cortés* : un exemple des jeux d'acteurs et d'échelles.

Dans le chapitre précédent, nous avons précisé que les enquêtés, pour le site du PNCP, mentionnent à l'unanimité un projet touristique-immobilier comme étant « *la* » menace qui pourrait remettre en cause l'objectif de conservation de la biodiversité du parc. C'est aussi la principale thématique abordée par la presse concernant cette APMC. Le danger pour ce parc est donc localisé sur la partie terrestre. Cela soulève la nécessité d'une gestion intégrée terre/mer qui, au Mexique, n'en est encore qu'à ses balbutiements, malgré les efforts de planification de l'espace avec l'ensemble des acteurs concernés.

Au début de ce chapitre, nous avons fait part de l'absence d'ONGE pour ce site sur une longue période (Figure 37, p. 220). Le nombre de ces dernières, s'intéressant au PNCP au tournant des années 2010, n'en est que plus impressionnant (Carte 11, p. 233). Ceci est lié au projet de construction, au nord du PNCP, d'un complexe touristique-immobilier, *Cabo Cortés*, porté par l'entreprise *Hansa Baja Investments*, dont le nom n'est pas sans rappeler celui de la Mer de Cortés et du conquistador Hernán Cortés. Ce projet, dont la superficie totale couvrait 3 814,645 hectares, prévoyait notamment une capacité d'hébergement équivalente au maximum à 30 692 chambres d'hôtels, des usines de dessalement, deux champs de golf, une marina avec une capacité d'accueil de 490 places et deux digues de 220 mètres de long pour protéger le canal d'accès²⁶⁹.

L'ensemble des acteurs concernés par le parc a dû se positionner vis-à-vis de ce projet, mais tous n'y ont pas pris part dès l'annonce de celui-ci (Figure 44, p. 257). Dans la région de Cabo Pulmo, les conflits autour de la propriété de la terre ne sont pas récents : ils sont en partie dus à l'émission par le gouvernement, à des époques différentes, de plusieurs titres de propriété pour un même lot. En juin 2007, un premier conflit pour la propriété de la terre éclate entre l'entreprise *Cragar Desarrollos (S.A. de C.V.)* et des habitants de Cabo Pulmo. L'entreprise, dont l'achat des terrains laisse planer un doute de corruption selon la presse²⁷⁰, détruit des habitations de la famille résidant à Cabo Pulmo depuis le début du XX^e siècle (Chapitre IV). Face

²⁶⁹ L'étude d'impact environnemental de 2008 est disponible à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) :

<http://app1.semarnat.gob.mx/dgiraDocs/documentos/bcs/estudios/2008/03BS2008T0004.pdf>

²⁷⁰ Le journal national *La Jornada* rappelle que les irrégularités observées dans le cas du projet *Cabo Cortés* ont commencé avec l'achat de lots. Ainsi, ce journal souligne que le directeur de FONATUR de l'époque, Arthur Edward John McCarthy, est intervenu pour que des entreprises des États-Unis et d'Espagne puissent acquérir environ 1 500 hectares dans cette zone. Voir l'article daté du 16/06/2012 et intitulé « *Cabo Cortés, une histoire remplie d'irrégularités* »*, disponible sur internet à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) :

<http://www.jornada.unam.mx/2012/06/16/politica/004n1pol>

Voir également l'article de *La Jornada*, publié le 3/11/2008, et intitulé « *McCarthy géra la vente illégale de terrains en BCS* »*, sur le site internet du journal (dernière consultation le 2/11/2013) :

<http://www.jornada.unam.mx/2008/11/03/index.php?section=politica&article=003n1pol>

à ce constat, il y eut une première mobilisation rassemblant des habitants de cette localité, l'ONGE communautaire locale ACCP, des universitaires de l'UABCS et quelques législateurs. Cela fit, à l'époque, l'objet d'articles dans la presse locale et nationale (Figure 41, p. 245 et Figure 42, p. 245).



Sitían hombres armados pueblo en Baja California Sur

Usan a macheteros para pelear ejidos

Figure 41 : « Ils utilisent des macheteros²⁷¹ pour se battre pour des ejidos ». Article publié dans le journal *El Norte*, le 13/08/2007.

■ Como director de Fonatur favoreció a inmobiliarias de EU y España

McCarthy gestionó venta ilegal de terrenos en BCS

- A través de él adquirieron mil 500 hectáreas de El Rincón, en la zona de Los Cabos
- Sus honorarios ascendieron a un millón 550 mil dólares

Roberto Garduño

Ampliar la imagen



El ex director de Fonatur John McCarthy

Foto: José Núñez / Archivo

Arthur Edward John McCarthy, director del Fondo Naci Vicente Fox Quesada, participó siendo funcionario público inmobiliarias de Estados Unidos y España, en la adquisición de terrenos en Baja California Sur. El monto del pago acordado fue de millones de dólares.

El ex funcionario federal, actualmente representante de la inmobiliaria estadounidense Goodman Real Estate Inc se pudo saber el origen de uno de los megaproyectos.

Los textos de los mensajes electrónicos, de los cuales

En ese contexto, el 20 de noviembre de 2006, a las 20:00 horas, escribió a la dirección electrónica johnmccart@fonatur.gob.mx

"John: Queremos agregarle al negocio (tu participación en el negocio en México (...)) también tenemos un plan de negocios específico para El Rincón."

Al confirmarse la intervención de McCarthy en la operación

Figure 42 : « McCarthy géra la vente illégale de terrains en BCS ». Article publié dans le journal *La Jornada*, le 3/11/2008.

Lors d'un entretien, le coordonnateur de l'ONGE *Greenpeace-Mexique* pour la campagne *océans et côtes* précise que :

« [En 2007], c'était un appui demandé par la communauté. Mais finalement, cela s'est traduit par un conflit de la terre, dans lequel nous avons décidé de ne pas vraiment intervenir parce que ce n'était pas un conflit environnemental ». * (Extrait d'entretien réalisé, le 7/12/2012, par vidéoconférence).

L'ONGE nationale CEMDA a commencé à s'intéresser à ce cas de litige, en 2007, lorsqu'elle en a eu connaissance :

« On entendait déjà, dans les couloirs, parler d'un projet très important. On a alors commencé à être à l'affût de ce qui se passait [...]. Des anciens fonctionnaires de la SEMARNAT, qui avaient travaillé sur le projet, ont commencé à nous informer. [...] Il y a eu un... simulacre de diffusion du projet par l'entreprise qui le déguisa en consultation publique, mais ce n'en n'était pas une. C'était simplement une présentation du projet. Ensuite, [...] l'entreprise] déposa l'évaluation d'impact environnemental [auprès de la SEMARNAT] et ce sont des registres publics. C'est comme cela qu'on a été au courant du projet ». * (Extrait d'entretien réalisé, le 10/01/2012, à La Paz)

Le 21 février 2008, l'entreprise *Hansa Baja Investments* a rendu publique l'étude d'impact environnemental pour le projet *Cabo Cortés*, suite à sa publication dans la *Gaceta Ecológica* de la SEMARNAT. Désormais, il s'agissait bien d'un litige environnemental. Mais, la mobilisation citoyenne, y compris celle des habitants de Cabo Pulmo et celle des ONGE, étaient encore faibles lorsque la consultation publique du projet fut sollicitée, auprès de la SEMARNAT, par l'ancienne directrice d'ACCP.

²⁷¹ Hommes armés de machettes.

« Maintenant, quand tu entends parler de Cabo Pulmo, il y a une avalanche de personnes faisant la queue pour s'ajouter à la campagne [pour annuler le projet Cabo Cortés], et maintenant il y a tout le monde... maintenant c'est une histoire de conte de fées [...]. À l'époque ce n'était pas comme cela. Cette histoire n'était pas construite, c'était l'inverse. Cabo Cortés était celui qui allait sauver la communauté de la pauvreté et l'État [de BCS] et les chercheurs qui travaillent pour l'initiative privée. Le scénario était complètement différent et il y avait beaucoup d'organisations qui.... C'est-à-dire qu'on a transmis l'étude d'impact environnemental à de nombreuses organisations et pratiquement personne ne l'a lu, ni même ceux de Cabo Pulmo ».* (Extrait d'entretien avec un membre d'ONGE réalisé, le 10/01/2012, à La Paz)

Durant la période de consultation publique, des remarques ont été formulées par quelques ONGE (ACCP, CEMDA, etc.) et un chercheur de l'UABCS. Ce dernier argumenta que l'entreprise *Hansa Baja Investments* n'avait pas pris en compte, dans son étude, le changement de direction des courants marins en fonction de la période de l'année. Les rejets en mer du complexe touristique-immobilier, situé à l'extrémité nord du parc, pourraient donc potentiellement contaminer l'APMC. Une autre des grandes critiques formulées à l'encontre du projet, par l'ONGE CEMDA, fut qu'il ne respectait pas l'usage du sol de cette zone, indiqué dans le plan d'aménagement du municipe de Los Cabos, publié en 1995, qui interdit toute construction sur les dunes. Ces critiques, auxquelles s'ajoutent de nombreuses autres, seront régulièrement reprises durant la campagne visant à l'annulation du projet.

Parallèlement, la SEMARNAT consulte ses différents services et organismes déconcentrés afin qu'ils émettent un avis sur le projet. Plusieurs alertes vont être envoyées à la SEMARNAT concernant la soutenabilité du projet. À titre d'exemple, la Direction générale de la politique environnementale et de l'intégration régionale et sectorielle (DGPAIRS) ²⁷² avec la CONANP émettent, en 2008, un avis défavorable vis-à-vis du projet :

« Cette direction générale conclut que le projet n'est pas en accord avec ce qui est stipulé dans les plans d'aménagements environnementaux en vigueur dans la région ».* (Extrait du rapport adressé, le 18 avril 2008, à la Direction générale de l'impact et du risque environnemental (DGIRA)²⁷³, sous la référence DGPAIRS/105/08, p. 6).

« La Commission nationale [des ANP], à travers la direction régionale et en prenant en considération l'avis de la Direction du parc national Cabo Pulmo [...] ne considère pas comme appropriée la réalisation du projet dans les termes prévus, car il lui manque une vision intégrale du développement du sud de la Basse Californie Sud ».* (Extrait du rapport émis par la CONANP, le 25 août 2008, à la SEMARNAT, sous la référence F00.DRPBCPN.-0556/08, p. 32).

Cependant, un centre de recherches biologiques (le CIBNOR) sollicité en mars 2008 par la Direction générale de l'impact et du risque environnemental, pour donner son avis technique, n'a pas répondu. C'est pourquoi la Direction générale de l'impact et du risque environnemental considéra que, selon la loi, cet institut de recherche n'avait aucune objection vis-à-vis du projet²⁷⁴.

²⁷² Dirección general de política ambiental e integración regional y sectorial.

²⁷³ Dirección general de Impacto y Riesgo Ambiental.

²⁷⁴ Voir le rapport S.G.P.A./DGIRA/DG/0606/11, p. 10.

Malgré le manque d'eau crucial dans la région, la Commission nationale de l'eau expédie un permis d'exploitation d'un volume d'eau équivalent à 4,5 millions de mètres cube par an²⁷⁵. De même, le 22 septembre 2008, le Ministère de l'environnement autorise, sous certaines conditions, l'exécution du projet *Cabo Cortés*²⁷⁶. À partir de là, la mobilisation contre ce projet touristique va peu à peu se construire et le cas va être porté devant les tribunaux par des ONGE et des habitants de Cabo Pulmo.

Ce n'est cependant qu'en 2010, que le Président du Conseil national des aires naturelles protégées, Exequiel Ezcurra, adresse une lettre au Ministre de l'environnement, datée du 28 janvier 2010, pour lui faire part des préoccupations du CONAP à propos de l'autorisation du projet et des études complémentaires menées par l'entreprise *Gre Hansa Baja Investments*. Le CONAP demande alors l'annulation de l'autorisation du projet afin de protéger « *le récif corallien le mieux conservé du Pacifique mexicain* » et le deuxième « *de tout l'océan Pacifique, après l'île Coco au Costa Rica* ». La même année, l'ONGE *Greenpeace-Mexique*, en comparant le projet *Cabo Cortés* à la zone hôtelière de Cancun (péninsule du Yucatan), demande, elle aussi, à la SEMARNAT, l'annulation de l'autorisation sous conditions du dit projet.

En 2010, une première coalition d'ONGE, travaillant à des échelles d'actions différentes, voit le jour : *Cabo Pulmo Vivo*²⁷⁷. Un enquêté précise que l'idée de départ était qu'il y ait :

« *Une sorte de voix collective, mais que ce ne soit ni la voix de Niparajá, ni de CEMDA, ni d'Amigos de Cabo Pulmo* ».* (Extrait d'entretien réalisé, le 10/01/2012, à La Paz).

La campagne va porter sur la défense du site Cabo Pulmo en tant qu'aire protégée abritant un récif corallien. Ce sera le principal et premier argument (Figure 43, p. 248). Cette alliance autour d'un intérêt commun va peu à peu mettre en lumière un réseau d'ONGE. Comme le souligne Olivier de Sardan (1998, p. 25) le réseau de relations qu'elles construisent tant à l'échelle globale que locale est « *stratégique* ».

²⁷⁵ Voir le titre de concession référencé de la manière suivante 01BCS 100165/06EM0C08.

²⁷⁶ Voir le rapport de la Direction générale d'impact et de risque environnemental référencé comme suit : S.G.P.A./DGIRA/DG/2998/08.

²⁷⁷ « Cabo Pulmo Vivant ».

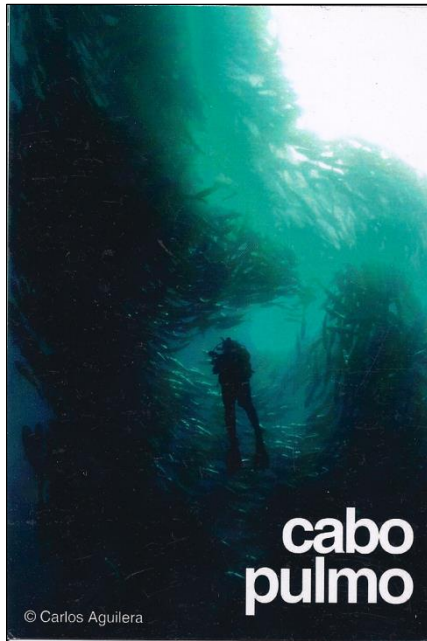
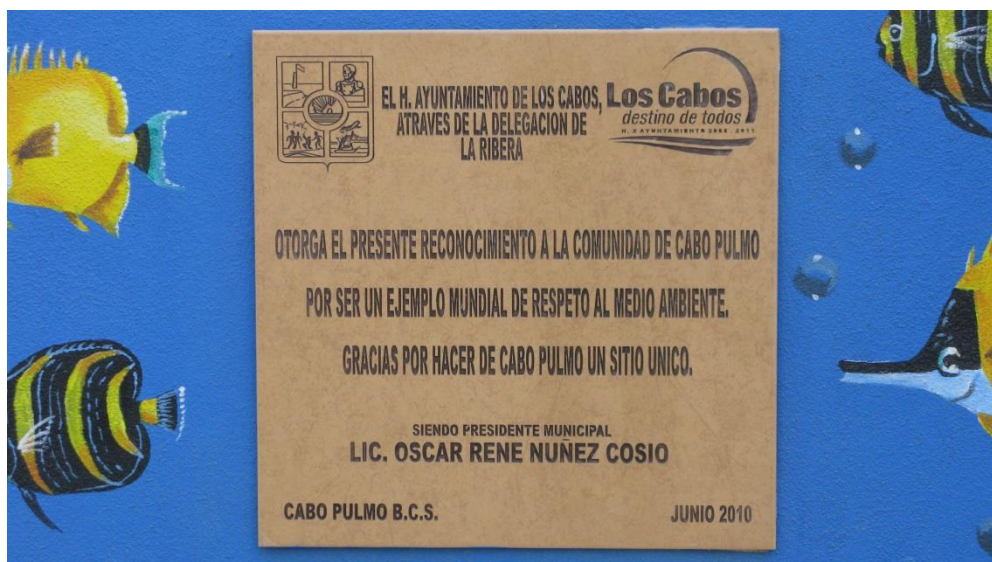


Figure 43 : Tract sous forme de carte postale, publié par la coalition *Cabo Pulmo Vivo*, invitant les citoyens à défendre le récif corallien de Cabo Pulmo.
 (« L'unique récif corallien du golfe de Californie est en danger et toi tu peux aider. Renseigne-toi sur www.cabopulmovivo.org »*).

Un membre de l'ONGE locale ACCP, fait remarquer que la coalition des ONGE a été lente. Les membres d'ACCP ne connaissaient pas ces ONGE intéressées par Cabo Pulmo. L'enquêtee explique que la lutte contre le projet *Cabo Cortés* se basait sur trois axes :

- Avoir recours à la justice pour dénoncer l'autorisation octroyée par la SEMARNAT.
- Rendre visible Cabo Pulmo à travers les médias locaux, nationaux et internationaux en réalisant notamment des campagnes pour collecter des signatures.
- Consolider l'ONGE locale ACCP.

Le rapport que des habitants de Cabo Pulmo entretiennent avec le milieu marin, leur participation à la création de l'aire protégée et la reconversion des pêcheurs du village en prestataires de services touristiques sont des thèmes qui appuieront la campagne médiatique devant « *sauver* » Cabo Pulmo. La municipalité de Los Cabos octroya en 2010, une reconnaissance à la communauté allant dans ce sens (Photographie 24, p. 249).



Photographie 24 : Plaque murale dans le village de Cabo Pulmo où la municipalité de Los Cabos fait part de sa « reconnaissance à la communauté de Cabo Pulmo pour être un exemple mondial de respect à l'environnement. Merci de faire de Cabo Pulmo un site unique ».

(Source : Leïla Havard, janvier 2012, Cabo Pulmo).

La prise de conscience, à l'échelle internationale, de ce projet et de ses impacts potentiels sur l'état de santé de l'écosystème corallien localisé dans le PNCP est due à la fois aux réseaux des conservationnistes, avec notamment des acteurs états-uniens, ainsi qu'au fait que *Hansa Baja Investments* soit une filiale de l'entreprise espagnole *Hansa Urbana*. L'intervention de *Greenpeace-Mexique* permit de solliciter *Greenpeace-Espagne*.

Lors des entretiens à Cabo Pulmo (juin 2010-janvier 2012), les habitants mentionnent leurs inquiétudes concernant ce projet et ses conséquences sur le parc et la communauté :

« On parle d'une énorme marina, de champs de golf, d'usine de dessalement... c'est quelque chose de toxique pour le parc, car le projet de développement est limitrophe au parc. »

Vous participez aux actions de Cabo Pulmo Vivo ?

*Oui. C'est un processus de lutte contre les mégaprojets qui viennent mettre en péril cette zone de récifs. Il y a tout type d'ateliers. Nous ne sommes pas contre le fait qu'il y ait un développement, mais il doit se réaliser de manière soutenable ».** (Extrait d'entretien réalisé, le 19/01/2012, à Cabo Pulmo).

*« La Basse Californie Sud, c'est le paradis de la corruption, ils ont donné les permis pour [le projet] Cabo Cortés. Même si beaucoup de gens ne veulent pas le voir, cela affecte l'économie, le social, la santé à cause de l'inquiétude [que cela génère] »** (Extrait d'entretien réalisé, le 17/11/2010, à Cabo Pulmo).

*« Les gens ne doivent pas être contre le développement. Mais le projet de Cabo Cortés est beaucoup trop grand et proche du parc. »** (Extrait d'entretien, réalisé le 17/11/2010, à Cabo Pulmo).

Quelques habitants ont précisé que des personnes liées au projet *Cabo Cortés* sont venues les démarcher, en leur proposant de l'argent, des véhicules, des embarcations, des centres de plongée, s'ils validaient le projet avec une signature.

L'entreprise *Hansa Baja Investments* mène, auprès de la population de La Ribera, une campagne en évoquant les possibilités de croissance économique pour les habitants de cette localité où le taux de chômage est élevé. Plusieurs personnes de La Ribera vont ainsi se positionner en faveur du projet *Cabo Cortés*.

Le recours à la justice et la mobilisation sociale, pour dénoncer ce projet, amène la SEMARNAT à revoir les termes de l'autorisation d'étude d'impact en août 2010. Elle suspend alors l'autorisation jusqu'à nouvel ordre.

En 2010, ACCP déposa, pour le concours télévisé *Iniciativa México*, un projet sur l'histoire de la création du parc, la reconversion des pêcheurs en prestataires de services touristiques et leur objectif de faire de ce site un modèle de développement soutenable. À la fin de l'année 2010, ce projet fait partie des finalistes et il remportera la somme d'un million de pesos. Ce prix permet alors à ACCP de se consolider : avoir un siège social, mettre en œuvre les projets décidés par des habitants²⁷⁸.

« *La campagne Cabo Pulmo Vivo et [le prix] Iniciativa México, ont beaucoup aidé à promouvoir le tourisme national. Maintenant, les gens veulent connaître Cabo Pulmo* ». * (Extrait d'entretien avec une habitante de Cabo Pulmo, le 18/01/2011).

« *Jamais, on ne manque de me dire : « je t'ai vu à Iniciativa México ». Une très bonne expérience, très impressionnante. Je crois que la plus grande réussite, que nous sommes en train de vivre, c'est d'aller là-bas [sur les plateaux télévisés de l'émission] et de parler au niveau national ou mondial, c'était un message dirigé aux autorités pour qu'elles tournent leur regard vers Cabo Pulmo et pour qu'elles réfléchissent sur l'autorisation [d'impact environnemental pour le projet Cabo Cortés] qu'elles ont donné... Une communauté si petite qui a pris l'initiative de conserver Cabo Pulmo... [...]. Moi, je pense que cela a aidé à ce que l'autorisation soit revue. Nous sommes nombreux, différentes ONG, tout le Mexique, enfants, femmes au foyer... Les gens maintenant viennent. Il y a des gens qui vont venir solliciter nos services touristiques. On a fait un grand pas avec Iniciativa México* ». * (Extrait d'entretien avec un habitant de Cabo Pulmo réalisé le 29/01/2011).

En janvier 2011²⁷⁹, la SEMARNAT a formulé une seconde autorisation, sous conditions, du projet. Pour certaines infrastructures (jetée, usine de dessalement, etc.) des études complémentaires démontrant la non-affectation du récif sont demandées. Face à cette nouvelle annonce, les ONGE vont continuer à recourir aux médias pour dénoncer cet « *écocide* », en insistant chaque fois plus sur les critères écologiques et les conditions géographiques défavorables pour ce type de projet immobilier. En 2011, la participation des scientifiques, dans ce conflit qui les oppose aux promoteurs immobiliers, est davantage visible dans la presse (Annexe 8). Les scientifiques qui ont le plus recours aux médias pour dénoncer le projet, sont mexicains mais travaillent pour des instituts aux États-Unis (État de Californie)²⁸⁰, alors qu'auparavant, il s'agissait principalement de chercheurs de l'*Universidad Autónoma de Baja*

²⁷⁸ D'après un entretien réalisé auprès d'un des membres d'ACCP, le 19/01/2011 à La Paz.

²⁷⁹ Voir le rapport de la SEMARNAT référencé : S.G.P.A./DGIRA./DG/0606/11.

²⁸⁰ Ils sont rattachés au Programme marin sur le golfe de Californie qui est hébergé par le *SCRIPPS Institution of Oceanography (University of California- San Diego)*, précédemment cité.

California Sur. Vingt-deux chercheurs, travaillant dans des universités et des centres de recherche au Mexique et à l'étranger signent une lettre, adressée au Directeur du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, afin de solliciter l'attention de l'UNESCO concernant le projet *Cabo Cortés* qui « menace » l'intégrité du site et qu'il soit ajouté sur la liste du Patrimoine mondial en péril de l'UNESCO. Octavio Aburto Oropeza *et al.* (2011) publient, dans un article scientifique, qu'en dix ans (1999-2009), la biomasse totale des poissons, pour les zones d'échantillonnage au sein du PNCP, a augmenté de plus de 450 %, la biomasse des grands prédateurs a été multipliée par onze et celle des carnivores par quatre. Les auteurs précisent que la biomasse n'a pas augmenté significativement pour d'autres aires protégées du golfe de Californie (dont le PNBL et le PNAES) qui, à la différence du PNCP, incluent des zones où la pêche commerciale est autorisée. Les auteurs en concluent que l'augmentation absolue de la biomasse observée pour le PNCP et comparée à d'autres cas dans le monde cités dans la littérature scientifique, est la plus importante (ABURTO-OROPEZA, *et al.*, 2011, p. 4).

Le PNCP est reconnu comme un modèle, un succès pour les acteurs de la conservation. Le rôle joué par les habitants originaires de Cabo Pulmo, dans la protection de cet espace, est largement véhiculé par les ONGE et les médias, afin notamment de mobiliser un grand nombre de citoyens.

« Un autre exemple mondialement connu, c'est Cabo Pulmo, non ? Où les pêcheurs ont décidé d'arrêter de pêcher pour faire usage du récif à travers l'écotourisme, la plongée, la contemplation et ça leur a été bénéfique, non ? Où l'exemple de la récupération [de la biomasse] de Cabo Pulmo fait partie des cas uniques au niveau global, comme no take-zone ». (Extrait d'entretien réalisé, le 20/12/2011, à La Paz).*

« C'est un succès, c'est-à-dire, toute cette récupération [de la biomasse], et la vie qu'il y a ? Et, Cabo Pulmo a un profil beaucoup plus... touristique... d'usage touristique et non extractif. Et ça, je crois que cela a été un succès. [...] Personnellement, je crois qu'en découvrant que Cabo Pulmo s'était autant récupéré [au niveau de la biomasse], et que cela a été illustré par des photographies et des vidéos, Octavio Aburto, [...] Cabo Pulmo est devenu à la mode. Et donc, nous sommes tous en train de faire des choses là-bas... en renforçant ce que... seule la communauté avait commencé à faire. [...] La communauté seule a défendu son lieu, en s'appropriant totalement ce dernier. C'est-à-dire qu'elle s'est approprié... le parc, c'est un espace public, mais le parc... ils sentent qu'il est à eux ». (Extrait d'entretien réalisé, le 9/06/2010, à La Paz).*

« Et ils [les habitants de Cabo Pulmo] sont si isolés qu'ils peuvent promouvoir cela. Et au bout de dix ans, tu te mets à l'eau et tu dis : « ça c'est un aquarium ». C'est-à-dire qu'ils ont réellement réussi à restaurer les populations à un niveau dont on parle seulement dans les histoires de pêcheurs. Enfin maintenant, ils ont un mégaprojet qui vient changer toute la réalité ». (Extrait d'entretien réalisé, le 24/02/2011 à La Paz).*

« Que représente le PNCP pour vous ?

C'est le plus grand succès de conservation marine du Mexique. Le meilleur exemple que nous ayons et la réserve marine la plus productive du Mexique ». (Extrait d'entretien réalisé le 7/12/2012, par vidéoconférence).*

En 2011, la coalition *Cabo Pulmo Vivo* va se mobiliser pour faire connaître les difficultés financières rencontrées par l'entreprise *Hansa Urbana*, dont l'actionnaire majoritaire, *la Caja de Ahorros del Mediterráneo*, doit être renflouée par la Banque d'Espagne. Elle sera ensuite rachetée

par la Banque *Sabadell*. Une délégation de membres d'ONGE, telles que *Greenpeace* ou encore ACCP (incluant ainsi des habitants de Cabo Pulmo), se rendent en Espagne, en mai 2011, pour dénoncer le projet espagnol *Cabo Cortés*.

Les tensions entre l'ONGE *Greenpeace* et la SEMARNAT vont se multiplier et se cristalliser comme le montre leurs communiqués de presse respectifs (Annexe 8). D'une manière générale, c'est l'ONGE *Greenpeace-Mexique* qui mène les actions les plus médiatiques en critiquant ouvertement la SEMARNAT devant son siège. Néanmoins, en juin 2011, une action médiatique au sein du PNCP, commune à plusieurs ONGE de différentes échelles et aux habitants de Cabo Pulmo, va faire l'objet de nombreux communiqués de presse. De fait, durant le seizième anniversaire du PNCP, une bouée de sauvetage de plusieurs mètres a été mise à l'eau dans le parc pour demander le sauvetage du parc (Photographie 25, p. 253). Cette action, menée par *Greenpeace*, a également été soutenue par des ONGE qui avaient investi la scène médiatique au travers de plusieurs communiqués mais qui réalisaient peu d'actions de cette ampleur et dont *Greenpeace* s'est fait la spécialiste (Photographie 26, p. 253). CEMDA ou encore *Wildcoast*, qui auront également une posture très critique sur le rôle de la SEMARNAT, publieront plusieurs communiqués avec *Greenpeace*. Les actions de *Greenpeace* ont parfois mené à la détention provisoire, de quelques minutes, de certains activistes. Suite à l'action de la mise à l'eau de la bouée de sauvetage, la SEMARNAT, dans un communiqué de presse, dénonce cette fois-ci *Greenpeace* mais aussi d'autres organisations (AIDA, *Wildcoast*, CEMDA, *Niparajá*, ACCP) : « *Greenpeace et d'autres ONG portent atteinte au récif de Cabo Pulmo* »²⁸¹. La SEMARNAT cherche ainsi à inverser les rôles : ce sont les ONGE qui auraient, à travers cette action, potentiellement mis à mal le récif corallien de Cabo Pulmo. Elle mandate alors la PROFEPA pour vérifier les possibles impacts. Ainsi, certaines ONGE-gestionnaires se trouvent en position d'ONGE-contestataires.

Quelques personnes, impliquées activement dans le processus visant l'annulation de l'autorisation octroyée par la SEMARNAT à *Hansa Baja Investments*, vont s'appuyer à plusieurs reprises sur des normes internationales de participation sociale et de transparence. Ainsi de nombreuses demandes d'informations concernant le projet *Cabo Cortés* (autorisations de la SEMARNAT, opinions techniques des instances gouvernementales, etc.) vont être adressées à la SEMARNAT et la CONANP, à travers l'Institut mexicain pour la transparence. Plusieurs de ces informations vont ensuite être diffusées lors de communiqués de presse, certains afin de mettre en lumière des accords entre des fonctionnaires de la SEMARNAT, du Ministère de l'économie et de ladite entreprise.

²⁸¹ Voir la proposition, datée du 7 avril 2011, de députés membres du groupe parlementaire du Parti Vert Écologiste sous la référence D.G.P.L. 61-II-6-1092 (p. 5).



Photographie 25 : Bouée de sauvetage géante mise à l'eau dans le PNCP.
(Source : Greenpeace, juin 2011).



Photographie 26 : Activistes de Greenpeace posant une banderole sur un bâtiment en face du Palais national, au cœur de la ville de Mexico, avec pour légende « Calderón : annule Cabo Cortés! ».
(Source : Greenpeace, mars 2012).

L'année 2011 est également marquée par une plus forte participation des législateurs²⁸², dans ce jeu d'acteurs et notamment du parti des Verts qui dénonce le fait qu'un des services de la SEMARNAT « a émis de manière illégale l'autorisation en matière d'impact environnemental »²⁸³. Les politiques commencent à s'intéresser au projet *Cabo Cortés* et aux autorisations octroyées par la SEMARNAT.

L'ONGE WWF-Mexique, tout comme TNC, étaient jusqu'alors absente de la scène médiatique, concernant l'annulation de ce projet réclamé depuis 2010 par la coalition d'ONGE ayant formé *Cabo Pulmo Vivo*. En septembre 2011, elle intervient pour demander, à son tour, l'annulation du projet *Cabo Cortés*. En novembre 2011, elle lance une pétition, rassemblant plus de 10 000 signatures dans le cadre d'une campagne globale, qui sera remise au Président de la République en mars 2012.

²⁸² Cependant, on peut mentionner que dès la fin de l'année 2010, certains parlementaires commencèrent à demander des enquêtes sur l'autorisation du projet *Cabo Cortés*.

²⁸³ Voir le rapport D.G.P.L. 61-II-6-1092 du 7 avril 2011, p. 5

Au même moment, une délégation internationale RAMSAR-UICN-UNESCO se rend sur le site de Cabo Pulmo pour donner son avis sur l'impact potentiel du projet *Cabo Cortés* pour le PNCP et le récif corallien qu'il abrite. Cette visite fait suite notamment à une demande des habitants de Cabo Pulmo à travers ACCP qui fut appuyée et relayée par l'ONGE internationale AIDA. Le gouvernement mexicain sollicitera de manière officielle, dans un second temps, la visite de cette délégation internationale.

L'ONGE AIDA intervient donc, à partir de 2011, dans la lutte pour l'annulation de l'autorisation délivrée par la SEMARNAT à l'entreprise *Hansa Baja Investments*. Un de ses membres commente l'arrivée d'AIDA dans cette polémique :

« Il devenait nécessaire... de porter plus haut la discussion, pas seulement au niveau national. Il était donc nécessaire de lui donner une audience internationale »*. (Extrait d'entretien, le 29/02/2012, par vidéoconférence).

L'ONGE AIDA, au début de l'année 2012, commence à préparer une sélection de quelques cas de litiges au Mexique, dont celui de Cabo Pulmo, pour les présenter devant la Commission de Coopération Environnementale :

« En théorie, ce que nous cherchons à démontrer c'est la violation systématique du Mexique concernant l'application de la législation environnementale, et un de ces cas c'est Cabo Cortés. Maintenant, indépendamment des recommandations UNESCO-RAMSAR, nous avons besoin [...] de réformer la législation environnementale] pour que l'on protège des écosystèmes fragiles comme les coraux ou les mangroves ». * (Extrait d'entretien, le 29/02/2012, par vidéoconférence).²⁸⁴

À la fin du mois de février 2012, le Sénat demande la comparution du Ministre de l'environnement pour qu'il s'explique sur le projet *Cabo Cortés* et sur les autorisations octroyées à l'entreprise *Hansa Baja Investments*.

Les communications de la coalition *Cabo Pulmo Vivo*, à travers les médias et lors de diverses manifestations se multiplient. Au début du mois de juin, des environmentalistes se rendent à la place centrale de la ville de Mexico (*zócalo*) pour remettre une pétition à la Présidence demandant l'annulation du projet *Cabo Cortés* (Photographie 27, p. 255). Signée par plus de 220 000 personnes, elle avait été lancée le 15 mars 2012 et soutenue par des artistes mexicains. Quelques jours plus tard, les ONGE CEMDA et *Greenpeace* diffusent un rapport de la Direction générale de l'impact et du risque environnemental²⁸⁵ qui informe, le 19 avril 2012, l'entreprise *Hansa Baja Investments* qu'elle n'a pas accompli, dans les délais octroyés, neuf des vingt conditions mentionnées dans l'autorisation de réalisation du projet du 24 janvier 2011. La

²⁸⁴ La pétition a été présentée par AIDA et *Earthjustice*, en avril 2013, devant la Commission de Coopération Environnementale. Cette pétition dénonce la « non-exécution de la législation environnementale » par l'État mexicain qui autorise des mégaprojets touristique-immobiliers dans le golfe de Californie. Elle a été signée par onze ONGE, plusieurs ayant participé à la mobilisation contre le projet *Cabo Cortés*. La pétition est consultable à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) : www.aida-americanas.org/sites/default/files/Petici%C3%B3n%20CCA%20Golfo%20de%20California%2013-4-10%20FINAL.pdf

²⁸⁵ Rapport sous la référence : SGPA/DGIRA/DG/2969.

SEMARNAT n'ayant toujours pas annulé le projet, malgré le non-respect des délais par l'entreprise, amène plusieurs ONGE à dénoncer de nouveau l'illégalité du projet *Cabo Cortés*, en insistant sur la « *complicité* » de la SEMARNAT, et à porter plainte.



Photographie 27 : Manifestation devant le Palais Nacional, le 4 juin 2012, pour remettre une pétition demandant l'annulation du projet *Cabo Cortés* à la Présidence de la République. (Source : *Greenpeace*, juin 2012).

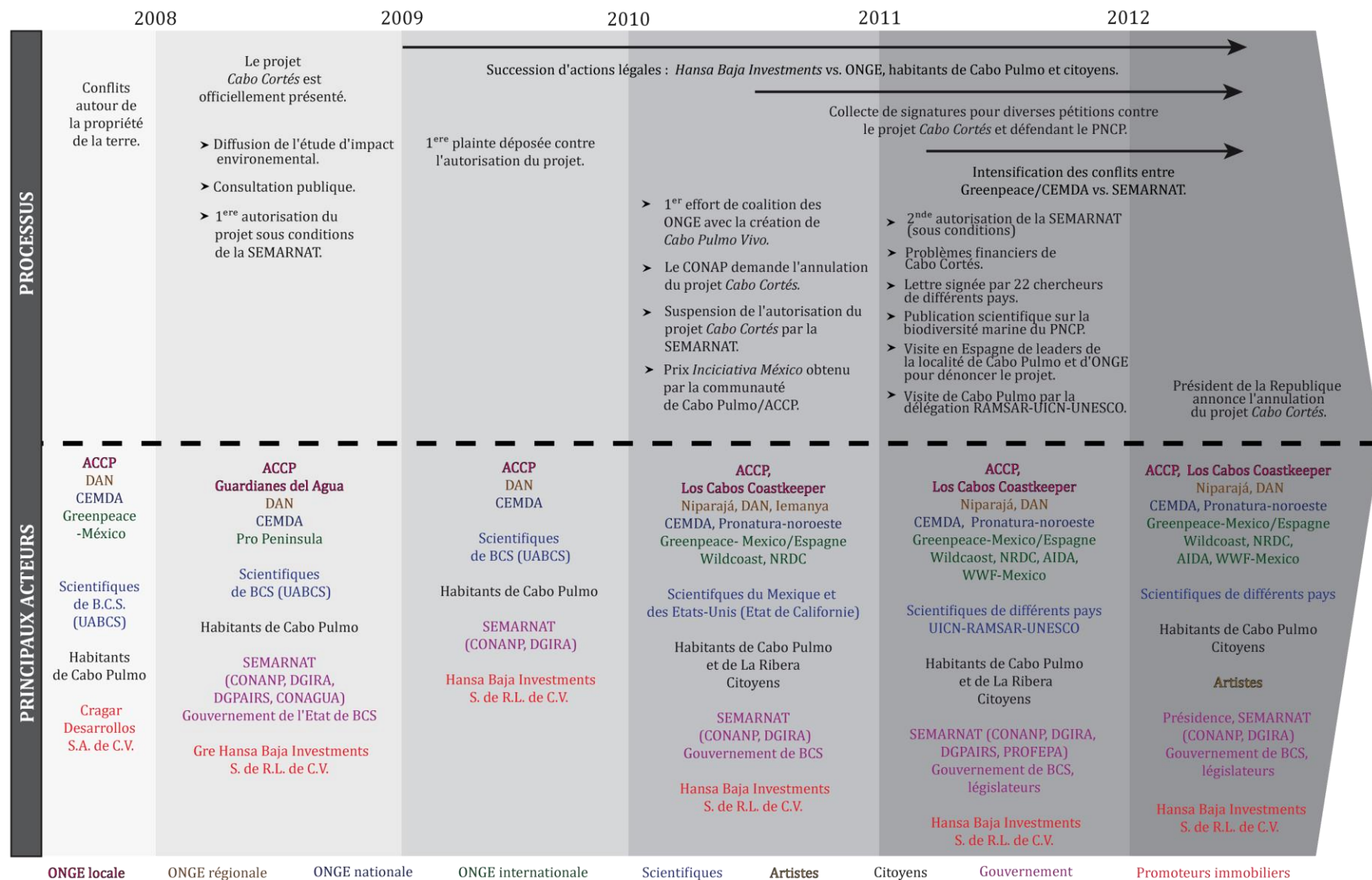
Le 15 juin 2012, le Président Felipe Calderón Hinojosa annonce, lors d'une communication intitulée « *Économie verte, génératrice d'emplois et d'investissement soutenable* », l'annulation de l'autorisation sous conditions de la SEMARNAT à l'entreprise *Hansa Baja Investments*, concernant son étude d'impact pour le projet *Cabo Cortés*. Lors de son discours, Felipe Calderón Hinojosa affirme « *l'engagement ferme du gouvernement fédéral pour une politique de hauts standards environnementaux pour tout type de projets y compris des projets touristiques* ». Il laisse cependant la porte ouverte à de nouveaux projets. Le même jour, il rappelle, dans un *tweet*, que le gouvernement accompagnera l'entreprise concernée pour soumettre un nouveau projet qui soit soutenable. Ce n'est donc pas la SEMARNAT, malgré le non soutien de plusieurs de ses organismes déconcentrés, qui a annulé l'autorisation du projet, mais le Président Calderón qui, face à la forte mobilisation sociale, relayé par des ONGE de différentes échelles d'actions, a pris cette initiative. Les ONGE, dans le cadre de la campagne pour « *sauver* » le PNCP, se sont positionnées en « *contre-pouvoir* » de la décision de la SEMARNAT. Néanmoins, il convient de préciser que cette décision présidentielle est intervenue quelques jours avant : la réunion du G20 à Los Cabos, situé à une centaine de kilomètres de Cabo Pulmo (les 18 et 19 juin 2012), le Sommet Rio+20 au Brésil et les élections présidentielles au Mexique (certains candidats à la Présidence s'étaient déjà positionnés comme en désaccord avec le projet *Cabo Cortés*).

En juillet 2012, le Ministre de l'environnement est venu rendre visite aux habitants de Cabo Pulmo pour les informer qu'un nouveau projet allait voir le jour sur le site de *Cabo Cortés*. La « *menace* » d'un nouveau mégaprojet restant d'actualité et pour faire face à un des problèmes rencontrés lors de la campagne *Cabo Pulmo Vivo*, une autre ONGE va intervenir sur le site de

Cabo Pulmo, *RARE Conservation*. Un membre de cette ONGE sera hébergé dans les locaux d'ACCP à La Ribera²⁸⁶ pour lancer une campagne de sensibilisation sur la biodiversité marine auprès des habitants de La Ribera. En août 2012, une étude d'impact environnemental pour un nouveau projet touristique-immobilier *Los Pericúes* est déposée, auprès de la SEMARNAT, par l'entreprise *La Riviera Desarrollos BCS*. Les ONGE et les habitants, étant toujours sur leur garde, ont rapidement mobilisé de nouveau les médias. L'entreprise retira son projet avant la consultation publique. Au-delà de ce cas d'étude, ce qu'il convient de soulever c'est que la « menace » de projets touristique-immobiliers reste une constante pour les aires protégées de BCS, comme nous avons pu le constater pour Balandra ou encore pour Loreto où FONATUR détient des milliers d'hectares et a proposé, à plusieurs reprises, le développement de projets touristique-immobiliers de grande envergure. Le parc national Cabo Pulmo, de par l'écosystème emblématique qu'il abrite, l'augmentation de la biomasse observée et l'histoire de sa création avec la reconversion de pêcheurs artisans en prestataires de services touristiques, a permis de susciter une réaction forte des acteurs aussi bien locaux que globaux. La campagne médiatique a fait connaître le PNCP et laisse augurer du désenclavement de la localité de Cabo Pulmo. Christophe Grenier (2000) a souligné combien, en s'appuyant sur le cas des Galápagos, la mise en valeur de la nature pouvait mener au développement d'une politique de « tourisme de réseaux »²⁸⁷ au détriment d'une politique de « tourisme territorial » qui inclue la population locale.

²⁸⁶ Cette ONGE locale a, en peu de temps, diversifié la localisation de ses locaux (La Paz, Cabo Pulmo, La Ribera).

²⁸⁷ Christophe Grenier (GRENIER, 2000, p. 123) rappelle que le « tourisme de réseaux » est un tourisme reposant sur « la canalisation rapide et le bref stockage des flux de vacanciers » dont les réseaux s'étendent à l'échelle du monde. Le « tourisme territorial » a pour but de « réduire, une fois les voyageurs arrivés à destination, l'importance des réseaux touristiques non contrôlés par les acteurs locaux afin que les bénéfices tirés du séjour de ces visiteurs profitent au mieux à ceux qui les accueillent ».

Figure 44 : Chronologie des principaux faits et acteurs impliqués dans la polémique *Cabo Cortés vs Cabo Pulmo*.

(Source : Leïla Havard, juillet 2012).

Conclusion

À partir d'une analyse menée à l'échelle locale, la prise en compte d'un contexte régional pour la gestion des aires protégées marines et côtières a permis d'illustrer, un entrelacs complexe d'interactions entre certains acteurs locaux et ceux dont le champ d'action dépasse largement ce niveau. Ces interactions ont inévitablement des conséquences sur l'organisation de l'espace ainsi que sur les représentations de ce dernier. Les ONGE, quelles que soient leurs échelles d'actions, jouent un rôle important dans la gestion des APMC dans le golfe de Californie. Elles peuvent apporter, ponctuellement ou sur un temps plus long, des appuis techniques, d'expertise et financiers pour la réalisation d'une action dans l'APMC. Elles participent à la planification stratégique de création et de renforcement des espaces marins et côtiers, considérés comme prioritaires pour la conservation du golfe. Malgré une répartition du territoire et un phénomène de « *poupées russes de la conservation* », pour reprendre l'expression utilisée par David Dumoulin et Estienne Rodary (2005, p. 82), la capacité de couverture des ONGE reste incomplète. Dès lors, leurs interventions sur le terrain ne concernent que quelques groupes d'habitants ou un secteur d'activité en particulier, créant ainsi des inégalités, bien que ce ne soit pas l'objectif poursuivi. La diversité de leurs rôles entraîne une confusion avec celui des chercheurs et surtout avec celui de l'État. Bien que l'État fédéral garde un rôle fondamental de par l'émission des décrets concernant les aires protégées fédérales et, en règle générale, la dotation en personnel, des problèmes de lenteur et de lourdeur administrative, de manque de moyens humains et financiers, de perte de données, dans la gestion de ces espaces restent importants. L'implication de l'État de BCS et des municipes est variable et dépend de la mobilisation citoyenne face aux projets de conservation. La polémique autour du projet touristique-immobilier *Cabo Cortés* démontrent que certaines ONGE, bien qu'ayant des relations régulières avec la CONANP, peuvent contester les actions du Ministère de l'environnement. Ce projet, comme tant d'autres, souligne l'urgence de la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de la mer et du littoral.

PARTIE III. LA POPULATION LOCALE DANS LA GESTION DES APMC : RÔLES ET REPRÉSENTATIONS.

Dans la partie précédente, nous avons insisté sur les interactions, entre les divers acteurs concernés par un espace protégé. Le rôle des ONGE et celui de l'État dans la gestion de ces aires protégées marines et côtières y ont été soulignés. Cependant, la question de la participation des habitants est omniprésente dans le processus de création et de gestion de ces espaces. Ceci nous amène à une série de questionnements qui seront posés en guise d'introduction. Quelle est, au début des années 2010, la place accordée aux secteurs productifs, pêche et tourisme, dans la gestion des parcs ? La mise en place d'activités alternatives génératrices de revenus par la CONANP peut-elle être une des clés pour une participation plus active des habitants ? Quelles représentations les habitants ont-ils des espaces protégés, créés il y a plusieurs années ? En dehors des activités alternatives encouragées par les programmes d'aides, quand, où, pourquoi et comment les riverains jouent-ils un rôle moteur concernant la gestion de ces espaces protégés ? La CONANP tente de mettre en place des mécanismes pour intégrer la population locale aux activités de gestion des espaces protégés. Son premier objectif stratégique est le suivant : « *Conserver les écosystèmes les plus représentatifs du pays et leur biodiversité, avec la participation coresponsable de tous les secteurs* » (CONANP, 2013). Par coresponsable, nous entendons que les parties-prenantes partagent en conscience la responsabilité de ces écosystèmes, qu'il conviendrait mieux de définir comme des socio-écosystèmes. Cela suppose donc une vision commune et partagée. Ces dernières années, l'encouragement à une gestion partagée ou cogestion est régulièrement rappelée. Patrick Christie et Alan T. White (2007) précisent que la cogestion est à mi-chemin entre une gestion menée uniquement par les usagers et une gestion centralisée (également appelée hiérarchique). La cogestion demande également de prendre en compte les savoirs et savoir-faire des parties-prenantes légitimes concernées par

l'aire protégée (BORRINI-FEYERABEND, et al., 2010). Elle peut, cependant, soit manifester l'impuissance de l'État à gérer une AMP et devenir « *une solution par défaut* », soit être « *une réussite portée par les deux parties* » (CHABOUD, et al., 2008, p. 73). Peut-on, aujourd'hui, parler de gestion partagée et de coresponsabilité pour ces parcs nationaux du sud du golfe de Californie ?

CHAPITRE VI. Les activités alternatives génératrices de revenus : un outil pour intégrer la population locale ?

Afin que la population locale s'approprié davantage l'aire protégée et pour gérer de manière soutenable ces milieux, la Commission nationale pour les aires naturelles protégées a mis en place des Activités Alternatives Génératrices de Revenus (AAGR). Ces dernières ont plusieurs objectifs dont la création de nouveaux emplois avec une orientation soutenable pour compenser ceux qui sont perdus par la mise en place d'aires marines protégées, ou encore de consolider des pratiques déjà existantes respectant l'environnement. Dans un premier temps, nous aborderons les attentes qui sont formulées à l'échelle internationale concernant ces alternatives. Dans un second temps, nous étudierons les programmes d'aides mexicains pour les populations qui résident dans un espace protégé ou riveraines de ce dernier. Nous serons ainsi amenés à poser un diagnostic sur ces AAGR concernant leurs orientations, les opportunités qu'elles offrent ainsi que leurs limites. Cette analyse sera établie sur les trois parcs nationaux étudiés, à partir des documents officiels²⁸⁸.

I. Aires protégées : un combat contre la pauvreté ?

A. Une question posée au niveau mondial.

En 1992, le IV^e Congrès mondial sur les Parcs nationaux et les aires protégées (Caracas, Venezuela), insistait sur la nécessaire prise en compte des besoins des populations vivant dans ou aux alentours des espaces protégés (UICN Sur et UICN Mesoamérica, 2003). Lors de ce congrès fut présenté le célèbre ouvrage *¿Espacios sin habitantes ? Parques nacionales de América del Sur*²⁸⁹, dirigé par Stephan et Thora Amend (1995), mettant en avant que plus de 80 % des parcs nationaux d'Amérique du Sud sont habités et/ou fréquentés afin d'y exploiter les ressources naturelles. Les auteurs soulignent également que les options envisagées pour ces parcs seraient d'intégrer la population locale dans la gestion des espaces protégés, à travers des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, et de trouver des sources de revenus alternatives qui réduiraient la pression sur les ressources naturelles.

²⁸⁸ Ces documents ont été sollicités auprès des directions de parcs. L'obtention de certaines données a nécessité parfois une longue période.

²⁸⁹ « Espaces sans habitants ? Parcs nationaux d'Amérique du Sud ».

En 2003, l’UICN-Sur²⁹⁰ organisa le premier Forum sud-américain sur les aires protégées à Buenos Aires. La Déclaration finale souligne que les aires protégées fournissent de nombreux bénéfices au développement de l’Amérique du Sud notamment des apports économiques aux niveaux locaux et nationaux.

La même année, lors du V^e Congrès mondial des parcs à Durban (Afrique du Sud), dont le thème est : « *Bénéfices par-delà les frontières* », la question de la pauvreté et des aires protégées est abordée à travers la recommandation 5.29. Cette dernière insiste sur le fait que les aires protégées ne peuvent être envisagées comme « *des îlots voués à la conservation, étrangers à leur environnement économique et social* » (IUCN et WPC, 2005, p. 221) mais qu’elles peuvent être un outil contribuant à la réduction de la pauvreté. Lea M. Scherl *et al.* (2004) mettent en garde contre les différences de perception de la pauvreté en fonction des populations, des communautés, des sociétés et des nations. Elle a souvent été identifiée par des indicateurs économiques. Désormais, il est de plus en plus admis qu’il faut aussi prendre en compte la dimension sociale (manque d’opportunités pour participer à des activités productives, manque de porte-parole et de capacités d’action, difficulté à mettre en avant les intérêts de la communauté).

Concernant les espaces protégés, il est donc recommandé, lors du V^e Congrès mondial des parcs, que les populations, considérées comme pauvres soient des acteurs actifs et non passifs de la gestion des aires protégées et qu’elles en retirent des bénéfices principalement économiques (Encadré 11, p. 262). La place centrale des acteurs et leurs rôles dans la gestion de ces espaces sont ainsi soulignés.

- Établir des partenariats où les communautés pauvres seront les acteurs et les bénéficiaires de la création d’aires protégées.
- Renforcer les mécanismes pour que les pauvres participent activement aux prises de décision relatives aux aires protégées et acquièrent les moyens de conserver ces aires protégées de plein droit.
- Élaborer des mécanismes en faveur des populations pauvres pour [les] rétribuer [pour leur participation] à la gestion de l’environnement, notamment par la rémunération des services environnementaux, pour minimiser et atténuer les dommages causés à la diversité biologique [...].

Encadré 11 : Extrait des recommandations des participants au cycle d’atelier intitulé « *Promouvoir un plus large soutien pour les aires protégées* »²⁹¹ du V^e Congrès mondial sur les parcs.
(Source : IUCN et WPC, 2005, pp. 221-222).

Dans le programme de travail de 2004, sur les aires protégées, de la Convention sur la Diversité Biologique, il est mentionné que :

²⁹⁰ Correspond au bureau régional pour l’Amérique du Sud.

²⁹¹ Sous la responsabilité de Jeffrey McNeely qui travaille dès 1980 pour l’UICN et en sera un des responsables scientifiques de 1996 à 2009.

« Elles [les aires protégées] peuvent contribuer à l'atténuation de la pauvreté en fournissant des possibilités d'emploi rémunératrices et des moyens de subsistance aux personnes vivant dans et aux alentours de ces aires. » (Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, 2004a, p. 5).

Il est intéressant de s'interroger sur la façon dont ce discours, qui traite des opportunités qu'offrent les espaces protégés à la population locale, est relayé lors de rassemblements internationaux, et comment il peut être mis en œuvre à l'échelle locale. On peut déjà constater que les emplois, au sein des institutions gérant ces aires protégées, sont trop peu nombreux et ne favorisent pas particulièrement les habitants locaux, hormis pour des postes de gardes. Face à ce constat, une des voies vers laquelle s'orientent de nombreux gestionnaires est celle des activités alternatives génératrices de revenus.

B. Les Activités Alternatives Génératrices de Revenus : une opportunité ?

L'idée des AAGR est de proposer des compensations, liées à la restriction ou à l'interdiction d'accès à un espace et/ou à des ressources naturelles, et d'offrir des opportunités de diversification ou de réorientation vers des activités compatibles avec la conservation de ces espaces. Ces dernières peuvent correspondre à l'introduction de nouvelles activités, à la reconversion vers d'autres activités, ou encore à l'amélioration d'activités déjà existantes pour les rendre plus compatibles avec la protection de l'environnement (CLEMENT, *et al.*, 2010).

Selon les cas, plusieurs fonctions peuvent être attribuées aux AAGR (Encadré 12, p. 263) :

- Diminuer la pression sur les ressources et les activités illégales.
- Compenser les personnes ou groupes affectés négativement temporairement par le projet d'AMP.
- Obtenir le soutien de la population en offrant des possibilités de développement.
- Conserver un patrimoine existant et les traditions culturelles locales.
- Gérer un problème, débloquer une situation.
- Aider à financer partiellement l'AMP.
- Justifier socialement l'AMP, éviter l'émigration des populations locales, créer un lien entre l'aire protégée et les zones environnantes.
- Promouvoir une approche participative du processus de décision.

Encadré 12 : Fonctions attribuées aux AAGR (MedPAN, 2010).

Les actes de l'atelier MedPAN²⁹² de 2010 intitulé « *Comment accompagner le développement d'Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée ?* » rassemblent diverses expériences, dans le monde, concernant la mise en place de ce type d'activités dans les AMP. À titre d'exemple, on peut citer l'expérience du pécaturisme²⁹³ en Corse dans le Parc Marin des Bouches de Bonifacio qui permet de réduire l'effort de pêche. C'est un moyen pour les pêcheurs de diversifier ainsi leurs activités. En ce qui

²⁹² Le réseau MedPAN est un réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée.

²⁹³ Activité permettant aux pêcheurs pratiquant la pêche côtière d'embarquer sur leur bateau des touristes en les faisant participer à une activité de découverte de la pêche traditionnelle.

concerne la filière pêche exclusivement, nous pouvons citer l'exemple du Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie où des femmes de la société *Imraguen* sont impliquées dans un projet de transformation des muets pour une pêche responsable. Ce projet est étroitement lié à la préservation des savoir-faire traditionnels, les femmes en sont les principales bénéficiaires et partagent les bénéfices en fonction de leurs productions respectives.

Un rapport, publié par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (CLEMENT, *et al.*, 2010), recense également plusieurs cas d'AAGR au sein d'AMP. Il est intéressant de noter que, sur les 19 sites étudiés 11 d'entre eux servent d'exemples à l'instauration d'une activité touristique. Sept de ces sites se localisent en Amérique centrale et aux Caraïbes. Six sont liés à des activités touristiques (guides, restaurants et hôtels communautaires, bateau-taxi, excursions) et/ou à l'artisanat (artisanat à partir de palangres, etc.).

L'intérêt de ces AAGR, au-delà de l'apport financier qu'elles peuvent générer, est de favoriser l'acceptation sociale de l'AMP et le développement local du site (MedPAN, 2010). Le développement de l'écotourisme étant étroitement lié au contexte géographique, économique et politique du pays, il est indispensable de diversifier les AAGR (CLEMENT, *et al.*, 2010 ; THOMASSIN, 2011). Comme le rappelle Aurélie Thomassin (2011), il est important que ces activités soient destinées aux populations les plus pénalisées par la mise en place de l'aire marine protégée, à savoir les pêcheurs qui pratiquent une activité extractive. À ce propos, l'exemple de l'AMP de Velondriake²⁹⁴ à Madagascar où les femmes pratiquant la pêche au poulpe se sont reconverties dans la gestion de fermes aquacoles destinées aux holothuries (entretien des enclos et élevage des juvéniles)²⁹⁵ est intéressant puisqu'il leur permet de garder une activité économique en lien avec la mer (THOMASSIN, 2011). Un autre exemple à Madagascar est celui de la culture des algues. Une communauté de femmes cultive et récolte les algues, tout au long de l'année, ce qui leur procure un revenu stable (IRELAND, *et al.*, 2004).

Claire Ireland *et al.* (2004) donnent deux définitions possibles à « *alternatives* », à savoir : permettre un choix entre deux ou plusieurs possibilités ou, proposer une activité qui n'existe pas dans les systèmes traditionnels ou établis pour un espace donné. Après l'analyse de diverses études de cas, ces auteurs concluent que le succès ou l'échec de ces activités alternatives vont dépendre principalement de la localisation et, par là-même, du contexte local ou national et ce à une période donnée. Parallèlement, la mise en place d'activités alternatives soutenables et viables n'est pas un processus simple et direct. Il s'agit donc de prendre en considération le contexte de vulnérabilité (politique, économique, social, environnemental, culturel, démographique, éducatif, sanitaire, etc.), qui doit être identifié avec les différents partenaires et

²⁹⁴ Reconnue comme la première AMP malgache gérée entièrement par la communauté.

²⁹⁵ Projet rendu possible grâce au partenariat entre des membres d'un des villages adjacent au parc, un centre de recherche et une ONG.

bénéficiaires. De même, il est nécessaire de prendre en compte les différentes perceptions de la vulnérabilité.

C. Le cas mexicain à travers la mise en œuvre des programmes d'aides de la CONANP.

Au Mexique, il existe deux principaux types de programmes ayant pour vocation la mise en œuvre d'AAGR pour les personnes vivant dans des régions considérées comme prioritaires pour la conservation de la nature : les Programmes de Conservation pour le Développement Soutenable²⁹⁶ (PROCOCODES) et les Programmes d'Emplois Temporaires (PET). La mise en œuvre de ces programmes est considérée comme un moyen de lutter contre la pauvreté tout en encourageant la conservation. Selon, le Ministère du développement social (SEDESOL, 2013), la pauvreté peut recouvrir :

- La pauvreté alimentaire liée à l'insuffisance alimentaire de certains individus.
- La pauvreté par le manque de capacités personnelles, souvent dû à l'absence d'éducation.
- La pauvreté patrimoniale qui concerne les personnes qui n'ont pas d'accès au logement, à l'énergie ou encore aux transports publics.

a. Les Programmes de Conservation pour le Développement Soutenable (PROCOCODES).

i. Mise en place et évolution des PROCOCODES.

Les PROCOCODES sont définis par la CONANP (2013)²⁹⁷ comme :

*« Un outil de politique publique qui promeut la conservation des écosystèmes et de leur biodiversité à travers la participation directe et effective de la population, des propriétaires et des usagers, dans les processus de gestion du territoire ; dans l'appropriation des ressources ; dans la protection, la gestion et la restauration de ces derniers ; et dans la valorisation économique des services écosystémiques qu'ils rendent à la société, de manière à ce qu'ils génèrent des opportunités productives alternatives et contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants dans les environs des aires protégées et autres modalités de conservation ».**

Cet outil existe depuis 1996²⁹⁸ en tant que programme gouvernemental administré par la SEMARNAP, qui deviendra en 2000 la SEMARNAT (Chapitre 1). L'année 2001 marque le début du transfert du programme de la SEMARNAT vers un de ses organismes déconcentrés : la CONANP. Deux ans plus tard, en 2003, le transfert de la responsabilité (opération et supervision du programme) des PROCOCODES à la CONANP est total. Cette même année, la CONANP subit des

²⁹⁶ Jusqu'en 2008, les PROCOCODES ont été appelés Programmes pour le Développement Régional Soutenable (PRODERS). Désormais, l'accent est davantage mis sur la « *conservation* ».

²⁹⁷ Dernière consultation du site internet sur ce sujet le 1/07/2013.

²⁹⁸ Cette date est à mettre en relation avec les événements mondiaux (Sommet de la Terre et Convention sur la Diversité Biologique, Agenda 21) quant à la prise en compte des populations au sein des projets de conservation et à l'utilisation soutenable des ressources naturelles.

changements structurels puisqu'elle est réorganisée en 7 régions (CONANP et Facultad de Economía-UNAM, 2007).

Ce transfert de compétences s'est accompagné de plusieurs changements au sein du programme notamment en ce qui concerne la répartition géographique. Au départ, le programme se déroulait dans des zones qui englobaient deux critères : un espace de grande biodiversité avec une population fortement marginalisée. Désormais, le programme s'applique au sein des ANP et, afin de ne pas exclure des sites importants pour leur biodiversité ne bénéficiant pas de décrets de protection, des régions prioritaires pour la conservation ont été créées. Le règlement des PROCODES fut élaboré, au départ, pour des espaces terrestres. Ainsi, un autre changement fut opéré concernant la couverture spatiale du programme : les aires marines, les espaces lacustres et insulaires protégés ont, dès lors, été intégrés au programme (CONANP et Facultad de Economía-UNAM, 2007). Ce transfert de compétences permet à la CONANP de s'inscrire dans une vision de développement soutenable et d'orienter ses objectifs, non seulement vers la protection des milieux, mais aussi vers le bien-être des populations résidant dans les régions prioritaires pour la conservation, dans les ANP ou aux abords de ces dernières. De même, cela lui permet d'être en accord avec la *Stratégie de Conservation pour le Développement*, élaborée pour la période 2001-2006. Cette stratégie analyse la relation qui existe entre la pauvreté et l'environnement et soulève ainsi le rapprochement qui peut être fait entre les territoires habités par une population pauvre et marginalisée et les territoires ayant un degré élevé de biodiversité. Selon la CONANP, ce fait serait dû à l'éloignement de ces sites de la dynamique productiviste. La stratégie se décline en plusieurs axes de travail dont la promotion d'activités productives alternatives pour le développement communautaire (CONANP et Facultad de Economía-UNAM, 2007).

ii. Les orientations données aux PROCODES.

Afin de mieux comprendre la politique concernant les PROCODES sur les sites d'étude, ces programmes seront analysés à l'échelle nationale et à celle de l'État de BCS. En effet, des habitants de l'État de BCS bénéficient de ce programme depuis 2002. Une comparaison avec l'ensemble du Mexique a été réalisée, à partir de cette date, sur le budget alloué et le nombre de bénéficiaires, afin d'appréhender l'ampleur de ces programmes. Les données ont fait l'objet d'une demande auprès de la CONANP via le site de l'Institut fédéral d'accès à l'information et de protection des données.

Le montant du budget alloué a augmenté pour la période 2002-2011, ce qui atteste bien de l'importance prise par ce programme d'aides au sein de la CONANP (Figure 45, p. 267). 5,09 % du budget fédéral des PROCODES ont été attribués à la BCS, pour la période 2002-2011. Ce pourcentage place la BCS au cinquième rang des attributions allouées pour l'ensemble des États

du Mexique, pour la période 2005-2011 ; derrière les États du Chiapas, de Oaxaca, de Quintana Roo et de Sonora. Notons que, pour l'année 2011, la BCS se situe en troisième position avec 6,45 % du budget total exercé.

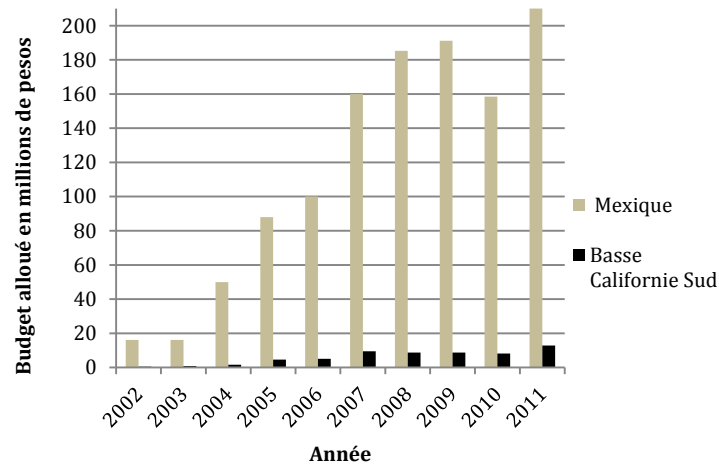


Figure 45 : Budget pour les PROCODES, alloué au niveau national et au niveau de l'État de BCS, sur la période 2002-2011.
(Source : CONANP, 2012).

L'évolution du nombre de bénéficiaires directs²⁹⁹ des PROCODES, pour l'ensemble du Mexique et pour l'État de BCS, suit, de manière générale, la même tendance. L'augmentation du nombre de bénéficiaires, sur la période 2002-2011, est nette, malgré une légère baisse, certaines années, avec 14 290 bénéficiaires en 2002 et 53 615 bénéficiaires en 2011 à l'échelle nationale. Concernant la BCS, le nombre de bénéficiaires est de 524 en 2002 et s'élève à 3 692 en 2011. On observe donc que cet État reçoit une attention particulière concernant les PROCODES.

D'autre part, il est important de souligner que les projets doivent impliquer une participation équitable entre hommes et femmes. Concernant le nombre de bénéficiaires, on observe, à l'échelle nationale, une tendance vers la parité femme-homme. De fait, pour les années 2010 et 2011, l'écart n'est plus que de 2 %, alors qu'en 2002, il était de 34 %. Pour la BCS, malgré un écart de 2 % pour l'année 2011, avec cette fois-ci un nombre de femmes bénéficiaires supérieur à celui des hommes, on constate que la tendance vers la parité n'est pas linéaire, les écarts étant parfois considérables (Figure 46, p. 268).

²⁹⁹ La CONANP désigne par bénéficiaire direct, toute personne qui est directement favorisée à travers les actions et/ou projets du PROCODES, dans les régions prioritaires où ils sont mis en place. Ce sont les directions régionales ou les directions d'ANP qui reportent, dans leur rapport financier trimestriel, le nombre de bénéficiaires directs.

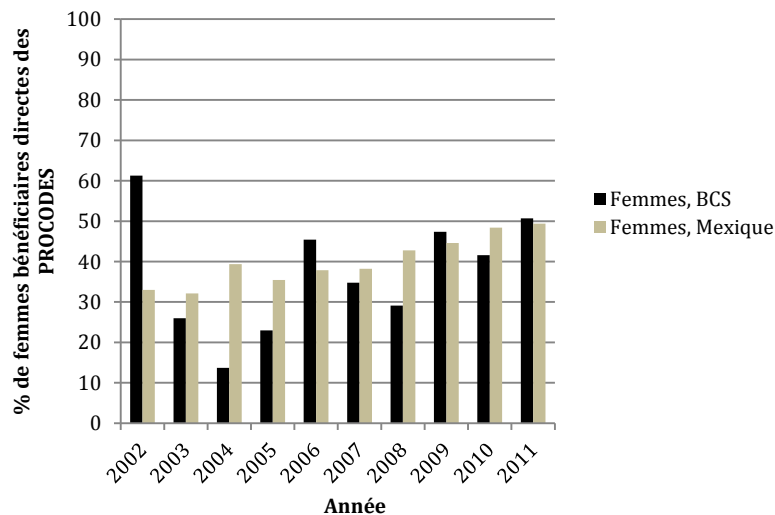


Figure 46 : Pourcentage de femmes bénéficiaires directes des PROCODES pour l'État de BCS et pour le Mexique, sur la période 2002-2011.
(Source : CONANP, 2012).

À l'échelle nationale, il est intéressant de souligner que le Conseil National d'Évaluation de la politique de développement social (CONEVAL) précise que, pour l'exercice 2009-2010 et celui de 2010-2011, il n'est pas aujourd'hui envisageable d'évaluer l'impact de ce programme sans récolter davantage d'informations (CONEVAL, 2011 ; CONEVAL, 2012). L'évaluation préliminaire de ce programme s'attache à décrire principalement deux caractéristiques : la population « cible³⁰⁰ » et la population réellement concernée par le projet, ainsi que la couverture spatiale des PROCODES. En 2010, 146 ANP et 60 régions prioritaires pour la conservation sont concernées par ces programmes. La population « cible » est située sur 1 397 localités dépendant de 407 municipes (CONEVAL, 2012). L'année suivante, en 2011, la couverture spatiale est plus importante puisque 1 434 localités et 421 municipes sont concernés. Cependant, la couverture spatiale diminue en 2012 avec 1 326 localités et 405 municipes (CONANP, 2013).

Selon l'étude du CONEVAL, les États de la République fédérale mexicaine ayant le plus grand nombre de municipes concernés par les projets sont ceux d'Oaxaca (17 %) et du Chiapas (9 %). Néanmoins, si nous nous focalisons sur le nombre de municipes concernés en BCS, ils sont au nombre de 5, et la BCS ne possède que 5 municipes (soit 100 %) ! Cet indicateur choisi par le CONEVAL n'est donc pas pertinent ; il semblerait plus intéressant d'analyser, pour chaque État, le nombre de municipes concernés par le programme en le comparant au nombre total de municipes de cet État ou au nombre de municipes considérés comme appartenant à une région prioritaire.

³⁰⁰ Femmes et hommes, propriétaires ou usagers de 18 ans ou plus, habitant dans les localités situées dans les régions prioritaires, ainsi que les sociétés et personnes morales.

b. Les Programmes d'Emplois Temporaires (PET).

Le PET permet aux membres des communautés marginalisées, lors de périodes de faibles revenus ou lors d'un plan d'urgence (par exemple suite à des dégâts matériels causés par le passage d'un ouragan), d'être embauchées par la CONANP afin de maintenir et de promouvoir la gestion soutenable des ressources naturelles. Ces programmes s'adressent à une main d'œuvre non qualifiée qui est rémunérée à la journée, par exemple pour participer à la (re)construction d'infrastructures (SEMARNAT et CONANP., 2007b). Le PET a donc vocation à être un programme d'aides permettant de compléter, de manière ponctuelle, les revenus des bénéficiaires.

Cependant, il faut préciser que ce programme d'aides est coordonné de manière interministérielle puisqu'interviennent à la fois le Ministère du développement social, le Ministère des communications et des transports et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le diagramme en bâtons ci-dessous (Figure 47, p. 269) permet de mettre en lumière l'effort gouvernemental croissant concernant le budget alloué pour cet exercice sur la période 2004-2012. Concernant la BCS, l'augmentation du budget est très irrégulière, même si le budget a pratiquement sextuplé en 2012 par rapport à 2004.

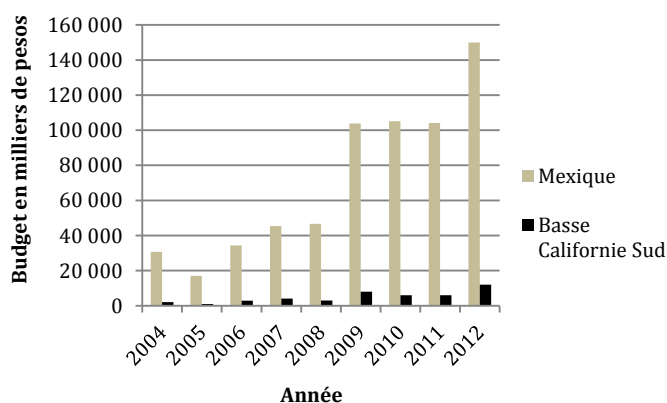


Figure 47 : Budget de la CONANP pour la mise en œuvre des PET au Mexique et en BCS sur la période 2004-2012. (Source: *Centro de Información del programa de empleo temporal (CIPET, 2013, dernière consultation le 8/07/2013)*).

Pour conclure, nous pouvons constater que d'une manière générale, depuis leur création, ces programmes d'aides de la CONANP se sont consolidés et développés. Dans le cas du budget alloué pour les PROCODES, l'État de BCS occupe une place importante par rapport aux autres États de la Fédération. Cependant, l'évaluation de ces programmes, au niveau national, reste très générale et superficielle. Parmi les vocations des AAGR, celles de « *justifier socialement l'AMP, [... et de] promouvoir une approche participative du processus de décision* » (MedPAN, 2010) nous semblent pertinentes. C'est pourquoi nous nous attacherons à les étudier pour les APMC du sud du golfe de Californie, ces dernières pouvant favoriser l'appropriation de ces territoires.

II. Les AAGR au sein des APMC : évolution et thématiques.

A. Méthodologie pour l'analyse des PROCODES.

Afin d'analyser la déclinaison locale des PROCODES, les directions de chaque APMC étudiée ont été sollicitées. Les données obtenues concernent l'ensemble des demandes de PROCODES formulées auprès des parcs, en réponse à l'appel d'offre³⁰¹, et celles réellement financées³⁰². Pour chaque projet sont précisés : la localité du porteur de projet, le titre du projet, ainsi que les montants demandés et ceux accordés.

Pour le parc national de l'Archipel Espiritu Santo (PNAES), ces données ont été obtenues pour la période 2007-2012. Il est cependant regrettable que les documents, concernant les parcs nationaux Cabo Pulmo (PNCP) et Baie de Loreto (PNBL), ne portent que sur des résultats récents, alors que leur création remonte au milieu des années 1990. Les directeurs actuels du PNCP et du PNBL précisent n'être en mesure de fournir ces informations que depuis l'année de leur prise de poste ou la suivante (2008 pour le PNBL et 2009 pour le PNCP). Les données ont donc seulement pu être comparées entre les parcs sur la période 2009-2012. Or, les PROCODES devraient être un outil clé pour faire participer et intégrer la population à la dynamique du parc. Leur suivi entre les différentes administrations était pourtant essentiel. Outre les changements ou l'absence d'administration³⁰³, deux facteurs peuvent également expliquer l'obtention seulement de données récentes : un changement quant au découpage des régions administratives de la CONANP (en 2007) et, d'autre part, un suivi national qui, au départ, était moins exigeant concernant les résultats de ces programmes. Des mesures plus strictes quant à la transparence et à la diffusion de l'information sont désormais mises en place. Le PNBL a cependant fourni une liste des PRODERS financés sur la période 2003-2008. Cela ne permet pas d'analyser l'ensemble des projets déposés. Cette liste permet seulement d'avoir une perspective historique sur les projets financés (localité des bénéficiaires, nombre de bénéficiaires, etc.).

Le recours aux statistiques descriptives a permis de mettre en valeur certaines caractéristiques des PROCODES, en fonction de chaque parc, d'analyser les demandes émanant

³⁰¹ Cet appel d'offre est diffusé sur le site internet de la CONANP et il doit également être diffusé par les directions de parc. Un directeur d'un des parcs étudiés, lors d'un entretien réalisé le 5/01/2012, précise que le personnel du parc va dans chaque localité limitrophe au parc afficher l'appel d'offre dans un espace public. Le directeur d'un autre des sites étudiés mentionne, lors d'un entretien réalisé le 15/12/2011, que l'administration du parc annonce l'ouverture de l'appel d'offre à travers la page internet, en le communiquant de vive voix aux personnes concernées et en affichant également l'appel d'offre. Le directeur du troisième site d'étude, durant un entretien mené le 14/12/2011, signale que les habitants connaissent désormais ce type de programme et qu'ils viennent d'eux-mêmes régulièrement aux bureaux du parc pour savoir si l'appel d'offre est sorti.

³⁰² Le document, sur les demandes de PROCODES et sur les projets retenus, se nomme : *Acta de dictamen técnico y económico de las solicitudes de apoyo para acceder a los subsidios del programa de conservación para el desarrollo sostenible.*

³⁰³ Voir le chapitre V concernant l'évolution des parcs en tant qu'institution.

des habitants, parfois encouragées ou proposées par les directions d'ANP, mais aussi les thématiques des projets soutenus par l'administration du parc. Concernant les thématiques, 8 catégories ont été créées :

- pêche/aquaculture (engraissement de poissons dans des cages flottantes, semi-culture artisanale d'organismes marins d'ornement, cours sur la gestion des poissons d'ornement, etc.) ;
- écotourisme (matériel pour les entreprises écotouristiques, cours d'anglais, cours sur la pêche sportive-récréative, cours sur la gestion d'entreprises écotouristiques, équipements pour les bateaux, etc.) ;
- communication/promotion (création de site internet d'entreprises, réalisation de film publicitaire, etc.) ;
- conservation (cours sur les oiseaux marins, suivi des nids de tortues, éducation environnementale, etc.) ;
- gestion des déchets (construction d'un centre de recyclage, etc.) ;
- pépinière et potager communautaire (semence, matériel nécessaire à l'entretien du jardin, etc.) ;
- fabrication et commercialisation de produits artisanaux et locaux (fabrication de fromage, ateliers/cours sur l'artisanat, etc.) ;
- autres.

La pêche sportive-récréative peut, selon les critères choisis, être rattachée à la fois à l'activité de pêche et à l'activité touristique. Dans le chapitre IV, il a été mentionné que, pour les processus de création de parc ou d'élaboration des plans de gestion, les pêcheurs sportifs-récréatifs ont été différenciés de ces deux types d'activités au travers des réunions sectorielles. Cependant, les documents officiels obtenus ne permettent pas toujours de différencier les projets concernant strictement l'activité de pêche sportive-récréative des autres activités touristiques. Les projets concernant cette activité seront donc intégrés dans la thématique écotourisme ; même si l'activité de pêche sportive-récréative fait l'objet de critiques quant à sa soutenabilité (conséquences de la technique de capture-relâchement (*catch-and-release*), vente des espèces capturées malgré l'interdiction,...), y compris sur les sites d'étude (STAMIESZKIN, *et al.*, 2009).

B. Un budget variable.

a. *Le cas des PROCODES.*

Selon les sites d'étude, le budget alloué aux PROCODES, par la CONANP, est relativement variable. Cependant, il suit la même tendance sur la période 2009-2011 (Figure 48, p. 272). Pour ces trois années, un parallèle peut aussi être fait avec l'évolution du budget à l'échelle nationale (Figure 45, p. 267). Le budget, alloué au PROCODES pour le PNAES, n'a cessé de diminuer sur la période 2008-2012, passant d'environ 1 300 000 pesos en 2008 à aucun budget en 2012. Cette baisse pourrait paraître surprenante. Précisons, cependant, que le budget octroyé à la direction commune de l'APFF-Îles du Golfe de Californie (délégation de BCS) et du PNAES doit être partagé entre ces deux espaces protégés. Il est clair que le choix a été fait, pour cette période, de réduire la part allouée aux projets concernant le PNAES, et de privilégier ainsi certaines communautés côtières souvent éloignées de nombreux services.

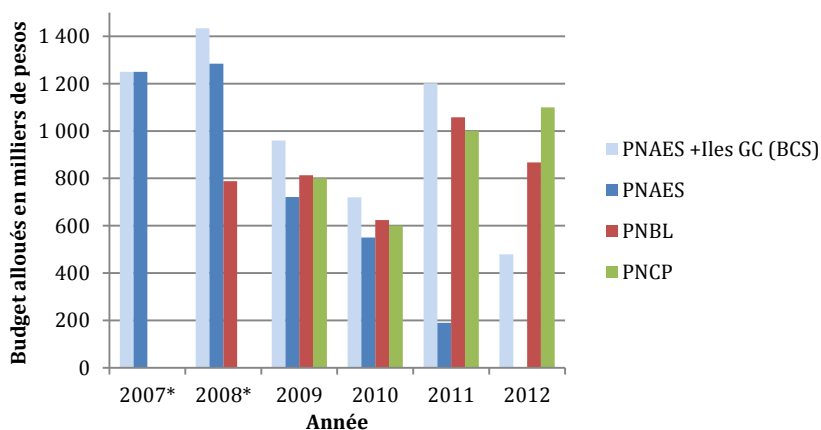


Figure 48 : Budgets pour les PROCODES, alloués par la CONANP, aux parcs étudiés sur la période 2007-2012. (Source : CONANP, directions du PNBL, PNAES, PNCP. Notes : les années suivies d'un astérisque sont celles pour lesquelles les données n'ont pas été communiquées par certains parcs).

b. *Le cas des PET.*

À l'instar du budget alloué pour les PROCODES, celui destiné au programme d'emploi temporaire est irrégulier selon les années. Le budget concernant ce programme se différencie selon les parcs, sur la période 2008-2012. La validation des PET, proposés conjointement par les parcs et les habitants intéressés, ainsi que le montant des budgets alloués, sont décidés au niveau des bureaux centraux de la CONANP (à Mexico), avec l'appui des directions régionales des aires protégées. Les directions des parcs ne maîtrisent donc pas les diminutions, parfois drastiques, des budgets (comme ce fut le cas en 2011 pour le PNBL) pas plus que la validation de l'ensemble des projets proposés (Figure 49, p. 273).

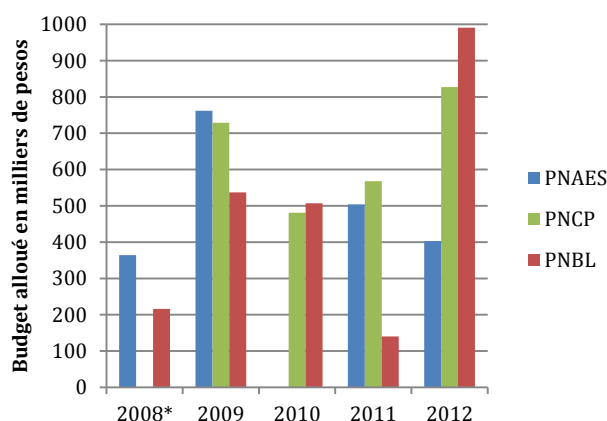


Figure 49 : Budgets pour les PET, alloués par la CONANP, au PNAES et au PNBL, sur la période 2008-2012. (Source : Directions des parcs (CONANP) ainsi que le CIPET, pour le budget de 2008 du PNBL. Notes : La direction du PNCP dispose des informations à partir de l'année 2009 et les données n'ont pu être obtenues sur le CIPET (dernière consultation le 8/07/2013)).

C. Une caractéristique commune aux PROCODES : les projets écotouristiques.

a. *Tourisme soutenable et politiques publiques.*

L'analyse des PROCODES, à la fois sollicités et financés sur la période 2009-2011, montre la place importante accordée aux activités écotouristiques, à la fois pour les personnes déposant un projet et pour les directions de parcs (Figure 50, p. 276).

Servant de référence pour les programmes et stratégies concernant le tourisme à l'échelle nationale, nous retiendrons la définition de l'écotourisme formulée dans la norme juridique mexicaine, intitulée « *Conditions et spécifications des services touristiques pour obtenir la certification environnementale écotourisme* »³⁰⁴. Cette norme a été publiée en 2006 dans le Journal Officiel de la Fédération. L'écotourisme y est défini comme « *une modalité touristique responsable sur l'aspect environnemental qui consiste à voyager ou à visiter des espaces naturels, sans engendrer de perturbation majeure, dont le but est de profiter, d'apprécier et d'étudier les attraits naturels de ces espaces ainsi que n'importe quelle manifestation culturelle du présent et du passé pouvant se localiser sur ces sites, à travers un processus qui promeut la conservation ; elle a un faible impact environnemental et culturel, incite à un engagement actif et au bénéfice socio-économique des populations locales* »* (NMX-AA-133-SCFI-2006., p. 5).

Les différents programmes fédéraux, qui traitent de la question du développement et des aires protégées, insistent sur le potentiel touristique. En effet, parmi les objectifs stratégiques formulés dans le *Programme National des Aires Naturelles Protégées 2007-2012*, l'un d'entre eux encourage le tourisme dans les aires protégées. Il y est décrit comme un outil de développement soutenable, de sensibilisation et de culture pour la conservation des écosystèmes et de leur

³⁰⁴ « *Requisitos y especificaciones de los servicios turísticos para obtener certificación ambiental ecoturismo* ».

biodiversité (SEMARNAT et CONANP., 2007b). La SEMARNAT et la CONANP (2007a) estiment à environ 5,5 millions le nombre de visiteurs d'aires protégées fédérales, au Mexique, par an. Elle évalue à 3 000 millions de pesos les recettes économiques directes pour la prestation de services. Plus récemment, l'estimation du nombre de visiteurs d'aires protégées fédérales s'élevait à 7 millions (GUERRERO, 2011). La *Stratégie Nationale pour un Développement Sostenible du Tourisme dans les Aires Naturelles Protégées*³⁰⁵ vise à faire de l'activité touristique une activité compatible avec la conservation des espaces protégés, en l'envisageant comme une activité alternative pour les populations locales s'inscrivant dans le cadre du développement soutenable. L'atteinte de cet objectif est envisagée à travers le renforcement de la coordination entre le secteur public et privé, ainsi que par la mise en œuvre de programmes de subventions (PROCOCODES, PET). Il y est clairement précisé que proposer un tourisme soutenable dans les ANP nécessite la collaboration des acteurs publics et privés sur le plan financier ; il s'agit donc bien de co-investir. L'appui à des projets écotouristiques doit avoir lieu dès la planification de ces derniers (on retrouvera à ce propos dans les PROCOCODES des études de faisabilité, etc.), mais aussi aux différentes étapes (formation, construction de l'infrastructure si c'est le cas, promotion, commercialisation, évaluation du projet). Cette stratégie va servir de référence pour l'établissement des règles d'opération des PROCOCODES (SEMARNAT et CONANP., 2006).

Il est intéressant de noter qu'après avoir réalisé une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, la SEMARNAT et la CONANP (2006) identifient notamment que : le Mexique comme destination du tourisme balnéaire de masse et la politique nationale en faveur du développement qui n'envisage pas la conservation comme axe majeur sont une menace pour la mise en place d'un tourisme soutenable. Ce qui n'est pas sans rappeler la problématique soulevée lors de l'annonce du projet *Cabo Cortés* aux abords du PNCP (Chapitre V).

Le *Programme du tourisme dans les aires protégées 2007-2012* se base sur cette stratégie. Deux objectifs sont formulés : la CONANP doit assurer la gestion touristique dans les ANP et, en coordination avec d'autres institutions, elle doit encourager le développement soutenable du tourisme. Pour cette période, il était prévu que la CONANP se focalise sur 75 ANP, dont le PNCP, le PNBL et l'APFF-Îles du golfe de Californie, où les mécanismes de gestion du tourisme devaient être renforcés (SEMARNAT et CONANP., 2007a). Il n'est donc pas surprenant que, sur la période 2009-2011, le nombre de PROCOCODES pour les sites d'étude, financés par la CONANP et rattachés à la thématique écotourisme, ait été important, comparé au nombre de PROCOCODES financés proposant de développer d'autres activités (Tableau 27, p. 275 et Figure 50, p. 276). Précisons

³⁰⁵ Signalons, ici, que l'élaboration de cette stratégie a eu lieu suite au *Mémoire pour la coopération en matière de conservation, de protection et d'utilisation soutenable des ressources naturelles*, entre la SEMARNAT et l'USAID (Voir le chapitre V concernant les coopération entre les États-Unis et le Mexique en matière environnementale).

que la CONANP capte notamment des fonds grâce aux droits d'entrée dans les aires protégées fédérales. Le tourisme représente donc un véritable apport financier à la fois pour la CONANP mais aussi pour l'État fédéral car les devises récoltées dans les aires protégées ne sont pas toujours directement reversées aux gestionnaires de ces aires protégées.

| | % de projets déposés rattachés à la thématique écotourisme par rapport à l'ensemble des PROCODES déposés | | | | % de projets financés rattachés à la thématique écotourisme par rapport à l'ensemble des PROCODES déposés | | | |
|-------|--|------|------|------|---|------|------|------|
| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| PNAES | 71 | 60 | 75 | / | 75 | 67 | 50 | / |
| PNCP | 74 | 48 | 53 | 65 | 50 | 67 | 72 | 43 |
| PNBL | 32 | 37 | 69 | 52 | 31 | 67 | 65 | 36 |

Tableau 27 : Pourcentage de projets déposés et financés rattaché à la thématique écotourisme.

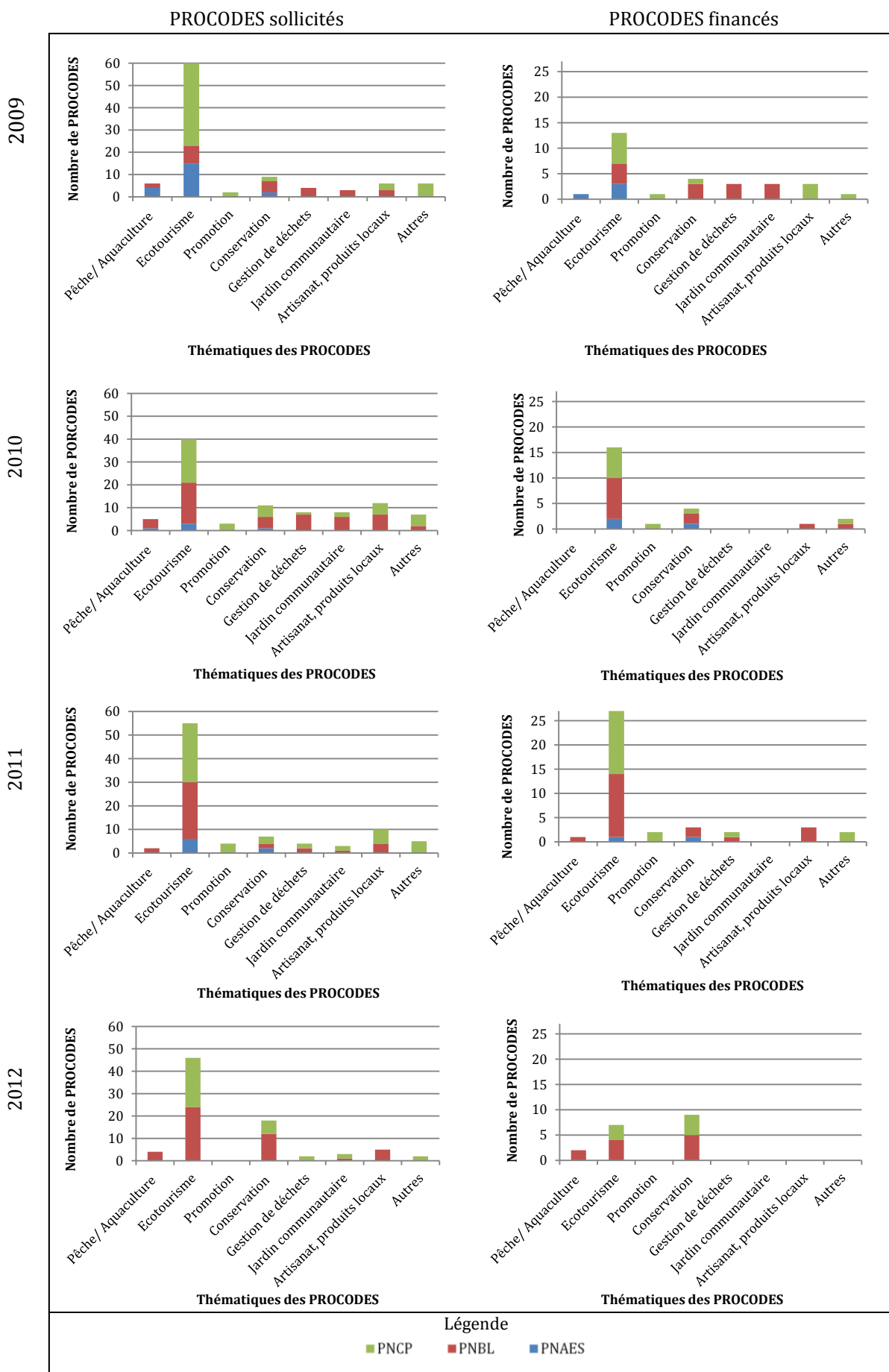


Figure 50 : Thématiques des PROCODES sollicités et financés, selon les parcs étudiés pour la période 2009-2012. (Source : Élaboré à partir des *Actas de dictamen técnico y económico* de la CONANP).

b. Le PNAES : vers une reconversion de certains pêcheurs ?

Sur la période 2009-2011, concernant le PNAES, la thématique de l'écotourisme occupe une place particulièrement importante dans les demandes formulées (entre 60 % et 75 % des demandes) par rapport aux autres thématiques (Figure 50, p. 276 et Tableau 27, p. 275). Cela peut s'expliquer par l'importance de l'activité touristique, autour du complexe insulaire Espíritu Santo, depuis les années 1990, et par la tendance à envisager l'écotourisme comme une alternative économique viable pour les pêcheurs. Ce dernier point est à la fois soutenu par les autorités locales (au moins 50 % des projets financés concerne la thématique écotourisme) et par les ONGE. À titre d'exemple, l'ONGE *Niparajá* a élaboré un guide, en 2010, à destination des coopératives de pêche, détaillant les démarches légales à suivre pour proposer des activités touristiques (Figure 51, p. 277).

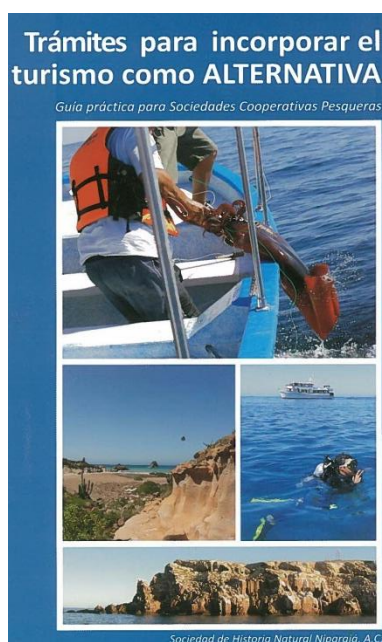


Figure 51 : Page de garde du guide, élaboré par *Niparajá*, intitulé « Démarches à suivre pour faire du tourisme une alternative ».

Pour le PNAES, les PROCODES correspondent notamment à des demandes de formations et d'études techniques sur les entreprises de services écotouristiques : élaboration de plan financier, cours d'anglais, cours de premiers secours et demandes en équipements. En 2012, aucun projet concernant le PNAES n'a été financé (d'après une communication personnelle d'une employée du parc). En revanche, il n'a pas été possible, à partir des documents dont nous disposons, de savoir si, parmi les demandes de PROCODES déposées pour l'exercice 2012, certaines concernaient le PNAES.

c. Le PNCP : un espace où prédomine l'activité écotouristique.

Le pourcentage des projets sollicités auprès de la direction du PNCP, concernant la thématique écotourisme au cours de la période 2009-2012, est compris entre 48 % et 74 % (Figure 50, p. 276 et Tableau 27, p. 275). Le nombre de projets déposés varie entre 19 et 35, ce qui place le PNCP en première position, par rapport aux autres APMC étudiées, entre 2009-2011. De même, ce sont les projets classés dans la thématique écotourisme qui sont majoritairement financés de 2009 à 2011 (entre 50 % et 72 %). Ces résultats peuvent notamment s'expliquer par l'absence de projets concernant le thème « pêche/ aquaculture », en raison de l'interdiction de la pêche commerciale au sein du parc. Ainsi, la majorité des projets concernant l'activité écotouristique vise à améliorer les conditions et les capacités d'accueil des touristes. De nombreuses demandes ont pour but d'obtenir un financement pour la construction d'hébergement écotouristique, principalement des bungalows (Tableau 28, p.278 et Photographie 28, p. 278).

| | PROCODES sollicités concernant la construction/amélioration d'infrastructures et d'équipements pour l'hébergement écotouristique |
|------|--|
| 2009 | 17 sur 50 projets déposés |
| 2010 | 11 sur 40 projets déposés |
| 2011 | 15 sur 45 projets déposés |
| 2012 | 13 sur 34 projets déposés |

Tableau 28 : Nombre de PROCODES sollicités, auprès de la direction du PNCP entre 2009 et 2012, concernant la construction ou l'amélioration d'infrastructures et d'équipements pour l'hébergement écotouristique.



Photographie 28 : Bungalow en terre à finalité de location touristique, financé par un PROCODES. (Source : Leïla Havard, janvier 2012, Cabo Pulmo).

Le municpe de Cabo Pulmo n'étant pas raccordé au système d'énergie électrique, les demandes en équipement pour ces infrastructures d'hébergement ou services touristiques

concernent notamment des panneaux solaires. Cela permet ainsi la transition vers les énergies renouvelables, en minimisant le recours aux groupes électrogènes.

d. Le PNBL : une place grandissante accordée aux activités écotouristiques.

Bien qu'également majoritaire pour le PNBL et en augmentation, la proportion des projets sollicités concernant la thématique écotourisme est moindre, comparée aux deux autres sites d'étude sur la période 2009-2010 (Tableau 27, p. 275). Cependant, entre 2009 et 2011, le nombre le plus élevé de projets financés pour le PNBL, l'est dans la catégorie écotourisme (Figure 50, p. 276). En 2011 et en 2012, le PNBL et le PNCP présentent, pour la thématique écotourisme, un nombre presque identique de PROCODES sollicités et financés (Figure 50, p. 276).

À partir des documents fournis par le PNBL, il est possible de constater que ces programmes ont commencé en 2003 pour ce parc mais, ce n'est qu'à partir de 2006 que des PRODERS ont été mis en œuvre afin d'encourager des activités touristiques. Ce sont les projets d'aquaculture qui, au départ, font l'objet d'attention. L'analyse des rapports trimestriels du plan d'actions annuel (POA), sur la période 2009-2012, permet de mettre en valeur deux objectifs concernant le secteur de la pêche : la pêche soutenable et l'écotourisme. À l'instar du PNAES, il y transparait une volonté d'orienter des pêcheurs vers la reconversion en prestataires d'activités touristiques. Il s'agit notamment des coopératives des localités d'Ensenada Blanca et de Ligüí (Encadré 13, p. 279).

*[...] L'entreprise écotouristique, formée par la coopérative « Pescadores de Ensenada Blanca », a été conseillée et appuyée [par le PNBL], avec l'objectif de diminuer la pression exercée sur les ressources de pêche en utilisant comme outil l'appui à des activités alternatives comme l'écotourisme. Cette coopérative a obtenu un PROCODES afin d'équiper la récente entreprise proposant des « Promenades régionales ». Le projet consista à consolider la coopérative « Pescadores de Ensenada Blanca » concernant la prestation de services touristiques dans le Parc national Baie de Loreto et à fournir des revenus alternatifs à la pêche commerciale. Cela à travers l'acquisition de deux moteurs hors-bords pour équiper deux embarcations [etc....]. S'appuyant sur le Programme National des Aires Naturelles Protégées, il est important de s'assurer de la permanence des écosystèmes, à travers l'évaluation et la régulation des usages pouvant être soutenables. Ce sur quoi le projet « Promenades régionales » contribue notablement, car la coopérative passe de la pratique d'activités de pêche commerciale à la pratique d'activités écotouristiques, ce qui diminue fortement l'effort de pêche dans le PNBL.**

Encadré 13 : Extrait du rapport du 4^e trimestre du POA du PNBL, pour l'année 2012, traitant d'un exemple de PROCODES à vocation écotouristique.

L'écotourisme occupe donc une place privilégiée au sein des PROCODES, quels que soient les sites d'étude, à la fois pour les projets déposés et pour ceux qui ont été retenus. De même, les PROCODES concernant la fabrication, ainsi que la commercialisation d'artisanat et de produits

locaux, auraient pu être intégrés à cette thématique. Toutefois, les titres de ces projets ne permettant pas de connaître les clients visés par ces activités, ils ont été classés dans une catégorie différente.

D. Les projets de conservation : une position variable.

a. *Les PROCODES.*

Les projets que nous avons répertoriés dans la section conservation concernent principalement la mise en place de suivis et d'évaluations des tortues, de certaines espèces de poissons et d'invertébrés même si, dans le cas de ces derniers, l'objectif est celui de déterminer des quotas de pêche. Ils permettent aussi de suivre la qualité de l'eau, ainsi que de mettre en place des actions de sensibilisation à l'environnement (formations, élaboration de documents, etc.).

De 2009 à 2011, la part des projets proposés classés dans la catégorie conservation varie entre 9,5 % et 25 % pour le PNAES. De 2009 à 2012, cette part fluctue de 4 % à 18 % pour le PNCP et de 6 % à 26 % pour le PNBL. Le pourcentage des projets financés dans cette catégorie varie entre 0 % et 57 % pour le PNCP, entre 0 % et 50 % pour le PNAES et entre 10 % et 45 % pour le PNBL, selon les années.

En 2012, pour le PNBL et le PNCP, ce ne sont pas les projets à vocation écotouristique qui sont majoritaires, mais des projets classés dans la catégorie conservation. Il est encore trop tôt pour parler de renversement de la tendance. Cependant, il est intéressant de mettre en exergue ce changement qui démontre une volonté, tant des porteurs de projets que des autorités, d'avoir une meilleure connaissance de l'espace protégé et d'encourager des demandes qui n'entraînent pas toujours, à court terme, un bénéfice économique. Les deux précédentes années, divers PROCODES pour l'acquisition ou la réparation de petites embarcations, au sein du PNBL, avaient été sollicités et financés (représentant plus de 50% des projets financés en 2010). Pour qu'une embarcation soit opérationnelle, il faut investir dans l'achat d'un moteur qui est l'élément le plus cher, à cela s'ajoute le coût de l'équipement des embarcations pour offrir des services touristiques. Du fait de l'absence d'investissements complémentaires, plusieurs embarcations ne sont pas sorties en mer. En 2012, face à ce constat et au fait que de nombreuses demandes concernaient uniquement l'achat d'embarcations, une autre stratégie a été mise en œuvre³⁰⁶. Il s'agissait d'encourager des projets générant de l'information sur des données biologiques et sur les usages. Ces données servaient à la fois aux porteurs de projets, par exemple pour pouvoir établir des quotas de pêche, ainsi qu'au parc qui a besoin de connaître pour gérer efficacement. À ce sujet, il doit être relevé qu'en 2013, un PROCODES a été financé afin de démarrer un suivi

³⁰⁶ Entretien réalisé auprès d'un gestionnaire, en vidéoconférence, le 3/08/2013.

biologique des futures zones de non pêche, désignées lors de la révision du plan de gestion. Un groupe de 7 personnes dont deux femmes, résidant à Ligüí et à Ensenada Blanca, a montré son intérêt pour participer à la réalisation d'un premier « *état initial* » des futures zones de non pêche. Ces activités, réalisées précédemment sous la direction de l'ONGE nationale COBI, sont désormais effectuées sous la direction du PNBL par des personnes formées par COBI (Chapitre V). De même, en 2012, le financement d'un PROCODES pour l'obtention d'un diplôme de plongée, permit à d'autres pêcheurs-plongeurs d'être intégrés à ce groupe de suivi. Le personnel du parc, par manque de moyens humains, ne participe pas sur place au suivi, il ne fait que surveiller le bon déroulement du PROCODES. Quant au PNCP, certaines études techniques sollicitées et financées sont à replacer dans le contexte du projet *Cabo Cortés*. Par exemple, en 2012, un des PROCODES financés et portés par un habitant de Cabo Pulmo avait pour vocation l'évaluation des courants marins et des vents dans la baie de Cabo Pulmo. En effet, la non prise en compte du changement de sens des courants marins durant une partie de l'année, dans la baie de Cabo Pulmo, par les personnes ayant réalisé l'étude d'impact du projet *Cabo Cortés*, avait soulevé d'importantes critiques.

b. Les PET.

Certains programmes d'emploi temporaire, mis en œuvre au sein du PNAES et du PNCP, peuvent être rattachés à la thématique conservation. En effet, les bénéficiaires de ce programme avaient pour mission de participer à l'éradication de plantes invasives (pour le complexe insulaire Espíritu Santo sur la période 2010-2011) ou encore au suivi des nids de tortues marines (PNAES et PNCP). Ce programme permet à la fois la génération de revenus pour les bénéficiaires, la sensibilisation des habitants et des touristes à la biologie de cette espèce protégée (lors de la libération des juvéniles vers la mer), ainsi que la production de données scientifiques. La production d'informations fournit une aide précieuse à la gestion du parc, comme en témoigne le plan d'actions annuel. Rappelons que les prestataires de services touristiques, comme les pêcheurs, peuvent accéder à ce type de programme. Par exemple, en 2012 pour le PNBL, une coopérative de prestataires de services touristiques a participé à ce programme. Il s'agissait de délimiter des sentiers afin de gérer les flux touristiques et de limiter la dégradation de l'environnement sur les îles Coronados et Danzante. Un gestionnaire du site précise à ce propos que le secteur touristique joue un rôle important dans la gestion du parc.

Un programme commun aux trois parcs étudiés est celui de la restauration et du nettoyage des plages. Cette activité a longtemps caractérisé les PET. Par exemple, au cours de la période 2004-2008, les fonds destinés au PET, pour le PNBL, concernaient uniquement cette activité (Photographie 29 et Photographie 30, p. 282). Il en est de même pour le PNCP sur la période

2005-2009, hormis en 2008 où aucun PET n'a vu le jour. Ce n'est qu'au début des années 2010 (PNAES et PNBL) que des PET concernent, pour la première fois, le nettoyage des fonds marins.



Photographie 29 : Restauration de toilettes sèches dans le PNBL.
(Source : revue *El Pescador* publiée par le PNBL, juin 2008).



Photographie 30 : Nettoyage de la plage de Juncalito.
(Source : revue *El Pescador* publiée par le PNBL, juin 2008).

E. Des caractéristiques propres à chaque parc.

Tant pour les PROCODES que pour les PET, certaines particularités ressortent pour chaque parc national étudié.

Concernant les PROCODES, on peut noter une demande de service récurrente, pour le PNBL et le PNCP, sur la gestion des déchets au sein des localités limitrophes aux parcs. Ce type de demande, bien que représentant un faible pourcentage, nous montre qu'il existe, sur ces sites, d'importants besoins de services (Figure 11, p. 126). Le PNAES se différencie des autres parcs puisque cette problématique, ou d'autres telle que la création de pépinières et de jardins communautaires, n'ont pas fait l'objet de demande de PROCODES. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les usagers du parc n'y habitent pas, venant de la capitale de l'État de BCS, La Paz, située à une vingtaine de kilomètres. Le complexe insulaire n'est habité que temporairement par les pêcheurs et les prestataires de services touristiques où des règles précises, concernant la gestion des déchets, ont été établies, même si elles ne sont pas toujours respectées. En revanche, pour les localités limitrophes au PNBL et au PNCP, des problèmes sont soulevés quant au réseau de collecte et de tri des déchets (absence de déchetterie, etc.). Une étude, réalisée par l'ONG CCC (2009, p. 17), souligne qu'étant donné que la CONANP est la seule autorité présente sur ce lieu, les habitants estiment que c'est à elle de prendre en charge des services qui relèvent des compétences de la municipalité, du gouvernement de BCS ou d'autres institutions fédérales.

De même, la mise en place de pépinières et de jardins communautaires, sans engrais chimiques, peut, au-delà d'une approche commerciale, avoir une vocation d'autoconsommation et permet de disposer de produits pour lesquels d'ordinaire il faut faire plusieurs kilomètres

pour se les procurer. Dans le cas du PNBL, la construction d'un centre de villégiature *Villa del Palmar*, limitrophe au village de pêcheurs d'Ensenada Blanca, a également incité à la création de jardins communautaires pouvant fournir des produits locaux aux restaurants de ce village de vacances. Il a aussi suscité l'intérêt de pêcheurs pour se reconvertir comme prestataires de services touristiques. Cependant, ce centre de villégiature offre déjà en interne à ses clients une large gamme de services. Les résidents mexicains à proximité de ce centre n'ont donc pas ou peu bénéficié de l'arrivée des touristes au sein de cette structure d'accueil. La formule du « tout inclus » n'a pas permis d'intégrer la population locale.

Les besoins concernant la pêche artisanale et l'aquaculture soutenables sont propres au PNBL et au PNAES. Concernant le PNBL, l'orientation vers une pêche soutenable, promue par le parc et des ONGE, est largement commentée dans les rapports trimestriels du POA de 2009 à 2012³⁰⁷, aux côtés de la mise en place d'activités alternatives comme l'écotourisme.

En conclusion, les PROCODES et les PET peuvent être un moyen de pallier certains déficits relevant d'autres institutions, telle que la gestion et le recyclage des déchets. Cependant, l'engouement pour les activités écotouristiques (hébergement, pêche sportive-récréative, kayak, etc.), sur l'ensemble des parcs, est à envisager avec prudence. Cela peut être une alternative, mais doit-elle devenir la seule ? Est-ce viable dans un contexte de crise ? Parfois, quelques études de faisabilité concernant le développement d'activités écotouristiques sont sollicitées, mais elles restent peu nombreuses. Plusieurs enquêtés se sont plaints de la diminution du nombre de touristes ou encore de l'isolement dû à un aéroport qui propose seulement une connexion avec les États-Unis dans le cas de Loreto. Le contexte géographique, culturel, social, politique, historique et environnemental, ainsi que les caractéristiques de chaque parc, doivent être pris en compte. Par exemple, le manque d'eau dans la région est un facteur limitant et non négligeable quant au développement des activités touristiques mais aussi écotouristiques. Au sein de la localité de Cabo Pulmo, le manque d'eau et la répartition inégale de l'accès à l'eau entre les habitants est, depuis plusieurs années, une source de conflit. Un puits est localisé sur la propriété d'un Nord-Américain qui revend l'eau aux autres Nord-Américains de la localité. Un autre puits se situe sur la propriété d'un des membres d'une famille, installée depuis le début du XX^e siècle. Mais, d'une part, la distribution de l'eau, bien que gratuite, reste aléatoire ; d'autre part, une partie des habitations n'est pas raccordée. Ces problèmes quotidiens pour les habitants du village soulèvent des questions quant au nombre de touristes qui peuvent être hébergés à Cabo Pulmo. De même, les touristes ne sont pas toujours sensibilisés à la problématique du manque d'eau. Cela montre bien les nombreuses réflexions qui sont encore à mener dans le cadre de l'écotourisme.

³⁰⁷ Voir l'exemple de la coopérative *Mujeres del Golfo* au chapitre VII.

III. Les AAGR : une incitation à la reconnaissance des APMC ?

Ces programmes d'aides de la CONANP pour la réalisation d'activités alternatives ont vocation à associer les habitants souvent les plus défavorisés, à la gestion de l'aire protégée et/ou à les orienter vers des pratiques dites « soutenables ».

A. Renforcer les interactions gestionnaire/habitant et habitant/milieu

Ces programmes sont l'occasion, pour les acteurs concernés (gestionnaires et personnes intéressées par ces programmes), d'échanger sur l'APMC. Leur mise en œuvre permet aux bénéficiaires de rester en contact avec le personnel du parc grâce aux différentes réunions de suivis qui ont lieu³⁰⁸. C'est un élément important, notamment dans les localités où le parc ne dispose pas de bureau et n'a donc pas de présence quotidienne sur le site. Lorsqu'il y a un bureau, cela permet aux gestionnaires d'intégrer des habitants de la localité avec lesquels peu ou pas de contacts ont été établis (par exemple les habitants de La Ribera avec les PET pour le PNCP). Les extraits d'entretiens ci-après, menés auprès des directeurs des APMC étudiées, mettent en exergue ce lien gestionnaire/habitant :

« Pour nous, c'est un... [le PET] outil qui nous permet de faire deux choses. En premier d'être en relation avec les gens, et en second, de couvrir nos besoins... d'actions de conservation [...]. Le PROCODES c'est principalement... la même chose ; mais disons que c'est un programme plus..., plus robuste. C'est-à-dire, qu'en dehors de nous lier avec les gens et d'avoir des alliés, il renforce leurs capacités et... nous permettent, disons... de diminuer la pression... sur le parc ». (Extrait d'entretien avec un directeur de parc, le 15/12/2011).*

« Le PET est un programme qui vient... favoriser, qui vient aider à une amélioration du revenu des communautés localisées dans les aires protégées. À nous, il nous a servi... de clé... pour ouvrir la porte de l'amitié avec eux, parce que... quand ils nous voient arriver ils disent « Et bien, il est possible que tu m'apportes une bonne nouvelle, que tu vas m'inclure dans un quelconque projet,... m'apportant des bénéfices » Dans ce cas, on les paye à la journée pour qu'ils réalisent des activités qui ont pour objectif l'amélioration des systèmes. [...] Ce sont des activités qui viennent... nous aider... à améliorer le site et d'un autre côté, à eux, elles les aident grâce à un revenu, parce que, dans les communautés, parfois, la pêche est difficile, les revenus sont faibles, c'est donc comme un... comme un complément, ou un apport... qui vient renforcer un revenu familial ». (Extrait d'entretien avec un autre directeur de parc, le 14/11/2011).*

Le troisième directeur, d'un des parcs étudiés, insiste sur le changement d'attitude des fonctionnaires du parc par rapport aux PROCODES et sur la modification des relations gestionnaire/habitant :

« Les gens, avant, pensaient que le gouvernement disait... ou peut-être que les gens ne savaient pas quoi faire et le gouvernement disait « Vends X produit ». Mais, [...] ce n'était pas leur projet. Et, s'ils recevaient de l'argent : « Et bien, je le prends, non ? Ils me donnent de l'argent gratis ». Mais, ce n'était pas leur projet, il n'y avait donc pas d'engagement, il n'y avait pas de compromis. Alors... maintenant nous, nous avons changé [de stratégie], c'est-à-dire que le message que nous transmettons c'est : « Toi dis-moi ce dont tu as besoin, mais que ce soit ton projet et pas le mien ». [...] Ce n'est donc

³⁰⁸ Voir les rapports trimestriels des POA concernant les réunions organisées.

plus offrir de l'argent, ce n'est plus te donner de l'argent gratis et que pour moi ce soit l'appât, en tant qu'aire protégée, pour avoir les gens à mes côtés ». (Extrait d'entretien réalisé le 10/11/2010).*

Certains projets communs ont parfois été à l'initiative des directions de parcs afin, par exemple, de connaître le contexte socio-économique des populations limitrophes au parc. Le cas des PROCODES : « *Étude technique : Participation communautaire pour le développement soutenable des communautés d'Ensenada Blanca et de Ligüí* » et « *Étude technique : programme de développement communautaire de Loreto* », financés en 2008, illustrent bien cela. Au début de l'année 2008, le nouveau directeur, qui ne restera que quelques mois, eut recours aux PROCODES afin d'identifier les acteurs clés, le contexte socio-économique et l'organisation sociale des localités. En aucun cas ces PROCODES ne correspondent au soutien d'une AAGR, « *ce sont les PROCODES de la direction de l'aire protégée* » portés par des habitants. Néanmoins, ils servirent pour les employés du parc et pour les chargés de mission « *pêche* », à connaître la situation de ces villages³⁰⁹.

Un échange plus régulier avec les populations concernées par les programmes peut également amener à renforcer la territorialité de ces dernières, notamment si le projet est à l'initiative du bénéficiaire. On peut citer l'exemple, pour le PNBL, d'un groupe de 10 pêcheurs ayant bénéficié d'un PET pour nettoyer les fonds marins. Ces derniers, une fois le programme terminé, ont participé, de manière volontaire, au déplacement d'un bateau échoué sur le rivage de Puerto Escondido qui, selon la direction du PNBL³¹⁰, contaminait depuis déjà quatre ans l'aire protégée.

Cette relation qui naît et/ou se renforce entre les gestionnaires et les bénéficiaires de ces programmes d'aides reste cependant fragile, notamment lorsque l'incitation à participer à des projets de conservation ne repose que sur l'accès à une aide économique. Rappelons que les PET doivent être destinés aux populations les plus défavorisées. De fait, les fonds octroyés par le gouvernement fédéral peuvent varier d'une année sur l'autre (Figure 48 et Figure 49, p. 272) ; il arrive aussi que certains projets validés soient annulés. À titre d'exemple, en 2011, un des PROCODES approuvé et porté par un pêcheur de l'archipel Espiritu Santo, dont l'objectif était de participer à l'éradication de chèvres qui avaient été introduites sur l'archipel Espiritu Santo, a été annulé. En effet, les permis et autorisations, relevant d'autres administrations, n'ont pas été

³⁰⁹ Entretien avec un gestionnaire du parc, réalisé en vidéoconférence, le 3/08/2013.

³¹⁰ Voir le rapport du 4^e trimestre du POA.

octroyés³¹¹. L'annulation de programmes d'aides crée des tensions entre les potentiels bénéficiaires et les directions d'aires protégées. En 2012, tous les PET approuvés ont été annulés par la direction de l'ANP qui, à l'époque, faisait l'objet d'un contrôle administratif (*proceso de audición*)³¹². Ce contrôle administratif est la conséquence de plaintes déposées par des bénéficiaires de PET en 2011, auprès de la CONANP. Elles concernaient des irrégularités constatées lors de la mise en œuvre de ces programmes d'aides³¹³. La presse locale relate également la tension entre des pêcheurs et la nouvelle directrice du parc, concernant ces programmes d'aides³¹⁴. Par la suite, un PET correspondant à une formation en éducation environnementale, en lien avec le PNAES, a cependant été accepté, suite à un accord passé entre la CONANP et des pêcheurs. Il a été destiné à 80 personnes, le choix des bénéficiaires a été fait par des membres de la CONANP ainsi que des représentants du secteur de la pêche dans un souci de transparence³¹⁵.

B. Répartition géographique et population concernée par les programmes d'aides.

Rappelons que les limites terrestres du PNBL et du PNCP s'étendent sur plusieurs kilomètres³¹⁶ et que leurs aires d'influence incluent diverses localités. À ce titre, il est intéressant de se pencher sur la répartition géographique des programmes mis en œuvre. En effet, les données officielles permettent de connaître la localité du bénéficiaire concernant les PET ainsi

³¹¹ Voir le rapport du 4^e trimestre du POA de l'année 2011 pour l'APFF-Îles du Golfe de Californie (délégation de BCS). L'éradication des chèvres (*Capra hircus*) et des chats (*Felis catus*) ne sont pas une thématique nouvelle pour le complexe insulaire Espiritu Santo. Le compte rendu du conseil de gestion du 1^{er} février 2006 mentionne que, pour y remédier, l'exploitation des chèvres par les pêcheurs de l'île était autorisée et l'ONGE GECEI terminerait, avec l'aide de chasseurs professionnels, l'éradication cette espèce depuis un hélicoptère. Dans le compte rendu du conseil de gestion du 26 février 2010, le responsable intérimaire de l'aire protégée précise que le problème n'est pas réglé et que l'ONGE GECEI avait dû interrompre l'éradication via une chasse aérienne car cela avait pris « *une tournure politique* » qui a été portée au Sénat. Des articles parus dans la presse locale relatent également la polémique qui est née autour de l'éradication des chèvres par hélicoptère étant donné que la population la plus défavorisée ne pouvait pas en bénéficier. Toutes les chèvres n'ont pas été éradiquées et depuis lors, elles ont continué à se multiplier (Voir l'article intitulé « *Necesaria la erradicación de cabras en Isla Espiritu Santo e Isla Cerralvo: RLE.* », paru dans *El Sudcaliforniano* le 18 janvier 2008).

³¹² Voir le rapport du premier trimestre du POA de l'année 2012.

³¹³ Voir le compte rendu du conseil de gestion du 18 avril 2012 et les numéros 2 et 4 (vol. VI) de *El Grampin*, revue de vulgarisation destinée aux pêcheurs et rédigée par l'ONGE *Niparajá* (dernière consultation le 2/11/2013) :

http://www.niparaja.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=2%3Agrampin&Itemid=50&lang=es.

³¹⁴ Voir l'article du journal local *Peninsular digital* du 18 avril 2012 intitulé « *De acosar y despreciar a los pescadores acusan cooperativistas a la directora de Islas del Golfo* ».

³¹⁵ Voir les numéros 2 et 4 (vol. VI) de la revue *El Grampin* (dernière consultation le 2/11/2013) :

http://www.niparaja.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=2%3Agrampin&Itemid=50&lang=es.

La liste des PET mis en œuvre pour le PNAES et l'archipel, demandée à plusieurs reprises dès le mois de décembre 2011, ne m'a été transmise, à travers l'IFAI, qu'en juin 2013. N'ayant pas, lors de notre travail de terrain, eu connaissance de ce fait, je n'ai pu échanger à ce sujet, avec les gestionnaires du parc et les pêcheurs.

³¹⁶ Les limites côtières des parcs s'étendent sur une dizaine de kilomètres pour le PNCP et sur une cinquantaine de kilomètres pour le PNBL.

que la localité du porteur de projet concernant les PROCODES sollicités et financés. Le cas du PNAES ne sera pas étudié car les habitants concernés par ces AAGR sont rattachés à la localité de La Paz pour la période 2008-2012.

a. Répartition géographique.

i. Le Parc National Baie de Loreto.

En ce qui concerne le PNBL, les données obtenues pour la période 2004-2012 (Figure 52, p. 287), montrent que ce sont des habitants des localités d’Ensenada Blanca et de Loreto qui ont, majoritairement, bénéficié d’un PET, alors qu’en 2011 et 2012 aucun habitant d’Ensenada Blanca n’a été intégré à un PET. D’autre part, ce n’est qu’en 2008, 2009 et 2012 que des habitants de la localité de Juncalito sont inclus dans un PET. Jusqu’en 2009, la non-intégration de résidents de la localité de Ligüí peut surprendre car le degré de marginalisation, mesuré par la CONAPO en 2005 et en 2010, est élevé.

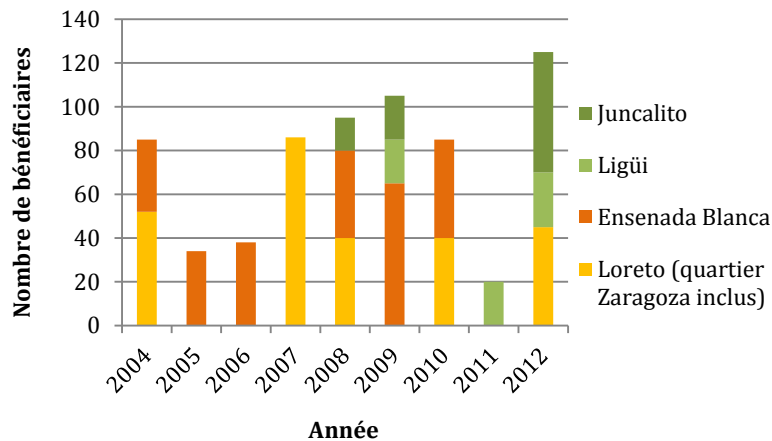


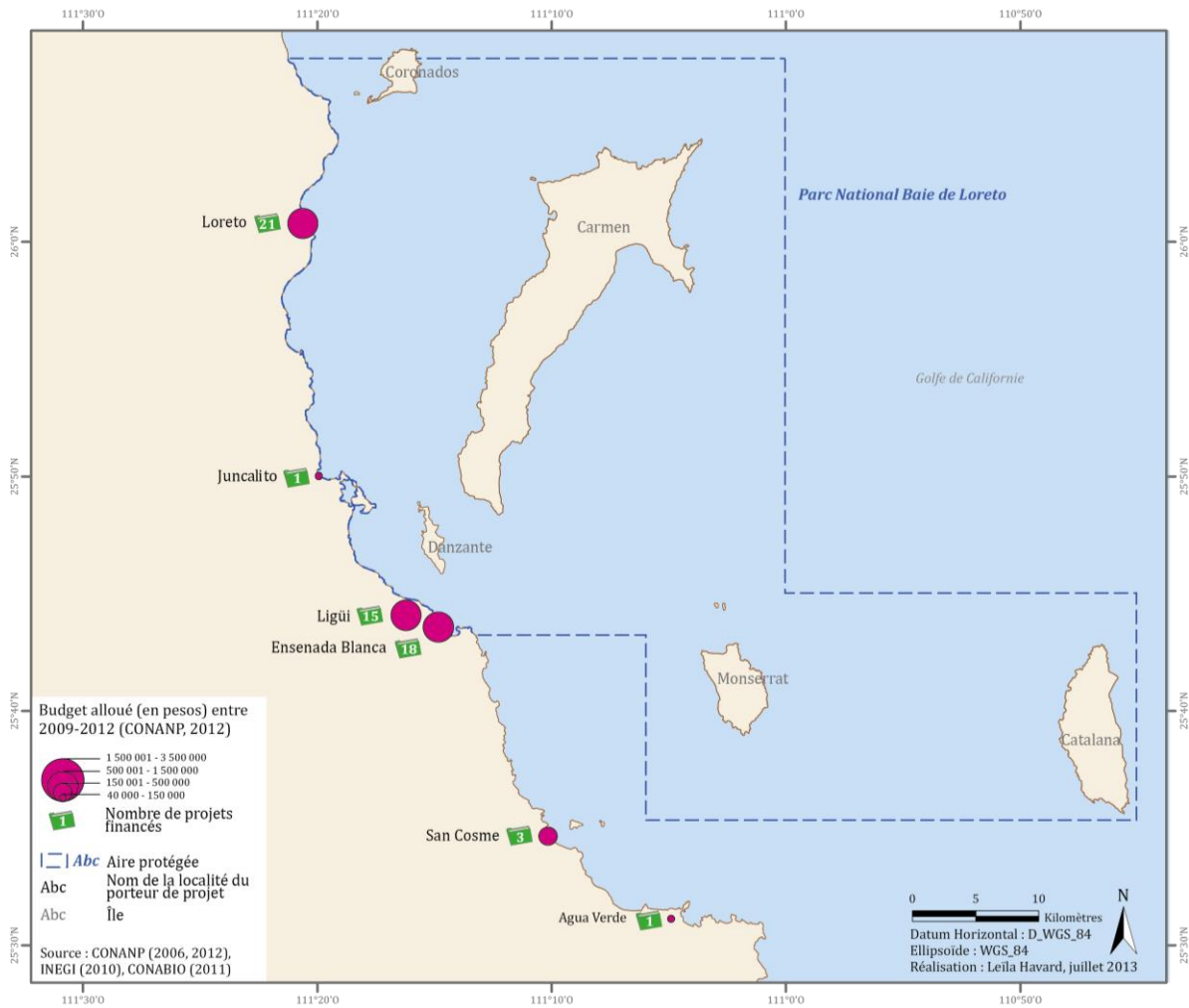
Figure 52 : Nombre de bénéficiaires de PET pour le PNBL, selon leur localité de résidence, sur la période 2004-2012. (Source : Direction du PNBL).

Néanmoins, des habitants de la localité de Ligüí ainsi que des pêcheurs de Loreto ont intégré un PROCODES dès 2003 et ce jusqu’en 2012. Ce qui suggère une place de choix accordée à certaines coopératives de cette localité, les PROCODES permettant à ces bénéficiaires d’envisager la reconversion d’activités ou d’orienter leurs activités vers des pratiques soutenables. De 2009 à 2012, ce sont Loreto et les deux principaux villages de pêcheurs, Ligüí et Ensenada Blanca, qui ont été les destinataires privilégiés de ce type de programme (Carte 13, p. 289). Les projets financés ne couvrent pas l’ensemble des demandes puisque le nombre moyen de projets financés pour ces localités varie seulement entre 33 % et 45 %.

Une diffusion plus large de l’appel d’offre des PROCODES et une meilleure communication autour de ces derniers peut être relevée. A partir de 2010, des habitants, résidant dans les localités de San Cosme, Huatamote, Puerto Agua et Agua Verde vont également déposer des

projets. Rappelons qu'en 2009 le contexte de la révision du plan de gestion a permis une meilleure diffusion des activités du parc auprès de la population. De même, à cette époque, l'ONGE *RARE Conservation* lance une vaste campagne de sensibilisation auprès des localités de Ligüí et d'Ensenada Blanca. Ces programmes font l'objet de discussions au sein du conseil de gestion et, pour la période 2006-2011, ils sont mentionnés dans 50 % des comptes rendus des conseils de gestion (Figure 26, p. 199) et parfois dans la presse locale (Annexe 8 et Figure 29, p. 201). On peut donc noter un effort de communication concernant ces programmes. Néanmoins, tous les projets ne sont pas financés et, certaines années, aucune personne résidant à Juncalito, San Cosme ou encore Agua Verde, ne dépose de projets. Ces deux dernières localités, qui ne sont pas limitrophes au parc mais restent dans la zone d'influence, n'ont pas davantage bénéficié de PET sur la période 2004-2012. Les localités de San Cosme et d'Agua Verde, situées au sud du parc, sont les plus éloignées géographiquement des bureaux de la CONANP. Cette distance spatiale, la qualité des voies d'accès dont une partie sont des chemins de terre, l'éloignement aux limites du parc, le manque de moyens financiers du PNBL, par exemple pour l'achat d'essence, les budgets limités attribués aux programmes d'aides, sont autant de facteurs qui ont favorisé la marginalisation de ces villages concernant l'accès aux programmes d'aides et la gestion du parc. Il n'y a pas de représentants de ces villages au conseil de gestion au tournant des années 2010. Au-delà, l'ONGE CCC (2010)³¹⁷ souligne, dans un rapport sur le processus de révision du plan de gestion du PNBL, que la participation de pêcheurs d'Agua Verde à la révision du plan et les aides financières octroyées par le parc et des ONGE pour qu'ils puissent assister aux réunions (hébergement, repas, transport) ont été mal perçues par certains pêcheurs pour deux raisons : leur localité est « *extérieure* » au parc et ces pêcheurs sont considérés comme favorables aux principes de la conservation environnementale. Plusieurs pêcheurs de la localité d'Agua Verde ont travaillé avec l'ONGE régionale *Niparajá*, dès les années 2000, pour établir un plan de gestion de la pêche, incluant des zones de non pêche, sur le corridor « San Cosme-Punta Mechudo ».

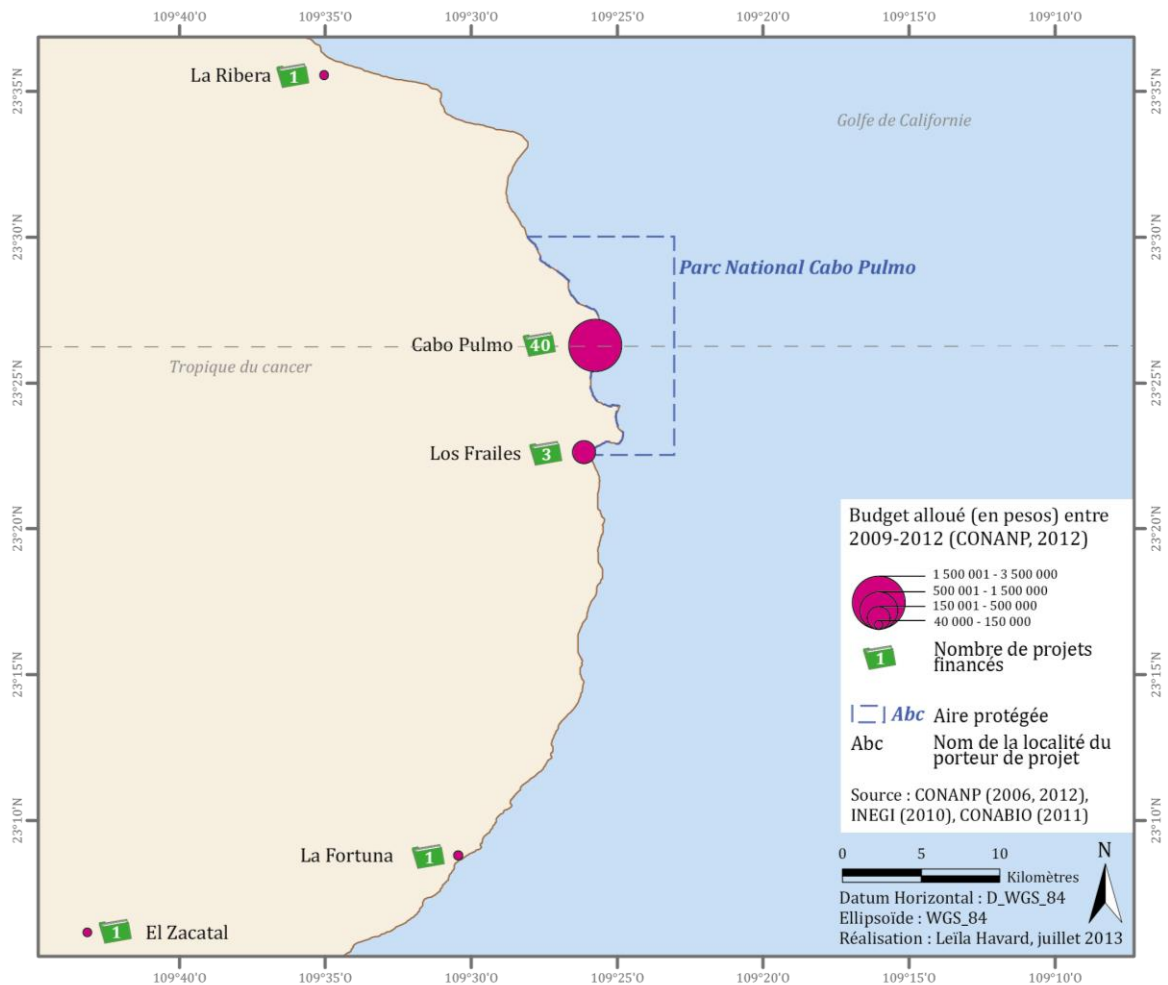
³¹⁷ Engagée comme tiers-facilitateur lors de la révision du plan de gestion.



Carte 13 : Budget et nombre de projets PROCODES financés selon la localité du porteur de projet, entre 2009-2012 pour le PNBL.

ii. *Le Parc National Cabo Pulmo.*

Pour le PNCP, les programmes de conservation pour le développement soutenable concernent majoritairement la localité de Cabo Pulmo, à la fois sur le plan financier et sur le nombre de projets financés entre 2009-2012 (Carte 14, p. 290). Ceci s'explique par l'importance de cette localité en nombre d'habitants par rapport aux autres localités limitrophes. D'autres causes peuvent être mentionnées comme le rôle joué par certains leaders locaux lors de la création de l'aire protégée (Chapitre IV) ou encore la mobilisation des habitants face au mégaprojet touristique-immobilier *Cabo Cortés* (Chapitre V). Il convient cependant de préciser que, sur la période 2009-2012, 85 % des demandes sont déposées par des habitants de Cabo Pulmo et que, seuls 27 %, en moyenne, des dossiers remis seront financés. Les PROCODES sont donc largement connus des habitants de Cabo Pulmo et les projets instruits par des personnes d'autres localités restent peu nombreux.



Carte 14 : Budget et nombre de projets PROCODES financés selon la localité du porteur de projet, entre 2009-2012 pour le PNCP.

Cette prédominance des PROCODES destinés à des habitants du PNCP n'est, en revanche, pas le fait des PET. Pour ces programmes, les données ont été obtenues depuis 2005 (Figure 53, p.291). Cette constatation permet de souligner une politique différente entre les administrations du parc qui se sont succédé. En effet, sur la période 2005-2009, le nombre de bénéficiaires, certes peu nombreux, concernait très majoritairement les habitants de Cabo Pulmo. La nouvelle administration, arrivée dans le courant de l'année 2008, va peu à peu donner une place grandissante à des habitants d'autres localités, notamment de La Ribera. Cela aurait pu être le fait d'une augmentation des budgets alloués³¹⁸. Cependant, pour les années 2010 et 2011, le nombre de bénéficiaires résidant à Cabo Pulmo a fortement diminué, se situant sous le seuil du nombre de bénéficiaires de 2005 et 2007³¹⁹. Les habitants de La Ribera deviennent, à partir

³¹⁸ Cette augmentation est supposée, au regard de l'augmentation des budgets alloués à ce programme à l'échelle nationale et de la BCS (Figure 47, p. 12) et à celle du nombre de bénéficiaires. En juillet 2012, la direction du parc n'était pas en possession de ces données.

³¹⁹ À partir des données fournies par le parc, certaines incohérences apparaissent concernant la localité des bénéficiaires en fonction des années. Ces incohérences ont, par la suite, été rectifiées (hormis pour un bénéficiaire) suite à une communication personnelle avec un gestionnaire du PNCP.

de 2010, les plus nombreux à intégrer un PET. Dans un des rapports du PNCP, il est clairement mentionné la volonté d'intégrer les résidents de cette localité aux activités du parc :

« La Ribera, localité située sur le littoral de la région Cabo del Este, avec une population d'environ 1 700 habitants dont seulement 1 % participe aux actions de conservation, c'est un défi pour le futur que d'augmenter le chiffre de participation de cette localité, séparée seulement de 27 kilomètres de l'ANP, [les habitants] peuvent impacter positivement ou négativement les travaux de conservation, d'où l'importance d'intégrer les localités environnantes ». * (Extrait du rapport du 3^e trimestre du POA de l'année 2010).

Le contexte et la problématique du parc expliquent ce choix d'ouverture. De fait, le mégaprojet *Cabo Cortés* (dont il n'est pas fait mention dans les rapports trimestriels du POA), tel qu'il avait été conçu, pouvait entraîner des conséquences négatives pour le PNCP. Or, comme précisé dans le chapitre précédent, des habitants de La Ribera qui, jusqu'alors, avaient été peu intégrés au PNCP, s'étaient positionnés en faveur du mégaprojet *Cabo Cortés*.

Parallèlement, et ce notamment pour les années 2011 et 2012, plusieurs personnes, issues de diverses localités situées à une plus grande distance du parc, participent à ces programmes.

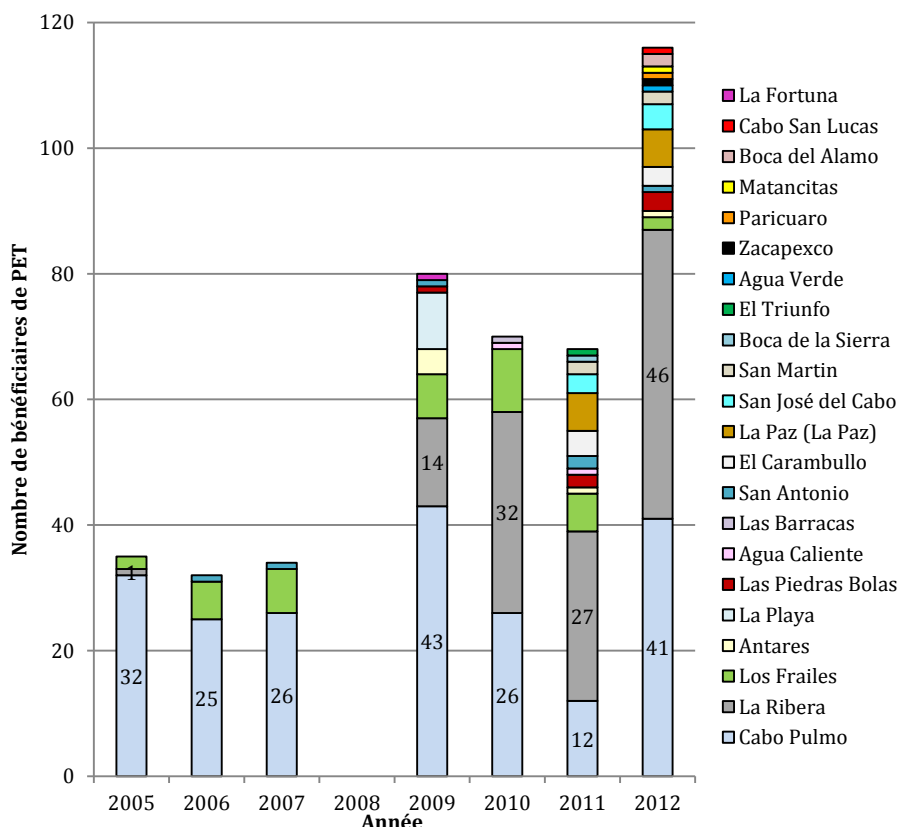


Figure 53 : Nombre de bénéficiaires de PET pour le PNCP, selon leur localité de résidence, sur la période 2005-2012.

(Réalisé à partir de données de la CONANP (PNCP). Notes : En 2009, il y a eu un total de 84 bénéficiaires selon les données fournies par le parc. Néanmoins, pour 3 des bénéficiaires, la localité n'était pas renseignée et une autre localité n'était pas lisible. Le bâton représente donc seulement 80 bénéficiaires. De même, lorsque plusieurs programmes d'emplois temporaires sont mis en œuvre, il arrive que certaines personnes soient intégrées dans divers programmes, le nombre total de bénéficiaires peut donc être inférieur à celui indiqué).

La nouvelle direction du parc a donc fait le choix d'ouvrir ce programme à des personnes extérieures à la localité de Cabo Pulmo, tout en continuant à favoriser les habitants de ce village à travers les PROCODES, ce qui n'a pas été compris par tous, comme le commente une enquêtée :

« Ils [le personnel du parc] donnent aussi des PROCODES à des personnes de La Ribera, ici ça y est il n'y a plus de PROCODES ».* (Extrait d'entretien avec une habitante de Cabo Pulmo, le 18/01/2012).

b. Population touchée par les programmes.

Concernant les PROCODES³²⁰, les projets peuvent être sollicités de manière individuelle ou collective, par exemple par une coopérative de pêche ou une association de prestataires de services touristiques. Dans le cas de Cabo Pulmo, les gestionnaires constatent que les demandes ont été réalisées individuellement sur la période 2009-2011. Pourtant le personnel du parc encourage les projets portés par des groupes pour deux raisons : les fonds destinés à ces projets peuvent être plus importants et cela permet aux gestionnaires de mieux répartir les fonds au sein d'une localité. On peut se demander si l'octroi de PROCODES à des pêcheurs artisans pratiquant leur activité à proximité du parc³²¹ ne pourrait pas aussi favoriser une prise de conscience environnementale de ces derniers et les encourager à réaliser la pêche de manière soutenable. Certes, le village de Cabo Pulmo est central pour le PNCP, mais la polémique autour du projet *Cabo Cortés* a aussi montré que l'aire protégée ne peut être considérée comme un espace isolé, constat largement relayé depuis deux décennies. L'ouverture des PET à d'autres localités n'est sûrement pas suffisant, sachant que le PET est un programme moins abouti que le PROCODES.

Les entretiens, formels et informels, menés auprès de personnes concernées par le PNBL et le PNAES³²², révèlent que tous les habitants n'ont pas ou peu connaissance de ces programmes d'aides. Un responsable d'une coopérative de pêche commente qu'il « méconnaît » les PROCODES et, concernant les PET, les membres de la coopérative ne sont pas intéressés par la restauration et le nettoyage des plages :

« Ça de nettoyer les plages... chez nos membres, il existe une certaine fierté [cette activité est considérée comme dégradante par l'enquêté] »* (Extrait d'entretien réalisé le 19/11/2011, à La Paz).

Un des gestionnaires du PNAES reconnaît que certaines coopératives de pêche ne proposent jamais de projets et sont donc exclues de fait des programmes :

³²⁰ Nous n'évoquerons pas dans ce manuscrit le nombre de bénéficiaires des PROCODES par manque de données précises et homogènes entre les parcs. L'évaluation du nombre de bénéficiaires directs et indirects pose des difficultés aux gestionnaires. Certains projets concernant l'espace public (par exemple la construction de toilettes sèches), c'est l'ensemble des habitants de la localité qui sont considérés comme bénéficiaires.

³²¹ Rappelons que la pêche commerciale est interdite dans les limites du parc.

³²² Le PNCP n'est pas mentionné car les entretiens ont été menés à Cabo Pulmo où ces programmes sont bien connus. Il conviendrait cependant de réaliser des entretiens dans d'autres localités pour connaître réellement la diffusion de ce programme.

« Certaines coopératives non, non... elles ne nous sollicitent jamais, même si parfois nous y allons, nous leur rendons visite « Eh ! Il y a une proposition tu peux en faire une... ». Non, cela ne les intéresse pas car... je ne sais pas pourquoi ». (Extrait d'entretien réalisé le 14/11/2011, à La Paz).*

Les bénéficiaires enquêtés ont, eux, une très bonne connaissance de ces programmes. Il est arrivé que des personnes, ayant reçu une aide, évoquent d'elles-mêmes les PROCODES ou les PET lors des entretiens. Un autre élément ressort de plusieurs discussions : le parc « *apporte des bénéfiques* » via ces programmes. C'est l'aspect économique qui est mis en avant et certains évoquent « *un soulagement* » économique avec l'arrivée des PET.

Ces programmes ont aussi permis l'intégration de plus de femmes dans des actions liées à l'aire protégée. C'est un objectif national d'arriver à la parité femme/homme pour les bénéficiaires. C'est notamment le cas pour le PNCP, concernant les PROCODES³²³ sur la période 2008-2011, où le nombre de femmes participant au projet a été un des critères de sélection. Dans son rapport annuel de 2010³²⁴, la direction du parc soulève dorénavant l'intérêt des femmes qui étaient peu intégrées et visibles dans les activités liées au PNCP à ses débuts. Concernant le PNAES et le complexe insulaire Espiritu Santo, on constate, pour les PET, une augmentation nette des femmes en tant que bénéficiaires de ce programme sur la période 2011-2012 alors qu'aucune femme ne bénéficia d'un PET en 2008³²⁵. Rappelons néanmoins que ce sont majoritairement des hommes qui habitent temporairement les campements de pêcheurs de l'île. L'intégration des femmes aux PET, qui peuvent ainsi se retrouver sur les lieux, permet une sensibilisation aux problématiques du parc des familles de pêcheurs. Concernant le PNBL, un gestionnaire du parc³²⁶ précise que de manière générale, les personnes ayant intégré un PET sont autant des hommes que des femmes.

C. Sélection et suivi des PROCODES.

Une fois les projets déposés, le choix de ces derniers s'avère parfois délicat. De fait, les critères de sélection des projets sont établis au niveau national et s'appliquent à toutes les aires protégées (Tableau 29, p. 294). Un comité technique de suivi du processus de sélection des PROCODES est créé. Il est composé de membres de la direction régionale de la CONANP et de la direction de l'ANP concernées, ainsi que de deux représentants au minimum des secteurs suivants : social, gouvernemental et scientifique³²⁷.

³²³ D'après la série de données communiquée par la direction du PNCP concernant le nombre de bénéficiaires directs et indirects.

³²⁴ Voir le rapport du 3^e trimestre du POA.

³²⁵ Bien qu'une demande officielle destinée au PNAES ait été déposée en décembre 2011, auprès du bureau régional de la CONANP, aucune donnée n'a été communiquée concernant le nombre de bénéficiaires directs et indirects des PROCODES et le nombre de femmes concernées.

³²⁶ Communication personnelle, par courriel, le 22/08/2013.

³²⁷ DOF, 26 de diciembre de 2011.

L'établissement de critères nationaux de sélection des projets a été critiqué par certains gestionnaires enquêtés car ces derniers ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain ou mènent à des qualifications identiques de plusieurs projets qu'il faut ensuite départager :

« Du coup, plusieurs fois, il y a des projets pour lesquels nous disons « Celui-là, il serait... il serait très bien, non ? » mais par rapport aux lignes directrices et aux critères de qualification, cela ne correspond pas... ». (Extrait d'entretien réalisé le 15/12/2011, à La Ribera).*

| Critères de sélection | Nombre de points |
|---|------------------|
| Le projet et sa mise en œuvre correspondent à une localité qui se situe au sein d'une ANP de compétence fédérale ou d'une région désignée comme prioritaire pour la conservation. | 6 |
| Le projet permet l'accomplissement de la mise en œuvre du plan stratégique pour la Région Prioritaire. | 5 |
| Le projet est techniquement viable et en accord avec les actions de conservation listées dans le décret de l'ANP, le cas échéant avec celle énumérée dans le plan de gestion, ou avec les objectifs de la Loi sur l'Environnement (la LGEEPA) ou encore le projet correspond aux actions de conservations identifiées dans les études préalables justificatives, publiées dans le Journal Officiel de la Fédération, pour la mise en place d'une ANP. | 5 |
| Le projet et sa mise en œuvre correspondent à une localité qui se situe dans l'aire d'influence d'une ANP de compétence fédérale. | 4 |
| Les bénéficiaires du projet sont résidents de localités considérées par la CONAPO comme ayant un degré élevé et très élevé de marginalisation. | 2 |
| Au moins 50 % des participants au projet sont des femmes. | 2 |
| Au moins 50 % des participants au projet sont des indigènes. | 2 |
| Le projet intègre des mesures ou techniques qui contribuent à réduction et/ou à l'adaptation nécessaire au changement climatique. | 2 |
| Le projet encourage la création d'activités productives alternatives dans des localités situées dans les régions considérées comme prioritaires. | 1 |

Tableau 29 : Critères de sélection des PROCODES correspondant à des projets productifs et la valeur correspondante à chaque critère pour l'année 2012.

(Source : Règles de mises en œuvre des PROCODES (DOF, 26 de diciembre de 2011)).

La CONANP conclut au succès ou à l'échec d'un projet, une fois le cahier des charges rempli. La durée de mise en œuvre du projet est d'un an maximum. Par exemple, dans le cas de la construction d'un bungalow écotouristique, ce dernier construit, le PROCODES est considéré comme un succès car l'objectif du projet est atteint. Le porteur de projet peut solliciter les années suivantes un nouveau PROCODES afin de consolider le projet initial. Il est souvent primordial que le projet soit accompagné, sur quelques années, pour qu'il soit viable. Les gestionnaires reconnaissent que des projets n'ont pas abouti ou, ont abouti mais ne sont pas pérennisés,³²⁸ du fait d'un manque de moyens financiers (l'apport personnel au projet des bénéficiaires insuffisant) ou du contexte socio-économique (la crise de 2008, l'absence d'une filière commerciale organisée de la pêche pour la mise en place d'activités aquacoles, etc.). Il est donc nécessaire d'avoir une vision globale du marché et des filières « pour s'assurer de l'écoulement des produits dans des conditions satisfaisantes, et [de] générer des bénéfices suffisants » (CLEMENT, *et al.*, 2010, p. 11).

³²⁸ Voir le compte rendu du conseil de gestion de l'APFF-Îles du golfe de Californie et du PNAES du 26/02/2010 et du 3/09/2010.

Après la fin du projet, aucune évaluation officielle n'existe pour analyser, par exemple dans le cas cité, la rentabilité du bungalow, etc. Les directions des trois parcs évoquent seulement un suivi informel avec certains bénéficiaires lors de discussions. Cependant, au vu des changements administratifs et de la perte des informations qui peut exister entre les administrations (Chapitre IV), il serait pertinent de mettre en place un suivi plus formel de ces projets ainsi que de l'évolution de la représentation des habitants à propos de l'aire protégée et de la conservation.

Conclusion

Les Activités Alternatives Génératrices de Revenus sont un outil de sensibilisation à l'environnement. Elles peuvent permettre de tisser des liens entre les gestionnaires et les habitants et/ou d'encourager les habitants à réaliser des pratiques dites « *soutenables* ». Au Mexique, ces programmes d'aides se sont multipliés ces dernières années. Ils ont généré des emplois et ont permis une meilleure intégration des femmes. On a pu aussi constater une augmentation relative des budgets accordés à ces actions. Cependant, les montant de ces budgets restent globalement faibles, ils sont soumis à la volonté politique nationale et peuvent, pour certaines ANP, diminuer d'une année sur l'autre, ce qui impacte le nombre de personnes concernées par ces programmes.

Les deux principaux programmes d'aides de la Commission nationale des aires naturelles protégées sont les Programmes d'Emplois Temporaires (PET) et les Programmes de Conservation pour le Développement Soutenable (PROCOCODES). Le premier fournit un revenu complémentaire aux bénéficiaires, et permet ainsi d'apaiser des conflits sociaux sous-jacents liés à un manque de ressources économiques. Les Programmes de Conservation pour le Développement Soutenable, quant à eux, permettent aux bénéficiaires de mettre en œuvre un projet personnel ou collectif de reconversion professionnelle vers une activité dite soutenable ou encore de consolider une activité qui s'inscrivait déjà dans une approche de soutenabilité. Dans le cas des Programmes de Conservation pour le Développement Soutenable, le parc national de l'Archipel Espiritu Santo se différencie des parcs nationaux Baie de Loreto et Cabo Pulmo par un faible nombre de projets déposés et financés. Majoritairement et pour les trois parcs étudiés, les projets privilégient le développement de l'écotourisme. La tendance actuelle, qui reste à confirmer, semble néanmoins accorder une place croissante à des projets de conservation.

Ces aides ponctuelles, dont le suivi à moyen et long terme doit être renforcé, sont perçues comme un bénéfice, souvent économique, par les personnes concernées. Elles laissent encore en marge certaines localités malgré une volonté récente d'ouvrir les programmes à d'autres sites. De nombreux habitants ne sont pas concernés et se sentent ainsi exclus, ce qui crée quelques tensions entre les « favorisés » et les « laissés pour compte ». Les gestionnaires se trouvent alors confrontés, notamment dans le cas des PROCOCODES, à la question de savoir s'il faut consolider les projets qui ont reçu un premier soutien financier et technique ou s'il faut permettre à d'autres habitants d'accéder à ce programme d'aides.

CHAPITRE VII. De l'intégration de la population locale à la coresponsabilité ?

En dehors des activités alternatives génératrices de revenus, qui ne touchent qu'une partie de la population, d'autres mécanismes doivent être mis en place pour permettre et encourager l'intégration des divers acteurs concernés par la gestion des aires protégées marines et côtières. Dans l'introduction de la partie III, il a été souligné que la Commission nationale pour les aires naturelles protégées plaide pour une participation coresponsable de l'ensemble des secteurs concernant les projets de conservation. Il importe donc que la société participe à des activités de gestion d'une aire protégée et qu'elle se sente aussi responsable du devenir de ce territoire et des ressources biotiques et abiotiques qu'il héberge. Le chapitre suivant a pour objectif d'analyser ces mécanismes au sein des trois parcs nationaux étudiés au début des années 2010. Dans un premier temps, nous aborderons les représentations des usagers vis-à-vis de la conservation et de l'aire protégée. Dans un second temps, nous analyserons à travers l'exemple du conseil de gestion, de la surveillance et du suivi biologique, la participation et l'engagement des usagers concernant ce territoire réglementaire qu'est l'aire protégée. En dernier lieu, nous présenterons le cas d'une coopérative de pêche, ayant fait le choix de s'orienter vers une pêche responsable des espèces marines d'ornements. Nous commenterons les relations que cette coopérative entretient avec le parc en tant qu'institution, avec les ONGE et avec l'aire protégée.

I. Représentations de la conservation et de ses bénéfices par les différents groupes d'usagers.

A. Vers une prise de conscience environnementale ?

Cette partie repose sur le travail d'enquête réalisé dans le cadre de cette recherche. Au total 82 personnes ont été enquêtées de manière formelle (Chapitre III et Annexe 7). Lors des entretiens, nous avons abordé avec les enquêtés des parties de leur histoire sur leur(s) pratique(s) du milieu marin et la représentation qu'ils se font de ce dernier et du parc. Jean-Jacques Bavoux (2009 [2002], p. 191) rappelle que les représentations naissent des pratiques spatiales et en retour jouent un rôle « *sur nos comportements ou nos conceptions de l'aménagement de l'espace* ». Nous nous attacherons ici à mettre en avant les représentations collectives. L'analyse des entretiens révèle une évolution des représentations de l'environnement et des comportements s'orientant désormais davantage vers un usage

soutenable, par exemple l'évolution des techniques de pêche. Comme cela a été soulevé précédemment, la création des parcs nationaux n'a pas été portée par l'ensemble des acteurs, bien que l'initiative émerge en partie d'acteurs locaux. Néanmoins, davantage d'habitants sont désormais sensibilisés aux problématiques environnementales, c'est notamment le cas du PNBL.

« Avant on vivait mieux, parce qu'on avait plus de chose... Mais on pêchait sans conscience, épuisant ce qu'il y avait [les ressources halieutiques]. Avant, ce que je pouvais attraper, je l'attrapais. Cela a commencé à changer avec le plan de travail, l'année dernière. Les membres de la coopérative [à laquelle ce pêcheur enquêté appartient] étaient de vrais pêcheurs illégaux... mais avec le temps, les ateliers, la mentalité a commencé à changer. Encore aujourd'hui, certains sont contre le parc. Mais, selon moi, cela s'est amélioré, les gens sont plus conscients, il y a un changement de mentalité. Avant, on mangeait des tortues, maintenant on n'en mange plus ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur d'Ensenada Blanca, le 26/03/2011).*

La prise de conscience, relative à l'existence de ressources épuisables, est venue avec la mise en place et la gestion de l'espace protégé ainsi que les actions de sensibilisation menées par la CONANP ou des ONGE.

« Pour moi, le parc c'est très important car il a encouragé les gens à prendre soin [de l'environnement]. Nous, nous n'avions pas idée de la richesse que nous avons ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Loreto, le 6/01/2012).*

Dans le cas du PNCP, les enquêtés originaires de Cabo Pulmo³²⁹ valorisent leur relation à l'environnement et leur rôle dans la création de l'aire protégée, renvoyant ainsi l'image d'une communauté ayant conscience de la nécessité des pratiques soutenables. Ils mettent ainsi l'accent sur la reconversion des pêcheurs commerciaux en prestataires de services touristiques, sur la surveillance qu'ils font du site ou encore sur la formation universitaire de certaines jeunes dans des filières telles que le tourisme soutenable ou la biologie.

« Les gens de Cabo Pulmo protègent par conviction, pour les enfants ». (Extrait d'entretien avec un habitant de Cabo Pulmo, le 17/11/2010).*

Concernant le PNAES, lors des enquêtes, le parc avait moins de cinq ans. Les pêcheurs et les prestataires de services touristiques enquêtés notent une prise de conscience des usagers relative à un nécessaire usage soutenable des ressources marines. Une des principales activités de ce site est le tourisme de nature. Dans le cas du PNBL et du PNAES, on trouve encore de nombreux habitants qui ne connaissent pas les îles des parcs et le milieu marin. La visite de ces espaces est, en effet, inaccessible financièrement pour la majorité de la population sauf pour ceux qui y travaillent et les classes aisées. Ainsi, nous avons rencontré une présidente de coopérative de pêche à Ensenada Blanca qui ne connaît aucune île du parc³³⁰ ce qui témoigne d'une méconnaissance de l'aire protégée d'où sont extraites les ressources halieutiques. La majorité des touristes sur ces sites sont originaires d'Amérique du Nord. Cette population connaît mieux les sites que de nombreux résidents mexicains.

³²⁹ Pour des raisons de manque de temps, aucun entretien n'a été mené auprès de la communauté étrangère résidant une partie de l'année à Cabo Pulmo. Concernant les entretiens, la priorité a été donnée aux habitants mexicains originaires de la localité.

³³⁰ Entretien réalisé à Ensenada Blanca, le 26/03/2011.

Parmi les 82 enquêtés dans le cadre de ce doctorat, nous avons demandé à 69 d'entre eux comment ils définissaient la conservation. Cet exercice avait pour ambition de cerner le degré de perception de cette notion qui peut paraître légitimement abstraite pour la plupart des acteurs locaux. À partir de leurs réponses, nous avons créé trois grandes catégories de réponses : conserver c'est faire un usage soutenable des ressources et ne pas toucher (1), ne pas toucher (2), faire un usage soutenable des ressources (3).

La question sur cette définition a dû être reformulée pour 6 pêcheurs (du PNBL et du PNAES) qui ne comprenaient pas ce que signifiait le mot conservation. Parmi ces 6 pêcheurs, les réponses de 4 d'entre eux n'ont pas été exploitées. En effet, 3 de ces pêcheurs enquêtés conjointement ont seulement précisé que « *la conservation, c'était bien* »³³¹. Une femme travaillant dans le secteur de la pêche à Ligüi n'a pas su répondre. C'est une de ses camarades, présente sur le lieu de l'entretien, qui répondit pour elle que la conservation sur terre c'est « *nettoyer, ne pas jeter de déchets par terre, s'assurer que les mangroves ne soient pas détruites parce que maintenant elles sont en train de disparaître* », et en mer « *ce sont les zones de non pêche qui sont des zones de reproduction. Il faut aussi prendre soin de la mer* »*. Quelques enquêtés vont différencier la conservation à terre et en mer, ne l'envisageant pas comme un tout. Le diagramme ci-après reprend ainsi les réponses de 65 enquêtés (Figure 54, p. 299).

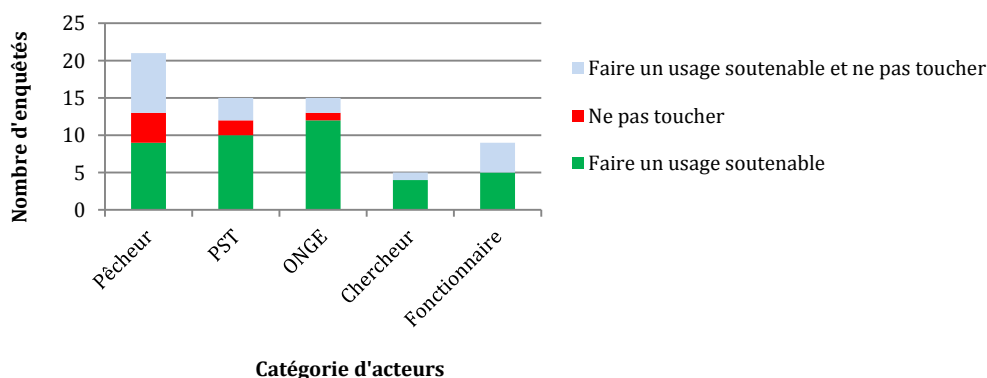


Figure 54 : La définition de la conservation selon les enquêté(e)s.
(Réalisé à partir des entretiens menés entre novembre 2010 et décembre 2012).

Revenons à présent sur ces trois manières de comprendre le terme « conservation » :

1- *C'est, à la fois, utiliser de manière soutenable les ressources et ne pas faire usage de certaines ressources à un moment donné et/ou dans un espace donné.*

Cette définition est évoquée par 28 % des enquêtés. On constate qu'une part importante des fonctionnaires et des pêcheurs enquêtés retiennent cette définition. Les

³³¹ Entretiens réalisés à Loreto, le 7/01/2012.

pêcheurs citent souvent les zones de non pêche ou les espèces protégées par la législation mexicaine.

« Il ne s'agit pas seulement de ne pas toucher une espèce. C'est aussi faire un usage des ressources ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Ligüí, le 2/03/2011).*

Parmi les quatre fonctionnaires, qui proposent de définir l'action de conserver comme faire un usage soutenable d'un écosystème et ne pas y toucher, deux d'entre eux travaillent pour la Commission nationale des aires naturelles protégées. Cependant, ces derniers mettent davantage l'accent sur l'utilisation soutenable des ressources et sur la place de l'homme au sein de ces espaces, comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-après.

« [Rire de l'enquêté] La conservation, intéressant ! Tous les jours on enrichit un peu plus... sa définition. Ce serait une série de... lignes d'actions stratégiques orientées vers la gestion, l'usage, la préservation, des actions de protection, même de... diffusion, de communication et de culture... Bien sûr, toutes concernent la thématique environnementale... parce que, en général, quand on parle de conservation, parfois, on se réfère uniquement à des actions de surveillance ou de gestion. Mais non ! Quand on parle de conservation, on doit penser aussi qu'... il y a... des activités économiques liées au tourisme, à une stratégie nationale de tourisme soutenable, liées à la pêche [...]. La propre biologie de la conservation, comme théorie de la conservation, établit que l'usage est un élément fondamental de la conservation... Il peut y avoir une protection à outrance comme faisant partie d'une ligne d'actions stratégique de la conservation. Mais, il peut aussi y avoir de la gestion, des usages, des zones dédiées à l'extraction, des zones qui ne sont pas dédiées à l'extraction, des zones pour l'activité touristique. [...] La conservation, si tu ne la fais pas avec la société, dans sa composante communication, implication communautaire, gestion publique, espace de participation, ce n'est pas de la conservation. C'est-à-dire que tu dois prendre tout cela en compte dans le cas des aires protégées au Mexique. Peut-être que ce concept ne s'applique pas aux États-Unis, parce que chez eux c'est un peu différent, non ? En Europe, pareil, c'est peut-être différent. Mais dans le cas du modèle de conservation mexicain,... C'est peut-être lié aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, non ? Nous avons un pays dans une condition de pauvreté très forte, extrême,... comme on dit, avec une politique économique à peine émergente. Difficilement, tu pourrais gérer les... 13-14% du territoire national... sous des schémas de protection absolue, il y aurait déjà eu beaucoup de révolutions ! Nous devons le faire avec la participation de la société, des propriétaires de la terre, des usagers des ressources et de façon à coresponsabiliser tout le monde. Cela... et bien, fait partie du travail de la CONANP ». (Extrait d'entretien avec un gestionnaire à l'échelle régionale réalisé, le 26/05/2010, à La Paz).*

2- C'est ne pas prélever de ressources et ne pas modifier les habitats.

Dans le cas présent, les pêcheurs et les prestataires de services touristiques font référence à des zones interdites à la pêche. Le seul membre d'ONGE qui définit l'action de « conserver » comme « ne pas toucher », précise qu'il ne se proclame pas conservacionniste et préfère promouvoir un usage soutenable des ressources :

« Depuis les années 1990, moment où la conservation a commencé à être mise en œuvre au Mexique, cela équivaut à comme « ne pas toucher » [...]. Beaucoup de personnes qui commencèrent à travailler dans la gestion des ressources naturelles furent conservacionnistes et c'était ne toucher à rien...

C'est encore le cas ?

Et bien, il y en a encore quelques-uns et certains directeurs d'aires protégées qui sont encore rattachés à l'école du « pas toucher »... Et la préservation, c'est utiliser de manière soutenable les ressources ». (Extrait d'entretien réalisé, le 11/02/2011, à Loreto).*

Finalement, cet enquêté utilise le terme « *préservation* » pour ce que les autres membres d'ONGE ont nommé « *conservation* ».

3- C'est faire un usage soutenable des ressources.

80 % des personnes enquêtées travaillant pour une ONGE ont défini la conservation comme l'usage soutenable des ressources. Sur l'ensemble des entretiens, c'est la définition la plus utilisée par les enquêtés.

« C'est commencer à prendre soin de ce que nous sommes en train d'exterminer. Par exemple, en interdisant les filets de pêche, en empêchant les bateaux de jeter l'ancre sur les roches. C'est faire une pêche responsable ». (Extrait d'entretien auprès d'un membre d'une coopérative de pêche d'Ensenada Blanca, le 26/03/2011).*

« Une grande partie fut ma transition, d'une recherche purement biologique à une approche plus intégrale, unissant l'environnement naturel avec la société, avec l'économie, avec la politique, avec la culture et parfois même avec la religion. Et, depuis cette époque, cette transition, je te parle de 1991, presque vingt ans,... mes recherches, de cette période à ce que je fais aujourd'hui, sont très différentes. Aujourd'hui, c'est davantage une approche holistique ». (Extrait d'entretien avec un chercheur, à La Paz, le 20/01/2012).*

« Prendre soin des ressources naturelles, en faire usage, mais d'une manière soutenable... On peut avoir une bonne qualité de vie ». (Extrait d'entretien avec un membre d'une ONGE locale à Cabo Pulmo, le 30/01/2011).*

« Un usage adéquat des ressources sans mettre en danger la permanence ou la continuité des générations futures et des ressources elles-mêmes. Faire un usage des ressources naturelles sans les exterminer, afin de permettre aux prochaines générations de pouvoir continuer à en faire usage, et aussi de satisfaire les nécessités de la génération actuelle ». (Extrait d'entretien avec un membre d'une ONGE régionale, à La Paz, le 20/12/2011).*

D'une manière générale, les enquêtés définissent l'action de conserver un espace comme faire un usage soutenable des ressources naturelles qui s'y trouvent. Il convient de préciser que l'ensemble des personnes ayant défini la conservation comme faire un usage soutenable des ressources ne sont pas forcément pour autant contre la mise en place de zones de non pêche. L'instauration de zone de non pêche peut être définie, par exemple, comme l'action de restaurer. Les zones de restauration sont promues par de nombreuses ONGE. Parmi les positions les plus radicales des ONGE enquêtées, un ancien membre d'une ONGE internationale précise :

« L'idéal, à propos des ANP, c'est qu'elles soient des no-take-zone [...]. Malheureusement au Mexique, la figure d'ANP est très très fragile ». (Extrait d'entretien réalisé par visioconférence le 7/12/2012).*

En conclusion, vis-à-vis des aires protégées, il y a une réelle attente pour que l'homme puisse aussi les exploiter de manière soutenable. De fait, une partie des populations riveraines aux parcs utilisait ces espaces, depuis plusieurs générations, avant qu'ils ne deviennent des aires

protégées. La création de ces parcs a été soutenue par divers secteurs parce qu'elle permettait sous certaines conditions, de continuer à en faire usage. Les aires protégées ne sont donc pas perçues comme des espaces mis sous cloche et les usagers attendent de ces territoires règlementaires qu'ils n'affectent pas leur(s) pratique(s) et qu'ils leurs apportent aussi des bénéfices.

B. Les aires protégées comme source de bénéfice(s) ?

C'est au cours de 62 entretiens formels³³² que les enquêtés ont abordé la question de l'apport des bénéfices qu'offre une aire protégée à la population locale, soit des riverains de l'espace protégé originaires du lieu. À partir du corps des entretiens, nous avons volontairement synthétisé leurs avis sous trois réponses courtes (oui, non, avis mitigé) afin de faire ressortir la tendance générale (Figure 55, p. 302).

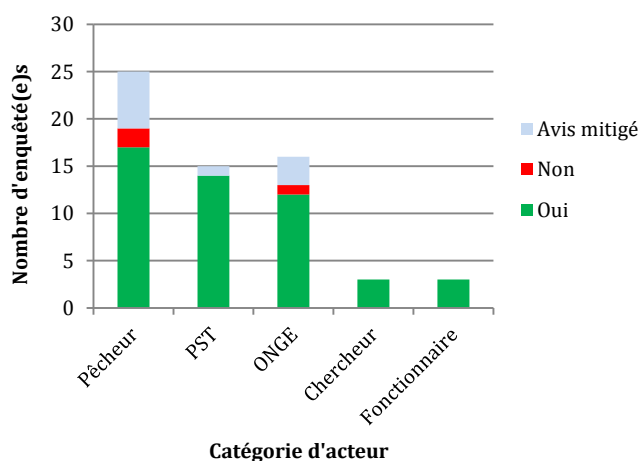


Figure 55 : Avis des enquêtés sur le bénéfice des aires protégées pour la population locale. (Réalisation à partir des entretiens menés entre novembre 2010 et décembre 2012).

La majorité des enquêtés ont précisé que le parc leur apportait des bénéfices. Nous présenterons à présent ce que les enquêtés entendent par « bénéfice ».

Dans le cas du PNBL, la principale raison, évoquée par les pêcheurs, c'est que le parc a permis d'éviter la surexploitation, de maintenir, voire pour quelques-uns d'augmenter, le nombre et la diversité des espèces. La seconde raison concerne l'appui que certains enquêtés ont reçu du parc, notamment à travers les PROCODES et les PET.

Dans le cas d'Espíritu Santo, ce sont surtout des attentes relatives à ce sujet qui ont été formulées. De fait, le parc avait moins de quatre ans au moment de l'enquête et le plan de gestion était en cours d'élaboration. Précédemment, il a été souligné la crainte de certains pêcheurs vis-à-vis de l'extension des zones de non pêche et la polémique, au sein même du secteur de la

³³² Sur un total de 82 entretiens formels (Annexe 7).

pêche, portant sur les techniques de pêche. Par exemple, certains pêcheurs seraient favorisés avec la création de zones réservées à la pêche à la ligne, alors que d'autres seraient perdants.

Quelle que soit l'APMC étudiée, la majorité des prestataires de services touristiques expliquent que le parc encourage la venue de visiteurs attirés par le tourisme de nature, l'image du site étant valorisée par la création d'une aire protégée. C'est une sorte de garantie du « *maintien* » de la diversité biologique de l'espace en question.

Concernant le personnel d'ONGE, les chercheurs et les fonctionnaires enquêtés, la majorité d'entre eux précise que la mise en place d'aires protégées bénéficie à la population locale, en insistant souvent « *sur le long terme* ». Parmi les raisons évoquées, il y a les opportunités d'activités qu'offrent l'ANP, les aides fédérales, les recouvrements de population qui ont été observés dans certains cas, et l'interdiction du déroulement de certaines activités qui ne concernaient pas les riverains, comme les activités de pêche des chalutiers. C'est le PNCP qui est, à plusieurs reprises, donné comme l'exemple d'une APMC qui apporte des bénéfices aux riverains. Cependant, il convient de préciser qu'il est seulement fait allusion aux habitants de la localité de Cabo Pulmo. Les habitants de Cabo Pulmo enquêtés ont, quant à eux, répondu unanimement que le parc leur avait apporté des bénéfices principalement économiques (bénéfice matériel). L'aire protégée a également amené un changement de mode de vie et elle a renvoyé une image positive de la communauté auprès des conservationnistes (bénéfice immatériel). La mise en tourisme du site amène aussi une perte de la tranquillité du site pour les habitants.

Trois enquêtés ont également précisé que les aires protégées ne bénéficient pas seulement aux riverains, mais aussi à la Nation, car ce sont des biens publics. Pour les chercheurs, les aires protégées offrent un véritable laboratoire de recherche ainsi qu'un « *label* » pour l'obtention de financements, tout comme pour les ONGE qui développent des projets sur ces sites.

Face à la question des bénéfices apportés par l'aire marine protégée pour la population locale, certains salariés d'ONGE enquêtés ont hésité avant de répondre. En effet, certaines populations sont encore marginalisées par rapport à l'apport de bénéfices et la définition même du terme bénéfice pose question. Parmi les ONGE enquêtées, pourtant toutes en faveur de la création d'aires protégées marines et côtières, certains membres de ces organisations ont donné un avis mitigé, évoquant la difficulté et le temps nécessaire pour changer de mode de vie, notamment pour des personnes réalisant des pratiques illégales. De même, la reconversion vers des activités touristiques n'est pas envisageable pour tous, elle nécessite de réapprendre un métier, de parler l'anglais ou encore d'avoir le sens du relationnel. Un membre d'ONGE, un prestataire de services touristiques et deux pêcheurs mentionnent aussi la lourdeur des

démarches administratives pour obtenir des permis de pêche et/ou des autorisations auprès des parcs et/ou du Ministère de la pêche pour la mise en œuvre de leurs activités.

Des pêcheurs, qui reconnaissent que le parc leur a amené des bénéfices, disent aussi rencontrer des difficultés dues aux restrictions mises en place comme les zones de non pêche ou la régularisation de l'emplacement des campements de pêche. Quelques-uns mentionnent qu'ils n'en retirent aucun bénéfice car ils n'ont aucune opportunité de travail.

Lors des entretiens, les enquêtés vont lier le questionnement sur l'avenir du parc et des riverains, dans une dizaine d'années, à la question du bénéfice et de l'état de santé de l'écosystème. Plusieurs enquêtés perçoivent l'avenir des parcs en fonction des opportunités de travail qui s'offriront à eux, notamment dans le domaine du tourisme et de l'aquaculture. L'état de santé de l'écosystème, bon ou mauvais, est aussi mentionné comme un facteur conditionnant le futur des parcs. Il est à noter que, dans le cas du PNBL, plusieurs enquêtés font part d'une préoccupation concernant l'avenir du parc liée à un manque de visiteurs. Un prestataire de services touristiques a mentionné que le cas échéant, le nombre de pêcheurs dans la baie de Loreto augmenterait suite à la reconversion d'une partie de son corps d'activités en pêcheurs commerciaux. Face à ce point de vue, quelques pêcheurs tiennent pour acquis l'idée que le pêcheur va « *disparaître* » de cet espace. Ceci pointe le fait que les enquêtés ne partagent pas tous une vision commune de l'avenir du parc et des usages qui s'y pratiqueront.

Si la conservation doit être comprise comme un « *mode de vie* » et l'aire protégée comme un espace dont il faut faire un usage soutenable et qui doit offrir des opportunités de travail, on peut alors se demander qui participe aux prises de décision concernant la gestion du site. Cela amène également à poser d'autres postulats : quand cette participation existe-t-elle ? Où a-t-elle lieu ? Pourquoi est-elle mise en place ? Et comment les acteurs concernés participent-ils ?

II. Une gestion participative de l'aire protégée ?

A. Participation à travers une instance officielle : le conseil de gestion.

Selon l'article 17 du règlement de la Loi sur l'environnement (LGEEPA)³³³, le conseil de gestion est un organisme qui a pour mission « *d'appuyer et de conseiller les directeurs des aires protégées* »*. L'établissement de ce dernier n'est pas obligatoire.

Le nombre de conseillers titulaires s'élève à 21 personnes maximum. Outre le directeur de l'aire protégée qui est le secrétaire technique, le conseil de gestion doit compter sur la présence des représentants des différents secteurs d'activités concernés par l'aire protégée, mais aussi sur celle du Gouverneur de l'État (en réalité de son représentant) en tant que Président Honoraire et

³³³ Publié au DOF le 30 novembre 2000. Dernière réforme en date du 28 décembre 2004.

sur celle du Président du municipale (en réalité souvent son représentant) (article 20 du règlement de la LGEEPA en matière d'aire protégée). Le conseil de gestion est donc ouvert à l'ensemble des acteurs concernés.

Au Mexique, les premiers conseils de gestion des ANP fédérales ont été instaurés en 1992. Ils se sont multipliés au milieu des années 1990, car le FEM exigea la création d'un conseil de gestion dans chacune des dix ANP qu'il finançait à travers le FANP (DÍAZ ÁVILA, *et al.*, 2005). Une étude, menée en 2005 par l'*Initiative Mexicaine d'Apprentissage pour la Conservation*³³⁴, a porté sur le fonctionnement et l'organisation des conseils de gestion des ANP fédérales. Ce diagnostic révèle plusieurs dysfonctionnements au sein de nombreux conseils de gestion au milieu des années 2000 : manque de formation des conseillers sur leur rôle, manque de stratégie par rapport à la rotation des conseillers, ou encore de formation des gestionnaires pour faciliter la participation au sein du conseil de gestion. En 2012, il existe officiellement 63 conseils de gestion (SEMARNAT et CONANP., 2012), ce qui ne permet pas de couvrir les 176 ANP.

Le corpus de données qui nous a permis d'analyser les conseils de gestion, comme leur fonctionnement ou la représentativité de ses membres³³⁵, est présenté dans le tableau ci-après (Tableau 30, p. 306).

³³⁴ Créée en 2001 et issue de l'alliance entre le FMCN, TNC et *Pact Inc*, qui est une ONG nord-américaine spécialisée dans l'organisation institutionnelle d'ONG. Le rapport est disponible à l'adresse suivante (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://islasgc.conanp.gob.mx/BCS/ARCHIVOS/IGC/CA/Informe2005.pdf>

³³⁵ Nous ne reviendrons pas dans ce chapitre sur les thématiques abordées lors des conseils de gestion, ces dernières ayant été mentionnées au chapitre IV.

| | POA (axe culture-thème participation) | Comptes rendus des conseils de gestion ³³⁶ | Entretiens |
|-------|--|---|--|
| PNAES | Rapports trimestriels sur la période 2008-2012. Concernant l'année 2011, seul le POA du 4 ^e trimestre nous a été communiqué. Pour l'année 2012, il s'agit uniquement du rapport du 1 ^{er} trimestre. | 28 comptes rendus de réunions obtenus pour la période 2004-2012. Le conseil de gestion est commun à l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) et au PNAES. | Neuf enquêtés, dans le cadre du doctorat, ont participé en tant que membre ou invité à une ou plusieurs réunions du conseil de gestion depuis sa création. Le conseil de gestion n'a été abordé que par cinq enquêtés. De fait certains entretiens ont eu lieu avant que nous ayons connaissance de la liste des conseillers. |
| PNCP | Rapports trimestriels sur la période 2009-2011. | 10 comptes rendus de réunions obtenus pour la période 2009-2011. | 7 entretiens formels auprès de membres du conseil de gestion du PNCP ont été réalisés. |
| PNBL | Rapports trimestriels sur la période 2008-2012. | 11 comptes rendus de réunions obtenus pour la période 2006-2011. | La liste des membres du conseil de gestion a été communiquée par la direction du parc. Au total 14 des 18 personnes (sans compter le directeur de l'aire protégée) qui appartenaient toujours au conseil de gestion ont été enquêtées. Certaines personnes n'ont pas été enquêtées pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 n'étaient pas disponibles au moment des entretiens (un pêcheur d'Ensenada Blanca et un pêcheur de Ligüf). ➤ L'ancien Président du municpe qui n'était plus en poste. Un membre du département d'écologie du nouveau municpe a été enquêté afin de connaître la position du municpe vis-à-vis de l'aire protégée. ➤ La directrice de l'ONGE <i>Eco-Alianza</i> du fait de son départ. Un entretien avec le nouveau directeur de l'ONGE a donc eu lieu. Mais, à ce moment-là, il n'avait pas encore assisté à une réunion du conseil de gestion. |

Tableau 30 : Matériels utilisés pour l'analyse des conseils de gestion.

a. Une organisation et une représentativité fragile.

Pour les trois parcs étudiés, l'analyse des documents officiels fournis par la CONANP et celle des entretiens témoignent de la difficulté de la mise en place de cette structure, qui repose sur le suivi des accords conclus en réunion, la représentativité et l'engagement des membres du conseil.

Dans le cas du PNCP, un conseil de gestion avait été instauré suite à la création de l'aire protégée. Lors d'un entretien³³⁷, un ancien conseiller précise qu'il ne fonctionna que quelques années. Laissé à l'abandon, il fut réactivé en 2009 par la nouvelle administration en place en 2008. L'absence de conseil de gestion n'a donc pas encouragé les échanges entre la direction du parc, localisée à Cabo San Lucas sur la période 2000-2008 (Chapitre IV), et l'ensemble des

³³⁶ Les données obtenues concernant les conseils de gestion ont parfois été hétérogènes en fonction des parcs et des années. Ainsi, dans certains comptes rendus ou encore pour la liste des membres du conseil de gestion d'un des parcs étudiés, le nom des représentants a été omis arguant de la protection aux individus de la Loi Fédérale pour la Transparence et l'Accès à l'Information Publique Gouvernementale. De même, des comptes rendus étaient accompagnés de la liste des participants aux réunions du conseil de gestion, d'autres ne l'étaient pas.

³³⁷ Entretien avec un chercheur, le 20/01/2012, à La Paz.

usagers de cet espace. Une prestataire de services touristiques à Cabo Pulmo commente à ce sujet :

*« Le conseil de gestion est récent. [...] Avant, il n'y avait pas d'informations, le parc était géré par le personnel de la CONANP et il n'y avait pas beaucoup d'informations... pas pour toute la communauté, seulement pour certains... ».** (Extrait d'entretien réalisé, le 18/01/2012, à Cabo Pulmo).

La réactivation du conseil de gestion fut précédée d'une étude réalisée par l'ONG nationale CCC, à la demande de la CONANP, ainsi que des ONGE *Niparajá* et COBI. Cette étude, sur laquelle se sont appuyés les gestionnaires³³⁸, proposait une première liste de personnes susceptibles d'être membres du conseil de gestion. Outre les représentants des différents secteurs d'activités concernés par l'aire protégée, des autorités gouvernementales seront présentes lors de la première réunion permettant la réactivation du conseil de gestion :

- Un représentant du gouvernement de BCS et un du Muncipe de Los Cabos en qualité de membres du conseil de gestion.
- Un représentant de la SEMARNAT, un de la PROFEPA et un du Fidéicomis pour la protection des ressources marines (FONMAR)³³⁹, en qualité de membres invités. La présence des différentes institutions et secteurs d'activités reste aléatoire en fonction des réunions. Un enquêteur³⁴⁰ déclare que ni le Muncipe ni le gouvernement d'État n'ont montré de réel intérêt vis-à-vis du parc si ce n'est d'assister aux réunions.

L'encadré ci-après énumère la liste des représentants titulaires au conseil de gestion.

En théorie, le conseil de gestion du parc national Cabo Pulmo rassemble les personnes suivantes :

- 1) Le président exécutif (qui est un habitant de Cabo Pulmo au début des années 2010).
- 2) Le secrétaire technique qui est le directeur du parc.
- 3) Un représentant du secteur touristique pour la pratique des activités de kayak et de palmes-masque-tuba.
- 4) Un représentant du secteur touristique de plongée en bouteille de la localité de Cabo Pulmo.
- 5) Un représentant du secteur touristique de plongée en bouteille de la localité de Los Cabos.
- 6) Un représentant du secteur hôtelier de Cabo Pulmo.
- 7) Un représentant du secteur de la restauration.
- 8) Un représentant du secteur universitaire.
- 9) Un représentant d'une organisation non gouvernementale représentant le secteur social.

³³⁸ Entretien auprès d'un des gestionnaires du parc, réalisé en vidéoconférence, le 24/08/2013.

³³⁹ Ce fidéicomis a été créé, en 2004, suite à une convention de collaboration entre la Fédération et le gouvernement de BCS. Ainsi, les revenus issus des paiements des permis de pêche sportive-récréative et les apports financiers d'organismes publics et privés qui alimentent le fidéicomis, sont notamment utilisés dans des actions d'inspection et de surveillance du respect de la réglementation de la pêche sur le littoral de BCS. Le comité technique du fidéicomis rassemble des membres issus du gouvernement fédéral, du gouvernement d'État, du Muncipe ainsi que d'organismes privés.

³⁴⁰ Entretien auprès d'un des gestionnaires du parc, réalisé en vidéoconférence, le 24/08/2013.

- 10) Un représentant d'une organisation non gouvernementale environnementale.
- 11) Un représentant d'une organisation non gouvernementale environnementale.
- 12) Un représentant du secteur de l'immobilier.
- 13) Un représentant des propriétaires de la terre des localités riveraines.
- 14) Un représentant du secteur de la pêche sportive-récréative et de la pêche commerciale.
- 15) Un représentant du secteur de la pêche de subsistance.
- 16) Un représentant de la localité de Los Frailes.
- 17) Un représentant de la localité de Los Arbolitos.
- 18) Un représentant des personnes s'occupant du suivi des tortues.
- 19) Un représentant du secteur des femmes.
- 20) Le Président municipal ou son représentant.
- 21) Le Gouverneur de Basse Californie Sud en tant que Président Honoraire ou son représentant.

Encadré 14 : Liste des représentants membres du conseil de gestion du PNCP.

La liste des représentants membres des conseils de gestion est propre à chaque aire protégée. Elle dépend du contexte du site et des usages présents. Cette liste détaillée pour le PNCP donne un aperçu des principaux groupes d'acteurs présents pour les deux autres parcs, malgré ses particularités (secteur des femmes, secteur de la pêche de subsistance ou encore secteur des personnes réalisant un suivi des tortues).

Le conseil de gestion est confronté à plusieurs problèmes dont celui de l'absence et du changement régulier de représentants. Cela interroge évidemment sur le suivi des problématiques et des accords (cf. extrait ci-après du compte rendu du conseil de gestion du PNCP du 26/03/2010).

« Le représentant du Président du municpe et le représentant du secteur de la pêche commerciale ne se sont pas présentés, ce qui amène à un total respectif de 2 et 3 absences. [...] L'envoi de différents représentants aux réunions du Conseil, lorsqu'il n'est pas possible pour le représentant officiel d'y assister, a suscité des inquiétudes car cela ne permet pas d'avancer sur les thèmes importants pour le parc. [...] Il a été formulé l'accord selon lequel le Président exécutif [du conseil de gestion] envoie un courrier au représentant de la pêche commerciale précisant le motif de sa radiation du conseil. [...] Le conseiller de la pêche commerciale n'a assisté à aucune réunion et son suppléant a démissionné ».*

Un membre d'ONGE, qui a travaillé plusieurs années comme chef de secteur du PNCP, précise que ce poste de conseiller, représentant la pêche commerciale, est encore vacant en août 2013³⁴¹.

Parmi les groupes d'acteurs représentés au conseil de gestion (Encadré 14, p. 308), un groupe spécifique a été créé afin que les femmes, à la fois des environs de Cabo Pulmo et de La

³⁴¹ Entretien réalisé en vidéoconférence, le 24/08/2013.

Ribera, soient mieux représentées et aient une voix. Un des gestionnaires du parc³⁴² commente que la présence d'une représentante des femmes avait deux objectifs : d'une part, encourager la parité bien qu'elle ne soit pas atteinte et, d'autre part, les aider à s'organiser pour mener des activités conjointes telles que l'artisanat et la commercialisation de leurs produits. Dans le cas du PNBL et du PNAES, aucune place de conseillère n'a été créée afin de représenter le « *secteur femmes* ». Toutefois, des femmes présentes aux conseils de gestion représentent d'autres secteurs d'activités comme celui des ONGE et des prestataires de services touristiques dans le cas du PNAES ou celui de la pêche dans le cas du PNBL.

De même, pour le PNBL, l'absence des conseillers a parfois été à l'ordre du jour des réunions³⁴³. La liste des membres du conseil de gestion que la direction du parc possède à la fin de l'année 2010, n'est pas actualisée. Un gestionnaire du parc, arrivé en 2008, s'interroge sur la validité de cette liste : les membres sont-ils encore tous réellement représentants de leur secteur ?³⁴⁴ Lors d'une réunion du conseil de gestion à laquelle nous avons assisté en novembre 2010, le directeur du parc propose de revoir le règlement intérieur du conseil de gestion du parc, établi en même temps que celui du PNAES, le 28 novembre 1997. De fait, la législation permet à chaque ANP fédérale d'élaborer un règlement intérieur propre. Mais, lors de cette réunion, un des membres influents du conseil de gestion étant persuadé que la loi n'autorisait pas l'élaboration de ce dernier, cela n'a pu aboutir à la révision du règlement intérieur. Durant ces échanges, nous avons pu observer que certains membres ne prenaient pas la parole, d'autres la prenaient à de nombreuses reprises. Pourtant, les thématiques abordées pendant ce conseil de gestion ne concernaient pas un secteur en particulier (POA, plan d'aménagement environnemental du municipe de Loreto, financement de l'aire protégée, introduction d'espèces exotiques). Quelques mois plus tard, il est intéressant de relever qu'il est précisé dans un compte rendu du conseil de gestion que :

*« Tous les membres du conseil de gestion doivent participer activement au conseil et ce dernier doit fonctionner de manière active ».** (Extrait du compte rendu du conseil de gestion du 7/06/2011).

Quant au PNAES, suite au diagnostic réalisé par l'*Initiative Mexicaine d'Apprentissage pour la Conservation* en 2005, les conseillers sont invités à repenser le conseil de gestion, le règlement intérieur, la liste des représentants, etc.³⁴⁵ Or, l'analyse des comptes rendus du conseil montre la lenteur du processus. À titre d'exemple, l'accord conclu entre les conseillers pour la transmission de leurs commentaires concernant le règlement intérieur est, à plusieurs reprises, décalé dans le

³⁴² Entretien réalisé le 21/06/2012.

³⁴³ Voir les comptes rendus des conseils de gestion du 31/03/2006 et du 7/06/2011.

³⁴⁴ Entretien informel réalisé, le 13/11/2010, à Loreto.

³⁴⁵ Ce diagnostic montre également que plusieurs éléments doivent être revus pour le conseil de gestion du PNBL. Cependant, étant donné que les comptes rendus des réunions n'ont été obtenus qu'à partir de 2006, cette étude n'a pas été mentionnée.

temps. Une première révision est faite en septembre 2006. Le débat est relancé en 2011 et c'est en mai 2012 que le règlement intérieur est modifié et validé par le conseil de gestion³⁴⁶.

Durant plusieurs années, aucun représentant des pêcheurs artisans n'a participé aux réunions du conseil de gestion :

« Le secteur de la pêche n'assiste pas aux réunions, pour diverses raisons. En réalité, il n'est pas bien représenté et il le sera encore moins avec la création du futur parc national. C'est pourquoi, il a été décidé d'inviter l'Alliance nationale des producteurs agricoles et des pêcheurs et la FEDECOOP ». (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 30/11/2006).*

Presque deux ans plus tard, en 2008, l'absence du secteur de la pêche commerciale reste un problème, bien que désormais un représentant institutionnel de SAGARPA-CONAPESCA soit présent. Comme l'illustrent les extraits de conseils de gestion ci-après, une personne de l'Alliance nationale des producteurs agricoles et des pêcheurs a participé seulement une fois au conseil de gestion et aucun membre de la FEDECOOP n'y a participé.

« À partir du nombre d'absences, s'élevant parfois à 100% depuis la désignation d'un membre, il a été mis en évidence le désintérêt de certains conseillers. C'est pourquoi, le conseil de gestion a décidé :

- *En s'appuyant sur le Règlement et sur la connaissance de la désintégration de l'Alliance nationale des producteurs agricoles et des pêcheurs, de radier cette organisation et de chercher un autre représentant du secteur de la pêche. Il a été proposé et accordé d'inviter le président de la coopérative El Esterito.*
- *D'envoyer une carte de rappel et d'encourager la présence au conseil de la FEDECOOP et du Ministère du tourisme.*
- *Afin de renforcer la participation du secteur de la pêche artisanale, d'inviter l'Institut national de la pêche (Centre régional de recherche sur la pêche à La Paz). »* (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 3/07/2008).*

« Face à l'absence totale de la FEDECOOP, il a été décidé de la radier du conseil et de chercher une nouvelle représentation au sein du secteur de la pêche ». (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 24/09/2008).*

Une étude réalisée par l'ONGE *Niparajá* (2007), auprès de 80 pêcheurs travaillant aux alentours du complexe insulaire Espiritu Santo, met en exergue que seuls 31 % des enquêtés mentionnent qu'une personne représente leurs intérêts en tant que pêcheurs.

En 2011, l'absence de certains conseillers aux réunions, la désignation des représentants et la non représentativité du secteur de la pêche sportive-récréative, depuis le début du conseil de gestion, soulèvent encore des débats (cf. extraits de comptes rendus ci-après).

« [Une représentante d'ONGE déclare] que certains participent seulement lorsqu'ils ont un intérêt particulier et n'apportent rien à l'ANP ». (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 8/04/2011).*

« [Un représentant du secteur de la pêche artisanale signale] que le conseil l'invite personnellement comme pêcheur, mais il suggère que le conseil invite la Fédération de coopératives de pêche et les autres coopératives afin que le secteur de la pêche soit au courant de ce qui se passe, car sinon c'est lui qui doit ensuite les inviter. [Le

³⁴⁶ Voir compte rendu du conseil de gestion du 21/05/2012.

Président du conseil de gestion] *mentionne, qu'ici, au conseil de gestion, il y a des représentants des différents secteurs qui participent et que c'est une obligation des représentants de communiquer à leurs secteurs respectifs les thèmes qui y sont traités*.* (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 24/06/2011).

« [Un représentant d'ONGE commente] *que les représentants de la pêche sportive, commerciale et touristique ont toujours été pris en compte et invités, mais ceux de la pêche sportive n'ont montré aucun intérêt à participer à ce conseil de gestion* ».* (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 24/06/2011).

Les problèmes relatifs à l'absence de certains représentants au conseil de gestion, notamment pour la pêche artisanale et la pêche sportive-récréative, peuvent être mis en parallèle avec les blocages rencontrés lors de la création et de l'élaboration du plan de gestion (Chapitre IV).

Il convient néanmoins de signaler que, pour l'année 2011, plusieurs représentants du secteur de la pêche artisanale assistent et participent désormais au conseil de gestion. Cependant, la personne représentant l'institution SAGARPA-CONAPESCA a une présence irrégulière. De même, l'année 2011 se caractérise par l'absence de la PROFEPA, alors que cet organisme est un acteur clé de la gestion des espaces protégés. Ce point, ainsi que la situation confuse au sein du PNAES relative aux droits des inspecteurs de la PROFEPA se rapportant à la surveillance des activités de pêche, sont soulignés à plusieurs reprises par des conseillers.

b. Fréquence et localisation des réunions.

À partir des rapports trimestriels d'activités des parcs, la régularité ou l'irrégularité des réunions du conseil de gestion ont pu être soulignées (Figure 56 à Figure 58, p. 312 et 313). Pour l'ensemble des sites, le conseil de gestion se réunit au moins deux fois par an, sur la période 2008-2011 pour le PNAES et le PNBL et sur la période 2009-2011 pour le PNCP.

Le conseil de gestion du PNAES/APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) se distingue des deux autres parcs de par la régularité de ses réunions, hormis sur la période fin 2010-début 2011 (Figure 56, p. 312). Dans le dernier rapport du POA 2010, la direction du PNAES justifie l'absence de réunions du fait des recommandations de la CONANP. Ainsi, cette dernière aurait recommandé de ne pas réaliser ce type de réunions durant la période électorale du Gouverneur de BCS et des Présidents de municipes³⁴⁷. Concernant le PNBL et le PNCP, il est à

³⁴⁷ Ces élections ont eu lieu au début du mois de février 2011. Celle du Gouverneur est remportée par Marcos Alberto Covarrubias Villaseñor, représentant un parti d'alliance entre le parti national de droite (*Partido Acción Nacional*-PAN) et un parti local (*Partido de Renovación Sudcaliforniana*-PRS). Les élections pour la présidence des municipes sont remportées : pour le municipe de La Paz, par Estela de Jesús Ponce Beltrán (représentant l'alliance entre le *Partido Revolucionario Institucional*-PRI (centre) et le *Partido Verde Ecologista de México*-PVEM (écologistes)); pour le municipe de Los Cabos, par José Antonio Agúndez Montaña (représentant l'alliance « *Sudcalifornia para Todos* » entre le *Partido de la Revolución Democrática*-PRD et le *Partido del Trabajo*-PT (gauche)); pour le municipe de Loreto, par Jorge Avilés Rocha (représentant l'alliance entre le *Partido Revolucionario Institucional*-PRI (centre) et le *Partido Verde Ecologista de México*-PVEM (écologistes)). Les partis au pouvoir des municipes, à proximité des APMC étudiées ont donc une couleur politique différente du gouvernement de BCS.

noter qu'aucune réunion du conseil de gestion n'a eu lieu entre mi-novembre et début février 2011.

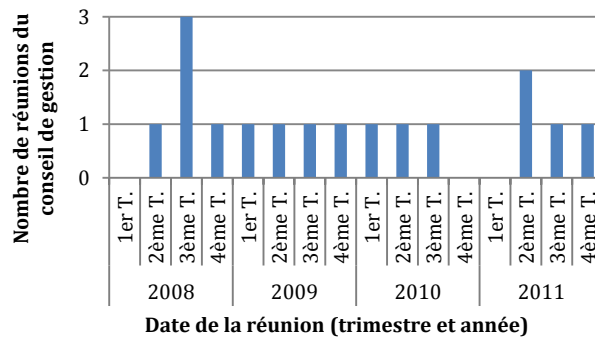


Figure 56 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNAES et de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) sur la période 2008-2011.

(Source : Diagramme élaboré à partir des données des POA du PNAES. Pour 2011, ne disposant que du rapport du 4^e trimestre, les données ont été complétées à partir des comptes rendus des conseils de gestion obtenus).

Les réunions du conseil de gestion du PNBL sont irrégulières (Figure 57, p. 312). Il convient néanmoins de rappeler qu'en 2008, la direction du parc a souffert d'une instabilité concernant ses moyens humains (Chapitre IV). En 2009, plusieurs réunions, en parallèle du conseil de gestion, ont eu lieu pour la révision du plan de gestion. En 2011 et 2012, l'attente de la publication de la révision du plan de gestion paralyse les réunions du conseil de gestion³⁴⁸, le nombre de réunions du conseil de gestion décroît fortement.

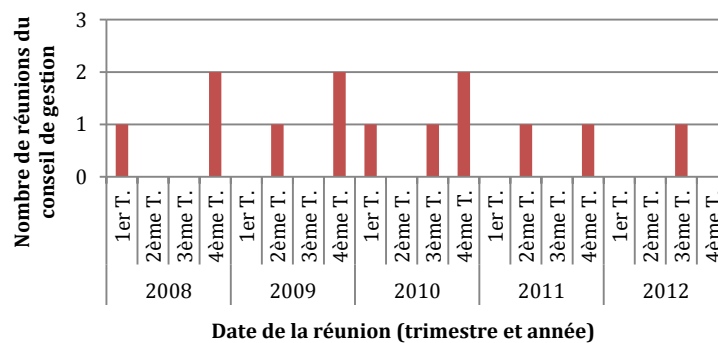


Figure 57 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNBL sur la période 2008-2012. (Source : Diagramme élaboré à partir des données des POA du PNBL).

Quant au PNCP, les réunions du conseil de gestion sont fréquentes à partir de sa réactivation en juillet 2009 et ce jusqu'au second semestre de l'année 2010. Puis, elles deviennent beaucoup moins régulières (Figure 58, p. 313). Un ancien gestionnaire du parc³⁴⁹ précise qu'aucune réunion du conseil de gestion n'a eu lieu en 2012. Les réunions ont repris en 2013. Un travail est actuellement mené pour réorganiser le conseil de gestion. Parallèlement,

³⁴⁸ Voir les rapports trimestriels du POA des années 2011 et 2012.

³⁴⁹ Entretien réalisé, en vidéoconférence, le 24/08/2013.

depuis 2011 et sous l'impulsion de l'ONGE locale ACCP, des réunions mensuelles ont lieu à Cabo Pulmo pour traiter de problèmes relatifs aux besoins des habitants tels que l'eau, l'électricité, la gestion des déchets, etc. La direction du parc est parfois conviée aux réunions.

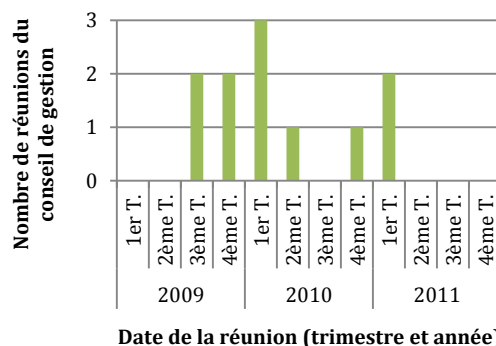


Figure 58 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNCP sur la période 2009-2011.
(Source : Diagramme élaboré à partir des données des POA du PNCP).

Ainsi, au-delà des réunions de conseil de gestion, d'autres réunions permettent, à un moment donné et pour un problème posé, de rassembler de manière plus spécifique un groupe d'acteurs. On peut citer les réunions des comités municipaux de pêche commerciale ou encore celles des sous-comités du conseil de gestion. L'article 24 du Règlement de la LGEEPA autorise la création de sous-comités et recommande de créer un sous-comité scientifique. Ce qui n'a pas été le cas jusqu'en 2012 pour les trois parcs étudiés. Dans le cas du PNBL, l'hypothèse de l'éloignement des centres de recherche de Loreto et du manque d'intérêts des chercheurs pour ce site (hormis quelques chercheurs isolés en sciences biologiques) peut être formulée. Quant au PNCP, bien que les chercheurs, notamment de l'UABCS, soient davantage présents sur le site, la réactivation récente du conseil de gestion a amené à la formation de deux sous-comités pour traiter des thématiques considérées comme urgentes : la gestion des déchets solides et l'élaboration du programme d'usage public. Ce programme est destiné à la régulation et à la planification des usages touristiques, comprenant en particulier l'étude de capacité de charge à laquelle participe un laboratoire de recherche en biologie marine de l'UABCS. Malgré la formation du sous-comité sur la gestion des déchets solides, ce dernier n'a pas été actif et aucun rapport n'a été transmis à la direction du parc. En revanche, le sous-comité pour l'élaboration du programme d'usage public s'est réuni à plusieurs reprises, y compris en 2011 et 2012, alors que le conseil de gestion ne se réunissait pas. Ce sous-comité rassemble la direction du parc, les ONGE *Niparajá* et ACCP, ainsi que les prestataires de services touristiques possédant un permis pour travailler dans le parc.

Pour le PNAES, le choix a également été fait de ne pas constituer de sous-comité scientifique, bien que le siège du parc ait l'avantage d'être localisé à La Paz, ville qui concentre les universités et les centres de recherche travaillant sur des thématiques marines et côtières.

Sur la période 2008-2012, il convient de rappeler que l'attention de la direction du parc était tournée vers l'élaboration du plan de gestion du PNAES et que des sous-comités de suivi ont été créés à cette occasion³⁵⁰. La formation et l'intégration de comités scientifiques pourraient encourager la recherche appliquée sur ces sites, permettre aux parcs d'avoir un suivi sur les recherches menées au sein de l'espace protégé et d'avoir connaissance des résultats de ces études.

Pour les trois parcs, les réunions se déroulent dans un lieu public³⁵¹ et dans la principale localité à proximité des parcs (Loreto, La Paz et La Ribera). Cependant, dans le cas du PNBL et du PNCP, quelques membres se déplacent depuis des localités distantes parfois d'une quarantaine de kilomètres, ce qui peut rendre difficile leur venue. Une démarche intéressante a été mise en place dans le cas du PNAES sur la période 2006-2008 : une réunion par an a eu lieu au complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo.

c. Le conseil de gestion du PNBL selon les enquêtés(e)s.

Pour le PNBL, la majorité des membres du conseil de gestion a été enquêtée durant l'année 2011 et le début de l'année 2012. Nous reviendrons, ici, sur la représentation du conseil de gestion par ses membres. Le conseil de gestion est un espace de dialogue où sont discutées les actions menées par les gestionnaires. À titre d'exemple, les membres du conseil approuvent le POA, participent à l'élaboration du plan de gestion et les problématiques du site font l'objet de débats (cf. extraits d'entretiens ci-après).

« Les réunions ont permis d'avancer car on ne savait rien. Maintenant, on connaît les objectifs du parc. On travaille sur comment le parc peut nous aider et comment nous pouvons aider le parc ». (Extrait d'entretien avec une représentante au conseil de gestion de la pêche artisanale, le 3/03/2011, à Ligüí).*

« Parfois, c'était des discussions et des discussions et c'est tout. Mais, parfois, les réunions du conseil de gestion ont aidé. Par exemple pour la palourde³⁵². Il y avait un conflit pour savoir si elle devait être pêchée en plongée, en bouteille ou en apnée. Mais c'était la même chose, car le quota restait le même. [...] Un autre exemple, c'est celui de la sériole³⁵³ qui est un poisson de passage [non sédentaire]. À l'époque, les gens l'encerclaient avec des filets pour la pêcher, mais ce n'était pas une pêche au chalut. Les plongeurs allaient dans les filets, mais sans rien abimer. Les gens pensaient que comme cela, les plongeurs abimaient la ressource. On s'est mis d'accord qu'ils pouvaient continuer à faire comme cela en faisant attention ». (Extrait d'entretien avec une ancienne représentante au conseil de gestion de la pêche artisanale, le 2/03/2011, à Ligüí).*

« Une des réunions du conseil de gestion concernait l'agrandissement de la marina... ils voulaient l'agrandir pour que les bateaux de croisières puissent rester. Mais la majorité des personnes qui était au conseil s'y est opposée. Il y avait aussi des

³⁵⁰ Voir les comptes rendus des conseils de gestion du 19/03/2009 et du 28/06/2010.

³⁵¹ UABCS-campus Loreto, salle municipale de La Ribera et de Loreto, salle du PNBL, salle de réunion de la Direction régionale péninsule de Basse Californie et Pacifique nord, salle de réunion de la délégation de BCS de la SEMARNAT.

³⁵² Nom latin : *Megapitaria squalida*, nom vernaculaire au Mexique: *almeja chocolata*.

³⁵³ Nom latin : *Caranx spp.* et *Seriola lalandi*, nom vernaculaire au Mexique : *jurel* (CONANP et SEMARNAT, 2002).

personnes qui étaient d'accord, c'était ceux qui venaient présenter le plan. Et finalement, on a refusé et je crois que cela fut une bonne chose ». (Extrait d'entretien avec un représentant des prestataires de services touristiques (activités de plongée) au conseil de gestion, le 18/03/2011, à Loreto).*

« Un exemple de décision qui me semble très important : dernièrement, on a décidé de réaliser un suivi des sentiers sur les îles afin d'éviter que les gens aillent de n'importe quel côté ». (Extrait d'entretien avec un représentant des prestataires de services touristiques (association d'hôtels) au conseil de gestion, le 18/03/2011, à Loreto).*

La majorité des enquêtés reconnaissent que c'est un espace de dialogue qui parfois peut aboutir à des accords. Un pêcheur³⁵⁴, membre du conseil de gestion depuis sa création, nuance la vocation du conseil de gestion. Se référant à la corruption et à la pêche illégale, il souligne que tout ne pouvait pas y être dit car cela entraînait des problèmes. Lors de l'entretien, cet enquêté qui de par son âge ne pratique plus qu'occasionnellement l'activité de pêche reconnaît ne plus assister aux réunions du conseil de gestion.

De même, plusieurs enquêtés, bien qu'admettant que le conseil de gestion soit un espace de dialogue, gardent un regard critique sur le conseil. De fait, des problèmes tels que le manque de suivi des accords ou la participation active de seulement certains membres sont mentionnés.

« Le conseil de gestion n'a jamais servi, parce qu'il n'y a pas de suivi, il n'a pas de poids. [...] La personne responsable du conseil de gestion, le président, ne suit pas les démarches à suivre. Cela s'explique parce que les gens ne sont pas disponibles. Il faudrait payer le président du conseil de gestion pour qu'il fasse ces démarches ». (Extrait d'entretien avec un pêcheur de Ligüí, membre du conseil de gestion, le 2/03/2011).*

« J'aimerais qu'il y ait un peu plus d'ordre pendant les réunions... parce que parfois, ce sont les personnes qui parlent beaucoup qui participent, et elle parlent toujours aux réunions du conseil... et ce sont toujours les mêmes... et ils répètent toujours les mêmes problèmes. Du coup, parfois nos réunions sont beaucoup plus longues que ce qu'elles devraient être et c'est pourquoi plusieurs ne vont pas aux réunions ». (Extrait d'entretien avec un représentant des prestataires de services touristiques (activités de plongée) au conseil de gestion, le 18/03/2011, à Loreto).*

Un autre élément ressort des entretiens, c'est le problème de la représentativité et de la diffusion des informations communiquées lors du conseil de gestion. La diffusion des informations par les représentants vers les représentés pose question. Certains représentants, lors des entretiens, précisent :

- Transmettre l'information seulement aux membres de leur coopérative (« *les purs associés* »).
- Transmettre parfois l'information, pas toujours car « *les gens ne sont pas intéressés* ».
- Transmettre l'information uniquement au responsable de l'institution qu'il représente et non au secteur qu'il représente, le secteur étant trop vaste.

Parallèlement, certains enquêtés qui ne sont pas membres du conseil de gestion identifient mal cette structure. Par exemple, un enquêté pratiquant la pêche artisanale pense que le

³⁵⁴ Entretien réalisé le 26/03/2011 à Ensenada Blanca.

représentant de la pêche artisanale, au conseil de gestion, est la personne chargée des activités de pêche au sein du parc.

En conclusion, les trois parcs étudiés ont l'avantage d'avoir un conseil de gestion, puisque de nombreuses autres aires naturelles protégées n'ont pas de conseils. La réactivation du conseil de gestion du PNCP a montré son intérêt permettant ainsi la création de liens entre les différents acteurs et une meilleure diffusion des informations auprès de différents groupes de riverains. Les conseils de gestion sont des organes qui aident à réfléchir aux actions de gestion que doit prendre le parc. Ils ont surtout vocation à informer l'ensemble des membres sur la gestion du parc et à discuter des problèmes qui se posent en son sein. Il s'agit alors de réfléchir aux moyens d'y remédier. Des accords peuvent être conclus, comme nous l'avons mentionné dans le cas de Loreto. Son avis est indispensable pour que le plan d'actions annuel soit validé. Le conseil de gestion est aussi un moyen d'unir les voix de différents secteurs pour faire pression auprès d'autres autorités, par exemple, pour accélérer la procédure d'élaboration du plan de gestion. Néanmoins ces conseils de gestion souffrent, pour certains secteurs, d'un manque ou d'une absence de représentativité, d'un manque de suivi de certains accords, parfois dû à l'irrégularité des réunions ou à l'absentéisme de certains membres. Ces problèmes fragilisent les conseils de gestion et l'image qu'ils renvoient auprès des usagers.

B. Entre participation formelle et informelle : l'enjeu crucial de la surveillance.

Au sein des aires naturelles protégées du sud du golfe de Californie, la surveillance fait partie des activités pouvant impliquer différents groupes d'utilisateurs.

a. Les données officielles.

Des données ont été sollicitées, auprès de la PROFEPA, afin de connaître les types d'infractions verbalisées concernant la réglementation des usages par cette instance, ainsi que le nombre de rondes de surveillance effectuées par ses inspecteurs, au sein des espaces protégés. Lors de la remise des données, quelques mois plus tard, un des responsables de la PROFEPA a sollicité un rendez-vous. Au cours de cet échange, le responsable nous a précisé que les données relatives au nombre de rondes de surveillance n'étaient pas totalement fiables car auparavant l'information n'était pas systématisée, mais les inspecteurs ont toujours été sur le terrain. Cependant, quelques éléments peuvent être mis en exergue suite à cet entretien et aux données obtenues :

- Les chiffres du nombre de rondes de surveillance sont effectivement très faibles, par exemple : 13 en 2000 pour le PNBL et le PNCP ainsi que 15 pour le complexe insulaire de l'archipel Espiritu Santo. Ils restent peu élevés sur l'ensemble des séries temporelles obtenues, à l'exception d'un ou deux pics à la fin des années 2000 et qui correspondent à des conventions signées avec d'autres organismes. Le

nombre d'inspecteurs et leur présence sur le site dépendent notamment des moyens financiers et il arrive que ce soient les ONGE, à l'instar de *Niparajá*³⁵⁵, qui financent des inspecteurs.

- Même s'il n'est pas possible de tirer des conclusions sur l'évolution de la surveillance du parc, pour les raisons évoquées précédemment, on peut néanmoins constater que le nombre d'infractions verbalisées est relativement faible pour le PNCP, avec 45 infractions enregistrées sur la période juin 1995- juin 2011. Ces infractions correspondent majoritairement à la réalisation d'activités touristiques et à l'extraction de ressources marines sans autorisation. Ce sont également ces deux types d'activités illégales qui sont le plus fréquemment sanctionnées pour le PNBL, avec 141 infractions verbalisées sur la période juillet 1996-juin 2011. En revanche, pour le complexe insulaire de l'archipel Espíritu Santo et le PNAES, 159 infractions ont été verbalisées, dont la grande majorité concernait la réalisation d'activités touristiques sans les autorisations correspondantes.
- Selon l'enquête, la PROFEPA couvrirait à « 100 % » l'île Espíritu Santo et « presque à 100 % » le PNBL.

Cependant, la surveillance des parcs fait l'objet de critiques (Chapitre IV). La mise en œuvre des rondes d'inspection et de surveillance est difficile à instaurer à cause du manque de coordination entre plusieurs autorités (*operativos*). À titre d'exemple, il est arrivé que le PNCP ne soit pas au courant de la réalisation d'actions d'inspection et de surveillance au sein du parc par des membres de FONMAR³⁵⁶. Par manque de moyens financiers, parfois par manque de matériel et des problèmes de sécurité (lorsque la Marine nationale n'est pas à bord de l'embarcation), le nombre de sorties nocturnes est peu élevé. Pour l'ensemble des parcs, la majorité de ces actions de surveillance concerne le parc et la PROFEPA. Parfois, un inspecteur de la PROFEPA est détaché à l'aire protégée pour une durée d'un an. Ce fut le cas du PNCP, en 2010, suite à une convention entre le gouvernement de BCS, la CONANP et l'ONGE *Niparajá* pour financer le poste de l'inspecteur basé à La Ribera (Chapitre V). Mais ces conventions sont limitées dans le temps. En 2011, l'inspecteur de la PROFEPA était désormais en charge de toute la zone nommée *Cabo del Este* (de Los Barriles jusqu'à San José del Cabo) et ne pouvait plus, comme l'année précédente, sortir régulièrement avec le garde du parc. En revanche, la CONAPESCA, habilitée à verbaliser les infractions quant à la législation sur la pêche, est peu présente lors de ces surveillances communes. Les parcs souffrent donc d'une approche sectorielle de la gestion des ressources, ce qui compromet une surveillance efficace des sites.

³⁵⁵ Entretien informel d'un des responsables de la PROFEPA (délégation de BCS), le 23/03/2011. Voir aussi les comptes rendus des conseils de gestion du PNAES en 2010 et les rapports d'activités des parcs sur la participation des ONGE dans la surveillance de ces sites. Le rôle de *Niparajá* dans la surveillance des trois parcs étudiés a été analysé dans le chapitre V.

³⁵⁶ Entretien réalisé, en vidéoconférence, le 24/08/2013.

b. La mobilisation de groupes de citoyens.

En 2006, des citoyens de La Paz rassemblant des ONGE, des pêcheurs et des prestataires de services touristiques se sont réunis autour de la *Plataforma Bahía de La Paz* (Plateforme Baie de La Paz) et créèrent l'*Observatorio Ciudadano* (Observatoire Citoyen). Les membres de cet observatoire font des rondes dans la Baie de La Paz et autour de l'archipel Espíritu Santo, et signalent aux autorités compétentes les activités illégales qu'ils observent. Une embarcation et une avionnette³⁵⁷ (ce dont ne dispose pas l'ANP par exemple) ont été mises à disposition pour réaliser des activités de surveillance. Néanmoins, ce groupe rencontre quelques difficultés, comme en témoignent les comptes rendus du conseil de gestion du parc de 2009 et de 2010. Les dénonciations auprès des autorités compétentes restent parfois lettres mortes, soulignant ainsi le manque de coordination entre les autorités. Ces dernières invoquent, lors des conseils de gestion le manque de crédibilité des plaintes³⁵⁸. On peut, cependant, noter une nette augmentation de la prise en compte des plaintes déposées par l'*Observatorio Ciudadano*, par les autorités compétentes³⁵⁹. Un prestataire de services touristiques, lors d'un entretien, met en exergue l'impossibilité d'inspecter :

« C'est aussi un peu compliqué, car on ne peut pas exiger [aux personnes] de nous montrer leurs permis... »* (Entretien réalisé, le 1/06/2010, à La Paz).

C'est la problématique de l'attribution des responsabilités de chacun qui est pointée. Ce groupe, avec des moyens parfois importants, n'est pas habilité à verbaliser et des problèmes peuvent naître lorsque l'observateur sort de son rôle d'observateur pour prendre celui d'inspecteur.

En 2013, ce réseau d'acteurs interagissant pour la surveillance de la baie de La Paz va se formaliser sous le statut d'ONG. De fait, l'*Observatorio Ciudadano* a fusionné avec l'ONGE *La Paz Coastkeeper* pour former l'ONGE *Red de Observadores Ciudadanos* (Réseau d'Observateurs Citoyens). Dès lors, le champ d'action de cette organisation va à la fois être de l'ordre du suivi de la qualité de l'eau, de la surveillance des usages extractifs (pêche) ou de ceux pouvant contaminer les ressources hydriques, de la sensibilisation environnementale et de gestion/recyclage des batteries usagées.

La superficie importante du PNBL rend la surveillance difficile pour les gardes. Concernant le secteur de la pêche, cinq coopératives des villages de Ligüí et d'Ensenada Blanca, ont pris l'initiative d'instaurer un système de surveillance de la ressource face « *au manque de*

³⁵⁷ Voir les comptes rendus des conseils de gestion de l'année 2009.

³⁵⁸ Voir le compte rendu du conseil de gestion du 16/12/2009.

³⁵⁹ Voir à ce propos l'article paru en 2013 dans la revue *El Grampín* (n°2, vol. VII), publiée par l'ONGE *Niparajá* (dernière consultation le 2/11/2013) :

http://www.niparaja.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=2%3Agrampin&Itemid=50&lang=es.

gardes »³⁶⁰. De fait, en décembre 2010, ces coopératives, responsables d'une unité de gestion au sein du parc pour l'exploitation soutenable d'holothuries, décident de financer un garde, issu de la communauté. C'est une résultante du manque de surveillance, mais cela montre aussi la consolidation de l'organisation de ces coopératives. Une femme d'une des coopératives³⁶¹, explique que ce garde est, chaque semaine, financé par une coopérative différente. Il observe, depuis le rivage, « *tout ce qui se passe* » et avertit le parc et/ou la PROFEPA s'il constate une infraction. Ce processus a pris fin quelques mois plus tard, avec l'arrivée d'un programme d'aides de la CONANP : le Programme de Surveillance Communautaire (PROVICOM)³⁶².

Concernant le PNCP, rappelons que l'absence, parfois totale, d'autorités sur le site a été, jusqu'en 2008 notamment, une des caractéristiques de cette aire protégée. Les personnes résidant à proximité de l'aire protégée se sont elles-mêmes chargées de la surveillance. L'étude qualitative de l'ONG CCC (2009) sur la gestion du parc préconisait la constitution d'un groupe de gardes communautaires, soulignant que cette volonté émanait de plusieurs habitants de la communauté. Ainsi, en 2009 et 2010, un premier comité de surveillance communautaire de la localité de Cabo Pulmo a été mis en place. Ce dernier, constitué d'un groupe de volontaires accrédité par la PROFEPA, augurait le programme de surveillance communautaire mis en œuvre par la CONANP au niveau national quelques années plus tard. Ce groupe de bénévoles avait pour objectif d'accompagner les gardes du parc, dans leurs missions de surveillance et de dénoncer les activités illégales observées. Ce comité fut plus ou moins actif, bien que ses membres continuent à dénoncer les activités illégales. Un ancien gestionnaire du parc explique ce ralentissement de l'activité par la nécessité, pour ces bénévoles, de travailler et donc leur indisponibilité.

c. Une démarche volontaire renforcée par le programme de surveillance communautaire de la CONANP ?

À partir du constat de la dégradation des écosystèmes, dû notamment à des activités anthropiques, et de l'indispensable soutien des populations locales dans la surveillance des espaces protégés, la CONANP a mis en place, depuis 2011, un programme de surveillance communautaire³⁶³. Précédemment, il a été souligné que diverses initiatives, quel que soit le site d'étude, ont été mises en œuvre afin de renforcer la surveillance de ces espaces. Il y avait donc un intérêt des usagers à participer à la surveillance des espaces protégés ou d'une partie de ces derniers. Outre l'initiative locale « *d'être coresponsable* », cela met en exergue que ces groupes d'usagers se sont appropriés cet espace et le considèrent comme leur territoire.

³⁶⁰ Entretien réalisé, le 26/03/2011, avec un pêcheur d'Ensenada Blanca.

³⁶¹ Entretien réalisé, le 2/03/2011, à Ligüí.

³⁶² Entretien réalisé, en vidéoconférence, le 3/08/2013 auprès d'un gestionnaire du PNBL.

³⁶³ Ce programme est abordé dans ce chapitre et non dans le précédent car il vient en complément d'actions souvent déjà initiées par des groupes d'habitants.

C'est le responsable de la CONANP, Luis Fueyo Mac Donald, ancien fonctionnaire de la PROFEPA, qui est à l'initiative des Programmes de surveillance communautaire. Ce programme a pour vocation d'aider un groupe d'habitants à prévenir les activités illégales et d'encourager la conservation des écosystèmes (suivis biologiques), par le biais de formations, d'équipements, de salaires, etc. en coordination avec la PROFEPA. Cette dernière forme le comité de surveillance, les membres ayant préalablement été sélectionnés par le comité technique composé du Directeur régional de la CONANP, d'un fonctionnaire de la direction de l'aire protégée et de la PROFEPA. Le nom du programme peut engendrer une certaine confusion quant au rôle des membres de ce comité. De fait, ces personnes bien que possédant une carte de « *surveillants* » ne peuvent, en aucun cas, infliger des amendes et ne sont pas des représentants de la Loi. Rappelons que les gardes du parc, eux-mêmes, n'ont aucun pouvoir de police. Lors d'un entretien³⁶⁴, un gestionnaire souligne que la « *carte de surveillant* » doit être comprise seulement comme une « *reconnaissance* » vis-à-vis de ces personnes pour les actions de « *surveillance* » qu'elles mènent. Cette « *surveillance* » n'est autre que de « *l'observation* » et de la « *sensibilisation* ». Ce gestionnaire préfère donc présenter ce programme comme un « *programme d'observation communautaire* ».

L'évaluation externe de ce programme, en 2011, met en exergue que ce dernier devrait être intégré aux PROCODES car ils partagent des caractéristiques identiques (création de comités pour la gestion des espèces, surveillance des ressources naturelles, attribution d'aides pour la formation et l'équipement, déclinaison du programme à la même échelle, etc.). Les PROCODES ont une meilleure couverture et des programmes d'aides plus amples (SÁNCHEZ GARCÍA, *et al.*, 2011). Il est vrai que les suivis biologiques peuvent également être réalisés à travers les PROCODES ; de même, certains PET sont des PET de « *surveillance communautaire* ». Le PROVICOM se différencie du PET car il permet de financer la couverture sociale qui est obligatoire.

Deux des trois parcs étudiés sont concernés par ce programme en 2011 et 2012 : le PNCP et le PNBL. Quant au PNAES, aucun comité de surveillance communautaire n'a été instauré sur cette période. Dans un document officiel du parc³⁶⁵, il y est précisé qu'aucun comité n'a été formé car seuls des pêcheurs d'une localité à proximité de l'île San José (à une trentaine de kilomètres au nord de l'archipel Espíritu Santo), furent intéressés par le programme. En 2012, aucun comité de surveillance communautaire n'a été constitué pour l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) et le PNAES. Rappelons que cette année-là, l'aire protégée fait l'objet d'un contrôle administratif concernant l'attribution de programmes d'aides en 2011.

³⁶⁴ Réalisé, en vidéoconférence, le 15/06/2013.

³⁶⁵ Rapport du 4^e trimestre du POA.

Pour les deux autres APMC étudiées, les quelques « *observateurs* » rattachés au programme, entre cinq et dix personnes par comité, fournissent une série de données sur les activités humaines (présence de voiliers, d'embarcations de pêche commerciale, etc.) ou sur l'écosystème (présence de tortues, baleines, etc.). Dans le cas du PNBL, les gestionnaires réfléchissent à l'usage possible du GPS par les « *surveillants-observateurs* » afin de géoréférencer les activités observées ou encore certains processus biologiques³⁶⁶. Néanmoins, deux problèmes sont soulevés : celui de la production de données (les membres du comité ne savent pas toujours utiliser un ordinateur) et celui de l'analyse des données (manque de personnel au sein de la structure parc). Les rapports de la CONANP³⁶⁷ pour les années 2011 et 2012 montrent, qu'en 2011, seuls cinq hommes de la localité de Cabo Pulmo ainsi que sept hommes et trois femmes de la localité de Ligüí et d'Ensenada Blanca ont bénéficié de ce programme. En 2012, six hommes et deux femmes de la localité de Cabo Pulmo ainsi que huit hommes et deux femmes, des localités de Ligüí et d'Ensenada Blanca, ont été impliqués dans ce dernier. Seules certaines localités sont donc concernées, pour ces deux premières années, par le programme. La parité femme-homme ne fait pas non plus partie des critères de sélection des projets. À ce propos sur les 885 bénéficiaires du PROVICOM à l'échelle nationale, seuls 8,6 % sont des femmes. Dans le cas du PNBL, la présence d'habitants de Ligüí et d'Ensenada Blanca s'explique notamment par le fait que le programme a été destiné à des membres ayant des unités de gestion au sein du parc, afin d'exploiter de manière soutenable certaines espèces marines (à l'instar des holothuries³⁶⁸ et des espèces marines d'ornement). Ces quelques pêcheurs ont eu un salaire pour mettre en œuvre le PROVICOM, lors de la période de fermeture de la pêche des espèces pour lesquelles ils ont obtenu une unité de gestion au sein du parc, veillant ainsi sur la reproduction de ces dernières³⁶⁹. Pour l'année 2013, concernant le PNBL les budgets étant un peu plus conséquents, des habitants de Loreto sont, avec quelques habitants de Ligüí et d'Ensenada Blanca, intégrés à ce programme³⁷⁰, permettant ainsi de couvrir une superficie plus grande du parc car le comité de surveillance, pour les années 2011 et 2012, concernait uniquement la surveillance de la portion sud du parc.

Ce programme permet donc la production de données, en faisant participer activement des usagers. Les « *observateurs* » aident ainsi à pallier le manque de données et mènent des activités de sensibilisation auprès d'autres usagers. Néanmoins, le nombre de personnes concernées reste très faible et le traitement des données générées reste un problème dû au manque de personnel du parc. Ce programme, très récent, soulève d'autres interrogations :

³⁶⁶ Entretien réalisé auprès d'un gestionnaire du parc, en vidéoconférence, le 15/06/2013.

³⁶⁷ Voir les rapports trimestriels des POA pour les années 2011 et 2012 ainsi que le lien internet de la CONANP sur les PROVICOM (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www.conanp.gob.mx/provicom/>

³⁶⁸ Nom latin : *Holothuria sp.* (exemple : *Isostichopus fuscus*), nom vernaculaire au Mexique : *pepino del mar*.

³⁶⁹ Voir les rapports des 2^e et 3^e trimestres du POA pour l'année 2011.

³⁷⁰ Entretien avec un gestionnaire du PNBL, en vidéoconférence, le 15/06/2013.

quelle place est accordée aux personnes qui « *surveillent-observent* » de manière informelle ces aires depuis plusieurs années ? Quels rapports avec les « *autres* » et l'environnement en découlent ? Ces questions pourraient faire l'objet de futurs travaux de recherche.

C. « *Co-suivre* » les données biologiques : l'exemple emblématique des tortues marines.

La participation des usagers, à la production de données sur l'état du parc, est largement encouragée ces dernières années, mais sa mise en œuvre n'est pas simple. Ce point sera traité à travers l'exemple du suivi des tortues marines, qui sont des espèces emblématiques dans le monde de la conservation.

La pêche aux tortues est interdite par la loi mexicaine depuis 1990. Ce qui a entraîné et entraîne toujours un changement de comportement de nombreuses familles, qui avaient et ont pour habitude de consommer cette espèce protégée. Les tortues marines présentes sur les sites d'études sont désignées comme en danger d'extinction (NOM-059-SEMARNAT-2010). Des suivis biologiques des tortues marines, en mer ou sur les plages de pontes, sont réalisés au sein des trois APMC étudiées. Le suivi de ces espèces protégées occupe une place privilégiée au sein des activités de la CONANP. Cependant, le cas des tortues marines est intéressant car il implique à la fois des riverains du parc, des prestataires de services touristiques et des ONGE.

C'est en 1991 que les actions de conservation des tortues marines, par le gouvernement, ont commencé en BCS. À l'époque, la SEDUE hébergeait un programme de protection des nids de tortues marines qui fut mis en œuvre dans une partie du municipe de Los Cabos. Puis en 2001, la SEMARNAT devint responsable du programme à travers la Direction générale de la vie sylvestre. Cette compétence fut transférée, en 2005, à un de ses organismes déconcentrés : la CONANP (CAMACHO ROMERO, 2007).

a. Un réseau de « *tortugeros* »³⁷¹ à l'échelle du golfe de Californie.

Le degré de participation des habitants au suivi des tortues marines est différent pour les trois sites d'étude. Néanmoins, pour l'ensemble des sites, les « *tortugeros* » sont rattachés au réseau des « *tortugeros* » du golfe de Californie et du Pacifique nord. Il convient de présenter ce réseau et sa formalisation en ONGE : le « *Grupo Tortugero de las Californias* ». Dans le cadre de travaux de recherche menés sur la péninsule de Basse Californie, deux chercheurs états-uniens constatèrent que plusieurs personnes réalisaient, de manière isolée, des études sur les tortues marines et que peu d'entre elles traitaient du suivi des tortues dans le milieu marin. Ils organisèrent une première réunion en 1999, à Loreto, ayant pour objectif de rassembler 45 personnes, issues de différentes localités, autour de la thématique des tortues marines. Ce

³⁷¹ Personnes en charge du suivi des tortues.

réseau, qui se réunit depuis lors une fois par an, fut administré, dans un premier temps, depuis les États-Unis par l'ONGE *Wildcoast*, puis par l'ONGE *Pro Peninsula*. En 2007, le réseau se formalise en une ONGE à part entière. Ce réseau rassemble à la fois des chercheurs, des pêcheurs, des étudiants, des ONGE ou encore des fonctionnaires (le personnel des parcs étudiés)³⁷².

Dans le cas du PNBL et du PNAES, cette ONGE est incontournable pour le suivi des tortues en mer, puisque c'est elle qui détient le permis pour toute la région du nord-ouest du Mexique. Ce qui n'est pas le cas concernant le permis pour le suivi des sites de nidification des tortues marines, ce dernier étant attribué par plages. Le PNCP ne réalise aucun suivi des tortues en mer, il est donc titulaire du permis pour les plages du parc. Cependant, au début des années 2000, un suivi des tortues sur leur site d'alimentation fut réalisé par des prestataires de services touristiques en ayant recours au permis du GTC. Mais, ce type de suivi a été abandonné, laissant place au suivi des nids de tortues jusqu'à l'éclosion des œufs.

La méthodologie concernant le suivi des tortues marines en mer peut varier selon les sites. Le PNAES et le PNBL utilisent la même méthode (pose d'un filet pendant 24 heures, enregistrement de données telles que le poids et la taille, marquage de la tortue) (Photographie 31, p. 324).

³⁷² Entretien réalisé auprès du directeur de l'ONGE, le 20/12/2011, à La Paz. Voir également le site internet de l'ONGE (dernière consultation le 2/11/2013) : <http://www.grupotortuguero.org>



Photographie 31 : Suivi des tortues marines au sein du PNAES.
(Source : Leïla Havard, juin 2010, île La Partida).

b. Le « grupo tortuguero » communautaire d'une ONGE locale versus le « grupo tortuguero » communautaire de la CONANP.

Au sein du PNCP, les tortues marines qui viennent pondre sur les plages du parc sont une fierté, tant des habitants de Cabo Pulmo que des gestionnaires. Trois espèces de tortues marines ont été recensées jusqu'à présent : la tortue Noire³⁷³, la tortue Olivâtre³⁷⁴ et la tortue Luth³⁷⁵. Cependant, la gestion du suivi des tortues marines a entraîné des conflits entre le parc et des habitants de Cabo Pulmo.

De fait, Cabo Pulmo se distingue des autres sites d'étude pour avoir une ONGE dont les membres, hormis les directrices qui se sont succédées au sein de l'association, sont des résidents de Cabo Pulmo, originaires du lieu (Chapitre V). Cette ONGE fut créée en 2003 afin de consolider le suivi des nids de tortues marines que des habitants de Cabo Pulmo opéraient dans le parc.

*« L'association a été créée pour améliorer le suivi des tortues qui était réalisé. Mais... nous nous rendions compte qu'il manquait, et bien, du matériel. Il manquait du matériel comme des motos, comme celui qu'on utilise pour réaliser un suivi. Une canadienne est venue [...]. Elle et [un résident de Cabo Pulmo] sont les fondateurs [...]. C'est elle qui nous... a dit..., nous ne savions même pas ce que c'était une association civile. Et, c'est elle qui nous a expliqué que, peut-être, en créant une association civile nous pourrions obtenir des fonds, nous pourrions réaliser un meilleur suivi des tortues ».**
(Extrait d'entretien avec la Présidente de l'ONGE, le 30/01/2011 à Cabo Pulmo).

Le suivi des tortues marines s'est donc avéré être l'emblème de cette ONGE. Au Mexique, il est réglementé par la SEMARNAT qui octroie les permis. Cependant, au milieu des années 2000, des tensions vont avoir lieu, au sein de l'association, sur la façon d'effectuer le suivi des nids de tortues, sur la manière dont chacun entend sa relation à l'environnement et sur l'intérêt porté à la protection des tortues marines. Ce conflit, autour de la gestion d'une espèce protégée, amène au non renouvellement des permis pour cette association. C'est l'administration du parc, arrivée en 2008, qui sollicitera dès lors les permis auprès de l'autorité compétente. Le suivi des tortues est donc placé sous la responsabilité de la CONANP, l'ONGE ACCP n'intervient plus dans cette activité.

La direction du parc, à la fin des années 2000, a fait du suivi des tortues une de ses principales activités, comme en témoignent les rapports du parc. Un agent du parc est responsable du suivi des tortues (Photographie 32, p. 326).

³⁷³ Nom latin : *Chelonia agassizii*, nom vernaculaire au Mexique : *tortuga prieta*.

³⁷⁴ Nom latin : *Lepidochelys olivacea*, nom vernaculaire au Mexique : *tortuga golfina*.

³⁷⁵ Nom latin : *Dermochelys coriacea*, nom vernaculaire au Mexique : *tortuga laúd*.



Photographie 32 : Libération des tortues vers la mer, après l'éclosion, sous la direction d'un agent du parc.
(Source : Erendirá Valle Padilla, novembre 2010).

Cependant, les moyens humains du parc sont insuffisants pour accomplir cette tâche. C'est à travers la mise en place de PET, spécifique au suivi des tortues, que le parc va former et désigner un « *grupo tortuguero* », afin de parcourir les plages du parc (identification et localisation des nids de tortues, protection des nids jusqu'à l'éclosion des œufs, etc.). Il est arrivé qu'une collaboration, avec les personnes responsables du programme municipal de Los Cabos pour la protection de tortues marines « *grupo Campamento Manuel Orantes* », soit instaurée spécifiquement concernant la formation des personnes intégrant le « *grupo tortuguero* » désigné par la CONANP. Le « *grupo tortuguero* » de la CONANP, financé à travers les PET et constitué chaque année³⁷⁶, est ensuite géré par la CONANP. Il inclut notamment des habitants de Los Frailes ou encore de La Ribera et comprend quelques habitants de Cabo Pulmo. Il y a donc eu un renversement total de la gestion du suivi des tortues marines et de la responsabilité du projet. Cela a engendré des tensions entre des membres d'ACCP et le parc. Lors des entretiens menés en 2011, des membres de l'ONGE font part de leur souhait de récupérer les permis pour réaliser le suivi de ces espèces (cf. extraits d'entretiens ci-après).

« Je crois que tous les membres de l'association, toute la communauté, aimeraient reprendre le suivi des tortues, la protection des tortues. Car, comme je te l'expliquais, c'est pour cela que l'association est née, et c'est comme... le cœur de l'association... la protection des tortues. Et, nous sentons qu'à cause de ce conflit... nous nous sentons déplacés. Mais, nous sommes confiants sur le fait que nous pourrons, peut-être rapidement, de nouveau réaliser le suivi des tortues. Cela ne signifie pas que... l'on doive se battre avec la CONANP, mais simplement que la CONANP comprenne que nous puissions travailler ensemble ». (Extrait d'entretien réalisé avec un membre d'ACCP, le 30/01/2011 à Cabo Pulmo).*

« La CONANP tient les rênes. [...] Elles disent [les personnes de la CONANP] qu'elles sont les propriétaires des permis, qu'elles représentent l'autorité, que seulement elles peuvent réaliser le suivi... La loi dit que cela doit être fait avec la communauté, mais eux non ! [...] Un jour... un jour, on reviendra ». (Extrait d'entretien réalisé avec un membre d'ACCP, le 30/01/2011 à Cabo Pulmo).*

« En étant franche, les problèmes pour le suivi des tortues continuent. C'est un monopole que la CONANP détient ici. Comment... comment la direction du parc peut-elle s'approprier une ressource naturelle... sans laisser la communauté locale participer ?

³⁷⁶ Dépend du budget accordé au PET.

Enfin ! [...] On a essayé de récupérer le suivi des tortues de mille façons. On a modifié plusieurs fois le projet. Et on a conclu, ça suffit. Nous ne voulons plus participer au suivi car ils ne nous laissent pas y participer. [...] C'est pour ça aussi l'importance d'Iniciativa México [Concours télévisé, qui récompense des expériences communautaires, auquel ACCP a participé], ce n'est pas seulement pour la communauté, on aimerait que cela serve aussi pour que les autorités reconnaissent davantage l'organisation ACCP et qu'elles voient que l'on veut collaborer ». (Extrait d'entretien réalisé avec un membre d'ACCP, le 19/01/2011 à Cabo Pulmo).*

Ainsi de 2006 à 2012, les membres d'ACCP n'ont pas participé au suivi des tortues marines. Au vu des buts de l'association et de la médiatisation sur l'importance de la protection des tortues marines au niveau international, on ne peut que constater la perte de légitimité accordée à certains habitants de Cabo Pulmo. Néanmoins, il convient de rappeler les conflits internes au sein des habitants de Cabo Pulmo, tous ne se sentant pas, à l'époque, représentés par l'ONGE communautaire. Un habitant de Cabo Pulmo commente lors d'un entretien :

« Avant il y avait un grupo tortuguero d'ici, de la communauté, auquel j'ai participé comme volontaire... [Longue pause] Mais cela ne me plaisait pas comment ils le faisaient... il y a eu un problème avec le permis ». (Entretien réalisé le 19/01/2012 à Cabo Pulmo).*

Au début des années 2010, la participation de la population au suivi des tortues est encadrée par des programmes d'aides de la CONANP. Elle concerne donc quelques résidents des localités riveraines au parc et non exclusivement la localité de Cabo Pulmo. Pour le PNBL et le PNAES, quelques riverains participent également au suivi des tortues sur les lieux de ponte, via les programmes d'aides de la CONANP.

Néanmoins, concernant le suivi des tortues sur les lieux d'alimentation (en mer), la participation de la population locale à cette activité est relativement faible au sein du PNAES. Ce type de suivi est réalisé, tous les mois, depuis 2008. En juin 2010, lorsque nous avons accompagné le responsable de cette activité au sein du parc (Photographie 31, p. 324), aucun pêcheur n'était intégré de manière officielle dans le programme. Pourtant, volontairement, un pêcheur, présent sur un des campements de pêche de l'île, est venu porter son appui pour mettre en œuvre le protocole de suivi. Le responsable du programme précise alors qu'ils ont l'intention d'intégrer les pêcheurs au suivi³⁷⁷. L'année suivante quelques pêcheurs sont intégrés au programme, mais leur nombre reste faible comme le commente un membre de l'ONGE GTC :

« Pour Espiritu Santo, nous voudrions que plus de personnes s'impliquent. Il y a deux ou trois pêcheurs impliqués, pas plus. Et pour Loreto,... après dix ans de suivi... ce n'est que récemment que davantage de pêcheurs s'impliquent ». (Extrait d'entretien réalisé le 20/12/2011 à La Paz).*

c. Vers une marchandisation du suivi des tortues marines ?

Parallèlement au suivi des tortues marines réalisé par la CONANP au sein du PNBL, le permis du *Grupo Tortuguero de las Californias*, autorise quelques prestataires de services touristiques à réaliser cette activité à des fins commerciales. Sur les sept espèces de tortues

³⁷⁷ Entretien informel le 22/06/2010, à Espiritu Santo.

marines connues dans le monde, cinq ont été recensées dans le PNBL : la tortue Caouane³⁷⁸, la tortue Imbriquée³⁷⁹, la tortue Noire, la tortue Olivâtre et la tortue Luth.

Au début des années 2000, un ancien pêcheur, originaire d'un village de la lagune San Ignacio, localisée dans la Réserve de biosphère du Vizcaíno, au nord de Loreto, travailla à l'élaboration d'un projet visant à réaliser le suivi des tortues marines avec l'aide de touristes. Depuis 1996, il travaille comme moniteur de kayak une partie de l'année dans le PNBL et, l'autre partie de l'année, il propose des services touristiques pour l'observation des baleines dans la lagune San Ignacio. Après avoir obtenu l'autorisation d'effectuer le suivi des tortues, et après avoir été formé par des membres du GTC, il a encadré une première sortie avec des touristes en octobre 2010. Ce prestataire de service touristique, lors d'un entretien réalisé en mars 2011, insiste à plusieurs reprises sur l'importance de l'éducation environnementale et sur l'intérêt du suivi des tortues :

*« Mon frère participait au suivi des tortues dans la lagune San Ignacio pour le Grupo tortuguero. En sortant quelques fois avec lui, je me suis rendu compte de la manière dont était réalisé le... le suivi. Et, comme je travaille dans le tourisme, j'amène des gens sur le terrain, j'aime mieux le faire comme... davantage comme de l'éducation environnementale que comme de simples « tours ». [...] Et, emmener des touristes, cela ne change rien à l'information qui est collectée sur les tortues. [...] C'est donc une alternative de plus... pour le tourisme. Mais, le problème que je vois et c'est aussi comme cela qu'est née l'idée... Cela fait de nombreuses années que l'information est collectée, il y a beaucoup de données sur les tortues. Malgré cela, les gens mangent des tortues durant la Semaine Sainte. La conservation n'est donc pas possible en obtenant seulement des données sur les tortues. Donc pour moi, ce qui manque... pour faire de la conservation, c'est de travailler avec les communautés en général, pas seulement avec de petits groupes ».**

Son projet comporte deux phases. La première correspond à offrir des services touristiques, à des touristes nord-américains principalement. La seconde phase du projet est, lors de la basse saison, de chercher des fonds pour que les gens de la communauté participent également au suivi des tortues. En mars 2011, ce prestataire avait réalisé huit voyages sur l'île Coronados pour effectuer des suivis en compagnie de touristes et une sortie, avec des enfants de Loreto, dans le cadre d'un programme d'éducation environnementale de l'ONGE *Eco-Alianza*.

Cette initiative est soutenue par le GTC et par le PNBL qui l'envisage comme un projet pilote³⁸⁰. En décembre 2011, ce type de service touristique était également offert sur le rivage pacifique de l'État de BCS, à Puerto San Carlos³⁸¹.

Dans le cadre du suivi des lieux de ponte, les rapports de l'ensemble des parcs étudiés mettent en exergue l'intérêt que portent les touristes, ainsi que les enfants et les étudiants, présents lors de la ruée des jeunes tortues vers la mer.

³⁷⁸ Nom latin : *Caretta caretta*, nom vernaculaire au Mexique : *tortuga perica*.

³⁷⁹ Nom latin : *Eretmochelis imbricata*, nom vernaculaire au Mexique : *tortuga carey*.

³⁸⁰ Voir les rapports du parc des 3^e et 4^e trimestres de l'année 2010 et des 2^e et 3^e trimestres de l'année 2011.

³⁸¹ Entretien auprès du directeur de l'ONGE, réalisé le 20/12/2011 à La Paz.

III. De la concordance des aides vers une gestion soutenable et autonome de la pêche : le cas de la coopérative *Mujeres del Golfo*³⁸².

Avant même de nous rendre au parc national Baie de Loreto, nous nous sommes rapidement rendus compte de l'importance octroyée, par les conservationnistes de BCS, à un groupe de dix femmes, regroupées dans une société coopérative de pêche : la coopérative *Mujeres del Golfo*. Puis, lors de notre première rencontre avec le directeur du parc, en novembre 2010, ce dernier nous a donné « *un exemple très clair* » de l'évolution des mentalités et du passage d'une activité purement extractive à un usage soutenable des ressources naturelles. Il s'agissait de la coopérative *Mujeres del Golfo*.

A. La création de la coopérative.

La coopérative a été fondée, en novembre 2000, quatre ans après la création du parc. À l'époque, il existait déjà une coopérative de pêche à Ligüí créée en janvier 1997³⁸³, à laquelle appartenaient plusieurs de leurs maris. C'est Tania qui a eu l'idée de cette coopérative *Mujeres del Golfo*. Dans le village voisin, Ensenada Blanca, quelques femmes travaillaient déjà en relation avec les poissons d'ornement, mais c'était un Nord-Américain qui en retirait tous les bénéfices. Tania raconte qu'elle et d'autres femmes de Ligüí, sollicitèrent un vieil homme, afin qu'il les aide à monter une coopérative et qu'elles en retirent des bénéfices. Elle se remémore, lors de l'entretien, la création de la coopérative et les difficultés rencontrées au départ, tel que l'absence de soutien des maris :

« Je lui ai dit [au vieil homme], moi je ne suis pas intéressée par tout ce qui est touristique : servir des plats, cuisiner, ... Non, ici nous voulons qu'elle soit de pêche la coopérative. Il nous a donc aidés à créer une coopérative, pour que l'on puisse arriver à travailler ce qu'aujourd'hui on travaille : les poissons d'ornement. [...] Mon époux m'a dit : « Moi, je te donne 500-1000 pesos par semaine, je ne veux pas que tu prennes de cet argent pour le mettre dans ta coopérative. Je ne vois pas comment tu vas faire ». Les époux des autres femmes leur ont dit la même chose. Nous, on s'est dit « pourquoi on n'y arriverait pas ? » On a alors commencé à vendre des tamales³⁸⁴, différents plats typiques au sein de la communauté, pour gagner de l'argent ». (Extrait d'entretien réalisé le 1/03/2011).*

D'autres enquêtés ont souligné l'attitude de non soutien des maris. Dès le départ, il a été décidé que la coopérative serait composée uniquement de femmes. En revanche, elles emploient des hommes pour aller plonger. Au début, Tania souligne que les hommes ne voulaient pas vraiment travailler avec elles car, ils ne voulaient pas qu'elles « *commandent* ». Aujourd'hui, elles travaillent avec nombre d'entre eux et ce sont elles qui « *dirigent* », ce qui fait sourire plusieurs enquêtées de la coopérative.

³⁸² « *Les Femmes du Golfe* »*.

³⁸³ Donnée communiquée par le chargé de mission « pêche » de l'ONGE *RARE Conservation*.

³⁸⁴ Plat à base de farine de maïs, garni, par exemple, de viande et entouré de feuilles d'épis de maïs.

En 2011, la coopérative est constituée de 10 femmes. La plus jeune, Ximena, a 25 ans, au moment de l'enquête. Au début de cette année, elle a été élue Présidente de la coopérative. La plus âgée, Luz, a environ 70 ans. C'est la mère de Tania. Elle est responsable de la trésorerie de la coopérative. Au-delà de l'aspect intergénérationnel qui caractérise le groupe, des liens familiaux existent entre plusieurs membres.

Le travail d'enquête, auprès de 8 des 10 membres de cette coopérative, a été réalisé en mars 2011 et en janvier 2012. Deux d'entre elles n'ont pas été enquêtées. L'une était indisponible lors du travail d'entretien. L'autre résidait à Ciudad Constitución, localisée à environ cent kilomètres de Ligüí, et ne travaillait dans la coopérative que par intermittence depuis janvier 2011. Un entretien informel a été réalisé avec une des femmes de la coopérative, Inés, lors d'une enquête menée auprès de son mari. Les entretiens se sont déroulés à Ligüí : à leur domicile, à la bibliothèque du village, ou encore sous la « *palapa* »³⁸⁵ (Photographie 33, p. 330). Un travail d'enquête a également été mené auprès d'acteurs travaillant avec cette coopérative : le personnel du parc et les ONGE COBI et *RARE Conservation*.



Photographie 33 : Palapa des pêcheurs de Ligüí.
(Source : Leïla Havard, janvier 2012, Ligüí).

B. Vers un usage soutenable des ressources halieutiques.

Les villages de pêcheurs, Ligüí et Ensenada Blanca, ont connu un essor démographique depuis la construction de la *Transpeninsular* dans les années 1970. Ces villages sont donc relativement récents. Les anciennes générations qui y résident sont originaires d'autres lieux. Luz, une des fondatrices de la coopérative de pêche, a grandi à Tecate, une ville frontalière au nord de l'État de Basse Californie. Sa mère et ses grands-parents maternels étaient italiens. Elle a ensuite migré à Ciudad Insurgentes, à 85 kilomètres au sud de Ligüí. Mariée à 19 ans, elle

³⁸⁵ Lieu où elles se retrouvent pour des tâches liées à la coopérative.

s'installa en 1969 à Ensenada Blanca avec son époux. À cette époque, la pêche était la seule activité rémunérée. Avant la construction de la *Transpeninsular*, il n'y avait que des chemins de terre. Aujourd'hui encore, entre Ligüí et Ensenada Blanca, la voie de communication est un chemin de terre. Luz et son mari s'éloignèrent du bord de mer et se rapprochèrent de la route en s'installant à Ligüí. Luz commente que, depuis son arrivée, le village a beaucoup grandi. D'autres membres de la coopérative sont originaires de différents États du Mexique (Sonora, le District Fédéral). Aujourd'hui, la localité de Ligüí est habitée par quelques grandes familles auxquels se sont ajoutés des étrangers.

Ainsi, cette coopérative de femmes émerge d'un lieu, où depuis le XX^e siècle, l'activité de pêche a occupé une place centrale. Cette dernière s'est longtemps caractérisée comme une activité principalement masculine³⁸⁶. Au départ, les femmes avaient peu de connaissances sur la gestion des ressources halieutiques, aujourd'hui « *nous nous sommes beaucoup améliorées* »* explique Luz. La coopérative a traversé des crises et ce n'est que depuis peu que les femmes se consacrent uniquement à la pêche de poissons d'ornement et d'holothuries. Elles ont eu une première expérience d'aquaculture avec des palourdes près de la plage Luna de Miel de l'Île Danzante (Photographie 34, p. 331).



Photographie 34 : Membres de la coopérative *Mujeres del Golfo* cultivant des palourdes.
(Source : Photographie publiée par le PNBL dans la revue *El Pescador*, juin 2005).

C'était dans le cadre d'un projet de recherche mené par un biologiste, « *mais il s'avère que l'eau était trop chaude pour cette espèce* »* commente Luz. Une autre difficulté, rencontrée par la

³⁸⁶ À Ensenada Blanca, une coopérative de pêche est également constituée de femmes, mais les hommes ont un rôle de décision non négligeable dans l'activité de cette coopérative. Lors d'un entretien, réalisé le 26/03/2011, avec la présidente de la coopérative, cette dernière semble méconnaître le monde de la pêche, elle ne connaît pas les îles du parc et elle explique qu'elle aimerait se reconvertir dans le tourisme. En 2010, une coopérative de pêche, composée de femmes fut créée à Loreto : la coopérative « *Mujeres del parque* ». La présidente explique, lors d'un entretien réalisé le 7/01/2012 à Loreto, que les membres de la coopérative ne pêchent pas, elles mettent en filet le poisson et le vendent.

coopérative, fut le non renouvellement des permis de pêche suite à une mauvaise gestion. La coopérative est restée, quelques années, sans permis.

L'ONGE COBI et le parc les ont aidées à récupérer un permis de pêche en 2007-2008 pour les poissons d'ornement. Au Mexique, l'extraction des poissons d'ornement a commencé à être règlementée en 1995. Au début des années 2000, certaines espèces de poissons d'ornement ont été intégrées à la liste nationale des espèces bénéficiant d'un statut de protection, à l'époque la NOM-059-ECOL-2001³⁸⁷. Ces espèces sont gérées et exploitées, suite à l'octroi par la SEMARNAT d'unités de gestion pour la conservation de la vie sylvestre (SEMARNAT, 2012). Au sein des unités de gestion, il doit y avoir un suivi permanent des populations. Le *predio* fait partie des unités de gestion pour la conservation de la vie sylvestre. Selon la Loi Générale de la Vie Sylvestre³⁸⁸ (3 juillet 2000. Dernière réforme publiée au DOF le 6 juin 2012), le *predio* est une « *unité territoriale délimitée par un polygone qui peut contenir des corps d'eau ou en faire partie* ». Dans le cas du PNBL, la coopérative *Mujeres del Golfo* a dû, dans un premier temps, solliciter auprès du Ministère de l'environnement, un *predio* fédéral pour l'extraction de poissons d'ornement (Carte 15, p. 336). Chaque responsable de *predio* doit rendre compte d'un plan de gestion, qui doit être approuvé par la SEMARNAT, pour pouvoir réaliser l'activité en question. Afin d'homogénéiser l'usage d'une espèce ou d'un groupe d'espèce au sein des unités de gestion, la Direction générale de la vie sylvestre de la SEMARNAT rédige des plans de gestion type. Ce point est très intéressant, dans le cas de la coopérative *Mujeres del Golfo*, car c'est seulement en septembre 2012 qu'un plan de gestion type pour les espèces marines d'ornement a été publié. Il a été rédigé par la Direction générale de la vie sylvestre de la SEMARNAT, en collaboration avec l'ONGE COBI, *Reef Check* ou encore la présidente de la coopérative *Mujeres del Golfo*. Ce document technique s'est donc appuyé sur le protocole mis en place au sein du *predio Mujeres del Golfo*, par les femmes de la coopérative, avec l'appui technique et financier de l'ONGE COBI et du PNBL. Au début de l'année 2011, une des responsables de l'ONGE COBI, commente le rôle qu'elle espère voir jouer, du protocole, pour l'exploitation des poissons d'ornement, utilisé par la coopérative *Mujeres del Golfo* :

« *Ce que nous voulons c'est que la Direction de la vie sylvestre, au niveau national, utilise les standards qu'utilisent les Mujeres del Golfo pour toutes les espèces d'ornement. C'est pourquoi nous sommes en train de faire un front commun avec les Mujeres del Golfo, la direction du parc et d'autres usagers d'ici. Ils prennent des données, ils réalisent*

³⁸⁷ La dernière actualisation de la liste date de 2010.

³⁸⁸ *Ley General de Vida Silvestre.*

des suivis, ils calculent des quotas et cela revient plus cher que seulement arriver [sur le site de pêche] et pêcher ». (Extrait d'entretien réalisé le 24/02/2011, à La Paz)³⁸⁹.*

Cette enquêtée précise que, pour l'établissement des quotas de pêche, ils se sont appuyés sur une méthodologie élaborée par l'ONGE *Reef Check*³⁹⁰. Dans le cas de la coopérative *Mujeres del Golfo*, des quotas sont calculés pour chacune des espèces que la coopérative souhaite exploiter. Un employé de l'ONGE COBI souligne que c'est un des « succès » de la coopérative car :

« De nombreuses pêcheries ne sont pas gérées avec un quota, et celle des Mujeres del Golfo ont une gestion par quota, même si c'est un organisme par an ». (Extrait d'entretien réalisé le 16/01/2012, à La Paz).*

Au sein du *predio*, il y a plusieurs sites de pêche (*caladeros*), les femmes de la coopérative décidèrent que certains d'entre eux soient des zones de non pêche (sites de contrôle), des zones qu'elles « laissent se reposer » pour reprendre l'expression d'une des femmes enquêtées³⁹¹. Le suivi et l'évaluation de la population sont effectués à la fois dans les sites de pêche et de non pêche. La désignation de sites de non pêche et l'évaluation de ces derniers font partie des éléments listés dans le plan de gestion type de la SEMARNAT. Des rapports concernant les espèces pêchées, les conditions de transports (taux de mortalité à l'arrivée, etc.) sont également tenus. Concernant les espèces qui ne sont pas listées dans la NOM-059-SEMARNAT-2010, le permis doit être sollicité auprès du ministère de la pêche (SAGARPA).

Parmi les coopératives de pêche de la péninsule de Basse Californie participant, de manière coresponsable, à la gestion des stocks de pêche (à travers notamment l'établissement de quotas), un autre exemple régulièrement repris est celui des coopératives du Pacifique Nord pêchant la langouste ou encore les ormeaux (PONCE DIAZ, WEISMAN, *et al.*, 2009). Plus particulièrement, la coopérative *Buzos y Pescadores* de l'île Natividad, localisée à l'Ouest de la péninsule dans la Réserve de biosphère du Vizcaíno, a quant à elle établi des zones de non pêche au sein de ses concessions (SAENZ-ARROYO, *et al.*, 2005).

En 2011, les femmes de la coopérative payaient des plongeurs du village pour qu'ils aillent pêcher les poissons d'ornement ; seule la plus jeune, Ximena, savait plonger. À terre, les femmes de la coopérative réceptionnaient les poissons et s'occupaient du conditionnement en sac de ces derniers, ainsi que de leur acheminement jusqu'aux États-Unis (99 % selon une enquêtée, le pourcentage restant concerne le marché national). Le jour de l'envoi, Tania raconte comment les rôles de femme au foyer, de mère et de membre de la coopérative s'enchaînent :

³⁸⁹ Dans les rapports d'activités du parc, le PNBL suggère également que le protocole suivi par la coopérative pourrait servir de proposition de gestion pour la Direction générale de la vie sylvestre et pour la SAGARPA (rapport du 3^e trimestre de l'année 2011, POA). En 2009, le parc insistait également sur le fait que le permis de la coopérative *Mujeres del Golfo*, concernant la capture d'espèces marines d'ornement est le « seul permis au niveau national de la Direction de la vie sylvestre et de la SAGARPA où les contrôles de captures sont réalisés de manière stricte, remplissant des standards internationaux de qualité » (rapport du 4^e trimestre, POA).

³⁹⁰ Voir également le rapport d'activités du PNBL du 3^e trimestre de l'année 2009.

³⁹¹ Entretien réalisé le 3/03/2011 sous la *palapa* de Ligüí.

« Ce jour-là, à 6 heures du matin j’emmène ma fille à Loreto [au collège] car mon époux travaille pour nous comme plongeur. Je rentre, je dois préparer le petit-déjeuner à mon fils, qui va au primaire, lui préparer le repas, je balaye, je lave, je lave le linge et là je pars à la palapa préparer le conditionnement en sac des poissons. »*

À 5 heures de l’après-midi, les femmes « commencent » leur journée de travail pour la coopérative, jusqu’à une heure du matin pour la majorité. Deux ou trois femmes continuent leur nuit de travail, puisqu’elles sont chargées de transporter les poissons jusqu’à l’aéroport de San José del Cabo où elles arrivent vers 7-8 heures du matin. Les poissons sont acheminés vers deux grossistes, à Los Angeles. Ximena, originaire de Sonora et mariée au petit-fils de Luz, gère les commandes avec les grossistes aux États-Unis. Elle avait des compétences en secrétariat avant de commencer à travailler pour la coopérative. Parallèlement, elle s’occupe de la bibliothèque du village qui est le seul endroit où il y a accès à internet.

La coopérative *Mujeres del Golfo* fait également partie du *predio de Ligüí*. En revanche, ce *predio* regroupe d’autres coopératives de pêche de Ligüí et d’Ensenada Blanca, afin d’exploiter des espèces listées dans la NOM-059-SEMARNAT-2010, telles que les holothuries (Carte 15, p. 336). Sur un des bâtiments de la coopérative, situé à l’entrée de la localité de Ligüí et qui borde la route pour Ensenada Blanca, la carte du parc avec la délimitation du *predio* et des zones de non pêche désignées au sein de celui-ci et celles du parc a été peinte (Photographie 35, p. 334), affichant ainsi leur territoire.

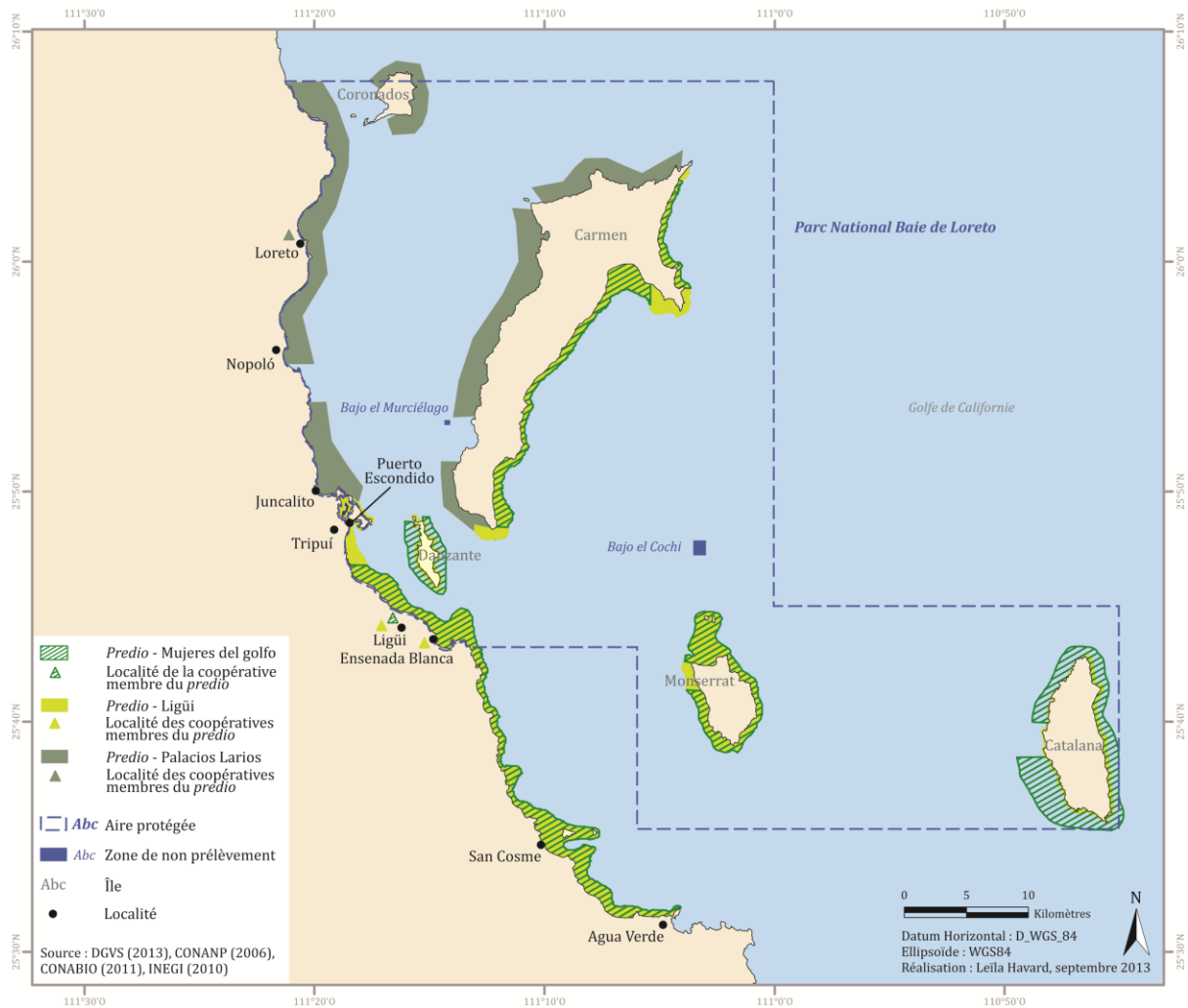


Photographie 35 : Hangar commun aux coopératives du *predio* de Ligüí où sont peints les limites du parc, du *predio* ou encore des slogans pour une « pêche responsable ». (Source : Leïla Havard, janvier 2012, Ligüí).

Outre, le *predio de Ligüí* et celui des *Mujeres del Golfo*, une partie d'un autre *predio* se localisait au sein de l'espace marin du PNBL jusqu'en 2013 : le *predio de Loreto*. Les coopératives qui intégraient le *predio de Loreto* avaient, depuis 2008, des points de vue différents sur l'organisation, l'administration, etc. de ce dernier³⁹². En 2013, le *predio* a été divisé en deux : la partie nord se situe à l'extérieur du parc et la partie sud est comprise dans le PNBL. Or, seulement un des deux représentants a sollicité le *predio*, officialisant la création du *predio Palacios Larios*. Il y a donc à l'heure actuelle trois *predios* au sein du PNBL sur la partie marine : le *predio* de Ligüí, celui de la coopérative *Mujeres del Golfo* et celui de *Palacios Larios* (Carte 15, p. 336). Concernant le *predio de Ligüí*, un gestionnaire du parc³⁹³ commente qu'en 2012, les holothuries n'ont pas été exploitées, les membres du *predio* ayant considéré à l'époque que le prix sur le marché n'était pas suffisamment élevé. Pour ce gestionnaire, on observe parallèlement un changement dans le rapport entre certaines communautés de pêcheurs et leur environnement. De plus, il précise que la majorité des coopératives qui intègrent ce *predio* ont diversifié soit leur pêche (poissons d'ornement, commercialisation, etc.), soit leurs activités (prestations de services touristiques), à l'exception d'une coopérative qui reste en marge.

³⁹² D'après les rapports trimestriels du parc et un entretien avec un gestionnaire du parc, en vidéoconférence, le 3/08/2013.

³⁹³ Entretien réalisé, en vidéoconférence, le 3/08/2013.



Carte 15 : Localisation des *predios* de Ligüi, Mujeres del Golfo et Palacios Larios.

C. Rôle des conservationnistes et représentations de l'environnement marin.

Depuis 2000, la coopérative *Mujeres del Golfo* s'est consolidée, en se tournant vers un marché plus équitable (vente directe), en investissant dans le matériel et l'infrastructure nécessaires, en réalisant un suivi biologique des espèces cibles (comparaison des lieux de non pêche et de pêche au sein du *predio*), en modifiant la méthode pour estimer la population (avec l'intégration de données telles que la bathymétrie), etc.

Pour cela, la coopérative a notamment reçu l'appui des ONGE COBI, *RARE Conservation* ou encore *Reef Check*, mais aussi du parc et du gouvernement de BCS. Lors des entretiens, les enquêtées ont particulièrement souligné l'appui de COBI sur le plan financier et technique, par exemple dans les techniques de suivi de la population.

COBI a commencé à travailler avec la coopérative en 2005³⁹⁴. Un membre de l'ONGE COBI revient sur le processus de consolidation de la coopérative et comment l'ONGE y a participé :

« Et bien, la coopérative *Mujeres del Golfo* a eu un conseiller... un technicien qui leur réalisait les estimations/suivis [pour l'obtention des permis] de 2000 à 2002. Elles ont perdu le permis. [Un membre de l'ONGE] avait déjà travaillé dans la région. [...] C'est comme cela que la relation s'est établie, car elle connaissait les femmes, elle connaissait l'activité que les femmes réalisaient. Et, avec TNC des fonds ont été obtenus pour mettre en route le projet. Le projet fonctionne depuis 2005. Et, avec RARE, nous les avons aidé à consolider la coopérative, à apprendre à établir des factures, à mettre en place des techniques de suivi, à l'identification des espèces, à réfléchir au conditionnement des espèces. On allait batailler à l'heure du café, parce qu'ils ne prennent presque pas de bière [...] discuter avec les pêcheurs : « Sur ce rocher, il y a des milliers de telles espèces ». « Oui, mais c'est au niveau de ce rocher, pas dans tout le parc ». C'est un peu leur perception... ils arrêtaient de voir le rocher comme l'ensemble du parc, et ils virent qu'il y avait des sites avec des espèces et des sites où il n'y en avait pas. [...] Nous avons commencé en 2005 et le premier permis elles l'ont obtenu presque en 2007, un des permis, car l'autre, il fallut attendre 2008. Et, maintenant, comme pour tout projet, petit à petit, tu te sépares et tu restes comme conseiller. Maintenant, je n'y vais plus autant qu'avant, avant j'y étais comme 6-7 mois. On suit, maintenant elles ont... enfin elles avaient internet, en ce moment il y a des problèmes mais, ça y est, elles maîtrisent skype, elles ont une adresse électronique... ».* (Extrait d'entretien réalisé le 16/01/2012, à La Paz).

Un membre de la coopérative³⁹⁵ précise que COBI et *Reef Check* ont été à l'origine de la vente directe auprès d'acheteurs à Los Angeles.

Concernant l'appui technique, les *Mujeres del Golfo* font également référence à un conseiller pour l'organisation du secteur de la pêche, Javier. Javier appartient à l'ONGE *RARE Conservation*. Lors d'un entretien informel³⁹⁶, il précise que, dès 2006, il y avait deux conseillers : un pour travailler avec les pêcheurs de Loreto et un autre pour travailler avec ceux de Ligüí et d'Ensenada Blanca. Les deux renoncèrent. Javier a commencé à travailler avec la communauté de Ligüí, comme conseiller, en octobre 2007 et « principalement avec les *Mujeres del Golfo* ». Il décrit son poste comme celui « d'un traducteur entre les pêcheurs et l'autorité », il aide à formuler les demandes de permis, etc. Pour lui, de nombreux pêcheurs sont illégaux parce qu'ils ne comprennent pas les démarches administratives, les réglementations, etc. L'accompagnement d'un conseiller est prévu pour deux ans, dans le cas du PNBL, il fut prolongé d'un an (jusqu'en mai 2009). Il a vocation à encourager la consommation légale de produits de la mer et à améliorer la chaîne productive. En 2008, cet accompagnement fut couplé avec la « campagne pour l'orgueil » (*campaña de orgullo*) « *Loretanos, Por un mar lleno de vida*³⁹⁷ », dans les localités riveraines au parc. Cette campagne, menée également par une personne de *RARE Conservation*,

³⁹⁴ Précisons qu'en 2003, quelques femmes de la coopérative avait participé à l'atelier d'échanges « *De pêcheur à pêcheur : à la recherche de l'amélioration de la pêche à travers les réserves marines* » organisé notamment par l'ONGE COBI dans l'État de Sonora.

³⁹⁵ Entretien réalisé le 3/03/2011 sous la palapa de Ligüí.

³⁹⁶ Entretien réalisé le 4/03/2011 à Loreto.

³⁹⁷ « *Habitants de Loreto, pour une mer pleine de vie* »*. Ce slogan a été peint dans divers endroits comme dans l'entrepôt des coopératives de Ligüí avec le logo du PNBL (Photographie 33, p. 25). Cette campagne visent à rendre « orgueilleux » les habitants de la baie de Loreto.

eut le soutien du PNBL et de la fondation *Loreto Bay*. Cette première campagne s'est terminée en 2010. Puis, elle a été reprise les années suivantes avec l'appui de l'ONGE *Eco-Alianza*³⁹⁸.

Financièrement, l'argent, issu de fondations internationales telles que TNC, obtenu par COBI pour appuyer le développement de la coopérative *Mujeres del Golfo*, a été complété par des fonds du gouvernement fédéral (PROCOCODES)³⁹⁹. Le parc a soutenu, sur plusieurs années, la coopérative *Mujeres del Golfo*. Dans le cas de PROCOCODES, COBI a aidé la coopérative à solliciter ces fonds mais l'ONGE n'a pas servi d'intermédiaire dans le transfert d'argent. Dans un premier temps, le parc les a aidées, elles et d'autres coopératives de pêche, à travers un projet d'aquaculture de palourdes grâce à des fonds du FANP, du gouvernement de BCS et de TNC⁴⁰⁰. De plus, l'analyse des PROCOCODES, financés par le parc, montre que, dès 2003, un projet d'aquaculture de palourdes avait été soutenu par ce programme d'aides de la CONANP. La revue publiée par le parc, *El Pescador*, de décembre 2005, met un exergue un atelier, destiné aux micro-entreprises qui opèrent dans le parc, auquel les membres de la coopérative *Mujeres del Golfo* ont participé. Il est intéressant de noter que des activités ont été menées par une représentante de l'*Instituto Nacional de la Femme*⁴⁰¹, promouvant ainsi la parité dans les activités productives réalisées au sein du PNBL. À partir de l'année 2008, les données obtenues, auprès de la CONANP, permettent de connaître les projets sollicités par la coopérative *Mujeres del Golfo*⁴⁰² et le montant approuvé dans le cadre du PROCOCODES (Tableau 31, p. 338). La revue *El Pescador*, datée de mars 2008, précise que, déjà en 2007, la coopérative avait obtenu un PROCOCODES afin d'estimer la population de poissons et d'invertébrés d'ornement au sein du PNBL.

³⁹⁸ Cette *campaña del orgullo* valorise la pêche soutenable au sein du parc et encourage la population locale à acheter des produits issus d'une pêche responsable et légale. Dans le cas du commerce des poissons d'ornement, il est également nécessaire que les acheteurs soient sensibilisés au problème d'introduction d'espèces invasives, à l'instar de l'invasion du poisson-lion dans la mer des Caraïbes.

³⁹⁹ Entretien auprès d'un membre de COBI, le 16/01/2012, à La Paz.

⁴⁰⁰ Information issue d'un document communiqué par le PNBL.

⁴⁰¹ *Instituto Nacional de la Mujer*.

⁴⁰² Cela n'exclut pas que des personnes, qui ne sont pas membres de la coopérative, n'aient pas participé aux formations, etc. Cela signifie seulement que le projet est porté par la coopérative *Mujeres del Golfo* et que cette dernière y trouve un intérêt.

| Année | Nom du PROCODES financé | Montant approuvé en pesos |
|---------------------|---|---------------------------|
| 2008 | <u>Étude technique :</u> « Suivi des populations de poissons et d'invertébrés d'ornement et de l'écosystème dans les zones d'exploitation de la coopérative Mujeres del Golfo ». | 100 000 |
| 2008 | <u>Formation :</u> « Formation des partenaires communautaires en techniques de suivis biologiques et d'identification des espèces ». | 40 000 |
| 2009 | <u>Étude technique :</u> « Évaluation et suivi des populations d'ornement et de l'écosystème dans les zones d'exploitation de la coopérative Mujeres del Golfo ». | 80 000 |
| 2010 | <u>Étude technique :</u> « Suivi communautaire des populations et de l'écosystème dans les zones d'exploitation de la coopérative Mujeres del Golfo ». | 69 000 |
| 2012 ⁴⁰³ | <u>Projet productif :</u> « Centre de production et de reproduction aquacole » (agrandissement de l'infrastructure, équipements, etc.). | 100 000 |

Tableau 31 : Nom des PROCODES sollicités par la coopérative *Mujeres del Golfo* et montant autorisé.

À cela s'ajoute que cette coopérative a une place au conseil de gestion du parc depuis de nombreuses années. Un gestionnaire du parc, pendant un entretien⁴⁰⁴, précise que les membres de la coopérative, en retour, les aident, lors de réunions ou de reportages télévisés, à valoriser le parc, à promouvoir la gestion soutenable des ressources ou encore lors d'activités d'éducation environnementale.

Différentes institutions et organisations ont ainsi participé à la consolidation de la coopérative (Figure 59, p. 340).

⁴⁰³ *Nota bene* : À partir de 2011, dans la liste des porteurs de projets PROCODES de la CONANP, le nom des coopératives n'apparaît plus. Ce sont les noms des personnes portant le projet qui sont mentionnés. Nous avons donc retenu le projet porté par la Présidente de la coopérative.

⁴⁰⁴ Réalisé, le 3/08/2013, en vidéoconférence. Voir également les rapports d'activités du PNBL du 3^e trimestre de l'année 2009, des 1^{er} et 2nd trimestres de l'année 2010 et du 1^{er} trimestre de l'année 2012.

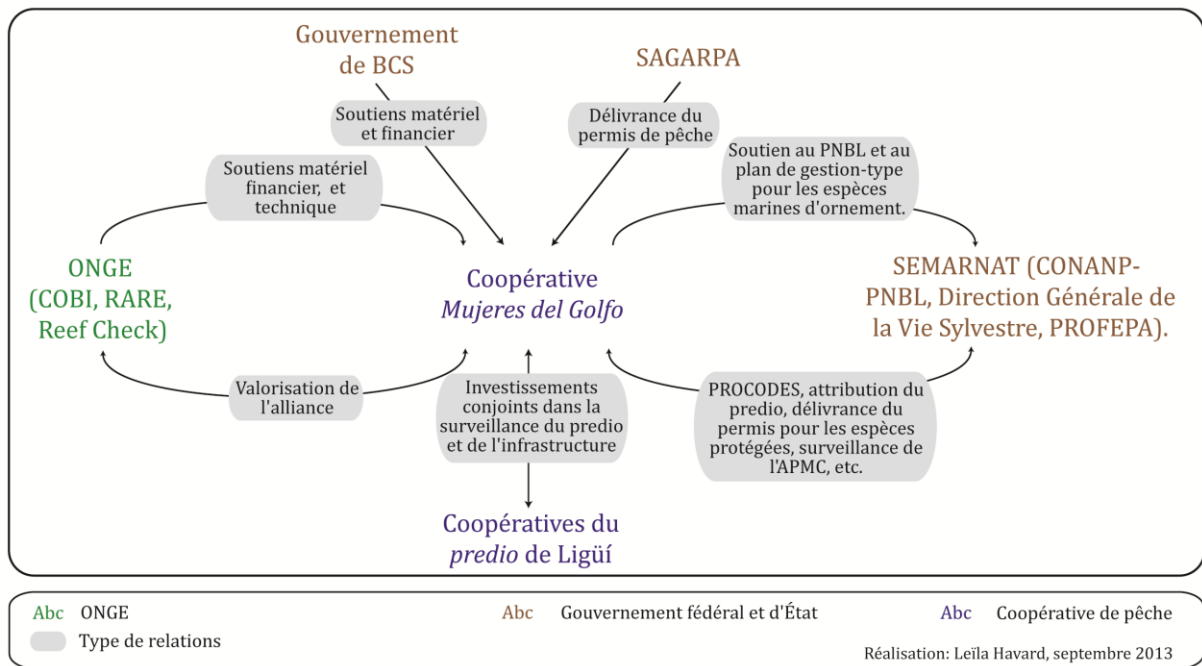


Figure 59 : Relations entre la coopérative *Mujeres del Golfo* et divers acteurs afin de consolider la coopérative. (Schéma élaboré à partir des entretiens).

Les femmes de la coopérative qui ont été enquêtées, en mars 2011, ont une vision positive de la conservation. Cependant, des différences subsistent quant à la maîtrise de termes techniques et propres au langage conservationniste. La nouvelle présidente de la coopérative, Ximena, a une maîtrise des termes relevant de la gestion des ressources naturelles, comme en témoigne les extraits ci-après :

*« Avant, je pensais que la conservation c'était comme « ne toucher à rien », mais aujourd'hui que je sais plus de choses sur le parc, je définis plutôt la conservation comme faire un usage soutenable de la ressource. [...] Si la pêche est réalisée de manière soutenable, le parc a de l'avenir, au niveau économique, pour l'obtention de davantage de permis de pêche. Le parc aura un bon état de santé ».**

Ximena pense que le parc lui apporte des bénéfices, car il lui permet d'obtenir des PROCODES, de recevoir un appui technique. De même, elle a créé des liens avec le personnel d'ONGE dont *RARE Conservation* et *Reef Check*, mais surtout COBI qui « les a adoptées ». Luz souligne aussi le soutien du parc concernant les permis de pêche, à travers notamment les PROCODES. Des liens d'amitiés se sont créés avec le premier directeur du parc et le directeur actuel. À l'instar de Ximena, elle pense que si les personnes continuent à faire un usage soutenable du parc, le parc sera en bonne santé dans les années à venir. Lors de l'entretien, elle met en exergue les interactions homme/nature et conclut : « si le parc va bien, alors la communauté va bien ». Sa fille Tania, membre fondateur de la coopérative, partage cet avis, car :

*« Le parc marin, il représente tout. C'est la vie pour nous, car c'est de là que nous dépendons pour le travail, c'est de là que mes enfants dépendent pour étudier. Si on l'épuise, mes petits-enfants ne vont pas le connaître ».**

Erendirá, membre de la coopérative, se représente le parc comme :

« Quelque chose qui nous apprend à prendre soin des ressources que nous avons. Loreto a pris de l'ampleur avec le parc. [...] Le parc a changé ma vie quotidienne avec les possibilités de se former, d'avoir une entreprise à soi, avec l'appui des PROCODES [...]. Au sein du parc, tout ce qu'ils font en ce moment c'est très bien et cela permet la restauration des écosystèmes ». (Extrait d'entretien mené le 3/03/2011 sous la palapa des coopératives de Ligüi).*

Elle s'est approprié la figure du parc et le considère comme « sien ». Rita est entrée dans la coopérative il y a six ans. Elle considère, comme Ximena, qu'il y a de bonnes relations avec le personnel du parc, « à commencer par le directeur ». Erendirá précise que le personnel du parc est plus présent et note qu'il y a davantage de surveillance. Le parc lui apporte des bénéfices :

*« Il permet de réguler les usages, car avant, n'importe qui sortait ce qu'il voulait. [...] Sans le parc, il n'y aurait plus beaucoup d'espèces pour pouvoir continuer à pêcher ».**

Pour Paola, le parc offre à leurs sites de pêche une meilleure protection, ainsi « les gens de l'extérieur ne viennent pas ». Il y a de bonnes relations avec les gens du parc qui viennent parfois leur rendre visite. Paola reconnaît, cependant, que certains pêcheurs ont été affectés par la fermeture de zones de pêche. Elle aimerait que, dans dix ans :

*« Tout change, qu'il y ait quelque chose de nouveau... un changement de vie... qu'il n'y ait pas autant de problèmes entre les personnes, que le parc soit protégé mais qu'il laisse aussi les pêcheurs tranquilles. Par exemple, qu'ils donnent, pour un an, un permis de pêche pour le concombre de mer, que l'année suivante, ils donnent un permis pour la palourde, et qu'après ils redonnent le permis pour le concombre de mer : qu'il y ait une compensation, ils ne doivent pas laisser les gens sans permis ».**

Bien que la coopérative *Mujeres del Golfo* soit régulièrement citée en exemple, lors des entretiens et du travail de terrain en 2011, on constate quelques tensions au sein de membres de la coopérative.

« Ce sont les femmes de là-bas [l'enquêtée fait allusion au fait que la majorité des membres de la coopérative est rassemblée à l'autre extrémité du village]. Elles disent que c'est une coopérative de la communauté, mais elles ne sont pas venues chercher les femmes de ce côté. Ce sont les mêmes de là-bas qui y rentrent. [...] Elles ne viennent pas chercher les plongeurs de ce côté ». (Extrait d'entretien avec une des membres de la coopérative, le 4/03/2011 à Ligüi).*

Cet extrait d'entretien est intéressant car il met en exergue les différences entre deux zones géographiques du village, que certains enquêtés ont formalisé en divisant le village à partir d'un lieu commun, neutre : l'école (ceux qui vivent avant l'école (entrée du village) et ceux qui vivent après l'école). Cette division fut également soulevée lors d'entretiens avec des pêcheurs. Au-delà, une représentation différente de l'environnement et du parc a été constatée. L'enquêtée, citée précédemment, à la différence des autres membres de la coopérative enquêtées, perçoit le parc comme une contrainte, comme un obstacle à l'activité de pêche :

*« Le parc marin nous a sérieusement affectés depuis qu'ils l'ont créé. Car maintenant, ils ne donnent plus les permis de pêche. Maintenant, ils pêchent le pur concombre de mer. Ils [l'autorité] ne laissent pas travailler comme cela est souhaité. Il y a beaucoup de surveillance. La coopérative Mujeres del Golfo, elle-même, demande à ce qu'il y ait beaucoup de surveillance. Mais, ces femmes n'ont pas les mêmes nécessités [que nous...]. Elles ont des permis pour tout ».**

Cette fille de pêcheur est pessimiste sur l'avenir du parc et de la communauté.

L'expérience de la coopérative *Mujeres del Golfo* est intéressante, de par l'évolution des représentations de plusieurs de ces membres vis-à-vis de l'environnement et de leur souhait d'exercer une activité soutenable au sein du parc qui, pour la majorité, est un espace qu'elles se sont approprié. Son originalité provient également de son genre et de l'inversion des comportements hommes-femmes qu'elle a induits. Pour la direction du parc, le travail mené par la coopérative *Mujeres del Golfo* a également encouragé la participation d'autres pêcheurs au suivi des espèces⁴⁰⁵. Tania précise également que la coopérative a influencé les autres coopératives à travers leur participation et leurs interventions lors de réunions avec plusieurs coopératives, « *celles des hommes* ». Néanmoins, certains habitants des localités riveraines restent encore en marge du processus visant un usage soutenable des ressources. Cet appui régulier du parc et des ONGE auprès de certaines coopératives doit se multiplier. Les efforts de sensibilisation, menés par le parc ces dernières années avec, par exemple, la campagne promue par *RARE Conservation* puis soutenue par l'ONGE locale *Eco-Alianza*, doivent se poursuivre afin de susciter l'intérêt des habitants restés à l'écart. En effet, les enquêtes réalisées dans le cadre de ce programme, en mars 2011, avant la seconde campagne⁴⁰⁶, montre que seuls 48 % des habitants de Loreto enquêtés reconnaissent le PNBL comme une aire protégée. Ce chiffre est passé à 67 %⁴⁰⁷ en août 2012, d'après l'enquête réalisée suite à la campagne (LOZANO ANGULO et RAMÍREZ, 2012). Certes, ce chiffre a augmenté mais, cela signifie aussi que plus de 30 % des riverains enquêtés ne reconnaissent pas le PNBL comme une aire protégée. La participation de la population locale, l'intérêt de respecter la réglementation au sein du PNBL et la valorisation de ce patrimoine, passent, en premier lieu, par la connaissance de cet espace règlementaire, institué il y a plus d'une dizaine d'années.

⁴⁰⁵ Entretien réalisé le 10/11/2010, à Loreto.

⁴⁰⁶ La campagne portait sur la pêche responsable ainsi que sur la valorisation de la pêche légale et de la consommation de produits issus d'une pêche en règle. Cependant, étant donné que la pêche se réalise au sein du parc, la connaissance de l'existence de ce dernier est importante pour la campagne.

⁴⁰⁷ Enquêtes réalisées, sous la direction du PNBL et de l'ONGE *Eco-Alianza*, auprès de 610 personnes, dont 559 personnes résident à Loreto.

Conclusion

D'une manière générale, les différents acteurs concernés par l'instauration des parcs nationaux ne l'envisagent pas comme un espace excluant des activités, mais davantage, comme un espace où les activités sont régulées, afin de pouvoir continuer à en faire bon usage. Ce qui correspond à la définition actuelle de la conservation (Chapitre I). Pour que chaque groupe d'utilisateurs aide à définir les modalités visant un usage soutenable des ressources, il a été souligné, précédemment, la nécessaire mise en place de mécanismes de participation par la CONANP et souvent portée par les ONGE. L'un d'entre eux, qui n'est ni spécifique aux parcs nationaux, ni au Mexique, est celui de l'instauration d'un conseil de gestion. Bien que, pour l'ensemble des sites étudiés, un conseil de gestion ait été créé, il a été mis en exergue que leur déroulement reste difficile et soulève de nombreuses questions. Certains secteurs d'activités, au début des années 2010, n'ont pas de représentants qui assistent au conseil de gestion du parc, à l'instar de la pêche sportive-récréative pour le PNAES ou de la pêche commerciale pour le PNCP. Au-delà, la question de la représentativité de ces membres et celle de la diffusion des activités du conseil ont été posées. Des riverains au parc, qu'ils soient pêcheurs commerciaux ou prestataires de services touristiques, participent à des activités essentielles pour la gestion du parc (surveillance, suivis biologiques et des usages, etc.). La participation à certains suivis biologiques, notamment le suivi des tortues marines, suscite l'engouement de plusieurs acteurs. Cependant, le nombre de personnes, participant de manière active, reste faible et ces personnes sont souvent dépendantes de programmes d'aides de la CONANP. Ainsi, certaines initiatives de surveillance communautaire, au départ bénévoles, ont parfois été remplacées et consolidées par un programme d'aides : le PROVICOM. L'objectif de coresponsabilité des aires protégées marines et côtières n'est pas atteint.

Cependant, on peut noter une évolution des comportements vers un usage soutenable. De nombreux habitants prennent conscience que les ressources ne sont pas inépuisables. Ces dernières années, des exemples, comme celui de la coopérative *Mujeres del Golfo*, qui a bénéficié d'appui des gestionnaires et d'ONGE, sont encourageants. Les campagnes de sensibilisation et de communication autour des espaces protégés, qui ont déjà fait leurs preuves, doivent faire partie des priorités et doivent s'adresser à un large public. La participation des habitants à la gestion de ces aires nécessite des espaces de dialogue, mais aussi des clés pour y participer, l'une d'entre elles étant la connaissance des écosystèmes marins et côtiers et de leurs interactions avec l'homme. Leur participation dépend aussi de leur acception sociale du projet d'aire marine protégée.

Conclusion générale.

Au cours du siècle dernier, la prise de conscience des enjeux environnementaux à l'échelle de la planète a été à l'origine de multiples projets de conservation. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que des politiques spécifiques aient été mises en œuvre pour favoriser la création d'espaces protégés. Ceux-ci ont connu un véritable essor sur tous les continents renforçant ainsi un réseau d'aires de protection aux caractéristiques très différentes selon les contextes propres à chacun des pays. Ces réalisations, en contribuant à une nouvelle organisation des territoires, ont modifié à la fois les usages, mais aussi le contexte économique ainsi que les perceptions sociales des espaces concernés. Si globalement on s'accorde à reconnaître de nombreux aspects positifs à ces changements, ils sont aussi l'objet de critiques. L'une d'entre elles concerne les implications sociales liées à l'instauration d'un territoire règlementaire pour les usagers de ces espaces ainsi qu'à l'absence ou du moins au manque de prise en compte des populations locales.

À partir des années 1970, face au constat de l'érosion de la biodiversité marine et côtière et à une augmentation des usages dans cet espace, les aires protégées marines et côtières (APMC) se multiplient. Face à cette multiplication, il y a une forte attente pour qu'elles offrent des opportunités aux populations locales. C'est à partir des années 2000, que le concept de gouvernance prend de l'ampleur notamment concernant la gestion des pêcheries et des APMC. Aujourd'hui, lors de nombreuses rencontres internationales, la participation des parties-prenantes est largement encouragée pour que ces projets de conservation puissent perdurer dans le temps et donner les résultats escomptés. Cette participation des populations aux mécanismes de décision nécessite de nombreuses conditions, notamment un accès équitable à l'information. Au Mexique, la Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées (CONANP) a choisi pour slogan « *la conservation avec, par et pour les gens* ». On pourrait donc s'attendre à ce que les processus participatifs, au sein des aires protégées fédérales, soient nombreux.

Le golfe de Californie, en particulier la partie occidentale, concentre un grand nombre d'aires protégées marines et côtières mais aussi de nombreux enjeux (pêche, tourisme, conservation). L'État de Basse Californie Sud, qui borde les APMC étudiées dans le cadre de cette recherche, connaît une forte croissance démographique et les usages s'y intensifient et se multiplient. La majorité des études scientifiques, qui ont porté sur ces espaces protégés marins et côtiers du sud du golfe de Californie, ont été jusqu'à récemment l'apanage des sciences naturelles. Encore mineures, les recherches en sciences humaines et sociales ont donc un rôle important à jouer afin de mieux appréhender ces espaces protégés. Quelques organisations

environnementales non gouvernementales, pour évaluer l'efficacité des aires protégées où elles travaillent, ont commencé à s'y intéresser dans les années 2000.

Ce travail de thèse s'est articulé autour de l'analyse de la gouvernance des aires protégées marines et côtières du sud du golfe de Californie. Il a donc vocation à enrichir les réflexions, entamées principalement par des organisations non gouvernementales, en ce qui concerne les processus décisionnels pour la gestion de ces espaces et l'intégration des acteurs locaux dans la gestion des aires protégées. L'approche choisie permet d'insister sur l'importance de prendre en compte l'emboîtement des différentes échelles spatiales (locales, régionales, nationales, internationales) dans la définition des stratégies de conservation et des représentations que les acteurs concernés ont de cet espace.

Ces aires protégées marines et côtières émergent toutes d'une démarche ascendante. Cependant, cela ne signifie pas que l'ensemble des acteurs ait été pris en compte ou ait participé à ce processus. Il a fallu parfois plusieurs tentatives, comme cela a pu être le cas pour le parc national de l'Archipel Espíritu Santo. Ces aires protégées fédérales ont également nécessité l'intervention d'acteurs dont le champ d'action est national, voire international.

L'État fédéral garde un rôle majeur dans la gouvernance des aires protégées marines et côtières étudiées lors de la création et de la gestion de ces espaces. D'une manière générale, les aires protégées marines et côtières ne font pas partie des préoccupations des élus locaux et régionaux davantage tournés vers le développement touristique de la région. Les élus ont cependant soutenu certains projets, suite à d'importantes mobilisations sociales. En ce qui concerne notre recherche c'est par exemple le cas pour la création de Balandra, ou celle du parc national Baie de Loreto.

La réputation du golfe de Californie concernant la richesse de ses ressources est ancienne et a permis un fort intérêt et un ancrage des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE). Ces dernières se positionnent comme acteurs-relais entre les différentes échelles afin de plaider activement pour la conservation des ressources marines et côtières. Nous avons pu constater qu'elles occupent soit un rôle d'ONGE gestionnaire, se différenciant peu des activités de la CONANP, soit un rôle d'ONGE contestataire, se démarquant fortement des actions de l'État. Les ONGE dont le champ d'action s'inscrit à l'échelle globale ont une emprise majeure sur ces espaces protégés, malgré une présence physique qui peut être éphémère voire virtuelle.

Financièrement, les ONGE menant des actions sur les sites étudiés dépendent largement de fondations nord-américaines. Les plus importantes s'appuient également sur la collecte de dons privés. Ce lien avec les États-Unis, notamment avec l'État de Californie, transparaît au

niveau de la gestion des aires protégées. Cela est visible au travers des échanges de méthodes, des formations de personnel, des discussions au sein de la Commission de coopération environnementale ou encore des flux financiers et touristiques à destination des aires protégées. Il est donc nécessaire de ne pas prendre uniquement en compte l'échelle locale pour analyser la gouvernance de ces aires protégées marines et côtières. Des espaces, que l'on serait tentés de décrire comme isolés, peuvent être rapidement confrontés aux processus de mondialisation annonçant un fort désenclavement de ces derniers, avec des conséquences majeures, pas nécessairement positives, pour les populations locales. C'est notamment le cas du parc national Cabo Pulmo. Aujourd'hui, cette aire protégée et le village limitrophe dont elle prend le nom, renvoient l'image d'un modèle dont l'amélioration des conditions environnementales s'est accompagnée d'une meilleure qualité de vie pour les habitants du village qui se sont fortement appropriés ce lieu. Il fait ainsi partie de la liste des aires marines protégées reconnues comme un succès de conservation par les acteurs du Réseau Nord-Américain d'Aires Marines Protégées (RNAAMP)⁴⁰⁸. L'intérêt que cette aire protégée suscite désormais auprès des ONGE et des chercheurs de nationalités mexicaine ou étrangère ne doit pas marginaliser les autres aires protégées si l'on souhaite atteindre l'objectif 11 d'Aichi⁴⁰⁹ qui est notamment de créer des réseaux écologiquement représentatifs d'aires protégées qui sont gérées efficacement et équitablement.

Outre les acteurs qui se retrouvent à l'interface des différentes échelles et qui participent à l'élaboration et/ou à la gestion des aires protégées, il convient de ne pas oublier ceux ayant un rapport quotidien avec l'aire protégée et dont la participation est également jugée cruciale pour pérenniser une aire protégée. En effet, l'instauration d'un statut de protection au sein d'un espace marin, souvent considéré comme un espace de liberté, implique pour certains acteurs de nouvelles territorialités. Comme le souligne Leticia Durand Smith *et al.* (2012), il y a toujours des « *perdants* » et des « *gagnants* » lors de la mise en œuvre de projet de conservation. Malgré une volonté affichée de vouloir intégrer la population locale dans ces projets de territoire, certains acteurs restent toujours en marge des processus décisionnels et des programmes d'aides de la CONANP. En revanche, d'autres groupes d'acteurs locaux se sont consolidés et revendiquent leur pratique qu'ils jugent soutenable, leur attachement au territoire qu'est l'aire protégée ou à une partie de celle-ci et participent à des actions de surveillance. Ils soulignent également l'évolution de leur représentation sur la nature et la finitude de certaines de ces ressources. Ils deviennent

⁴⁰⁸ Parmi les aires marines protégées mexicaines considérées aujourd'hui comme un « succès », par une des commissions du RNAAMP, se trouvent le parc national Cabo Pulmo avec l'aire de protection de la flore et de la faune Yum-Balam (communication de Doug Yurick de l'agence Parks Canada, le 26/10/2013, au III^e Congrès international des aires marines protégées à Marseille).

⁴⁰⁹ Cet objectif a été formulé dans le plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, *Vivre en harmonie avec la nature*, adopté lors de la réunion des parties contractantes de la CDB à Nagoya (Japon), en 2010 (COP 10).

alors des acteurs clés et reconnus, notamment par l'État, les ONGE et les scientifiques, dans les processus décisionnels ayant des implications sur l'organisation de cet espace.

Pour les trois parcs nationaux étudiés, cette participation aux processus décisionnels, a notamment lieu à des moments clés de la vie des aires protégées : la création, l'élaboration et la révision des plans de gestion ou encore lors des réunions des conseils de gestion. Ces derniers, bien qu'étant des espaces de dialogue et de réalisation d'accords, souffrent aujourd'hui encore de certains dysfonctionnements concernant par exemple la représentativité de ses membres. Au tournant des années 2010, l'élaboration du plan de gestion du parc national de l'Archipel Espiritu Santo, de même que la révision du plan de gestion du parc national Baie de Loreto relèvent d'une volonté d'orientation vers des processus décisionnels issus de la concertation entre les différents secteurs d'activités concernés par les aires protégées et non de la consultation auprès de ces derniers. La consultation ne permet pas d'aboutir à une construction collective à la différence de la concertation. Ces moments clés permettent aux différents acteurs concernés de construire une vision partagée pour ce territoire. Cependant, deux problèmes ont émergé quant à l'acceptation sociale de ces nouvelles réglementations : la représentativité de certains secteurs d'activité, ainsi que la lenteur et la lourdeur des processus administratifs. Pour le parc national Baie de Loreto, les actions de sensibilisation environnementale, menées par exemple lors de l'élaboration du plan de gestion, ont permis de faire prendre conscience à des habitants des richesses du milieu marin et de l'importance d'en faire un usage soutenable. Ces efforts devraient se poursuivre.

Au-delà de la participation des pêcheurs et des prestataires de services touristiques à des instances décisionnelles, au travers de leurs « représentants », la CONANP propose des programmes d'aides afin d'encourager des activités alternatives génératrices de revenus (AAGR). Ainsi la CONANP, organisme déconcentré de l'État, a pour objectif de « *conserver le patrimoine naturel du Mexique à travers les aires naturelles protégées [...] en encourageant une culture de la conservation et le développement soutenable des communautés riveraines* » (CONANP, 2013). Ces programmes sont aussi pour les gestionnaires un moyen de créer du lien avec des riverains d'aires protégées. La vocation donnée à cet espace public et l'ampleur de ces programmes dépendent cependant de la politique environnementale instaurée à l'échelle nationale. L'étude menée dans le cadre de cette recherche montre que, pour le programme le plus conséquent, à savoir le Programme de Conservation et de Développement Soutenable (PROCOCODES), c'est l'activité écotouristique qui a largement été encouragée par les pouvoirs publics. Dans certains cas, cela modifie la relation que des habitants entretenaient avec leur environnement, passant d'une activité extractive (pêche) à une activité non extractive (écotourisme). Cela a pu être observé au sein du parc national de l'Archipel Espiritu Santo et du

parc national Baie de Loreto. Dans le cas du parc national Cabo Pulmo, ces programmes ont consolidé les activités écotouristiques proposées sur ce site. Ces expériences écotouristiques ne doivent pas occulter celles de pêche soutenable et responsable, et/ou de conservation. Ces programmes peuvent aider à la consolidation de certains groupes, à l'instar de la coopérative de pêche *Mujeres del Golfo* dans la baie de Loreto, qui a également reçu d'autres appuis, institutionnels et d'organisations non gouvernementales. Récemment, certains projets impliquant des populations locales permettent la participation de ces dernières au suivi d'espèces, à l'analyse de conditions biophysiques des sites, sortant ainsi du strict cadre des projets écotouristiques et permettant la production de données scientifiques utiles également pour les gestionnaires, comme c'est le cas des activités des « *grupos tortugueros* ». Des limites peuvent être néanmoins soulevées comme le manque de suivi formel de ces projets après la période d'attribution de l'aide ou des budgets insuffisants ne permettant pas à l'ensemble des habitants d'accéder à ces subsides.

Ainsi, actuellement il convient de souligner que la gouvernance de ces espaces est caractérisée avant tout par un rôle majeur de l'État, à travers la CONANP, qui en reste le gestionnaire officiel. Néanmoins, d'autres acteurs participent aux processus décisionnels concernant la gestion de ces espaces. Il s'agit principalement des organisations non gouvernementales dont le rôle se confond parfois avec celui de l'État. Parmi les modes de gouvernance proposés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (BORRINI-FEYERABEND, *et al.*, 2013), les aires protégées du sud du golfe de Californie ne correspondent pas à un des quatre grands modes de gouvernance : elles se situent entre une gouvernance par le gouvernement et une gouvernance partagée.

Au terme de cette recherche doctorale, il est nécessaire de faire un point sur les principales limites de ce travail. Cette réflexion s'inscrivait initialement dans le cadre de la mise en place d'un observatoire franco-mexicain de la mer et des côtes porté par plusieurs institutions et centres de recherches. Le temps nécessaire à la mise en place de ce type de structure, avec un nombre élevé de partenaires ne s'est pas accordé au temps de la thèse. Ce travail doctoral n'a pu donc s'inscrire dans un programme de recherche incluant d'une part des chercheurs d'origine disciplinaire différente et d'autre part n'a pas pu être le ferment à d'autres projets.

La recherche sur un terrain à l'étranger, dont l'éloignement géographique est important, a ses propres limites. Le travail de recherche amène en permanence de nouveaux questionnements. Ainsi, l'analyse des données lors de notre retour en France a ouvert sur d'autres interrogations et a mis en exergue certaines données manquantes qui n'ont pu être complétées. A cela s'ajoute que des données officielles ont été difficiles à obtenir. D'autres

données n'étaient finalement pas exploitables et auraient nécessité de formuler de nouvelles demandes. De même, certains documents du gouvernement qui compilaient une partie des informations que nous souhaitions obtenir, n'ont pas été clairement identifiés au départ. Par la suite, l'obtention de ces informations n'a pu être entièrement mise en perspective avec la réalité de terrain, en réalisant une autre série d'entretiens. C'est notamment le cas pour les activités alternatives génératrices de revenus où la représentation des habitants vis-à-vis de ces programmes aurait mérité d'être davantage développée. De même, la place et le rôle des hommes politiques dans la gestion des aires marines protégées nécessiteraient une analyse plus approfondie. Mais nous espérons, au-delà de ces limites, que cette recherche sera une contribution utile à la connaissance des aires marines protégées au Mexique.

Le travail de recherche ne s'arrête pas à la fin d'un manuscrit, des perspectives relatives à la réflexion portant sur la gouvernance des aires marines protégées s'ouvrent. Ce travail pourrait être approfondi à l'échelle du récif mésoaméricain dans les Caraïbes qui, comme le golfe de Californie, est internationalement reconnu quant à sa richesse marine et côtière. Par exemple, l'angle d'approche du rôle des ONGE dans la gestion de cet espace et la répartition spatiale de ces dernières pourraient être développés, permettant ainsi une comparaison avec le golfe de Californie.

Au-delà de cette perspective en lien avec le territoire mexicain, d'une manière générale, certains processus et problématiques observés à l'échelle des sites d'étude, se retrouvent dans bien d'autres aires protégées marines et côtières sous la juridiction d'un autre pays. Récemment, un article publié dans le quotidien national *Le Monde*⁴¹⁰, met en exergue les conflits d'intérêts pour la protection de la Grande Barrière de Corail en Australie. Cela concerne des projets d'extension de ports miniers répondant au boom de l'industrie minière dans l'État du nord-est de l'Australie. Cette « menace », n'est pas sans rappeler la « menace » de *Cabo Cortés* concernant le récif corallien localisé à Cabo Pulmo. Des membres du gouvernement sont mis en cause, scientifiques et conservationnistes alertent sur les conséquences potentielles pour les récifs coralliens de la réalisation des projets, l'ONGE Greenpeace montre son désaccord et les autorisations du Ministère de l'environnement, pour ces projets polémiques, sont repoussées dans le temps. La question d'inscrire la Grande Barrière de Corail en Australie sur la Liste du Patrimoine mondial en péril de l'UNESCO est soulevée, la demande a également été formulée par des scientifiques dans le cas de Cabo Pulmo.

D'autre part, ces réflexions pourraient continuer à être menées dans le cadre de la récente création, en France, du Groupement d'Intérêt Scientifique « *Fréquentation, Usages et*

⁴¹⁰ L'article, intitulé : « *La Grande Barrière de corail « infiltrée » par l'industrie minière et gazière. Deux membres de l'autorité de protection du récif australien sont soupçonnés de conflit d'intérêts* », a été rédigé par Colin Folliot et publié le 4 novembre 2013.

Gouvernances des aires marines protégées ». Ce dernier a pour vocation de rassembler des chercheurs en sciences humaines et sociales autour de projets de recherche communs ainsi que d'anticiper et de répondre à certaines attentes des gestionnaires. Des perspectives de recherche pourraient donc être envisagées à partir d'une approche interdisciplinaire autour d'aires marines protégées françaises en Métropole et/ou en Outre-mer.

L'analyse de la gouvernance, en ce qui concerne les interactions entre les acteurs à différentes échelles spatiales, le sens qu'ils donnent à leur relation à l'espace et à la nature ainsi que la prise en compte de la dimension temporelle, revêt donc une importance particulière pour les aires protégées marines et côtières. Elle est à replacer dans un contexte global dans lequel le débat sur la « *conservation* » et le « *développement* » est loin d'être clos.

Bibliographie.

- ABURTO-OROPEZA, O., ERISMAN, B., GALLAND, G. R., MASCAREÑAS-OSORIO, I., SALA, E. et EZCURRA, E.** 2011. Large Recovery of Fish Biomass in a No-Take Marine Reserve. *PLOS ONE*, vol. 6, n° 8: e23601. Disponible sur internet: <http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0023601>.
- ABURTO-OROPEZA, O. et LÓPEZ SAGÁSTEGUI, C.** 2006. *A marine reserve network for the gulf of California: The next step in conserving "the world's aquarium"*. México: Greenpeace. 30 p.
- AGARDY, T., BRIDGEWATER, P., CROSBY, M. P., DAY, J., DAYTON, P. K., KENCHINGTON, R., LAFFOLEY, D., McCONNERY, P., MURRAY, P. A., PARKS, J. E. et PEAU, L.** 2003. Dangerous targets? Unresolved issues and ideological clashes around marine protected areas. *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst.*, n° 13, pp. 353–367.
- AINSWORTH, C. H., MORZARIA-LUNA, H. N., KAPLAN, I. C., LEVIN, P. S. et FULTON, E. A.** 2012. Full compliance with harvest regulations yields ecological benefits: Northern Gulf of California case study. *Journal of Applied Ecology*, vol. 49, n° 1, pp. 63-72.
- ALCALÁ, G.** 2003. *Políticas pesqueras en México (1946-2000): contradicciones y aciertos en la planificación de la pesca nacional*. México: Colegio de México, Centro de Investigación Científica y Educación Superior de Ensenada, Colegio de Michoacán. 106 p.
- ALLAIN, S.** 2011. Dossier "Le champ des commons en question: perspectives croisées". *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 19, n° 4, pp. 379-381.
- ÁLVAREZ BORREGO, S.** 2002. Physical oceanography. In CASE, T. J., CODY, M. L. et EZCURRA, E., *A New Island Biogeography of the Sea of Cortes*. New York: Oxford University Press, pp. 41-59.
- ÁLVAREZ BORREGO, S.** 2010. Physical, Chemical and Biological Oceanography of the Gulf of California. In BRUSCA, R. C., *The Gulf of California: biodiversity and conservation*. Tucson: The University of Arizona Press, pp. 24-48.
- AMEND, S. et AMEND, T.** 1995. *National Parks without people? The South American experience*. Gland: IUCN, Parques Nacionales y Conservación Ambiental. 478 p.
- ARANGO, M. et OGARRIO, R.** 2010. La isla Espíritu Santo, ejemplo de participación social en la conservación. In CARABIAS, J., SARUKHAN, J., DE LA MAZA, J. et GALINDO, C., [coords.], *Patrimonio natural de México. Cien casos de éxito*. México: CONABIO, pp. 84-86.
- ARIZPE, O.** 2008. Caracterización del arrecife coralino de Cabo Pulmo. In GÁMEZ, A. E., [ed.], *Turismo y sustentabilidad en Cabo Pulmo, B.C.S.* México: San Diego State University, Universidad Autónoma de Baja California Sur et Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología, pp. 53-74.
- ARIZPE, O. et COVARRUBIAS, M.** 2010. Sustainable tourism planning for the only coral reef in the Gulf of California : Cabo Pulmo national park. In BREBBIA, C. A. et PINEDA, F. D., [eds.] *Sustainable Tourism IV*. Southampton: WIT Press, pp. 263-273.
- ARIZPE, O. et GÁMEZ, A.** 2011. An alternative tourism model for sustainable development in Los Cabos, Baja California Sur, Mexico. In VILLACAMPA, Y. et BREBBIA, C. A., [eds.] *Ecosystems and Sustainable Development VIII*. Southampton: WIT Press, pp. 191-198.
- ARNOULD, P. et SIMON, L.** 2007. Chapitre 7: Continuités et ruptures de la politique de protection de la nature: de la conservation au développement durable. In *Géographie de l'environnement*. Paris: Belin, pp. 131-152.
- AUBERTIN, C., BOISVERT, V. et VIVIEN, F.-D.** 1998. La construction sociale de la question de la biodiversité. *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 6, n° 1, pp. 7-19.

- AUBERTIN, C., PINTON, F. et RODARY, E.** 2008. Le développement durable, nouvel âge de la conservation. In AUBERTIN, C. et RODARY, E., [eds.], *Aires protégées : espaces durables?* Marseille: IRD éditions, pp. 17-27.
- BARBAULT, R.** 2006. *Un éléphant dans un jeu de quilles : L'homme dans la biodiversité.* Paris: Editions du Seuil. 266 p.
- BATAILLON, C.** 1967. *Les régions géographiques au Mexique.* Paris: IHEAL. 212 p.
- BAVOUX, J.-J.** 2009 [2002]. *La géographie: objet, méthodes, débats.* Paris: Armand Colin (2^e édition). 309 p.
- BELTRAN, E.** 1964. *Les institutions mexicaines de recherche et de formation en matière de ressources naturelles.* Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles. Lagos, du 28 juillet au 6 août 1964.
- BERETTI, L.** 2012. *La question de la participation des acteurs locaux dans le processus de mise en place du parc naturel marin de Mayotte (France).* Thèse de doctorat de géographie, Université de La Rochelle - UMR LIENSs. 438 p.
- BERMÚDEZ, B.** 2007. El Parque Marino Nacional Bahía de Loreto. In GANSTER, P., ARIZPE, O. et IVANOVA, A., [eds.] *Loreto: el futuro de la primera capital de las Californias.* San Diego, CA: San Diego State University Press, Institute for Regional Studies of the Californias, pp. 71-77.
- BERNARDIE-TAHIR, N. et TAGLIONI, F.** 2005. Introduction. In BERNARDIE-TAHIR, N. et TAGLIONI, F., [dir.], *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires : de l'île-relais aux réseaux insulaires.* Paris: Editions Karthala, pp. 19-24.
- BERNARDIE-TAHIR, N.** 2011. *L'usage de l'île.* Paris: Pétra. 510 p.
- BERQUE, A.** 2009 [2000]. *Ecoumène: Introduction à l'étude des milieux humains.* Barcelone: Belin. 447 p.
- BERTZKY, B., CORRIGAN, C., KEMSEY, J., KENNEY, S., RAVILIOUS, C., BESANCON, C. et BURGESS, N.** 2012. *Protected Planet Report 2012: Suivre les progrès vers les objectifs mondiaux pour les aires protégées.* Gland, Cambridge: UICN/UNEP-WCMC. 60 p.
- BEURET, J.-E.** 2006. Dialogue et concertation dans les réserves de biosphère: Problématique et enjeux. In BOUAMRANE, M., *Biodiversité et acteurs: des itinéraires de concertation.* Réserves de biosphère - Notes techniques 1. Paris: UNESCO, pp. 8-21.
- BEZAURY-CREEL, J. E.** 2005. Protected areas and coastal and ocean management in México. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 11-12, pp. 1016-1046.
- BLANCHET, A. et GOTMAN, A.** 2007 [1992]. *L'enquête et ses méthodes: l'entretien.* Paris: Armand Colin, 2^e édition refondue. 126 p.
- BOISVERT, V. et VIVIEN, F.-D.** 2010. Gestion et appropriation de la nature entre le nord et le sud : Trente ans de politiques internationales relatives à la biodiversité. *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 202, pp. 15-32.
- BONCOEUR, J., NOËL, J.-F., SABOURIN, A. et TSANG KING SANG, J.** 2007. La gouvernance des aires marines protégées : le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif? *Monde en développement*, vol. 2, n° 138, pp. 77-92.
- BONNEFOND, M.** 2009. *Les modes de régulation des usages des espaces naturels en France et au Mexique : Analyse des cas de la Brenne et du bassin du Tepalcatepec.* Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université François Rabelais, Tours. 500 p.
- BONNEMAISON, J.** 1981. Voyage autour du territoire. *L'Espace Géographique*, n° 4, pp. 249-262.

- BONNEMAISON, J.** 1997. Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine? In BONNEMAISON, J., CRAMBEZY, L. et QUINTY-BOURGEOIS, L., *Le territoire, lien ou frontière ? Actes du colloque du 2 au 4 octobre 1995 à Paris*. Paris: Orstom, pp. 1-4.
- BORRINI-FEYERABEND, G., CHATELAIN, C., HOSH, G., SOUSA CORDEIRO, J., OULD INEJIH, C. A., SALL, A. K., OULD SENHOURY, C., VAZ, S., OULD MAALOU, M. A. et BAILLEUX, R.** 2010. *...En gouvernance Partagée! Un guide pratique pour les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest*. Dakar: PRCM, UICN et CEESP. 151 p.
- BORRINI-FEYERABEND, G., DUDLEY, N., JAEGER, T., LASSEN, B., PATHAK BROOME, N., PHILLIPS, A. et SANDWITH, T.** 2013. *Governance of Protected Areas: From understanding to action*. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20. Gland. xvi +124 p.
- BREUNIG, L. A.** 2006. *Conservation in context: Establishing natural protected areas during Mexico's neoliberal reformation*. PhD dissertation Department of geography and regional development, University of Arizona, Tucson. 344 p.
- BRIGAND, L. et LE BERRE, S.** 2007. Joint construction and appropriation of indicators by users, managers and scientists: the case study of Port-Cros and Porquerolles tourist frequentation observatory. *Int. J. Sustainable Development*, vol. 10, n° 1/2, pp. 139-160.
- BRUNDTLAND, G. H.** 1987. Vers un développement durable. *Notre avenir à tous*, Chapitre 2. Disponible sur internet: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.
- BRUSCA, R. C. et THOMSON, D. A.** 1975. Pulmo reef : the only "coral reef" in the Gulf of California. *Ciencias Marinas*, n° 2, pp. 37-53.
- BUANES, A., JENTOFT, S., MAURSTAD, A., SØRENG, S. U. et RUNAR KARLSEN, G.** 2005. Stakeholder participation in Norwegian coastal zone planning. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 9-10, pp. 658-669.
- CAMACHO ROMERO, F. J.** 2007. *Informe de actividades desarrolladas dentro del programa de protección y conservación de tortugas marinas en Baja California Sur en playas de anidación y áreas de alimentación, temporada 2006-2007*. CONANP, 7 p. Disponible sur internet: http://procer.conanp.gob.mx/tortugas/sitio/pdf/los_cabos_2006.pdf
- CANTÚ DÍAZ BARRIGA, A. et MARTÍNEZ DELGADO, M. E.** 2002. Planeación y concertación para el manejo sustentable de la isla del Espíritu Santo, Baja California Sur. *Gaceta ecológica*, n° 62, pp. 48-54.
- CARDENAS, L.** 1935. Mensaje del C. Presidente de la República, General Lázaro Cárdenas, Radiado al Pueblo Mexicano el 1 de Enero de 1935, en lo Concerniente a la Creación del Departamento Autónomo Forestal y de Caza y Pesca. *México Forestal*, vol. XIII, n° 1-2, pp. 1-2.
- CARDENAS, L.** 1940. Homenaje del Presidente de la República y de su Gabinete, al Ing. Miguel A. de Quevedo, ex-Jefe del Departamento Autónomo Forestal y de Caza y Pesca. *México Forestal*, vol. XVIII, n° 1-2, pp. 9-10.
- CARIÑO, M.** 2000 [1996]. *Historia de las relaciones hombre-naturaleza en Baja California Sur 1500-1940*. México: UABCS-SEP. 229 p.
- CARIÑO, M., CORDERO SAUCEDA, N. L. et ZARIÑAN, J.** 2008. Procesos de conservación impulsados por la gestión de las organizaciones no gubernamentales que trabajan en Baja California Sur. In CARIÑO, M. et MONTEFORTE, M., [coords.], *Del saqueo a la conservación : Historia ambiental contemporánea de Baja California Sur, 1940-2003*. México: SEMARNAT, INE, UABCS, pp. 673-722.
- CARIÑO, M., MAYA DELGADO, Y., DIAZ CASTRO, S., BRECEDA, A., PEREZ NAVARRO, J. J., RODRIGUEZ ESTRELLA, R., ARIZPE COVARRUBIAS, O. et LUCH COTA, S.** 2008. El escenario: presentación geográfica y socioeconómica del espacio sudcaliforniano. In CARIÑO, M. et

MONTEFORTE, M., [coords.], *Del saqueo a la conservación : Historia ambiental contemporánea de Baja California Sur*. México: SEMARNAT-INE-UABCS, pp. 99-176.

CARIÑO, M., VALLE, E., MONTEFORTE, M., ARIZPE C., O. et ACEVES, J. S. 2008. La creación del área natural protegida: actores, procesos y retos. In GÁMEZ, A. E., [ed.], *Turismo y sustentabilidad en Cabo Pulmo, B.C.S.* México: San Diego State University, Universidad Autónoma de Baja California Sur, Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología, pp. 75-98.

CARIÑO, M., MURRIETA, J. et CONTRERAS, W. L. 2012. Historia ambiental y geoturismo como estrategia de conservación en México. In IVANOVA, A. et IBAÑEZ, R., [coords.], *Medio ambiente y política turística en México. Tomo I: Ecología, biodiversidad y desarrollo turístico*. México: SEMARNAT, INE, Academia Mexicana de Investigaciones Turísticas, CAERP, UABCS, pp. 123-134.

CARVAJAL-MORENO, M. Á., ROBLES, A. et ESCURRA, E. 2010. Ecological Conservation in The Gulf of California. In BRUSCA, R. C., *The Gulf of California: biodiversity and conservation*. Tucson: The University of Arizona Press, pp. 219-250.

CASTORENA DAVIS, L., SANTELICES LETELIER, P. et PACHECHO VALAGUEZ, M. 2008. Mujeres de sal: género y turismo sustentable en Cabo Pulmo. In GÁMEZ, A. E., [ed.], *Turismo y sustentabilidad en Cabo Pulmo, B.C.S.* México: San Diego State University, Universidad Autónoma de Baja California Sur et Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología, pp. 223-248.

CAZALET, B. 2007. La reconfiguration de la gouvernance et des politiques publiques. In WEIGEL, J.-Y., FERAL, F. et CAZALET, B., *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest: Gouvernance et politiques publiques*. Perpignan: Presses Universitaires de Perpignan, pp. 167-188.

CCE. 2013. <http://www.cec.org/>.

CELNIK, J. 2012. L'environnementalisme américain à San Francisco. In GIBAND, D., [coord.], *L'Amérique du Nord au XXI^e siècle*. Paris: Ellipse, pp. 145-157.

Census of Marine Life International 2011. *Résultats scientifiques pour l'utilisation et la préservation durables de la vie marine : Un résumé du recensement de la vie marine à l'intention des décideurs*. Washington: Consortium for Ocean Leadership. 14 p.

CENTRO DE COLABORACIÓN CÍVICA. 2009. *Mapa de actores. Cabo Pulmo*. Mexico. 37 p.

CENTRO DE COLABORACIÓN CÍVICA. 2010. *Caso de estudio: Proceso de revisión del programa de manejo de Bahía de Loreto. Módulo 2*. 32 p. Disponible sur internet: <http://www.colaboracioncivica.org/images/stories/descargas/publicaciones/loreto200510final.pdf>

CHABOUD, C., GALLETTI, F., DAVID, G., BRENIER, A., MÉRAL, P., ANDRIAMAHEFAZAFY, F. et FERRARIS, J. 2008. Aires marines protégées et gouvernance: contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire. In AUBERTIN, C. et RODARY, E., [eds.], *Aires protégées, espaces durables?* Marseille: IRD Edition, pp. 55-81.

CHAPE, S., BLYTH, S., FISH, L., FOX, P. et SPALDING, M. 2003. *United Nations List of Protected Areas*. Gland and Cambridge: IUCN / UNEP-WCMC. ix + 44 p.

CHARTIER, D. et OLLITRAULT, S. 2005. Les ONGE d'environnement dans un système international en mutation: des objets non identifiés? In AUBERTIN, C., [coord.], *Représenter la nature? ONG et biodiversité*. IRD Editions, pp. 21-58.

CHARTIER, D. et RODARY, E. 2007. Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques. *L'espace politique*, vol. 1, n° 1. Disponible sur internet: <http://espacepolitique.revues.org/index284.html>.

CHARTIER, D. et DELEAGE, J.-P. 2010. Mise à jour des écologies politiques pour une politique de l'anthropocène. *Ecologie & politique*, vol. 2, n° 40, pp. 15-20.

- CHAUSSADE, J. et CORLAY, J.-P.** 1990. *Atlas des pêches et des cultures marines: France, Europe, Monde*. Rennes: Ouest-France, Le Marin. 252 p.
- CHAVARRIA, C. E. et VALDÉS, C. C.** 1985. *El sistema de reservas en México. Propuesta de un marco general de administración conservacionista de las reservas naturales del país*. Tesis para obtener el título de biólogo, Universidad Nacional Autónoma de México, México. 98 p.
- CHENAUT, V.** 1985. *Los pescadores de Baja California: costa del Pacífico y Mar de Cortés*. México: Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social-Museo Nacional de Culturas Populares. 180 p.
- CHLOUS-DUCHARME, F.** 2010. *Dispositifs participatifs et engagement des acteurs: Les territoires à l'épreuve de la gestion environnementale*. Habilitation à Diriger des Recherches en anthropologie, Université Bretagne Occidentale, Brest. 266 p.
- CHRISTIE, P., McCAY, B. J., MILLER, M. L., LOWE, C., WHITE, A. T., STOFFLE, R., FLUHARTY, D. L., McMANUS, L. T., CHUENPAGDEE, R., POMEROY, C., SUMAN, D. O., BLOUNT, B. G., HUPPERT, D., VILLAHERMOSA EISMA, R.-L., ORACION, E., LOWRY, K. et POLLNAC, R. B.** 2003. Toward developing a complete understanding: A social science research agenda for marine protected areas. *Fisheries*, vol. 28, n° 12, pp. 22-26.
- CHRISTIE, P. et WHITE, A. T.** 2007. Best practices for improved governance of coral reef marine protected areas. *Coral Reefs*, n° 26, pp. 1047-1056.
- CHRISTIE, P. et POLLNAC, R.** 2011. Social dynamics of scaling-up marine protected area declarations and management. In CLAUDET, J., [ed.], *Marine Protected Area : A Multidisciplinary Approach*. New York: Cambridge University Press, pp. 121-140.
- CICIN-SAIN, B. et BELFIORE, S.** 2005. Linking marine protected areas to integrated coastal and ocean management: A review of theory and practice. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 11-12, pp. 847-868.
- CIMARES.** 2012. *Política Nacional de Mares y Costas de México, Gestión Integral de las Regiones más Dinámicas del Territorio Nacional*. México: SEMARNAT. 98 p.
- CIPET.** 2013. http://www.cipet.gob.mx/main_cipet.htm.
- CISNEROS-MATA, M. A.** 2010. The Importance of fisheries in the Gulf of California and Ecosystem-Based Sustainable Co-Management for Conservation. In BRUSCA, R. C., [ed.], *The Gulf of California: biodiversity and conservation*. Tucson: The University of Arizona Press, pp. 119-134.
- CLAUDET, J.** [ed.]. 2011. *Marine protected areas : A multidisciplinary approach*. New York: Cambridge University Press. 377 p.
- CLEMENT, T., GABRIE, C., MERCIER, J. R. et YOU, H.** 2010. *Aires marines protégées, capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM. Partie 2 - Rapport 4 - Les activités alternatives génératrices de revenus (AAGR)*. FFEM. 14 p.
- COMISIÓN DE FOMENTO DE LAS ACTIVIDADES DE LAS ORGANIZACIONES DE LA SOCIEDAD CIVIL.** 2013. <http://www.corresponsabilidad.gob.mx/?p=>.
- CONABIO, CONANP, TNC et PRONATURA** 2007. *Análisis de vacíos y omisiones en conservación de la biodiversidad marina de México: océanos, costas e islas*. México: Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad, Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas, The Nature Conservancy-Programa México, Pronatura, A.C. . 129 p.
- CONABIO.** 2012. <http://www.conabio.gob.mx/>.
- CONABIO.** 2006. *Capital natural y bienestar social*. México: Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad. 71 p.
- CONABIO.** 2012. *CONABIO : Dos Décadas de Historia 1992-2012*. México: CONABIO. 102 p.

- CONANP et SEMARNAP** 2000. *Programa de manejo: Área de Protección de Flora y Fauna Islas del Golfo de California*. México: INE. 262 p.
- CONANP et SEMARNAT** 2002. *Programa de Manejo Parque Nacional Bahía de Loreto*. México: CONANP-SEMARNAP, segunda edición. 192 p.
- CONANP**. 2005. Minutas: Minuta de la segunda consulta del programa de conservación y manejo del parque nacional Cabo Pulmo y Minuta de la tercera consulta del programa de conservación y manejo del parque nacional Cabo Pulmo. Disponible sur internet: <http://www.cofemermir.gob.mx/mir/uploadtests/8194.66.59.2.Minutas%20consulta.pdf>.
- CONANP et Facultad de Economía-UNAM**. 2007. *Evaluación de pertinencia, gestión e impacto socioeconómico y ambiental del ejercicio 2006 del Programa de Desarrollo Regional Sustentable, Proders*. CONANP, Facultad de economía de la UNAM, 308 p. Disponible sur internet: http://www.conanp.gob.mx/contenido/pdf/PRODERS_2006.pdf
- CONANP**. 2013. <http://www.conanp.gob.mx/>.
- CONANP**. 2000a. *Programa de manejo Complejo Insular Espíritu Santo*. México: CONANP-SEMARNAT. 194 p.
- CONANP**. 2000b. *Programa de manejo: Área de protección Flora y Fauna Islas del Golfo de California*. México: INE, SEMARNAP, CONANP. 262 p.
- CONANP**. 2006a. *Estudio Previo Justificativo para el establecimiento del Área Natural Protegida "Parque Nacional Espíritu Santo"*. México, D.F. 91 p.
- CONANP**. 2006b. *Programa de Conservación y Manejo Parque Nacional Cabo Pulmo*. México: CONANP. 159 p.
- CONANP**. 2008. *Estudio Previo Justificativo del Área de Protección de Flora y Fauna "Balandra", en el Estado de Baja California Sur*. México, D.F. 75 p.
- CONANP**. 2011. *Programa de Manejo del Parque Nacional exclusivamente la Zona Marina del Archipiélago de Espíritu Santo. Versión autorizada para consulta pública (art. 65 LGEEPA)*. 149 p.
- CONANP**. 2012. *Fortalecimiento Institucional y Financiamiento Externo 2011-2012*. México: SEMARNAT. 21 p.
- CONAPESCA**. 2012. *Anuario estadístico de acuacultura y pesca 2011*. Disponible sur internet: http://www.conapesca.sagarpa.gob.mx/wb/cona/cona_anuario_estadistico_de_pesca
- CONEVAL**. 2011. *Informe de Evaluación Específica de Desempeño 2009-2010: Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible (PROCODES)*. México: SEMARNAT-CONANP. 18 p.
- CONEVAL**. 2012. *Informe de la Evaluación Específica de Desempeño 2010-2011: Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible (PROCODES)*. México: SEMARNAT-CONANP. 24 p.
- CRUZ AYALA, M. B. et CANTÚ DÍAZ BARRIGA, A.** 2002. Evaluación del potencial para desarrollar programas de extensión y participación comunitaria en algunas comunidades costeras de Loreto, B.C.S. *Conservación del Territorio Insular A.C. ISLA*. Disponible sur internet: <http://www.isla.org.mx/publicaciones/>.
- CUDNEY-BUENO, R., BOURILLÓN, L., SÁENZ-ARROYO, A., TORRE-COSÍO, J., TURK-BOYER, P. et SHAW, W. W.** 2009. Governance and effects of marine reserves in the Gulf of California, Mexico. *Ocean & Coastal Management*, vol. 52, n° 3-4, pp. 207-218. doi: 10.1016/j.ocecoaman.2008.12.005.
- DAUPHINÉ, A.** 2011 [2001]. Espace terrestre et espace géographique. In BAILLY, A., [dir.], *Les concepts de la géographie humaine*. Paris: Armand Colin (5^e édition), pp. 51-62.

- DAVID, G.** 2003. Les aires protégées littorales de la zone de la Commission de l'Océan Indien. In **LEBIGRE, J.-M.** et **DECOUDRAS, P.-M.**, *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*. Bordeaux: Université Bordeaux III, CRET. Coll. Îles et archipels, n°32, pp. 55-72.
- DAVID, G., MIRAULT, E., QUOD, J. P. et THOMASSIN, A.** 2006. *Les concordances territoriales au cœur de la gestion intégrée des zones côtières: l'exemple de La Réunion*. Colloque Interactions Natures-Société, analyse et modèles. La Baule (France), du 3 au 6 mai 2006. Disponible sur internet: http://geolittomer.univ-nantes.fr/StockageUMR/COLLOQUE/pdf/C3_0305_DAVID.pdf.
- DAVID, G. et THOMASSIN, A.** 2007. *Les aires marines protégées, petit voyage autour d'un territoire en mal de reconnaissance*. 1er colloque national sur les aires marines protégées: quelle stratégie pour quels objectifs? Boulogne-sur-Mer (France), du 20 au 22 novembre 2007. UICN, 15. Disponible sur internet: <http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Les AMP un territoire en mal de reconnaissance.pdf>.
- DAVID, G., ANTONA, M., BOTTA, A., DARE, W. s. et THOMASSIN, A.** 2009. Du satellite au décideur, la recherche action au service de la gestion du littoral de la Réunion. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 248. Disponible sur internet: <http://com.revues.org/5819>.
- DAY J., DUDLEY N., HOCKINGS M., HOLMES G., LAFFOLEY D., STOLTON, S. et WELLS, S.** 2012. *Application des catégories de gestion aux aires protégées : lignes directrices pour les aires marines*. Gland: UICN. 36 p.
- DE CACQUERAY, M.** 2011. *La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral*. Thèse de doctorat de géographie, Université Bretagne Occidentale, Brest. 554 p.
- DE SICILIA MUÑOZ, R. A.** 2000. El corredor turístico Loreto-Nopoló-Puerto Escondido, Baja California Sur, en el contexto de los centros integralmente planeados. *Cuadernos de Turismo*, n° 5, pp. 53-68.
- DEBARBIEUX, B.** 2011 [2001]. Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie. In **BAILLY, A.**, [dir.], *Les concepts de la géographie humaine*. Paris: Armand Colin, pp. 199-211.
- DEPRAZ, S.** 2008. *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris: Armand Colin. 320 p.
- DESCOLA, P.** 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris: Gallimard. 623 p.
- DESCOLA, P.** 2008. A qui appartient la nature? *La vie des idées*, p. 11. Disponible sur internet: <http://www.laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>.
- DESCOLA, P.** 2011. *L'écologie des autres : L'anthropologie et la question de la nature : conférences-débats organisées par le groupe Sciences en questions, Paris et Dijon, Inra, respectivement les 29 novembre 2007 et 31 janvier 2008*. Versailles: Quae. 110 p.
- DI MÉO, G.** 1991. Les formations socio-spatiales et l'acteur: autonomie ou dépendance? In *L'homme, la Société, l'Espace*. Paris: Economica, pp. 265-288.
- DI MÉO, G.** 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan Université. 317 p.
- DI MÉO, G.** 2008. Une géographie sociale entre représentations et action. *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, n° 23, numéro spécial: Représentation, Action, Territoire, pp. 13-21.
- DÍAZ ÁVILA, M., JHON MENDOZA, L. H., LOCHT PEITZNER, M., LÓPEZ AZUZ, N., PADRÓN GIL, F., ROSAS HERNÁNDEZ, M. I. et VON BERTRAB TAMM, A.** 2005. *Diagnóstico de los consejos asesores de 47 áreas naturales protegidas. Informe final*. IMAC, Disponible sur internet: <http://islasgc.conanp.gob.mx/BCS/ARCHIVOS/IGC/CA/Informe2005.pdf>

- DOF.** 2 de agosto de 1978. Zona de Reserva y Refugio de Aves Migratorias y de la Fauna Silvestre.
- DOF.** 6 de junio de 1995. Decreto por el que se declara área natural protegida con el carácter de Parque Marino Nacional, la zona conocida como Cabo Pulmo, ubicada frente a las costas del Municipio de Los Cabos, B.C.S., con una superficie de 7,111-01-00 hectáreas.
- DOF.** 10 de mayo 2007. Decreto por el que se declara área natural protegida, con la categoría de Parque Nacional exclusivamente la zona marina del Archipiélago de Espíritu Santo, ubicado en el Golfo de California, frente a las costas del Municipio de La Paz, Baja California Sur.
- DOF.** 19 de julio de 1996. Decreto por el que se declara área natural protegida, con el carácter de Parque Marino Nacional, la zona conocida como Bahía de Loreto, ubicada frente a las costas del Municipio de Loreto, Estado de Baja California Sur, con una superficie total de 206,580-75-00 hectáreas.
- DOF.** 26 de diciembre de 2011. Acuerdo por el que se establecen las Reglas de Operación del Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible (PROCODES).
- DOF.** 30 de noviembre del 2012. Decreto por el que se declara área natural protegida, con el carácter de área de protección de flora y fauna, la región conocida como Balandra, localizada en el municipio de La Paz, en el Estado de Baja California Sur.
- DOLLFUS, O.** 1990. Le système Monde. In BRUNET, R. et DOLLFUS, O., *Mondes nouveaux*. Paris: Hachette, Montpellier: Reclus, pp. 274-529.
- DOLLFUS, O.** 2007 [1997]. *La Mondialisation*. Paris: Presses de Sciences Po (3^e édition). 171 p.
- DUDLEY, N.** [ed.]. 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland: UICN. x + 96 p.
- DUMOULIN KERVRAN, D.** 2005. Les politiques de conservation de la nature en Amérique latine: au cœur de l'internationalisation et de la convergence des ordres politiques. *Revista de la CEPAL*, n° 85 (spécial), pp. 71-85.
- DUMOULIN KERVRAN, D. et RODARY, E.** 2005. Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. In AUBERTIN, C., *Représenter la nature? ONG et biodiversité*. Paris: IRD Editions, pp. 59-98.
- DUMOULIN KERVRAN, D.** 2006. Les ONG latino-américaines après l'âge d'or: internationalisation et dispersion. In *Amérique latine 2006*. Paris: La Documentation Française, pp. 31-50.
- DUMOULIN KERVRAN, D.** 2008. Effets inégalitaires du système ONG en Amérique latine. In *Egalité(s)/inégalité(s) dans les Amériques*. Paris: Editions de l'Institut des Amériques, pp. 91-105.
- DUMOULIN KERVRAN, D.** 2009. Un rythme mexicain dans le temps mondial de la conservation de la nature? In FROGER, G., GERONIMI, V., MERAL, P. et SCHEMBRI, P., *Diversité des politiques de développement durable. Temporalités et durabilités en conflit à Madagascar, au Mali et au Mexique*. Paris: Gemdev-Karthala, pp. 95-124.
- DURAND SMITH, L.** 2008. De las percepciones a las perspectivas ambientales. Una reflexión teórica sobre la antropología y la temática ambiental. *Nueva Antropología*, vol. XXI, n° 68, pp. 75-87.
- DURAND SMITH, L., FIGUEROA, F. et GUZMAN, M.** 2012. Introducción hacia una ecología política mexicana. In DURAND SMITH, L., FIGUEROA, F. et GUZMAN, M., (eds), *La naturaleza en contexto: hacia una ecología política mexicana*. México: UNAM, Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades, Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias, El Colegio de San Luis, A.C., pp. 21-31.

- EHLER, C. N.** 2003. Indicators to measure governance performance in integrated coastal management. *Ocean & Coastal Management*, vol. 46, n° 3-4, pp. 335-345.
- EHLER, C. N.** 2005. Integrating management of marine protected areas with coastal and ocean governance: Principles and practices. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 11-12, pp. 843-846.
- ELAME, E.** 2009. Contribution pour une approche interculturelle du développement durable. In GRUMIAUX, F. et MATAGNE, P., *Le développement durable sous le regard des sciences et de l'histoire. Volume 2 : Politiques publiques, utopie ou nouveau paradigme, un concept aux références multiples, gestion des ressources et des risques*. Paris: L'Harmattan, pp. 61-84.
- ELBERS, J.** [ed.]. 2011. *Las áreas protegidas de América Latina: Situación actual y perspectivas para el futuro*. Quito: UICN. 227 p.
- ENRÍQUEZ-ANDRADE, R., ANAYA-REYNA, G., BARRERA-GUEVARA, J. C., CARVAJAL-MORENO, M. d. I. Á., MARTÍNEZ-DELGADO, M. E., VACA-RODRÍGUEZ, J. et VALDÉS-CASILLAS, C.** 2005. An analysis of critical areas for biodiversity conservation in the Gulf of California Region. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 1, pp. 31-50. doi: 10.1016/j.ocecoaman.2004.11.002.
- EZCURRA, E., BOURILLON, L., CANTU, A., MARTINEZ, M. E. et ROBLES, A.** 2002. Ecological Conservation. In CASE, T. J., CODY, M. L. et EZCURRA, E., [eds], *A New Island Biogeography of the Sea of Cortes*. New York: Oxford University Press, pp. 417-444.
- FAO** 2012. *Estado de las áreas marinas y costeras protegidas en América Latina*. Santiago de Chile: REDPARQUES/FAO. 620 p.
- FEM.** 2010. <http://www.thegef.org/gef/home>.
- FMCN.** 2012. <http://fmcn.org/>.
- FRAGA, J. et JESUS, A.** 2008. *Coastal and Marine Protected Areas in Mexico*. Chennai: International Collective in Support of Fishworkers. 79 p.
- FRAGA, J., VILLALOBOS, G., DOYON, S. et GARCÍA, A.** 2008. De panaceas a esfuerzos reflexivos sobre la descentralización y los procesos de gobernanza costera. In FRAGA, J., VILLALOBOS, G., DOYON, S. et GARCÍA, A., [coords.], *Descentralización y manejo ambiental : Gobernanza costera en México*. México: CINESTAV- IPN ; Universidad Autónoma de Campeche ; IRDC ; Plaza y Valdés, pp. 341-365.
- FREGOSI, R.** 2008. *Gobernabilidad y gobernanza global: desafíos teóricos y políticos*. Segunda Escuela Chile Francia en Ciencias Sociales, Humanidades, Artes y las Comunicaciones: Transformaciones del espacio público. Santiago de Chile. pp. 201-210
- FREMONT, A., GALLAIS, J., CHEVALIER, J., BERTRAND, M.-J., METTON, A. et MULLER, C.** 1982. *Espaces vécus et civilisations*. Paris: Éditions du CNRS. 106 p.
- FREMONT, A., CHEVALIER, J., HERIN, R. et RENARD, J.** 1984. Des géographies sociales contemporaines. In *Géographie sociale*. Paris: Masson, pp. 43-87.
- FROGER, G.** 2006. Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable. *Mondes en développement*, vol. 4, n° 136, pp. 11-28.
- GÁMEZ, A.** 2008a. El crecimiento del sector turismo en Sudcalifornia. In CARIÑO, M. et MONTEFORTE, M., [coords.], *Del saqueo a la conservación: Historia ambiental contemporánea de Baja California Sur, 1940-2003*. México: SEMARNAT-INE-UABCS, pp. 365-388.
- GÁMEZ, A. E.** 2008b. *Turismo y sustentabilidad en Cabo Pulmo, B.C.S.* México: San Diego State University, Universidad Autónoma de Baja California Sur, Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología. 314 p.

- GANSTER, P., ARIZPE, O. et IVANOVA, A.** 2007. *Loreto: el futuro de la primera capital de las Californias*. San Diego: San Diego State University Press, Institute for Regional Studies of the Californias. 352 p.
- GANSTER, P. et GÁMEZ, A.** 2012. Sustainability and the traditional tourism model in Baja California Sur, Mexico. In PINEDA, F. D. et BREBBIA, C. A., *Sustainable Tourism V*. Southampton: WIT Press, pp. 127-139.
- GAUDIN, J.-P.** 2002. *Pourquoi la gouvernance?* Paris: Presses de Sciences Po. 138 p.
- GAY, J.-C.** 2003. Discontinuités et aires protégées. In LEBIGRE, J.-M. et DECOUDRAS, P.-M., *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*. Bordeaux: Université Bordeaux III, CRET. Coll. Îles et archipels, n°32, pp. 17-28.
- GEIGER VILLALPANDO, A. et IBAÑEZ, R.** 2012. Política ambiental y turismo en México. In IVANOVA, A. et IBAÑEZ, R., *Medio ambiente y política turística en México. Tomo I: Ecología, biodiversidad y desarrollo turístico*. México: SEMARNAT, INE, Academia Mexicana de Investigaciones Turísticas, CAERP, UABCS, pp. 35-45.
- GEISLER, C.** 2003. Les expulsés du jardin d'Eden : un nouveau problème. *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 1, n° 175, pp. 73-83.
- GÓMEZ-POMPA, A. et KAUS, A.** 1992. Taming the wilderness myth. *BioScience*, vol. 42, n° 4, pp. 271-279.
- GONZALEZ PEÑA, C.** 1940. El Retorno a la Barbarie. *México Forestal*, vol. XVIII, n° 1-2, pp. 1-3.
- GRAFTON, R. Q.** 2005. Social capital and fisheries governance. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 9-10, pp. 753-766.
- GRAFTON, R. Q., KOMPAS, T., McLOUGHLIN, R. et RAYNS, N.** 2007. Benchmarking for fisheries governance. *Marine Policy*, vol. 31, n° 4, pp. 470-479.
- GRAHAM, J., AMOS, B. et PLUMPTRE, T.** 2003. *Principles for Good Governance in the 21st Century*. Policy Brief, n°15. Institute On Governance. 6 p.
- GRAY, N. J.** 2010. Sea change : Exploring the international effort to promote marine protected areas. *Conservation and Society*, vol. 8, n° 4, pp. 331-338.
- GRENIER, C.** 2000. *Conservation contre nature. Les îles Galapagos*. Paris: IRD éditions. 376 p.
- GRENIER, C.** 2003. Discontinuités et accessibilités des aires protégées: du modèle insulaire au modèle réticulaire. Exemples des Galapagos (Equateur) et de la Péninsule d'Osa (Costa-Rica). In LEBIGRE, J.-M. et DECOUDRAS, P.-M., *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*. Bordeaux: Université Bordeaux III, CRET. Coll. Îles et archipels, n°32, pp. 29-42.
- GUARDERAS, A. P., HACKER, S. D. et LUBCHENCO, J.** 2008. Current Status of Marine Protected Areas in Latin America and the Caribbean. *Conservation Biology*, vol. 22, n° 6, pp. 1630-1640.
- GUDYNAS, E.** 1992a. Una extraña pareja: los ambientalistas y el estado en América latina. *Ecología política*, n° 3, pp. 51-64.
- GUDYNAS, E.** 1992b. Los múltiples verdes del ambientalismo latinoamericano. *Nueva Sociedad*, n° 122, pp. 104-115.
- GUERRERO, E., SGUERRA, S. et REY, C.** [eds.]. 2007. *Áreas Protegidas en América Latina : De Santa Marta 1997 a Bariloche 2007*. Bogotá: Parques Nacionales Naturales de Colombia y Comité Colombiano UICN. 100 p.
- GUERRERO, E. et SGUERRA, S.** [eds.]. 2009. *Protected Areas and Development in Latin America: From Santa Marta 1997 to Bariloche 2007 and Perspectives for a New Decade*. Bogotá: IUCN Colombian Committee, Parques Nacionales Naturales Colombia and Fundación Natura. 64 p.

- GUERRERO, E.** 2011. México: El paraíso de los pinos, robles y cactus. In ELBERS, J., [ed.], *Las áreas protegidas de América Latina: Situación actual y perspectivas para el futuro*. Quito: UICN, pp. 69-78.
- GUMUCHIAN, H.** 1991. *Représentations et Aménagement du Territoire*. Paris: Economica. 143 p.
- GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E.** 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris: Economica. 186 p.
- GUTIÉRREZ MARISCAL, L., PEDROZA PÁEZ, D., SOLARES MILLÁN, M. J., ARRIAGA MARTÍNEZ, V. et DÍAZ DE LEÓN CORRAL, A.** 2008. El proceso de ordenamiento ecológico marino en el Golfo de California: ¿del conflicto al consenso? In CARIÑO, M. et MONTEFORTE, M., [coords.], *Del saqueo a la conservación: Historia ambiental contemporánea de Baja California Sur, 1940-2003*. México: SEMARNAT, INE, UABCS, CONACYT, pp. 525-549.
- GUYOT, S.** 2008. *Une méthodologie de terrain « avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements »...* Colloque « À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie ». Arras (France), du 18 au 20 juin 2008. Disponible sur internet: <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00422362>.
- HALFFTER, G.** 1980. Biosphere Reserves: A New Method of Nature Protection. In FFOLLIOU, P. F. et HALFFTER, G., [coords.], *Social and Environmental Consequences of Natural Resources Policies: With Special Emphasis on Biosphere Reserves. Proceedings of the International Seminar, April 8-13, 1980 Durango, Mexico*. Fort Collins: U.S. Department of Agriculture, pp. 3-6.
- HALFFTER, G. et EZCURRA, E.** 1989. Evolution of the Biosphere Reserve Concept. In WILLIAM, G., KRUGMAN, S. et WOOD, J., [eds.], *Proceedings of the Symposium on Biosphere Reserves, Fourth World Wilderness Congress, September 14-17, 1987*. Atlanta: U.S. Department of the Interior, National Park Service, pp. 188-206.
- HALPERN, B. S.** 2003. The Impact of Marine Reserves: Do Reserves Work and Does Reserve Size Matter? *Ecological Applications*, vol. 13, n° 1, pp. S117-S137.
- HARDIN, G.** 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*, vol. 162, n° 3859, pp. 1243-1248.
- HAVARD, L.** 2009. *État des lieux et enjeux autour de trois Aires Naturelles Protégées dans le Golfe de Californie : les îles El Pardito, Espíritu Santo et San José. Étude préalable à la mise en place d'un observatoire des usages*. Mémoire de master II Sciences de la mer, Université Bretagne Occidentale, Brest. 77 p.
- HENOCQUE, Y.** 2010. *Vers une gouvernance renouvelée pour la gestion intégrée des mers et des littoraux*. Global Oceans Conference. UNESCO, Paris (France), du 3 au 7 mai 2010. Disponible sur internet: <http://archimer.ifremer.fr/doc/00035/14657/>.
- HERITIER, S. et LASLAZ, L.** 2008. Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et exigences d'acceptation sociale. In HERITIER, S. et LASLAZ, L., [coords.], *Les parcs nationaux dans le monde : Protection, gestion et développement durable*. Paris: Ellipses, pp. 11-31.
- HERMET, G.** 2010. Gouvernance. In HERMET, G., BADIE, B., BIRNBAUM, P. et BRAUD, P., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris: Armand Colin (7^e édition revue et augmentée), pp. 131-133.
- HOCKINGS, M., STOLTON, S., LEVERINGTON, F., DUDLEY, N. et COURRAU, J.** 2008 [2000]. *Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*. Gland: UICN (2^e édition). xiii+105 p.
- HUFTY, M.** 2007a. L'objet "gouvernance". In HUFTY, M., DORMEIER FREIRE, A., PLAGNAT, P. et NEUMANN, V., [dir.], *Jeux de gouvernance : regards et réflexions sur un concept*. Genève: IUED-KARTHALA, pp. 13-28.

- HUFTY, M.** 2007b. La gouvernance est-elle un concept opérationnel? *Fédéralisme Régionalisme*, vol. 7, n° 2- Société civile, globalisation, gouvernance : aux origines d'un nouvel ordre politique? Disponible sur internet: <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=635>.
- HUFTY, M.** 2011a. Investigating policy processes : The Governance Analytical Framework (GAF). In WIESMANN, U. et HURNI, H., [eds.], *Research for Sustainable Development: Foundations, Experiences, and Perspectives*. Bern: Geographica Bernensia, vol. 6, pp. 403-424.
- HUFTY, M.** 2011b. Governance : Exploring four approaches and their relevance to research. In WIESMANN, U. et HURNI, H., [eds.], *Research for Sustainable Development : Foundations, Experiences, and Perspectives*. Bern: Geographica Bernensia, vol. 6, pp. 165-183.
- IBANEZ, R.** 2008. Turismo alternativo como detonador de desarrollo local sustentable y autogestionado en áreas naturales protegidas. Estudio del parque nacional Cabo Pulmo, B.C.S. *TURyDES*, vol. 1, n° 3.
- IBANEZ, R. et RODRIGUEZ VILLALOBOS, I.** 2012. Tipologías y antecedentes de la actividad turística: turismo tradicional y turismo alternativo. In IVANOVA, A. et IBANEZ, R., *Medio ambiente y política turística en México. Tomo I : Ecología, biodiversidad y desarrollo turístico*. México: SEMARNAT-INE-UABCS, pp. 17-33.
- INE-SEMARNAP.** 2000. *Áreas naturales protegidas de México con decretos federales (1899-2000)*. INE-SEMARNAP, RDC, PNUD, Disponible sur internet: <http://www2.ine.gob.mx/publicaciones/download/130.pdf>
- INEGI.** 2010. *México en el mundo*. México: INEGI, Disponible sur internet: http://www.inegi.org.mx/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/integracion/especiales/mexmun/2010_mm/MexMun10.pdf
- INEGI.** 2012. *Perspectiva estadística Baja California Sur. Diciembre 2012*. 89 p. Disponible sur internet: http://www.inegi.org.mx/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/integracion/estd_perspect/bcs/Pers-bcs.pdf
- INEGI.** 2013. <http://www.inegi.org.mx/default.aspx>.
- IRELAND, C., MALLERET, D. et BAKER, L.** 2004. *Alternative sustainable livelihoods for coastal communities : A review of experience and guide to best practice*. IUCN. 75 p.
- IUCN-TILCEPA** 2010. *Joint PAEL-TILCEPA workshop on Protected Areas Management Evaluation & Social Assessment of Protected Areas*. Gland: UICN. 17 p.
- IUCN et WPC.** 2005. *Vth IUCN WPC Recommendations*. Version française. 231 p.
- IUCN et UNEP-WCMC.** 2011. *The World Database on Protected Areas (WDPA): January 2011*. Cambridge: UNEP-WCMC, Disponible sur internet: <http://www.wdpa.org/Statistics.aspx>
- IUCN.** 2012. <http://www.iucn.org/fr/>.
- IUCN et UNEP-WCMC.** 2012. *World Database on Protected Areas : February 2012*. Cambridge: UNEP-WCMC, Disponible sur internet: <http://www.wdpa.org/Statistics.aspx>
- IVANOVA, A. et VALIENTE, C.** 2008. Evolución de los discursos y las políticas de conservación en el mundo. In CARIÑO, M. et MONTEFORTE, M., [coords.], *Del saqueo a la conservación : Historia ambiental contemporánea de Baja California Sur, 1940-2003*. México: UABCS, SEMARNAT, INE, CONACYT, pp. 31-65.
- JENTOFT, S.** 2007. Limits of governability : Institutional implications for fisheries and coastal governance. *Marine Policy*, vol. 31, n° 4, pp. 360-370.
- JENTOFT, S., VAN DON, T. C. et BJØRKAN, M.** 2007. Marine Protected Areas : A Governance System Analysis. *Human Ecology*, vol. 35, n° 5, pp. 611-622.

- JENTOFT, S. et CHUENPAGDEE, R.** 2009. Fisheries and coastal governance as a wicked problem. *Marine Policy*, vol. 33, n° 4, pp. 553-560.
- JENTOFT, S., CHUENPAGDEE, R., BUNDY, A. et MAHON, R.** 2010. Pyramids and roses : Alternative images for the governance of fisheries systems. *Marine Policy*, vol. 34, n° 6, pp. 1315-1321.
- JENTOFT, S., CHUENPAGDEE, R. et PASCUAL- FERNANDEZ, J. J.** 2011. What are MPAs for : On goal formation and displacement. *Ocean & Coastal Management*, vol. 54, n° 1, pp. 75-83.
- JENTOFT, S., PASCUAL-FERNANDEZ, J., DE LA CRUZ MODINO, R., GONZALEZ-RAMALLAL, M. et CHUENPAGDEE, R.** 2012. What Stakeholders Think About Marine Protected Areas : Case Studies from Spain. *Human Ecology*, vol. 40, n° 2, pp. 185-197.
- KELLEHER, G. et KENCHINGTON, R.** 1992. *Guidelines for Establishing Marine Protected Areas*. A Marine Conservation and Development Report. Gland: UICN. vii+ 79 p.
- KELLEHER, G. et BLEAKLEY, C.** 1994. Coastal Marine Protected Areas. In McNEELY, J. A., HARRISON, J. et DINGWALL, P., *Protecting Nature: Regional Reviews of Protected Areas*. Gland and Cambridge: IUCN, pp. 33-42.
- KOOIMAN, J. et BAVINCK, M.** 2005. The governance perspective. In KOOIMAN, J., BAVINCK, M., JENTOFT, S. et PULLIN, R., *Fish for life : Interactive Governance for Fisheries*. Amsterdam: Amsterdam University Press, pp. 11-24.
- KOOIMAN, J., BAVINCK, M., CHUENPADGEE, R., MAHON, R. et PULLIN, R.** 2008. Interactive Governance and Governability: An Introduction. *The Journal of Transdisciplinary Environmental Studies*, vol. 7, n° 1, pp. 1-11.
- KUHN, T. S.** 1983 [1970]. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion. 284 p.
- LABRADA-MARTAGÓN, V., AURIOLES-GAMBOA, D. et MARTÍNEZ-DÍAZ, S. F.** 2005. Natural and human disturbance in a rookery of the californian sea lion (*Zalophus californianus californianus*) in the gulf of California, Mexico. *Latin American Journal of Aquatic Mammals*, vol. 4, n° 2, pp. 175-185.
- LARRERE, C. et LARRERE, R.** 2009 [1997]. *Du bon usage de la nature: Pour une philosophie de l'environnement*. Paris: Flammarion. 355 p.
- LASLAZ, L.** (Dir.). 2012. *Atlas mondial des espaces protégés : Les sociétés face à la nature*. Paris: Autrement. 96 p.
- LE BAIL, J.** 1990. *Le rôle de l'Etat mexicain dans le développement des pêches maritimes*. Colloque "Agriculture et Paysannerie en Amérique latine". Toulouse (France), du 13 au 14 décembre 1990. Université Toulouse Le Mirail, pp. 137-142.
- LE BERRE, M.** 1995 [1992]. Territoires. In BAILLY, A., FERRAS, R. et PUMAIN, D., [dir.], *Encyclopédie de géographie*. Paris: Economica (2^e édition), pp. 601-622.
- LE BERRE, S., PEUZIAT, I., LE CORRE, N. et BRIGAND, L.** 2013. *Observer et suivre la fréquentation dans les aires marines protégées de Méditerranée*. Projet MedPAN Nord: WWF-France, Parc National de Port-Cros. 58 p.
- LE CORRE, N., LE BERRE, S., MEUNIER, M., BRIGAND, L., BONCOEUR, J. et ALBAN, F.** 2011. *Dispositifs de suivi de la fréquentation des espaces marins, littoraux et insulaires et de ses retombées socioéconomiques: état de l'art*. Rapport Géomer LETG, UMR 6554 et UMR M101 Amure, Université de Bretagne Occidentale, Agence des Aires Marines Protégées. 150 p.
- LE GALES, P.** 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, pp. 57-95.
- LEE, T. et MIDDLETON, J.** 2011. *Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées*. Gland: IUCN. x + 67 p.

- LEFÈVRE, M.-A.** 2012. L'ALENA: une construction régionale entre conflits et reconfigurations continentales. In GIBAND, D., [coord.], *L'Amérique du Nord au XXI^e siècle: Enjeux, défis et perspectives*. Paris: Ellipses, pp. 211-226.
- LEFF, E.** 2003. La Geopolítica de la Biodiversidad y el Desarrollo Sustentable: economización del mundo, racionalidad ambiental y reapropiación social de la naturaleza. *LIDER*, vol. 8, n° 11, pp. 21-37.
- LEFF, E.** 2009 [2004]. *Racionalidad ambiental: la reapropiación social de la naturaleza*. Mexico: Siglo XXI editores. 509 p.
- LEFORT, I.** 2012. Le terrain : l'Arlésienne des géographes ? *Annales de géographie*, vol. 5, n° 687-688, pp. 468-486.
- LEOPOLD, A.** 2000 [1949]. *Almanach d'un comté des sables*. Paris: Flammarion. 289 p.
- LETOURNEAU, A.** 2008. La transdisciplinarité considérée en général et en sciences de l'environnement. *VertigO: La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 2. Disponible sur internet: <http://vertigo.revues.org/5253>.
- LETOURNEAU, A.** 2009. Les théories de la gouvernance: pluralité de discours et enjeux éthiques. *VertigO: La revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 6 (hors-série). Disponible sur internet: <http://vertigo.revues.org/8891>.
- LEY GENERAL DE BIENES NACIONALES.** 20 mai 2004. Dernière réforme publiée au DOF le 16 janvier 2012. Disponible sur internet: <http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/267.pdf>.
- LEY GENERAL DE PESCA Y ACUACULTURA SUSTENTABLES.** 24 juillet 2007. En vigueur le 18 septembre 2013. Disponible sur internet: <http://info4.juridicas.unam.mx/ijure/fed/186/default.htm?s=>.
- LEY GENERAL DE VIDA SILVESTRE.** 3 juillet 2000. Dernière réforme publiée au DOF le 6 juin 2012. Disponible sur internet: <http://www.semarnat.gob.mx/leyesyformas/Pages/leyesfederales.aspx>.
- LEY GENERAL DEL EQUILIBRIO ECOLÓGICO Y LA PROTECCIÓN AL AMBIENTE.** 28 janvier 1988. Dernière réforme publiée au DOF le 1^{er} juin 2012. Disponible sur internet: <http://biblioteca.semarnat.gob.mx/janium/Documentos/Ciga/agenda/DOFsr/148.pdf>.
- LINDSAY, G. E. et ENGSTRAND, I. H. W.** 2002. History of Scientific Exploration in the Sea of Cortés. In CASE, T. J., CODY, M. L. et EZCURRA, E., *A New Island Biogeography of the Sea of Cortés*. New York: Oxford University Press, pp. 3-13.
- LOCHER, F. et QUENET, G.** 2009. L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 56, n° 4, pp. 7-38.
- LÓPEZ LÓPEZ, Á. et SÁNCHEZ CRISPÍN, Á.** 2002. Canales espaciales de articulación en el corredor turístico Los Cabos, Baja California Sur, México. *Cuadernos de turismo*, n° 9, pp. 53-66.
- LOZANO ANGULO, P. et RAMÍREZ, N.** 2012. *Campaña por el Orgullo "Loretanos por un mar lleno de vida". Fase II. Mercado y Consumo. Reporte de encuestas pre y post campaña*. PNBL, Eco-Alianza de Loreto A.C, 28 p. Disponible sur internet: http://www.rareplanet.org/sites/rareplanet.org/files/resultados_encuesta_fase_ii_fin.docx.pdf
- LUSSAULT, M.** 2003a. Actant. In LEVY, J. et LUSSAULT, M., [dir.], *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin, pp. 38-39.
- LUSSAULT, M.** 2003b. Acteur. In LEVY, J. et LUSSAULT, M., [dir.], *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin, pp. 39-42.
- MANCEBO, F.** 2008. *Le développement durable*. Paris: Armand Colin. 270 p.

- MANGI, S. et HATTAM, C.** 2009. *Examining the Contribution of Marine Protected Areas to Human Well-Being*. Final report to NERC and DEFRA. Plymouth: Plymouth Marine Laboratory. 27 p.
- MARCHAND, H. et LALO, B.** 2005. Espaces insulaires et parcs marins: entre contraintes et opportunités. In BERNARDIE, N. et TAGLIONI, F., [dir.], *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires: De l'île-relais aux réseaux insulaires*. Paris: Editions Karthala, pp. 333-352.
- MARINESQUE, S., KAPLAN, D. M. et RODWELL, L. D.** 2012. Global implementation of marine protected areas: Is the developing world being left behind? *Marine Policy*, vol. 36, n° 3, pp. 727-737.
- MASCIA, M. B., CLAUS, C. A. et NAIDOO, R.** 2010. Impacts of Marine Protected Areas on Fishing Communities. *Conservation Biology*, vol. 24, n° 5, pp. 1424-1429.
- MASSON VINCENT, M., DUBUS, N., BLEY, D., VOIRON, C., HELLE, C., CHEYLAN, J.-P., DOUART, P., DOUGUEDROIT, A., FERRIER, J.-P., JACOB, F., LAMPIN, C., MAIGNANT, G. et PIOT, J.-Y.** 2012. La Géogouvernance : un concept novateur ? *Cybergeo : European Journal of Geography*, n° 587. Disponible sur internet depuis le 3 février 2012: <http://cybergeo.revues.org/25086>.
- MATHES, M.** [comp.]. 1988. *Baja California*. México: Instituto de Investigaciones Dr. José Maria Luis Mora, vol. I. 448 p.
- McCAY, B. J. et JONES, P. J. S.** 2011. Marine Protected Areas and the Governance of Marine Ecosystems and Fisheries. *Conservation Biology*, vol. 25, n° 6, pp. 1130-1133.
- McCOOK, L. J., AYLING, T., CAPPO, M., CHOAT, J. H., EVANS, R. D., DE FREITAS, D. M., HEUPEL, M., HUGHES, T. P., JONES, G. P., MAPSTONE, B., MARSH, H., MILLS, M., MOLLOY, F. J., PITCHER, C. R., PRESSEY, R. L., RUSS, G. R., SUTTON, S., SWEATMAN, H., TOBIN, R., WACHENFELD, D. R. et WILLIAMSON, D. H.** 2010. Adaptive management of the Great Barrier Reef: A globally significant demonstration of the benefits of networks of marine reserves. *PNAS*, vol. 107, n° 43, pp. 18278-18285.
- McGOODWIN, J. R.** 1990. The Tragicomedy of the Commons. In *Crisis in the World's Fisheries: People, Problems, and Policies*. Stanford: Stanford University Press, pp. 89-96.
- McNEELY, J. A., HARRISON, J. et DINGWALL, P.** [eds.]. 1994. *Protecting Nature: Regional Reviews of Protected Areas*. Gland and Cambridge: IUCN. viii + 402 p.
- McNEILL, J. R.** 2010 [2000]. *Du nouveau sous le soleil : Une histoire de l'environnement mondial au XX^{ème} siècle*. Seyssel: Champ Vallon. 523 p.
- MEADOWS, D., MEADOWS, D. et RANDERS, J.** 2012 [2004]. *Les limites à la croissance : dans un monde fini*. Paris: Rue de l'échiquier. 425 p.
- MedPAN.** 2010. *Actes de l'atelier : Comment accompagner le développement d'Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée ?* Korba (Tunisie), 59 p.
- MEUR-FEREC, C.** 2006. *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe*. Habilitation à Diriger des Recherches en géographie, Université de Nantes, Nantes. 247 p.
- MIKALSEN, K. H., HERNES, H.-K. et JENTOFT, S.** 2007. Leaning on user-groups: The role of civil society in fisheries governance. *Marine Policy*, vol. 31, n° 2, pp. 201-209.
- MILANI, C. R. S. et KERAGHEL, C.** 2009. Développement durable, contestation et légitimité : la perspective des mouvements altermondialistes. *Cahiers des Amériques Latines*, n° 54/55, pp. 137-151.
- MILIAN, J. et RODARY, E.** 2010. La conservation de la biodiversité par les outils de priorisation : Entre souci d'efficacité écologique et marchandisation. *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 202, pp. 33-56.

- MITTERMEIER, R. A. et MITTERMEIER, C.** 1992. La importancia de la diversidad biológica de México. In Sarukhán, J. et Dirzo, R., *México ante los retos de la biodiversidad*. México: CONABIO, pp. 63-73.
- MORA, C.** 2011. Representativeness : Effectiveness of the global network of marine protected areas. In CLAUDET, J., [ed.], *Marine Protected Areas : A Multidisciplinary Approach*. New York: Cambridge University Press, pp. 334-347.
- MOREAU DEFARGES, P.** 2011 [2003]. *La Gouvernance*. Paris: Presses Universitaires de France (4^e édition). 126 p.
- MUSSET, A., [dir.], AMILHAT-SZARY, A.-L., CHEVALIER, J., GUIBERT, M., LACHMANN, M.-G., LERICHE, F., SALIN, E. et THEBAULT, V. [coord.].** 2012 [2006]. *Géopolitique des Amériques*. Paris: Nathan (3^e édition). 413 p.
- NASH, R.** 2001 [1967]. *Wilderness and the American Mind*. London: Yale University Press. 426 p.
- NATIONS UNIES.** 1992. Convention sur la Diversité Biologique. Disponible sur internet: <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>.
- NATIONS UNIES.** 2002. *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable: Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*. New York: Nations Unies. 192 p.
- NATIONS UNIES.** 2012. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2012*. New York: Nations Unies. 70 p.
- NMX-AA-133-SCFI-2006.** *Requisitos y especificaciones de los servicios turísticos para obtener certificación ambiental ecoturismo*. México D.F. 77 p.
- NOËL, J.-F. et WEIGEL, J.-Y.** 2007. Marine protected areas: from conservation to sustainable development. *Int. J. Sustainable Development*, vol. 10, n° 3, pp. 233-250.
- OLIVEIRA BARATA (DE), M.** 2002. *Étymologie du terme "gouvernance"*. [Service de traduction Commission européenne], Disponible sur internet: http://ec.europa.eu/governance/docs/doc5_en.pdf
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P.** 1995. La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, n° 1, pp. 71-109. Disponible sur internet: <http://enquete.revues.org/document263.html>.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P.** 1998. Ce qui pourrait être un programme de recherche sur les ONG. In DELER, J.-P., FAURÉ, Y.-A., PIVETEAU, A. et ROCA, P.-J., *ONG et développement: Société, économie, politique*. Paris: Karthala, pp. 21-27.
- OLSEN, S. B., OLSEN, E. et SCHAEFER, N.** 2011. Governance baselines as a basis for adaptive marine spatial planning. *Journal of Coastal Conservation*, vol. 15, n° 2, pp. 313-322.
- ORACIÓN, E. G., MILLER, M. L. et CHRISTIE, P.** 2005. Marine protected areas for whom? Fisheries, tourism, and solidarity in a Philippine community. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 3-6, pp. 393-410.
- ORAIN, O.** 2007. Constructivisme. *Hypergéó*. Disponible sur internet: http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=407.
- ORTIZ-LOZANO, L., GRABADOS-BARBA, A., SOLÍS-WEISS, V. et GARCÍA-SALGADO, M. A.** 2005. Environmental evaluation and development problems of the Mexican Coastal Zone. *Ocean & Coastal Management*, vol. 48, n° 2, pp. 161-176. doi: 10.1016/j.ocecoaman.2005.03.001.
- ORTIZ-LOZANO, L., ESPEJEL, I., GRANADOS-BARBA, A. et ARCEO, P.** 2007. A functional and integrated approach of methods for the management of protected marine areas in the Mexican Coastal Zone. *Ocean & Coastal Management*, vol. 50, n° 5-6, pp. 379-391.

- OSTROM, E.** 2010 [1990]. *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles (révision scientifique de Laurent Baechler)*. Bruxelles: De Boeck Université. 301 p.
- OZOUF-MARIGNIER, M.-V.** 2009. Le territoire, la géographie et les sciences sociales: aperçus historiques et épistémologiques. In VANIER, M., [dir.], *Territoires, territorialité, territorialisation: Controverses et perspectives*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, pp. 31-35.
- PARAJO, M. G., MULRENNAN, M. et VINCENT, A.** 2010. Toward an integrated marine protected areas policy: connecting the global to the local. *Environment, Development and Sustainability*, vol. 12, n° 6, pp. 945-965.
- PARRAIN, C.** 2012. La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique. *EchoGéo*, n° 19. Disponible sur internet: <http://echogeo.revues.org/12929>; doi : 10.4000/echogeo.12929.
- PELLETIER, D.** 2011. Indicators-Constructing and validating indicators of the effectiveness of marine protected areas. In CLAUDET, J., [ed.], *Marine Protected Areas : A Multidisciplinary Approach*. New York: Cambridge University Press, pp. 247-289.
- PESENTI, C. et DEAN, K. S.** 2003. Development Challenges on the Baja California Peninsula: The Escalera Náutica. *The Journal of Environment & Development*, vol. 12, n° 4, pp. 445-454.
- POMEROY, R. S., PARKS, J. E. et WATSON, L. M.** 2006. *Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées*. Gland, Cambridge: UICN. xvi + 232 p.
- PONCE DIAZ, G., BELTRAN MORALES, L. F., VAZQUEZ HERNANDEZ, S. et SERVIERE ZARAGOZA, E.** 2009. Pesca ribereña: retos y oportunidades en un entorno adverso. In URCIAGA GARCIA, J., BELTRAN MORALES, L. F. et LLUCH BELDA, D., *Recursos Marinos y Servicios Ambientales en el Desarrollo Regional*. México: CIBNOR, UABCS, CICIMAR-IPN, pp. 177-196.
- PONCE DIAZ, G., WEISMAN, W. et McCAY, B. J.** 2009. Co-responsabilidad y participación en el manejo de pesquerías en México : lecciones de Baja California Sur. *Pesca y Conservación*, vol. 1, n° 1, pp. 1-9.
- PONCE, N.** 2009. *Le Mexique: Conflits, Rêves et Miroirs*. Nantes: Edition du temps. 132 p.
- QUEVEDO, M. A.** 1933. Proyecto del Plan Sexenal 1934-1940 en lo Relativo a la Protección Forestal del Territorio. *México Forestal*, vol. XI, n° 11-12, pp. 187-190.
- QUEVEDO, M. A.** 1935. La Organización del Servicio Forestal por el Departamento Autónomo Forestal y de Caza y Pesca y su Programa de Labores. *México Forestal*, vol. XIII, n° 1-2, pp. 3-5.
- RAMIREZ SANCHEZ, S.** 2007. *A social relational approach to the conservation and management of fisheries: the rural communities of the Loreto Bay National Marine Park, BCS, Mexico*. Doctor of Philosophy in the School of Resource and Environmental Management, Simon Fraser University, USA. 294 p.
- RAMÍREZ SÁNCHEZ, S., McCAY, B. J., JOHNSON, T. R. et WEISMAN, W.** 2011. Surgimiento, formación y persistencia de organizaciones sociales para la pesca ribereña de la península de Baja California. *Región y Sociedad*, vol. XXIII, n° 51, pp. 71-99.
- REGLAMENTO DE LA LEY GENERAL DEL EQUILIBRIO ECOLOGICO Y PROTECCION AL AMBIENTE EN MATERIA DE AREAS NATURALES PROTEGIDAS.** 30 novembre 2000. Dernière réforme du 28 décembre 2004. Disponible sur internet: <http://www.conanp.gob.mx/contenido/pdf/Reglamento%20de%20la%20Ley%20General%20del%20Equilibrio%20Ecologico%20y%20la%20P.pdf>.
- REY-VALETTE, H. et ANTONA, M.** 2009. Gouvernance et gestion intégrée du littoral: l'exemple des recherches françaises. *Vertigo: La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n° 1. Disponible sur internet: <http://vertigo.revues.org/8455>.

- REYES BONILLA, H.** 2003. Coral reefs of the Pacific coast of México. In CORTES, J., *Latin American Coral Reefs*. Amsterdam: Elsevier, pp. 331-349.
- REYES BONILLA, H. et LOPEZ PEREZ, R. A.** 2009. Corals and Coral-Reef Communities in the Gulf of California. In JOHNSON, M. E. et LEDESMA-VAZQUEZ, J., *Atlas of coastal ecosystems in the western Gulf of California : tracking limestone deposits on the margin of a young sea*. Tucson: University of Arizona Press, pp. 45-57.
- REYES BONILLA, H., WALTHER MENDOZA, M. et RAMIREZ ORTIZ, G.** 2012. Biodiversidad marina y turismo ecológico en áreas naturales protegidas de México. In IVANOVA, A. et IBAÑEZ, R., *Medio ambiente y política turística en México. Tomo I: Ecología, biodiversidad y desarrollo turístico*. México: SEMARNAT, INE, Academia Mexicana de Investigaciones Turísticas, CAERP, UABCS, pp. 135-148.
- RHODES, R. A. W.** 1996. The New Governance: Governing without Government. *Political Studies*, n° XLIV, pp. 652-667.
- RIFE, A. N., ABURTO OROPEZA, O., HASTINGS, P. A., ERISMAN, B., BALLANTYNE, F., WIELGUS, J., SALA, E. et GERBER, L. R.** 2013. Long-term effectiveness of a multi-use marine protected area on reef fish assemblages and fisheries landings. *Journal of Environmental Management*, vol. 117, pp. 276-283.
- RIVAS TOLEDO, A.** [comp.]. 2006. *Gobernanza de los Sistemas Nacionales de Áreas Protegidas en los Andes Tropicales: Diagnóstico regional y análisis comparativo*. Quito: UICN. ii + 68 p.
- RIVERA, M. G.** 2011. *Evaluación de las áreas marinas protegidas en México*. Tesis de doctorado en ciencias marinas, IPN-CICIMAR, La Paz, México. 136 p.
- ROBERTS, C. M., HAWKINS, J. P. et GELL, F. R.** 2005. The role of marine reserves in achieving sustainable fisheries. *Phil. Trans. R. Soc. B*, n° 360, pp. 123-132.
- ROBIC, M.-C., MENDIBIL, D., GOSME, C., ORAIN, O. et TISSIER, J.-L.** 2006. *Couvrir le monde. Un grand XXe siècle de géographie française*. Paris: ADFP - Ministère des Affaires étrangères. 232 p.
- ROBLES DE BENITO, R., CARABIAS LILLO, J. et ARELLANO GUILLERMO, A.** 2008. Agenda 21 y descentralización en México. In FRAGA, J., VILLALOBOS, G., DOYON, S. et GARCÍA, A., [coords.], *Descentralización y manejo ambiental : Gobernanza costera en México*. México: CINESTAV- IPN ; Universidad Autónoma de Campeche ; IRDC ; Plaza y Valdés, pp. 35-55.
- RODARY, E. et CASTELLANET, C.** 2003. Les trois temps de la conservation. In RODARY, E., CASTELLANET, C. et ROSSI, G., [eds.], *Conservation de la nature et développement: L'intégration impossible?* Paris: GRET-KARTHALA, pp. 5-44.
- RODARY, E. et MILIAN, J.** 2008. Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité? In AUBERTIN, C. et RODARY, E., [eds.], *Aires protégées : espaces durables?* Marseille: IRD Editions, pp. 33-53.
- RODRIGUEZ-VALENCIA, J. A.** 2007. *La conectividad demográfica y el diseño de redes de áreas de conservación en el Golfo de California*. 20 p. Disponible sur internet: <http://www.wwf.org.mx/wwfmex/publicaciones.php?tipo=reprs>
- ROSSI, G.** 2003. Questions d'incertitude. In RODARY, E., CASTELLANET, C. et ROSSI, G., [eds.], *Conservation de la nature et développement : L'intégration impossible*. Paris: GRET - Karthala, pp. 49 - 64.
- SACHS, I.** 1978. Ecodéveloppement : une approche de planification. *Économie rurale*, n° 124, pp. 16-22.
- SAENZ-ARROYO, A., TORRE, J., BOURILLON, L. et KLEIBERG, M.** 2005. *A community-based marine reserve network in North-western Mexico*. Communication présentée lors du Symposium and Workshop of the North American Marine Protected Areas Network à Loreto, BCS (México): North American Commission for Environmental Cooperation, 19 p.

- SAGARIN, R. D., GILLY, W. F., BAXTER, C. H., BURNETT, N. et CHRISTENSEN, J.** 2008. Remembering the Gulf: changes to the marine communities of the Sea of Cortez since the Steinbeck and Ricketts expedition of 1940. *Frontiers in Ecology and the Environment*. Disponible sur internet: www.frontiersinecology.org.
- SALA, E., ABURTO-OROPEZA, O., PAREDES, G., PARRA, I., BARRERA, J. C. et DAYTON, P. K.** 2002. A General Model of Designing Networks of Marine Reserves Science. *Science*, vol. 298, n° 5600, pp. 1991-1993.
- SALA, E., ABUTRO-OROPEZA, O., REZA, M., PAREDES, G. et LÓPEZ-LEMUS, L. G.** 2004. Fishing down coastal food webs in the Gulf of California. *Fisheries* n° 29, pp. 19-25.
- SALE, P. F.** 2008. Management of coral reefs: Where we have gone wrong and what we can do about it. *Marine Pollution Bulletin*, vol. 56, n° 5, pp. 805-809.
- SALM, R. V., CLARK, J. R. et SIIRILA, E.** 2000 [1984]. *Marine and Coastal Protected Areas: A guide for planners and managers*. Washington DC: UICN (3^e édition). xxi + 371 p.
- SÁNCHEZ GARCÍA, P., RAMÍREZ GARCÍA, A. G., CONTRERAS RUIZ, M., GUTIÉRREZ ENCINAS, M. C., PAREDES GÁLVEZ, P. A. et GARCÍA GUTIÉRREZ, K. F.** 2011. *Evaluación en materia de diseño del programa de vigilancia comunitaria en áreas naturales protegidas y zona de influencia. Informe final*. Centro regional universitario del noroeste, Universidad autónoma Chapingo, 67 p. Disponible sur internet: http://www.conanp.gob.mx/contenido/pdf/INFORME_FINAL_DISENO_PROVICOM_270711.pdf
- SANJUAN, T.** [dir.]. 2008. *Carnets de terrain: Pratique géographique et aires culturelles*. Paris: L'Harmattan. 242 p.
- SCHERL, L. M., WILSON, A., WILD, R., BLOCKHUS, J., FRANKS, P., McNEELY, J. A. et McSHANE, T. O.** 2004. *Can Protected Areas Contribute to Poverty Reduction? Opportunities and Limitations*. Gland, Cambridge: IUCN. viii + 60 p.
- Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique** 2004a. *Programme de Travail sur les Aires Protégées (Programmes de Travail de la CDB)*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 34 p.
- Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique** 2004b. *Approche Par Écosystème (Lignes Directrices de la CDB)*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 51 p.
- SEDESOL.** 2013. <http://www.2006-2012.sedesol.gob.mx/es/SEDESOL/SEDESOL>.
- SEMARNAT et CONANP.** 2006. *Estrategia nacional para un desarrollo sustentable del turismo y la recreación en las áreas protegidas de México*. México: SEMARNAT, CONANP. 78 p.
- SEMARNAT et CONANP.** 2007a. *Programa de turismo en Áreas Protegidas 2007-2012*. México: SEMARNAT, CONANP. 18 p.
- SEMARNAT et CONANP.** 2007b. *Programa Nacional de Áreas Naturales Protegidas 2007-2012*. México: SEMARNAT, CONANP. 48 p.
- SEMARNAT.** 2012. *Plan de manejo tipo para peces marinos de ornato*. México: SEMARNAT, DGVS, 70 p. Disponible sur internet: <http://www.semarnat.gob.mx/temas/gestionambiental/vidasilvestre/Documents/Planes%20de%20Manejo/PM%20Peces%20Ornato%2031%20octubre%202012.pdf>
- SEMARNAT et CONANP.** 2012. *Logros 2012*. México: Dirección de Evaluación y Seguimiento/Dirección de Comunicación y Cultura para la Conservación. 254 p.
- SEMARNAT et CONANP.** 2013. *Estrategia para el abatimiento de la brecha financiera de las áreas naturales protegidas federales de México: fases III y IV*. México: SEMARNAT, CONANP, 16 p. Disponible sur internet:

[http://cooperacion-internacional.conanp.gob.mx/docs/Brecha financiera en ANP fases III y IV.PDF](http://cooperacion-internacional.conanp.gob.mx/docs/Brecha_financiera_en_ANP_fases_III_y_IV.PDF)

SEMARNAT. 2006. *Política Ambiental Nacional para el Desarrollo Sustentable de Océanos y Costas: Estrategias para su Conservación y Uso Sustentable*. México: SEMARNAT. 86 p.

SEMARNAT. 2008. *Estrategia nacional para el ordenamiento ecológico del territorio en mares y costas*. México: SEMARNAT. 28 p.

SENATE AND HOUSE OF REPRESENTATIVES OF UNITED STATES OF AMERICA. 1964. Wilderness Act.

SIEVANEN, L., LESLIE, H. M., WONDOLLECK, J. M., YAFFEE, S. L., McLEOD, K. L. et CAMPBELL, L. M. 2011. Linking top-down and bottom-up processes through the new U.S. National Ocean Policy. *Conservation Letters*, vol. 4, n° 4, pp. 298-303.

SIMONIAN, L. 1999 [1995]. *La defensa de la tierra del jaguar: Una historia de la conservación en México*. México: CONABIO-SEMARNAP-IMERNAR. Traducción de *Defending the Land of the Jaguar. A history of conservation in Mexico*, publicada en 1995 por University of Texas Press. 345 p.

SOARES MORAES, D. 2003. Género y ambiente: una aproximación a las relaciones socioambientales en dos comunidades de la llanura costera del municipio de Loreto, Baja California Sur, México. *Revista de estudios de género La Ventana*, n° 17, pp. 140-187.

SOBERON MAINERO, J. 1999. Epílogo. In *La defensa de la tierra del jaguar: una historia de la conservación en México*. México: CONABIO-SEMARNAP-IMERNAR, pp. 251-258.

SOCIEDAD DE HISTORIA NATURAL NIPARAJÁ A.C. 2005. *Propuesta de creación del Parque Nacional Espíritu Santo: Proceso de consulta pública. Volumen 2*. 23 p. Disponible sur internet: http://www.niparaja.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=5%3Aespiritu-santo&Itemid=50&lang=es

SOCIEDAD DE HISTORIA NATURAL NIPARAJÁ A.C. 2007. *Pescando Información en Espíritu Santo: Generación de información socioeconómica, de gobernanza y biofísica*. Disponible sur internet: http://www.niparaja.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=5%3Aespiritu-santo&Itemid=50&lang=es

SOCIEDAD DE HISTORIA NATURAL NIPARAJÁ A.C. et XII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ. 2007. *Estudio Previo Justificativo para la Creación de la Zona Sujeta a Conservación Ecológica y de Interés de la Comunidad Balandra. Resumen Ejecutivo*. La Paz. 53 p.

SOSA, A. H. 1939. Relación de los Parques Nacionales que han sido declarados desde la creación del departamento Forestal y de Caza y Pesca, hasta el 24 de noviembre de 1939. vol. XVII, n° 7-12, pp. 67-74.

SOULÉ, B. 2007. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, vol. 27, n° 1, pp. 127-140.

STAMIESZKIN, K., WIELGUS, J. et GERBER, L. R. 2009. Management of a marine protected area for sustainability and conflict resolution: Lessons from Loreto Bay National Park (Baja California Sur, Mexico). *Ocean & Coastal Management*, vol. 52, n° 9, pp. 449-458.

STEINBECK, J. 1951. *Dans la mer de Cortez*. Arles: Actes Sud. 377 p.

SUÁREZ DE VIVERO, J. L., RODRIGUEZ MATEOS, J. C. et FLORIDO DEL CORRAL, D. 2008. The paradox of public participation in fisheries governance. The rising number of actors and the devolution process. *Marine Policy*, vol. 32, n° 3, pp. 319-325.

- SWANEY, D. P., HUMBORG, C., EMEIS, K., KANNEN, A., SILVERT, W., TETT, P., PASTRES, R., SOLIDORO, C., YAMAMURO, M., HENOCQUE, Y. et NICHOLLS, R.** 2012. Five critical questions of scale for the coastal zone. *Estuarine, Coastal and Shelf Science*, vol. 96, pp. 9-21.
- SYMES, D.** 2006. Fisheries governance: A coming of age for fisheries social science? *Fisheries Research*, vol. 81, n° 2-3, pp. 113-117.
- THÉRY, H. et BRUNET, R.** 2009 [1992]. Territoire. In BRUNET, R., FERRAS, R. et THÉRY, H., *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*. Montpellier, Paris: Reclus - La documentation française (3^e édition), pp. 480-481.
- THEYS, J.** 2003. La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires*, Dossier 2 "Gouvernance Locale et Développement Durable". Disponible sur internet: <http://developpementdurable.revues.org/index1523.html>.
- THOMASSIN, A., DAVID, G., GUENEGAN, Y. et MESSACI, Y.** 2009. *Building social acceptability indicators to assist Marine Protected Area governance: the case of professional fishermen in Reunion Island*. International Marine Conservation Congress. 20 may 2009, George Madison University, Fairfax, Virginia (USA). Disponible sur internet: http://www.allacademic.com/meta/p295501_index.html.
- THOMASSIN, A., WHITE, C. S., STEAD, S. S. et DAVID, G.** 2010. Social acceptability of a marine protected area: The case of Reunion Island. *Ocean & Coastal Management*, vol. 53, n° 4, pp. 169-179.
- THOMASSIN, A.** 2011. *"Des réserves sous réserves". Acceptation sociale des Aires Marines Protégées: L'exemple de la région sud-ouest de l'océan Indien*. Thèse de doctorat en géographie, Université de La Réunion - UMR Espace-Dev - IRD, La Réunion. 566 p.
- THORPE, A., BAVINCK, M. et COULTHARD, S.** 2011. Tracking the Debate Around Marine Protected Areas: Key Issues and the BEG Framework. *Environmental Management*, vol. 47, n° 4, pp. 546-563.
- THORPE, A., FAILLER, P. et BAVINCK, J. M.** 2011. Marine Protected Areas (MPAs) Special Feature: Editorial. *Environmental Management*, n° 47, pp. 519-524.
- TISSIER, J.-L.** 1992. La géographie dans le prisme de l'environnement (1970-1990). In ROBIC, M.-C., [dir.], *Du milieu à l'environnement : Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Paris: Economica, pp. 201-236.
- TOROPOVA, C., MELIANE, I., LAFFOLEY, D., MATTHEWS, E. et SPALDING, M.** 2010. *Global Ocean Protection: Present Status and Future Possibilities*. Brest: Agence des aires marines protégées. Gland, Washington, DC and New York: IUCN WCPA. Cambridge : UNEP-WCMC. Arlington: TNC. Tokyo: UNU. New York: WCS. 96 p.
- TOUPANE, T. R.** 2009. La gouvernance : évolution, approches théoriques et critiques du concept. *"Dimitrie Cantemir" Geographic Seminar*, n° 29, pp. 97-108.
- TOVILLA, C., PEREZ, J. C. et ARCE, A. M.** 2010. Gestión litoral y política pública en México: un diagnóstico. In BARRAGAN MUÑOZ, J. M., [coord.], *Manejo Costero Integrado y Política Pública en Iberoamérica: Un diagnóstico. Necesidad de Cambio*. Cádiz: Red IBERMAR (CYTED), pp. 15-40.
- TREJO BARAJAS, D.** 2004. La población de Baja California, siglos XVIII y XIX. Declinación y crecimiento. In ALTABLE, F., *Historia general de Baja California Sur: III. Región, sociedad y cultura*. México: CONACyT, Secretaria de Educación Publica del Gobierno del Estado de Baja California Sur, Instituto de Investigaciones Históricas de la Universidad Michoacana de San Nicolás de Hidalgo, XI Ayuntamiento de La Paz, pp. 347-376.
- TROUILLET, B.** 2004. *La "mer côtière" d'Iroise à Finistère: Etude géographique d'ensembles territoriaux en construction*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Nantes - UMR LETG, Nantes. 293 p.

- UICN Sur et UICN Mesoamérica** 2003. *Áreas protegidas en Latinoamérica-de Caracas a Durban: Un vistazo sobre su estado 1992-2003 y tendencias futuras*. Quito: UICN Sur. 32 p.
- VÁZQUEZ-LEÓN, C. I.** 2006. Desarrollo, sustentabilidad y pobreza. Perspectivas de índole socioeconómica en comunidades dedicadas a la pesca ribereña. In GÚZMAN AMAYA, P. et FUENTES CASTELLANOS, D. F., [coords.], *Pesca, acuacultura e investigación en México*. México: Centro de Estudios para el Desarrollo Rural Sustentable y la Soberanía Alimentaria, Comisión de Pesca-Cámara de Diputados-LIX Legislatura, pp. 171-189.
- V^e Congrès Mondial sur les Parcs.** 2003. *Recommandations*. Durban (Afrique du Sud), 232 p.
- VEGA ESTRADA, S., TELLEZ VAZQUEZ, Y. et LOPEZ RAMIREZ, J.** 2012. *Índice de marginación por localidad 2010*. México: Consejo Nacional de Población, 342 p. Disponible sur internet: http://www.conapo.gob.mx/es/CONAPO/Indice_de_Marginacion_por_Localidad_2010
- VEILLARD-BARON, H.** 2006. Le terrain et la proximité en question. In SECHET, R. et VESCHAMBRE, V., *Penser et faire la géographie sociale: Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, pp. 133-148.
- VIGARIÉ, A.** 1995. *La mer et la géostratégie des nations*. Paris: Economica, ISC. 432 p.
- WEIGEL, J.-Y. et DAHOU, T.** 2007. La gouvernance locale et ses impasses. In WEIGEL, J.-Y., FERAL, F. et CAZALET, B., [eds.] *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : Gouvernance et politiques publiques*. Perpignan: Presses Universitaires de Perpignan, pp. 141-166.
- WEIGEL, J.-Y., FERAL, F. et CAZALET, B.** 2007. Introduction générale. In WEIGEL, J.-Y., FERAL, F. et CAZALET, B., [eds.] *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : Gouvernance et politiques publiques*. Perpignan: Presses Universitaires de Perpignan, pp. 17-24.
- WILKINSON, T., WIKEN, E., BEZAURY-CREEL, J., HOURIGAN, T., AGARDI, T., HERRMANN, H., JANISHEVSKI, L., MADDEN, C., MORGAN, L. et PADILLA, M.** 2009. *Écorégions marines de l'Amérique du Nord*. Montréal: Commission de coopération environnementale. 200 p.
- WOODS, N.** 2000. The Challenge of Good Governance for the IMF and the World Bank Themselves. *World development*, vol. 28, n° 5, pp. 823-841.
- WORSTER, D.** 2006. *Transformaciones de la Tierra: Ensayos de historia ambiental*. San José: Editorial Universidad Estatal a Distancia - EUNED. 264 p.

Liste des figures.

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Évolution de la superficie protégée (%) pour les pays d'Amérique latine de 1990 à 2010. | 34 |
| Figure 2 : Croissance de la superficie des aires protégées décrétées au niveau national de 1911 à 2011.... | 39 |
| Figure 3 : Création des ANP avec une superficie marine et lagunes. | 56 |
| Figure 4 : Frise chronologique concernant les principaux événements du secteur de la conservation à l'échelle internationale et mexicaine. | 60 |
| Figure 5 : Cadre pour la gouvernabilité d'un système sociétal. | 82 |
| Figure 6 : Nombre d'arrivées de bateaux de croisière par port dans le golfe de Californie sur la période 2010-2012..... | 107 |
| Figure 7 : Nombre de passagers de bateaux de croisière par port dans le golfe de Californie sur la période 2010-2012..... | 107 |
| Figure 8 : Nombre d'habitants en BCS selon les années de recensement de la population..... | 112 |
| Figure 9 : Pourcentage de résidences occupées en 2010 pour les localités limitrophes au PNBL..... | 126 |
| Figure 10 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à internet en 2010 pour les localités limitrophes au PNBL. | 126 |
| Figure 11 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à l'électricité et à l'eau courante en 2010 pour les localités limitrophes au PNBL..... | 126 |
| Figure 12 : Pourcentage d'habitants en 2010 nés à l'étranger selon les localités limitrophes au PNBL. | 126 |
| Figure 13 : Pourcentage de résidences occupées en 2010 pour les localités limitrophes au PNCP. | 126 |
| Figure 14 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à internet en 2010 pour les localités limitrophes au PNCP. | 126 |
| Figure 15 : Pourcentage de résidences occupées ayant accès à l'électricité et à l'eau courante en 2010 pour les localités limitrophes au PNCP..... | 126 |
| Figure 16 : Pourcentage d'habitants en 2010 nés à l'étranger selon les localités limitrophes au PNCP. | 126 |
| Figure 17 : Affiche de communication sur un cycle de conférences à La Paz, en juin 2010, portant sur le PNCP..... | 144 |
| Figure 18 : Affiche de communication sur la réalisation d'activités à Cabo Pulmo, en juin 2010. | 144 |
| Figure 19 : Principales interactions entre divers acteurs précédant la création du PNCP et du PNBL. | 170 |
| Figure 20 : Principales interactions entre divers acteurs précédant la création du PNAES. | 171 |
| Figure 21 : Avis de la réunion et de la prolongation de la consultation publique publiée dans les journaux locaux. | 193 |
| Figure 22 : Extrait de la pétition contre l'usage de filets de pêche. | 194 |
| Figure 23 : Image de la campagne lancée par <i>Sea Watch</i> contre l'usage des filets de pêche dans le PNAES. | 194 |
| Figure 24 : Extrait d'un article en ligne du journal <i>El Sudcaliforniano</i> , paru le 31/12/2011 et intitulé « <i>Les pêcheurs protestent contre McGettigan, directeur de Seawatch</i> »*..... | 194 |

| | |
|--|-----|
| Figure 25 : Nombre de comptes rendus de conseil de gestion des parcs étudiés, obtenus auprès de la CONANP, pour la période 2004-2011. | 198 |
| Figure 26 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNBL abordant les thématiques identifiées, sur la période mars 2006-juin 2011. | 199 |
| Figure 27 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNCP abordant les thématiques identifiées, sur la période juillet 2009-février 2011. | 200 |
| Figure 28 : Nombre de réunions du conseil de gestion de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) et du PNAES abordant les thématiques identifiées, sur la période novembre 2004-février 2012. | 200 |
| Figure 29 : Thématiques des articles de presse consultés traitant du PNBL sur la période décembre 2007-janvier 2013. | 201 |
| Figure 30 : Thématiques des articles de presse consultés traitant du PNAES sur la période janvier 2008-janvier 2013. | 202 |
| Figure 31 : Thématiques des articles de presse consultés traitant du PNCP sur la période mai 2007-janvier 2013. | 202 |
| Figure 32 : Menaces identifiées pour le PNCP par les enquêté(e)s abordant uniquement cet espace. | 203 |
| Figure 33 : Menaces identifiées, pour le PNAES, par les enquêté(e)s abordant uniquement cet espace. | 204 |
| Figure 34 : Menaces identifiées, pour le PNBL, par les enquêté(e)s abordant uniquement cet espace. | 204 |
| Figure 35 : Menaces identifiées, pour les sites étudiés, par les enquêté(e)s abordant uniquement cet espace. | 205 |
| Figure 36 : Élaboration des plans de gestion, directions et financements des parcs sur la période 1995-2012. | 216 |
| Figure 37 : Arrivée d'ONG, jusqu'en 2012, sur les APMC étudiées pour y réaliser des actions relatives à la création, à la gestion et à la conservation de ces dernières. | 220 |
| Figure 38 : Principales ONGE travaillant avec la CONANP pour le PNCP et types d'actions qu'elles mènent concernant la gestion du parc, sur la période 2009-2011. | 225 |
| Figure 39 : Principales ONGE travaillant avec la CONANP pour le PNBL et types d'actions qu'elles mènent concernant la gestion du parc, sur la période 2009-2011. | 227 |
| Figure 40 : Principale ONGE travaillant avec la CONANP pour le PNAES et types d'actions qu'elle mène concernant la gestion du parc, sur la période 2009-2011. | 229 |
| Figure 41 : « <i>Ils utilisent des macheteros pour se battre pour des ejidos</i> ». Article publié dans le journal <i>El Norte</i> , le 13/08/2007. | 245 |
| Figure 42 : « <i>McCarthy géra la vente illégale de terrains en BCS</i> ». Article publié dans le journal <i>La Jornada</i> , le 3/11/2008. | 245 |
| Figure 43 : Tract sous forme de carte postale, publié par la coalition <i>Cabo Pulmo Vivo</i> , invitant les citoyens à défendre le récif corallien de Cabo Pulmo. | 248 |
| Figure 44 : Chronologie des principaux faits et acteurs impliqués dans la polémique <i>Cabo Cortés vs Cabo Pulmo</i> | 257 |
| Figure 45 : Budget pour les PROCODES, alloué au niveau national et au niveau de l'État de BCS, sur la période 2002-2011. | 267 |
| Figure 46 : Pourcentage de femmes bénéficiaires directes des PROCODES pour l'État de BCS et pour le Mexique, sur la période 2002-2011. | 268 |

| | |
|--|-----|
| Figure 47 : Budget de la CONANP pour la mise en œuvre des PET au Mexique et en BCS sur la période 2004-2012..... | 269 |
| Figure 48 : Budgets pour les PROCODES, alloués par la CONANP, aux parcs étudiés sur la période 2007-2012..... | 272 |
| Figure 49 : Budgets pour les PET, alloués par la CONANP, au PNAES et au PNBL, sur la période 2008-2012..... | 273 |
| Figure 50 : Thématiques des PROCODES sollicités et financés, selon les parcs étudiés pour la période 2009-2012..... | 276 |
| Figure 51 : Page de garde du guide, élaboré par <i>Niparajá</i> , intitulé « <i>Démarches à suivre pour faire du tourisme une alternative</i> »..... | 277 |
| Figure 52 : Nombre de bénéficiaires de PET pour le PNBL, selon leur localité de résidence, sur la période 2004-2012..... | 287 |
| Figure 53 : Nombre de bénéficiaires de PET pour le PNCP, selon leur localité de résidence, sur la période 2005-2012..... | 291 |
| Figure 54 : La définition de la conservation selon les enquêté(e)s..... | 299 |
| Figure 55 : Avis des enquêtés sur le bénéfice des aires protégées pour la population locale..... | 302 |
| Figure 56 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNAES et de l'APFF-Îles du golfe de Californie (délégation de BCS) sur la période 2008-2011..... | 312 |
| Figure 57 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNBL sur la période 2008-2012..... | 312 |
| Figure 58 : Nombre de réunions du conseil de gestion du PNCP sur la période 2009-2011..... | 313 |
| Figure 59 : Relations entre la coopérative <i>Mujeres del Golfo</i> et divers acteurs afin de consolider la coopérative..... | 340 |

Liste des tableaux.

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Distribution des relations selon le type de rapports entre les termes. | 21 |
| Tableau 2 : Conclusions sur les tendances suivies par les aires protégées lors des Congrès de Santa Marta et Bariloche. | 36 |
| Tableau 3 : Nombre d'AMP et couverture spatiale depuis 1970. | 39 |
| Tableau 4 : Avancées vers un cadre institutionnel de la gestion des mers et du littoral. | 52 |
| Tableau 5 : Les quatre types de gouvernance des aires protégées reconnues par l'UICN. | 78 |
| Tableau 6 : Matrice de gouvernabilité des aires marines protégées. | 86 |
| Tableau 7 : Participation des États riverains du golfe de Californie au secteur de la pêche en volume de production, en 2011. | 102 |
| Tableau 8 : Valeur de la production de la pêche, en poids débarqué, selon les États riverains du golfe de Californie en 2011. | 102 |
| Tableau 9 : Nombre d'embarcations déclarées par type de pêche et selon les États riverains du golfe de Californie, en 2011. | 103 |
| Tableau 10 : Population de pêcheurs des États riverains du golfe de Californie en 2011. | 104 |
| Tableau 11 : Permis de pêche sportive-récréative et revenus générés par l'achat de permis pour l'année 2011, selon les entités fédérales. | 108 |
| Tableau 12 : Typologie des localités limitrophes aux sites d'étude. | 127 |
| Tableau 13 : Tableau récapitulatif concernant les APMC étudiées. | 129 |
| Tableau 14 : La population enquêtée. | 138 |
| Tableau 15 : Guide général d'entretien. | 140 |
| Tableau 16 : Exemple de grille d'analyse des entretiens menés auprès de membres d'ONGE. | 142 |
| Tableau 17 : Observation et participation à des réunions portant sur la gestion des usages et des conflits au sein des sites d'études. | 143 |
| Tableau 18 : Catégories et nombre d'enquêté(e)s commentant la création du PNCP lors d'entretiens formels. | 150 |
| Tableau 19 : Population des principales localités limitrophes au PNCP sur la période 1950-2010. | 152 |
| Tableau 20 : Population des principales localités limitrophes au PNBL sur la période 1950-2010. | 157 |
| Tableau 21 : Catégories et nombre d'enquêtés commentant la création du PNBL lors d'entretiens formels. | 157 |
| Tableau 22 : Catégories et nombre d'enquêtés évoquant la création du PNAES lors d'entretiens formels. | 167 |
| Tableau 23 : Principales thématiques identifiées dans les commentaires des usagers, destinés à la CONANP, lors de la période de consultation publique (octobre-décembre 2011). | 188 |
| Tableau 24 : Classement concernant les évaluations annuelles des plans d'actions (POA) des unités responsables du PNCP et du PNBL parmi les unités responsables d'ANP de la région Péninsule de Basse Californie et Pacifique nord, sur la période 2005-2009. | 215 |
| Tableau 25 : Principales ONGE travaillant, sur la période 2009-2011, dans les APMC étudiées. | 221 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 26 : Mise en valeur du golfe comparé avec une autre région mexicaine par les ONGE enquêtées. | 237 |
| Tableau 27 : Pourcentage de projets déposés et financés rattaché à la thématique écotourisme. | 275 |
| Tableau 28 : Nombre de PROCODES sollicités, auprès de la direction du PNCP entre 2009 et 2012, concernant la construction ou l'amélioration d'infrastructures et d'équipements pour l'hébergement écotouristique..... | 278 |
| Tableau 29 : Critères de sélection des PROCODES correspondant à des projets productifs et la valeur correspondante à chaque critère pour l'année 2012..... | 294 |
| Tableau 30 : Matériels utilisés pour l'analyse des conseils de gestion. | 306 |
| Tableau 31 : Nom des PROCODES sollicités par la coopérative <i>Mujeres del Golfo</i> et montant autorisé. | 339 |

Liste des encadrés.

| | |
|--|-----|
| Encadré 1 : Définition de l'aire protégée selon l'UICN. | 30 |
| Encadré 2 : Engagements du Président envers la CONANP pour la période 2007-2012. | 54 |
| Encadré 3 : Principes de « <i>bonne gouvernance</i> » du PNUD. | 73 |
| Encadré 4 : Paramètres proposés par l'UICN pour évaluer la gouvernance. | 76 |
| Encadré 5 : Paramètres, proposés par l'UICN, pour évaluer la gouvernance et nécessitant la réalisation d'entretiens auprès du personnel de l'AMP. | 77 |
| Encadré 6 : Principes communs aux institutions soutenables énumérés par Elinor Ostrom (2010 [1990]). | 87 |
| Encadré 7 : Quelques éléments sur les acteurs et la consultation publique, documentée par l'ONGE <i>Niparajá</i> , pour la création du PNAES. | 166 |
| Encadré 8 : Extrait d'une correspondance de la CONANP adressée à la SEMARNAP, le 25/08/2000, concernant l'élaboration du plan de gestion du PNBL. | 177 |
| Encadré 9 : Principales actions, menées par les ONGE, relatives aux APMC étudiées. | 223 |
| Encadré 10 : Principales raisons de la présence d'ONGE dans le golfe de Californie, évoquées par des membres de ces dernières lors d'entretiens (2010-2012). | 236 |
| Encadré 11 : Extrait des recommandations des participants au cycle d'atelier intitulé « <i>Promouvoir un plus large soutien pour les aires protégées</i> » du V ^e Congrès mondial sur les parcs. | 262 |
| Encadré 12 : Fonctions attribuées aux AAGR (MedPAN, 2010). | 263 |
| Encadré 13 : Extrait du rapport du 4 ^e trimestre du POA du PNBL, pour l'année 2012, traitant d'un exemple de PROCODES à vocation écotouristique. | 279 |
| Encadré 14 : Liste des représentants membres du conseil de gestion du PNCP. | 308 |

Liste des photographies.

| | |
|--|-----|
| Photographie 1 : Embarcation de pêche industrielle dans la baie de La Paz..... | 99 |
| Photographie 2 : Pêcheurs artisans à bord d'une <i>panga</i> à proximité de l'archipel Espiritu Santo..... | 100 |
| Photographie 3 : Pêcheurs artisans sur l'île El Pardito..... | 100 |
| Photographie 4 et 5 : Marina de Cabo San Lucas..... | 114 |
| Photographie 6 : Localité de San Cosme..... | 119 |
| Photographie 7 : Pêcheurs au port de Loreto..... | 119 |
| Photographie 8 : Île del Carmen, plage « <i>Luna de miel</i> »..... | 119 |
| Photographie 9 : Voiliers amarrés dans l'anse de Puerto Escondido..... | 119 |
| Photographie 10 : Vue panoramique de la baie de La Paz..... | 122 |
| Photographie 11 : Plage centrale de Balandra..... | 122 |
| Photographie 12 : Anse de La Partida, PNAES..... | 122 |
| Photographie 13 : Maisons en dur, Cabo Pulmo..... | 124 |
| Photographie 14 : Caravane, Cabo Pulmo..... | 124 |
| Photographie 15 : Allée centrale de Cabo Pulmo..... | 124 |
| Photographie 16 : Vue panoramique de l'anse de Los Frailes..... | 124 |
| Photographie 17 : Un agent de la CONANP présentant le parc à des étudiants de l'UABCS en biologie marine..... | 144 |
| Photographie 18 : Soirée à Cabo Pulmo organisée en l'honneur des XV ans du PNCP..... | 144 |
| Photographie 19 : Lieu d'accueil d'une coopérative proposant des activités touristiques (pêche sportive-récréative, promenade sur les îles, observations de baleines) à l'entrée du port de Loreto..... | 185 |
| Photographie 20 : Particuliers rentrant d'une ballade en mer, au port de Loreto..... | 185 |
| Photographie 21 : Embarcations touristiques venues observer les lions de mer à Los Islotes..... | 191 |
| Photographie 22: Plage principale de l'aire protégée Balandra..... | 208 |
| Photographie 23 : Photographie parue dans le journal local <i>Peninsular digital</i> afin d'illustrer la demande citoyenne pour la publication du décret d'APFF-Balandra par le Président Felipe Calderón..... | 211 |
| Photographie 24 : Plaque murale dans le village de Cabo Pulmo où la municipalité de Los Cabos fait part de sa « <i>reconnaissance à la communauté de Cabo Pulmo pour être un exemple mondial de respect à l'environnement. Merci de faire de Cabo Pulmo un site unique</i> »...... | 249 |
| Photographie 25 : Bouée de sauvetage géante mise à l'eau dans le PNCP..... | 253 |
| Photographie 26 : Activistes de <i>Greenpeace</i> posant une banderole sur un bâtiment en face du Palais national, au cœur de la ville de Mexico, avec pour légende « <i>Calderón : annule Cabo Cortés!</i> »..... | 253 |
| Photographie 27 : Manifestation devant le Palais Nacional, le 4 juin 2012, pour remettre une pétition demandant l'annulation du projet <i>Cabo Cortés</i> à la Présidence de la République..... | 255 |

| | |
|--|-----|
| Photographie 28 : Bungalow en terre à finalité de location touristique, financé par un PROCODES. | 278 |
| Photographie 29 : Restauration de toilettes sèches dans le PNBL. | 282 |
| Photographie 30 : Nettoyage de la plage de Juncalito. | 282 |
| Photographie 31 : Suivi des tortues marines au sein du PNAES. | 324 |
| Photographie 32 : Libération des tortues vers la mer, après l'éclosion, sous la direction d'un agent du parc. | 326 |
| Photographie 33 : Palapa des pêcheurs de Ligüí. | 330 |
| Photographie 34 : Membres de la coopérative <i>Mujeres del Golfo</i> cultivant des palourdes. | 331 |
| Photographie 35 : Hangar commun aux coopératives du <i>predio</i> de Ligüí où sont peints les limites du parc, du <i>predio</i> ou encore des slogans pour une « <i>pêche responsable</i> ». | 334 |

Liste des cartes.

| | |
|--|-----|
| Carte 1 : Localisation des sites étudiés..... | 14 |
| Carte 2 : Les Aires Naturelles Protégées fédérales mexicaines avec une superficie marine et les lagunes en 2013..... | 58 |
| Carte 3 : Le golfe de Californie et les États limitrophes..... | 94 |
| Carte 4 : Principales localités et voies de communication en Basse Californie Sud..... | 115 |
| Carte 5 : Population aux abords du PNBL..... | 117 |
| Carte 6 : Population de La Paz et sa proximité au PNAES et à l'APFF Balandra..... | 120 |
| Carte 7 : Population aux abords du PNCP..... | 123 |
| Carte 8 : Zonage du parc national de l'archipel Espiritu Santo soumis à la consultation publique..... | 189 |
| Carte 9 : Principales ONG menant des actions ayant des conséquences sur les aires protégées, selon les parcs nationaux étudiés, concernant la période 2009-2011..... | 222 |
| Carte 10 : Localisation des 79 sites côtiers et sur la marge continentale (SCMC) désignés comme prioritaires ainsi que les 26 sites en mer profonde (SMP) considérés comme prioritaires en 2007..... | 232 |
| Carte 11 : Coïncidence entre les sites prioritaires côtiers et sur la marge continentale, ainsi qu'en mer profonde avec les aires protégées fédérales et d'États. Mise en valeur des sites prioritaires qui ne sont pas couverts par une APMC et ceux dont la superposition avec une APMC est inférieure à 20 % en 2007..... | 233 |
| Carte 12 : Financeurs les plus cités par les ONGE enquêtées au tournant des années 2010 et répartition géographique des bureaux de TNC et WWF..... | 243 |
| Carte 13 : Budget et nombre de projets PROCODES financés selon la localité du porteur de projet, entre 2009-2012 pour le PNBL..... | 289 |
| Carte 14 : Budget et nombre de projets PROCODES financés selon la localité du porteur de projet, entre 2009-2012 pour le PNCP..... | 290 |
| Carte 15 : Localisation des <i>predios de Ligüí, Mujeres del Golfo</i> et <i>Palacios Larios</i> | 336 |

Annexes.

ANNEXE 1 : Catégories des AP de l'UICN et applications aux aires marines protégées. (DUDLEY, 2008 ; DAY J., *et al.*, 2012).

| Catégories | | Descriptif-aires protégées | Descriptif-complément AMP |
|------------|---------------------------------|---|--|
| Ia | Réserves naturelles intégrales. | Protection de la biodiversité, caractéristiques géologiques / géomorphologiques. Activités humaines strictement contrôlées et limitées. Aires de référence pour la recherche scientifique et la surveillance continue. | AMP considérées comme des zones «noyaux», entourées d'autres aires protégées et gérées de manière adéquate. Tout prélèvement d'espèces marines ou toute modification, extraction ou récolte de ressources marines est incompatible, hormis pour le prélèvement dans le cadre d'une recherche scientifique. |
| Ib | Zones de nature sauvage. | Vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives. Préservation de leur état naturel. | AMP présentant un paysage marin relativement vierge, dépourvu de nuisances humaines (nuisance sonores, pollution lumineuse, etc.), de travaux ou d'équipements et à même de demeurer en l'état, grâce à une gestion efficace. Tout prélèvement d'espèces marines ou toute modification, extraction ou récolte de ressources marines est incompatible, hormis le prélèvement, dans le cadre d'une recherche scientifique, si celui-ci ne peut être effectué dans aucun autre lieu et, contrairement à la catégorie Ia, l'utilisation des ressources durables par les populations autochtones peut être autorisée pour leur permettre de conserver leurs valeurs traditionnelles, à la fois culturelles et spirituelles, à condition que cela s'effectue dans le respect des traditions. |
| II | Parcs nationaux. | Vastes aires naturelles ou quasi naturelles, mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, des espèces et caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales. | AMP gérées pour « la protection de l'écosystème », et permettant l'accès aux visiteurs, les activités récréatives non-extractives et la recherche. Le prélèvement n'est pas compatible (la pêche en particulier). Le prélèvement à des fins scientifiques et l'utilisation autochtone de ressources renouvelables, utilisées pour conserver des valeurs traditionnelles, spirituelles et culturelles peuvent être compatibles. |
| III | Monuments ou éléments naturels. | Protection d'un monument naturel spécifique (élément topographique, mont sous-marin ou cavité sous-marine, caractéristique géologique, élément vivant comme un îlot boisé ancien, récif corallien spécifique). Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs. | AMP établies pour protéger des éléments spécifiques comme : des monts sous-marins ou des épaves devenues des sites de concentration de la biodiversité et dotés d'une valeur importante pour la conservation ; des zones de concentration clés pour des espèces emblématiques, etc... L'extraction/prélèvement de matériel mort ou vivant ne sont pas compatibles avec les objectifs de la catégorie III, hormis pour la recherche. |

| Catégories | | Descriptif-aires protégées | Descriptif-complément AMP |
|------------|---|--|--|
| IV | Aires de gestion des habitats ou des espèces. | Protection des espèces ou des habitats particuliers. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie. | AMP dont le but est de protéger une espèce ou un groupe, par exemple les sanctuaires pour les oiseaux de mer, etc. Les zones d'une AMP bénéficiant d'une protection saisonnière, comme les plages où les tortues viennent construire leurs nids, et qui sont protégées pendant la période de reproduction. |
| V | Paysages terrestres ou marins protégés. | Aires protégées où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire. | Dans un contexte marin, la catégorie V s'appliquerait à des espaces où des communautés vivent dans un environnement marin et utilisent les ressources de manière durable, mais où les objectifs premiers sont néanmoins la protection et la conservation de la nature. |
| VI | Aires protégées avec une utilisation durable des ressources naturelles. | Préservation des écosystèmes et des habitats, ainsi que des valeurs culturelles et des systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associées. Elles sont généralement vastes et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles. Une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelle. Une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire. | Les AMP dont l'objectif est de maintenir des habitats, en grande partie naturels, mais qui autorisent le prélèvement durable de certaines espèces (espèces comestibles, coraux d'ornement). Recommandation de bien analyser certaines activités comme l'exploitation minière du fond marin et certaines formes de pêches commerciales (dragage et chalutage) afin de savoir si, eu égard à leur non-durabilité intrinsèque, elles peuvent être autorisées. |

ANNEXE 2 : Principales thématiques sur les APMC abordées dans les publications scientifiques (d'après SALM, *et al.*, 2000 [1984] ; MANGI et HATTAM, 2009 ; THORPE, BAVINCK, *et al.*, 2011 ; CLAUDET, 2011).

| Écologie et biologie | | Socio-économie | Gouvernance et gestion |
|---|--|---|---|
| <p>Justifications <i>ex-ante</i> (qualité des habitats et configuration des APMC).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Localisation. ➤ Taille. ➤ Raisons écologiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diversité biologique, ○ État naturel, ○ Dépendance (degré de dépendance d'une espèce envers un habitat), ○ Unicité et rareté, ○ Représentativité, ○ Productivité biologique, ○ Vulnérabilité, ○ Viabilité (maintien de l'intégrité). | <p>Évaluations <i>ex-post</i> (comparaison avec des espaces non protégés, comparaison historique au sein de l'APMC).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de la biomasse (réduction de la mortalité, augmentation de la taille des espèces, etc.). ➤ Réduction de la destruction des habitats. Restauration des habitats dégradés. ➤ Changement dans la composition des espèces. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effets de débordement des populations adultes. ➤ Dispersion larvaire en dehors des limites de l'AMP. ➤ Préservation d'un écosystème à caractère unique. ➤ Amélioration des connaissances. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du nombre de prises de poissons (dans et hors l'APMC). ➤ Renforcement de la sécurité alimentaire. ➤ Efforts et coûts totaux de la pêche après la mise en place d'une APMC. ➤ Augmentation des profits à partir d'un effort de pêche. ➤ Concentration de l'effort de pêche au niveau des limites des APMC. ➤ Impact des APMC sur la valeur économique des autres activités extractives (hors pêche). ➤ Impact des APMC sur la valeur économique des activités non extractives (plongée, observation de la faune et de la flore, etc.). ➤ Augmentation des activités non extractives ou des pratiquants. ➤ Corrélation entre l'augmentation de la fréquentation touristique et l'augmentation des infrastructures. ➤ Bénéfices indirects de l'APMC (en favorisant d'autres activités économiques, en permettant l'accès aux générations futures, etc.). ➤ Répartition des bénéfices (principe d'équité). Marginalisation de certains individus et/ou groupe d'individus par la mise en place d'APMC. ➤ Mise en place de mécanismes de compensation. ➤ Incidence des APMC sur la démographie (migrations, etc.), le bien-être, et l'atteinte des objectifs des politiques socioculturelles. ➤ Rôle de l'éducation environnementale dans la sensibilisation des acteurs aux APMC. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration des APMC aux politiques environnementales à plus petite échelle. ➤ Acceptabilité de cet espace par la population (rôle du contexte, des images véhiculées sur les APMC, etc.). ➤ Rôle joué par le contexte au moment de la mise en place de l'APMC et les visions véhiculées sur son rôle futur. ➤ Réalisation de certains objectifs d'une gestion basée sur l'écosystème. ➤ Les prises de décision : modes de gouvernance (comment, pour qui ?), processus participatifs, degré d'information. ➤ Les règles concernant l'usage des ressources : zonage, restrictions quant aux activités. ➤ Surveillance et application de la réglementation : respect des règles, procédures déployées en cas d'infraction. ➤ Les mécanismes de résolution des conflits : existence de conflits d'usages, échelle des conflits, acteurs concernés, méthode de gestion des conflits. ➤ Efficacité des structures et stratégies de gestion. ➤ Mécanismes d'évaluation de l'efficacité de l'APMC (indicateurs, etc.). ➤ Sources de financements (coûts initiaux et opérationnels). ➤ Conformité des plans de gestion. ➤ Spatialisation des activités humaines dans les APMC. |

ANNEXE 3 : Les catégories d'ANP mexicaines.

ANP mexicaines ayant un décret fédéral en octobre 2013 (d'après CONANP, 2012 et UICN Sur et UICN Mesoamérica, 2003 pour la correspondance des catégories UICN).

| Catégories nationales | Catégories UICN | Nombre d'ANP | Superficie en hectare | Pourcentage de la superficie du territoire national |
|---|-----------------|--------------|-----------------------|---|
| Réserve de biosphère | VI et I | 41 | 12 652 787 | 6,44 |
| Parc national | II | 67 | 1 445 301 | 0,74 |
| Monument naturel | III | 5 | 16 268 | 0,01 |
| Aire de protection des ressources naturelles | VI | 8 | 4 440 078 | 2,26 |
| Aire de protection de la flore et de la faune | IV | 37 | 6 687 284 | 3,4 |
| Sanctuaire | I | 18 | 146 254 | 0,07 |
| | | 175 | 25 387 972 | 12,92 |

Définitions des catégories d'ANP fédérales selon la LGEEPA (texte en vigueur).

| Catégories | Description |
|--|---|
| Réserves de biosphère | Les RB s'établiront dans des aires biogéographiques importantes au niveau national, représentatives d'un ou plusieurs écosystèmes qui n'ont pas été altérés de manière significative par l'action humaine ; ou qui requièrent d'être préservés et restaurés, dans lesquels habitent des espèces représentatives de la biodiversité nationale, incluant celles considérées comme endémiques, menacées ou en danger d'extinction. Dans les aires centrales sont autorisées les activités de préservation des écosystèmes, de recherche scientifiques et d'éducation environnementale. Dans les zones tampons, les activités productives réalisées par les communautés qui vivent dans ce lieu au moment de la publication du décret (article 48, paragraphe réformé lors du DOF 13-12-1996). |
| Parcs nationaux | Les PN s'établiront lorsqu'il s'agira de représentations biogéographiques, au niveau national, d'un ou plusieurs écosystèmes qui se détachent de par leur beauté scénique, leurs valeurs scientifiques, éducatives, récréatives, historiques, de par l'existence de flore et faune, leur aptitude pour le développement du tourisme, ou bien pour d'autres raisons analogues d'intérêt général. Seules sont autorisées les activités liées à la protection des ressources naturelles, à l'accroissement de la flore et de la faune, à la préservation des écosystèmes et de leurs éléments, et à la recherche, aux activités récréatives et l'éducation environnementale (article 50 réformé lors du DOF 13-12-1996). |
| Monuments naturels | Les monuments naturels s'établiront sur des aires comprenant un ou plusieurs éléments naturels, à savoir des lieux ou objets naturels qui, par leur caractère unique ou exceptionnel, leur intérêt esthétique, leur valeur historique ou scientifique, ont un régime de protection absolue. Ces monuments n'ont ni la variété d'écosystèmes ni la superficie nécessaire pour être inclus dans une autre catégorie de gestion. Seules les activités liées à la préservation, à la recherche scientifique, à la récréation et à l'éducation sont autorisées (article 52 réformé lors du DOF 13-12-1996). |
| Aires de protection des ressources naturelles | Les aires de protection des ressources naturelles sont celles destinées à la préservation et à la protection du sol, les bassins hydrographiques, les eaux et en général les ressources naturelles localisées sur des terrains forestiers, chaque fois que ces aires ne sont pas comprises dans les autres catégories prévues à l'article 46 de la LGEEPA. Les réserves et zones forestières, les zones de protection des fleuves, lacs, lagunes, cours d'eau et autres eaux nationales, notamment si ces dernières sont destinées à l'approvisionnement en eau des populations, font partie de cette catégorie. Les activités autorisées sont liées à la préservation, la protection et l'utilisation soutenable des ressources naturelles, ainsi que la recherche, la récréation, le tourisme et l'éducation écologique, en conformité avec le décret de ces ANP, le plan de gestion et les autres dispositions juridiques applicables (article 53 réformé lors du DOF 13-12-1996). |
| Aires de protection de la flore et de la faune | Les APFF sont établies en conformité avec les dispositions de la LGEEPA, de la <i>Ley General de Vida Silvestre</i> , la <i>Ley de Pesca</i> et les autres qui sont applicables dans des lieux comprenant des habitats dont l'équilibre et la préservation dépendent de l'existence, de la transformation et du développement des espèces de flore et de faune sylvestres. Les activités autorisées sont liées à la préservation, le repeuplement, la propagation, l'acclimatation, le refuge, la recherche et l'utilisation soutenable des espèces mentionnées, ainsi qu'à l'éducation environnementale. De même, l'utilisation des ressources naturelles par les communautés qui y habitent au moment de la déclaration de l'ANP sont autorisées [...] (article 54 réformé lors du DOF 13-12-1996 et du DOF 05-07-2007). |
| Sanctuaires | Les sanctuaires sont délimités dans des zones caractérisées par une richesse considérable de flore ou de faune, ou par la présence d'espèces, de sous-espèces ou d'habitats de distribution réduite. [...] Seules les activités de recherche, récréatives et d'éducation environnementale, sont compatibles avec cette catégorie (article 55 réformé lors du DOF 13-12-1996). |

ANNEXE 4 : Caractéristiques des aires protégées marines et côtières mexicaines à caractère fédéral.

Liste des aires protégées ayant une composante marine.

| N° | Nom de l'ANP | Date de création (DOF) | Type d'AP lors de la 1ère mesure de protection fédérale | Catégorie fédérale actuelle et désignations internationales | Date du dernier décret | Superficie totale (en ha) | Superficie marine (en ha) | Localisation (État) | Plan de gestion | Catégorie UICN |
|----|---|--|---|---|------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------------------|----------------|
| 1 | Isla Guadalupe | 16/08/1928 | Zone de Réserve pour la Chasse et la Pêche d'espèces animales et végétales, <i>Isla Guadalupe</i> , et les eaux qui l'entourent | RB | 25/04/2005 | 476 971 | 450 694 | Basse Californie | DOF : 17/06/2011 | VI |
| 2 | El Vizcaíno | 5/12/1988 <i>(La lagune San Ignacio, désormais intégrée à la RB El Vizcaíno, a été protégée par un décret fédéral en 1972 et 1979).</i> | RB | RB, site Ramsar, Patrimoine mondial de l'UNESCO, MaB | 30/11/1988 | 2 546 790 | 287 859 | Basse Californie Sud | Livre : 1/05/2000 DOF : 1/09/2000 | VI |
| 3 | Complejo Lagunar Ojo de Liebre | 14/01/1972, modifié le 28/03/1980 | Zone de Refuge pour les Baleines et les Baleineaux, Zone de refuge pour les oiseaux migrateurs et la faune sauvage | RB | 7/06/2000 | 60 343 | 0 | Basse Californie Sud | <i>n.d.</i> | VI |
| 4 | Archipiélago de Revillagigedo | 6/06/1994 | RB | RB, Ramsar | 6/06/1994 | 636 685 | 621 302 | Colima | Livre : 1/09/2004 DOF : 28/11/2007 | VI |
| 5 | Ventilas Hidrotermales de La Cuenca de Guaymas y de La Dorsal del Pacífico Oriental | 5/06/2009 | S | S | 5/06/2009 | 145 565 | 145 565 | Basse Californie Sud | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| 6 | Cabo San Lucas | 29/11/1973 | Zone de refuge sous-marin de la flore, de la faune et des conditions écologiques du fond | APFF, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 7/06/2000 | 3 996 | 3 787 | Basse Californie Sud | <i>n.d.</i> | VI |

| N° | Nom de l'ANP | Date de création (DOF) | Type d'AP lors de la 1ère mesure de protection fédérale | Catégorie fédérale actuelle et désignations internationales | Date du dernier décret | Superficie totale (en ha) | Superficie marine (en ha) | Localisation (État) | Plan de gestion | Catégorie UICN |
|----|--|------------------------|---|---|------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|--|----------------|
| 7 | Cabo Pulmo | 6/06/1995 | PMN | PN, site Ramsar, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 7/06/2000 | 7 111 | 7 072 | Basse Californie Sud | Livre : 1/12/2006 DOF : 13/11/2009 | II |
| 8 | Balandra | 30/11/2012 | APFF | APFF | 30/11/2012 | 2 513 | 1193 | Basse Californie Sud | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| 9 | Archipiélago Espiritu Santo | 10/05/2007 | PN | PN | 10/05/2007 | 48 655 | 48 655 | Basse Californie Sud | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| 10 | Bahía de Loreto | 19/07/1996 | PMN | PN, site Ramsar, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 7/06/2000 | 206 581 | 184 889 | Basse Californie Sud | Livre : 1/11/2000 DOF : 1/11/2002 modifié le 6/01/2003 | II |
| 11 | Zona marina del Archipiélago de San Lorenzo | 25/04/2005 | PN | PN, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 25/04/2005 | 58 442 | 58 442 | Basse Californie | <i>n.d.</i> | II |
| 12 | Zona marina Bahía de los Angeles, canales de Ballenas y de Salsipuedes | 5/06/2007 | RB | RB | 5/06/2007 | 387 956 | 387 473 | Basse Californie | DOF : 5/11/2013 | <i>n.d.</i> |
| 13 | Alto Golfo de California y Delta del Río Colorado | 10/05/1974 | Zone de réserve, élevage et/ou repeuplement pour toutes les espèces halieutiques. | RB, site Ramsar, MaB, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 10/06/1993 | 934 756 | 527 609 | Basse Californie Sonora | Livre: 06/1996 Actualisation Livre: 1/07/2007 DOF: 25/12/2009 | VI |
| 14 | Isla San Pedro Mártir | 13/06/2002 | RB | RB, site Ramsar, MaB, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 13/06/2002 | 30 165 | 30 038 | Sonora | Livre : 1/12/2007 DOF : 1/02/2011 | VI |
| 15 | Islas Marías | 27/11/2000 | RB | RB, MaB, Patrimoine mondial de l'UNESCO. | 27/11/2000 | 641 285 | 616 990 | Nayarit | Livre : 1/12/2007 DOF : 10/06/2011 | VI |
| 16 | Islas Marietas | 25/04/2005 | PN | PN, site Ramsar, MaB, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 25/04/2005 | 1 383 | 1 312 | Nayarit | Livre : 1/12/2007 DOF : 25/02/2011 | <i>n.d.</i> |

| N° | Nom de l'ANP | Date de création (DOF) | Type d'AP lors de la 1ère mesure de protection fédérale | Catégorie fédérale actuelle et désignations internationales | Date du dernier décret | Superficie totale (en ha) | Superficie marine (en ha) | Localisation (État) | Plan de gestion | Catégorie UICN |
|----|--|------------------------|---|---|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|---|----------------|
| 17 | Lagunas de Chacahua | 9/07/1937 | PN | PN, site Ramsar | 9/07/1937 | 14 187 | 0 | Oaxaca | DOF : 11/11/2013 | II |
| 18 | Huatulco | 24/07/1998 | PN | PN, site Ramsar, MaB | 24/07/1998 | 11 891 | 5 312 | Oaxaca | Livre : 1/11/2003 DOF : 2/12/2002 | II |
| 19 | La Encrucijada | 6/06/1995 | RB | RB, site Ramsar, MaB | 6/06/1995 | 144 868 | 29 215 | Chiapas | Livre : 1/10/1999 DOF : 13/12/2000 | VI |
| 20 | Arrecifes de Xcalak | 27/11/2000 | PN | PN, site Ramsar | 27/11/2000 | 17 949 | 13 427 | Quintana Roo | Livre : 1/09/2004 DOF : 8/10/2004 | II |
| 21 | Banco Chinchorro | 19/07/1996 | RB | RB, site Ramsar, MaB | 19/07/1996 | 144 360 | 143 774 | Quintana Roo | Livre : 1/05/2000 DOF : 25/09/2000 | VI |
| 22 | Sian Ka'an | 20/01/1986 | RB | RB, site Ramsar, MaB, Patrimoine mondial de l'UNESCO | 20/01/1986 | 528 148 | 153 135 | Quintana Roo | Livre : 1/01/1996 | VI |
| 23 | Arrecifes de Sian Ka'an | 2/02/1998 | RB | RB, site Ramsar | 2/02/1998 | 34 927 | 33 566 | Quintana Roo | DOF : 13/06/2011 | VI |
| 24 | Arrecifes de Cozumel | 11/06/1980 | Zone de refuge, pour la protection de la Flore et de la Faune marines de la côte occidentale de l'Île Cozumel | PN, site Ramsar | DOF du 19/07/1996 pour le PMN reclassé en PN le 7/06/2000 | 11 988 | 11 906 | Quintana Roo | Livre : 1/05/1998 DOF : 2/10/1998 | II |
| 25 | Porción norte y la franja costera oriental, terrestres y marinas de la Isla de Cozumel | 25/09/2012 | APFF | APFF | 25/09/2012 | 37 829 | 32 095 | Quintana Roo | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| 26 | Arrecife de Puerto Morelos | 2/02/1998 | PN | PN, site Ramsar | 2/02/1998 | 9 067 | 9 029 | Quintana Roo | Livre : 1/05/2000 DOF : 1/09/2000 | II |

| N° | Nom de l'ANP | Date de création (DOF) | Type d'AP lors de la 1ère mesure de protection fédérale | Catégorie fédérale actuelle et désignations internationales | Date du dernier décret | Superficie totale (en ha) | Superficie marine (en ha) | Localisation (État) | Plan de gestion | Catégorie UICN |
|----|--|------------------------|---|---|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------|
| 27 | Costa Occidental de Isla Mujeres, Punta Cancún y Punta Nizuc | 7/02/1973 | Zone de refuge pour la protection de la Flore et Faune marines | PN | DOF du 19/07/1996 en tant que PN marin reclassé en PN le 7/06/2000 | 8 673 | 8 672 | Quintana Roo | Livre : 1/05/1998 DOF : 6/08/1998 | II |
| 28 | Isla Contoy | 2/02/1998 | PMN | PN, site Ramsar | 7/06/2000 | 5 126 | 4 954 | Quintana Roo | Livre : 1/05/1997 | II |
| 29 | Tiburón Ballena | 5/06/2009 | RB | RB | 5/06/2009 | 145 988 | 145 988 | Quintana Roo | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| 30 | Yum-Balam | 6/06/1994 | APFF | APFF, site Ramsar. | 6/06/1994 | 154 052 | 101 745 | Quintana Roo | <i>n.d.</i> | VI |
| 31 | Ría Lagartos | 26/06/1979 | Zone de Refuge faunistique | RB, site Ramsar, MaB | 21/05/1999 | 60347 | 0 | Yucatan | Livre : 1/12/1999 DOF : 12/04/2000 | VI |
| 32 | Arrecife Alacranes | 6/06/1994 | PMN | PN, site Ramsar, MaB | 7/06/2000 | 333 769 | 333 715 | Yucatan | Livre : 1/06/2006 DOF : 29/11/2007 | II |
| 33 | Ría Celestún | 19/07/1979 | Zone de Refuge faunistique | RB, site Ramsar, MaB | 27/11/2000 | 81 482 | 19 495 | Campeche, Yucatan | Livre : 1/12/2000 DOF : 22/11/2002 | VI |
| 34 | Los Petenes | 24/05/1999 | RB | RB, site Ramsar | 24/05/1999 | 282 858 | 181 991 | Campeche | Livre : 1/10/2006 DOF : 22/04/2009 | VI |
| 35 | Laguna de Términos | 6/06/1994 | APFF | APFF, site Ramsar | 6/06/1994 | 706 148 | 158 869 | Campeche | Livre : 1/03/1997 DOF : 4/06/1997 | VI |
| 36 | Sistema Arrecifal Veracruzano | 28/07/1975 | La Blanquilla, Zone de refuge pour la protection de la Flore et Faune marines | PN, site Ramsar, MaB | DOF du 24/08/1992 modifié le 25/11/1994 en tant que PMN reclassé en PN le 7/06/2000 | 52 239 | 52 059 | Veracruz | <i>n.d.</i> | II |
| 37 | Sistema Arrecifal Lobos-Tuxpan | 5/06/2009 | APFF | APFF, site Ramsar | 5/06/2009 | 30 571 | 30 571 | Veracruz | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| 38 | Laguna Madre y Delta del Río Bravo | 14/04/2005 | APFF | APFF, site Ramsar, MaB | 14/04/2005 | 572 807 | 0 | Tamaulipas | <i>n.d.</i> | VI |

Liste des aires protégées côtières qui n'ont pas de superficie marine.

| Nom de l'ANP | Date de création (DOF) | Type d'AP lors de la 1ère mesure de protection | Catégorie fédérale actuelle et désignations internationales | Date du dernier décret | Superficie totale (en ha) | Localisation (État) | Plan de gestion | Catégorie UICN |
|---|------------------------|---|---|------------------------|---------------------------|---|---------------------------------------|----------------|
| Tulum | 23/04/1981 | PN | PN | 23/04/1981 | 664 | Quintana Roo | <i>n.d.</i> | III |
| Marismas Nacionales Nayarit | 12/05/2010 | RB | RB, site Ramsar | 12/05/2010 | 133 854 | Nayarit | DOF : 3/04/2013 | <i>n.d.</i> |
| Chamela-Cuixmala | 30/12/1993 | RB | RB, MaB, site Ramsar | 25/11/1994 | 13 142 | Jalisco | Livre : 1/10/1999 | VI |
| Pantanos de Centla | 6/08/1992 | RB | RB, MaB, site Ramsar | 6/08/1992 | 302 706 | Tabasco | Livre : 1/02/2000 DOF : 26/09/2000 | VI |
| Los Tuxtlas | 23/11/1998 | RB | RB, MaB, site Ramsar | 23/11/1998 | 155 122 | Veracruz | Livre : 1/11/2006 DOF : 27/11/2009 | VI |
| Isla Isabel | 8/12/1980 | PN | PN, Patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar | 8/12/1980 | 194 | Nayarit | Livre : 1/02/2005 | II |
| Islas del Golfo de California* | 2/08/1978 | Zone de Réserve et Refuge d'oiseaux migrateurs et de la faune sauvage | APFF, Patrimoine mondial de l'UNESCO, MaB, site Ramsar | 7/06/2000 | 321 631 | Baja California, Baja California Sur, Sinaloa, Sonora | Livre : 1/10/2000 DOF : 1/04/2001 | VI |
| Meseta de Cacaxtla | 27/11/2000 | APFF | APFF | 27/11/2000 | 50 862 | Sinaloa | <i>n.d.</i> | VI |
| Manglares de Nichupte* | 26/02/2008 | APFF | APFF, site Ramsar | 26/02/2008 | 4 257 | Quintana Roo | <i>n.d.</i> | <i>n.d.</i> |
| Valle de los Cirios | 2/06/1980 | Zone de protection Forestière et Refuge de la Faune Sauvage | APFF | 7/06/2000 | 2 521 776 | Baja California | DOF : 3/04/2013 | VI |
| Playa Ceuta* | 29/10/1986 | Zone de réserve et sites de refuge pour la protection, conservation, repeuplement, développement et contrôle, des diverses espèces de tortues marines | S, site Ramsar | 16/07/2002 | 77 | Sinaloa | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa El Verde Camacho* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, site Ramsar | 16/07/2002 | 63 | Sinaloa | <i>n.d.</i> | Ia |
| Islas Bahía de Chamela (La Pajararera, Cocinas, Mamut, Colorada, San Pedro, San Agustín, San Andrés y Negrita, Anegados, Novillas, Mosca y Submarino) * | 13/06/2002 | S | S | 13/06/2002 | 84 | Jalisco | Livre : 2011 DOF : 14/06/2011 | <i>n.d.</i> |
| Playa de Mismaloya* | 29/10/1986 | Zone de réserve et sites de refuge pour la protection, conservation, repeuplement, développement et contrôle, des diverses espèces de tortues marines | S | 16/07/2002 | 168 | Jalisco | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa Teopa* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, MaB | 16/07/2002 | 12 | Jalisco | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa Cuitzmala* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 4 | Jalisco | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa El Tecuán* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, MaB | 16/07/2002 | 17 | Jalisco | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa Mexiquillo* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, site Ramsar | 16/07/2002 | 25 | Michoacán | <i>n.d.</i> | Ia |

| Nom de l'ANP | Date de création (DOF) | Type d'AP lors de la 1ère mesure de protection | Catégorie fédérale actuelle et désignations internationales | Date du dernier décret | Superficie totale (en ha) | Localisation (État) | Plan de gestion | Catégorie UICN |
|---|------------------------|--|---|------------------------|---------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------|
| Playa de Maruata y Colola * | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 33 | Michoacán | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa Piedra de Tlacoyunque* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 29 | Guerrero | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa de Rancho Nuevo* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, site Ramsar | 16/07/2002 | 30 | Tamaulipas | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa de Puerto Arista* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, site Ramsar | 16/07/2002 | 63 | Chiapas | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa de Tierra Colorada* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S, site Ramsar | 16/07/2002 | 54 | Guerrero | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa de la Bahía de Chacahua* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 0 | Oaxaca | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa de Escobilla* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 30 | Oaxaca | <i>n.d.</i> | Ia |
| Playa adyacente a la localidad denominada Ría Lagartos* | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 0 | Yucatán | <i>n.d.</i> | n.d. |
| Playa de Isla Contoy | 29/10/1986 | <i>Ibid</i> | S | 16/07/2002 | 0 | Quintana Roo | <i>n.d.</i> | Ia |
| El Pinacate y Gran Desierto de Altar* | 10/06/1993 | RB | RB, MaB | 10/06/1993 | 714 556 | Sonora | Livre: 1/12/1996 DOF: 2/07/1996 | VI |
| El Veladero | 17/07/1980 | PN | PN | 29/11/2000 | 3 617 | Guerrero | <i>n.d.</i> | II |

Réalisation : Leïla Havard, novembre 2013.

Source : L'ensemble des données sont issues du site internet de la Conanp (<http://www.conanp.gob.mx/>), hormis les données suivantes :

- les données sur les dates des premiers décrets, sauf pour la *Zone de réserve, élevage et/ou repeuplement pour toutes les espèces halieutiques du delta Río Colorado* (BEZAURY-CREEL, 2005), sont issues de l'ouvrage : INE-SEMARNAP, 2000. *Áreas naturales protegidas de México con decretos federales (1899-2000)*. Disponible sur internet : <http://www2.ine.gob.mx/publicaciones/download/130.pdf>.
- la catégorie UICN, assignée à chaque aire, est issue de la base de données mondiales sur les aires protégées : <http://www.protectedplanet.net/> (dernière consultation : novembre 2012). Lorsque que l'information n'est pas disponible, nous l'avons indiqué par l'abréviation *n.d.*
- la date de publication des plans de gestion est issue du SIMEC-CONANP (<https://simec.conanp.gob.mx/>) (dernière consultation : novembre 2013).
- Les données sur les désignations internationales sont issues du SIMEC-CONANP (<https://simec.conanp.gob.mx/>) (dernière consultation novembre 2012).
- Les aires protégées, dont le nom est suivi d'un astérisque, ne sont pas considérées comme une AMP selon la base mondiale sur les aires protégées : <http://www.protectedplanet.net/> (dernière consultation : novembre 2012).

Nota bene : Dans une publication de la FAO (2012), ces aires protégées ont été regroupées sous le terme aires marines et côtières du Mexique. Nous avons également ajouté deux aires protégées côtières, mentionnées par Juan E. Bezaury-Creel (2005) : le PN El Veladero et la RB El Pinacate y Gran Desierto de Altar. Les ANP fédérales, avec une composante marine, ainsi que les lagunes, ont été cartographiées (carte 2).

ANNEXE 5 : Les trois grandes étapes de l'évolution du secteur de la pêche entre 1946-2000 identifiées par l'anthropologue mexicaine Graciela Alcalá.
(Source : ALCALÁ, 2003).

| 1946-1970 | |
|---|---|
| De l'isolement des littoraux au désenclavement des pêcheries, par rapport au reste du pays. | |
| Période présidentielle | Actions concernant le secteur de la pêche |
| 1946-1952 Miguel Alemán Valdez | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à l'exploitation des crevettes dans le golfe du Mexique, des langoustes et ormeaux autour de la péninsule de Basse Californie. ➤ Création du Ministère des Ressources Hydrauliques, dont un département est consacré au développement de la pêche. ➤ Réalisation d'ouvrages de dragage et modernisation des ports. ➤ Augmentation du volume de capture de 54 759 tonnes en 1946, à 77 000 en 1950. |
| 1952-1958 Adolfo Ruiz Cortines | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création du Programme la « <i>Marcha al Mar</i> » afin d'inciter la migration de population vers les côtes nord-ouest du Pacifique, où une demande de main d'œuvre pour le développement de la pêche industrielle se faisait sentir. ➤ Création du programme « <i>Progrès Maritime</i> » afin de doter certains ports d'embarcations et d'infrastructures. ➤ Augmentation du volume de la flotte nationale et diminution de la flotte étrangère. |
| 1958-1964 Adolfo López Mateos | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création du Ministère de l'Industrie et du Commerce. ➤ Création de l'Institut National de la Pêche. ➤ Création de la Commission Consultative qui aidera par la suite à rédiger le premier plan de développement de la pêche. ➤ Réaffirmation de l'intervention de l'État dans l'activité de pêche. |
| 1964-1970 Gustavo Díaz Ordaz | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à la pêcherie de crevettes. ➤ Construction de la flotte destinée à la pêche à la crevette. |
| 1970-1982 | |
| Intérêt marqué de l'État mexicain concernant la planification de certaines pêcheries afin de les incorporer au marché national. | |
| Période présidentielle | Actions concernant le secteur de la pêche |
| 1970-1976 Luis Echeverría Álvarez | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La flotte hauturière double. ➤ La flotte artisanale est multipliée par trois, programme « <i>Las Diez Mil Lanchas</i> » ➤ Le sous-ministère à la pêche est créé. ➤ Le nombre de coopératives triple. Seuls les pêcheurs organisés en coopératives sont autorisés à prélever les principales espèces commerciales (crevette, langouste, mérou, etc.). Parallèlement, l'organisation interne des coopératives est devenue corporatiste. ➤ Extension territoriale de 200 milles (ZEE). |
| 1976-1982 José López Portillo | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création du premier Plan National du Développement de la Pêche (1977-1982). ➤ Création du Ministère de la Pêche. ➤ Ouverture de crédits aux coopératives permettant d'acheter des embarcations. ➤ Le nombre de coopératives de pêche double. |
| 1982-2000 | |
| Les effets de la crise financière et politique dans le développement du secteur de la pêche. | |
| Période présidentielle | Actions concernant le secteur de la pêche |
| 1982-1988 Miguel de la Madrid Hurtado | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan National du Développement de la Pêche (1984-1988). ➤ Programme du Développement du secteur de la pêche avec l'appui de la BID, de la Banque Mondiale et du FMI. ➤ Encouragement de la pêche industrielle dans le Pacifique centre et sud. ➤ Adoption de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer. |
| 1988-1994 Carlos Salinas de Gortari | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture de la Banque Nationale de la Pêche. ➤ Appui à la pêche au thon et plaidoyer, dans les forums internationaux, pour l'arrêt de l'embargo sur cette espèce. ➤ La Nouvelle Loi sur la Pêche est promulguée. Les coopératives vont dès lors être davantage indépendantes vis-à-vis de l'État et perdent leurs droits exclusifs sur les espèces qui leur étaient « réservées ». |
| 1994-2000 Ernesto Zedillo Ponce de León | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture du Ministère de la Pêche. ➤ Création de la SEMARNAP, cela met fin à la relation « paternaliste » entre l'État et les coopératives. |

Courrier international (Milenio), le 7 décembre 2012.

> Hebdo n° 1155 > Amériques > Économie > Mexique

MEXIQUE • Les millionnaires s'amuse à la pêche au gros

Ernest Hemingway l'avait célébré dans son roman *Le Vieil Homme et la mer*. Le marlin donne lieu aujourd'hui à l'un des concours de pêche les plus réputés. On vient du monde entier à Los Cabos pour y participer.

Milenio | Víctor Hugo Michel | 7 Décembre 2012 | [O](#) [Réagir](#)



Costa Rica : accroché
au bout de la ligne, un marlin saute hors de l'eau – tgrayphoto/CC

Il commence à faire nuit quand un haut-parleur annonce l'arrivée imminente du dernier bateau du jour. Tout le débarcadère de Cabo San Lucas [petite ville de l'extrême sud de la Basse-Californie-du-Sud] retient son souffle. En quelques minutes, des centaines de personnes se rassemblent sur le rivage pour assister au retour du yacht blanc, flanqué d'une escorte de petites embarcations. A bord du yacht *Shambala*, luxueux bateau de 15 mètres de long, six hommes saluent la foule en brandissant leurs cannes à pêche.

Le port de plaisance vit une vraie ambiance de carnaval. La jetée n'est plus que crépitement de flashes, bousculades, applaudissements, rires, cris. Parmi la foule, des clients qui ont quitté leur restaurant en plein repas, des chauffeurs de taxi sans passagers, des policiers municipaux, des pêcheurs, des touristes, des marins venus voir ce qui se passait.

Au bout de plusieurs minutes, l'équipage enlève enfin la bâche, découvrant un monstre. Il est si grand qu'il faut quatre hommes adultes pour le transporter et installer son cadavre sur le véhicule. De ses énormes pupilles bleues, chacune de la taille d'un poing fermé, il paraît observer attentivement, avec reproche, tous ceux qui sont venus assister à son arrivée.

"*That's a big son of a bitch !*" [Il est gros, l'enfoiré !], lance un touriste américain dans le long cortège de curieux qui s'est formé pour recevoir l'animal. Ils suivent sa dépouille jusqu'au bout du quai, à la station de pesage. Le parcours est effectué à allure lente, afin que tous puissent admirer le corps du monstre marin. L'équipage du yacht ferme la marche, portant les cannes à pêche et les appâts. On croirait un cortège funèbre. "Ç'a été une grande lutte", assure Chris Mott, le pêcheur, un Texan aux traits tirés. "Ce salaud nous a résisté pendant trois heures, jusqu'à ce que nous ayons pu le faire monter sur le bateau".

Le marlin, objet de culte

Le salaud en question est un marlin d'environ deux mètres de long, pesant quelque 150 kilos. Un voilier noir, comme on l'appelle communément au Mexique. Un si grand poisson qu'un enfant de 10 ans tiendrait parfaitement à l'intérieur. Ici, à Los Cabos, il fait l'objet d'un culte étrange, sorte de syncrétisme entre la pêche sportive, le glamour de la haute société internationale et l'adrénaline déclenchée par les paris multimillionnaires.

L'étrange défilé ne tarde guère à se terminer, l'assistance frémit d'impatience. "Mesdames et messieurs, le voilà ! Admirez cette merveille, crie l'employé de la station de pesage. On va voir si cette belle bête fait le poids. Il y a beaucoup d'argent en jeu !" Sur le quai, un millier de personnes venues assister à la finale du Bisbee's Black and Blue Tournament – qui est sans doute le tournoi de pêche le plus exotique du monde –, rugissent d'approbation. Ce sont des touristes américains, asiatiques et européens, plus un petit contingent de Mexicains, de Los Cabos pour la plupart.

A la vue de tous, comme le stipulent les règles de cette compétition, le poisson est hissé par les poulies de la balance, tel un drapeau. L'équipe du *Shambala* croise les doigts : si tout va bien, ils repartiront d'ici millionnaires. L'aiguille bondit : 1 kilo... 10 kilos... 100 kilos... Combien peut valoir un poisson ? La réponse est simple : bien plus qu'on ne peut l'imaginer.

Le tournoi Black and Blue vient d'entrer dans sa trentième année. Cette compétition a été fondée en 1981 par Rob Bisbee, un propriétaire d'une société de distribution de carburants et d'articles de pêche, originaire du Missouri. Aujourd'hui, elle est devenue le concours de pêche le plus richement doté de la planète. Ses prix atteignent des sommes astronomiques, même en cette période de crise. Il y a quatre ans, avant que l'économie mondiale ne plonge, les gagnants se sont partagé cinq millions de dollars. Cette année, le Black and Blue a décerné pour 2,5 millions de dollars de prix.

Peu connu au Mexique, ce tournoi est déjà l'équivalent de la Coupe du monde de football dans le domaine de la pêche. Au fil du temps, il est devenu l'un des moteurs économiques de la Basse-Californie-du-Sud. Des équipes de différents continents se rendent tous les ans à Los Cabos pour y participer. En 2012, le Black and Blue a accueilli 108 équipes de 27 pays, notamment l'Autriche, l'Ukraine, la Russie, l'Allemagne, l'Argentine, le Japon, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou la Grande-Bretagne, sans oublier bien sûr les Etats-Unis.

65 000 dollars le bateau

On estime à plusieurs milliers les participants venus ici cette année entre le 23 et le 27 octobre. Ce sont tous des gens fortunés : PDG de grandes entreprises, hôteliers millionnaires, artistes mexicains, pétroliers, industriels, pêcheurs professionnels, et même un prince qatari.

Suivant les règles et les poules dans lesquelles on décide de participer, le ticket d'entrée peut s'élever à 65 000 dollars par bateau, sans compter la location du matériel, les salaires des quelque 300 capitaines et de leurs assistants, l'alimentation, la boisson, les pourboires et le combustible pour une centaine d'embarcations.

Les retombées sur l'économie locale sont difficiles à chiffrer. Hôtels et restaurants profitent du tournoi pour améliorer leurs recettes en automne, saison traditionnellement basse. Au Wynhdam, l'une des nombreuses chaînes d'hôtels du port, le taux d'occupation atteint presque 100 %. "*Welcome fisherman !*", pouvait-on lire sur une grande affiche à l'entrée.

Outre ses répercussions touristiques, ce tournoi n'a pas peu contribué à la mythologie qui entoure Los Cabos, une destination qui pour des raisons stratégiques est présentée par la classe politique et économique locale comme un "site d'élite", une réalité séparée du reste du Mexique. "Vous seriez étonné de voir le nombre de gens qui se sont installés à Los Cabos après le tournoi, assure Clicerio Mercado, représentant permanent de la compétition en Californie. Beaucoup viennent ici, pêchent, créent leur entreprise et décident de faire leur vie ici."

Mais ce tournoi, qui paraît sorti tout droit d'un roman de F. Scott Fitzgerald, est aujourd'hui menacé et, avec lui, l'activité et les gains colossaux qu'il génère. Car s'il n'y a plus de marlins, c'en sera fini de la compétition.

Bientôt la fin du marlin ?

Jack Bisbee va sur ses 80 ans. Il n'est pas peu fier de la croissance du tournoi. Ce qui n'était à l'origine qu'une compétition entre amis, avec six bateaux et 10 000 dollars de prix, a fini par devenir un concours mondial qui paralyse tout le sud d'un Etat mexicain et s'est déjà fait un nom en Europe, en Asie et aux Etats-Unis. Mais l'entrepreneur se fait l'écho d'une plainte de plus en plus fréquente parmi les pêcheurs sportifs de Los Cabos. Les pêcheurs à la palangre ont rapproché leur zone d'opération à 15 milles marins. Résultat, ils viennent concurrencer les pêcheurs sportifs, et des espèces comme le marlin terminent dans les filets destinés au thon.

A la fin du tournoi de cette année, deux poissons seulement ont fini sur la balance. Faut-il y voir une simple coïncidence ? Ou est-ce la preuve que les stocks de marlin ont dangereusement diminué ? Certes, d'autres ont été capturés puis libérés, mais seulement deux étaient d'une taille suffisante pour justifier le pesage et toute la cérémonie qui l'entoure.

L'un de ces marlins est suspendu en ce moment même, sous les yeux de centaines de personnes. C'est celui du *Shambala*. On l'a sorti de l'eau depuis si peu de temps que quelques gouttes lui coulent encore de la pointe du rostre. La foule exulte quand l'animal est hissé à deux mètres de haut, sa nageoire dorsale [en forme de voile] déployée majestueusement.

Entre-temps, la balance continue à faire son travail. Un kilo... 10 kilos... 100 kilos... L'aiguille s'arrête sur 150 kilos. Le poisson reste très au-dessous de celui pêché le jour précédent par le *Frantic Pace*, un bateau lui aussi commandé par des Texans et qui, ayant capturé un marlin de 210 kilos, est confirmé comme le gagnant des plus de 2 millions de dollars.

Capturan en La Paz marlín negro de casi 600 libras

Hilda Martínez Guerra



Después de tomar cientos de fotografías y de pesarlo, los pescadores filetearon el marlín y lo compartieron generosamente con todos los presentes.

Cabo San Lucas, B.C.S.- Un marlín negro, con un peso de 598 libras (271 kilogramos), fue capturado por pescadores de la capital del estado, al norte de la Isla Espíritu Santo, hecho que para muchos representa un fuerte aliciente en materia de pesca deportiva.

Fueron los hermanos José Luis y Mario Osorio y el señor John Lindholm, pescadores deportivos desde hace más de cinco años, quienes, a bordo abordando de la embarcación llamada "Lady" capturaron ese ejemplar de marlín.

En sus declaraciones, los pescadores señalaron que, tras llegar a la zona norte de la Isla Espíritu Santo, entraron a una zona conocida como bajo, donde, utilizando un barrilete como carnada y una línea tiagra de 100 lbs., un majestuoso marlín negro mordió el anzuelo y, tras varias horas de lucha, lograron capturarlo.

Se dijo que este tipo de marlín es de los más grandes y se encuentra en aguas con temperaturas cálidas, como las de Baja California Sur.

La fuente informativa señala que la batalla con el marlín negro, uno de los peces más rápidos del planeta, que alcanza velocidades de hasta 130 km/h, fue de aproximadamente dos horas y, como corolario de su lucha, el marlín nadó hacia las profundidades, donde murió. Este acto provocó que los pescadores hicieran un esfuerzo titánico al "subirlo" a mano desde las profundidades.

A su regreso a la Marina Palmira, la noticia de esta hazaña se corrió rápidamente entre los capitanes, marineros y amigos, quienes, emocionadamente, acudieron a recibir a los pescadores para compartir su alegría y gran asombro al ver el tamaño del marlín.

Después de tomar cientos de fotografías y de pesarlo, los pescadores filetearon el marlín y lo compartieron generosamente con todos los presentes.

Esta captura llenó de emoción y expectativas a los pescadores que practican la actividad, toda vez que la próxima semana se llevará a cabo el torneo anual de pesca de marlín en esa ciudad de La Paz, Baja California Sur. torneo cuyo primer premio alcanza más del millón de pesos.

ANNEXE 7 : Liste des entretiens formels selon le secteur d'activité de l'enquêté.

| N° | Secteur d'activité de l'enquêté(e) | Date de l'entretien | Lieu de l'entretien | Enregistrement de l'entretien |
|--------|--|-----------------------------|---|-------------------------------|
| 1 | ONGE internationale (conseiller en droit environnemental). | 29/02/2012 | Vidéoconférence, depuis le bureau d'une ONG aux EU. | Oui |
| 2 | ONGE internationale (chef de projets). | 24/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 3 | ONGE internationale (chef de projets). | 16/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 4 | ONGE internationale (ancien responsable de la campagne océans). | 07/12/2012 | Vidéoconférence, depuis le domicile de l'enquêté. | Non |
| 5 et 6 | ONGE internationale (2 membres du conseil d'administration) | 25/05/2010 | Domicile des enquêtés, La Paz | Oui |
| 7 | ONGE nationale (directeur scientifique régionale). | 24/02/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 8 | ONGE nationale (chef de projets régionaux). | 16/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 9 | ONGE nationale (directeur régional exécutif). | 11/06/2010 | Salle de conférence d'un hôtel à La Paz | Oui |
| 10 | ONGE nationale (coordinateur régional). | 11/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 11 | ONGE nationale (chargé de projets). | 11/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 12 | ONGE régionale (président exécutif). | 11/04/2011 | Vidéoconférence depuis le domicile de l'enquêté. | Oui |
| 13 | ONGE régionale (coordinateur de programme de conservation marine). | 17/04/2009 et 09/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 14 | ONGE régionale (directeur exécutif) | 01/04/2009 et 20/12/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 15 | ONGE régionale (membre du conseil de direction). | 20/05/2011 | Domicile de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 16 | ONGE régionale (directeur exécutif). | 09/06/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 17 | ONGE locale (directeur). | 12/06/2010 et le 19/01/2011 | Plage Balandra et café à La Paz. | Oui |
| 18 | ONGE locale (ex-directeur). | 13/05/2010 | Chez une amie de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 19 | ONGE locale (directeur). | 17/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 20 | ONGE locale (directeur). | 11/02/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 21 | ONGE locale (président). | 30/01/2011 | Club de plongée, Cabo Pulmo. | Oui |
| 22 | Recherche (chercheur, CIBNOR). | 08/06/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 23 | Recherche (chercheur en biologie, UABCS). | 18/05/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 24 | Recherche (chercheur, CIBNOR). | 01/04/2011 | Bibliothèque universitaire, La Paz. | Oui |
| 25 | Recherche (chercheur en écologie, UABCS). | 20/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |

| N° | Secteur d'activité de l'enquêté(e) | Date de l'entretien | Lieu de l'entretien | Enregistrement de l'entretien |
|----|--|-----------------------------|---|-------------------------------|
| 26 | Administratif- CONANP (gestionnaire d'APMC). | 26/05/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 27 | Administratif- CONANP (gestionnaire d'APMC). | 02/06/2010 et 14/12/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 28 | Administratif-CONANP (gestionnaire d'APMC). | 05/06/2010 et 15/12/2011 | Restaurant, Cabo Pulmo et lieu de travail de l'enquêté, La Ribera. | Oui |
| 29 | Administratif-CONANP (gestionnaire d'APMC) | 15/12/2011 et le 24/08/2013 | Lieu de travail de l'enquêté, La Ribera. Vidéoconférence depuis le domicile de l'enquêté. | Oui |
| 30 | Administratif-CONANP (gestionnaire d'APMC) | 10/11/2010 et 5-6/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 31 | Administratif-CONANP (gestionnaire d'APMC) | 15/06/2013 et 3/08/2013 | Vidéoconférence depuis le lieu de travail de l'enquêté et depuis son domicile, Loreto. | Oui |
| 32 | Administratif-SEMARNAT (délégué adjoint à la gestion pour la protection environnementale et des ressources naturelles en BCS). | 28/02/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 33 | Administratif/ élus locaux (directeur du département d'écologie du XIII ayuntamiento de La Paz). | 27/05/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 34 | Administratif/ élus locaux (directeur adjoint du tourisme et relation internationale du XIII ayuntamiento de La Paz). | 24/05/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 35 | Administratif- élus locaux (directeur du département de développement social et économique du XIII ayuntamiento de La Paz). | 24/05/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 36 | Administratif/ élus locaux (responsable du département d'écologie du Municipio de Loreto). | 06/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 37 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 01/06/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 38 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 14/06/2010 | Domicile de l'enquêté, La Paz. | Oui |
| 39 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 12/02/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 40 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 19/03/2011 | Jardin d'un hôtel, Loreto. | Oui |
| 41 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 18/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 42 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 19/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 43 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 17/11/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Non |
| 44 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 17/11/2010 | Lieu de travail de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Non |
| 45 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 29/01/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Oui |

| N° | Secteur d'activité de l'enquêt(e) | Date de l'entretien | Lieu de l'entretien | Enregistrement de l'entretien |
|----|--|---------------------|--|-------------------------------|
| 46 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 19/01/2012 | Domicile d'un parent de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Non |
| 47 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 19/01/2012 | Domicile de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Non |
| 48 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 19/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Non |
| 49 | Tourisme (prestataire de services touristiques). | 18/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté, Cabo Pulmo. | Non |
| 50 | Tourisme (hôtelier). | 18/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Loreto. | Oui |
| 51 | Tourisme (promoteur immobilier). | 18/03/2011 | Restaurant d'un hôtel de Loreto. | Oui |
| 52 | Tourisme (promoteur immobilier). | 18/03/2011 | Restaurant d'un hôtel de Loreto. | Oui |
| 53 | Pêche (pêcheur). | 26/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ensenada Blanca. | Non |
| 54 | Pêche (pêcheur membre d'une coopérative). | 02/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 55 | Pêche (Président de coopérative). | 19/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Loreto. | Non |
| 56 | Pêche (pêcheur membre d'une coopérative). | 05/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 57 | Pêche (pêcheur membre d'une coopérative). | 01/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 58 | Pêche (pêcheur membre d'une coopérative). | 26/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ensenada Blanca. | Non |
| 59 | Pêche (président de coopérative). | 26/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ensenada Blanca. | Non |
| 60 | Pêche (président de coopérative). | 26/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ensenada Blanca. | Non |
| 61 | Pêche (président de coopérative). | 03/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 62 | Pêche (membre d'une coopérative). | 03/03/2011 | Au domicile d'un autre membre de la coopérative, Ligüí. | Non |
| 63 | Pêche (membre d'une coopérative). | 04/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 64 | Pêche (membre d'une coopérative). | 03/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 65 | Pêche (membre d'une coopérative). | 02/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 66 | Pêche (membre d'une coopérative). | 03/03/2011 | Lieu de travail de l'enquêté, Ligüí. | Non |
| 67 | Pêche (membre d'une coopérative). | 01/03/2011 | Domicile de l'enquêté, Ligüí. | Oui |
| 68 | Pêche (président de coopérative). | 04/04/2011 | Domicile de l'enquêté, La Paz. | Non |
| 69 | Pêche (président de coopérative). | 19/12/2011 | Café-supérette, La Paz. | Non |
| 70 | Pêche (pêcheur membre d'une coopérative). | 21/12/2011 | Plage à proximité des <i>lanchas</i> des pêcheurs, La Paz. | Non |
| 71 | Pêche (président de coopérative). | 22/12/2011 | Plage à proximité des <i>lanchas</i> des pêcheurs, La Paz. | Non |
| 72 | Pêche (intermédiaire). | 21/12/2011 | Café-supérette, La Paz. | Non |

| N° | Secteur d'activité de l'enquêté(e) | Date de l'entretien | Lieu de l'entretien | Enregistrement de l'entretien |
|----|------------------------------------|---------------------|--|-------------------------------|
| 73 | Pêche (président de coopérative). | 06/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté (<i>Palapa</i> partagée avec une autre coopérative de pêche pour la vente du poisson), Loreto. | Non |
| 74 | Pêche (président de coopérative). | 06/01/2012 | Restaurant de l'enquêté, Loreto. | Non |
| 75 | Pêche (président de coopérative). | 06/01/2012 | Lieu de travail de l'enquêté (<i>Palapa</i> partagée avec une autre coopérative de pêche pour la vente du poisson), Loreto. | Non |
| 76 | Pêche (président de coopérative). | 07/01/2012 | Café, Loreto. | Non |
| 77 | Pêche (président de coopérative). | 07/01/2012 | Port de Loreto. | Non |
| 78 | Pêche (président de coopérative). | 08/01/2012 | Port de Loreto. | Non |
| 79 | Pêche (membre d'une coopérative). | 07/01/2012 | Port de Loreto. | Non |
| 80 | Pêche (pêcheur "libre"). | 07/01/2012 | Port de Loreto. | Non |
| 81 | Pêche (pêcheur "libre"). | 07/01/2012 | Port de Loreto. | Non |
| 82 | Pêche (président de coopérative). | 16/01/2012 | Domicile de l'enquêté, La Paz. | Non |

ANNEXE 8 : Liste des articles de presse consultés.

| Revue de presse PNBL | | |
|----------------------|--|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 03/12/2007 | A un paso de la autorización el proyecto de construcción de la dársena: APIBCS | El Sudcaliforniano |
| 19/01/2008 | Francisco Navarro Deewar, director del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 22/01/2008 | Hacen preparativos para entregar el parque marino | El Sudcaliforniano |
| 01/02/2008 | Francisco Navarro Dewar, nuevo director del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 01/02/2008 | Según la SEMARNAT, arribarán de 4 a 5 mil ballenas a la entidad | El Sudcaliforniano |
| 06/02/2008 | Detenido el proyecto de construcción de la dársena en colonia Zaragoza: APIBCS | El Sudcaliforniano |
| 29/02/2008 | Comenzó avistamiento de la ballena azul | El Sudcaliforniano |
| 28/03/2008 | Sorprenden a embarcación pescando con artes prohibidas | El Sudcaliforniano |
| 31/03/2008 | Vence plazo mañana para que prestadores de servicios renueven permisos | El Sudcaliforniano |
| 12/04/2008 | Levantaron acta administrativa a una embarcación | El Sudcaliforniano |
| 08/05/2008 | En la búsqueda de mejores espacios se destruyen humedales, esteros y manglares | El Sudcaliforniano |
| 17/05/2008 | Profepa mantiene inspección | El Sudcaliforniano |
| 31/05/2008 | Mantiene PROFECA permanente vigilancia en el Parque marino | El Sudcaliforniano |
| 04/06/2008 | Preparan la celebración para el Día Mundial del Medio Ambiente | El Sudcaliforniano |
| 06/06/2008 | Gran participación de estudiantes en el concurso de figura de arena | El Sudcaliforniano |
| 26/06/2008 | PROFEPA verifica que embarcaciones y propietarios cumplan con la ley | El Sudcaliforniano |
| 07/07/2008 | Desde la fundación del Parque Marino se ha logrado recuperar muchas especies | El Sudcaliforniano |
| 08/07/2008 | Diversas actividades realizarán en aniversario del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 10/07/2008 | PROFEPA y PMNBL intensifican operativos de revisión y verificación | El Sudcaliforniano |
| 16/07/2008 | Hace once años se fundó el Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 19/07/2008 | Hoy es el Onceavo aniversario del Parque marino | El Sudcaliforniano |
| 23/07/2008 | Gozan niños con el programa denominado "Verano divertido" | El Sudcaliforniano |
| 25/07/2008 | La próxima semana se dará nombramiento al nuevo titular del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 29/07/2008 | Pasó desapercibido el aniversario de la fundación del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 06/08/2008 | Profepa realiza operativo de supervisión | El Sudcaliforniano |
| 14/08/2008 | Everardo Martínez asumirá la Dirección del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 15/08/2008 | Detienen a embarcación foránea con más de una tonelada de dorado | El Sudcaliforniano |
| 18/08/2008 | Personal de PROFEPA realiza recorridos de vigilancia en playas | El Sudcaliforniano |
| 22/08/2008 | Hacen recorridos por diversas playas para proteger a las tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 04/09/2008 | Maneja Parque Marino Nacional el Programa de Empleo Temporal | El Sudcaliforniano |
| 06/09/2008 | Parque marino aplicará programa de "empleo temporal" en comunidades | El Sudcaliforniano |
| 08/09/2008 | Monitorean nidos de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 10/09/2008 | Difundirán acciones en revista del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 12/09/2008 | Harán campamentos permanentes para cuidar a las tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 13/09/2008 | PROFEPA verifica a prestadores de servicios turísticos de la ciudad | El Sudcaliforniano |
| 15/09/2008 | El día último concluye plazo para tramitar permisos en Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 19/09/2008 | Vencerá el trámite de permisos para prestadores de servicios | El Sudcaliforniano |
| 20/09/2008 | Instalan campamento de monitoreo de los nidos de tortuga marina | El Sudcaliforniano |
| 22/09/2008 | Invitan a prestadores de servicios a tramitar permisos en P. Marino | El Sudcaliforniano |
| 22/09/2008 | Parque Marino recupera especies que son protegidas | El Sudcaliforniano |
| 25/09/2008 | Ofrecen curso-taller para conservación de la tortuga prieta | El Sudcaliforniano |
| 27/09/2008 | PROFEPA y PMNBL hacen recorridos de vigilancia por área natural protegida | El Sudcaliforniano |
| 29/09/2008 | Permanente el monitoreo de la tortuga marina en playas | El Sudcaliforniano |
| 07/10/2008 | Dan resultados operativos que realiza la Profepa | El Sudcaliforniano |
| 14/10/2008 | Detienen autoridades a embarcación que realizaba actividades de buceo autónomo y pesca con arpón | El Sudcaliforniano |
| 25/10/2008 | Personal de PROFEPA revisa las embarcaciones particulares | El Sudcaliforniano |
| 07/11/2008 | Se han alcanzado importantes metas en regulación en Parque Nacional de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 18/11/2008 | El programa de Empleo Temporal del parque marino ofrece opciones | El Sudcaliforniano |
| 21/11/2008 | Efectuarán la Semana Cultural y por la Conservación 2008 | El Sudcaliforniano |
| 26/11/2008 | Claudia Chávez Romero es electa Chica Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 26/11/2008 | Inaugura Yuan Yee VI festejos por aniversario de la UABCS | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2008 | Monitorean en forma constante a las diversas playas del municipio | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2008 | Presentó el Parque Nacional una excelente exposición fotográfica | El Sudcaliforniano |
| 29/11/2008 | Recuperación significativa de especies | El Sudcaliforniano |
| 01/12/2008 | Agradecen a quienes participaron en la Semana Nacional de Conservación | El Sudcaliforniano |
| 05/01/2009 | Loreto sigue siendo uno de los mejores espacios de Baja California Sur: PROFEPA | El Sudcaliforniano |
| 06/01/2009 | Nacieron 50 tortuguitas marinas | El Sudcaliforniano |
| 09/01/2009 | Nacen más tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 23/01/2009 | Firme el monitoreo y vigilancia de los nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 26/01/2009 | Propondrá GEA que se vede la captura de algunas especies | El Sudcaliforniano |
| 26/01/2009 | Preservar el medio ambiente es una de las tareas del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 03/02/2009 | Parque Marino realiza pláticas sobre el cuidado de la naturaleza a estudiantes | El Sudcaliforniano |
| 17/02/2009 | Permanentes los dispositivos de vigilancia de PROFEPA | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNBL | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 28/02/2009 | Los recursos que captan en el parque marino son para la realización de diversos programas | El Sudcaliforniano |
| 03/03/2009 | PROFEPA mantiene operativos permanentes de verificación | El Sudcaliforniano |
| 09/03/2009 | Hoy reunión sobre el manejo del Parque Nacional bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 11/03/2009 | Presenta FONATUR a consulta pública del proyecto denominado "Riviera Loreto" | El Sudcaliforniano |
| 27/03/2009 | Profepa efectúa operativos de verificación en la ciudad | El Sudcaliforniano |
| 02/04/2009 | El Parque Nacional Bahía de Loreto difunde sus programas | El Sudcaliforniano |
| 03/04/2009 | El fin de semana inicia el dispositivo especial de Semana Santa: Meléndez | El Sudcaliforniano |
| 11/04/2009 | PROFEPA mantiene los dispositivos de verificación | El Sudcaliforniano |
| 11/04/2009 | La Bahía de Loreto sigue siendo uno de los más bellos espacios | El Sudcaliforniano |
| 14/04/2009 | Decomisaron trampas para langosta en el operativo de Semana Santa | El Sudcaliforniano |
| 14/04/2009 | El Parque Marino Nacional hace recuento de daños en las playas | El Sudcaliforniano |
| 30/04/2009 | Necesario se logre dar vida a un programa de manejo de pesquerías en el Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 11/05/2009 | Comenzó programa de manejo del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 15/05/2009 | Invitan a mesas de trabajo sobre el manejo del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 18/05/2009 | Finalizó la primera ronda sectorial del programa de Manejo del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 19/05/2009 | Asistirá delegación local a congreso nacional sobre las áreas protegidas | El Sudcaliforniano |
| 20/05/2009 | Buen comienzo en el proceso de Manejo del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 22/05/2009 | Se reactivará el trabajo de los pescadores | El Sudcaliforniano |
| 26/05/2009 | Preparan la segunda ronda sectorial del manejo del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 27/05/2009 | Se da seguimiento a la conservación y preservación de los recursos naturales | El Sudcaliforniano |
| 28/05/2009 | Se monitorea el Parque Marino Nacional de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 29/05/2009 | Con equipo de trabajo se realiza Programa de Manejo del Parque | El Sudcaliforniano |
| 05/06/2009 | Hoy la primer reunión del Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 08/06/2009 | Hoy reunión del Parque Marino Nacional con el sector de la pesca comercial | El Sudcaliforniano |
| 08/06/2009 | Celebrarán el 13 aniversario de la fundación del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 09/06/2009 | Revisan Programa de Manejo del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 11/06/2009 | Difundió Parque Marino Nacional preservación del medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 13/06/2009 | Hoy concluye segunda etapa del proceso de revisión del manejo del Parque marino | El Sudcaliforniano |
| 15/06/2009 | Concluyó la segunda ronda sectorial de manejo y análisis del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2009 | Festejarán con variados eventos el 13 aniversario del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2009 | Efectúan el "taller para la conservación y el manejo de las tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 18/06/2009 | Analizan propuestas sobre el programa de manejo del Parque | El Sudcaliforniano |
| 22/06/2009 | En riesgo el Parque Marino de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 29/06/2009 | Capacitan a comunidades del norte en cuestión ecológica | El Sudcaliforniano |
| 30/06/2009 | Parque Nacional Bahía de Loreto cumplirá 13 años | El Sudcaliforniano |
| 02/07/2009 | Capacitarán a pescadores para apoyar con labores de vigilancia | El Sudcaliforniano |
| 03/07/2009 | Buscan equilibrar propuestas en la zona protegida | El Sudcaliforniano |
| 09/07/2009 | Contemplan hacer más zonas de restauración o pulmones | El Sudcaliforniano |
| 13/07/2009 | Diversas actividades harán en celebración del Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 16/07/2009 | Iniciará programa piloto de monitoreo en el Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 17/07/2009 | Detienen embarcación por pescar en Área Natural Protegida de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 18/07/2009 | Comenzó programa piloto del Parque marino nacional | El Sudcaliforniano |
| 18/07/2009 | En el Museo de las Misiones harán "Loretanos, diseñando el futuro del mar" | El Sudcaliforniano |
| 21/07/2009 | Presentan documental en aniversario del Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 23/07/2009 | Participó Alcalde en evaluación del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 27/07/2009 | Dependencias vigilan el Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 28/07/2009 | Restringirán uso de motos acuáticas dentro del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 31/07/2009 | Ofrece empleo temporal la Dirección del Parque Marino Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 01/08/2009 | Excelentes propuestas surgen en el programa de manejo del parque | El Sudcaliforniano |
| 03/08/2009 | Reconocimiento a quienes participaron en el programa de manejo del parque nacional | El Sudcaliforniano |
| 08/08/2009 | Reducirán efectos negativos a usuarios del Parque marino nacional de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 03/09/2009 | Pescadores realizan labores de limpieza en las playas | El Sudcaliforniano |
| 08/09/2009 | Suspenden reuniones intersectoriales en revisión del Programa del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 15/09/2009 | El 30 finaliza plazo para que prestadores de servicios tramiten permisos correspondientes | El Sudcaliforniano |
| 17/09/2009 | El ordenamiento pesquero, vital en planes del Parque Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 26/09/2009 | Concluyéndose, última etapa de revisión del Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 28/09/2009 | Se recupera población de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 30/09/2009 | Hoy se reanudan los trabajos de revisión del manejo del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 02/10/2009 | Detectan una tortuga carey | El Sudcaliforniano |
| 15/10/2009 | El Parque Nacional Bahía de Loreto hará actividades de educación ambiental | El Sudcaliforniano |
| 16/10/2009 | Detectan mayor número de nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 20/10/2009 | Nueva propuesta para el manejo del Parque Marino Nacional | El Sudcaliforniano |
| 21/10/2009 | Nuevas reglas en el manejo del Parque Marino Nacional de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 22/10/2009 | Dependencias federales monitorean nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 26/10/2009 | Nacen tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 29/10/2009 | Nacieron 84 crías de tortuga en Isla Coronado | El Sudcaliforniano |
| 02/11/2009 | El director del parque trabajará con el lema "Loretanos, por un mar lleno de vida" | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNBL | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 03/11/2009 | De manera permanente monitorean nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 10/11/2009 | En su última fase el proceso de revisión y manejo del Parque Marino local | El Sudcaliforniano |
| 15/11/2009 | Capital de las Californias, Loreto | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2009 | Especies del Parque Nacional Bahía de Loreto se están recuperando | El Sudcaliforniano |
| 08/12/2009 | Liberan a 65 ejemplares de tortuga marina | El Sudcaliforniano |
| 09/12/2009 | Distintas dependencias colaboran en la vigilancia de la bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 10/12/2009 | Cuidado de la bahía de Loreto comienza a dar resultados | El Sudcaliforniano |
| 17/12/2009 | Diversas actividades en la campaña "Loretanos por un mar lleno de vida" | El Sudcaliforniano |
| 18/12/2009 | Rescatan ballena que varó en la playa | El Sudcaliforniano |
| 19/12/2009 | Constante vigilancia en la bahía de Loreto para evitar ilícitos | El Sudcaliforniano |
| 29/12/2009 | Campaña "por el orgullo del Parque nacional bahía de Loreto" | El Sudcaliforniano |
| 30/12/2009 | Monitorean dependencias los diversos nidos de tortuga marina | El Sudcaliforniano |
| 06/01/2010 | Diversas actividades a realizar en el Parque Marino de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 26/01/2010 | Aumenta arribazón de la ballena gris | El Sudcaliforniano |
| 30/01/2010 | Hoy se conmemora el día Mundial de los humedales | El Sudcaliforniano |
| 04/02/2010 | Alumnos de la UABCS participarán en actividades de trasplante de mangles | El Sudcaliforniano |
| 04/02/2010 | Instalan el comité municipal de FONMAR | El Sudcaliforniano |
| 08/02/2010 | FONMAR recibirá una embarcación, vehículos, para la dirección: BQ | El Sudcaliforniano |
| 12/02/2010 | Urge una agrupación que se dedique al cuidado y protección de tortugas | El Sudcaliforniano |
| 15/02/2010 | Continuará el programa de reforestación de mangles | El Sudcaliforniano |
| 17/02/2010 | Quinta reunión de jóvenes del grupo tortuguero en Loreto | El Sudcaliforniano |
| 18/02/2010 | Lo que recaudan en áreas naturales protegidas para realizar programas | El Sudcaliforniano |
| 01/03/2010 | Garantizarán el libre acceso a playas | El Sudcaliforniano |
| 12/03/2010 | Presentan programa artístico para jóvenes en el Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 13/03/2010 | FONMAR realiza operativos de Vigilancia con otras dependencias | El Sudcaliforniano |
| 17/03/2010 | Un gran número de estudiantes visitan el Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 19/03/2010 | Se impulsarán acciones en el parque Bahía de Loreto para fortalecerlo | El Sudcaliforniano |
| 19/03/2010 | Se garantizará el libre acceso a las playas | El Sudcaliforniano |
| 23/03/2010 | En marcha operativo de Semana Santa | El Sudcaliforniano |
| 25/03/2010 | Parque Marino realizará dispositivo de auxilio | El Sudcaliforniano |
| 26/03/2010 | Inicia operativo de seguridad por vacaciones | Peninsular digital |
| 26/03/2010 | No habrá trabas para ingresar a las playas | El Sudcaliforniano |
| 30/03/2010 | En el Parque Bahía de Loreto se montó dispositivo especial: EMM | El Sudcaliforniano |
| 30/03/2010 | Habrà seguridad en playas y cuerpos de emergencia | El Sudcaliforniano |
| 03/04/2010 | Urge una mayor protección en santuarios de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 08/04/2010 | En puerta la temporada de avistamiento de la ballena azul | El Sudcaliforniano |
| 13/04/2010 | Rescatan un ejemplar de ballena de aleta | El Sudcaliforniano |
| 15/04/2010 | El sábado 17, festival gastronómico en la campaña "Por un mar lleno de vida" | El Sudcaliforniano |
| 17/04/2010 | Efectuarán el 24, El festival gastronómico | El Sudcaliforniano |
| 23/04/2010 | Efectuará el PNBL el Festival gastronómico | El Sudcaliforniano |
| 24/04/2010 | La participación social es importante en programas del PNBL: Meléndez | El Sudcaliforniano |
| 03/05/2010 | Logra FONMAR un mejor aprovechamiento de los recursos pesqueros. Bernabé Quintana | El Sudcaliforniano |
| 06/05/2010 | Efectuarán el "Primer simposio de kayak de mar Loreto 2010" | El Sudcaliforniano |
| 12/05/2010 | Promueve el Parque nacional muestra gastronómica a base de almeja chocolata | El Sudcaliforniano |
| 13/05/2010 | Ha creado el PNBL las áreas de no pesca | El Sudcaliforniano |
| 13/05/2010 | Ampliarán el Parque nacional Bahía de Loreto: CONANP | El Sudcaliforniano |
| 14/05/2010 | Hará PNBL eventos gratuitos en kayaks para niños y jóvenes | El Sudcaliforniano |
| 18/05/2010 | PROFEPA y CONAPESCA deben mejorar la vigilancia: Congreso del Estado | Peninsular digital |
| 18/05/2010 | PNBL brindará mejor y mayor información sobre sus acciones | El Sudcaliforniano |
| 22/05/2010 | Cuenta Loreto con una gran diversidad de peces | El Sudcaliforniano |
| 27/05/2010 | Primer simposio de kayak de mar Loreto 2010 | El Sudcaliforniano |
| 29/05/2010 | Difunde PNBL con programa "Por un mar lleno de vida" bellezas del lugar | El Sudcaliforniano |
| 31/05/2010 | Dependencias federales realizan operativo conjunto de vigilancia | El Sudcaliforniano |
| 01/06/2010 | Trabajan en regularización de la pesca | El Sudcaliforniano |
| 01/06/2010 | Conmemoran autoridades el Día Mundial del Medio Ambiente | El Sudcaliforniano |
| 05/06/2010 | Celebran Día Mundial del Medio Ambiente | El Sudcaliforniano |
| 11/06/2010 | Celebrarán en Loreto el primer Simposio Internacional de Kayak | El Sudcaliforniano |
| 12/06/2010 | Apoyará gobierno municipal al Simposio Internacional de Kayak | El Sudcaliforniano |
| 16/06/2010 | Promoverán la conservación y preservación de recursos naturales | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2010 | Llama alcalde a revalorar el patrimonio cultural de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 18/06/2010 | "Por el orgullo del PNBL", esfuerzo para motivar a los habitantes locales | El Sudcaliforniano |
| 19/06/2010 | Harán concurso de Periódico mural | El Sudcaliforniano |
| 26/06/2010 | Que en los bellos espacios se pueden establecer empresas familiares ecoturísticas | El Sudcaliforniano |
| 30/06/2010 | La participación ciudadana en el cuidado del medio ambiente es fundamental | El Sudcaliforniano |
| 30/06/2010 | Detienen embarcaciones para prestación de servicios turísticos | El Sudcaliforniano |
| 01/07/2010 | Diferentes actividades se harán en el 14 aniversario del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 02/07/2010 | Estrecha PROFEPA la vigilancia e inspección marina | Peninsular digital |
| 03/07/2010 | Dependencias protegen los recursos marinos | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNBL | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 05/07/2010 | Se busca ampliar el Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 07/07/2010 | Dos ballenas se vararon en las costas de la bahía | El Sudcaliforniano |
| 10/07/2010 | Despierta interés el primer simposio de kayacs de mar de Loreto 2010 | El Sudcaliforniano |
| 16/07/2010 | Realizarán festejos del 14 aniversario del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 19/07/2010 | Hoy se cumplen 14 años de la creación del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 19/07/2010 | Cooperativa Mujeres del Golfo piden a NAM les apoye para ser "vigilantes de los recursos naturales" | El Sudcaliforniano |
| 20/07/2010 | Eco-Alianza brinda cursos gratis de identificación de peces | El Sudcaliforniano |
| 22/07/2010 | La ocupación hotelera ronda el 34 por ciento | El Sudcaliforniano |
| 28/07/2010 | Será un avance convertir la Sierra de la Giganta en un área natural protegida | El Sudcaliforniano |
| 29/07/2010 | Oportunamente se difunden las actividades del Parque Marino | El Sudcaliforniano |
| 30/07/2010 | Detienen embarcaciones para prestación de servicios turísticos | El Sudcaliforniano |
| 03/08/2010 | Clausuran el curso de "Identificación de peces" | El Sudcaliforniano |
| 08/08/2010 | Impiden competencia desleal de extranjeros en lanchas turísticas | Peninsular digital |
| 17/08/2010 | Requiere GEA AC de datos precisos sobre manejo del Parque Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 17/08/2010 | Concluye en septiembre la realización de actividades turísticas en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 18/08/2010 | Se recupera población de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 23/08/2010 | Crean "pulmones" en el Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 28/08/2010 | Se desarrollan actividades turísticas como kayak, snorkel y paseos en PNBL | El Sudcaliforniano |
| 01/09/2010 | En el Parque Marino se buscan mejores condiciones de vida para los ciudadanos | El Sudcaliforniano |
| 06/09/2010 | Permisos para tramitar actividades en el PNBL, concluye el día último | El Sudcaliforniano |
| 07/09/2010 | Interesa a PNBL mantener informada a la ciudadanía sobre sus actividades | El Sudcaliforniano |
| 10/09/2010 | El día 30 vence el plazo para el registro de prestadores de servicios en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 18/09/2010 | Vigilan actividades ilícitas en la bahía | El Sudcaliforniano |
| 20/09/2010 | Se lleva a cabo la campaña "Por el Orgullo del Parque Bahía de Loreto" | El Sudcaliforniano |
| 22/09/2010 | Dependencias federales en constante vigilancia en la bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 27/09/2010 | Loreto, sede del Primer Coloquio Internacional sobre Patrimonio Natural y Cultural | Peninsular digital |
| 27/09/2010 | Publicitarán el Primer Simposio de Kayak Loreto Mar de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 29/09/2010 | Se recupera la población de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 02/10/2010 | Se da protección permanente a las tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 04/10/2010 | Ubican varios nidos de tortuga: Meléndez | El Sudcaliforniano |
| 06/10/2010 | Atienden dependencias federales actividades ilícitas de pesca: BQ | El Sudcaliforniano |
| 09/10/2010 | Reconocimiento del PNBL a los prestadores de servicios turísticos | El Sudcaliforniano |
| 11/10/2010 | Resguardarán y protegerán dependencias nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 11/10/2010 | El 23, el Primer Simposium de Kayak de Mar en Loreto | El Sudcaliforniano |
| 14/10/2010 | Se espera el nacimiento de más tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 22/10/2010 | Da resultados combate al guaterismo en la bahía | El Sudcaliforniano |
| 23/10/2010 | Inicia hoy el simposio de Kayaks | El Sudcaliforniano |
| 23/10/2010 | Dependencias federales y Ong's monitorean nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 29/10/2010 | Implementa el PNBL programa de capacitación para pescadores | El Sudcaliforniano |
| 02/11/2010 | "Valen más vivas que muertas", lema de quienes protegen a tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 11/11/2010 | Se informa a nuevas generaciones de la importancia de cuidar el medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 20/11/2010 | La pesca y comercialización del pepino del mar se convierte en acto sustentable | El Sudcaliforniano |
| 24/11/2010 | Golpe al guaterismo en el Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 26/11/2010 | Liberan a primeras tortugas nacidas en bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 27/11/2010 | Harán trabajo de campo en Semana Nacional de la Conservación: EMM | El Sudcaliforniano |
| 29/11/2010 | Agradecimiento público a participantes de la Semana Nacional de la Conservación | El Sudcaliforniano |
| 01/12/2010 | Nacen 89 crías de tortuga marina en playa La Salinita | El Sudcaliforniano |
| 09/12/2010 | Presentan avances del proceso de revisión de CONANP | El Sudcaliforniano |
| 10/12/2010 | Agradecen a la ciudadanía el apoyo del manejo del parque de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 03/01/2011 | Llevó a cabo el PNBL trabajos de conservación del medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 06/01/2011 | Se transmiten a los niños mensaje sobre el cuidado a la naturaleza | El Sudcaliforniano |
| 07/01/2011 | Se mantiene contacto permanente con la ciudadanía, dice FONMAR | El Sudcaliforniano |
| 07/01/2011 | Buenos frutos desde la creación del Parque nacional bahía de Loreto: EMM | El Sudcaliforniano |
| 10/01/2011 | El Golfo de California es zona de reproducción de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 12/01/2011 | Existen en el PNBL 32 sitios donde se practica el buceo | El Sudcaliforniano |
| 15/01/2011 | La Bahía de Loreto guarda celosamente su gran tesoro natural: Meléndez | El Sudcaliforniano |
| 28/01/2011 | Durante mayo y junio aparece en la bahía el pez más grande del mundo | El Sudcaliforniano |
| 01/02/2011 | Hoy la vigilancia en el parque Marino es más efectiva: PNBL | El Sudcaliforniano |
| 02/02/2011 | Monitorea el PNBL la bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 04/02/2011 | Las tortugas marinas adoptan la bahía como su hábitat y zona de anidación | El Sudcaliforniano |
| 10/02/2011 | Ya hay registros de especies en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 14/02/2011 | Comenzó avistamiento de la ballena azul | El Sudcaliforniano |
| 19/02/2011 | Vigilancia constante contra el guaterismo | El Sudcaliforniano |
| 23/02/2011 | Monitorea PNBL especies | El Sudcaliforniano |
| 28/02/2011 | Buscan desenredar una ballena que trae una red en su cola | El Sudcaliforniano |
| 01/03/2011 | Realiza PNBL reuniones y pláticas sobre el ordenamiento de la observación de ballenas | El Sudcaliforniano |
| 05/03/2011 | Recorren estudiantes áreas del PNBL | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNBL | | |
|-----------------------------|--|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 08/03/2011 | Monitorean tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 26/03/2011 | Realizan preparativos para el tercer informe de labores | El Sudcaliforniano |
| 28/03/2011 | Presentaron documental "Loretanos diseñando el futuro del mar" en PNBL | El Sudcaliforniano |
| 01/04/2011 | Afinan detalles para el auxilio de los vacacionistas: PNBL | El Sudcaliforniano |
| 13/04/2011 | Presentan en escuelas una obra de títeres | El Sudcaliforniano |
| 16/04/2011 | Brinda Fonmar asesoría a pescadores | El Sudcaliforniano |
| 19/04/2011 | Operativo especial de dependencias en la bahía de Loreto y playas locales | El Sudcaliforniano |
| 22/04/2011 | Instala campamentos el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 23/04/2011 | Hasta el momento saldo blanco | El Sudcaliforniano |
| 23/04/2011 | Requieren más cuidado santuarios de tortugas | El Sudcaliforniano |
| 06/05/2011 | Se desploma un jet en playa La Salinita | El Sudcaliforniano |
| 10/05/2011 | Artistas crean con material de desecho verdaderas obras de arte | El Sudcaliforniano |
| 12/05/2011 | Atiende Fonmar demandas ciudadanas | El Sudcaliforniano |
| 18/05/2011 | Impartió Grupo Tortuguero talleres "Conservación a través del arte" para niños | Peninsular digital |
| 31/05/2011 | Tortuga golfinia deposita sus huevos en el paseo costero | El Sudcaliforniano |
| 01/06/2011 | Inspeccionan dependencias federales la bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 01/06/2011 | Pugnará GEA porqué las reuniones con PNBL sean más frecuentes | El Sudcaliforniano |
| 02/06/2011 | Se concientizan ciudadanos en el cuidado de nidos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 03/06/2011 | Abierto el periodo de recepciones y solicitudes de permisos en PNBL | El Sudcaliforniano |
| 04/06/2011 | Convoca Eco Alianza a el 1er concurso de arte de fauna marina de escuelas secundarias | El Sudcaliforniano |
| 06/06/2011 | La realización de actividades extractivas en el PNBL, fundamental, para buenos resultados | El Sudcaliforniano |
| 10/06/2011 | Inicia diálogo alcalde-asesores del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 10/06/2011 | Festejan el Día Mundial del Océano | El Sudcaliforniano |
| 10/06/2011 | Se han obtenido importantes logros en la conservación del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 11/06/2011 | Programa de monitoreo permite evaluar mejor el trabajo en el parque Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 12/06/2011 | Se han recuperado poblaciones de especies en 15 años del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 16/06/2011 | Sin modificaciones permanece el Plan de Manejo del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2011 | Egresado de UABCS estudia beneficios de la pesca | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2011 | Prepara Parque Nacional gran festejo de 15 años | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2011 | Resultados del concurso de Arte de Fauna Marina en Escuelas Secundarias, hoy | El Sudcaliforniano |
| 22/06/2011 | Propician acercamiento de la niñez con programa de protección a tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 24/06/2011 | "Conservación a través del Arte" CONSERVARTE | El Sudcaliforniano |
| 27/06/2011 | Realizan dependencias excursión a Isla Danzante | El Sudcaliforniano |
| 30/06/2011 | "Festejemos juntos los 15 años" invita el PNBL a jóvenes para celebrarlo a la par | El Sudcaliforniano |
| 01/07/2011 | Invitan al 2do concurso de la muestra gastronómica "por un mar lleno de vida" | El Sudcaliforniano |
| 07/07/2011 | Afinan detalles para celebración del 15 aniversario del Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 08/07/2011 | Estudian Investigadores campamentos pesqueros y sus posibles impactos en el Parque Bahía de Loreto | Peninsular digital |
| 09/07/2011 | Monitorea PNBL todo tipo de aves | El Sudcaliforniano |
| 11/07/2011 | Todo listo para concurso y muestra gastronómica "por un mar lleno de vida" | El Sudcaliforniano |
| 11/07/2011 | En este mes cumple 15 años de fundación el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 13/07/2011 | Se mantiene programa de protección a las tortugas marinas: Profepa, PNBL | El Sudcaliforniano |
| 15/07/2011 | Hoy concluye el plazo para inscribirse en la muestra gastronómica del 23 de julio | El Sudcaliforniano |
| 18/07/2011 | El 23 se hará el segundo concurso de muestra gastronómica: PNBL | El Sudcaliforniano |
| 19/07/2011 | Invita PNBL a loretanos a celebrar el XV aniversario de su fundación | El Sudcaliforniano |
| 19/07/2011 | Niños y jóvenes deben conocer más sobre la biodiversidad: Eco Alianza | El Sudcaliforniano |
| 25/07/2011 | Tras 15 años del PNBL se trabajará en más proyectos | El Sudcaliforniano |
| 26/07/2011 | Diversas actividades realizaron en el 15 aniversario del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 28/07/2011 | Estudia la UABCS distribución de las tortugas marinas en el Parque Nacional Bahía de Loreto | Peninsular digital |
| 30/07/2011 | La educación ambiental nos permitirá avanzar en materia de recursos naturales | El Sudcaliforniano |
| 05/08/2011 | Enseñan a niños la importancia de un área natural protegida | El Sudcaliforniano |
| 06/08/2011 | Curso de capacitación sobre el manejo de residuos peligrosos | El Sudcaliforniano |
| 08/08/2011 | Realiza el PNBL el programa piloto de monitoreo: Meléndez | El Sudcaliforniano |
| 16/08/2011 | La creación de áreas de no pesca, uno de los mayores aciertos: PNBL | El Sudcaliforniano |
| 17/08/2011 | Atienden actividades ilícitas de pesca | El Sudcaliforniano |
| 17/08/2011 | Isla del Carmen guarda celosamente la tradición e historia de los habitantes | El Sudcaliforniano |
| 19/08/2011 | Se localizó un nido de tortuga marina en Ensenada Blanca | El Sudcaliforniano |
| 20/08/2011 | Actividades recreativas se realizan en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 22/08/2011 | Hasta septiembre concluye fecha para renovar permisos para diversas actividades en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 25/08/2011 | Se recupera la población de tortugas golfinas | El Sudcaliforniano |
| 31/08/2011 | Atienden dependencias federales denuncias sobre actividades ilícitas | El Sudcaliforniano |
| 02/09/2011 | En el transcurso del mes se vence el plazo para permisos en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 05/09/2011 | Detectan a prestadores de servicios acuático-recreativos, no están en regla | El Sudcaliforniano |
| 06/09/2011 | Politicosas Loretanas | El Sudcaliforniano |
| 20/09/2011 | En temporada de anidación de tortugas marinas se han contabilizado 12 nidos | El Sudcaliforniano |
| 24/09/2011 | Impulsa el PNBL el ordenamiento pesquero: Everardo M. Meléndez | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNBL | | |
|-----------------------------|--|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 26/09/2011 | Prestadores de servicios turísticos deben tener permisos vigentes | El Sudcaliforniano |
| 01/10/2011 | Se tienen ubicados varios nidos de tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 01/10/2011 | Prestadores de servicios deben renovar permisos en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 05/10/2011 | Loreto al borde de la quiebra por las "tarugadas" de Fonatur: Coppola | Peninsular digital |
| 05/10/2011 | Ha habido presencia de orcas, ballenas y tiburones en aguas del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 08/10/2011 | La creación de arrecifes artificiales en la bahía captaría más turismo | El Sudcaliforniano |
| 13/10/2011 | 25 atletas inscritos en el "Primer cruce a nado" | El Sudcaliforniano |
| 14/10/2011 | Segundo simpósium Internacional de kayak | El Sudcaliforniano |
| 21/10/2011 | Excelentes resultados en el monitoreo que hacen pescadores en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 24/10/2011 | Se tiene un 90 % de la revisión del programa de manejo del PNBL | El Sudcaliforniano |
| 26/10/2011 | La conjunción de esfuerzos entre sectores, fin que persigue el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 02/11/2011 | Concientizan sobre el cuidado de las tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 03/11/2011 | Montarán una exposición fotográfica de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 23/11/2011 | Realizarán el taller denominado "Tradición Navideña Mexicana" | El Sudcaliforniano |
| 25/11/2011 | Piden a prestadores de servicios actualicen sus permisos en PNBL | El Sudcaliforniano |
| 26/11/2011 | Crearé Eco-Alianza figuras de arena | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2011 | Se efectuará la "Noche por la conservación, Loreto BCS" | El Sudcaliforniano |
| 29/11/2011 | Cuidar el medio ambiente es el compromiso de Eco-Alianza | El Sudcaliforniano |
| 30/11/2011 | Eco - Alianza, Fonmar y PNBL llevan mensaje del cuidado del entorno | El Sudcaliforniano |
| 14/12/2011 | La participación de ciudadanos ha sido vital para cuidar el medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 15/12/2011 | Satisfactorio, el nacimiento de tortugas marinas: PNBL | El Sudcaliforniano |
| 20/12/2011 | Dependencias participan en operativo de revisión en la bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 31/12/2011 | Diversos proyectos del PNBL para el 2012 | El Sudcaliforniano |
| 04/01/2012 | Hablará PNBL a niños sobre el cuidado de la naturaleza | El Sudcaliforniano |
| 05/01/2012 | Centro de acopio estará listo para recibir árboles navideños | El Sudcaliforniano |
| 07/01/2012 | Mejora el cuidado de los recursos marinos | El Sudcaliforniano |
| 12/01/2012 | Violan ley de Parque Marino en Ensenada Blanca; bloquearon con piedras los accesos a la playa | El Sudcaliforniano |
| 14/01/2012 | Reunión mensual del comité de operaciones y protección | El Sudcaliforniano |
| 21/01/2012 | Se practica el buceo recreativo en diversos sitios de la bahía: PNBL | El Sudcaliforniano |
| 23/01/2012 | Liberan ballena jorobada, enredada en restos de chinchorro | El Sudcaliforniano |
| 27/01/2012 | La separación y recolección de residuos sólidos, una prioridad | El Sudcaliforniano |
| 28/01/2012 | Publica el PNBL una revista sobre los trabajos realizados | El Sudcaliforniano |
| 02/02/2012 | Cine gratis con la película "Winged Migration", hoy | El Sudcaliforniano |
| 08/02/2012 | Factible que Loreto reciba categoría de "Pueblo Mágico" | El Sudcaliforniano |
| 11/02/2012 | Realizó CIES basto recorrido para observar bellezas naturales | El Sudcaliforniano |
| 15/02/2012 | Diversas dependencias participan en la preservación de recursos pesqueros | El Sudcaliforniano |
| 22/02/2012 | Buena temporada de visitantes en el avistamiento de ballenas y kayak | El Sudcaliforniano |
| 29/02/2012 | Monitorea PNBL ballenas | El Sudcaliforniano |
| 03/03/2012 | Prestadores de servicios tuvieron que ver en el éxito de observación de ballenas | El Sudcaliforniano |
| 06/03/2012 | Bello espectáculo ofrecen las ballenas azules, jorobadas y de aleta: Murillo | El Sudcaliforniano |
| 08/03/2012 | Visitan estudiantes el PNBL para conocer el trabajo que realizan | El Sudcaliforniano |
| 02/04/2012 | Esperan prestadores de servicios turísticos buenos resultados | El Sudcaliforniano |
| 02/04/2012 | 15 personas laborarán en los trabajos que realice el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 03/04/2012 | Mostraron a niños las bellezas naturales en el PNBL, en curso | El Sudcaliforniano |
| 05/04/2012 | Realiza recorridos el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 06/04/2012 | Que los conductores de vehículos se quieren meter a la fuerza a Zofemat de Ensenada Blanca | El Sudcaliforniano |
| 09/04/2012 | Avistamiento de ballenas, lo más sobresaliente | El Sudcaliforniano |
| 12/04/2012 | Cumplirá 16 años de su creación el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 23/04/2012 | El 29 se conmemora el día de la Tierra | El Sudcaliforniano |
| 25/04/2012 | Se deben cuidar los recursos naturales del destino turístico | El Sudcaliforniano |
| 04/05/2012 | Con éxito culminó proyecto de educación ambiental | El Sudcaliforniano |
| 05/05/2012 | Más de mil de niños de Puerto A. López Mateos comprometidos a cuidar el medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 10/05/2012 | Exhorta PNBL a prestadores de servicios a renovar permisos | El Sudcaliforniano |
| 29/05/2012 | Iniciarán hoteleros el evento "La Magia de Loreto... en" | El Sudcaliforniano |
| 05/06/2012 | Conmemoran Día Mundial del Medio Ambiente y los Océanos | El Sudcaliforniano |
| 08/06/2012 | Cumplirá 16 años el Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 09/06/2012 | El monitoreo constante permite conocer el estado de conservación del Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 11/06/2012 | Inicia hoy el desafío de Paul Lundgren; intentará cruzar a nado el Mar de Cortez | El Sudcaliforniano |
| 30/06/2012 | Promoverán el consumo legal de los productos pesqueros | El Sudcaliforniano |
| 02/07/2012 | Por tercera vez realizan paseos gratuitos a Isla Coronado | El Sudcaliforniano |
| 04/07/2012 | Cumplirá en este mes 16 años el Parque nacional bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 09/07/2012 | Se continúa con el programa de protección a las tortugas marinas | El Sudcaliforniano |
| 11/07/2012 | El PNBL cumplirá 16 años | El Sudcaliforniano |
| 14/07/2012 | Crear conciencia del cuidado del medio ambiente en jóvenes, tarea prioritaria | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNBL | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 16/07/2012 | Cumple 16 años de su fundación el Parque Nacional Bahía de Loreto | El Sudcaliforniano |
| 16/07/2012 | Amplia participación en el curso Pescaderías sustentables | El Sudcaliforniano |
| 24/07/2012 | Realiza PNBL un rally deportivo | El Sudcaliforniano |
| 28/07/2012 | Dependencias federales buscan regularizar la actividad pesquera | El Sudcaliforniano |
| 31/07/2012 | Eco Alianza realiza el curso "Áreas Naturales Protegidas" | El Sudcaliforniano |
| 07/08/2012 | Que hay suficiente base de datos para evaluar la salud del parque nacional | El Sudcaliforniano |
| 09/08/2012 | Con la coordinación de dependencias se regulariza la actividad pesquera | El Sudcaliforniano |
| 15/08/2012 | Preparan programa de Empleo Temporal | El Sudcaliforniano |
| 15/08/2012 | Impulsan la conservación y cuidado del medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 18/08/2012 | Actividades como kayaking, snorkeling y paseos se desarrollan en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 21/08/2012 | Solicita renovación de permisos el PNBL, a las actividades turísticas | El Sudcaliforniano |
| 24/08/2012 | Participaron 30 personas en el programa de empleo temporal | El Sudcaliforniano |
| 01/09/2012 | Emprende la Canirac campaña para ofertar productos pesqueros | El Sudcaliforniano |
| 06/09/2012 | Invita PNBL a que renueven permisos a prestadores de servicios turísticos | El Sudcaliforniano |
| 24/09/2012 | El programa de ordenamiento Pesquero, de vital importancia | El Sudcaliforniano |
| 25/09/2012 | PNBL fija el día último para solicitar renovación de permiso | El Sudcaliforniano |
| 09/10/2012 | Nace casi un centenar de tortuguitas en playas locales | El Sudcaliforniano |
| 10/10/2012 | Refrenda apoyo alcalde Avilés a organizadores del Segundo Cruce a Nado 2012 | El Sudcaliforniano |
| 15/10/2012 | Por 4 horas se extravió competidora de Cruce a Nado | El Sudcaliforniano |
| 24/10/2012 | Se realizó el primer Rally por la Conservación | El Sudcaliforniano |
| 29/10/2012 | Recibe UABCS a 21 estudiantes nipones de la universidad de Tottori, Japón | El Sudcaliforniano |
| 02/11/2012 | Se deben aprovechar sustentablemente los recursos naturales del municipio Loretano | El Sudcaliforniano |
| 08/11/2012 | Convocan pescadores a dependencias a combatir la pesca ilegal en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 24/11/2012 | Con pequeñas acciones se puede contribuir al cuidado y preservación del medio ambiente | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2012 | Se hace eficiente el trabajo, presume Fonmar Loreto | El Sudcaliforniano |
| 13/12/2012 | Participó el PNBL en el curso titulado "enmallamiento de grandes ballenas" | El Sudcaliforniano |
| 15/12/2012 | En Isla Coronado atrapan a 27 ejemplares nuevos de tortuga | El Sudcaliforniano |
| 17/12/2012 | Mal manejo de los residuos sólidos se da en el PNBL | El Sudcaliforniano |
| 17/12/2012 | Mal manejo de los residuos sólidos en Loreto | Octavo Día |
| 26/12/2012 | Con una revista, el PNBL difunde sus actividades | El Sudcaliforniano |
| 28/12/2012 | Con apoyo de trabajadores del mar realiza FONMAR sus actividades | El Sudcaliforniano |
| 03/01/2013 | Cuenta el PNBL con una base de datos para evaluar el trabajo | El Sudcaliforniano |
| 04/01/2013 | Platican con niños y alumnos sobre la importancia del cuidado de la naturaleza | El Sudcaliforniano |
| 07/01/2013 | Mediante la suma de esfuerzos se fortalecerá el cuidado del entorno | El Sudcaliforniano |
| 14/01/2013 | Dependencias acordaron organizar cursos de capacitación | El Sudcaliforniano |
| 17/01/2013 | Ofrecerán curso de capacitación "Guías turísticas locales" | El Sudcaliforniano |
| 19/01/2013 | Por destacar en programa de UABCS es acreedor a una beca | El Sudcaliforniano |
| 19/01/2013 | Actividades realizadas en la dársena brindan mayor seguridad a visitantes y embarcaciones | El Sudcaliforniano |
| 21/01/2013 | XV reunión anual del Grupo Tortuguero de las Californias | El Sudcaliforniano |
| 22/01/2013 | Ofrecerá Eco-Alianza el curso- taller "Tortugas marinas" | El Sudcaliforniano |
| 22/01/2013 | Dará inicio la UABCS capacitación de aspectos del turismo, en el municipio | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNCP | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 15/05/2007 | Hansa Urbana compra suelo en México para otro complejo turístico | El País |
| 20/06/2007 | BCS: denuncian despojo en una zona protegida | La Jornada |
| 27/08/2007 | La cuadratura del círculo | La Jornada |
| 01/02/2008 | Según la SEMARNAT, arribarán de 4 a 5 mil ballenas a la entidad | El Sudcaliforniano |
| 21/02/2008 | Invertirán 3 mil 300 mdd en La Ribera | El Sudcaliforniano |
| 25/03/2008 | Las playas de Cabo Pulmo son consideradas Parque Nacional | El Sudcaliforniano |
| 26/09/2008 | Fortalecen mecanismos de vigilancia | El Sudcaliforniano |
| 08/10/2008 | Megaproyecto turístico de Grupo Hansa; invertirán 230 mdd: NAM | El Sudcaliforniano |
| 31/10/2008 | Lucha conjunta contra guateros | El Sudcaliforniano |
| 03/11/2008 | McCarthy gestionó venta ilegal de terrenos en BCS | La Jornada |
| 10/11/2008 | Avala Semarnat plan turístico en Los Cabos, pese a riesgo ambiental | La jornada |
| 15/08/2009 | Reactivan el Consejo asesor del Parque Nacional Cabo Pulmo | El Sudcaliforniano |
| 17/08/2009 | Liberan 104 tortugas golfinas en el Parque Nacional Cabo Pulmo | El Sudcaliforniano |
| 03/10/2009 | En el desarrollo de Cabo Cortés se tomarán en cuenta a los pescadores | El Sudcaliforniano |
| 17/10/2009 | Inauguran el programa "tras la ruta de la tortuga golfina" | El Sudcaliforniano |
| 16/03/2010 | Complejo turístico pone en riesgo el parque marino Cabo Pulmo | La Jornada |
| 17/03/2010 | Turismo alternativo, opción para la zona | El Sudcaliforniano |
| 21/04/2010 | Cabo Pulmo, ejemplo de conservación marina | El Universal |
| 25/04/2010 | Insuficiente la supervisión de PROFEPA sin el apoyo de la ciudadanía en general | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse PNCP | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 03/05/2010 | No se han iniciado las obras del proyecto turístico de Cabo Cortés | El Sudcaliforniano |
| 19/05/2010 | La manifestación de impacto ambiental de Cabo Cortés es dañina a ecosistemas | El Sudcaliforniano |
| 20/05/2010 | La CONANP revisará el asunto de la manifestación de Impacto Ambiental | El Sudcaliforniano |
| 20/05/2010 | Amenazada supervivencia de Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 22/05/2010 | El permiso de impacto ambiental a Cabo Cortés está condicionado: SEMARNAT | El Sudcaliforniano |
| 24/05/2010 | Enfrenta desarrolladora de Cabo Cortés investigación por fraude en España | Peninsular digital |
| 30/05/2010 | Festejarán aniversario de Parque Marino Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 31/05/2010 | Sólo en el discurso, la defensa de la Semarnat al ambiente | La Jornada |
| 09/06/2010 | Cumple 15 años el Parque Nacional de Cabo Pulmo | El Sudcaliforniano |
| 14/06/2010 | Celebra comunidad de Cabo Pulmo el XV aniversario de su fundación | El Sudcaliforniano |
| 17/06/2010 | Avala NAM la manipulación ambiental en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 25/06/2010 | Aval de Semarnat a 3 zonas turísticas dañará ecosistemas: especialista | La Jornada |
| 26/06/2010 | Cabo Pulmo no puede aguantar un desarrollo turístico como el proyectado: Castorena Davis | El Sudcaliforniano |
| 27/06/2010 | Advierten daños al ecosistema en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 30/06/2010 | Cabo Cortés atenta contra arrecife de BCS | El Universal |
| 30/06/2010 | Ilegal la autorización de impacto ambiental de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 04/07/2010 | Desarrollo turístico amenaza el Parque Marino Cabo Pulmo | La Jornada |
| 05/07/2010 | Megadesarrollo turístico amenaza el parque marino de Cabo Pulmo, BCS | La Jornada |
| 23/07/2010 | Aumentan protestas contra el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 03/08/2010 | Impartirá reconocido científico de la conservación plática en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 08/08/2010 | Advierte experto conservacionista sobre los riesgos del proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 17/08/2010 | Cancela SEMARNAT permisos ambientales en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 17/08/2010 | Se modificará la autorización de impacto ambiental del proyecto Cabo Cortés, en Baja California Sur | Biosfera-Semarnat |
| 18/08/2010 | Suspenden el proyecto Cabo Cortés | La Jornada |
| 18/08/2010 | A revisión el proyecto de Cabo Pulmo: SEMARNAT | El Sudcaliforniano |
| 18/08/2010 | Seguirá adelante megaproyecto turístico Cabo Cortés asegura NAM | Peninsular digital |
| 19/08/2010 | Suspenden autorización a proyecto turístico en BCS | La Jornada |
| 19/08/2010 | Positiva acción de Semarnat contra Cabo Cortés: Canacintra | Peninsular digital |
| 19/08/2010 | A pesar del interés de NAM, suspenden megadesarrollo Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 19/08/2010 | Gobernador de BCS defiende complejo Cabo Cortés | El Universal |
| 19/08/2010 | Cabo Cortés no está en riesgo: NAM | El Sudcaliforniano |
| 20/08/2010 | Revisarán Manifestación de Impacto Ambiental de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 21/08/2010 | Al proyecto de Cabo Cortés sí se le aplicarán modificaciones: Vizcarra | El Sudcaliforniano |
| 24/08/2010 | Confían ecologistas en cancelación del proyecto turístico Cabo Cortés | La Jornada |
| 24/08/2010 | ONG prevén que plan turístico dañe arrecife | El Universal |
| 25/08/2010 | Buscará NAM "sacar adelante proyectos como Cabo Cortés" | Peninsular digital |
| 29/08/2010 | Rechazan ONG's el proyecto turístico de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 01/09/2010 | Proyecto sobre Cabo Pulmo es finalista en Iniciativa México | El Sudcaliforniano |
| 15/09/2010 | Gracias al interés de NAM, el mega desarrollo Cabo Cortés aún es una amenaza | Peninsular digital |
| 17/09/2010 | Insisten grupos ambientalista en que la SEMARNAT cancele Cabo Pulmo | El Sudcaliforniano |
| 19/09/2010 | Titubea Semarnat en cancelar definitivamente el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 02/10/2010 | Cabo Cortés apoyará a ejidatarios | El Sudcaliforniano |
| 02/10/2010 | ...Y los ejidatarios reconocen la buena disposición de la empresa | El Sudcaliforniano |
| 05/10/2010 | Cabo Cortez abrirá muchas fuentes de empleo: Sandez | El Sudcaliforniano |
| 05/10/2010 | Inviabile el proyecto Cabo Cortés. No hay ninguna negociación de Cabo Pulmo Vivo con los desarrolladores | Peninsular digital |
| 06/10/2010 | El desarrollo Cabo Cortés, como está planeado hoy, "es inviable, no sustentable e ilegal" | Peninsular digital |
| 16/10/2010 | Reclaman por suspensión de obra en Los Cabos | El Universal |
| 18/10/2010 | Bloquean lugareños carretera en apoyo a la construcción de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 25/10/2010 | Muestran La Sierra de La Laguna, el Parque de Cabo Pulmo y el Estero San José, el desinterés del Gobierno | Peninsular digital |
| 26/10/2010 | Cancelar Proyecto Cabo Cortés piden los senadores Coppola, Tamborrel y Obregón a Semarnat | Peninsular digital |
| 27/10/2010 | ¿Qué más evidencias necesita Semarnat para cancelar definitivamente Cabo Cortés?, preguntan ecologistas | Peninsular digital |
| 01/11/2010 | Proponen expropiación discrecional de terrenos para proyectos turísticos | La Jornada |
| 02/11/2010 | A la deriva, megaproyecto turístico de Cabo Cortés | El Universal |
| 05/11/2010 | Se polariza conflicto por el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 30/12/2010 | Provocan desarrolladores de Cabo Cortés el enfrentamiento entre la comunidad de Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 19/01/2011 | Celebran la XIII Reunión Anual del Grupo Tortuguero de las Californias | El Sudcaliforniano |
| 23/02/2011 | 500 ciudadanos expresan conformidad a proyectos turísticos de Cabo Cortés | El Sudcaliforniano |
| 01/03/2011 | Com. 67/11 - Da a conocer la Semarnat resolutivo parcial del proyecto Cabo Cortés | Biosfera-Semarnat |
| 02/03/2011 | Condiciona Semarnat desaladora en Cabo Cortés | La Jornada |
| 02/03/2011 | Con limitaciones y condicionantes, autorizan el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 02/03/2011 | Da Semarnat a conocer resolutivo | El Sudcaliforniano |
| 03/03/2011 | Com. 74/11 - Frente común SEMARNAT y sociedad para vigilar resolución de Cabo Cortés | Biosfera-Semarnat |

| Revue de presse PNCP | | |
|-----------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 03/03/2011 | La autorización a Cabo Cortés denota un vacío en la política ambiental del país: Niparáj | Peninsular digital |
| 03/03/2011 | Com. 71/11 - Claro y detallado resolutivo de Cabo Cortés: SEMARNAT | Biosfera-Semarnat |
| 03/03/2011 | El aval al plan turístico de cabo Cortés destruirá el capital natural: especialista | La Jornada |
| 04/03/2011 | Vergonzosa la anuencia de Semarnat al proyecto Cabo Cortés lamenta Greenpeace | Peninsular digital |
| 04/03/2011 | No son obligatorios criterios ecológicos en Cabo Cortés: Semarnat; "vergonzoso": Greenpeace | La Jornada |
| 04/03/2011 | Com. 75/11 - Greenpeace busca confundir en Cabo Cortés: SEMARNAT | Biosfera-Semarnat |
| 10/03/2011 | Cabo Cortés pondrá en riesgo la salud ecológica de Cabo San Lucas: expertos | La Jornada |
| 11/03/2011 | El delegado de Semarnat, el único autorizado para hablar del caso Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 14/03/2011 | De Cancún a Cabo Cortés | La Jornada |
| 14/03/2011 | Com. 94/11 - Cabo Pulmo blindado: SEMARNAT | Biosfera-Semarnat |
| 15/03/2011 | Cabo Pulmo, condicionado, Paredones Amarillos sigue vigente: Semarnat | Peninsular digital |
| 04/04/2011 | Cabo Cortés, nuevo proyecto de Fonatur que generará problemas de toda índole | La Jornada |
| 05/04/2011 | Necesario rehabilitar las áreas naturales | Peninsular digital |
| 05/04/2011 | Com. 140/11 - SEMARNAT aplica la ley en Cabo Cortés | Biosfera-Semarnat |
| 07/04/2011 | Cobraré CONANP el acceso a Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 07/04/2011 | Garantiza SEMARNAT la aplicación de la ley en el caso del proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 07/04/2011 | Exhortan ambientalistas al gobernador a que ponga un alto a la explotación del agua | Peninsular digital |
| 08/04/2011 | Niegan la entrada al delegado de SEMARNAT a conferencia de ambientalistas. Desmiente Greenpeace la acusación | Peninsular digital |
| 14/04/2011 | Prepara Cabo Cortés la información que está solicitando la SEMARNAT | El Sudcaliforniano |
| 16/04/2011 | Com. 143/11 - SEMARNAT garantiza aplicación de la Ley en Cabo Cortés | Biosfera-Semarnat |
| 17/04/2011 | Ofrece Cabo Cortés proyecto sustentable con perspectivas de desarrollo para los vecinos de la Ribera | Peninsular digital |
| 20/04/2011 | Ni a HANSA ni a los ambientalistas dejó satisfechos el fallo de SEMARNAT en "Cabo Cortés" | Peninsular digital |
| 05/05/2011 | Unesco pide informe sobre proyecto en BCS | El Universal |
| 06/05/2011 | Com. 213/11 - El permiso parcial y condicionado de Cabo Cortés, para la UNESCO y para quien lo solicite | Biosfera-Semarnat |
| 06/05/2011 | Exhorta UNESCO al gobierno mexicano a revisar situación de Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 06/05/2011 | Pide la Unesco al gobierno mexicano que revise los proyectos de Cabo Pulmo | La Jornada |
| 10/05/2011 | Cabo Cortés no dañará Cabo Pulmo asegura Hansa. "Las ONGs desinforman y confunden" | Peninsular digital |
| 11/05/2011 | Com. 224/11. - MIA de Cabo Cortés, parcial y condicionada | Peninsular digital |
| 16/05/2011 | Denuncian públicamente en España, a los desarrolladores de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 17/05/2011 | Turismo depredador en Cabo Cortés, promueve empresa española | La Jornada |
| 19/05/2011 | Un proyecto de Hansa Urbana en México alerta a la Unesco | El País |
| 19/05/2011 | Españoles piden frenar complejo turístico Cabo Cortés en BCS | El Universal |
| 19/05/2011 | Buscan conservar preservación de arrecife en Cabo Pulmo | El Sudcaliforniano |
| 19/05/2011 | Realizan en España campaña contra plan turístico en Cabo Pulmo, en BC | La Jornada |
| 02/06/2011 | Inicia Hansa estudios solicitados por Semarnat para autorizar desarrollo en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 04/06/2011 | Niega SEMARNAT permiso a Greenpeace para realizar evento en Cabo Pulmo. Les pide estudio de impacto ambiental | Peninsular digital |
| 05/06/2011 | Com. 264/11.- Atentan Greenpeace y otras ONGs contra arrecife de Cabo Pulmo | Biosfera-Semarnat |
| 05/06/2011 | A pesar de la advertencia de SEMARNAT, hizo Greenpeace flotar el salvavidas por Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 06/06/2011 | Rechazan conjunto turístico en BCS | La Jornada |
| 06/06/2011 | Com. 265/11.- La negativa de Semarnat a Greenpeace quedó asentada en el oficio PNCP-EXT-094/11 | Biosfera-Semarnat |
| 07/06/2011 | Investigará Semarnat posibles daños que causó Greenpeace en Cabo Pulmo | La Jornada |
| 07/06/2011 | "Increíble" el actuar de Greenpeace en Cabo Pulmo: PROFEPA | Peninsular digital |
| 08/06/2011 | Frenan normas de Semarnat el proyecto turístico de Cabo Cortés | La Jornada |
| 08/06/2011 | Da Profepa luz verde a proyecto Cabo Cortés | El Sudcaliforniano |
| 09/06/2011 | Greenpeace interpone una denuncia contra dos funcionarios de Semarnat | La Jornada |
| 23/06/2011 | Piden científicos a UNESCO proteger Cabo Pulmo en BCS | La Jornada |
| 25/06/2011 | Petición internacional a la Unesco para detener megaproyecto turístico en BCS | La Jornada |
| 27/06/2011 | Espera Cabo Cortés nuevo resolutivo en materia ambiental | Peninsular digital |
| 27/06/2011 | Preocupa a científicos posible daño al parque Cabo Pulmo | La Jornada |
| 03/07/2011 | Debe revisarse el proyecto Cabo Cortés: experto | La Jornada |
| 05/07/2011 | Com. 311/11.- Resuelve Semarnat recurso de revisión del proyecto Cabo Pulmo | Biosfera-Semarnat |
| 06/07/2011 | Greenpeace coloca manta en sede de Semarnat | El Universal |
| 07/07/2011 | Repudian Greenpeace y Cemda aval de Semarnat al proyecto turístico Cabo Cortés | La Jornada |
| 07/07/2011 | Desecha Semarnat el recurso de revisión del proyecto Cabo Cortés | El Sudcaliforniano |
| 07/07/2011 | Ratifican Cabo Cortés con dictamen de recurso de revisión | Peninsular digital |
| 08/07/2011 | Ahora Greenpeace quiere diálogo "de a de veras" con SEMARNAT | Peninsular digital |
| 14/07/2011 | Llama Cabo Cortés a ambientalistas a reconsiderar su punto de vista sobre el proyecto | Peninsular digital |
| 20/07/2011 | Hoy estará en Los Cabos el subsecretario de Gestión para la Protección Ambiental | Peninsular digital |
| 27/07/2011 | Una desaladora en Cabo Cortés afectaría al ecosistema de Cabo Pulmo: CONANP | Peninsular digital |
| 03/08/2011 | En aprietos financieros la principal inversora del desarrollo Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 12/08/2011 | Basta De Cabo Cortés | Octavo Día |

| Revue de presse PNCP | | |
|-----------------------------|---|----------------------|
| Date | Titre | Source |
| 12/08/2011 | Es Cabo Pulmo la reserva marina más robusta del mundo revela el Centro Scripps | Peninsular digital |
| 12/08/2011 | Los ecologistas piden indagar el vínculo entre la CAM y Hansa Urbana | El País |
| 15/08/2011 | Científicos se unen al clamor que pide proteger el parque nacional de Baja California | La Jornada |
| 15/08/2011 | La reserva marina más saludable del orbe podría perderse: expertos | La Jornada |
| 16/08/2011 | Piden ecologistas locales al gobierno español aclare relación entre CAM-HANSA y Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 16/08/2011 | Sitían dos megaproyectos turísticos a Cabo Pulmo | La Jornada |
| 22/08/2011 | Inminente, el relevo de Elvira Quesada en la Semarnat | La Jornada |
| 04/09/2011 | No tiene Hansa intenciones de frenar el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 14/09/2011 | Exhorta Senado de la República a revocar autorización de Impacto Ambiental de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 19/09/2011 | Hansa Baja no tiene intención de frenar su plan para Cabo Cortés | La Jornada |
| 20/09/2011 | Divulga WWF video donde expone razones para frenar Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 20/09/2011 | Llama WWF a preservar el parque marino en La Ribera | Peninsular digital |
| 20/09/2011 | Semarnat debe retirar el permiso que dio a Hansa Baja en Cabo Cortés: experto | La Jornada |
| 20/09/2011 | Sigue adelante el proyecto Cabo Cortés. Hansa "no tiene intenciones de frenarlo" | Peninsular digital |
| 22/09/2011 | Hansa puede seguir adelante con Cabo Cortés hasta que SEMARNAT no le notifique lo contrario | Peninsular digital |
| 03/10/2011 | Cabo Pulmo: el arrecife más sano del Pacífico americano, ...amenazado de muerte | La Jornada Ecologica |
| 04/10/2011 | Alto a proyectos irresponsables | Octavo Dia |
| 12/10/2011 | Recolecta la WWF firmas para pedir al presidente Calderón cancele el desarrollo Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 14/10/2011 | Cabo Pulmo pide apoyo ciudadano | Octavo Dia |
| 16/10/2011 | Cabo Pulmo: La Perla del Golfo de California | El Sudcaliforniano |
| 17/10/2011 | Cabo Cortés, al FOBAPROA español | Peninsular digital |
| 17/10/2011 | Cabo Pulmo, prioritario, y no se permitirá que sea dañado: Conanp | La Jornada |
| 27/10/2011 | Arribará a BCS delegación diplomática de la UNESCO y Ramsar para estudiar el caso Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 03/11/2011 | Localiza la Armada más de 2 tons. de mariguana | El Sudcaliforniano |
| 09/11/2011 | Se preparan SEMARNAT y ambientalistas para visita de comisión de la UNESCO-Ramsar a Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 09/11/2011 | Invita y coordina Gobierno Federal visita de UNESCO y Ramsar a Cabo Pulmo | Biosfera-Semarnat |
| 10/11/2011 | Analizará misión internacional impactos de plan turístico en BCS | La Jornada |
| 14/11/2011 | El modelo inmobiliario turístico, "importante amenaza para el sitio" | La Jornada |
| 14/11/2011 | Misión conjunta de Unesco visita BCS para proteger Cabo Pulmo | La Jornada |
| 14/11/2011 | Arribó al estado la Delegación UNESCO - Ramsar que estudiará el caso Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 15/11/2011 | Lamentable, que ONG's hayan denunciado el actuar de la Semarnat | Octavo Dia |
| 15/11/2011 | La comunidad de Cabo Pulmo si se vería afectada por desarrollos turísticos afirman universitarios | Peninsular digital |
| 15/11/2011 | No se frena un plan "porque pueda haber daño ambiental a futuro": Elvira Quesada | La Jornada |
| 15/11/2011 | Arribó al estado la Delegación UNESCO - Ramsar que estudiará el caso Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 15/11/2011 | De gira la misión de UNESCO y RAMSAR | Peninsular digital |
| 16/11/2011 | Verificarán cuidado en Cabo Pulmo, en La Paz, B.C.S. | El Sudcaliforniano |
| 16/11/2011 | El gobierno dejó fuera evaluación de impacto ambiental en Cabo Pulmo: ONG | La Jornada |
| 16/11/2011 | México frena el proyecto de Hansa Urbana hasta 2013 | El País |
| 16/11/2011 | UABCS, sede de reunión entre UNESCO y académicos de la región por caso Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 16/11/2011 | Urgente calificación de "patrimonio amenazado" para Cabo Pulmo piden ONG'S | Peninsular digital |
| 16/11/2011 | Para Cabo Cortés "no se autorizará ningún permiso adicional hasta 2013" asegura SEMARNAT | Peninsular digital |
| 17/11/2011 | Los proyectos en Los Cabos deben ser amigables con el medio ambiente | Peninsular digital |
| 17/11/2011 | Se declara alcalde respetuoso de los estudios de impacto ambiental: AAM | El Sudcaliforniano |
| 17/11/2011 | Exige la UNESCO se lleve a consulta el proyecto turístico de Cabo Cortés | El Sudcaliforniano |
| 17/11/2011 | Es el Banco de España quien tiene "el poder de decisión sobre lo que va a suceder en Cabo Cortés" | Peninsular digital |
| 17/11/2011 | Dio Cabo Cortés información a miembros de la UNESCO | Peninsular digital |
| 17/11/2011 | Cabo Cortés es una "Obra faraónica y descabellada": Cemda | Octavo Dia |
| 17/11/2011 | Pide experto de la Unesco proceso claro antes de decidir sobre Cabo Cortés | La Jornada |
| 18/11/2011 | Cabo Pulmo es "patrimonio mundial en riesgo": ONG | La Jornada |
| 18/11/2011 | Respetuoso de los estudios de impacto ambiental en Cabo Pulmo: JAAM | Octavo Dia |
| 18/11/2011 | ONG's cuestionan desinterés de gobernador | Octavo Dia |
| 18/11/2011 | Com. 486/11.- Se cumplen cabalmente los objetivos de la Misión UNESCO-RAMSAR-UICN a Cabo Pulmo | Biosfera-Semarnat |
| 24/11/2011 | Cabo Pulmo, bajo la amenaza del turismo | El Universal |
| 25/11/2011 | Solicita Obregón Espinoza que el Senado revise si es legal proyecto de Cabo Cortés | El Sudcaliforniano |
| 25/11/2011 | Que se investigue la legalidad de los permisos de Hansa y Cabo Cortés pide Senador petista | Peninsular digital |
| 25/11/2011 | Greenpeace exhibe acuerdo para autorizar Cabo Cortés | La Jornada |
| 25/11/2011 | Destapan ambientalistas arreglos "bajo el agua" entre Hansa "Cabo Cortés" y autoridades mexicanas | Peninsular digital |

| Revue de presse PNCP | | |
|-----------------------------|--|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 14/12/2011 | Sabadell dice que la pérdida esperada en la CAM se acerca a 17.000 millones | El País |
| 18/12/2011 | Luego de "Pulmogate" llama el Senado a comparecer al titular de SEMARNAT | Peninsular digital |
| 12/01/2012 | Tiene SEMARNAT elementos suficientes para cancelar Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 13/01/2012 | Pide Greenpeace cancelar proyecto Cabo Cortés | La Jornada |
| 01/02/2012 | "Que ya cancelen Cabo Cortés" pidieron ambientalistas a Calderón | Peninsular digital |
| 02/02/2012 | Amenaza plan turístico reserva marina: ONG | La Jornada |
| 10/02/2012 | Reproducen en EU el "modelo Cabo Pulmo" para manejo de áreas protegidas | Peninsular digital |
| 10/02/2012 | Navegantes celestiales hacen escala en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 12/02/2012 | Reportaje: Renuevan los Pacific Voyagers votos con el mar en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 15/02/2012 | Se une el joven David Castro a la tripulación de Pacific Voyagers | Peninsular digital |
| 18/02/2012 | Bancaja ha invertido 200 millones en dos proyectos paralizados en México | El País |
| 19/02/2012 | Cabo Cortés en problemas financieros | Octavo Dia |
| 24/02/2012 | En la mira funcionarios que autorizaron permisos de Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 28/02/2012 | Expedición en velero en defensa de Cabo Pulmo | La Jornada |
| 29/02/2012 | Pidiendo cancelación de Puerto Cortés, envían casi 13 mil firmas al presidente Calderón | Peninsular digital |
| 01/03/2012 | Piden niños al presidente Calderón en Los Pinos, que cancele Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 02/03/2012 | Protestan niños frente a Los Pinos en defensa del arrecife Cabo Pulmo | La Jornada |
| 08/03/2012 | Defiende SEMARNAT su postura de autorizar el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 09/03/2012 | A contracorriente de ambientalistas, Semarnat defiende un megaproyecto | La Jornada |
| 09/03/2012 | Hijo Jacques Cousteau pide proteger hábitat de Baja California Sur | El Universal |
| 13/03/2012 | Se unen famosos a la iniciativa anti-Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 14/03/2012 | Inician campaña nacional en favor de Cabo Pulmo | La Jornada |
| 18/03/2012 | En 5 días, Greenpeace recabó 44 mil firmas contra proyecto en Cabo Pulmo | La Jornada |
| 27/03/2012 | GreenPeace contra Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 27/03/2012 | Asisten vecinos de Cabo Pulmo a la comparecencia de Elvira Quesada en el Senado | Peninsular digital |
| 28/03/2012 | Detienen a ambientalistas en el DF por defender a Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 28/03/2012 | Detienen a activistas que protestaban contra proyecto Cabo Cortés en BCS | La Jornada |
| 29/03/2012 | Defiende Elvira Quesada en el Senado su aval al plan turístico en Cabo Pulmo | La Jornada |
| 29/03/2012 | Ante Senadores, defendió el titular de SEMARNAT el proyecto turístico en Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 30/03/2012 | Hasta ayer había 100 mil votos por la cancelación del proyecto turístico | La Jornada |
| 03/04/2012 | Desaparecen en tres días 500 metros de playa en BCS | El Sudcaliforniano |
| 03/04/2012 | Se presenta deslizamiento de arena en Playa Los Frailes, en Cabo Pulmo | Biosfera-Semarnat |
| 04/04/2012 | Indagan hundimiento de 200 metros de playa en BCS | La Jornada |
| 04/04/2012 | ¡Se "tragó" el mar 500 metros! | El Sudcaliforniano |
| 05/04/2012 | Cierra Semarnat acceso a playa Los Frailes | El Sudcaliforniano |
| 09/04/2012 | Cascada de arena provoca pérdida de playas | El Sudcaliforniano |
| 11/04/2012 | Saldo blanco durante Semana Santa | El Sudcaliforniano |
| 12/04/2012 | Ya se le venció a Cabo Cortés el plazo de los permisos que le concedió SEMARNAT, denuncia Greenpeace | Peninsular digital |
| 13/04/2012 | Realizará "Salvemos Cabo Pulmo" escultura humana en la playa Balandra | Peninsular digital |
| 13/04/2012 | Piden de nueva cuenta extinguir autorización otorgada a Cabo Cortés | La Jornada |
| 13/04/2012 | Organiza Greenpeace votación para preservar la zona de Cabo Pulmo | El Sudcaliforniano |
| 15/04/2012 | Ya tiene Greenpeace 118 mil firmas en contra del proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 24/04/2012 | Las dos zonas de manglares más importantes del país, en riesgo | La Jornada |
| 26/04/2012 | Pide Greenpeace investigar a funcionario de Semarnat | La Jornada |
| 15/05/2012 | Advierten a empresarios que no inviertan en el proyecto Cabo Cortés. Es "imprudente" y "arriesgado" | Peninsular digital |
| 16/05/2012 | Ya tiene "Salvemos Cabo Pulmo" 175 mil votos en contra del proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 22/05/2012 | Cabo Cortés no va, si se afecta al medio ambiente: Elvira Quesada | Biosfera-Semarnat |
| 02/06/2012 | Los de Abajo | La Jornada |
| 04/06/2012 | Enviarón ambientalistas al presidente Calderón más de 200 mil firmas contra Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 05/06/2012 | Monitorearán deslizamientos de tierra en la playa de Los Frailes | El Sudcaliforniano |
| 05/06/2012 | Piden ambientalistas cancelar proyecto turístico y conservar Cabo Pulmo en BCS | La Jornada |
| 06/06/2012 | El turismo es la vocación de BCS: Quadri | El Sudcaliforniano |
| 08/06/2012 | Incumple Cabo Cortés nueve condicionantes que fijó la Semarnat | La Jornada |
| 14/06/2012 | Cancela el Presidente Calderón el proyecto Cabo Cortés | Peninsular digital |
| 15/06/2012 | Queda sin efecto proyecto Cabo Cortés | Biosfera-Semarnat |
| 15/06/2012 | Presentan queja contra plan turístico | La Jornada |
| 15/06/2012 | México cancela un megaproyecto de la CAM para urbanizar una zona protegida | El País |
| 16/06/2012 | El megaproyecto será replanteado, responde Hansa Baja Investment | La Jornada |
| 16/06/2012 | El Presidente dejó la puerta abierta a nuevos proyectos, advierte Greenpeace | La Jornada |
| 16/06/2012 | Cede Calderón: ordena la cancelación del desarrollo turístico Cabo Cortés | La Jornada |
| 16/06/2012 | México veta la urbanización de la CAM en Cabo Cortés | El País |
| 16/06/2012 | Cabo Pulmo, 20 mil años de esplendor coralino en riesgo | La Jornada |
| 16/06/2012 | Cabo Cortés, una historia plagada de irregularidades | La Jornada |
| 16/06/2012 | Se atendió recurso de revisión detalla delegado de la Semarnat | El Sudcaliforniano |
| 20/06/2012 | El Correo Ilustrado | La Jornada |
| 20/06/2012 | Hansa no tira la toalla con Cabo Cortés | Octavo Dia |

| Revue de presse PNCP | | |
|-----------------------------|--|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 20/06/2012 | Cabo Pulmo aún está en riesgo, advierte CEMDA | Peninsular digital |
| 21/06/2012 | Cabo Pulmo, único ecosistema de arrecife de coral en el Golfo de California, indican | La Jornada |
| 22/06/2012 | Piden la cancelación de Cabo Cortés | La Jornada |
| 05/07/2012 | Com. 085/12.- Se reunió Elvira Quesada con habitantes de Cabo Pulmo, BCS | Biosfera-Semarnat |
| 06/07/2012 | Cancelar Cabo Cortés no fue un favor: Greenpeace | La Jornada |
| 09/07/2012 | Cancelación del proyecto Cabo Pulmo | La Jornada |
| 10/07/2012 | Ya hay una nueva empresa interesada en las tierras y mares de Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 11/07/2012 | Vuelve a cernirse otra amenaza sobre Cabo Pulmo. "Ahora promovida por la propia SEMARNAT" | Peninsular digital |
| 15/07/2012 | Casos emblemáticos de defensa | La Jornada |
| 16/08/2012 | En Cabo Pulmo sólo es viable un ecoturismo rústico: pobladores | La Jornada |
| 16/08/2012 | Semarnat otorgó dos autorizaciones | La Jornada |
| 22/08/2012 | Demanda Greenpeace la inhabilitación de dos funcionarios de Medio Ambiente | La Jornada |
| 22/08/2012 | Amenaza nuevo desarrollo a Cabo Pulmo, se trata de "Los Pericúes" | Peninsular digital |
| 23/08/2012 | Presenta OHL a Semarnat Los Pericúes, en Cabo Pulmo | La Jornada |
| 23/08/2012 | ¿Gestores ambientales o servidores privados en la Semarnat? | La Jornada |
| 23/08/2012 | Insisten en proyecto turístico en Cabo Pulmo | La Jornada |
| 28/08/2012 | Pericúes, megaproyecto turístico similar al cancelado Cabo Cortés | La Jornada |
| 29/08/2012 | Implicada en anomalías, empresa española que busca crear complejo turístico en BCS | La Jornada |
| 29/08/2012 | Resurge Cabo Cortés como Los Pericúes | El Sudcaliforniano |
| 29/08/2012 | Com. 114/12.- Informa Semarnat sobre Proyecto Los Pericúes, BCS | Biosfera-Semarnat |
| 30/08/2012 | Planean nuevo proyecto turístico aledaño al parque Cabo Pulmo | La Jornada |
| 30/08/2012 | Semarnat trabaja en fecha y lugar para Consulta Pública de Los Pericúes | Octavo Dia |
| 31/08/2012 | Retira el proyecto "Los Pericúes" la Manifestación de Impacto Ambiental ante Semarnat | Peninsular digital |
| 31/08/2012 | Com. 115/12.- Retiran MIA del proyecto Los Pericúes: Semarnat | Biosfera-Semarnat |
| 01/09/2012 | Que Semarnat cancele la Manifestación de Impacto Ambiental de Los Pericúes | El Sudcaliforniano |
| 02/09/2012 | Se congratulan ambientalistas por desistimiento de Los Pericúes, "un refrito de Cabo Cortés" | Peninsular digital |
| 20/09/2012 | Piden instancias extranjeras proteger la reserva Cabo Pulmo y Wirikuta | La Jornada |
| 09/10/2012 | Instituciones educativas y sociedad civil revisarán Cabo Cortés II | Octavo Dia |
| 03/12/2012 | La impronta blanquiazul | La Jornada |
| 05/12/2012 | Ya le puso el Senado atención a Cabo Pulmo | Peninsular digital |
| 06/01/2013 | Proteger El Mogote y Cabo Pulmo, logros ambientalistas en 2012 | Peninsular digital |

| Revue de presse PNAES | | |
|------------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 07/01/2008 | Sigue sin combatirse la presencia del pargo dorado en la bahía de La Paz | El Sudcaliforniano |
| 13/01/2008 | Intensifican la búsqueda de pargo dorado, capturaron 27 ejemplares | El Sudcaliforniano |
| 18/01/2008 | Necesaria la erradicación de cabras en Isla Espíritu Santo e Isla Cerralvo: RLE | El Sudcaliforniano |
| 21/01/2008 | Visitaron 30 mil turistas la isla Espíritu Santo en 2007 | El Sudcaliforniano |
| 26/02/2008 | Espíritu Santo, cinco años como patrimonio de los Mexicanos | El Sudcaliforniano |
| 24/03/2008 | Esperan mayor captación de ingresos en áreas naturales protegidas de BCS | El Sudcaliforniano |
| 18/05/2008 | Desarrollarán cultivo de peces de ornato | El Sudcaliforniano |
| 25/05/2008 | Travesía al paraíso marino | El Sudcaliforniano |
| 01/09/2008 | Ofrecerá la UABCS curso de titulación para egresados de turismo alternativo | El Sudcaliforniano |
| 27/01/2009 | Isla Espíritu Santo cumple 7 años como Área Natural Protegida | El Sudcaliforniano |
| 29/01/2009 | Siete hectáreas de la isla Espíritu Santo son de mi propiedad: JRJ | El Sudcaliforniano |
| 19/05/2009 | Asistirá delegación local a congreso nacional sobre las áreas protegidas | El Sudcaliforniano |
| 07/06/2009 | Invierte Slim en áreas protegidas de BCS | El Sudcaliforniano |
| 26/06/2009 | Rescata PROFEPA una ballena y tres delfines | El Sudcaliforniano |
| 30/06/2009 | Denuncian estudiantes y maestros del CBTIS No. 230 a inspectores de la PROFEPA | El Sudcaliforniano |
| 03/03/2010 | Operativo de Vigilancia en la Isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 18/03/2010 | Tiburón Ballena México, un proyecto de Conciencia | Peninsular digital |
| 24/06/2010 | Anuncian curso sobre métodos de campo en biología marina | Peninsular digital |
| 25/07/2010 | Realizan jornada de limpieza submarina en Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 28/01/2011 | Inició la XIII Reunión Anual del Grupo Tortuguero | Peninsular digital |
| 26/02/2011 | Descubren artes de pesca con más de 10 mil años de antigüedad en la Isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 27/04/2011 | Presentará Ecology Project International (EPI) exposición de fotografía | Peninsular digital |
| 03/06/2011 | Entre mayo y agosto aumenta demanda de viajes en lancha | El Sudcaliforniano |
| 20/06/2011 | Rescatan a trío de naufragos. Se encontraban en la Isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 27/06/2011 | Exponen ante la comunidad científica internacional milenarios restos humanos hallados en la Isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 01/10/2011 | Guía de turistas, una actividad que enorgullece: Eddie Carballo | El Sudcaliforniano |
| 08/11/2011 | Protestan pescadores por isla Espíritu Santo | Octavo día |
| 22/11/2011 | Realizan consulta pública de isla Espíritu Santo | Octavo día |
| 22/11/2011 | ¿Por qué proteger la zona marítima de Isla Espíritu Santo? | Octavo día |
| 23/11/2011 | Piden pescadores ribereños que en la Espíritu Santo se proteja también su forma de vida | Peninsular digital |
| 22/12/2011 | Consideran el consumo de "Perico" dañino para la Isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 29/12/2011 | Buscan proteger a Isla Espíritu Santo de redes depredadoras | El Sudcaliforniano |
| 30/12/2011 | Com.539/11.- El trabajo conjunto ha permitido la conservación de la Isla Espíritu Santo | Biosfera-Semarnat |
| 31/12/2011 | Protestan pescadores en contra de McGettigan, director de Seawatch | El Sudcaliforniano |
| 05/01/2012 | "Se trabaja" en un plan de manejo de la Isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 18/04/2012 | De acosar y despreciar a los pescadores acusan cooperativistas a la directora de Islas del Golfo | Peninsular digital |
| 09/07/2012 | Realizan investigadores de la UABCS diagnóstico de la isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 25/07/2012 | Realizan investigadores de la UABCS diagnóstico ambiental de la isla Espíritu Santo | Peninsular digital |
| 01/09/2012 | "Barracuda Hunter" hace historia | El Sudcaliforniano |
| 06/09/2012 | Capturan en La Paz marlín negro de casi 600 libras | Peninsular digital |
| 02/10/2012 | Promocionará Alec Baldwin turísticamente a La Paz | Peninsular digital |
| 18/01/2013 | El mal tiempo provocó escasez de pescados y mariscos en esta capital | El Sudcaliforniano |

| Revue de presse Balandra | | |
|---------------------------------|---|--------------------|
| Date | Titre | Source |
| 27/11/2007 | Conmemoran hoy en Balandra el Día Nacional de la Conservación | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2007 | Balandra será Área Natural Protegida: Elvira Quesada | El Sudcaliforniano |
| 28/11/2007 | Iniciará Víctor Guluarte su campaña política | Peninsular digital |
| 10/02/2008 | Difundirán mundialmente escultura de tiburón martillo | El Sudcaliforniano |
| 13/02/2008 | Vence consulta pública para declarar a Balandra como Área Natural Protegida Municipal | El Sudcaliforniano |
| 25/03/2008 | Playas limpias en La Paz pasada la Semana Mayor | El Sudcaliforniano |
| 26/03/2008 | Declaran área protegida a Balandra | El Sudcaliforniano |
| 23/04/2008 | Celebración del Día de la Tierra | Peninsular digital |
| 12/05/2009 | No habrá actos públicos en el Día Mundial del Medio Ambiente en La Paz: Bermúdez | El Sudcaliforniano |
| 10/02/2010 | Balandra Candidata a Playa Limpia | Peninsular digital |
| 13/03/2010 | Balandra,playa limpia | Peninsular digital |
| 30/03/2010 | Empieza el éxodo hacia las playas | El Sudcaliforniano |
| 05/04/2010 | ¡Saldo blanco en el municipio! | El Sudcaliforniano |
| 22/04/2010 | Certificada Balandra como playa limpia | Peninsular digital |
| 27/04/2010 | Proyectan desde California el desarrollo de Balandra | Peninsular digital |
| 27/05/2010 | Rock por Balandra | Peninsular digital |
| 03/06/2010 | Exhortan a SEMARNAT para decrete a Balandra Zona Natural Protegida | Peninsular digital |
| 10/06/2010 | Exhortan a Semarnat a declarar área protegida a Balandra | Peninsular digital |
| 12/09/2010 | Piden a regidores defender Balandra | Peninsular digital |
| 04/02/2011 | Rehabilitan el estacionamiento de la playa Balandra | Peninsular digital |
| 02/03/2011 | Declaran a Balandra y Asunción áreas naturales protegidas | Peninsular digital |
| 15/03/2011 | Este año, Balandra se convertirá en un Área Natural Protegida | Peninsular digital |
| 13/04/2011 | Deja el Cabildo desprotegida a Balandra al aprobar la "no aplicación de la Ley de Equilibrio Ecológico" | Peninsular digital |
| 14/04/2011 | No aplicarán la Ley de Equilibrio Ecológico en Puerto Balandra | El Sudcaliforniano |
| 14/04/2011 | Convocan a unirse para que Balandra sea defendida por la federación | Peninsular digital |
| 20/04/2011 | Adiós a Balandra como Área Natural Protegida. | Peninsular digital |
| 20/04/2011 | Se "sobrepasó" el Cabildo al ordenar la "no aplicación" de zona protegida en Balandra | Peninsular digital |
| 26/04/2011 | Convocan a ir a la toma de protesta municipal... pero para protestar por Balandra | Peninsular digital |
| 28/04/2011 | "Muy sencillo" solucionar el problema de las áreas naturales protegidas | Peninsular digital |
| 29/04/2011 | ¿Podrá la nueva administración municipal proteger a Balandra? cuestionan ambientalistas | Peninsular digital |
| 02/05/2011 | Se pondrán "sobre la mesa todos los antecedentes" para revisar el caso Balandra, adelanta el director de Ecología municipal | Peninsular digital |
| 05/05/2011 | Zona de Balandra, en BCS, será Área Natural protegida | El Sudcaliforniano |
| 24/05/2011 | "Atado de manos" el ayuntamiento en el caso Balandra | Peninsular digital |
| 27/05/2011 | La organización ciudadana, la única manera de que las autoridades federales den paso atrás en el caso Balandra | Peninsular digital |
| 31/05/2011 | Insisten diputados en la inclusión de Balandra en padrón de Áreas Naturales Protegidas | Peninsular digital |
| 03/06/2011 | Entre mayo y agosto aumenta demanda de viajes en lancha | El Sudcaliforniano |
| 03/06/2011 | A Moverse todos para proteger a Balandra | Peninsular digital |
| 09/06/2011 | Jurídicamente, perdimos Balandra | Peninsular digital |
| 11/07/2011 | Definen los nuevos límites de Balandra | Peninsular digital |
| 26/07/2011 | Balandra en el umbral de gozar de la protección federal: Luis Fueyo | Peninsular digital |
| 04/08/2011 | Estará en Balandra el titular de SEMARNAT | Peninsular digital |
| 09/08/2011 | Preparan en BCS el Día Internacional de Limpieza de Costas | El Sudcaliforniano |
| 09/08/2011 | Poco alentador el panorama de Balandra. "Negociar con los Alemán" la postura de ecología municipal | Peninsular digital |
| 12/08/2011 | El ayuntamiento ha hecho su esfuerzo por lograr que Balandra sea una zona protegida asegura la alcaldesa | Peninsular digital |
| 04/09/2011 | "En proceso" la protección para Balandra, anuncia Calderón en su informe | Peninsular digital |
| 21/09/2011 | Realizarán en BCS Festival Ambiental de Saneamiento y Convivencia | El Sudcaliforniano |
| 26/03/2012 | Despliegue de dispositivo de Seguridad de Semana Santa | Peninsular digital |
| 29/03/2012 | Inicia la Segunda Zona Naval "Operación Salvavidas 2012" | Peninsular digital |
| 02/04/2012 | Inicia el operativo de Semana Mayor en La Paz: Amador Soto | Peninsular digital |
| 10/04/2012 | Arroja saldo blanco operativo de Seguridad | El Sudcaliforniano |
| 13/04/2012 | Realizará "Salvemos Cabo Pulmo" escultura humana en la playa Balandra | Peninsular digital |
| 23/04/2012 | Cuestionarán hoy ambientalistas a Josefina Vázquez Mota | Peninsular digital |
| 27/07/2012 | Balandra, a punto de ser certificada como playa 100% limpia | Peninsular digital |
| 22/10/2012 | El domingo, a limpiar Balandra | Peninsular digital |
| 29/10/2012 | Que antes de irse "firme el decreto de Balandra" piden al presidente Calderón | Peninsular digital |
| 31/10/2012 | No provocó hundimiento del Temptation daños a Balandra | Peninsular digital |
| 30/11/2012 | Decretan área protegida a playa Balandra en La Paz | Octavo día |
| 03/12/2012 | Con la declaratoria de Área Natural Protegida inicia una nueva etapa para Balandra | Peninsular digital |
| 04/12/2012 | La declaratoria de Balandra como Área Natural Protegida, un regalo de FCH a BCS | El Sudcaliforniano |
| 04/12/2012 | Decreto para Balandra fue "regalo" de Calderón: Covarrubias | Octavo día |
| 06/12/2012 | Sociedad participará en redacción de programa de manejo Balandra: SEMARNAT | Octavo día |
| 28/12/2012 | Paceños deberán pagar por visitar balandra | Octavo día |
| 29/12/2012 | Decreto de ANP para Balandra no es un regalo, "es un reconocimiento a BCS" | Octavo día |

La Paz, B.C.S. a 23 de Junio del 2005

COMISION NACIONAL DE AREAS NATURALES PROTEGIDAS

PRESENTE.

Luego de analizar la propuesta para el establecimiento de un Área Natural Protegida de Caracter Marino en la Zona de Influencia del Complejo Insular del Espíritu Santo, los abajo firmantes representados por los prestadores de servicios turísticos quienes trabajamos directamente en el Complejo Insular, declaramos lo siguiente:

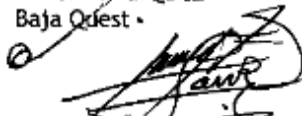
Estamos de acuerdo en la propuesta de protección del área así como de la categoría de Reserva de la Biósfera.

Para el bienestar de nuestra actividad en el área, deseamos se que tomen en cuenta las siguientes sugerencias:

1. Vigilancia diurna y mayor vigilancia nocturna.
2. Regular la presencia de barcos camaroneros.
3. Prohibir la pesca comercial a pescadores de otros estados de República de fuera.
4. No otorgar mas permisos de operación dentro del área empresas turísticas.
5. Estamos de acuerdo en que debe haber un centro de visitantes y de guarda parques en la Isla, con la finalidad de hacer presencia y reafirmar la vigilancia en el área, para lo cual estamos en la disposición de apoyar el proyecto FOSANP para la recaudación de fondos y que estos sean destinados al mantenimiento de dicho centro.

Sin mas por el momento quedamos a sus órdenes.

MIGUEL MARQUEZ
Baja Quest



SERGIO NIÑO DE RIVERA
Toto's Dive

FERNANDO AGUILAR
Club Cantamar



RICARDO AMADOR
Mar y Aventuras

ENRIQUE CASTILLO
Fun Baja



JAMES CURTISS
Cortez Club

TIMOTHY I MEANS HEINEMAN
Baja Expeditions de Mexico



James Curtiss
Banco Canyon

Arand Tamayn
BASACAPP



ALIANZA NACIONAL DE PRODUCTORES AGROPECUARIOS Y PESQUEROS, A. C.

La Paz, B.C.S. a 22 de Julio del 2005.

**A LAS AUTORIDADES FEDERALES, ESTATALES Y MUNICIPALES
INTERESADAS EN EL AREA NATURAL PROTEGIDA
"ISLA ESPIRITU SANTO",
PRESENTES**

Por medio de la presente y de la manera mas atenta me permito enviar a usted nuestra propuesta sobre el manejo del Área Natural Protegida "Isla Espíritu Santo", la cual incluye la actividad del Pescador Ribereño de nuestro estado, mismo que por generaciones a través de los años ha realizado su trabajo entorno a la Isla, quienes estamos concientes y preocupados por la protección de nuestro medio ambiente, pero que también tenemos la necesidad de trabajar para llevar el sustento a nuestras familias.

Cabe mencionar que nuestra propuesta lleva en forma anexa la firma de apoyo de compañeros pescadores de varias cooperativa entre las que se encuentran: Pescadores Autenticos del Manglito, Pescadores Unidos del Esterito, Pescadores Unidos de la Paz, Isla Partida, Isla Clarion, Pescadores del Morrito, La Almejita, Bellavista de Pichilinguc, Gilberto Beltran y la cooperativa Mendez; y por los permisionarios: Pablo Valdez Gandara, Juan Jesús Flores, Carlos Alberto Flores y Esteban Rocha Millán.

Sin otro particular por el momento me despido de usted, enviándole un afectuoso saludo, esperando poder llegar a un acuerdo en donde se proteja nuestro medio ambiente y se incluya al pescador ribereño, logrando con ello la armonía y sustentabilidad que necesitamos en nuestro estado.

ATENTEMENTE

**ALIANZA NACIONAL DE PRODUCTORES
AGROPECUARIOS Y PESQUEROS**


**ING. ADRIAN CHAVEZ RUIZ.
VICEPRESIDENTE NACIONAL.**


**JOSE IGNACIO ALVAREZ RUIZ
PRESIDENTE ESTATAL**

C.c.p. Archivo.



ALIANZA NACIONAL DE PRODUCTORES AGROPECUARIOS Y PESQUEROS, A. C.

PROPUESTA DE AREA MARINA A PROTEGER EN EL ENTORNO
DE LA ISLA ESPIRITU SANTO, BAJA CALIFORNIA SUR, MEXICO.



Nuestra propuesta es de la creación del Área Natural protegida, con el manejo que incluya a los pescadores y que le den alternativas para poder seguir trabajando en armonía con el medio ambiente porque estamos concientes que se tiene que buscar proteger a la naturaleza, pero que también se cuide a los pescadores:

- A.- SE SOLICITA LA EXCLUSIVIDAD DE LA PESCA ARTESANAL PARA EL PESCADOR ALEDAÑO EN EL ÁREA MARINA PROPUESTA A PROTEGER.
- B.- QUE SOLO SE PERMITA EL USO DE ANZUELO Y RED DE 3 1/2 PULGADAS SOLO PARA LAS CORRIDAS DE SIERRA Y JUREL ASI COMO EL USO DE PLANTA COMPRESORA PARA EL APROVECHAMIENTO DE LA ALMEJA EN FONDOS ARENOSOS.
- C.- PARTICIPACION DE LOS PESCADORES CON LA AUTORIDAD EN LA INSPECCION Y VIGILANCIA CONFORME LO PREVEAN LAS REGLAS ADMINISTRATIVAS
- D.- GESTIONAR LOS RECURSOS PARA CAPACITACION EN LA REALIZACION DE ACTIVIDADES TURISTICAS COMO, BUCEO Y KAYAC Y AL MISMO TIEMPO LOS APOYOS PARA LA ADQUISICION DE UNA LANCHA DE 22' Y MOTOR FUERA DE BORDA POR COOPERATIVA Y GRUPOS ORGANIZADOS.
- E.- PROPONER ALTERNATIVAS DE EMPLEO E INGRESOS PARA PESCADORES DE LA TERCERA EDAD; QUIZAS COMO UNA EMPRESA DE CONTROL Y VIGILANCIA CON VARADERO PROFUNDO CONCESIONANDO ZONA FEDERAL.

ATENTAMENTE
ALIANZA NACIONAL DE PRODUCTORES AGROPECUARIOS Y PESQUEROS
DE BAJA CALIFORNIA SUR, A.C.

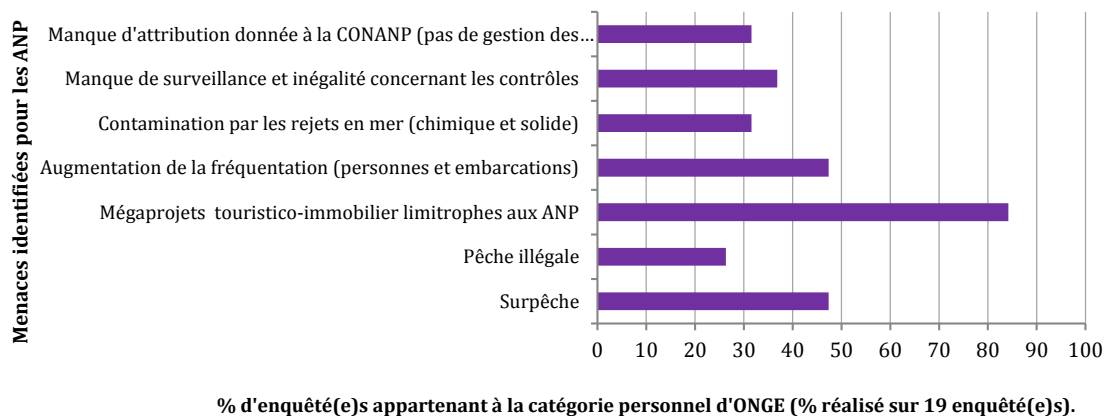
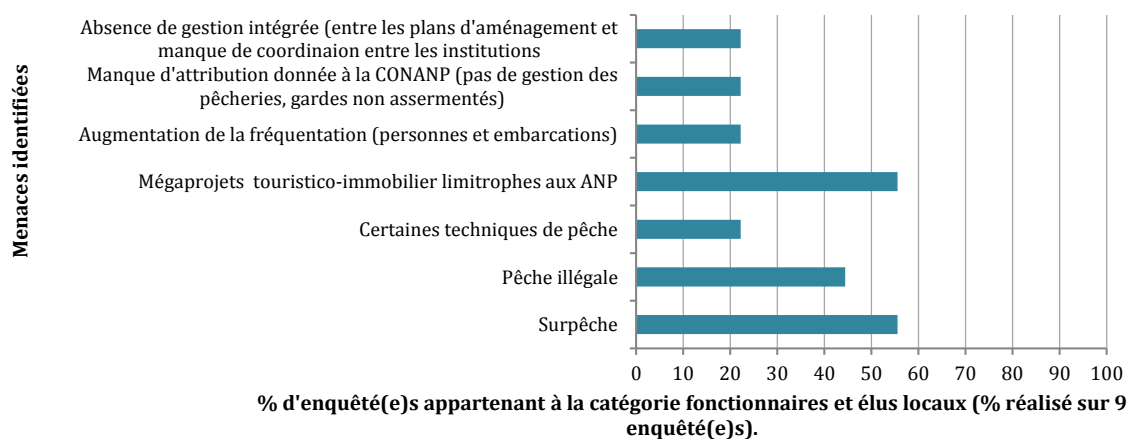
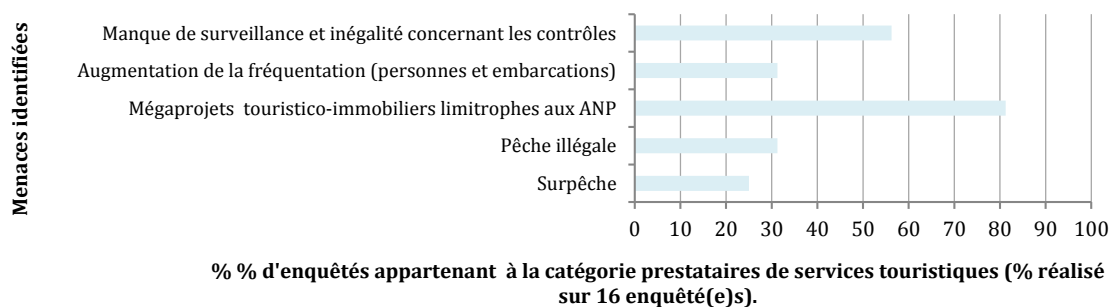
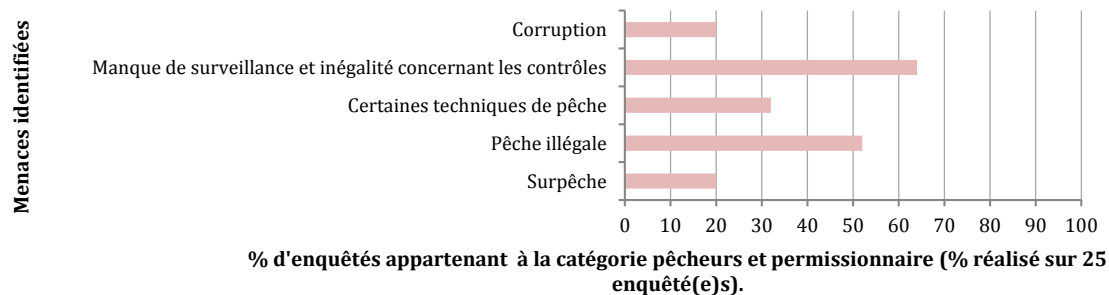
JOSÉ IGNACIO ÁLVAREZ RUIZ
PRESIDENTE

JUAN JESÚS FLORES
TESORERO

CANDELARIO NAVA CERVANTES
VIGILANCIA

JESUS ESTEBAN ROSAS
VOCAL

ANNEXE 10 : Menaces identifiées pour les ANP au début des années 2010 par les enquêté(es) en fonction des catégories préétablies.



ANNEXE 11 : Reconnaissance par la municipalité de la Paz de la non application du décret d'aire protégée municipale Balandra à la *Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V.*



XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ
2008 - 2011

H. XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ
PRESIDENCIA MUNICIPAL



PUNTO DE ACUERDO MEDIANTE EL CUAL SE ORDENA LA NO APLICACIÓN DE LA LEY DE EQUILIBRIO ECOLÓGICO Y LA PROTECCIÓN DEL AMBIENTE PARA EL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR A FRACCIONADORA BALANDRO, S.A. DE C.V., ASÍ MISMO SE REVOCAN SUS ACTOS DE APLICACIÓN CONSISTENTES EN LA DECLARATORIA QUE ESTABLECE COMO ÁREA NATURAL PROTEGIDA, CON EL CARÁCTER DE "ZONA DE CONSERVACIÓN ECOLÓGICA Y DE INTERÉS DE LA COMUNIDAD", LA ZONA CONOCIDA COMO "BALANDRA", UBICADA EN EL MUNICIPIO DE LA PAZ, EN EL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR, MÉXICO, ENTRE LOS 24° 20' Y LOS 24° 17' LATITUD NORTE Y LOS 110° 16' Y LOS 110° 20' DE LONGITUD OESTE, EN EL EXTREMO ESTE DE LA BAHÍA DE LA PAZ, CON UNA SUPERFICIE TOTAL DE 1.197 HECTÁREAS (MIL CIENTO NOVENTA Y SIETE) Y SU EJECUCIÓN, ÚNICA Y EXCLUSIVAMENTE EN LO QUE SE REFIERE AL BIEN INMUEBLE PROPIEDAD DE FRACCIONADORA BALANDRO, S.A. DE C.V.

La Paz, Baja California Sur, a los 13 días del mes de Abril del año 2011.

C. Rosa Delia Gota Montaño, en mi calidad de Presidenta Municipal del H. XIII Ayuntamiento de La Paz, con fundamento en lo dispuesto por los artículos 35, 52 fracción I y 53 fracción V de la Ley Orgánica del Gobierno Municipal del Estado de Baja California Sur, 3, 4, 5 y 32 del Reglamento Interior del H. Ayuntamiento de La Paz, tengo a bien someter a la consideración de este H. Ayuntamiento reunido en sesión de Cabildo el presente:

PUNTO DE ACUERDO

MEDIANTE EL CUAL SE ORDENA LA NO APLICACIÓN DE LA LEY DE EQUILIBRIO ECOLÓGICO Y LA PROTECCIÓN DEL AMBIENTE PARA EL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR A FRACCIONADORA BALANDRO, S.A. DE C.V., ASÍ MISMO SE REVOCAN SUS ACTOS DE APLICACIÓN CONSISTENTES EN LA DECLARATORIA QUE ESTABLECE COMO ÁREA NATURAL PROTEGIDA, CON EL CARÁCTER DE "ZONA DE CONSERVACIÓN ECOLÓGICA Y DE INTERÉS DE LA COMUNIDAD", LA ZONA CONOCIDA COMO "BALANDRA", UBICADA EN EL MUNICIPIO DE LA PAZ, EN EL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR, MÉXICO, ENTRE LOS 24° 20' Y LOS 24° 17' LATITUD NORTE Y LOS 110° 16' Y LOS 110° 20' DE LONGITUD OESTE, EN EL EXTREMO ESTE DE LA BAHÍA DE LA PAZ, CON UNA SUPERFICIE TOTAL DE 1.197 HECTÁREAS (MIL CIENTO NOVENTA Y SIETE) Y SU EJECUCIÓN, ÚNICA Y EXCLUSIVAMENTE EN LO QUE SE REFIERE AL BIEN INMUEBLE PROPIEDAD DE FRACCIONADORA BALANDRO, S.A. DE C.V.

El presente Punto de Acuerdo se emite de conformidad a los siguientes:

ANTECEDENTES

PRIMERO: En fecha 25 de marzo de 2008, el XII Ayuntamiento de La Paz, aprobó la Declaratoria que establece como Área Natural Protegida, con el carácter de "Zona de Conservación Ecológica y de Interés de la Comunidad", la zona conocida como "Balandra", ubicada en el Municipio de La Paz, en el Estado de Baja California Sur, México, entre los 24° 20' y los 24° 17' Latitud Norte y los 110°



XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ
2008 - 2011

H. XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ PRESIDENCIA MUNICIPAL



16' y los 110° 20' de Longitud Oeste, en el extremo este de la Bahía de La Paz, con una superficie total de 1.197 hectáreas (mil ciento noventa y siete).

SEGUNDO: Derivado del punto anterior, se dio trámite y radicación en el Juzgado Primero de Distrito, bajo el número 1286/2008, a la demanda de garantías presentada por Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V., contra actos del Ayuntamiento de La Paz, y otras autoridades; acto que a continuación se transcribe:

"La emisión de la Declaratoria de Creación del Área Natural Protegida de fecha 25 de marzo de 2008 (En adelante la DECLARATORIA DE ANP RECLAMADA) con el carácter de "Zona de Conservación Ecológica de Interés de la Comunidad" respecto de la Zona Conocida como "Balandra" ubicada en el Municipio (sic) todas y cada una de las actuaciones realizadas en el procedimiento origen de la DECLARATORIA DE ANP RECLAMADA.

TERCERO: Seguido el juicio, en fecha 30 de Junio de 2009, se dictó sentencia en la que se concluyó con el siguiente punto resolutive:

"ÚNICO.- La Justicia de la Unión no ampara ni protege a Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V., contra los actos reclamados y autoridades responsables precisadas en el considerando segundo de este fallo, por los motivos expresados en el último apartado."

CUARTO: Mediante acuerdo de fecha 28 de Agosto de 2009, el Tribunal Colegiado del Vigésimo Sexto Circuito, admitió el recurso de revisión hecho valer por la quejosa y recurrente, asignándole el toca de revisión administrativo número 240/2009, en contra de la resolución dictada por el Juez Primero de Distrito en el Estado de Baja California Sur, recaída entro del Juicio de Garantías Número 1286/2008.

QUINTO: Mediante acuerdo de fecha 03 de marzo de 2011, el Tribunal Colegiado del Vigésimo Sexto Circuito, resuelve el toca de revisión 240/2009, mediante la cual resuelve:

"PRIMERO.- Se REVOCA la sentencia sujeta a revisión.

SEGUNDO.- La Justicia de la Unión ampara y protege a Fraccionadora Balandro, sociedad anónima de capital variable, en contra de los actos y autoridades que precisados quedaron en el resultado primero de este ejecutoria, en términos de lo dispuesto en el considerando último."

SEXTO: Mediante acuerdo de fecha 29 de marzo de 2011, el Juez Primero de Distrito en el Estado solicita se dé cumplimiento con la ejecutoria de amparo, con la obligación de enviar, las constancias que así lo acrediten, bajo el apercibimiento que de no hacerlo se procederá de conformidad con el artículo 105 de la ley de la materia.

CONSIDERANDOS

PRIMERO.- El Ayuntamiento de La Paz, es competente y está plenamente facultado para conocer y resolver respecto del presente asunto, de conformidad con el acuerdo de fecha 29 de marzo de 2011, suscrito por el Juez Primero de Distrito en el Estado, recaído dentro del Juicio de Amparo Número 1286/2008; así como en apego en a lo establecido por los artículos 115 fracción I párrafo



XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ
2000 - 2011

H. XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ PRESIDENCIA MUNICIPAL



primero de la Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos; 117 de la Constitución Política del Estado de Baja California Sur; 2, 35, 47, 51 fracción I inciso b) de la Ley Orgánica del Gobierno Municipal del Estado de Baja California Sur; y 3, 6 y 108 fracción I del Reglamento Interior del H. Ayuntamiento de La Paz, preceptos legales que establecen que cada Municipio será gobernado por un Ayuntamiento, siendo éste el órgano supremo de gobierno y administración municipal, quien como órgano deliberante, deberá resolver colegiadamente los asuntos de su competencia, como lo es la revocación de acuerdos tomados por el mismo.

SEGUNDO.- Derivado de los antecedentes quinto y sexto del presente punto de acuerdo, se debe dar cumplimiento a la ejecutoria de amparo dictada por el Juez Primero de Distrito en el Estado, toda vez, que surge la obligación por parte de este Ayuntamiento de remitir las constancias que acrediten el cumplimiento del fallo protector. Cumplimiento que debe llevarse a cabo sin demora alguna, toda vez, que de no ser así la autoridad señalada como responsable será inmediatamente separada del cargo y consignada al Juez de Distrito que corresponda, de conformidad con lo establecido en el artículo 105 de la Ley de Amparo.

TERCERO.- De acuerdo con los numerales 47 de la Ley Orgánica del Gobierno Municipal del Estado de Baja California Sur y 108 fracción I del Reglamento Interior del H. Ayuntamiento de La Paz, el Ayuntamiento se encuentra plenamente facultado para efecto de revocar sus acuerdos en consecuencia a una orden girada por autoridad judicial, como lo es el caso que nos ocupa, toda vez que la resolución referida en el antecedente quinto, consiste en que no se le vuelva a aplicar a Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V. la Ley de Equilibrio Ecológico y la Protección del Ambiente para el Estado de Baja California Sur y sus actos de aplicación, consistentes en la Declaratoria que establece como Área Natural Protegida con el carácter de "Zona de Conservación Ecológica y de Interés de la Comunidad" la Zona conocida como "Balandra", única y exclusivamente en lo que se refiere al bien inmueble propiedad de Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V.

Con base y fundamento en los anteriores antecedentes y considerandos, se somete a consideración de este H. Ayuntamiento de La Paz, reunido en sesión de Cabildo el presente:

PUNTO DE ACUERDO

MEDIANTE EL CUAL SE ORDENA LA NO APLICACIÓN DE LA LEY DE EQUILIBRIO ECOLÓGICO Y LA PROTECCIÓN DEL AMBIENTE PARA EL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR A FRACCIONADORA BALANDRO, S.A. DE C.V., ASÍ MISMO SE REVOCAN SUS ACTOS DE APLICACIÓN CONSISTENTES EN LA DECLARATORIA QUE ESTABLECE COMO ÁREA NATURAL PROTEGIDA, CON EL CARÁCTER DE "ZONA DE CONSERVACIÓN ECOLÓGICA Y DE INTERÉS DE LA COMUNIDAD", LA ZONA CONOCIDA COMO "BALANDRA", UBICADA EN EL MUNICIPIO DE LA PAZ, EN EL ESTADO DE BAJA CALIFORNIA SUR, MÉXICO, ENTRE LOS 24° 20' Y LOS 24° 17' LATITUD NORTE Y LOS 110° 16' Y LOS 110° 20' DE LONGITUD OESTE, EN EL EXTREMO ESTE DE LA BAHÍA DE LA PAZ, CON UNA SUPERFICIE TOTAL DE 1.197 HECTÁREAS (MIL CIENTO NOVENTA Y SIETE) Y SU EJECUCIÓN, ÚNICA Y EXCLUSIVAMENTE EN LO QUE SE REFIERE AL BIEN INMUEBLE PROPIEDAD DE FRACCIONADORA BALANDRO, S.A. DE C.V.



XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ
2008 - 2011

H. XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ PRESIDENCIA MUNICIPAL



TRANSITORIOS

PRIMERO.- Se instruye al C. Secretario General Municipal, para que por su conducto se solicite la publicación del presente punto de acuerdo en el Boletín Oficial del Gobierno del Estado de Baja California Sur.

SEGUNDO.- Se instruye al Secretario General Municipal, para que por su conducto se realice la notificación del presente punto de acuerdo a las dependencias municipales que correspondan, así como Fraccionadora Balandro, S.A. de C.V. por conducto de Federico Dario Díaz Pozos, en su calidad de Apoderado; y/o CC. Lics. Jesús R. García Vilchis, y/o Sergio Porras Hinojosa; y/o Raúl Iván Velásquez Andrade, y/o Rocío Villafranco y Jiménez, sus calidades de Autorizados por la quejosa y recurrente.

TERCERO.- El presente punto de acuerdo entrará en vigor el día de su aprobación.

RESPECTUOSAMENTE

C. ROSA DELIA COTA MONTAÑO
PRESIDENTA DEL H. XIII AYUNTAMIENTO DE LA PAZ

ANNEXE 12 : Mission et champs d'actions des principales ONGE sur les sites étudiés.

| Nom de l'ONGE | Mission de l'ONGE | Champs d'actions | Espace(s) de travail |
|---|---|---|-----------------------------------|
| <i>Amigos para la conservación de Cabo Pulmo</i> | <u>Vision</u> : Que« Cabo Pulmo devienne un Sanctuaire de la Mer, de la Terre et des personnes, une destination touristique réellement écologique, rurale et authentique ».* (Source : http://cabopulmoamigos.org/) | Éducation environnementale. Suivi biologique (sur la qualité de l'eau et aide aux suivis réalisés par d'autres institutions). Développement soutenable de Cabo Pulmo (recyclage, etc.). | Cabo Pulmo. |
| <i>Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente</i> | <u>Mission</u> : « Notre mission est de renforcer les capacités des personnes pour garantir leurs droits individuels et collectifs à un environnement sain, à travers le développement, l'application et le respect de la législation nationale et internationale ».* (Source : http://www.aida-americas.org/) | Droits humains et environnementaux. Biodiversité marine et protection côtière. Changement climatique. Eau douce. Renforcement de la gouvernance environnementale et de la participation publique. | Continent américain. |
| <i>Centro de Colaboración Cívica</i> | <u>Mission</u> : « Encourager une culture et des capacités de dialogue, de collaboration et une approche pacifique des conflits au Mexique, ainsi que favoriser des processus de changement qui –à travers un dialogue pluriel— encouragent le renforcement démocratique, le développement soutenable et l'État de Droit ».* (Source : http://colaboracioncivica.org/) | Développement soutenable. Sécurité citoyenne. Espaces d'échanges de la société civile. | Mexique. |
| <i>Centro Mexicano de Derecho Ambiental</i> | <u>Mission</u> : « Promouvoir le droit à un environnement sain, ainsi que sa défense à travers le développement et le respect de la législation et des politiques publiques ».* (Source : http://www.cemda.org.mx/) | Litiges environnementaux. Recherche. Gestion des politiques publiques. Formation. Conseils juridiques. | Mexique. |
| <i>Comunidad y Biodiversidad</i> | <u>Mission</u> : « Promouvoir la conservation de la biodiversité marine et côtière à partir de schémas de participation communautaire ».* (Source : http://cobi.org.mx/) | Science pour la conservation marine. Politiques publiques pour les mers et les côtes. | Mexique |
| <i>Conservación del Territorio Insular Mexicano</i> | <u>Mission</u> : « La conservation de la diversité des écosystèmes insulaires ainsi que des écosystèmes associés aux îles du Mexique à travers la planification et l'usage soutenable des ressources naturelles, contribuant ainsi à la stratégie de développement intégré, régional et national comme patrimoine naturel des mexicains, pour le monde et les générations futures ».* (Source: http://www.isla.org.mx/) | Gestion de l'environnement. Gestion des politiques publiques. Éducation environnementale. Développement communautaire. | Golfe et péninsule de Californie. |

| Nom de l'ONGE | Mission de l'ONGE | Champs d'actions | Espace(s) de travail |
|--|---|---|--|
| <i>Defensa Ambiental del Noroeste</i> | <u>Mission</u> : « Sauver la biodiversité, la qualité de vie et garantir, sur le long terme, le respect des droits et l'accomplissement des devoirs en matière environnementale à travers l'application de la loi ».* (Source : http://www.dan.org.mx) | Litiges environnementaux. Conseil juridique environnemental. Contrôle et suivi des études d'impacts et des autorisations en matière environnementale de projets immobiliers et industriels sur la zone côtière et marine. | Nord-Ouest du Mexique. |
| <i>Eco-Alianza</i> | <u>Mission</u> : « Travailler pour protéger et conserver notre environnement naturel et culturel à travers le renforcement de la société civile et du gouvernement. Et, ensemble créer des communautés saines et prospères ».* (Source : http://ecoalianzaloreto.org/) | Éducation environnementale. Gestion des déchets solides. Pêche soutenable. | Loreto. |
| <i>Ecology Project International</i> | <u>Mission</u> : « Améliorer et susciter l'éducation scientifique et les efforts de conservation mondiaux, à travers l'association d'étudiants et de scientifiques, par une recherche de terrain ».* (Source : http://www.ecologyproject.org/) | Éducation environnementale. | États-Unis, Mexique, Belize, Costa Rica, Équateur. |
| <i>Greenpeace</i> | <u>Mission</u> : « S'assurer que la Terre soutienne la vie dans toute sa diversité ».* (Source : http://www.greenpeace.org/) | Changement climatique. Conservation des zones forestières. Conservation des océans. Lutte contre la pollution. Lutte contre le nucléaire. | Plusieurs pays dans le monde. |
| <i>Grupo Tortuguero de las Californias</i> | <u>Mission</u> : « Encourager les personnes et les communautés à conserver les tortues marines et leur environnement ».* (Source : http://www.grupotortuguero.org/) | Suivi des tortues dans leurs zones d'alimentation et de ponte. Éducation environnementale. | Péninsule de Californie, golfe de Californie ainsi que les États de Sonora, Sinaloa, Nayarit, Jalisco. |
| <i>Pronatura</i> | <u>Mission</u> : « La conservation de la flore, de la faune et des écosystèmes prioritaires, en encourageant un développement de la société en harmonie avec la nature ».* (Source : http://www.pronatura.org.mx/) | Conservation marine. Conservation des terres. Conservation de l'avifaune. Éducation et conservation. Gestion des politiques publiques. Gestion de l'eau. | Mexique (divisé par région). |
| <i>RARE Conservation</i> | <u>Mission</u> : « Conserver les espèces et les écosystèmes en péril dans le monde, et encourager le changement de comportements ainsi que le soutien communautaire en faveur de la conservation afin de mieux protéger la nature ».* (Source : http://www.rare.org/) | Conservation des zones humides. Gestion de l'eau. Conservation des zones forestières. Conservation des espèces menacées. Éducation environnementale. Pêche soutenable. | Plusieurs pays dans le monde. |
| <i>Sea Watch</i> | <u>Mission</u> : Protéger les ressources halieutiques. (Source : http://www.seawatch.org/) | Surveillance des activités de pêche et du respect de la législation. Sensibilisation environnementale. | Golfe de Californie et Pacifique mexicain. |

| Nom de l'ONGE | Mission de l'ONGE | Champs d'actions | Espace(s) de travail |
|---------------------------------------|---|--|-------------------------------|
| Sociedad de Historia Natural Niparajá | <u>Mission</u> : « Conserver le capital naturel qui différencie la Basse Californie Sud, au travers d'actions reposant sur des consensus et sur des fondements scientifiques, pour le bénéfice des communautés locales, des générations actuelles et futures ».* (Source : http://www.niparaja.org/) | Conservation marine. Conservation terrestre. Conservation de l'eau douce. Éducation environnementale. | Basse Californie Sud. |
| The Nature Conservancy | <u>Mission</u> : « La conservation des terres et eaux écologiquement importantes pour les gens et pour la nature ».* (Source : http://www.mundotnc.org/) | Conservation marine. Conservation terrestre. Conservation de l'eau douce. | Plusieurs pays dans le monde. |
| Waterkeeper Alliance | <u>Mission</u> : Waterkeeper Alliance, Inc connecte et soutient les programmes des Waterkeeper locaux pour améliorer la qualité de l'eau dans le monde et défendre les communautés riveraines face à la contamination de leurs eaux. (Source : http://waterkeeper.org/) | Suivi et promotion de la qualité de l'eau. | Plusieurs pays dans le monde. |
| Wildcoast | <u>Mission</u> : « Conserver les écosystèmes marins et côtiers ainsi que la vie sylvestre ».* (Source : http://www.wildcoast.net/) | Conservation des espèces. Éducation environnementale. Changement climatique. | États-Unis et Mexique. |
| WWF | <u>Mission</u> : « Arrêter la dégradation de notre environnement naturel sur la Terre et construire un futur dans lequel les humains vivent en harmonie avec la nature. ».* (Source : http://wwf.panda.org/) | Conservation de la biodiversité (espèces et habitats). Empreinte écologique. | Plusieurs pays dans le monde. |

Table des matières.

| | |
|---|----|
| Remerciements..... | 1 |
| Agradecimientos..... | 3 |
| Sommaire..... | 5 |
| Liste des acronymes..... | 7 |
| Introduction générale..... | 11 |
| PARTIE I. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE..... | 17 |
| CHAPITRE I. Homme et Milieu à travers les projets de conservation..... | 18 |
| I. Évolution des relations Homme-Nature..... | 18 |
| A. Les différents positionnements de l'Homme par rapport à la Nature..... | 18 |
| a. Homme/Nature : regards et places..... | 18 |
| b. Homme/Nature : principaux types de relations..... | 20 |
| B. Évolution des mesures de protection de la nature dans la pensée occidentale..... | 21 |
| a. De la nature sauvage..... | 22 |
| b. Vers une montée en puissance des préoccupations environnementales à l'échelle internationale..... | 23 |
| c. Avec une nécessaire conservation intégrée..... | 26 |
| II. Espaces protégés : pourquoi, comment, où, avec qui et pour qui ?..... | 29 |
| A. Espace protégé : un outil de stratégie pour la conservation..... | 30 |
| a. Définitions et évolutions..... | 30 |
| b. Amérique latine et espaces protégés..... | 33 |
| B. Aire protégée marine et côtière : un outil de gestion en expansion, un bilan mitigé..... | 36 |
| a. Définitions et historique : un enjeu global..... | 37 |
| b. Amérique latine et aires protégées marines et côtières..... | 41 |
| c. Entre succès et échecs..... | 42 |
| III. La gestion des projets de conservation au Mexique..... | 43 |
| A. Historique de la politique environnementale..... | 43 |
| a. Des mesures de gestion de l'environnement anciennes mais ponctuelles..... | 43 |
| b. Vers une politique alliant conservation et développement ?..... | 44 |
| c. Conservation et mondialisation..... | 47 |
| d. Une politique de conservation du milieu marin et côtier tardive et inaboutie... .. | 51 |
| B. La place accordée aux espaces protégés : « <i>la conservation avec, par et pour les habitants</i> » ?..... | 52 |
| a. La Commission des aires naturelles protégées..... | 53 |

| | |
|--|-----|
| b. Les aires protégées marines et côtières..... | 54 |
| CHAPITRE II. Gouvernance et Territoires : Définitions et enjeux actuels..... | 61 |
| I. Évolution du terme gouvernance..... | 61 |
| A. De l'étymologie du terme..... | 61 |
| B. Au tournant de la fin du XX ^e siècle..... | 62 |
| II. Gouvernance et environnement, gouvernance et géographie..... | 65 |
| A. L'environnement comme laboratoire de la gouvernance..... | 65 |
| B. Une entrée par les acteurs et les enjeux territoriaux..... | 67 |
| a. Le territoire : un concept toujours d'actualité ?..... | 68 |
| b. Acteurs et actions..... | 69 |
| III. Place accordée à la gouvernance dans l'étude des espaces marins et côtiers..... | 72 |
| A. Orientations internationales : des rassemblements aux guides internationaux..... | 73 |
| a. Recommandations pour une « <i>bonne gouvernance</i> »..... | 73 |
| b. La gouvernance des aires protégées dans les publications de l'UICN..... | 75 |
| B. La question des pêcheries, une question cruciale et primordiale ?..... | 80 |
| a. L'échec de la gestion des pêcheries..... | 80 |
| b. La théorie de la gouvernance interactive..... | 81 |
| C. Travaux de recherche portant sur la gouvernance et les aires protégées marines et côtières..... | 84 |
| a. Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs interactions..... | 84 |
| b. Acteurs et représentations..... | 86 |
| c. Une multitude d'acteurs, des espaces imbriqués : la question des jeux d'échelles..... | 89 |
| CHAPITRE III. Sites d'étude et éléments méthodologiques..... | 92 |
| I. La zone d'étude..... | 92 |
| A. Le golfe de Californie et ses îles : un espace convoité..... | 93 |
| a. Les enjeux liés à la conservation..... | 94 |
| i. Une mer à la productivité élevée..... | 94 |
| ii. Des îles avec un statut de protection..... | 96 |
| iii. Des espaces marins en cours de protection..... | 97 |
| b. Les enjeux liés à la pêche..... | 99 |
| i. Définitions et organisation du secteur de la pêche..... | 99 |
| ii. Importance de la pêche dans le golfe de Californie..... | 101 |
| c. Les enjeux liés au tourisme..... | 105 |
| i. Entre tourisme traditionnel et tourisme alternatif..... | 105 |
| ii. Le cas de la pêche sportive-récréative..... | 107 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| B. | La Basse Californie Sud..... | 109 |
| a. | Un espace aride faiblement peuplé..... | 109 |
| b. | Soumis à un taux migratoire positif important..... | 111 |
| C. | Les parcs marins et côtiers..... | 115 |
| a. | Le Parc National Baie de Loreto..... | 116 |
| b. | Le Parc National de l'Archipel Espiritu Santo et l'Aire de Protection de la Flore et de la Faune Balandra..... | 119 |
| i. | Le Parc National de l'Archipel Espiritu Santo..... | 119 |
| ii. | L'Aire de Protection de la Flore et de la Faune Balandra..... | 121 |
| c. | Le Parc National Cabo Pulmo..... | 122 |
| II. | L'organisation et le déroulement du terrain..... | 130 |
| A. | Les missions en Basse Californie Sud..... | 130 |
| B. | Les soutiens techniques et financiers..... | 131 |
| C. | Une langue et une culture différente..... | 132 |
| III. | Les méthodes d'investigation..... | 132 |
| A. | Les enquêtes par entretien..... | 132 |
| a. | Le cadre général..... | 132 |
| b. | Délimitation de la population à enquêter..... | 134 |
| c. | Le guide d'entretien..... | 139 |
| d. | L'analyse du contenu par thématiques..... | 140 |
| B. | L'observation participante et directe..... | 143 |
| a. | L'observation participante..... | 143 |
| b. | L'observation directe..... | 144 |
| C. | Recueil de données issues de documents administratifs et d'archives..... | 145 |
| a. | Les données des organismes déconcentrés de l'État..... | 145 |
| b. | La revue de presse..... | 146 |
| PARTIE II. | JEU D'ACTEURS ET D'ÉCHELLES..... | 149 |
| CHAPITRE IV. | Création des APMC et élaboration des plans de gestion : Acteurs et processus..... | 150 |
| I. | Le processus de création des APMC : primauté de la démarche ascendante ?..... | 150 |
| A. | Le parc national Cabo Pulmo : éloigner « <i>los de fuera</i> » et se reconvertir..... | 150 |
| a. | Les acteurs territorialisés..... | 151 |
| i. | Une famille installée depuis le début du XX ^e siècle..... | 151 |
| ii. | Des universitaires en biologie et écologie marine..... | 152 |
| b. | L'alliance d'acteurs territorialisés au début des années 1990..... | 153 |
| c. | L'arrivée d'acteurs extérieurs..... | 153 |

| | | |
|-------------|--|-----|
| d. | Changements de mode de vie..... | 155 |
| i. | De l'extraction à l'observation ? Un temps d'adaptation long et difficile. | 155 |
| ii. | Un espace de travail plus restreint..... | 155 |
| iii. | L'effet boule de neige. | 156 |
| B. | Le parc national Baie de Loreto : éloigner « <i>los de fuera</i> » et favoriser le tourisme. | 156 |
| a. | Une ONGE locale : un acteur moteur de la création de l'aire ? | 157 |
| b. | L'aval du secteur touristique..... | 159 |
| c. | Hétérogénéité oubliée au sein du groupe de pêcheurs. | 160 |
| C. | Le parc national de l'Archipel Espiritu Santo : s'organiser et éloigner « <i>los de fuera</i> » ? | 162 |
| a. | Le complexe insulaire de l'Archipel Espiritu Santo : expropriation et gestion des usages. | 162 |
| i. | Une aire protégée nationale avec un régime de propriété privée et ejidal. | 162 |
| ii. | Le processus d'expropriation. | 163 |
| b. | L'échec du premier effort de protection de la biodiversité marine : le retour de la primauté des experts scientifiques ?..... | 164 |
| c. | L'intégration au processus de divers acteurs locaux..... | 165 |
| i. | Le processus de consultation publique. | 165 |
| ii. | Retour sur les entretiens. | 167 |
| D. | Comparaison des sites d'études..... | 168 |
| II. | Plans de gestion : de l'innovation participative à la caducité du mécanisme ? | 172 |
| A. | Les zones de pêche : un sujet de discorde au sein du parc national Cabo Pulmo.... | 172 |
| B. | Le parc national Baie de Loreto : d'un plan de gestion excluant à un processus de révision participatif aujourd'hui en pause. | 176 |
| a. | Le premier plan de gestion..... | 176 |
| b. | La révision du plan de gestion. | 180 |
| C. | L'élaboration du plan de gestion du PNAES : entre participation et incompréhension. | 185 |
| a. | L'élaboration du plan de gestion : lenteur du processus. | 185 |
| b. | La consultation publique : non-participation ou oubli des consensus?..... | 188 |
| c. | Un encouragement au développement de l'économie locale ?..... | 196 |
| III. | Problématiques des parcs. | 197 |
| A. | Les comptes rendus des conseils de gestion des parcs nationaux. | 197 |
| B. | La revue de presse..... | 200 |
| C. | Les entretiens. | 202 |
| CHAPITRE V. | État et ONGE : rôles et frontières. | 207 |

| | | |
|--|--|-----|
| I. | État et ONGE : rôles et interactions pour la gestion des APMC..... | 207 |
| A. | L'État fédéral mexicain : un acteur indispensable pour la gestion du milieu marin. | 207 |
| a. | L'exemple de Balandra : du mouvement citoyen au décret municipal jusqu'à la nécessité d'un décret présidentiel..... | 207 |
| b. | Fragilité des aires naturelles protégées fédérales..... | 212 |
| B. | Les principales ONGE présentes sur les sites étudiés, au début des années 2010.. | 216 |
| a. | Émergence des organisations non gouvernementales environnementales. | 216 |
| b. | Évolution du nombre d'ONGE présentes dans les parcs nationaux étudiés..... | 218 |
| c. | Principales organisations non gouvernementales par sites d'étude. | 220 |
| C. | Types d'actions des ONGE sur les APMC et types de relations avec la CONANP. | 223 |
| II. | La conservation, par les ONGE et l'État, à travers une approche régionale..... | 232 |
| A. | La conservation du golfe de Californie et des sites d'étude : une priorité reconnue à la fois par des ONGE, l'État et les scientifiques. | 232 |
| a. | Une reconnaissance commune des « <i>oublis</i> » de la conservation. | 232 |
| b. | Une planification spatiale au cœur des stratégies des ONGE..... | 234 |
| c. | Le golfe de Californie : un espace convoité par les ONGE..... | 236 |
| B. | États-Unis/Golfe de Californie : une frontière dans les politiques environnementales qui s'estompe ?..... | 238 |
| a. | La commission de coopération environnementale. | 238 |
| b. | Les fondations états-uniennes, un pilier incontournable pour les ONGE et l'État ? | 239 |
| C. | Le projet touristique-immobilier <i>Cabo Cortés</i> : un exemple des jeux d'acteurs et d'échelles. | 244 |
| PARTIE III. LA POPULATION LOCALE DANS LA GESTION DES APMC : RÔLES ET REPRÉSENTATIONS..... | | 259 |
| CHAPITRE VI. Les activités alternatives génératrices de revenus : un outil pour intégrer la population locale ? | | 261 |
| I. | Aires protégées : un combat contre la pauvreté ? | 261 |
| A. | Une question posée au niveau mondial. | 261 |
| B. | Les Activités Alternatives Génératrices de Revenus : une opportunité ? | 263 |
| C. | Le cas mexicain à travers la mise en œuvre des programmes d'aides de la CONANP. | 265 |
| a. | Les Programmes de Conservation pour le Développement Sostenable (PROCOCODES). | 265 |
| i. | Mise en place et évolution des PROCOCODES. | 265 |
| ii. | Les orientations données aux PROCOCODES..... | 266 |
| b. | Les Programmes d'Emplois Temporaires (PET)..... | 269 |

| | | |
|---|--|-----|
| II. | Les AAGR au sein des APMC : évolution et thématiques..... | 270 |
| A. | Méthodologie pour l'analyse des PROCODES..... | 270 |
| B. | Un budget variable. | 272 |
| a. | Le cas des PROCODES..... | 272 |
| b. | Le cas des PET..... | 272 |
| C. | Une caractéristique commune aux PROCODES : les projets écotouristiques. | 273 |
| a. | Tourisme soutenable et politiques publiques. | 273 |
| b. | Le PNAES : vers une reconversion de certains pêcheurs ? | 277 |
| c. | Le PNCP : un espace où prédomine l'activité écotouristique..... | 278 |
| d. | Le PNBL : une place grandissante accordée aux activités écotouristiques. | 279 |
| D. | Les projets de conservation : une position variable..... | 280 |
| a. | Les PROCODES. | 280 |
| b. | Les PET. | 281 |
| E. | Des caractéristiques propres à chaque parc..... | 282 |
| III. | Les AAGR : une incitation à la reconnaissance des APMC ?..... | 284 |
| A. | Renforcer les interactions gestionnaire/habitant et habitant/milieu | 284 |
| B. | Répartition géographique et population concernée par les programmes d'aides... 286 | |
| a. | Répartition géographique..... | 287 |
| i. | Le Parc National Baie de Loreto. | 287 |
| ii. | Le Parc National Cabo Pulmo..... | 289 |
| b. | Population touchée par les programmes. | 292 |
| C. | Sélection et suivi des PROCODES..... | 293 |
| CHAPITRE VII. De l'intégration de la population locale à la coresponsabilité ?..... | | 297 |
| I. | Représentations de la conservation et de ses bénéfices par les différents groupes d'usagers..... | 297 |
| A. | Vers une prise de conscience environnementale ? | 297 |
| B. | Les aires protégées comme source de bénéfice(s) ?..... | 302 |
| II. | Une gestion participative de l'aire protégée ?..... | 304 |
| A. | Participation à travers une instance officielle : le conseil de gestion..... | 304 |
| a. | Une organisation et une représentativité fragile..... | 306 |
| b. | Fréquence et localisation des réunions..... | 311 |
| c. | Le conseil de gestion du PNBL selon les enquêtés(e)s. | 314 |
| B. | Entre participation formelle et informelle : l'enjeu crucial de la surveillance. | 316 |
| a. | Les données officielles. | 316 |
| b. | La mobilisation de groupes de citoyens..... | 318 |

| | |
|--|-----|
| c. Une démarche volontaire renforcée par le programme de surveillance communautaire de la CONANP ? | 319 |
| C. « Co-suivre » les données biologiques : l'exemple emblématique des tortues marines. | 322 |
| a. Un réseau de « <i>tortugeros</i> » à l'échelle du golfe de Californie..... | 322 |
| b. Le « <i>grupo tortuguero</i> » communautaire d'une ONGE locale versus le « <i>grupo tortuguero</i> » communautaire de la CONANP..... | 325 |
| c. Vers une marchandisation du suivi des tortues marines ? | 327 |
| III. De la concordance des aides vers une gestion soutenable et autonome de la pêche : le cas de la coopérative <i>Mujeres del Golfo</i> | 329 |
| A. La création de la coopérative. | 329 |
| B. Vers un usage soutenable des ressources halieutiques. | 330 |
| C. Rôle des conservationnistes et représentations de l'environnement marin. | 336 |
| Conclusion générale..... | 344 |
| Bibliographie..... | 351 |
| Liste des figures..... | 373 |
| Liste des tableaux..... | 376 |
| Liste des encadrés..... | 378 |
| Liste des photographies. | 379 |
| Liste des cartes..... | 381 |
| Annexes..... | 382 |
| Table des matières..... | 427 |

Résumé : Les Aires Protégées Marines et Côtières (APMC), comme outil de gestion des usages, ont été mises en place pour faire face à l'érosion de la biodiversité. Depuis quelques décennies, la participation des différents acteurs concernés par la création et la gestion des APMC est largement encouragée afin que ces projets de conservation perdurent dans le temps et produisent les résultats escomptés. Cette thèse porte sur l'étude des APMC localisées dans le sud-ouest du golfe de Californie, espace où se concentrent divers enjeux (conservation, pêche et tourisme). C'est l'approche qualitative, croisée avec des documents du gouvernement, qui a été choisie pour mener cette thèse concernant la gouvernance des APMC. L'analyse de la gouvernance nécessite l'identification des parties-prenantes, leurs interactions et leurs relations avec l'APMC ainsi que l'étude des représentations des acteurs relatives à cet espace. Ces aires protégées, dont la création a été soutenue et initiée par des acteurs locaux, sont gérées par un organisme déconcentré de l'État, la Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées (CONANP). Néanmoins, concernant les processus décisionnels et la gestion de ces aires protégées, la frontière entre le rôle de la CONANP et celui des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) est parfois floue. Ces acteurs interagissent à l'interface de différentes échelles géographiques (du local au global). La mise en place de processus participatifs incluant la population locale est encouragée par la CONANP ainsi que par des ONGE. Cependant, ces initiatives ont parfois laissé en marge une partie de la population locale.

Mots clés : APMC, golfe de Californie, gouvernance, participation, acteurs, échelles géographiques, représentations, activités alternatives génératrices de revenus.

*

**

Título: Gobernanza de las áreas protegidas marinas y costeras. El caso de estudio del Golfo de California (Baja California Sur, México): actores y territorios.

Resumen: Las Áreas Protegidas Marinas y Costeras (APMC), como herramienta de manejo de los usos, fueron establecidas para hacer frente a la erosión de la biodiversidad. Desde hace algunas décadas, la participación de los distintos actores interesados por la creación y el manejo de las APMC es ampliamente promovida para que los proyectos de conservación perduren en el tiempo y produzcan los resultados esperados. Esta tesis se focaliza en las APMC localizadas en el suroeste del Golfo de California, espacio donde se concentran diferentes desafíos (conservación, pesca y turismo). El método cualitativo, contrastado con documentos del gobierno, fue elegido para realizar esta tesis acerca de la gobernanza de las APMC. El análisis de la gobernanza necesita la identificación de las partes interesadas, de sus interacciones y de sus relaciones con el APMC, así como del estudio de las representaciones de los actores en cuanto a ese espacio. Estas áreas protegidas, cuya creación fue sostenida e iniciada por actores locales, son manejadas por un organismo desconcentrado del Estado, la Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas (CONANP). Sin embargo, en cuanto a la toma de decisiones y los procesos de manejo de las áreas protegidas, los límites entre el papel de la CONANP y el de las organizaciones no gubernamentales (ONG) ambientales son algunas veces ambiguos. Esos actores interactúan en el interfaz entre diferentes escalas geográficas (del local al global). El establecimiento de procesos participativos que incluyen a la población local es fomentado tanto por la CONANP como por las ONG ambientales. No obstante, esas iniciativas, a veces han marginalizado una parte de la población local.

Palabras claves: APMC, Golfo de California, gobernanza, participación, actores, escalas geográficas, representaciones, actividades alternativas generadoras de ingresos.

*

**

Title: Governance of marine and coastal protected areas. Cases studies from the Gulf of California (Baja California Sur, Mexico): stakeholders and territories.

Abstract: Marine and Coastal Protected Areas (MCPAs), as an activity-based management tool, were established aiming to face biodiversity loss. Over the past few decades, the participation of different stakeholders involved in the creation and the management of MCPAs is widely encouraged, in order that these conservation projects may last over time and produce the expected results. This research work focuses on MCPAs localized in the southern Gulf of California, an area where various issues (conservation, fishing and tourism) are concentrated. The qualitative approach, as regards governmental documents, has been selected to carry out this thesis related to MCPAs governance. MCPAs governance needs to identify stakeholders, their interactions and their relations with the MCPA, as well as the study of stakeholder representations linked to this area. These protected areas, the creation of which has been supported and initiated by local actors, are managed by a decentralized government agency, the National Commission of Natural Protected Areas (CONANP). However, concerning the decisional processes and the management of protected areas, the frontier between the role of the CONANP and these forms of environmental Non-Governmental Organizations (NGOs) is sometimes fuzzy. These actors interact at different geographical scales (from local to global). The implementation of participative processes that involve local populations is supported by the CONANP and environmental NGOs. Nevertheless, these initiatives have not always taken into account the entire local population.

Keywords: MCPAs, Gulf of California, governance, participation, stakeholders, geographical scales, representations, alternative income-generating activities.